



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 12 juin 2023
et son prolongement le 13 juin 2023**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 16 OCTOBRE 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 12 JUIN 2023

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Marie-Ange MAGNE

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 12 juin 2023 et son prolongement le 13 juin 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Marie-Ange MAGNE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	40
01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - COMMISSION PERMANENTE - DÉCISION DE REMPLACEMENT	42
	Vote P. 42
02a – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL.....	45
	Vote P.64
02b – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	67
	Vote P.67
02c – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA" ..	68
	Vote P. 68
02d – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	70
	Vote P. 70
02e – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE".....	71
	Vote P.71
03a – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	72
	Vote P. 72
03b – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	73
	Vote P. 73
03c – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	74
	Vote P. 74
03d – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	75
	Vote P. 75

03e – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	76
	Vote P. 76
04a – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL.....	77
	Vote P. 85
04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	86
	Vote P. 86
04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA".....	87
	Vote P. 87
04d – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	88
	Vote P. 88
04e – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	89
	Vote P. 89
05 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024 ..	90
	Vote P. 90
05b – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022.....	91
	Vote P. 91
06 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRAINS RÉGIONAUX TER 2024-2030, PASSÉE AVEC SNCF VOYAGEURS	92
	Vote P. 160
07 – CONVENTIONS D'AFFRÈTEMENT RÉCIPROQUE SUR LES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE, URBAIN ET INTERURBAIN ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET PLUSIEURS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM)	161
	Vote P. 161
08 – CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV).....	162
	Vote P. 162
09 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027 : AMENDEMENTS SOUHAITES PAR L'ETAT DES MAQUETTES FINANCIÈRES POUR SATISFAIRE AU MANDAT DE NÉGOCIATION.....	163
	Vote P. 165

10 – APPROBATION DE DEUX CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 : GRAND-PAU (64) ET PAYS BASQUE (64).....	166
	Vote P. 168
11 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DE CENTRE-BOURG SAINT-SEVER (40) 2023-27	169
	Vote P. 173
12 – ACCOMPAGNEMENT DE L’OPAH-RU DES CENTRES-BOURGS DE ROQUEFORT ET DE GABARRET	174
	Vote P. 175
13 – REPRISE DU MARCHÉ DE LA MAÎTRISE D’OUVRAGE DU PÔLE D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE - PESMD DE BORDEAUX - PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN D’ASSIETTE	176
	Vote P. 179
14 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE.....	180
	Vote P. 182
15 – INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES : AVENANT AU CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE NOUVELLE- AQUITAINE 2021 / 2023	183
	Vote P. 184
16 – RAPPORT D’OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SAS FRANCOFOLIES.....	185
	Vote P. 185
17 – PACTE D’AMBITION RÉGIONALE POUR L’AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2023-2027	186
	Vote P. 200
18 – AGENCE DE L’ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025	201
	Vote P. 203
19 – ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES : NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE ET APPROBATION DU RÈGLEMENT D’INTERVENTION CORRESPONDANT	204
	Vote P. 216
20 –SOUTIEN AU PROJET DE RECHERCHE HYDRAXYS VISANT À ANALYSER L’EFFICACITÉ DES SOLUTIONS D’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN FONCTION DES TERRITOIRES NÉO-AQUITAINS	217
	Vote P. 224

21 – PROGRAMME FULBRIGHT – NOUVELLE-AQUITAINE DE MOBILITÉ DES CHERCHEURS – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027	225
	Vote P. 228
22 – CONVENTION-CADRE ENTRE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE SOUTIEN AU CAMPUS DE SCIENCE PO SUR LE SITE DE POITIERS SUR LA PÉRIODE 2023-2025.....	229
	Vote P. 231
23 – INTERNATIONAL-CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE / TEAM FRANCE EXPORT NOUVELLE AQUITAINE.....	232
	Vote P. 239
24 – RÈGLEMENT D’INTERVENTION SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES	240
	Vote P. 260
25 – PARCS NATURELS RÉGIONAUX : VALIDATION DE 4 CONTRATS DE PARCS POUR LA PÉRIODE 2023- 2026 ET PARTENARIATS AVEC LES LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS RÉGIONAUX POUR LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DES SPORTS EN MILIEU NATUREL	261
	Vote P. 267
26 – RÈGLEMENT D’INTERVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE	268
	Vote P. 283
27 – POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : CHARTE D’ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LA RÉGION, L’ÉTAT ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PÉRIODE 2023-2028	284
	Vote P. 288
28 – RÈGLEMENT D’INTERVENTION SUR LA PROMOTION DE L’ÉGALITÉ, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA SOLIDARITÉ	289
	Vote P. 296
29 – FUSION DES LYCÉES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT DE FELLETIN (23).....	297
	Vote P. 299
30 – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES APPRENANTS DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION ET ÉVOLUTION DE RÈGLEMENTS D’INTERVENTION	300
	Vote P. 303
31 – MODIFICATION DE L’ARTICLE 77 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL RÉGIONAL PORTANT SUR LA MODULATION DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX.....	304
	Vote P. 308
32 – DÉSIGNATION D’UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L’ÉLU LOCAL.....	309

	Vote P. 310
33 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	311
	Vote P. 312
MOTIONS ET VŒUX.....	313

<u>ANNEXES :</u>	P. 346
-------------------------	--------

- Liste des Conseillers Régionaux
- Convocation et ordre du jour
- Amendements, Vœux, Motions
- Avis CESER
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération

Étaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andréa BROUILLE, PS, le 13 juin), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS, excusé le 13 juin après-midi), Laurence ROUÈDE (PS), Gérard BLANCHARD (PS, excusé le 13 juin après-midi), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Karine DESROSES, PS, le 13 juin à partir de 11h).

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Patrick GUILLEMOTEAU, PS, le 12 juin de 13h à 15h et à Marie-Laure CUVELIER, PS, le 13 juin), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marc OXIBAR, LR, le 13 juin à partir de 12h), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Louis PAGÈS, ECOLO, le 13 juin à partir de 14h), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Emilie DUTOYA, PS, le 12 juin à partir de 16h30 jusqu'à 20h et à Florent LACARRERE, PS, le 12 juin à partir de 20h et à Pierre CHÉRET, PS, le 13 juin), Maryline BEYRIS (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Vital BAUDE, ECOLO, le 12 juin à partir de 15h50 et le 13 juin), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS, le 13 juin), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascale REQUENNA, CI, le 13 juin matin et excusé le 13 juin après-midi), Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Ange MAGNE, RE, le 12 juin à partir de 19h30 et le 13 juin), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yasmina BOULTAM, PS, le 13 juin après-midi), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO le 12 juin de 12h50 à 14h15), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS, le 12 juin à partir de 19h), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Katia BOURDIN, ECOLO, le 13 juin à partir de 14h40), Armelle CASSIN (LR, excusée le 13 juin après-midi), Fanny CASTAIGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain BACHÉ, CEC, le 12 juin à partir de 21h30), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, excusé le 13 juin), Sandrine CHADOURNE (RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Serge SORE, PS, le 13 juin à partir de 13h), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence VALLOIS-ROUET, PS, le 13 juin à partir de 12h30 jusqu'à 15h15 et à Nathalie ARNAUD, PS, à partir de 15h15), Christelle CHASSAGNE (PS, excusée le 13 juin), Marie-Line CHEMINADE (UDI, excusée le 13 juin après-midi), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andréa BROUILLE, PS, le 12 juin de 10h à 19h30), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO, le 12 juin de 10h à 20h), Pascal COSTE (LR, excusé le 13 juin après-midi), Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thomas CHEVALERIAS, LR, le 13 juin à partir de 12h30), Annick COUSIN (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Damien OBRADOR, RN, le 13 juin à partir de 13h), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thierry PERREAU, ECOLO, le 12 juin à partir de 19h40 et à Laurence MOTOMAN, ECOLO, le 13 juin à partir de 14h30), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS, excusé le 13 juin après-midi), Daniel DARTIGOLLES (CI, excusé le 13 juin après-midi), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT

(LR, excusée le 13 juin après-midi), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe CATHUS, PS, le 12 juin à partir de 20h30 et le 13 juin à partir de 11h15), Christian DEVEZE (CI, excusé le 13 juin après-midi), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Karfa DIALLO, le 13 juin à partir de 15h30), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Daniel DARTIGOLLES, le 13 juin le matin et excusé le 13 juin après-midi), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Guillaume RIOU, PS, le 13 juin à 13h), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine DERVILLE, PS, le 12 juin à partir de 20h et à Andde SAINTEMARIE, PS, le 13 juin matin et excusée le 13 après-midi), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Renaud LAGRAVE, PS, le 12 juin à partir de 20h30 jusqu'à 22h et excusé le 13 juin après-midi), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir à Bernard UTHURRY, PS, le 12 juin le matin et excusée le 13 juin), Hélène ESTRADE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Ronan NEDELEC, LR, le 13 juin à partir de 11h30), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume MOLIERAC, PS, le 12 juin le matin et excusée le 13 juin après-midi), Nicolas FLORIAN (LR), Marilynne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas GAMACHE, ECOLO, le 13 juin à partir de 14h30), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nicolas FLORIAN, LR, le 13 juin à partir de 12h), Sylvie FRANCESCHINI (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Michel DUFAY, RN, le 13 juin), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryse COMBRES, ECOLO, le 13 juin à partir de 15h15), Guillaume GUERIN (LR, excusé le 13 juin après-midi), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN, excusé le 13 juin après-midi), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Julien BAZUS, PS, le 13 juin à partir de 11h), Patrick GUILLEMOTEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Michel DURRIEU, PS, le 13 juin de 11h30 à 14h), Véronique HAMMERER (RE, excusée le 13 juin après-midi), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine HERNANDEZ, PS, le 13 juin à partir de 13h), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI, excusée le 13 juin après-midi), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à François VERRIERE, RN, le 13 juin), Virginie JOUVE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Yves TROUSSELLE, PS, le 13 juin de 11h à 12h), Rémi JUSTINIEN (PS, excusé le 13 juin après-midi), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Margarita SOLA, PS, de 9h30 à 10h30 et excusé le 13 juin après-midi), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Renaud LAGRAVE, PS, le 13 juin à partir de 11h et excusée le 13 juin après-midi), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu BERGÉ, PS, le 13 juin à partir de 15h30), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Sandrine LAFFORE, PS, le 13 juin), Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie JARRY, CI, le 12 juin à partir de 19h45 et le 13 juin le matin et excusée le 13 juin après-midi), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Béatrice TARIOL, CEC, le 13 juin à partir de 13h30), Marion LATUS (RN, excusée, le 13 juin), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI, excusé le 13 juin après-midi), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Eric SARGIACOMO, PS, le 13 juin), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Lydia HÉRAUD, PS, le 12 juin de 17h à 18h30), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Rémi JUSTINIEN, PS, le 12 juin à partir de 16h et le 13 juin le matin et excusée le 13 juin après-midi), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, excusée le 13 juin après-midi), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Albin FREYCHET, RN, le 13 juin à partir de 12h), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à

Didier DAMESTOY, ECOLO, le 13 juin à partir de 15h15), Jérôme PEYRAT (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance à Véronique HAMMERER, RE, le 12 juin à partir de 20h30 et à Françoise BALLEST-BLU, RE, le 13 juin), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS, le 12 juin à partir de 19h et jusqu'au 13 juin à 15h30), Mélanie PLAZANET (PS, excusée le 13 juin après-midi), Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND, PRG, le 12 juin), Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe DUPRAT, LR le 13 juin à partir de 12h10), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI, excusée le 13 juin après-midi), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR, ayant donné pouvoir à David LABICHE, LR, le 13 juin à partir de 15h15), Fabien ROBERT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Elodie BOURREL, CI, le 13 juin à partir de 12h30), Henri SABAROT (PS, excusé le 13 juin après-midi), Andde SAINTE-MARIE (PS, excusé le 13 juin après-midi), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, excusée le 13 juin), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance à Véronique LAPRÉE, LR, le 13 juin), Nicolas THIERRY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO, le 12 juin à partir de 19h50 et le 13 juin), Benoît TIRANT (PS, excusé le 13 juin après-midi), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain ROUSSET, PS, le 13 juin à partir de 11h30), Laurence VALLOIS-ROUET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maud CARUHEL, PS, le 13 juin à partir de 15h15), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS, excusé le 13 juin après-midi), Reine-Marie WASZAK (PS, excusée le 13 juin après-midi), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir à Mathieu HAZOUARD, PS, le 12 et 13 juin),
Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir à Mélanie PLAZANET, PS le 12 juin et le 13 juin le matin et excusé le 13 juin après-midi),
Caroline COLOMBIER (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN, le 12 juin et le 13 juin),
Jacques COLOMBIER (RN, ayant donné pouvoir à Julie RECHAGNEUX, RN, le 12 juin et le 13 juin),
Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI le 12 juin et le 13 juin jusqu'à 12h30 et excusée le 13 juin après-midi),
Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre RAYNAUD, PS, le 12 juin et le 13 juin),

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez bien rejoindre votre place. Est-ce que tout le monde peut s'asseoir ? Merci beaucoup. Je suis très heureux de nous retrouver ici, ensemble et en présentiel.

J'aimerais prendre d'abord un court instant pour partager l'effarement de notre pays et l'incommensurable douleur des proches des six victimes d'Annecy, dont de tout-petits. Ainsi que l'immense courage du jeune homme qui s'est interposé entre l'assaillant et les enfants, l'obligeant à fuir. Face à une violence aussi aveugle, aussi insensée, aussi inhumaine, les mots nous manquent et nous ne pouvons qu'avoir le cœur brisé, révolté. Mais je regrette la récupération face à ce drame, plaie ouverte. La récupération de notre démocratie. Malheureusement, ce jour-là, un autre drame a eu lieu. Cette fois, dans notre région, à Brive. Une travailleuse sociale de l'aide sociale à l'enfance a été brutalement attaquée à l'arme blanche. Si son pronostic vital n'est plus engagé, nous ne pouvons qu'imaginer son état de choc. Je lui adresse donc, en votre nom, tous mes vœux de rétablissement, avec une pensée particulière pour ses proches et à toute la communauté des travailleurs sociaux, agents publics qui réalisent une mission des plus nobles et vitale.

Mais je veux aussi souligner un petit moment de bonheur, de lecture du matin. Je ne sais pas si vous avez déjà eu le temps d'ouvrir *Sud-Ouest* ce matin. J'ai été, pour ma part, ému par l'article d'Isabelle CASTERA sur les très jeunes filles enceintes accueillies dans les années 50, 70, au Château des Arts à Talence. Protégées, accompagnées, elles en sortaient la tête haute. Avec un diplôme et leur indépendance dans la vie active. Je vous invite à lire cet article. De la même manière que vous avez, je crois, sur vos tables, un magnifique hors-série du *Populaire du Centre* consacré à Vassivière, un des joyaux naturels de notre Région. Puisse-t-il inciter celles et ceux qui n'ont pas encore découvert le charme du plus grand barrage, je crois, du Massif central, à le faire. Et nous sommes en train, avec les communes, de le restructurer, puisque nous avons engagé 25 millions d'euros dans toutes les opérations dans ce sens.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. - La particularité de cette plénière, d'une certaine manière, est, certes, fixée sur la convention SNCF. Mais le paradoxe n'est pas là. Sandrine DERVILLE, tout à l'heure, nous présentera l'état de nos ressources et l'état de nos finances. Et je pense que, et c'est un paradoxe, le dossier important, c'est bien celui de nos finances et du budget. Et, donc, de la soutenabilité de l'énorme effort que nous avons fait et que nous avons fait pour le ferroviaire. Quand je regarde les chiffres, le contrat que nous avons passé de plus de 200 millions d'euros avec les ateliers SNCF de Périgueux, les régénérations des lignes régionales, 700 millions d'euros, les installations de services, les trains neufs, 200 millions d'euros, je constate que la Région mise sur le ferroviaire. Et c'est parce que je crois que nous croyons en l'avenir du ferroviaire, que c'est la façon la plus sensée de désengorger les métropoles. La façon la plus écologique d'organiser le report modal de la voiture au train. Et Renaud le dira mieux que moi tout à l'heure, nous sommes à 90 000 voyageurs. Passer à 120 000 et peut-être plus va nécessiter un effort continu. Certains parlent de privatisation. Ce n'est, bien entendu, absolument pas le cas. Ce sont les pouvoirs publics, c'est la Région qui possède les trains, les achète, les rénove, définit les arrêts et les horaires. Définit la qualité de service et pénalise les exploitants quand les trains sont en retard ou supprimés. Comme ce matin à partir de Périgueux.

En fait, cette convention TER a deux fondements. Premier fondement, une forte amélioration pour les usagers, incontestable. Est-ce la meilleure convention en France ? Je le crois. Écoute, Pascal, même si tu ne veux pas entendre. Et je le crois parce que, comme nous sommes une des dernières conventions, nous pouvons comparer. Cette comparaison n'est pas raison. Mais, 21 euros du kilomètre train, cela signifie que nous sommes meilleurs que l'appel d'offres qu'a gagné, d'ailleurs, la SNCF dans l'Étoile d'Amiens. 22 euros. 25 euros dans les Hauts de France. La régularité à 95 %, une augmentation de l'offre, l'information des usagers incluse dans la convention – et elle est peut-être à améliorer, je sais qu'il y a un amendement dans ce sens, le plafonnement de la marge. Pour la petite histoire, on nous demandait 4 % quand d'autres sociétés sont à 1,5. Et nous avons obtenu, à partir de 3 %, trois millions d'euros par an. Et c'est bien une convention avec la SNCF, de gré à gré, que nous passons.

La deuxième idée qu'il faut retenir, c'est que nous maîtrisons la mise en concurrence. La pire des choses pour les défenseurs de la SNCF serait l'arrivée, en bout de course, dans les années 2030, à une mise en concurrence totale obligée par la loi. Et, peut-être, d'être « rattrapé par la patrouille » avant, si j'ose m'exprimer ainsi. Et tout le monde voit bien ce que

je veux dire. Pour les Pays de la Loire, dans la mise en concurrence de leur lot, qui nous concerne d'ailleurs, parce qu'il est le long, juste au nord de la Nouvelle-Aquitaine, c'est moins 25 %. Et, encore une fois, le risque mortel, pour la SNCF, c'est de se laver les mains d'une prise en compte et d'une maîtrise du cahier des charges par l'autorité régionale. Imaginez que la loi soit remise en cause dans les 10 années prochaines, c'est-à-dire que la majorité du Parlement européen, pour ne parler que de lui, change est une chimère. Et l'expérience espagnole, si chacun l'a regardée, la plus récente, est un énorme succès. Les prix ont chuté et l'offre a augmenté. Et, ce qui est important, pour nous, c'est bien entendu l'usager. Bien sûr, les cheminots dont il faut assurer le « sac à dos social » et peut-être le préciser. Privatisation ? Mais, alors, les transports urbains, les transports scolaires sont-ils privatisés ? Alors que nous maîtrisons complètement le cahier des charges. Et puis, n'oublions pas que la préparation de la mise en concurrence, c'est 3 ans. 3 ans de travail. Quand je compare à d'autres régions, que ce soit Centre-Val de Loire ou l'ensemble des autres régions, ce n'est pas 2032 ou 2031. C'est 2028 ou 2029. C'est-à-dire au moment où, pour nous, le premier lot aura été attribué.

Je voulais évoquer ces deux remarques. Un, une amélioration considérable pour les usagers. Deux, la maîtrise du calendrier. Et la maîtrise du cahier des charges. Et je voudrais remercier, ici, les équipes autour de Renaud LAGRAVE, le directeur général des services, et du DGA Luc FEDERMAN, chargé des infrastructures, d'une année de négociations compliquées, parfois viriles, pour arriver à ce résultat.

Deuxième point, l'actualisation de Néo Terra, dont Guillaume RIOU s'occupe avec les services. Nous aurons, en octobre, une plénière sur ce thème pour tenir compte de plusieurs points. À la fois toutes les données que nous amènent les scientifiques, le problème de l'eau et ce que nous avons vécu dans le grand sud-ouest l'année dernière, l'accompagnement des agriculteurs, des entreprises de nos concitoyens vers la sobriété, vers les problèmes quantitatifs et qualitatifs de l'eau. Et nous continuerons, de la même manière, à coconstruire, avec les acteurs, l'enjeu qui est le vrai enjeu de ce début de siècle.

Bien sûr, nous avons tous conscience du pouvoir d'achat, de l'inflation, de la hausse des matières premières, qui nous touchent, d'ailleurs, Sandrine DERVILLE en dira un mot, par rapport aux coûts de réfection, de réhabilitation et de construction des lycées, ou énergétiques. Et j'avoue que nous avons été bien inspirés, il y a une dizaine d'années, de commencer à basculer tous nos lycées vers la géothermie et les pompes à chaleur. Il y a un effort à faire. Je voudrais saluer, aussi, les ingénieurs qui travaillent dans ce domaine-là.

Enfin, chères et chers collègues, on verra, dans le déroulé, du sport, de la transition écologique autour de l'agriculture biologique qui souffre en matière de consommation, de la

culture, beaucoup de culture, d'ailleurs. Et, pour terminer là-dessus, j'aimerais partager une nouvelle particulièrement réjouissante, mais tout le monde le sait. Cinq films soutenus par notre Région ont été primés à Cannes, dont deux Palmes d'or.

Et c'est historique. Notre Région a remporté ses toutes premières Palmes d'or pour des films accompagnés en écriture et en production, à la fois par une aide directe et l'accompagnement d'ALCA, notre agence du livre et du cinéma. La Palme d'or du long métrage avec *Anatomie d'une chute* de Justine Triet qui, je crois, a tourné à Saintes. Et la Palme d'or du court métrage, avec *27*, de Flora Anna Buda, produit par une société régionale, Miyu production. Deux films attribués à de jeunes réalisatrices. Une belle consécration de notre stratégie de soutien à la diversité cinématographique déployée depuis plus d'une décennie, tant en matière d'accueil de tournages que de soutien à la production, en tenant pour sacrée la liberté de création des cinéastes. Ce qui nous aura valu, d'ailleurs, cette année, un total de 11 nominations à Cannes et 3 prix de la semaine de la critique à la clé.

Un mot, peut-être, aussi, sur le front de l'emploi, où nous restons bien en deçà de de la moyenne nationale. Et nous voyons fleurir, n'est-ce pas, Andréa et Philippe, de nombreux projets qui viennent par la réputation d'innovation de la Région et dans un domaine extrêmement sensible pour la stratégie Néo Terra de la Région, sur la transition climatique, sur la décarbonisation, sur les alternatives aux pesticides chimiques. Certes, on a toujours des difficultés avec l'ANSES, mais les créations d'entreprises et d'emplois et la réindustrialisation vertueuse continuent de se faire. Y compris d'ailleurs dans l'aviation, puisque la recherche sur les nouveaux carburants, sur l'avion électrique, sur l'avion à l'hydrogène est en cours. Et, donc, nous avons cela.

Et puis, enfin, j'étais à Bologne la semaine dernière avec une délégation plutôt informatique et numérique ce qui, pour moi, est toujours une découverte, vous le savez. J'interdis à Renaud LAGRAVE de sourire. Bologne a obtenu et l'Italie que, après le Brexit, le centre de recherche météorologique qui était à côté de Londres s'installe en Italie, à Bologne. Donc, nous avons convenu, avec le président de la Région d'Émilie-Romagne, de pouvoir coopérer sur ces aspects d'information météo et de pouvoir créer, peut-être, dans ce domaine, un laboratoire commun. J'ai, bien entendu en notre nom à tous, salué et me suis incliné, d'une certaine manière, devant le drame qui est arrivé en Émilie-Romagne. 15 morts. 400 000 hectares touchés. Avec des discussions difficiles avec le gouvernement italien, aujourd'hui, mais qui semblent plutôt aller dans le bon sens. En tout cas, ce sont des leçons dont nous aurons à retirer de l'expérience dans ce domaine.

Je dois citer, aussi, Marie-Laure LAFARGUE. Marie-Laure, chapeau ! Basketland.

Et un grand bravo, aussi, aux lionnes du Stade Bordelais, sacrées championnes de France élite 1 féminine.

Alors, après, comment départager l'UBB et le Stade rochelais ? En félicitant le stade rochelais. Et en soulignant un essai de remontada de l'UBB en deuxième mi-temps. En tout cas, pour nous, c'est un honneur d'avoir les meilleurs clubs. Après, notre position sur Toulouse-Stade rochelais, là, on sait qui on va soutenir.

Et puis je souhaite quand même aux Girondins de Bordeaux d'avoir une solution intelligente à ce match complètement arrêté. Voilà, mes chers collègues, je vous souhaite une bonne plénière.

Personne ne veut s'exprimer ? Alors, Marie-Ange MAGNE.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Renaissance

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Un mot, tout d'abord, pour évoquer le sujet de la future réforme institutionnelle. S'il semble que les rumeurs de redécoupage des Régions et de retour des conseillers territoriaux soient finalement écartées, plusieurs questions demeurent sur le partage et la clarification des compétences, ou encore celle d'une garantie financière, au moment où la Cour des comptes plaide pour une refonte du financement des collectivités locales. Plusieurs sujets prégnants, parmi lesquels la question d'une meilleure différenciation entre les Régions, car la manière d'administrer une Région à 12 départements ne peut être la même qu'une Région à 4 départements. La question d'une plus grande autonomie financière, la question des compétences renforcées vis-à-vis de l'État, mais aussi des autres collectivités. Au final, la loi NOTRe n'a pas mis fin au mille-feuille territorial qui est même devenu encore plus complexe. Mais, surtout, la création des grandes Régions a participé à désintéresser le citoyen de la politique de la Région en l'éloignant du centre de décision.

La réflexion autour de ce projet de réforme institutionnelle doit s'accompagner d'un bilan de la loi NOTRe, qu'il s'agisse par exemple du fonctionnement de l'organisation interne de la Région autour des trois sites à Limoges, Poitiers, Bordeaux, de l'identification de l'institution par les citoyens, au moment où seulement un Français sur trois s'est déplacé pour voter au

second tour des dernières élections régionales. L'un des défis majeurs de la Région vis-à-vis des citoyens est finalement de parvenir à susciter un sentiment d'appartenance. Et cela passe notamment par un besoin d'une meilleure équité territoriale sur tous les sujets. J'y reviendrai. Mais je pense notamment au tourisme, à l'approche de la période estivale, où il appartient aussi à la Région d'agir en faveur de l'attractivité de l'ensemble des territoires qui la composent.

Alors que la réflexion autour de cette réforme institutionnelle est d'ores et déjà engagée et que les consultations à tous les niveaux sont en cours, il nous paraît essentiel que notre Assemblée se saisisse de ce projet de réforme comme d'une opportunité pour être force de proposition et adopter une position commune et collective afin de contribuer au débat public.

Par ailleurs, alors que nous délibérons aujourd'hui sur le compte administratif 2022 et le budget supplémentaire, un mot sur le sujet de la dette de la Région. Mon collègue donnera en complément notre position de groupe sur les différents textes budgétaires que nous serons amenés à voter. La récente décision de l'agence de notation Fitch d'abaisser la note française à AA- s'est irrémédiablement répercutée sur celle de la Région qui devra, sans doute à terme, repenser sa stratégie en ce qui concerne sa politique d'endettement. Malgré le choix raisonnable de limiter le recours à l'emprunt pour 2022, le taux d'endettement augmente d'année en année, tout comme la capacité de désendettement de la Région. Il ressort que, malgré des recettes stables et de solides perspectives de croissance à long terme, la Région dépense plus, investit plus et s'endette plus. Mais, surtout, ces investissements posent la question de leur répartition. Et, une fois encore, de l'équité territoriale.

Et je veux prendre ici le cas des mobilités. Malheureusement, vous le savez, le Limousin souffre toujours de sous-investissement chronique dans les infrastructures routières et ferroviaires, ce qui contribue à un sentiment d'abandon. Je salue l'effort de la Région d'investir dans de nombreux projets d'envergure pour le territoire néo-aquitain, GPSO, RER métropolitain en Gironde ou encore RER basque. Il n'est pas question de jalousie vis-à-vis des autres projets régionaux, mais d'une demande, celle d'une meilleure équité territoriale au sein de cette grande région, en particulier sur ces projets de mobilité. Cette année, dans le cadre du volet mobilité des contrats de plan État-Région 2023-2027, chaque Région sera invitée à définir, avec l'État et les collectivités locales concernées, sa stratégie en la matière et notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des services express régionaux métropolitains. Le plan RER vise les métropoles, mais qu'en est-il des territoires ruraux ? La remise en état et la modernisation du réseau ferré pour relier les zones urbaines, périurbaines et rurales sont une solution qui mérite d'être anticipée, étudiée et planifiée. Au-delà de la RN 147, dont les travaux de sécurisation en deux fois deux voies, côté Haute-

Vienne, demeurent une priorité, le Limousin dispose de projets qui méritent, aussi, d'être accompagnés. Je pense par exemple au projet de tram-train Limousin, impulsé par un collectif local et en attente d'un soutien politique clair. C'est un projet complémentaire à l'offre de TER, qui vise à renforcer l'intermodalité et à offrir un maillage plus fin du territoire, dans un rayon de 60 km autour de Limoges. Voire, même, au-delà. C'est un projet qui a du potentiel, sur un réseau ferroviaire particulièrement dense, mais qui demeure aujourd'hui sous-utilisé. Si l'idée d'un tram-train pouvait être subversive à ses débuts, en 2015, c'est une idée qui est toutefois d'actualité désormais, mais qui peine à faire son chemin, faute d'engagement concret de la part des collectivités. Pourtant, alors que l'agglomération de Limoges sera soumise à la zone à faible émission dans moins de deux ans, nous devons anticiper l'offre de transport et apporter des réponses à cet enclavement persistant. Et la Région a son rôle à jouer pour impulser ces projets. Des démarches avec la SNCF et la Région pour une expérimentation semblent engagées, mais des investissements conséquents sont à prévoir. Qu'en est-il ?

Alors que les discussions autour du prochain CPER mobilité sont enfin lancées, les enjeux de mobilité sont majeurs dans notre Région et revient toujours la question de l'équité territoriale de notre politique de mobilité, notamment, alors que la deuxième ville de la Région ne voit toujours pas aboutir de projet pour la désenclaver. Un enjeu d'avenir d'autant plus important qu'il participerait à créer à la fois une adhésion à cette grande Région et une meilleure cohésion régionale.

À ce titre, enfin, impossible de ne pas aborder le sujet qui agite, apparemment jusque dans votre propre majorité, mais nous comprenons aussi qu'un certain nombre de groupes s'interrogent sur la question du découplage entre les modalités de mise en œuvre des TER et, par ailleurs, la qualité des services. Conformément à la loi que nous avons votée en 2018, nous voterons, en cohérence, une mise en concurrence. Mais les questions qui sont posées sont légitimes et nous comprenons que les débats soient nombreux. À ce stade et sans préjuger de l'issue du débat de ce matin, nous aurons l'occasion d'en reparler cet après-midi, notamment avec des amendements que nous avons déposés, nous voterons la demande de report afin de pouvoir aborder ce sujet d'importance pour notre Région dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Juste deux ou trois mots d'information. Le Préfet de Région a donc reçu sa lettre de mission qui fait apparaître, à ce que nous en savons, à l'heure d'aujourd'hui, une augmentation de 50 % des crédits pour le ferroviaire. Il est évident que la durée du CPER et donc l'annualité des sommes donnent la possibilité d'ouvrir les chantiers très vite. Heureusement, c'est le cas de Poitiers-Limoges, que nous avons initié depuis plusieurs années, certains sont donc déjà en place. La pire des choses, pour un CPER, c'est

lorsqu'on ne sait pas le lancer immédiatement. Et qu'on est obligé de faire des études pour attendre deux, trois ou quatre ans avant de lancer les opérations. Ce n'est pas le cas pour ce qui nous concerne.

Autre anticipation, Renaud LAGRAVE a souvent parlé avec les autres collègues d'Optim'TER, qui est une anticipation, j'allais dire rurale, sur le RER métropolitain. Notamment pour Limoges, Périgueux, l'ensemble des secteurs, et il nous reste à le lancer sur l'ex-Poitou-Charentes. Il fait l'objet d'une réussite, en termes de fréquentation, assez incroyable. On a augmenté l'offre de 11 % et la fréquentation a augmenté de 33 %. Et ce premier trimestre 2023 a vu une augmentation, par rapport à toutes ces augmentations, de 22 % de la fréquentation des TER. Ce qui, parfois, pose des problèmes de place à l'intérieur des TER. D'où l'achat massif que nous faisons de 19 rames. À la fois cinq rames pour le RER métropolitain et pour les autres secteurs.

Sur Limoges, c'est le seul secteur où nous intervenons sur la route. Et on a même proposé de faire l'avance des crédits à l'État. Deuxièmement, si la Région n'avait pas lancé les études sur la réhabilitation de Poitiers-Limoges, jamais cette ligne n'aurait été rénovée. Et, vraisemblablement, elle aurait, comme celle de Limoge-Angoulême, fermé pour partie. C'est ce qu'on observe. Et on ne laisse absolument pas tomber Limoges-Angoulême. Absolument pas. Mais je parlais tout à l'heure de la soutenabilité budgétaire pour la Région qui me semble être, aujourd'hui, le vrai problème. Et là, ce que Marie-Ange MAGNE vient d'évoquer, c'est le débat essentiel, avec le rapport de la Cour des comptes, l'état de la loi NOTRe ou la réforme des institutions. Ce débat est essentiel. Revenir sur la fusion est bien entendu stupide. Et tout cela a été abandonné. Créer un conseiller territorial qui mélangerait Département et action sociale avec l'action économique et mobilité de la Région était aussi totalement stupide. Et nous aurait empêché, on le voit bien, de faire des politiques régionales. Avec le succès que nous avons sur la politique de mobilité, sur la politique industrielle ou de transition écologique de la Région, j'ai proposé au Président de la République, quand je l'ai rencontré à Saintes, de lui faire des propositions.

Mais regardez la contradiction qu'il y a dans le débat public. Je sais que vous n'en êtes pas partie prenante. La loi NOTRe, c'est une spécification des compétences. Réaction des Départements ? « Je veux m'occuper à nouveau du développement économique. » Alors même que nous avons des échanges réguliers sur l'information que peuvent avoir les Départements ou les villes, ou les intercommunalités. Je pense notamment au dossier de La Souterraine, en Creuse, où c'est le chargé de mission, qu'on aide par ailleurs, de l'agglomération de La Souterraine qui a informé dans la journée la Région du projet d'installation d'une entreprise avec 350 emplois sur le cuir, à La Souterraine. Projet qui est déjà engagé puisqu'il y a déjà des ouvrières et des ouvriers qui y travaillent. On est aussi en

contact avec la Corrèze sur d'autres projets, de la même manière que l'on a été informés d'un projet sur le bois aggloméré, en Lot-et-Garonne, où la décision est prise. Et là aussi avec 350 emplois.

Mais pourquoi faut-il une spécificité ? Parce que, derrière les élus que nous sommes, il y a des services. Et, vouloir tout couvrir, c'est ne rien bien couvrir. Il faut qu'il y ait une ingénierie et que cette ingénierie ait une compétence spécifique. Analyser un compte d'exploitation, une stratégie industrielle. Ce n'est pas la même chose que d'avoir une compétence sociale ou d'aménagement du territoire. Ce n'est pas la même chose. Donc, je ne sais pas ce qui va sortir de cette réforme mais, en tout cas, nous y prendrons notre part et je suis bien entendu tout à fait ouvert à entendre les propositions qui émaneront des bancs de notre Assemblée. Et, sur le tourisme, je vous signale que je parlais tout à l'heure de Vassivière, vous l'avez noté, et les investissements y sont massifs, notamment du côté du tourisme, parce qu'il y a énormément de choses à faire, y compris sur les villages vacances. Je rappelle que le CRT de la Région a reçu un prix national, justement, sur ces initiatives. Et que le tourisme durable, et le tourisme en général, qui n'est pas que littoral, est, bien entendu, particulièrement accompagné.

Mme CHASSAGNE. - Nous avons reçu deux prix, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien ROBERT.

Groupe Centre et Indépendants

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, évidemment, nous nous joignons à vos propos concernant le drame d'Annecy, qui nous a évidemment tous profondément choqués. Nous allons aujourd'hui vers une séance qui sera particulièrement longue. C'est sans doute normal puisque c'est une séance importante. Nous allons débattre, notamment, de l'organisation du service public des trains régionaux, qui est vraiment une compétence première, pleine et entière, majeure, très significative de notre Région. Et à l'heure où on favorise, par tous les moyens, les modes de transport doux, les moins polluants, les plus capacitaires, évidemment, le train est au cœur de nos préoccupations. Après avoir connu, au siècle dernier d'ailleurs, une longue période de désintérêt, de dégradation. Aujourd'hui, il s'agit d'inverser la vapeur.

Je voudrais, pour commencer sur ce sujet, souligner les annonces récentes qui ont été faites par l'État en faveur du rail. Les mandats de négociation ont été donnés au Préfet sur le volet mobilité du CPER et nous l'attendons. 8,6 milliards ont été annoncés, dont 29 % pour le rail.

C'est une première étape en faveur du rail et, dans notre Région, les crédits seront augmentés de 150 millions d'euros, sans compter les grands projets, naturellement, ou sans compter la régénération des lignes. Et puis 450 millions d'euros ont été annoncés pour la ligne Bordeaux-Marseille. Signe, d'ailleurs, que GPSO s'accompagnera bien de rénovations des lignes existantes. Et puis, le RER métropolitain, qui est aussi un sujet majeur et dont, d'ailleurs, cette semaine, l'Assemblée débattrait pour favoriser l'implication des collectivités locales avec les sociétés de projet qui pourraient et qui pourront être créées localement.

Alors, évidemment, j'entends déjà certains dire que ce n'est pas assez, que cela devrait être plus. Il faut être cohérent. Il est difficile de s'alarmer des dettes de la Région et de faire comme si l'État n'en avait pas alors qu'au contraire, vous savez qu'elle est particulièrement importante et que nous devons y faire face. C'est donc un effort significatif de l'État, compte tenu du contexte.

Sur les finances, justement, de notre Région, tout d'abord, nous allons évoquer le compte administratif. Je ne serai pas très long. Mon collègue Christian DEVEZE détaillera notre position. Effectivement, la dette nous inquiète, avec une progression très significative et avec des conséquences, d'abord, sur notre fonds de roulement qui descend à 15, 20 jours, peut-être un petit peu plus. Et, surtout, des questions. Quelles seront les conséquences sur les réalisations des investissements ? On ne pourra pas tout faire, c'est évident, et nous avons, de ce point de vue là, besoin de plus de clarté. Ayons l'honnêteté de reconnaître que ce phénomène est aussi structurel et, comme vous l'avez dit, il va falloir une discussion avec l'État pour revoir la structuration financière des Régions. Cela passe par un dialogue renforcé, loin des postures que l'on peut entendre ici, parfois, de critiques systématiques à l'égard de l'État. J'ai compris qu'il fallait qu'il y ait aucune réforme territoriale, si je vous ai bien entendu, en tout cas sur le volet institutionnel. Puisqu'on ne va pas faire le conseiller, on ne va pas réviser, évidemment, le périmètre des Régions. Nous, nous pensons, malgré tout, qu'il y a un travail à faire sur ce sujet-là.

Et puis, nous allons également passer le budget primitif. Et ce qui nous alerte, aussi, c'est que vous annulez des AP à hauteur de 146 millions d'euros qui avaient été passées au BP 2023. Donc, il y a quelques mois, on a annoncé, on a communiqué, d'ailleurs, sur des annonces qu'aujourd'hui on ne fera plus, on ne fait plus, ou on reporte. Et, effectivement, nous aimerions plus de clarté. Mais, si le sujet financier est majeur, le vrai sujet de cette séance, c'est le service des trains régionaux. La convention d'exploitation avec des trains régionaux est, sur la période 2024-2031, un sujet majeur. D'abord parce que c'est le quotidien de beaucoup de nos concitoyens et, ensuite, parce que c'est un levier d'aménagement et d'attractivité pour notre Région.

Tout d'abord, ne nous trompons pas de débat. On ne vote pas pour ou contre la concurrence. C'est la loi. Et cela découle directement de la construction européenne, du libre-échange, auquel nous sommes particulièrement attachés. Et on ne tergiverse pas avec ces principes-là. Nous l'avons prouvé, d'ailleurs, par le passé sur un certain nombre de votes qui n'étaient pas l'ouverture à la concurrence, mais qui étaient liés. Donc, évitons un débat hors sujet qui, en réalité, nous priverait d'aborder le cœur du sujet. Ce dont nous devons débattre, c'est les modalités d'entrée en vigueur de la concurrence, son application, et le niveau d'exigence de notre collectivité sur les trains régionaux. Alors ces sujets sont liés, naturellement, mais ils sont tout de même assez différents. En tout cas, suffisamment différents pour que nous ne comprenions pas pourquoi nous allons vers un seul et même vol. Un seul et même vote parce que nous allons être obligés, d'une certaine manière, de parler de comment nous allons ouvrir la concurrence avec un des opérateurs et comment nous allons travailler avec lui. Nous aurions aimé pouvoir dissocier ces votes. C'est même le bon sens. Et, peut-être, même, d'ailleurs, un certain nombre de règles juridiques qui auraient dû vous conduire à dissocier ces deux votes.

Nous regrettons la forme, Monsieur le Président, la manière dont va être organisé ce débat. C'est une faute, pour nous, importante parce que l'on peut débattre de l'application de la loi. On peut par exemple, et on aurait aimé, parler avec vous et avec votre Vice-président des lots. Du nombre de lots. On aurait aimé parler du calendrier, on aurait aimé parler du nombre de trains. On aurait aimé parler de l'intermodalité, de toutes ces questions-là. Mais, en réalité, et si nous vous remercions notamment pour le groupe transpartisan qui s'est réuni, nous n'avons pas pu, tous les groupes favorables à la concurrence, débattre de nos points forts, de ce que l'on souhaiterait. C'est à vous de négocier mais, en amont, on n'a pas pu le faire. Nous avons eu des éléments qui nous ont éclairés sur l'aide à la décision. Je le répète, c'étaient des débats intéressants, sauf lorsqu'on a reçu des gens qui nous expliquaient qu'ils étaient contre la concurrence pendant 1h30 ou 2h. Ce n'était pas tout à fait le sujet. Donc, nous avons été privés de ce débat-là et c'est, pour nous, un problème.

Autre exemple, quand on veut parler des indicateurs de performance sur la convention, ils sont couverts par le secret des affaires. C'est l'annexe 3.8. On peut aller les voir, on peut les consulter, mais on est incapable de faire des amendements ici. On est incapable d'en parler puisque c'est couvert par le secret des affaires. Donc, vous voyez bien que le mélange des deux est un vrai problème. On peut être pour l'ouverture à la concurrence et ne pas être totalement d'accord avec vous sur les modalités du service des trains régionaux. Comme on peut être contre la concurrence et pour une convention avec la SNCF.

Il était donc possible et souhaitable, d'un point de vue démocratique et intellectuel, de dissocier ces deux votes. Nous ne savons pas pourquoi. Nous nous interrogeons sur cette

confusion dommageable. Pourquoi ? On a bien une idée de la réponse. Effectivement, nous le savions, et vous saviez que ce débat allait diviser votre majorité et vous vous êtes sans doute dit qu'avec une pincée de concurrence et une pincée de poursuite de travail avec la SNCF, vous alliez réunir tout le monde. Une sorte de « en même temps » version Alain ROUSSET. Mais c'était sans compter, d'abord, sur la constance et la détermination de votre majorité, du groupe communiste et, sans doute, d'autres, qui refusent l'ouverture. Et c'était sans compter sur le refus pour les groupes favorables à la concurrence de vous signer un chèque en blanc sur l'organisation du service. Nous avons des idées à faire valoir.

Et, cette ambiguïté censée vous rassembler fait exploser la majorité régionale. En tout cas, c'est ce que nous avons compris en lisant un certain nombre de déclarations. C'est la raison pour laquelle je vous ai écrit pour vous alerter sur ce vote à dissocier. Et nous vous demandons, dans l'intervalle, de reporter le vote puisque nous pensons, sincèrement, que nous avons des idées à faire valoir et que nous pouvons nous entendre. D'ailleurs, je précise que ce texte n'est pas non plus adopté par la SNCF et que nous avons du temps pour le voter.

Si, néanmoins, vous décidez de maintenir votre position envers et contre tout, nous sommes responsables et nous avons proposé des amendements. Pour les principaux, il s'agit, par exemple, des outils pour limiter les retards, des outils pour soutenir le vélo, des outils pour le tri sélectif dans les rames, des outils pour un vrai pilotage démocratique. Toutes ces questions-là, pour nous, sont centrales. Et nous espérons pouvoir être entendus parce que, en faisant ces propositions, malgré la confusion que nous dénonçons, nous sommes à notre place. D'une part, parce que nous avons défendu des idées différentes. Si, aujourd'hui, nous ne portons pas ces idées alors que vous avez un débat sur la convention, nous ne sommes pas à notre place. Donc, c'est notre rôle. Et, ensuite parce que, sur un sujet aussi important que celui-ci, nous pensons, oui, que toutes les sensibilités de l'hémicycle auraient dû être associées. Auraient dû avoir le droit de faire des propositions. Pas sur le débat général, j'insiste bien, mais sur les modalités et la convention.

Résumons-nous : mélange des genres dans le débat, majorité régionale divisée, une délibération qui ne pourra pas être adoptée sans les votes des groupes minoritaires. Mais, en même temps, des possibilités très limitées d'enrichir le texte. Bref, on ne respecte ni les élus, ni les usagers, ni les cheminots. Et, d'ailleurs, je voudrais avoir un mot pour eux parce que, naturellement, on ne peut pas ignorer qu'ils manifestent aujourd'hui. On a un désaccord de fond, on ne va pas le cacher. Bien sûr, on est en désaccord sur le fond. Mais, si on leur a vraiment promis qu'en faisant des bons résultats sur cette convention, on irait au plus loin possible, on irait à 10 ans, en affirmant « ne vous inquiétez pas, on ouvrira la concurrence le plus tard possible », on peut comprendre qu'aujourd'hui, ils se sentent trahis et qu'ils soient,

eux aussi, victimes d'une certaine ambiguïté.

Alors, nous prendrons nos responsabilités si vous maintenez le vote. Et si, malgré notre attitude responsable, vous décidez d'étouffer les alternatives à vos idées, alors ce sera le signe d'une démocratie régionale en berne. Et nous nous questionnons : sommes-nous véritablement une Assemblée délibérante ? Et je me tourne vers tout le monde, y compris les collègues de la majorité régionale. Est-ce qu'on peut, ou non, faire entendre une voix différente, proposer des amendements ? Nous avons essayé de le faire. Nous espérons réellement être entendus. Et, bien sûr, nous savons que, cet après-midi, vous pouvez gagner le vote. On le sait. Il peut y avoir le principe de « pêche aux voix ». Mais nous vous mettons en garde contre ce réflexe-là, car nous pensons que vous pouvez peut-être gagner le vote mais que vous allez perdre la confiance si vous ne créez pas les conditions réelles d'une majorité de projet. En tout cas, voilà le chemin que nous vous proposons, Président. Notre chemin. Celui de la clarté, en prenant un peu de temps pour construire une majorité de projet sur ce texte.

Pour conclure, je vous dirai que, pour nous, ces deux sujets, finances et train, constituent un peu un tournant dans le mandat. En tout cas, nous le voyons comme cela. Après le départ des Verts aux dernières élections, aujourd'hui, une partie de la gauche, le Parti communiste notamment, qui se désolidarise sur une décision majeure, nous nous interrogeons sur la manière dont la suite du mandat va se dérouler. Nous ne nous en réjouissons pas du tout parce que nous constatons, hélas, les difficultés. Mais, quand le financier et les divisions politiques s'agrègent, le mandat est encore long et nous avons des raisons de souligner notre inquiétude.

Enfin, une touche plus légère. Effectivement, nous avons notre demi-finale du Top 14 à nous qui était presque notre finale avec un regret fort, évidemment, pour les Bordelais, mais avec un soutien affirmé et total à La Rochelle. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avoue que, et je crois que je vous l'ai dit, vous faites trop de politique. Qu'avons-nous fait ? Renaud LAGRAVE le précisera cet après-midi. D'abord, nous avons tenu ce groupe de travail dont tout le monde, à part vous, manifestement, a trouvé qu'il était efficace, ouvert. Même si, peut-être, la présence n'était pas toujours assurée. Deuxièmement, vous avez dû mal lire. Laissez-moi terminer. Je vous ai laissé parler longuement. Cette convention, c'est une convention de gré à gré avec la SNCF, de sept ans. Nous aurons à nous prononcer sur la concurrence pour lancer l'ensemble des chantiers. Cette convention, c'est une convention de gré à gré avec la SNCF. Et vous vous doutez bien que la majorité n'est pas insensible aux inquiétudes des cheminots. Je veux leur assurer à nouveau que, si nous procédons ainsi dans les années qui viennent, c'est justement pour

que le piège mortifère qui viserait à renvoyer aux calendes grecques n'existe pas.

Vous avez aussi évoqué des annulations d'autorisations de programmes. Toutes les collectivités, et j'en ai présidé un certain nombre, réalisent, à un moment donné, des annulations d'AP ou d'AE. Pourquoi ? Vous savez que l'inflation sur les matières premières, sur l'énergie, a entraîné, dans beaucoup de collectivités, voire d'entreprises, l'arrêt d'un certain nombre d'opérations. Maintenir des crédits qui n'ont plus d'objet, ce n'est pas sérieux. Donc, nous avons fait preuve de rigueur là-dessus.

Je reviens sur le Limousin, le Président de l'agglomération, Marie-Ange MAGNE. J'ai vu Clément BEAUNE et il m'a assuré que les travaux sur le POLT, de la même manière que les commandes de matériel roulant neuf, étaient bien, toujours, une des priorités du gouvernement. Alain BACHÉ.

Groupe Communiste, Ecologique, Citoyen

M. BACHÉ. - Chers collègues, cher Président, tout d'abord, nous voudrions nous associer aux propos que vous avez tenus sur les drames qui se sont produits la semaine dernière. Mais, effectivement, cette session se tient dans un moment particulier, lourd d'incertitudes et dans un climat de défiance jamais connu. La démocratie est mise à mal. Aucun respect pour le débat institutionnel. Des faux-semblants de consultation et, surtout, un mépris vis-à-vis du monde du travail. Et s'il y a, bien sûr, les grands discours, la recherche des effets de communication, nul ne peut contester le malaise persistant qui se creuse dans tous les pans de la société. Sur les territoires les tensions se créent. Et, ce qui a fait les forces et les spécificités françaises a été détricoté. Et, parfois, rayé des vies. On joue même avec la vie et la santé des citoyens. Ici, c'est la fermeture des urgences, là, c'est le mariage forcé d'hôpitaux, pourtant distants de plusieurs kilomètres. Ailleurs, ce sont de grosses inquiétudes pour l'emploi, avec le risque de disparition d'usines. Usines qui font l'équilibre d'un territoire. Je pense à l'usine Fonmarty, à Bazas, menacée de fermeture, dont les conséquences sont terribles pour les salariés et bon nombre de citoyens. J'ai ici, aussi, une pensée pour les producteurs de foie gras dans mon département qui sont, une nouvelle fois, confrontés à la grippe aviaire parce que de mauvaises décisions ont été prises par les pouvoirs publics et que les acteurs, surtout, n'ont pas été écoutés par ces mêmes pouvoirs publics. Cela représente trois ans de perdus puisque, si la vaccination avait pu être menée très rapidement, peut-être que nous n'en serions pas là aujourd'hui. À trop tirer sur la corde, la rupture risque d'être grande et dangereuse... Et puis, il y a, aussi, la répression, notamment la répression syndicale, source d'exaspération nouvelle, mais aussi d'humiliation. Je pense,

bien sûr, à l'interpellation et à la garde à vue de syndicalistes qui n'ont fait que manifester leur désespoir et leur désarroi sur le projet de retraite à 64 ans. Nous mesurons ici, déjà, dans notre institution, les conséquences de la réforme des retraites sur le travail de nos agents condamnés à travailler deux ans de plus. Sans parler des difficultés et des coûts supplémentaires que cela va engendrer pour notre collectivité. Je reviendrai, dans le débat sur les questions budgétaires, sur des propositions et notre regard sur la situation financière de la Région.

J'en viens, donc, au dossier du TER qui va, comme on a pu le constater, cristalliser nos débats, même si, évidemment, je n'oublie pas les questions budgétaires puisque, à partir de ces choix, c'est la vie sur nos territoires dont il s'agit et la réponse aux besoins des populations. Je vais parler de ce dossier qui a fait beaucoup saliver et beaucoup couler d'encre. Parfois, pour certains, à en perdre la boussole, en maniant les contre-vérités, les raccourcis mais, surtout, en évitant d'aller chercher la vérité là où elle se trouve. Et, donc, d'en venir à la racine du mal. Si les racines sont lointaines, chacun doit assumer son passé. Dans ce dossier, nous le disons, je le dis depuis longtemps, nous n'aurons pas de position d'opportunisme ni de position de circonstance, ni de tactique politicienne, ni de repli, ni de frilosité. Un des membres de notre groupe interviendra sur la convention.

Mais, sans suspense, je reconfirme ici notre opposition à cette délibération, qui conduirait à une ouverture à la concurrence. Conviction politique en totale cohérence et dans la continuité de notre opposition à la signature du traité de Maastricht en 1992 et du traité constitutionnel de 2005. Je vous rappelle, ici, mes chers collègues, qu'une majorité politique s'était alors assise sur l'avis majoritaire du peuple. Il faut bien rappeler que le peuple avait bien dit non en 2005. Dans ce dossier, donc, j'invite chacune et chacun à balayer devant sa porte. Comme dans tout dossier, il ne faut pas vouloir faire des raccourcis pour se dédouaner de ses propres responsabilités. Certains votent une chose de la main droite au Parlement européen et à l'Assemblée nationale et votent le contraire, ici, de la main gauche. Je me permets, à ce moment-là, de vous poser une devinette. Vous allez peut-être m'y répondre. Qui parlait d'un fédéralisme « un peu bancal » à propos du traité de Maastricht ? Qui disait, encore, « soyons lucides, il n'y a aucune place pour des nations vraiment libre dans un État fédéraliste ». Et de rajouter : « comme il nous faut apaiser, voilà que l'on nous promet de respecter les identités nationales ». Et encore, il rajoutait : « la mise en concurrence des faiblesses et des défaillances de chacun n'a jamais amélioré la performance de tous. Je pourrais citer d'autres propos de cet homme et je pense qu'à droite vous le connaissez bien. Il n'était autre que Philippe SEGUIN. Je rappelle également les propos qui ont été tenus par quelqu'un, un spécialiste de l'Europe qui, lui, s'appelait Francis WURTZ, qui est toujours membre de notre parti, qui disait, le 25 avril 1992, sur la question

de la souveraineté, qui était au cœur du traité de Maastricht : « ce traité institue une loi au-dessus des lois. S'il est ratifié, vous continuerez à élire vos députés mais le pouvoir réel sera ailleurs, dans les instances non élues non françaises. Dans quelques années, 80 % des législations économiques et fiscales seront transférées par ces pouvoirs technocratiques ». J'ajouterai qu'il parlait en même temps de la Banque centrale européenne et que cela aurait donc des répercussions concrètes sur la vie des gens et sur les délibérations et les débats que nous avons actuellement. Et je n'oublie pas, mes chers collègues, les quatre paquets ferroviaires. Parce que c'est de cela dont il s'agit. Et il est bien spécifié, dans le quatrième paquet ferroviaire : « le pilier marché relatif à l'ouverture à la concurrence des marchés nationaux et à la gouvernance des acteurs du système ferroviaire, a fait l'objet d'accords entre les États membres du Parlement européen. Le 28 avril 2016. » Il a été définitivement adopté en 2016. Et de poursuivre : « et l'attribution par appels d'offres pour les contrats de service public de transport nationaux, régionaux et TER ». C'est de cela dont il s'agit. Donc, on ne peut pas, aujourd'hui, vouloir se dédouaner des responsabilités qui font que des lois ont été établies. Et qu'aujourd'hui on se doit de les assumer.

Donc, pour ce qui nous concerne, nous sommes extrêmement tranquilles sur ce dossier-là. C'est donc là que nous mesurons ces logiques ultralibérales et leurs conséquences. Nous payons ce concept de concurrence libre et non faussée contenu dans le traité de Maastricht, avec l'article 129B. Ce sont ces logiques contenues dans ce traité, nous le savons toutes et tous, qui sont néfastes pour le service public, le fonctionnement de notre société et pour des protectionnismes sur différents aspects dans notre pays. Ont été mis dans cette seringue « mortifère » de concurrence libre et non faussée, vous y avez fait allusion, Monsieur ROBERT, il y a quelques instants, les PTT. Ce ne sont plus les PTT, aujourd'hui, c'est Orange. Mais c'étaient les PTT au départ. La santé, l'énergie, le transport, les douanes, le trésor public. Nous le mesurons aujourd'hui, au regard de ce que nous vivons, par exemple avec la santé ou l'énergie, partout, y compris avec des répercussions, malheureusement, sur le statut et sur les emplois. Ce sont donc des ruptures, des éloignements en termes de service public. Et, en plus, nous le constatons, c'est l'explosion d'es coûts, avec le coût du gaz et le coût de l'électricité.

Je prendrai un seul exemple pour imager mon propos, vécu il y a quelques jours. Appel à France Télécom pour un branchement internet. Pardon, à Orange, vous avez raison de le dire. Pour un abonnement, c'est Orange. Vous avez raison. Délai d'attente, 15 jours. Et, cerise sur le gâteau, pompon, avec un sous-traitant situé où ? En Afrique du Nord. C'est de cela dont il s'agit avec la concurrence libre et non faussée. Je pense que nous ne connaissons pas cela avec le rail mais le risque n'est pas à rejeter. Monsieur DUPRAT, c'est une réalité. C'est une réalité concrète et c'est du vécu. Celles et ceux qui, à l'époque, ont

caché cette vérité, ont menti aux Français sur le contenu de ces divers traités, portent les véritables responsabilités de ce que nous vivons. Il y a bien sûr tous les libéraux, les partisans de l'Europe des régions, et je ne peux résister à vous lire certains noms. Et cela va peut-être en faire sourire certains, qui ont soutenu cela. CHIRAC, BALLADUR, MITTERAND, JOSPIN, HOLLANDE et, j'allais oublier, MELENCHON. Parce qu'il était aussi de ceux-là. Il faut avoir le courage et la vérité de le dire. C'est une réalité. Mais nous sommes des gens honnêtes, nous le disons. Et une pensée, aussi, pour celles et ceux qui sont restés, aujourd'hui, courageusement muets sur cette question.

Pour en revenir à la convention TER, en ce qui nous concerne, nous avons assisté avec assiduité et sérieux au groupe de travail transpartisan. Je suis au regret de vous dire que cela n'a pas été le cas de tous les groupes politiques. On nous demande des choses et les réalités, ce sont celles-là, vécues par mon collègue Fred MELLIER et moi-même. Pour ceux qui ont participé à tous. Donc, sans commentaire. Et il y a aussi ceux qui sont, une nouvelle fois, restés muets. En tout état de cause, vous l'aurez compris, nous le faisons dans la plus parfaite des transparences. Nous sommes opposés à l'ouverture à la concurrence, donc à la délibération qui nous sera proposée. Nous croyons, pour ce qui nous concerne, avec force, qu'au contraire de la concurrence, il y a besoin d'un service public TER renforcé, moderne, efficace, pour répondre aux besoins des populations, des territoires ainsi qu'aux enjeux environnementaux et économiques.

Et puis, il y a, et j'en terminerai par là, ceux qui s'interrogent sur les intentions des communistes et notamment un de nos amis d'Europe écologie les Verts qui, par erreur, a envoyé son mail à tous les élus pensant qu'il s'adressait uniquement à son groupe. Je cite : « les communistes veulent se dédouaner de leur volonté de rester dans la 'majo', en dépit de cette énorme rebuffade, tout en souhaitant eux-mêmes profiter de la plénière pour enfoncer un coin dans la majorité à ROUSSET ». Désolé, mais il n'y aura pas de coin à enfoncer. Nous sommes dans la majorité et cette majorité nous permet d'être loyaux, libres, même si, dans la compréhension étriquée de certains, ces deux concepts peuvent paraître contradictoires.

(Applaudissements).

C'est notre conception d'élus et celle de nos partenaires dans cette majorité. J'ai un petit conseil à donner à nos amis d'Europe écologie les Verts. Qu'ils se mêlent de leurs affaires, qu'ils nous laissent travailler et, plutôt que de vouloir donner des leçons, je les invite simplement à écouter nos propositions, à regarder notre rapport dans l'Assemblée régionale. Ce n'est pas la première fois qu'ils nous insultent, nous et d'autres, et nous attendons toujours leurs excuses pour nous avoir traités de « complices de criminels de guerre » et,

aujourd'hui, de « traîtres ». Avant même de savoir ce que nous allons voter. Merci de votre attention.

Mme MOTOMAN. - Je rappelle à nos collègues qu'il s'agissait de Monsieur PAGÈS et non pas du groupe.

Brouhaha.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît.

Mme MOTOMAN. - Nous restons solidaires de Monsieur PAGÈS. Par contre, cette intervention me semble très mal à propos.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une information, à Monsieur Alain BACHÉ. Pour Fonmarty, on a un repreneur et on est en train d'analyser le dossier, notamment les services de la direction du retournement. Jean-Luc ARMAND.

Groupe PRG Le Centre Gauche

M. ARMAND. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, Monsieur le Président, pour faire écho à vos propos, ayons tout d'abord une pensée pour Lindsay, victime de harcèlement scolaire et pour les enfants et les adultes touchés par l'effroyable, la semaine dernière, à Annecy. Mes chers collègues, nos débats vont sûrement être quelque peu phagocytés par un unique sujet, celui de la convention. Non pas le mouvement de Bernard CAZENEUVE, que soutient le PRG, mais la convention TER. Je sens bien que vous êtes déçus. Au risque de tuer le suspense, notre groupe votera cette convention, par principe de réalité, parce que le sujet nous oblige et que le courage, en politique, c'est de décider. Pierre MENDES FRANCE disait, je le cite : « gouverner, c'est choisir, si difficiles que ce soient les choix ». Et il ajoutait : « je m'interdis de faire aux travailleurs des promesses que je ne pourrai pas tenir ». Aussi, il nous appartient de préparer les choses de la meilleure des façons possibles, tant pour les Néo-Aquitains que pour les personnels et par rapport à l'opérateur historique, pour le public et pour celles et ceux qui en assurent le service. Nous reviendrons sur notre analyse lors de l'examen de la convention TER, mais voici ce que je souhaitais, au nom de notre groupe, vous dire en préambule.

Je ne reviendrai pas sur la réforme des retraites et l'absence de véritable débat sur le travail dont nous avons été privés. Il serait pourtant nécessaire de réfléchir en profondeur sur ce sujet, car notre rapport au travail évolue, de même que les bouleversements technologiques tels que l'intelligence artificielle. Aucun républicain ne peut nier que la démocratie a été abîmée par la pratique du pouvoir actuel, les outrances de certains et la brutalité des autres.

Cette pratique du pouvoir, face à une chambre introuvable, le manque de respect et la brutalité qui montent dans notre société et dans le débat public n'augurent rien de bon. Au-delà du débat sur les retraites, de la convention TER qui va certainement occuper nos débats et cliver au sein de notre hémicycle, ce qui devrait réellement nous occuper, c'est l'Europe. Car c'est l'Europe actuelle qui propose cette ouverture, plus ou moins lointaine, mais inéluctable, à la concurrence. On peut, effectivement, et tel est notre cas, le déplorer. Force est de constater que nous n'avons pas tous, en Europe et ici, la même conception d'un service public, ni la même culture politique, encore moins la même histoire. Mais je fais confiance aux femmes et aux hommes de gauche qui ne manqueront pas de soumettre leur liste au suffrage des électeurs en juin 2024 pour faire entendre une autre voix. L'Europe se doit de devenir enfin sociale et elle mérite que l'on s'y intéresse. Non pas seulement pour percevoir une indemnité comme le font certains europhobes, mais pour œuvrer au service d'un idéal qui nous anime, pour bâtir un projet de société qui nous rassemble et qui, demain, constitueront le socle d'une Europe humaniste et sociale. Une chance pour les Européens. L'Europe doit être humaniste ou elle ne sera pas. Quel défi ce serait d'avoir une harmonisation des salaires à l'échelle de cet espace politique, une protection sociale européenne, une politique de santé concertée et plus efficiente qu'elle ne le fut lors de la crise COVID, une véritable industrie européenne qui ne soit pas que spatiale, une véritable politique énergétique et une lutte concertée contre le réchauffement climatique. Mais également les énergies fossiles, les plastiques, et j'en passe. Nous croyons en l'Europe parce que nous croyons en la France. Nous croyons en l'Europe parce que le destin de ses peuples est lié. Elle est une réalité du quotidien à travers Galileo, Erasmus, la PAC, et aussi par le biais d'infrastructures telles que les lignes grande vitesse.

À ce titre, notre groupe réaffirme son soutien pour GPSO et s'indigne du jeu de certains élus favorables hier au projet à la Région et aujourd'hui hostiles sur leur territoire. N'oublions pas les collectivités bénéficiant de la LGV Bordeaux-Paris, mais qui aimeraient que Toulouse ne bénéficie pas de la même infrastructure. Serions-nous, dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine, ou chez nos voisins de l'Occitanie, des citoyens de seconde zone, pour ne pas pouvoir bénéficier d'une ligne LGV ? Aurait-on imaginé un instant, Monsieur le Maire d'Agen, dans les années 70, que la construction des autoroutes s'arrêta définitivement à Bordeaux ? Devrons-nous atteindre la saturation du réseau actuel pour agir ? Au risque, permettez-moi ce terme gascon, de « mascagner », pendant 10 à 15 ans. Ou, pire, de nous détourner du rail. Devrons-nous nous contenter d'une grande vitesse reliant les capitales de l'Europe du Nord sans pouvoir atteindre Barcelone, Madrid ou Lisbonne autrement que par le transport du pire bilan carbone, l'avion. La solidarité territoriale doit jouer et s'exprimer et le développement de la France, de l'Europe et du rail passe par de tels projets.

Un mot, enfin, sur le harcèlement scolaire et ses dramatiques conséquences dont le suicide de Lindsay. Il est temps que de telles pratiques cessent, que les personnels soient mieux formés, afin de détecter et d'agir. L'école doit redevenir un sanctuaire et un lieu de construction des savoirs apaisés. Un objectif qui devra prendre en compte la lutte contre le harcèlement numérique, car c'est un espace qui échappe encore trop largement aux parents ainsi qu'à l'Éducation nationale. Rappelons que la Région s'est mobilisée sur cette question avec son plan régional contre le harcèlement scolaire. Il sera essentiel de travailler cette question également avec le Conseil régional des jeunes pour avoir l'avis de jeunes concernés par ces faits de société. Et, pour les élèves victimes de harcèlement, rappelons le numéro à composer, le 30 20. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc. Nicolas FLORIAN.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, je m'associe, bien sûr, à tout ce qui a été dit par vous-même et repris, sur les événements dramatiques que nous avons connus depuis quelques semaines maintenant, quelques jours. On a l'impression que l'on se demande toujours : « à quand une nouvelle mauvaise surprise dans l'actualité de ce pays ? » C'est quand même le signe, aussi, d'un grand malaise sociétal. Et, donc, je tenais à vous redire combien nous sommes solidaires des victimes, de familles, quel que soit l'événement qui les a mis dans la douleur.

Redire, aussi, combien on peut afficher une forme de fierté locale face au week-end sportif qui nous a réunis. Moi, j'étais à San Sébastien, et j'ai remarqué la grande proximité entre les Rochelais et les Bordelais, quand bien même, quelques minutes après avoir trinqué ensemble, on se mettait une « peignée » sur le terrain. Et, après le match, avoir cette communion, c'est aussi cela le monde du sport. Et nous sommes dans une arène et cela va me permettre de rentrer dans le sujet. On voit bien que les expressions des uns et des autres pourraient s'apparenter au monde du sport. Sauf que, dans le monde du sport, on s'aperçoit qu'il y a une forme d'éthique, une forme de code de la bonne pratique.

Et, là, depuis ce matin, je dois vous dire que je savais que cette séance serait importante, mais je ne pensais pas qu'elle atteindrait un tel niveau de confusion. Quand je parle de confusion, c'est que, certes, et vous l'avez, entre guillemets, « anticipé », Monsieur le Président, on a mis, au cœur de la journée, une délibération sur un élément structurant de notre région, le transport des voyageurs, autour de ce que pourrait être, d'un côté une convention de gré à gré, de l'autre l'inscription dans un schéma réglementaire qui s'impose à

nous, mais sur lesquels, d'ailleurs, et j'en dirai un mot, nous y retrouvons un certain nombre de nos convictions. Mais il y a une accélération depuis ce matin. Et je serais tenté de vous dire que, au regard des quelques interventions que l'on a pu entendre, je vous félicite, le groupe auquel j'appartiens, d'avoir proposé ce qui, j'espère, sera envisagé. C'est ainsi Christophe DUPRAT qui défendra, au moment de la discussion, un amendement visant à dire: « face aux questionnements, aux interrogations, aux positionnements à géométrie variable, donnons-nous un peu de temps, rediscutons de tout cela. » Parce que, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Président, la SNCF s'inscrit dans le jeu de la concurrence. Et c'est vous qui l'avez organisé comme tel puisque, et vous le revendiquez, entre guillemets, c'est une convention de gré à gré mais qui se fait en parallèle à quelque chose de plus global qui s'appelle l'ouverture à la concurrence. On aura beau revenir, Alain BACHÉ, à Bismarck ou à d'autres considérations plus politiques sur les différents traités qui s'imposent à nous, mais, enfin, la réalité, elle est là, et notamment le droit européen. Et puis également les convictions de chacun. Et je m'aperçois que vous allez réussir ce tour de force, Monsieur le Président, de réunir contre vous des gens qui sont en réflexion contre une délibération, mais pas pour les mêmes raisons. Cela va constituer un tour de force assez particulier.

M. LE PRÉSIDENT. - Je l'avais bien remarqué.

M. FLORIAN. - Vous me titillez avec cela mais c'est peut-être plutôt à vous de vous poser la question. Sur la façon, la méthode, l'orientation. Moi, je n'ai pas bien compris. Encore une fois, le débat va avoir lieu dans quelques minutes et je ne veux pas qu'on le présente les uns et les autres à travers ce discours liminaire. Mais, moi, je n'ai pas bien compris votre doctrine là-dessus. Excusez-moi de le dire comme cela mais, vous savez, nous, on a toujours préféré l'optimisme de la volonté au pessimisme de l'intelligence. C'est un peu pompeux, je sais, et beaucoup peuvent se l'attribuer mais, la réalité, elle est là et, moi, je ne peux pas me résoudre au fait que vous annonciez que c'est comme ça et pas autrement. À un moment ou à un autre, il faut avoir un peu de respiration, prendre un peu de temps. Les mêmes arguments que vous allez nous refuser, les uns et les autres, dans quelques minutes ce sont ceux que vous avez pu déployer, il y a quelques semaines, quelques mois, face à un grand débat national autour de l'avenir des retraites. Vous allez être les mêmes à nous dire « on est pris par le temps... » Les mêmes qui disaient, à l'époque, « repousserons, renégocions, rediscutons ». Vous allez être dans une espèce de schizophrénie, pardon du mot, sur ce sujet.

Au-delà de la convention et de l'avenir du transport voyageur et, encore une fois, Christophe DUPRAT, et d'autres, peut-être, parmi mes amis, interviendront, parce que le sujet est important, la séance n'est pas anodine, aujourd'hui. Dans quelques minutes, on va voir que

notre compte administratif nous permet de s'inquiéter. En tout cas, d'avoir des alertes. Par rapport à tous les objectifs qui avaient été fixés au moment de la présentation des budgets 2022-2023, on a les premières alertes sur un mouvement structurel qui n'est pas conjoncturel sur des recettes qui tournent moins bien, même si elles sont plus importantes que ce qu'on avait imaginé au vote du budget primitif et du budget supplémentaire de l'époque. Mais il s'agit en tout cas d'une raréfaction de la recette. Et, en tout cas, et c'est aussi un paradoxe, excusez-moi de le dire comme cela, c'est grâce à l'inflation que l'on rentre, aussi, des recettes. C'est quand même une forme de paradoxe. On regrette des taux inflationnistes qu'on n'avait jamais connus depuis des années mais ils nous permettent, tant bien que mal, de rentrer une centaine de millions d'euros supplémentaires. Grâce à l'inflation. Il y a également des capacités de désendettements qui se dégradent un peu. Donc, il y a une alerte.

Alors même que, à travers l'ordre du jour, on voit les grands enjeux qui sont devant. Bien sûr qu'on les connaît. Ce n'est pas une découverte, aujourd'hui, de se dire que l'on va peut-être, même si cela va être évacué assez rapidement, parler du CPER. Moi, j'ai envie qu'on parle du CPER. Il y a nécessairement des choses qui ont changé entre 2021 et aujourd'hui. Et il nous projette jusqu'en 2027. Bien évidemment, on a tous bien compris que c'était un ajustement technique de maquette financière. Moi, je souhaite qu'on parle du CPER, et rapidement. Et que l'on mette sur la table nos différences, nos convergences et avoir, en tout cas, un débat démocratique et technique sur l'avenir de notre grande Région dans sa relation partenariale avec l'État, avec d'autres collectivités et, en tout cas, tout ce qui viendrait en maîtrise d'ouvrage, porté par la Région et qu'on sollicite ou pas. Cela peut paraître récent, 2021, mais c'est très lointain quand on voit la succession d'événements dans le paysage institutionnel, politique, économique et social de notre pays.

J'ai envie qu'on parle aussi du SRADDET. Les concertations, les présentations territoriales ont lieu depuis quelques jours. Tant mieux. C'est bien d'aller consulter à l'extérieur, mais c'est quand même mieux, aussi, de se consulter, entre nous. Cela fait un moment que l'on s'interroge sur l'opposabilité d'un certain nombre d'obligations qui, aujourd'hui, posent question. Comme la zéro artificialisation nette. D'ailleurs, aujourd'hui, on a certains de nos amis politiques, je parle des LR, au Sénat, qui proposent de redonner un peu de temps pour revenir sur ces questions. Moi, je souhaite, Monsieur le Président, que, d'ici la fin de l'année, on organise un état des lieux, un diagnostic et un débat sur l'avenir de ce que serait un nouveau SRADDET.

Sur Néo Terra, il ne se passe pas une seule délibération, ou, en tout cas, parmi les plus engageantes de notre séance, sans qu'il soit fait mention de Néo Terra. Depuis combien de temps n'avons-nous pas parlé de Néo Terra entre nous ? Cela fait six mois qu'on nous

annonce une présentation, un échange, un projet, une vision, en tout cas de parler de Néo Terra. On ne sera pas d'accord entre nous mais peu importe. Cela pourra peut-être nous éviter des complications, à terme, si, d'ores et déjà, on exprime les choses en séance et dans les différents groupes que nous sommes. Il y a bien sûr l'idéal, toujours, de créer des groupes transpartisans. C'est très bien, c'est très volontariste, c'est très séduisant, mais il y a aussi une assemblée. Et il y a aussi une commission permanente. Alors j'entends que l'on est tous à regretter que cela puisse durer deux jours. Mais, déjà, on est un peu là pour cela, pardon. Délibérer fait partie de notre responsabilité. Par ailleurs, il y a peut-être, aussi, en termes de méthode et d'organisation, un rééquilibrage à avoir entre la commission permanente et la plénière. Et l'on pourrait utiliser les séances de commission permanente, peut-être, pour les élargir. Je ne sais pas si c'est possible, également, mais, en tout cas, pour qu'il y ait des échanges, où tous les groupes sont représentés, et faire des points d'étape sur des grands dossiers qui ne passeraient qu'en séance publique mais qu'on n'a pas le temps, à chaque fois, d'inscrire à l'ordre du jour.

Pour finir, Monsieur le Président, je crois que chacun en prend conscience depuis maintenant quelques heures, c'est une séance quasi historique que nous allons ouvrir, que nous avons ouverte, pour les sujets qu'elle traite. Je pense au transport de voyageurs, TER, mais aussi pour l'éventail de tous les autres sujets qui seront présentés dans cette séance. Je crois que j'ai rarement vu autant de modifications de règlements d'intervention, de prises de considérations sur des éléments très structurants, sur des politiques publiques très enracinées, j'allais dire, dans notre territoire. C'est un moment historique. Prenez-en la mesure. Nous ouvrirons le débat, tout à l'heure, sur le TER, et je ne voudrais pas qu'on se noie dans le pour ou contre la concurrence. Nous, on sait qu'on est pour. Il faut déterminer ce qu'on apporte à nos voyageurs, ce qu'on apporte à nos territoires. Et, dès lors que vous avez fait le choix d'aller sur une convention de gré à gré, on demande que l'on remette un certain nombre de choses sur la table. C'est le débat qu'on aura tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. - L'Assemblée plénière est là pour cela. Je redis ici que les progrès pour les usagers sont phénoménaux et que nous aurons la meilleure convention de gré à gré de France. Et on peut le prouver. Donc, il va falloir expliquer, après, à nos concitoyens qui vont avoir une amélioration du service public qu'untel ou untel aura retardé l'application d'une convention. C'est comme cela.

Deuxièmement, qu'aurait-on dit si l'exécutif n'avait pas fait son travail ? C'est un peu particulier, quand même. L'exécutif a fait son travail, l'a fait avec acharnement. Avec vigilance. Avec le souci du détail. Et je pense que ce qu'il faut regarder, cher Nicolas FLORIAN, c'est effectivement ce qui s'est passé dans les autres conventions. Je vois bien pourquoi on le demande. Le risque, avec le fait de reprendre une convention qui, je le

rappelle, est le fruit de la discussion entre deux partenaires et, donc, ne dépend pas que de nous, est que rien n'en sorte. Et qu'on dépasse le 23 décembre 2023. Auquel cas, à partir du 1^{er} janvier 2024, et peut-être que certains le souhaitent, ce serait une mise en concurrence globale. Sur tous les lots que nous aurons à assumer.

Un point important sur le CA. Le problème de l'inflation, dont j'ai parlé tout à l'heure et dont vous avez parlé, est que l'inflation ne permet pas, paradoxalement, de rentrer des millions d'euros parce que la baisse de la consommation la compense. Et que, malheureusement, d'après ce qui nous revient des services fiscaux, on risque d'avoir, d'ici la fin de l'année, une baisse de nos recettes. Mais je rappelle que, même si, là aussi, comparaison ne vaut pas raison, vous avez des Régions qui sont à 14 années de temps de désendettement. 14 années, Nicolas... Christine SEGUINAU.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons tout d'abord à exprimer notre soutien aux victimes et à leurs familles face au drame qui a eu lieu à Annecy. Solidarité, également, aux victimes des phénomènes climatiques violents qui se passent à une fréquence de plus en plus rapprochée. Inondation en Italie dans notre Région jumelle d'Émilie-Romagne, méga feu au Québec. Et nous vous remercions, Président, pour votre réponse à notre proposition d'aide à cette Région. Et, déjà, des dégâts dans les cultures, sur toute notre Région. Le dernier rapport du GIEC nous alerte et répète que l'urgence est là car les prévisions sont plus rapides et plus violentes que prévues. D'autre part, le rapport PISANI-FERRY montre l'urgence absolue à réorienter les financements des politiques publiques pour faire face au choc à venir des +4° annoncés et, pour la Nouvelle-Aquitaine, ce sera +8° l'été. Il est urgent de changer d'échelle. Après des décennies à alerter, des scientifiques prévoient une forte probabilité qu'à partir de 2030, les étés seront sans glace de mer en Arctique avec, pour conséquence, l'augmentation, encore, des phénomènes météorologiques extrêmes. Les vagues de chaleur, les incendies, les inondations. Ce que nous connaissons actuellement, ce n'est que la bande-annonce de ce qui nous attend. Nous devons nous préparer et nous adapter à ce réchauffement plus rapide et à ses répercussions sur la société humaine et les écosystèmes. Et, je le rappelle, notre Région est déjà fortement soumise au risque de submersion. Nous avons le devoir d'agir, et vite. La Région, elle, est le chef de file de nombreuses politiques et elle a donc les moyens de peser fortement pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Elle doit s'engager pour le long terme en prenant des mesures d'adaptation et renforcer les mesures sociales et égalitaires.

Nous sommes dans une urgence écologique. Plus le temps d'improviser ! Nous alertons depuis longtemps. Pour avancer, il faut absolument un débat de qualité pour mener une politique publique concertée. En octobre, je vous avais demandé, Président, de pouvoir débattre sur le renouvellement de la convention TER. Et, en décembre, vous avez proposé de lancer le groupe de travail transpartisan sur ce sujet de l'ouverture à la concurrence. Nous avons eu quatre réunions fort intéressantes, des informations et des auditions de qualité. Mais, un regret est de taille : pas un seul moment de discussion ou de débat sur le contenu même de la convention à venir. Pas moyen d'exprimer nos attentes, de donner nos avis avant que la délibération arrive déjà ficelée. C'est un curieux sens du débat démocratique.

Si nous ne défendons pas le projet de nouvelle ligne à grande vitesse, ruineuse pour les finances des collectivités et destructrice de la biodiversité, c'est parce que, en fait, ce n'est pas du tout l'attente numéro un des Néo-Aquitains, ni la solution pour demain. Nous avons donc proposé, au budget primitif, en décembre 2023, d'affecter ce milliard d'euros du projet GPSO vers le réseau des TER. Pourquoi ? Pour pouvoir planifier et proposer une offre efficace pour se déplacer en train, pour travailler, étudier, se balader. Et, surtout, régénérer les nombreuses lignes en danger, fermées ou peu attrayantes par leur temps de parcours par rapport à la voiture. Juste deux ou trois exemples. Si l'on prend la ligne Le Verdon-Bordeaux, c'est à peu près 100 km. En TER, il faut 2h20. Si on prend le cas de La Rochelle-Bordeaux, 183 km, c'est 2h52. Ou, enfin, Tulle-Bordeaux, 244 km, c'est 3h40 et 4h44, avec un ou plusieurs changements. On voit bien donc là que notre réseau, vous le partagez, est en très mauvais état. Et c'est un frein majeur au report modal. Donc, pour pouvoir construire une offre efficace sur les territoires, il faut avoir, d'abord, un réseau en bon état. Et aussi, une offre de train attractive sur tous les territoires et pas qu'autour des métropoles. De réouvrir ou de moderniser des lignes pour désenclaver des territoires et répondre aux besoins des usagers. Troisièmement, il faut aussi une qualité de service, pas simplement centrée sur des applis pour acheter son billet, mais avoir de la présence humaine dans les gares pour, justement, pouvoir acheter un billet, gérer les correspondances ratées, etc. Le dernier point concerne le fait d'avoir une tarification à prix raisonnable.

Mais ces éléments, qui doivent être au cœur de cette Convention, n'ont pas été débattus ou sont absents. Donc, malgré l'opposition de nombreux élus, de citoyens, du Conseil social environnemental TER, et des nombreuses réserves du CESER sur cette convention, aujourd'hui, vous faites le choix d'une convention de gré à gré de 7 ans avec la SNCF, comme la loi le permet, mais en ouvrant tous les lots à la concurrence. Et également en lançant des appels d'offres dès 2024 pour le lot Poitou-Charentes. Vous faites le choix de renforcer le libéralisme et non pas de tendre vers une solution efficace pour tous les Néo-Aquitains. D'autres expériences européennes nationales montrent bien que ce verdissement

du modèle libéral, en privatisant l'exploitation des TER, n'est pas à la hauteur d'une planification écologique et sociale. Nous proposerons donc un amendement qui supprime l'ouverture des lots à la concurrence et de pouvoir conventionner pour 10 ans avec la SNCF, comme l'a fait l'Occitanie. Car c'est possible et la loi le permet.

Par ailleurs, nous proposerons deux amendements pour le règlement d'intervention de l'éducation à l'environnement, car il nous semble, notamment, indispensable de doubler le budget. L'annonce de l'État de soumettre les bénéficiaires du RSA à entre 15 et 20 heures d'activité obligatoire, mais sans moyens supplémentaires pour l'accompagnement de ces personnes en grande difficulté tend à créer un phénomène de « pauvrophobie ». C'est pour cela que nous regrettons que la politique régionale de soutien à la vie associative s'envisage avec un budget qui n'est pas à la hauteur de ces enjeux. Or, des moyens sont nécessaires pour agir sur le volet social, car ce sont les associations qui maintiennent le lien social des plus précaires que le gouvernement abandonne.

Un autre grand sujet de cette plénière est la promotion de l'égalité, la lutte contre la violence. Là encore, un regret. À l'heure où les violences sexistes et sexuelles sont présentes dans nos lycées, nos services, dans les milieux associatifs, il n'est pas prévu une formation accessible à toutes et à tous pour prendre conscience de la gravité de ces actes de violence et permettre aux victimes d'activer leurs droits. Par exemple la Région Normandie organise des projections débats sur ce sujet. Et, plus grave encore, aucun moyen spécifique et attention particulière ne sont prévus pour les territoires les plus ruraux, pas forcément couverts par des structures permettant d'accompagner ces violences sexuelles et sexistes. Là encore, c'est un peu la « double peine ». Les personnes, dans ces territoires, restent dans un statut de victime et en grande souffrance.

Enfin, je souhaiterais conclure par une rapide intervention sur les vœux, motions et questions orales que nous verrons demain. Un vœu, tout d'abord sur la transparence sur les pollutions aux PFAS, qui appelle le préfet à avoir une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus et de mieux documenter les effets de ces polluants sur la santé. Il sera présenté par Stéphane TRIFILETTI. Une motion « restaurer la santé des sols » qui demande à la Région de s'engager à amplifier les politiques régionales en faveur de la préservation et la régénération des sols par des actions volontaristes, présentée par Laurence MOTOMAN. Et, enfin, deux questions orales. Une sur la nécessité de renforcer les conditionnalités éthiques et que l'entreprise Betclic rembourse la subvention régionale en cas de fraude. Ce sera d'Anne-Laure BEDU. Et, la deuxième, face à la volonté du gouvernement de déployer le service national universel, le SNU, dès la rentrée, Katia BOURDIN interrogera l'exécutif sur plusieurs points. Chers collègues, j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à voter nos motions, vœux et amendements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christine, juste un mot. Je rappelle, comme je l'ai dit à Nicolas FLORIAN, qu'une convention, ce sont deux partenaires. Nous avons demandé à la SNCF, par rapport à la précédente convention, d'apporter des détails, ligne par ligne. Sauf que la SNCF nous dit « secret professionnel ». Quand vous faites un appel d'offres, et elle s'apparente, d'une certaine manière, cette convention, à une forme d'appel d'offres, de cahier des charges, vous avez l'obligation de confidentialité. Donc, votre proposition conduirait à mettre en risque la SNCF et la Région.

Sur les lignes en danger, j'espère que vous ne les découvrez pas. Renaud LAGRAVE, moi-même, d'autres élus le disent depuis le début. C'est le discours que je tiens à tous les ministres des infrastructures, de tout temps. On a la plus grande longueur de voies, 3 600 kilomètres. Et un des réseaux les plus vétustes. Et la Région Nouvelle-Aquitaine est celle qui fait le plus d'efforts. On m'avait même reproché, au début de mes responsabilités, d'intervenir sur la régénération ferroviaire. Et je peux vous dire, puisque vous parlez de la ligne Bordeaux-Le Verdon que, à deux reprises, on l'a sauvée. C'est la Région qui l'a sauvée. Donc, il est évident que, aujourd'hui, nous allons voir ce qu'il y a dans le mandat du Préfet. Mais, et je crois que c'est Marie-Ange MAGNE qui le disait tout à l'heure, il y a 8,7 milliards d'euros pour la France entière. On va regarder quelle est la part, dans les 7 ans qui viennent, qui interviendra chez nous. Et, deuxièmement, il y a les 100 milliards de la Première ministre. J'ai eu l'occasion de m'exprimer devant le congrès national des usagers des transports ferroviaires pour poser la question. Et je ne doute pas, d'ailleurs, de l'effort du ministre des Transports actuel. Mais, souvenez-vous, et vous étiez absents à ce moment-là, quand on a signé 1,5 milliard d'euros pour les lignes de desserte fine. J'ai souvenir que vous n'avez pas osé venir à ce moment-là. Avec un engagement de plus de 700 millions d'euros de la Région. Quant à la fréquentation, avec +33 %, je ne sais pas s'il y a beaucoup de Régions qui arrivent à ce niveau. Edwige DIAZ.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, s'il y a bien un sujet qui semble, depuis des mois, vous faire vibrer, un peu, beaucoup, à la folie, passionnément... puisque vous en parlez matin, midi, et soir, c'est le Rassemblement national. Désormais, il n'y a plus une seule interview, session ou commission permanente où vous ne trouvez pas le moyen de vomir votre haine en nous traitant tantôt de racistes, de fascistes, de xénophobes, tantôt d'héritiers du nazisme ou de je ne sais quel propos lunaire encore. Et au-delà du fait que vous enlaidissiez considérablement les procès-verbaux de nos sessions par vos injures irrespectueuses à

l'encontre des 13 millions d'électeurs de Marine LE PEN, vous nous donnez l'impression de vous être lancés dans un concours, avec Élisabeth BORNE, de l'attaque la plus ringarde.

Monsieur le Président, retrouvez un comportement républicain parce que les 26 conseillers régionaux du groupe Rassemblement national, qui incarnent le premier groupe d'opposition dans cet hémicycle, ne sont pas des sous-élus. Et si vous voulez nous combattre, faites-le par les idées. Mais, là, ce n'est pas votre fort. Et, donc, je comprends votre panique. Je comprends votre panique parce que le Rassemblement national n'a jamais été aussi haut dans les sondages. Marine LE PEN et Jordan BARDELLA n'ont jamais été aussi populaires. Nos députés sont une excellente vitrine et tout ce qui se passe aujourd'hui nous renforce car cela confirme ce que nous annonçons et dénonçons depuis des années.

Par exemple, sur la question de l'agriculture, le Rassemblement national, fervent défenseur de nos agriculteurs, s'étonne de votre silence suite au rapport scandaleux de la Cour des comptes, légitimement vécu par beaucoup comme une provocation, voire une agression. En effet, ce rapport propose purement et simplement la condamnation à mort de l'élevage bovin français. Comment ? En demandant une réduction drastique de notre cheptel, compensée par une baisse tout aussi drastique de notre consommation de viande. Premièrement, parce que ce n'est certainement pas votre ami Pierre MOSCOVICI qui va dire aux Français ce qu'ils ont le droit de manger ou non. Deuxièmement, parce qu'il participe à la diffusion du discours anti-viande et de l'agri-bashing soutenu par des extrémistes de gauche, en oubliant volontairement les bienfaits de l'élevage pour la préservation et l'entretien de nos paysages ruraux. Troisièmement, parce qu'il contribue à décourager les jeunes qui voudraient se lancer dans l'élevage, alors que le renouvellement des générations est un enjeu majeur de la prochaine décennie pour la survie de cette filière. Et, enfin et surtout, parce que c'est une attaque en règle contre notre souveraineté alimentaire qui, si elle n'est pas satisfaite par la production locale, le sera par des produits venus d'ailleurs dont on connaît la piètre qualité et l'empreinte environnementale. Dans cette droite ligne, je voudrais également vous dire que nous ne vous avons pas entendu commenter l'incompréhensible décision de Bruno LE MAIRE lorsqu'il a osé inaugurer une usine, et je mets des guillemets, de « viande végétale ».

Je voudrais aussi avoir un mot sur la situation dramatique que subissent nos agriculteurs et notamment sur la question de l'aide à l'arrachage et à la distillation. Donc, il s'agit de solutions qui étaient demandées, qui étaient attendues mais qui ne sont pas, pour autant, des solutions idéales. Ce sont des solutions d'urgence, j'en conviens, et j'espère que l'on pourra croire Monsieur le Ministre de l'Agriculture quand il dit que ce dispositif n'est pas un solde de tout compte. Et, sur l'action régionale, je m'étonne de la faible participation de notre Région à ce dispositif. Pour rappel, vous avez déclaré accompagner cette filière à hauteur de 10 millions d'euros. Sur un budget régional de 3 milliards d'euros, c'est quand même assez

faible. On peut clairement dire que vous vous offrez un coup de communication à bas prix.

Je voudrais vous rappeler qu'il y a quelques années, le groupe Rassemblement national vous avait suggéré d'augmenter le budget agricole. Vous l'aviez fait. Monsieur le Président, je vous demande de nous entendre, aujourd'hui encore, quand nous vous demandons d'augmenter l'aide à la viticulture et, pourquoi pas, envisager une ventilation différente des crédits régionaux pour, par exemple, promouvoir la viticulture ainsi que l'export de la viticulture. Donc, oui à l'arrachage, oui à la distillation, mais à quand la politique de bon sens qui arrêtera de culpabiliser les consommateurs de vin ? Pour que le cauchemar de la déconsommation devienne un lointain souvenir pour ceux qui font vivre nos territoires ruraux.

Je voudrais aussi vous dire qu'en tant que Président de la Région, on aurait aimé vous voir vous battre pour protéger le service public ferroviaire régional. Et, pourtant, c'est vous, socialistes, qui allez proposer, lors de cette plénière, une ouverture à la concurrence, et ce dès 2028, au lieu de la repousser à 2033 comme vous le permet la loi. Loi derrière laquelle vous vous cachez et loi votée par le Parlement en 2018 et sur laquelle nous aurions pu revenir si les belles âmes de gauche n'avaient pas appelé à revoter, il y a moins d'un an, pour le fossoyeur du service public.

L'histoire retiendra que, dans notre Région, c'est la gauche qui aura lancé le démantèlement de ce service public. Car, que vous le vouliez ou non, et ce n'est pas la peine d'agiter le chiffon rouge pour essayer de nous faire croire que vous faites cela pour notre bien ou pour nous éviter le pire, dans notre Région, on va droit vers l'ouverture à la concurrence qui n'est qu'une première étape vers la privatisation du rail, la privatisation des profits et la socialisation des pertes. Et, bien évidemment, à la fin, les Néo-Aquitains n'y gagneront rien. Ni emploi, ni baisse des prix, ni meilleure qualité de service, ni meilleur maillage territorial. Mais ma collègue Annick COUSIN reviendra largement sur ce dossier tout à l'heure.

Enfin, on aurait aimé vous entendre sur une excellente nouvelle pour notre Région, venue tout droit de l'Assemblée, puisque nous avons réussi à torpiller la tentative de la NUPES de sacrifier l'avenir de la centrale nucléaire du Blayais. Centrale qui, on ne le rappellera jamais assez, fournit l'équivalent de 65 % de la consommation d'électricité de notre Région. Certes, cela ne garantit pas encore sa sélection pour accueillir des EPR 2, mais l'espoir est maintenu. Mais, dans ce dossier majeur pour notre souveraineté énergétique, on vous entend encore une fois bien peu, si ce n'est pour vous plaindre de l'augmentation du prix de l'énergie que, je précise au passage, vous avez orchestrée, quand votre famille politique était au pouvoir. Mais cela vous donne une bonne excuse pour vous dédouaner des errements budgétaires de votre gestion financière sur lesquels ma collègue Julie RECHAGNEUX reviendra tout à l'heure.

Et, donc, pour conclure sur la question du soutien à la centrale nucléaire du Blayais, oui, vous l'avez soutenue, mais bien trop tardivement, bien trop mollement, et ce, après avoir rejeté notre motion. Et c'est d'autant plus surprenant parce que vous vous présentez comme le grand défenseur des territoires et des élus locaux. Et, malgré tout, vous n'êtes pas monté au créneau sur ce dossier qui a été pourtant soutenu par une vingtaine de motions et lettres de soutien d'élus de ma circonscription, dont beaucoup sont de votre bord. Au final, je vous le disais en introduction, oui, en 2027, après MACRON, ce sera nous. Mais quand je vous vois avoir pour seule ambition de taper sur le Rassemblement national alors que, dans le même temps, les Néo-Aquitains voient votre bilan, la perte de leur pouvoir d'achat, l'augmentation de l'injustice sociale et la spoliation fiscale, votre inaction, votre inactivité, votre mauvaise gestion, je me dis, Monsieur le Président, qu'en 2028, après Alain ROUSSET, ce sera nous aussi. Et, Monsieur le Président, j'ai envie de vous dire, au fond, ne changez rien, vous êtes en train de nous dérouler le tapis rouge.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai envie de me couvrir la tête de cendres. Je n'arrive pas à savoir comment répondre à ce flot. Je ne sais pas comment on peut faire, d'ailleurs. Parce que, les choix fiscaux, ce n'est pas nous, c'est l'État. Le programme d'arrachage est, en réalité, comme on le sait, un programme social. Que l'on n'a pas le droit, en tant que tel, par rapport à la réglementation nationale et européenne, de jouer. Donc, il a fallu qu'on trouve le moyen du retournement, d'une stratégie de retournement. Et je suis surpris que vous ayez oublié de me reprocher le fait que l'appel d'offres sur les vaccins, par rapport à la grippe aviaire, risquait de défavoriser Ceva Santé animale. Vous avez oublié cela dans votre réquisitoire. J'espère, pour ma part, d'ailleurs, que Ceva Santé sera dans la course, parce que son vaccin est bien meilleur.

Sur la viticulture, vous savez qu'on a le plus grand programme national, je ne sais pas s'il est européen, d'accompagnement de l'agriculture avec Vitirev. Le plus grand programme national. Donc, je n'arrive pas à comprendre. Sur l'élevage, on se croise dans quelques manifestations, chère Edwige. Des manifestations qui ne sont pas toutes liées directement à l'agriculture. Mais je me suis exprimé d'une manière extrêmement libre et extrêmement forte en disant un argument que vous avez oublié, que la prairie et l'élevage, c'est le premier élément pour récupérer l'eau, garder l'eau, assurer, face aux difficultés, le cycle long de l'eau. Quant aux différentes politiques qui sont mises en place par la Région, je crois que, sous le contrôle de Jean-Pierre, à travers l'ANA, la communication, à travers nos politiques, les PCAE, qui nous ont été retirés et qui sont remontés au niveau national, nous avons toujours fait de l'élevage une priorité. Concernant votre discours sur les TER, qui peut croire que je mettrai en quoi que ce soit en cause, le service public ? J'ai redit l'expérience espagnole. J'ai redit l'expérience espagnole. Croissance de l'offre, baisse des coûts. Le

modèle actuel, pour nous, c'est ce que j'ai redit au ministre, vendredi dernier, quand il est venu me voir, n'est pas soutenable financièrement. Et je n'ai jamais espéré que SNCF ne continue pas d'opérer.

Nathalie MOTSCH pour UDI.

Groupe UDI et Territoires

Mme MOTSCH. - Mesdames et Messieurs les élus, quelques mots brefs sur la plénière qui nous réunit aujourd'hui et demain. Tout d'abord, un propos global sur le compte administratif. Les résultats obtenus témoignent de notre engagement commun à gérer efficacement les ressources financières de notre Région. Ce compte administratif reflète les efforts déployés pour assurer une gestion rigoureuse et transparente de nos finances. Et je tiens à remercier l'ensemble des services concernés pour leur professionnalisme et leur dévouement.

En ce qui concerne la convention TER qui, manifestement, nous occupe tous beaucoup, cette convention revêt une importance capitale pour notre réseau de transport en commun car elle impacte directement la vie quotidienne de nos concitoyens. Elle permet de faciliter les déplacements, de désengorger nos routes et de favoriser une mobilité durable et accessible à tous. Surtout, l'urgence écologique, l'urgence de la biodiversité commande d'aller vite, d'être efficace et d'apporter un service de haut niveau pour séduire de nouveaux usagers. Faire préférer le train, là est l'enjeu de notre trajectoire durable. La mise en concurrence prescrite par la loi NPF sera mise en œuvre progressivement pendant la durée de la Convention, par détachements progressifs des quatre lots définis par la Région. Le compte à rebours a démarré et, dans quatre ans, un premier lot fera l'objet d'une mise en concurrence. L'ouverture à la concurrence n'est pas un gros mot, elle est un stimulant qui incite les entreprises à se dépasser, favorisant l'innovation, la diversité de l'offre, elle stimule la croissance, elle est moderne, elle se met au service du pouvoir d'achat. Le contexte inflationniste, la rapidité sans précédent de la hausse des taux, le krach immobilier tapi en coulisse et à venir incite à une responsabilité et efficacité collective de notre Assemblée.

Quatre ans, c'est donc le temps imparti pour faire pivoter nos modèles, jouer la carte d'une mobilité frugale. Nous devons maintenir une communication fluide pour garantir une mise en œuvre optimale de cette convention et porter des services de transport de haut niveau. Il est essentiel que nous disposions de canaux de communication efficaces et de mécanismes de suivi dédiés et transparents. Cela nous permettra d'identifier rapidement les éventuels obstacles et de trouver des solutions adaptées pour garantir la pleine réussite de cette convention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de vos propos. Martine PINVILLE pour conclure ce tour.

Groupe Socialiste, Place Publique et Apparentés

Mme PINVILLE. - Merci, Président, cher Alain, chères et chers collègues. Je m'associe, Président, à vos propos concernant les drames d'Annecy et de Brive. Nous nous réunissons aujourd'hui en ces temps incertains où l'actualité internationale nous rappelle combien notre engagement pour la paix et la solidarité est crucial. Une pensée toute particulière, également, au peuple ukrainien, dans cette guerre qui ne cesse d'ajouter l'horreur à l'horreur. Et de débiter mon propos en évoquant la situation préoccupante dans ce pays, qui ne peut nous laisser indifférents. La Nouvelle-Aquitaine sera toujours prête à apporter son soutien à celles et ceux qui en ont besoin, ici comme ailleurs.

Et la facture commence également à être salée sur le plan social, avec un climat qui ne cesse de se tendre. S'ajoute la crise climatique. Les récents rapports sont une alarme qu'il est impossible d'ignorer. Selon les scientifiques, l'Arctique pourrait être privé de banquise en été dès 2030, essentiellement du fait des émissions de gaz à effet de serre. Les épisodes de chaleurs extrêmes en ce printemps 2023 que nous connaissons actuellement, en Europe, et plus particulièrement en Espagne, nous font craindre le pire d'un été caniculaire. La situation actuelle au Canada ne peut guère nous rassurer. Il y a urgence absolue !

C'est dans ce contexte qu'en Nouvelle-Aquitaine, nous cherchons à déployer des politiques ambitieuses pour répondre à ces défis immenses, dont la plus emblématique, Néo Terra. Nous intégrons sans ambages, dans nos politiques publiques, les enjeux planétaires et environnementaux de demain, le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des transports en commun et des modes de déplacement doux. Lors de cette plénière, nous allons débattre d'une délibération pour signer une nouvelle convention avec SNCF Voyageurs comme la loi nous l'autorise, avant fin 2023. Nous sommes engagés pour le service public des transports et, parfois, certains groupes vous reprochent, Président, d'en faire trop pour le ferroviaire. Si nous avons des ressources dédiées, je sais que vous aimeriez en faire encore plus parce que l'avenir s'appelle le train. Nous pensons que les trains du quotidien, qu'ils soient TER, Intercités ou TGV, sont complémentaires. Nous avons créé plus de 3 millions de kilomètres train supplémentaires et nous continuerons de le faire. Mais nous y reviendrons lors des débats. De mobilité durable et d'accompagnement aux transitions, il en sera question lors de cette riche séance plénière. Accompagner au changement en faveur des transitions environnementales à travers la nouvelle stratégie régionale, encourager l'agriculture

biologique et locale, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation de nos concitoyens aux enjeux environnementaux.

En résumé, à travers ce budget supplémentaire, la Région démontre, une fois encore, sa forte capacité d'adaptation face aux incertitudes économiques et aux besoins nombreux de tous les Néo-Aquitains, des entreprises et des territoires. C'est dans cette même dynamique que sera proposé le pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027, afin de garantir un avenir durable à notre agriculture. Nous ne pouvons le faire qu'en embarquant tous les acteurs régionaux et en prenant en compte les enjeux sociaux, économiques et budgétaires. Et nous ne pouvons le faire qu'en renforçant la cohésion sociale, si précieuse dans le contexte actuel. C'est pourquoi il nous faut soutenir le travail essentiel des associations et leurs efforts pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine. Qu'elles soient sportives, caritatives, en faveur des solidarités, œuvrant pour l'égalité hommes-femmes. Luttant contre toute forme de discrimination, ces associations sont les indispensables soupapes qui régulent l'excessif. Elles sont le ciment cohésif qui nous permet de faire société. C'est tout le sens et différents règlements qui seront au cœur de cette séance plénière.

Ainsi, chers collègues, malgré les défis et les incertitudes qui se dressent devant nous, nous ne perdons pas de vue notre mission : servir au mieux les intérêts de notre Région et, surtout, de ses habitants. Et, enfin, pour conclure, Président, sur quelque chose de plus gai, je veux féliciter, moi aussi, Marie-Laure LAFARGUE, présidente du basket des Landes pour cette belle deuxième victoire. Féliciter le stade Rochelais parce que, quel match, quel suspense ! Un point pour son joli résultat. Et puis, l'UBB, que nous soutenons tous, évidemment.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Sur l'inscription des votes, il est important que chaque présidente ou président de groupe dise bien quel est son vote. S'il y a des personnes qui votent librement, elles peuvent le dire aussi. Le problème des déports, aussi, mais je pense que nos services nous ont informés d'une manière très vigilante, et je les en remercie.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai oublié de présenter, tout à l'heure, le procès-verbal. Est-ce qu'il y avait des observations sur la séance du 27 mars 2023 ? Pas d'observation. Pas de remarque particulière. Donc ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la secrétaire de séance, si elle en est d'accord, je propose Marie-Ange MAGNE. Merci.

**01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - COMMISSION PERMANENTE -
DÉCISION DE REMPLACEMENT**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le fonctionnement du Conseil régional, j'ai été saisi sur les démissions de la commission permanente de Katia BOURDIN, Christine GRAVAL, Didier DAMESTOY et Nicolas GAMACHE. J'ai en ma possession, d'une manière adéquate, du même groupe, la candidature de Maryline FORGENEUF, Laurence MOTOMAN, Jean-Louis PAGÈS et Thierry PERRAULT. Si dans une heure, c'est-à-dire à 13h10, il n'y a pas d'autres candidats, ces personnes seront donc élues. Et puis, je vous propose d'ouvrir le débat avec une intervention de Sandrine DERVILLE sur les différents dossiers de nos finances.

N° 01

Vote sur « FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - COMMISSION
PERMANENTE - DÉCISION DE REMPLACEMENT »

**▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Mme DERVILLE. - Chers collègues, cher Président, on va commencer par le compte administratif 2022 que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui. Donc, depuis 2020, comme cela a été évoqué en propos liminaire par le Président, nos budgets sont sans cesse à l'épreuve des crises. Mais, ce compte administratif, comme les précédents, démontre, je crois, la résilience de la Région et sa forte capacité d'adaptation dans ce contexte toujours plus incertain. Très concrètement, c'est un compte administratif qui est marqué par des chocs exogènes, une inflation galopante, qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous, de 5,2 %, selon l'Insee, pour l'année 2022, et une crise énergétique majeure. Choc qui a, bien sûr, inévitablement impacté notre section de fonctionnement. Et, dans le même temps, malgré tout, j'ai envie de dire, un compte administratif qui témoigne de notre volonté, ferme, de continuer à accélérer les transitions énergétiques, environnementales, économiques, sociales, et de rester aux côtés de la jeunesse.

Conformément aux engagements que nous avons pris dans nos orientations budgétaires, l'amorce de rétablissement de nos ratios financiers avait débuté en 2021 après, souvenons-nous, un exercice 2020 marqué par le choc de la crise sanitaire et, notamment, les investissements massifs engagés. Mais, cette année 2022, les nouveaux chocs nous ont conduits, cette fois, à adapter notre pilotage budgétaire et financier, notamment sur la partie fonctionnement, de manière toujours plus rigoureuse. C'est un budget, pour l'année 2022, chers collègues, qui atteint encore un nouveau record d'investissement puisqu'il a été réalisé à hauteur de 3,79 milliards d'euros, plus précisément à hauteur de 1,988 milliard d'euros en ce qui concerne la section de fonctionnement, dédiée notamment aux transports, à la formation professionnelle et aux lycées. Plus précisément, les dépenses d'intervention s'élèvent à 1,458 milliard d'euros sur le 1,988 milliard d'euros que représente en totalité la section de fonctionnement. Elles représentent donc 73,4 % de nos dépenses de fonctionnement. Avec 709 millions d'euros, les transports sont le premier poste de cette section de fonctionnement, poste qui a notamment été impacté par la hausse des carburants et par l'actualisation des contrats de transport scolaire. La formation professionnelle, et notamment le dispositif d'habilitation de service public, ainsi que le déploiement de la mise en œuvre du Ségur de la santé ont mobilisé 392 millions d'euros en 2022. Et, enfin, toujours sur la section de fonctionnement, près de 150 millions d'euros ont été consacrés à l'enseignement et une grande partie à la dotation globale de fonctionnement dans les lycées, pour laquelle je rappelle que près de 20 millions d'euros ont été accordés en complément aux établissements scolaires pour faire face au surcoût énergétique sur la fin de l'année 2022.

Autre pilier de notre budget, la section d'investissement qui, elle, a été réalisée à hauteur d'un 1,91 milliard d'euros, c'est-à-dire une progression de 4,4 %. Et un effort d'investissement de 32 %. Ce nouveau record d'investissement bénéficie à l'ensemble des territoires. Il porte notamment sur l'enseignement, avec plus de 286 millions d'euros, notamment les travaux et les aménagements dans les lycées, cher Jean-Louis. Également, l'action économique, avec plus de 222 millions d'euros, suivie des transports, avec 143 millions d'euros d'investissements en faveur de nos infrastructures de transport, ou encore l'aménagement des territoires pour 101 millions d'euros.

Au total, chers collègues, nos dépenses affichent une progression de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent, c'est-à-dire une hausse de 125,5 millions d'euros, avec une priorité toujours plus forte et toujours plus marquée en direction de la jeunesse, qui constitue, tout confondu, le premier poste de dépenses. Par ailleurs, sur l'exercice 2022, la Région a remboursé ses emprunts pour un montant de 220 millions d'euros sur l'année.

Au global, chers collègues, en 2022, sur les 3,284 milliards d'euros de crédits inscrits au budget, nous en avons réalisé près de 94 %, 93,78 % pour être exacte. Plus précisément, nos dépenses de fonctionnement progressent de 3,8 %. Donc, vous l'aurez noté, elles progressent à un rythme moins important que l'inflation annuelle qui, elle, a progressé de 5,2 %. Elles sont mieux réalisées, avec un niveau de réalisation de près de 95 % et, même, de près de 97 % si on isole les fonds européens. Il convient également de noter que la progression de nos dépenses de fonctionnement, comme je vous le disais, demeure en deçà de l'inflation annuelle, alors même que plusieurs mesures, au niveau national, ont impacté notre section de fonctionnement. La part des charges à caractère général, parmi toutes ces dépenses de fonctionnement, ne représente que 2 % des dépenses et l'évolution des charges de personnels, quant à elle, sur l'année 2022, n'est que de 2,9 %. L'augmentation du point d'indice représentant la progression de dépenses la plus importante puisqu'elle représente à elle seule 5,7 millions d'euros de l'augmentation des dépenses de personnel. À noter, également, un contexte économique marqué par une hausse des taux d'intérêt qui se répercute sur nos charges financières, qui sont en progression, sur 2022, de 6,3 millions d'euros, c'est-à-dire une hausse de 13,4 %. Rappelons que l'on parlait d'années 2020, 2021, où les taux d'intérêt étaient particulièrement bas. Ainsi, à l'exception de ce poste, les dépenses de fonctionnement, qui sont, certes, impactées par la crise, demeurent maîtrisées et permettent à la Région de poursuivre ses engagements et d'aller encore plus loin en termes d'investissement. Dépenses d'investissement qui s'élèvent, hors dette et hors fonds européens, à 994,7 millions d'euros. Elles sont en progression, comme je vous le disais, de 4,4 %. Elles sont également mieux réalisées qu'elles ne l'étaient par le passé, avec un taux de réalisation de près de 92 % en 2022. Et j'en profite pour remercier l'ensemble des

services de la Région pour la réalisation de plus en plus parfaite de nos engagements budgétaires. Je souligne également, sur le volet de l'investissement, que les autorisations de programme de 2022 sont pour l'essentiel composées des transports, de l'action économique et marquent, en particulier, le lancement de la PPI 2 dans les lycées. Ce sont les trois secteurs qui représentent les trois stocks les plus importants en termes d'autorisations de programmes.

J'en viens maintenant à nos recettes, dont la progression est en demi-teinte. L'inflation, comme évoqué en propos liminaires, a eu une incidence sur la dynamique de nos recettes, avec un contraste, et des problématiques différentes entre la TVA, d'un côté, et les autres recettes fiscales, de l'autre. Au global, nos recettes, hors emprunts, enregistrent une hausse de 2,6 % en 2022, contre une progression qui était plus favorable en 2021, à hauteur de 6,8 %. Mais qui n'était, alors, je le rappelle, en 2021, que le résultat d'un rattrapage de TVA. Donc, au global, avec un niveau de 2,68 milliards d'euros, nos recettes se répartissent de la manière suivante. Donc, la grande partie en fonctionnement, pour 2,443 milliards d'euros, avec des recettes de fonctionnement qui augmentent de 2,4 % et, enfin 236,7 millions d'euros, au titre des recettes d'investissement qui, elles, progressent de 5,5 %.

Les sujets TVA et carte grise méritent quelques petits approfondissements sur lesquels je reviendrai en suivant mais, au préalable, d'ores et déjà, quelques constats concernant les recettes de fonctionnement, en dehors de la TVA et des cartes grises. Il est à noter que les autres impôts et taxes sont stables, sont quasiment stables, en tout cas. Il en va de même pour les dotations de l'État qui sont gelées, par essence, ou qui sont stables. Seules quelques variables d'ajustement budgétaire telles que la DCRTP ou la DTCE, sont de nouveau amputées. Respectivement de 2,7 millions d'euros et de 3,4 millions d'euros. À noter que la baisse des recettes du pacte, qui est de l'ordre de 39 %, s'explique par le déroulé de la programmation et était tout à fait prévue dans nos orientations budgétaires.

Concernant les recettes d'investissement, peut-être simplement deux remarques, deux observations principales. La progression du FCTVA de 8,5 millions d'euros, ce qui représente une progression de 22 %. C'est notamment lié à une recette liée à la cité scolaire du Barp. Et, enfin, le bond des remboursements des prêts publics que nous avons accordés aux entreprises, pour plus de 10,2 millions d'euros sur l'année 2022, après deux années de mise en œuvre du moratoire sur les avances remboursables pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Quelques mots sur la dynamique incertaine concernant nos recettes de TVA. Mécaniquement, l'inflation a permis de soutenir les recettes de TVA, comme l'a évoqué Nicolas FLORIAN en propos liminaire, ce qui, au regard de la structuration de nos recettes et

vu le poids de la TVA dans nos recettes, nous est, bien sûr, favorable. La part de nos recettes fiscales dans nos recettes globales, elle, reste prépondérante, à plus de 77 %, chers collègues, dont 64 % de recettes de TVA. Toutefois, un petit bémol, quand même. Au-delà de la progression, en 2022, qui est de 111 millions d'euros, sous l'effet de l'inflation, il convient de souligner que la dynamique anticipée par le gouvernement pour 2022 était de +9,7 points. Elle s'est en réalité avérée inférieure, avec +8,56 %, en 2022. Au regard du poids et de l'importance des recettes de TVA dans nos ressources, l'incertitude de la situation économique s'avère problématique dans le pilotage budgétaire, avec des phénomènes de régularisation, soit à la hausse, soit à la baisse, qui ne sont pas neutres. Et, à ce titre, contrairement à la CVAE, la politique régionale n'a pas d'incidence directe dans les fluctuations que nous constatons sur la TVA. En revanche, les régularisations qui sont opérées par l'État valident notre approche prudentielle adoptée au BP 2023. Nous en avons discuté. Certains d'entre vous nous avaient demandé pourquoi nous avons pris une prévision inférieure à celle du gouvernement. Pour rappel, nous avons tablé, nous, sur une dynamique de +4,1 points, alors que le gouvernement tablait sur 5,1 points.

Un focus, maintenant, sur les cartes grises dont l'érosion, je le crains, risque de durer. L'année dernière, au compte administratif 2021, je vous avais alertés sur l'érosion de ces recettes et sur la première tendance qui nous avait conduits à prendre des décisions politiques concernant le tarif et les exonérations pour les véhicules dits « propres ». Là encore, force est de constater que nos prévisions sont justes et que, malheureusement, cette tendance tend à s'installer dans la durée. Comme indiqué sur la frise qui est affichée à l'écran, et si on neutralise le décalage des ventes observé en 2021 du fait de la crise sanitaire, cette tendance, qui a débuté, vous le voyez, en 2020, se poursuit en 2022. Et, a priori, va se poursuivre en 2023. Pour 2022, la dégradation des recettes de carte grise s'est poursuivie, avec une chute de 31 millions d'euros, c'est-à-dire 15 %, et un produit de 170 millions d'euros, bien inférieurs aux 186 millions d'euros enregistrés en pleine crise sanitaire. Une chute des recettes qui s'explique par la baisse de 19 % des immatriculations de véhicules neufs et la forte progression, de 27 %, des véhicules propres, qui bénéficient d'une exonération au niveau national. Pour 2023, la tendance est la même, les immatriculations peinent à reprendre et nous pouvons constater, d'ailleurs, au niveau national, que les mesures d'augmentation des taux ou de fin d'exonération prises par certaines Régions comme la nôtre ont permis, simplement, de neutraliser cette tendance, alors que les Régions qui n'ont opéré aucune modification continuent de constater un effondrement de leurs recettes.

Je ne reviendrai pas sur les critiques déjà formulées par le CESER et par la majorité ou, même, par certains d'entre vous en propos liminaires. Nous sommes désormais confrontés à

un véritable problème structurel de nos recettes et des recettes de l'ensemble des Régions. Tant pour les recettes de carte grise que pour les recettes de TICPE qui sont en totale contradiction avec nos compétences en faveur des transitions.

Tout ceci nécessite, chers collègues, bien sûr, une adaptation de notre stratégie financière que nous réalisons tout au long de l'année et des différentes délibérations budgétaires. La progression de nos dépenses, la moindre augmentation de nos recettes de fonctionnement et la progression du remboursement en capital de la dette, puisqu'il a progressé de 9 %, se traduisent par une diminution de notre épargne nette, c'est-à-dire de l'autofinancement de nos investissements de près de 10 %. Toutefois, bien que nos dépenses aient progressé de 125,5 millions d'euros, plus vite que nos recettes qui, elles, ont progressé de 68,5 millions d'euros, en 2022, la collectivité a mobilisé moins d'emprunts qu'en 2021. Ainsi, avec un montant de 340 millions d'euros, l'emprunt d'équilibre que nous avons réalisé en 2022 s'avère de 45 millions d'euros inférieur à celui que nous avons réalisé en 2021. Ce moindre recours à l'emprunt s'explique par la mobilisation de notre fonds de roulement, à hauteur de 59 millions d'euros. L'endettement régional atteint 2,78 milliards d'euros fin 2022. Avec, comme je vous le disais en introduction, une annuité de dette de 220 millions d'euros en 2022.

En conséquence, notre taux d'épargne brute, fin 2022, est de 18,7 %, contre 19,8 % fin 2021 et notre capacité de désendettement de 6,1 ans contre 5,6 ans fin 2021. Ainsi, notre résultat de clôture 2022 fait apparaître un solde excédentaire de 148 millions. Ces résultats confortent donc les orientations budgétaires que nous avons fixées dans cette Assemblée et nous invitent à la prudence et à la poursuite d'un pilotage budgétaire rigoureux.

Avant de regarder plus en détail la situation de notre Région, quelques mots sur la situation plus globale de l'ensemble des collectivités. Nous pouvons constater que, au niveau national, la courbe de l'endettement des collectivités territoriales, sur 10 ans, fait apparaître un décrochage des Régions, c'est la courbe rouge, chers collègues, qui a sans doute débuté avant la fusion des Régions et les évolutions de compétences mais qui s'est, on le voit très nettement sur cette courbe, largement alourdi au fil des années. Ce graphique est bien la preuve que les investissements de grande ampleur au niveau national sont portés par les Régions, avec une inadéquation de nos ressources. Je crois que c'est Christine SEGUINAU qui citait dans ses propos le rapport PISANI-FERRY, qui montre l'importance des investissements à venir. Ce graphique démontre, je crois, aussi, le rôle clé joué par la Région sur la gestion de la crise sanitaire. Et, je pense, le rôle clé que nous aurons à jouer dans les années qui viennent dans tous les investissements que nous aurons à accompagner dans les années à venir. Et, globalement, les Régions doivent rattraper soit le retard, soit le retrait de l'État sur un certain nombre de politiques. Renaud LAGRAVE a

régulièrement l'occasion d'évoquer, par exemple, les investissements hors compétences réalisés par la Région en matière d'infrastructures ferroviaires, sans que les niveaux de ressources fassent l'objet de discussions. Et on peut aujourd'hui le regretter. Cette courbe interroge sur la pérennité de la structure des recettes des Régions, la dette ne pouvant pas être considérée comme une ressource pérenne. Vous l'avez tous dit, je crois dans vos propos introductifs. Je ne peux qu'acquiescer. Nous ne pouvons qu'acquiescer sur ce point.

Quelques mots pour finir, sur l'endettement de notre Région en 2022, avec un encours de dette qui s'élève à 2,789 milliards d'euros. Je souhaite souligner à cette occasion notre gestion prudente de la dette. Malgré un contexte de très forte remontée des taux, la Région a obtenu, en 2022, des conditions de financement inférieures à 3%, tout au long l'année. Avec 150 millions d'euros de financements bancaires sécurisés à des conditions très compétitives, et 190 millions d'euros d'émissions obligataires dont, notamment, une première émission verte inaugurale de 100 millions d'euros, en cohérence avec les ambitions de Néo Terra. Je remercie d'ailleurs les services de la Région pour le gros travail de sécurisation et de diversification de notre dette puisque, en outre, nous avons poursuivi, en 2022, le travail de sécurisation de la dette qui a débuté depuis 2 ans. Et nous avons ainsi sécurisé 328 millions d'euros d'emprunts à taux variable. C'est ainsi que la part de financement à taux fixe ou à taux variable capé, c'est-à-dire limité, atteint 91 % de notre encours de dette, fin 2022. Fin 2021, il était de 80%. Cette stratégie nous a permis de limiter la hausse du taux moyen qui a atteint 1,91 % fin 2022 contre 1,51 % fin 2021. Et, également, de faire passer la part des emprunts à taux variables sans couverture de 20 à 7 % et de limiter les risques face à la remontée des taux. Je tiens à vous rassurer sur les 7 % qui restent d'emprunts à taux variable, ils ont une durée de vie résiduelle faible ou des paramètres de sécurisation un peu plus complexes. En d'autres mots, cela nous coûterait plus cher de les sécuriser que de les maintenir tels quels. Voilà pourquoi nous avons fait le choix de les maintenir en l'état, tout en les surveillant, bien sûr, de façon quotidienne.

En conclusion, chers collègues, ce compte administratif 2022 démontre bien la nécessité d'adopter une approche prudentielle dans la construction budgétaire et dans le pilotage stratégique financier afin de tenir nos ratios tout en gardant le cap sur les transitions à accompagner. Un certain nombre d'entre vous l'ont d'ailleurs souligné dans leurs propos liminaires. Le budget primitif 2023 a été construit sur cette même approche prudentielle, avec pour ambition de faire le choix de l'essentiel. C'est aussi le cas du budget supplémentaire, j'y reviendrai dans quelques. Et je ne doute pas que nos débats budgétaires de l'automne devraient nous permettre de poursuivre dans cette voie avec ce même souci de priorisation et d'affirmation de nos compétences. Je vous remercie pour votre attention, chers collègues.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Sandrine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, je ne vais pas être trop long. J'ai dit l'essentiel tout à l'heure. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, à juste titre, il y a des signaux, faibles, mais en tout cas visibles, d'inquiétude pour l'avenir. Ce n'est pas structurellement propre à la Région Nouvelle-Aquitaine. On est dans une conjoncture économique, un environnement économique qui peut nous amener à une plus grande complexité. Moi, je me m'inquiète notamment sur le rendement des différentes recettes, un endettement qui continue d'augmenter, à l'heure où l'argent coûte cher. Alors, certes, on peut aller sur le marché obligataire, très bien, mais, à l'heure où l'argent coûte plus cher, on peut avoir des difficultés au moment de mobiliser de nouveaux emprunts, si on devait en décider. Attention, vigilance, soyons précautionneux sur nos décisions. Il faut voir aussi dans l'environnement qui nous entoure quelles pourraient être les décisions nouvelles de l'État, qui nous impactent. Je ne sais pas où en sont les discussions entre l'État et les représentants de la fonction publique territoriale sur l'évolution du point d'indice ou pas. Il y a des alertes, vous l'avez relevé, Madame la Vice-présidente, à juste titre, mais, attention.

On votera contre le compte administratif. Non pas qu'il ne soit pas sincère, bien au contraire, mais dès lors qu'il retrace les inscriptions budgétaires d'une volonté politique exprimée au moment du budget primitif et que nous avons voté contre le budget primitif, nous le faisons ainsi. Et j'appelle de mes vœux, moi aussi, un débat assez large au moment des orientations budgétaires 2024. S'il pouvait avoir lieu avant la fin de l'année, ce serait idéal.

Mme BROUILLE. - Merci. Madame RECHAGNEUX.

Mme RECHAGNEUX. - Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, il faut l'avouer, les comptes régionaux avaient bénéficié d'une légère embellie en 2021. On a donc pu espérer, durant l'espace d'une année, que la conjoncture allait changer, que la situation allait s'améliorer et que les courbes déclinantes allaient s'inverser. Malheureusement, on constate avec regret qu'il n'en est rien, bien au contraire. Après un léger retour à l'orange, on voit que les voyants revirent désormais au rouge. Et les espoirs d'un redressement sérieux de nos finances régionales n'auront finalement pas fait long feu. Il suffit de citer l'un des indicateurs les plus révélateurs pour le constater, je parle, bien entendu, de l'encours de la dette. Entre 2021 et 2022, il a enregistré une très forte progression, de 6,3 %, avec une augmentation de 167 millions d'euros en un an. Ce n'est pas seulement le montant de cette dette qui est

inquiétant, c'est aussi le fait qu'elle ne baisse jamais. Et, même pire, elle continue de croître continuellement. Il serait peut-être bon de nous dire quand cela s'arrêtera-t-il. À moins que vous ne portiez une stratégie d'endettement illimité et perpétuel qui prendrait exemple sur celle de l'État. Autre indicateur alarmant, celui de l'épargne brute qui est véritablement le juge de paix de la bonne gestion d'une collectivité. Là aussi, on voit que l'épargne brute se contracte, de 3,5% en 2022, augmentant ainsi la capacité de désendettement de la Région. Nous passons donc de 5,6 ans à 6,2 ans et, 6,2 ans, c'est symbolique, car c'est une capacité de désendettement qui dépasse la durée d'un mandat. Une dette aussi importante liée à un stock d'AP élevé promet donc d'obérer considérablement les marges de manœuvre de vos successeurs. 2023 ne fait que confirmer cette tendance dangereuse. 725 millions d'euros d'emprunts supplémentaires dans un contexte de forte augmentation des taux d'intérêt et donc une capacité de désendettement qui promet de s'approcher des 10 ans, soit l'un des pires ratios de France métropolitaine. Vous ne ferez croire à personne qu'il s'agit là d'une gestion saine de la Région. On peut tout à fait entendre les besoins de financement des Régions françaises, les besoins d'aide aux professionnels, aux particuliers, les investissements stratégiques. Mais pourquoi cette tendance à l'emprunt ne serait localisée qu'en Nouvelle-Aquitaine et pas dans la plupart des autres Régions françaises qui ne mobilisent pas autant de dette.

On voit là deux éléments de réponse qui semblent assez plausibles. Le premier serait peut-être que les anciennes Régions ont souffert d'un manque cruel d'investissement mais, là aussi, on aimerait rappeler que c'étaient des présidents de votre famille politique qui géraient ces Régions. Ou, autre élément de réponse, vous endettez la Région car vous gérez mal nos finances et vous n'avez aucune vision de long terme. On le voit bien depuis 2015, on nous avait promis des économies lors de la fusion des Régions et, finalement, nous n'avons eu que des augmentations de dettes et des charges de fonctionnement.

Le volet des recettes n'est guère plus encourageant. Là aussi, beaucoup de promesses pour peu de résultats. Ce compte administratif confirme une tendance lourde que vous avez déplorée lors du vote du budget, la dégradation des recettes de carte grise qui ne fait que se poursuivre, avec une forte baisse, de 15%. Mais, plutôt que de le déplorer dans votre bilan financier, vous devriez vous en réjouir, les Néo-Aquitains achètent moins de voitures et c'est précisément ce que veut votre famille politique. Cet effondrement des recettes tirées des certificats d'immatriculation n'est que le retour de bâton de la politique anti-voitures que vous soutenez et d'une politique anti-voiture soutenue par la majorité présidentielle, que vous avez soutenue et que vous avez participé à faire élire. Il faut le dire clairement, la mise en place des ZFE, le refus de baisser la TVA sur les carburants et toute la propagande catastrophiste de certains écolos sont parmi les causes de cette baisse. Dans une Région

marquée par une très forte part de la ruralité, nous assumons clairement ce souci d'aider les automobilistes dont la plupart n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour leurs obligations, quotidiennes. Oui, nous maintenons une volonté de baisser la part régionale des taxes sur les cartes grises et le carburant. Mais, contrairement à vous, nous ne voulons pas mener une politique de discrimination des automobilistes, dont les conséquences se révèlent finalement bien plus néfastes pour les finances régionales que le serait la baisse des taxes que nous réclamons.

Nous sommes inquiets de voir que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes. On note une progression de 4,2 % des dépenses en 2022, soit une augmentation de 125,5 millions d'euros par rapport à 2021. C'est bien la preuve éclatante que votre gestion n'est pas saine et que vous ne vous montrez pas capable de maîtriser les dépenses de la Région. La hausse continue de nos dépenses de fonctionnement depuis 2015 est alarmante. Cette frénésie dépensière doit être stoppée d'urgence. Pour cela, il faut évidemment établir des priorités et, pour cela, il ne serait pas superflu d'écouter un peu les oppositions. Alors, évidemment, on sait bien que les dépenses de fonctionnement ne sont pas monolithiques et qu'au-delà des dépenses incompressibles, des pistes d'économies existent. Nous vous en proposons à chaque commission permanente ou des millions d'euros sont gaspillés pour des raisons idéologiques navrantes. Je vais en citer quelques-unes, mais vous les connaissez. Dans la politique culturelle, d'abord, la Région sert bien souvent de tiroir-caisse à des projets politisés, obscènes ou même parfois, quelquefois, stupides. En 2022, ces subventions représentaient 54,6 millions d'euros. Vous le rappelez vous-mêmes, 330 manifestations culturelles soutenues. C'est plus que du volontarisme... C'est surtout la preuve que vous êtes dans l'incapacité de faire des choix. C'est d'ailleurs ce que vous nous répondez lorsque nous déplorons le financement de certaines manifestations, vous n'êtes pas là pour faire de la censure. De la censure, non, effectivement, mais, des choix, oui. C'est même la mission fondamentale d'un élu. Et, ces choix, ils sont de nécessité publique dans la période de crise que nous vivons, et a fortiori quand tous vos ratios financiers sont alarmants. Autre gaspillage, celui de la coopération internationale. Une coopération à sens unique qui a englouti l'année dernière plus de 7 millions d'euros au Burkina Faso, à Madagascar, au Vietnam ou encore au Sénégal. Dans la politique de la ville, également, qui ne donne aucun résultat et qui continue d'engloutir des millions d'euros chaque année.

Sur le poids financier que représente la hausse des coûts de l'énergie sur notre budget, je rappelle que c'est la majorité présidentielle que vous avez soutenue qui a refusé d'étendre le bouclier tarifaire aux collectivités comme la nôtre. Pour une maîtrise des coûts de l'énergie, il faudrait sortir du marché européen, comme nous le proposons depuis des mois au Rassemblement national. Lors des débats sur le vote du budget primitif de cette année, nous

vous avons appelé à la vigilance. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que ce sont les Néo-Aquitains qui finiront par payer ces mauvais choix. Nous venons de le voir, en début d'année, avec l'augmentation de 10 % du prix de la carte grise. Et, lorsqu'il faudra rembourser la dette de la Région, ce sont des investissements qu'il faudra sacrifier. Ce seront des dépenses d'équipement nécessaires aux Néo-Aquitains, auxquelles il faudra renoncer. Ce sont également des dépenses d'intervention utiles dans lesquelles il faudra trancher. Ce sont donc les Néo-Aquitains qui paieront vos dérives a posteriori.

Pour l'instant, vous semblez mener un peu une politique de course à l'échalote, comme si vos jours étaient comptés. La gauche régionale nous paraît semblable à un malade sentant la faim qui dilapide son argent et celui des autres dans des remèdes miracles de charlatans inefficaces et dérisoires. Le mourant, enfin certains mourants, en tout cas, se fichent pas mal de laisser à leurs successeurs une dette colossale puisqu'ils ne seront plus là pour l'assumer. Il est vrai que la fin semble proche eu égard aux récents résultats des élections, mais il nous appartient d'ores et déjà d'empêcher le déluge annoncé avant cette échéance. Vous comprendrez bien que, avec toutes ces critiques, nous voterons défavorablement ce compte administratif.

Poursuite de séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale un point que vous semblez ignorer, sur les différentes taxes, carte grise, notamment, c'est qu'il y a un retard d'un an de livraison des voitures. Ce qui explique largement cette évolution. Pour le reste, proposer des baisses de taxes et, en même temps, s'inquiéter sur les ressources de la Région, ça me semble être un peu bizarre. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues, je commencerai mon intervention par des remerciements auprès de notre collègue Sandrine DERVILLE, ainsi que des services pour tout le travail fourni, notamment lors de commission finances, avec une somme de travail et d'éléments remarquables. Mon propos s'attachera en même temps au compte administratif et au budget supplémentaire. Je ne ferai pas plusieurs interventions. Et au rapport d'activité. Je voulais justement poser une question sur celui-ci. Sur le document qui nous a été fourni, le rapport d'activité, je ne sais pas si beaucoup le lisent ou pas mais il manque un certain nombre de textes. Sur la page de couverture, il est écrit « projet », donc je ne sais pas si c'est le bon rapport que nous avons eu. Et j'en profiterai pour souligner que ce rapport n'a d'ailleurs pas fait l'objet de beaucoup d'échanges dans les commissions. Et c'est quand même un document important.

Mon propos ne reprendra pas que l'ensemble des éléments qui ont pu être évoqués par les collègues quant aux différents items sur les ratios ou les grands faits marquants de ce compte administratif. Dans la présentation du compte administratif, toutefois, sur le document lui-même, je noterai des outils intéressants quant à la présentation des ratios, avec quelques éléments comparatifs. Notamment dans le temps, d'une part, et aussi au regard des autres Régions. Et je note que, sur les huit ratios de structures qui nous sont présentés, en toute fin de document, notre Région est en milieu de peloton, toujours entre 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} place pour tous ces ratios. Donc on peut y voir le verre à moitié vide, nous ne sommes pas les meilleurs élèves sur aucun de ces éléments. Ou le verre à moitié plein, nous ne sommes pas non plus les derniers. Et c'est cohérent puisque les ratios s'appuient sur un ensemble de données qui se croisent dans les différents ratios. Donc cela traduit finalement une certaine solidité d'ensemble, néanmoins.

Dans les faits remarquables que je soulignerai, c'est évidemment un solde qui n'est excédentaire qu'avec le résultat antérieur reporté pour un total de 148 millions d'euros, résultat d'un choix de recours moindre à l'emprunt pour prendre sur notre fonds de roulement. Attention, le fonds de roulement devient faible, 15 jours. Cela signifie qu'il n'y aura plus de marge de manœuvre, à l'avenir, de ce côté-ci, à moins de le reconstituer, en produisant des résultats bénéficiaires. Nous avons souligné, dans les précédents débats, ce devoir de prudence durant la période COVID. Et, sans obérer l'avenir en investissement et le faire en réduisant, pour autant, autant que possible, le recours à l'emprunt. Je n'épiloguerai pas non plus sur la question des taux de réalisation puisque ces taux de réalisation sont bons. Vous l'avez souligné. Comme le souligne aussi le CESER, il y a quelques domaines dans lesquels, toutefois, il nous faut produire davantage d'efforts. Je pense à la culture, au sport, et à l'environnement. Notre capacité de désendettement demeure à un niveau satisfaisant, 6,2 années contre 5,6 l'an passé. Mais il n'y a pas péril en la demeure.

Le point essentiel sur lequel je m'appuierai est celui d'une vigilance quant au déséquilibre budgétaire conjoncturel de ces deux dernières années, fruit de réponses apportées quant à la crise sanitaire en particulier. Et, donc, être vigilant pour que ce déséquilibre conjoncturel ne se transforme pas en déséquilibre structurel sur la question de la dette, notamment. Et, surtout, ne pas tomber dans la facilité d'explication de l'inflation due au conflit ukrainien pour s'affranchir de revoir notre modèle de participation dans l'économie territoriale. Ces problèmes ne sont pas la cause mais bien les prémices des conséquences du réchauffement climatique. De la rareté des ressources dont l'exploitation repose encore et toujours sur un modèle de prédation et non de symbiose avec notre environnement. On ne sait pas encore traduire le passage d'un modèle à un autre qu'il nous faudra pourtant opérer, celui où l'activité humaine accapare les ressources, avec un modèle extractiviste, contre le

modèle où l'homme est partie intégrante de son milieu, avec une vision postmoderniste. L'exemple de la fiscalité, qui alimente nos recettes, même si ce n'est pas le fait de la Région, comme vous l'avez dit, qui repose sur les cartes grises ou la consommation d'énergies fossiles en est une parfaite illustration. Ces réflexions peuvent nous amener à poser le débat des arbitrages dans les aides en parallèle. Nous dénonçons régulièrement certains choix d'attribution d'aide à des entreprises qui n'en ont pas forcément besoin et qui ont en tout cas des activités incompatibles avec la transition. Je n'irai pas plus loin. Ce sera l'objet de délibérations et discussions dans le courant de cette plénière. Mais, en termes d'écoute des propositions, il y a encore des marges de progrès et il est même frappant, quand on regarde le budget supplémentaire qui nous est proposé, que l'on trouve finalement un de nos amendements au budget primitif qui avait été refusé. Par les mêmes que ceux qui défendent aujourd'hui l'achat de plusieurs rames de train dans ce budget supplémentaire. Cela ne suffira notre TER mais ceci fera l'objet, aussi, d'autres débats pendant cette plénière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas, juste une explication mais Sandrine l'a peut-être dit tout à l'heure, quand je me suis absenté, les Régions, et singulièrement la Région Nouvelle-Aquitaine, qui en a fait sa priorité, nous sommes intervenus, souvent, aux côtés de l'État, sur l'accompagnement des entreprises, sur l'emploi. Et, d'ailleurs, nos résultats en matière de taux de chômage, de création d'entreprises, d'implantation d'entreprises, et des entreprises qui vont tout à fait dans votre sens sont assez spectaculaires en Région pour le justifier.

Sur l'endettement, je rappelle que l'on a des régions, Pays de la Loire, Hauts de France, je crois, qui vont jusqu'à 14 années de remboursement. Je le dis à notre collègue Madame RECHAGNEUX, nous, on est autour de 7. Et je pense qu'on y restera, même si tout cela est fragile, avec nos ressources. Par exemple, sur toute l'action sur les infrastructures ferroviaires, on n'a aucune ressource en face. Et, pourtant, nous intervenons. Donc, il faut tenir compte, aussi, de cela. Mais merci de votre analyse. Et Bercy demande même aux Régions, aujourd'hui, de s'endetter. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Je ferai juste une rapide intervention et j'engloberai le budget supplémentaire dans mon propos. Car c'est au regard des propositions que nous a soumises la Vice-présidente que nous mesurons les difficultés et les contraintes en voyant bien que notre situation financière, si elle est fragile, elle n'est pas non plus très, très préoccupante parce que, les 7 années d'endettement, comparées à d'autres collectivités, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, ce n'est pas très important. Même si on doit regarder attentivement ces glissements, en même temps. On peut souligner et je pense que c'est très bien, notre fort taux de réalisation. Puisque nous sommes à haut niveau extrêmement important.

En fait, ce qui peut poser problème résulte dans ce que nous disons à chacune de nos interventions, c'est que nous sommes obligés de pallier souvent les carences et les manquements de l'État. Je l'ai déjà dit, notamment dans le cadre du budget, on reste sous la tutelle financière des décisions gouvernementales. Nous n'avons aucune marge de manœuvre pour donner une respiration à notre budget. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, la TVA et les cartes grises ne sont pas à la hauteur de ce que nous escomptions en termes de ressources financières et si, pour l'heure, nous pouvons aller au-delà de nos compétences, à ce rythme, nous serons, dans un avenir proche, dans l'obligation de trouver des arbitrages. Et si nous avons des politiques volontaristes, et c'est bien, nous ne pouvons pas ignorer que nous compensons donc beaucoup de manquements dans les décisions de l'État. C'est vrai pour le transport, la formation, l'éducation. Un exemple, notamment au travers du budget supplémentaire, c'est le choix de financement de l'ESTACA. Cela doit nous interpeller. Je dis cela car vous connaissez, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, et chers collègues, notre attachement inflexible à l'éducation nationale publique. Nous aurons une vigilance particulière à avoir aux évolutions sur les prochains exercices sur le financement de l'école privée. En fait, l'équation est simple, il ne nous appartient pas, chaque fois, de nous substituer aux divers manquements de l'État. Surtout qu'il va nous falloir très vite dégager des financements pour, par exemple, le renouvellement des manuels scolaires. Voire, déjà, en financer le retour, pour certains, notamment sur le retour des mathématiques, et c'est tant mieux, à l'école. Tout cela mérite échanges et réflexions, très vite, entre nous.

Et puis, nous ne pouvons ignorer les incertitudes économiques. La fragilité que nous constatons sur les territoires pourrait nous amener à rencontrer des difficultés. Je pense au secteur, notamment, lié à la filière du bois, au bâtiment, et au secteur agricole. Je pense également aux incertitudes économiques, auxquelles se rajoutent des problèmes de main-d'œuvre, particulièrement dans les métiers manuels, dans les métiers du tourisme et de la santé, pour ne citer qu'eux. De plus, vouloir, comme nous nous y sommes engagés, à aller plus loin dans l'accompagnement de la transition écologique va nous amener à poursuivre nos interventions sur certaines politiques avec plus de force. Ce qui risque de nous manquer, au-delà de nos volontés et ambitions, c'est les ressources financières nouvelles. Il y a, bien sûr, quelques intentions à vérifier dans les propositions de l'État. Il en a été question tout à l'heure. Notamment le financement du RER et du rail. Et il nous faut espérer de bonnes nouvelles pour GPSO et le train du quotidien. Sur ces sujets de financement, des idées fleurissent ces derniers jours. Je vous le disais il y a quelques minutes, Monsieur le Président, je vous invite, même si je ne partage pas complètement ces propos, à lire ce que dit Éric WOERTH dans le *Journal du dimanche* concernant les financements des collectivités

qui doit nous faire réfléchir.

Par contre, nous faisons des propositions et nous regrettons, lors d'un débat à l'Assemblée nationale, la proposition qui était portée par notre groupe communiste, GDR à l'Assemblée nationale, le refus de l'Etat de mettre les dotations sur l'évolution de l'inflation. Nous n'avons toujours pas, même s'il y a des choses qui sont annoncées, de moyens sur le transport, avec ce qu'on appelle le versement mobilité. Nous pensons que renationaliser les autoroutes donnerait des moyens supplémentaires aux collectivités. Nous pensons également à diverses taxes, la taxe poids lourds, la taxe bureau. On voit bien que l'argent existe pour aller vers le budget de la guerre et on n'en trouve pas, malheureusement, plus, pour le budget de la vie. Donc, voilà les quelques propositions et remarques que je souhaitais vous faire, étant bien entendu que nous voterons les délibérations concernant les finances telles que vous nous les avez proposées, Madame la Vice-présidente. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. Madame SIMONNET.

Mme SIMONNET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'ont fait les intervenants prédécesseurs, nous tenons, tout d'abord, comme il est de coutume, adresser nos remerciements à Madame la Vice-présidente et aux services de la Région pour la qualité du travail qui est produit. Donc, ce qui ressort de la présentation qui nous a été faite ce matin, la présentation très claire de Sandrine DERVILLE, c'est tout d'abord le contexte d'incertitude auquel doivent faire face toutes les collectivités et les Régions françaises. Le contexte est très particulier. Après une crise du COVID, nous devons faire face à une inflation qui est repartie très vite et à la hausse, +5,2 % en 2022. Une crise énergétique qui a entraîné une très forte hausse du prix de l'énergie. On l'a vu au niveau des budgets, dans les lycées, où le prix du chauffage a explosé, et aussi pour les transports. Donc nos collectivités aujourd'hui se trouvent étranglées par l'État, ce qui montre une profonde méconnaissance de ce qui est l'action publique. On le renouvelle, on le dit à chaque fois. Une méconnaissance des attentes de nos concitoyens qui ne tient qu'en un seul mot, c'est la proximité. Et un contresens historique car, si l'avenir global est plus que jamais géopolitique, les solutions sont aussi locales et dans la déconcentration.

Malgré ces difficultés, la Région Nouvelle-Aquitaine a su faire face et est restée très ambitieuse pour notre jeunesse et pour la poursuite de l'aménagement du territoire et nous nous en félicitons. Dans ce contexte, on note plusieurs choses qui ne sont guère surprenantes. Une érosion de l'épargne et une hausse modérée de l'endettement, avec une capacité de désendettement qui repart à la hausse mais qui reste contenue. On l'a dit, 6,2 années, ce n'est pas extraordinaire. Une nouvelle baisse des recettes et à travers, aussi, l'effondrement des recettes tirées des cartes grises. Il est par ailleurs paradoxal, pour ne pas

dire aberrant, d'envisager une transition écologique et Néo Terra alors que la principale ressource consiste en des recettes de carte grise. Nous avons envie de dire « merci le législateur ». La réduction de la part des emprunts à taux variable, effectivement, grâce à un très gros travail de nos services, est remarquable. Et la très bonne qualité des taux de réalisation. Certains disent que c'est une bonne qualité mais, moi, je dis que c'est une très bonne qualité parce que, près de 94% en fonctionnement et 91, 92 % en investissement, c'est le signe que, si l'exécutif dit ce qu'il fait, il fait aussi ce qu'il dit.

Néanmoins, dans ce contexte, notre majorité parvient à maintenir ses choix politiques pour l'éducation, les lycées, la formation qui est importante aussi, les transports et l'économie, et la priorisation au sein de nos politiques. Compte tenu de ces éléments, notre groupe tient à formuler deux souhaits en matière budgétaire. Tout d'abord, que nous portions tous, auprès de nos parlementaires, la vision décentralisatrice, ce que nous avons déjà exprimé au travers d'un vœu déposé et adopté en séance. C'est l'avenir de notre République et la réponse à bien des maux. C'est une question étrangement absente du débat politique actuel. Et, pourtant, elle est fondamentale pour nos collectivités territoriales.

Ensuite, nous devons accentuer les choix budgétaires au prisme de Néo Terra. Ce ne sera pas facile, mais c'est nécessaire et nous appelons, donc, à nouveau, à une grande conférence budgétaire régionale afin que tous, y compris les oppositions, puissent formuler des propositions. Sans surprise, donc, nous voterons ce compte administratif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je pense qu'on peut passer au vote. Non, allez-y.

M. DEVEZE. - Je m'associe bien volontiers aux remerciements aux services ainsi qu'à Sandrine DERVILLE pour la qualité de ces exposés, tant en commission des finances qu'aujourd'hui. Effectivement, elle a dressé une photographie financière des comptes de l'exercice clôturés au 31 décembre 2022. Dans un environnement, c'est vrai, inflationniste et face à une crise énergétique. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été développés par les précédents intervenants, je n'irai pas analyser une batterie de ratios. J'y viendrai quand même en fin d'exposé, sur les principaux, mais j'irais plutôt sur les éléments majeurs que notre groupe considère dignes d'intérêt, dignes d'observation sur tant la section de fonctionnement que celle d'investissement.

Alors, bien évidemment, s'agissant du fonctionnement et des recettes de cette nature, je reviendrai sur les deux principaux articles qui ont été évoqués ce matin. Sur la TVA, Monsieur le Président, vous faisiez part d'un niveau atteint qui n'allait pas jusqu'au aux prévisions, certes, mais c'est vrai que lesdites prévisions étaient basées sur des éléments fournis par l'État. Sur une croissance estimée au-delà de 9 %, 9,7, très exactement, quand

on observe 8,56. Mais, ce qu'on a oublié de vous dire, c'est que, sur ce sujet-là, il y a une régularisation de l'État qui va intervenir. On est quand même, cela a été rappelé, à une augmentation de 111 millions d'euros. Ce n'est pas neutre, ce n'est pas dérisoire. Deuxième sujet, les cartes grises, dans le bouquet des recettes, c'est l'observation inverse. Avec une véritable inquiétude. Je rappelle simplement qu'au budget primitif j'avais fait une observation sur ce sujet et sur les projections de recettes qui affichaient une progression de 15,5 %. Le montant étant quasiment équivalent à la reprise. On se situe autour de 30 millions d'euros. Aujourd'hui, ce compte administratif constate une reprise de 30,9 millions, très exactement.

En investissement et en dépenses, dans ces éléments, vous avez voulu rappeler les composantes des affectations budgétaires au niveau des lycées, de l'enseignement, 286 millions, au niveau de l'économie, 222 millions, les transports 143, et puis le dernier, l'aménagement du territoire pour 101 millions. S'agissant de ce sujet, effectivement, ce que l'on souhaiterait, et ce que notre groupe ne manque pas de redire à chaque que l'occasion lui est donnée, c'est qu'un effort significatif soit affecté au déploiement des contrats d'attractivité des territoires. Mon ami Jean se charge, à chaque intervention, de le souligner. Alors, c'est vrai que nombre de ces contrats d'attractivité ont été signés. D'autres traînent un petit peu, pas du fait, forcément, de la Région, mais aussi des territoires. Mais, enfin, c'est davantage, j'allais dire, un choix politique en la matière. On souhaiterait que la Région se saisisse de ce sujet et dote convenablement ce lien indispensable avec le terrain.

Indépendamment de ces trois observations, si on en vient précisément à l'étude financière, oui, les recettes globales, Sandrine DERVILLE l'a rappelé, ont augmenté de 4,20 % quand les recettes globales n'augmentent que de 2,4, dans un contexte, je l'ai dit, inflationniste à 5,20. L'épargne nette baisse de 10 %. On a une augmentation de la charge de l'emprunt et, donc, derrière, on a, effectivement, des problèmes sur le bouclage financier de l'opération. Sachant que l'on ne trouve pas, en investissement, des recettes propres qui permettraient de couvrir non pas cette impasse, mais ce sujet. Et on a aussi pris le parti de contenir l'enveloppe d'emprunt, à hauteur de 304 millions d'euros. Effectivement, en raison de la tendance haussière des taux. Pour autant, il n'y a pas de multiplication des pains, ici comme ailleurs, et, le souci, c'est de boucler ces comptes. Vous avez pris un parti, la variable d'ajustement que vous avez retenue est effectivement celle du fonds de roulement. On a amputé le fonds de roulement de 59 millions d'euros. Vous l'avez décliné. Pour autant, la difficulté, c'est que notre fonds de roulement à 167 millions est bien faible. Cela a été rappelé avant moi. Le calcul est simple, 15 jours de fonds de roulement normatif, c'est bien évidemment très très faible pour assumer, j'allais dire, une trésorerie immédiate qui pourrait avoir à faire face à des problèmes comme les récents qu'on a pu connaître dans les exercices passés. Donc, nous, notre attention et notre vigilance, elle est là. Elle sera

également là au moment de contracter des emprunts. Vous avez parlé des emprunts obligataires verts et on s'en réjouit. Mais, effectivement, la tendance, on va l'observer sur le budget supplémentaire 2023, est difficile. Il y aura des choix à faire et, dans ces arbitrages, on sera attentif sur le sujet, sur les liens avec le territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle le tableau que Sandrine a passé tout à l'heure. Où l'on voit que la collectivité qui est la plus impactée par la crise dans tous ses aspects, c'est la Région. Et, encore une fois, ce que nous demande Bercy, c'est d'emprunter. Mais il est évident que l'on sera, Sandrine et moi, hyper vigilants. Que cela supposera sûrement des décisions que l'on est en train de travailler avec chaque vice-présidente et chaque vice-président. Mais ça suppose aussi que l'on ne peut pas, dans notre Assemblée à la fois dire « il faut que tu finances ça » et puis, en même temps, « il faut que tu fasses des économies ». Il y a une espèce de contradiction générale.

Sur la TVA, une petite précision, c'est nous qui remboursons à l'Etat par rapport à ses prévisions et à la réalisation. Aux prévisions de plus 9 % et 8,6 % de la TVA. Vous avez demandé, effectivement, qu'on dépense plus sur les contrats de territoire. On dépense beaucoup déjà et ça, il y a un *ramp up* comme on le dit dans l'aéronautique, pour une raison, c'est l'histoire des contrats et le fait qu'un certain nombre de projets sont inscrits en amorçage de telle sorte que l'on puisse alimenter progressivement ces contrats. Je rappelle que nous faisons une chose, qui ne se fait nulle part ailleurs, c'est l'appui à l'ingénierie. Sur chacun des territoires, il y a entre deux à trois postes en ingénierie que nous accompagnons. Certes en sifflet. Sur les territoires vulnérables, bien entendu. Donc il y a une attention particulière à la ruralité et à ces territoires vulnérables.

Martine PINVILLE avait demandé la parole, je crois.

Mme PINVILLE. - Oui, merci Président. Juste quelques mots rapides. Je veux effectivement saluer le travail de Sandrine DERVILLE et des équipes de la Région. Il faut noter le sérieux de ce qui nous est présenté. Mais, dans ce contexte économique effectivement incertain, difficile, on voit la nécessité de poursuivre la priorisation de l'action régionale, et c'est en améliorant ces grands équilibres financiers que la Région pourra et est au rendez-vous des transitions à conduire sur son territoire. Et, bien évidemment pour les Néo-Aquitains. Concernant le budget supplémentaire, qu'il est nécessaire de porter pour accélérer les transitions, réaffirmer nos priorités et nos compétences socles, je crois que tout ce travail est à saluer. Concernant, bien évidemment, les politiques économiques de soutien aux entreprises, de soutien aux acteurs culturels, notamment, de soutien à la mobilité, tout cela, on peut le saluer dans ce budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. S'il n'y a plus d'autre intervenant... Monsieur PEYRAT.

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Sandrine DERVILLE, en vous remerciant pour la qualité des exposés que nous avons pu avoir, y compris en commission. Le groupe Renaissance, et je vais parler sur l'ensemble des budgets pour qu'on gagne du temps, s'abstiendra, comme nous l'avons fait pour le budget primitif, dans l'esprit de notre position initiale. Nous voulions néanmoins insister sur deux points. L'abstention n'exclut pas l'inquiétude, parfois.

D'abord, la question de la dette. Je ne reviens pas sur les chiffres que mes collègues ont, à loisir, répétés et mis en exergue, mais, effectivement, nous notons aussi l'inquiétude et la vigilance qu'il convient d'avoir, notamment sur l'aggravation des années de remboursement de référence. C'est dans ce contexte-là qu'il y a eu une dégradation par l'agence Fitch. Vous me direz que cela arrive à tout le monde et même aux meilleurs. Mais, effectivement, cela va augmenter le taux de l'emprunt pour notre collectivité dans un contexte, en plus, inflationniste.

Le deuxième point sur lequel nous voulions attirer l'attention, c'est le taux de réalisation. Il est globalement bon. Et on peut le noter. Mais il y a quand même quelques points bas. Des dépenses d'investissement sur la formation professionnelle continue, autour de 65 %. On sait qu'il y a Aéro campus à considérer là-dedans, mais, malgré tout, structurellement, c'est un chiffre à regarder d'assez près et qui pose peut-être la problématique plus globale de l'attractivité des produits proposés en matière d'apprentissage. C'est évidemment l'affaire de tous. Voilà les deux focus que je voulais mettre en avant, Monsieur le Président, ne voulant pas contribuer à faire de cette journée un « bal des focus » sachant que, dans cette discipline, il n'y a plus de monopole, et que la concurrence est ouverte depuis longtemps. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Voilà qui détend l'atmosphère. Juste deux points. Mais vous l'avez lu dans les différents propos, vous l'avez entendu de Sandrine DERVILLE, l'inquiétude, on l'a. Et j'ai besoin de la mobilisation de toutes et de tous pour que l'on remette les régions dans le jeu de relations État-Région sur la solidarité. Financière, notamment. Et que, surtout, on prenne en compte l'effort de la Région, massif, qui a été fait sur l'emploi et les entreprises, d'une part, et sur la régénération ferroviaire. Je crois que c'est 100 millions d'euros par an. C'est considérable. Hors ressources. J'ai eu l'occasion de le dire à Clément BEAUNE. Je me répète, mais il faut vraiment que nous ayons, là-dessus, une négociation avec l'État et le gouvernement pour que nous ayons, en face, un ou deux points de TVA supplémentaire pour pouvoir faire face à cette charge. Je n'accepterai jamais qu'on touche à l'emploi, qu'on touche aux lycées pour assurer les priorités. Mais, les priorités, soyez sûrs qu'on les met en place. Cela peut faire bouger les uns et les autres. Parce que, dans le même temps, on me demande, aussi, d'intervenir ici ou là, sur un certain nombre de problèmes. On le demande à

mes collègues. J'ai pour ma part demandé, en écrivant aux grands groupes, il y a un an de cela, en leur disant : « la priorité, pour nous, est aux PME et aux ETI ou aux start-ups, sur le plan de l'emploi et de la régénération industrielle ».

Sur la réalisation du budget formation professionnelle, vous avez raison d'en parler, c'est une de nos préoccupations. Non pas parce que nous n'aurions pas, et je parle sous le contrôle de la Vice-présidente, un travail de fond, fait avec les branches professionnelles, pour bien réfléchir à nos appels d'offres mais, simplement, parce qu'il est vrai que, bien que nous accompagnons les stagiaires et que nous ayons augmenté la rémunération des stagiaires, et vous l'avez toutes et tous voté d'une manière considérable, qui fait de nous, je crois, la première Région en matière de rémunération des stagiaires, bien que nous ayons sur les habilitations de service public très bien réussi puisque quasiment 50 % des formations sont exercées en direction, comme l'a souhaité France compétences et le gouvernement, des personnes les plus éloignées de l'emploi, c'est compliqué. Il y a, parfois, comme dans le recrutement des entreprises, les refus d'obstacles. Dans ce domaine-là, on a essayé de lever tous les obstacles. Mais c'est une vigilance, comme d'ailleurs la vigilance sur le budget, sur notre endettement, sur la suite, que nous devons assurer.

On me dit que le temps est passé et que donc nos nouveaux collègues de la commission permanente ont été brillamment élus. Nathalie MOTSCH.

Mme MOTSCH. - Monsieur le Président, mes chers collègues, à la lecture du rapport sur le compte administratif, les principaux ratios financiers décrivent une santé financière satisfaisante. Et, comme le CESER l'a mentionné, nous saluons la diminution du recours à l'emprunt et le choix de financer les investissements en 2022 par la mobilisation du fonds de roulement. Il est en effet essentiel, alors que les taux d'intérêt augmentent drastiquement, de moins recourir à l'emprunt et de financer les investissements par la mobilisation de notre fonds de roulement non utilisé durant les dernières années. Nous constatons les progrès concernant les taux de réalisation et, dans ce contexte inflationniste, nous remarquons également que l'évolution des dépenses a été contenue.

Au-delà de l'exécution du budget 2022, nous souhaitons attirer votre attention, chers collègues, sur ce nouveau paradigme, appelons-le « décarbonatation » ou « défi du financement des transitions » auquel nous sommes tous confrontés. Le financement de la transition énergétique nécessite des investissements massifs. Or, pour financer la transition énergétique et investir massivement, nous avons besoin de moyens financiers supplémentaires. En effet, l'emprunt sera nécessaire et sur des durées de remboursement longues pour financer la transition énergétique. Or, aujourd'hui, nous n'avons plus aucun pouvoir fiscal pour accroître nos ressources. Cela a été dit, les ressources allouées aux

Régions, notamment la TVA, sont trop aléatoires, par rapport à la conjoncture économique, pour être considérées comme des ressources fiables, et pérennes.

Enfin, si je sais que beaucoup d'entre nous sont attachés à disposer d'un ratio de solvabilité satisfaisant, avec une capacité de remboursement de l'intégralité de l'épargne en moins de 6 ans, nous pensons, dans notre groupe, qu'il est au contraire important de faire évoluer ce ratio lorsque la dette finance les investissements de la transition énergétique. Est-ce bien raisonnable d'exiger une capacité de 6 ans à la collectivité lorsque cette dernière va investir sur des projets d'une durée de vie de 50 ans et emprunter pour les financer sur des durées similaires ? Il nous semble essentiel de demander des évolutions sur ce sujet. Et j'en appelle à nos parlementaires pour les mobiliser pour écrire ensemble une nouvelle page des finances locales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage totalement. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais donner la parole à Sandrine.

Mme DERVILLE. - Rapidement. Vous avez déjà répondu sur un certain nombre de points et, dans le désordre, peut-être, par rapport à vos interventions, chers collègues. Sur la formation professionnelle, c'est effectivement essentiellement en investissement qu'il y a une légère sous-consommation en 2022. C'est dû à un retard d'un certain nombre de projets d'investissement dans certains centres de formation des apprentis, ainsi que, je crois, des travaux sur Aérocampus qui ont pris un peu de retard, mais qui seront décalés.

Également, je précise, sur la situation financière, comme l'a dit le Président, que nous sommes vigilants, prudents, notamment quant à la pérennité de nos finances. Elle est certes inquiétante, cette situation financière, notamment quant à la cohérence et à la pérennité de nos ressources, mais elle n'est pas non plus alarmante. Le Président a eu l'occasion de le redire à plusieurs reprises, nous sommes à 6 années de ratio de désendettement, quand d'autres sont à 13 ans. Alors, je vous rassure, ce n'est pas notre objectif de viser les 13 années de ratio de désendettement. Je crois que, vous l'aurez compris dans nos propos, à l'un comme à l'autre, sur le fonds de roulement, effectivement, j'entends, à la fois, les alertes de certains qui voudraient qu'on ne puise pas dans le fonds de roulement et d'autres qui expriment la satisfaction et qui, au contraire, nous incitent plutôt à le faire. Quand on peut le faire, bien évidemment, nous resterons au seuil actuel de notre fonds de roulement. Comme nous avons eu l'occasion de le dire en commission Finances, nous avons puisé dans le fonds de roulement en 2022 parce que nous pouvions le faire. Nous avons un fonds de roulement inutilisé et les taux d'intérêt remontaient. Si bien qu'on a souhaité limiter le recours à l'emprunt. Mais nous serons vigilants pour conserver, bien sûr, le fonds de roulement suffisant.

Et, enfin, pour terminer et faire une transition, peut-être, avec le budget supplémentaire, j'invite mon collègue Christian DEVEZE à voter ce budget supplémentaire puisque vous nous avez alertés sur le besoin de mettre le paquet sur les contrats de territoire. Vous aurez donc le plaisir de voir que nous avons inscrit 4,6 millions d'euros supplémentaires pour les contrats de territoire au budget supplémentaire. Et, donc, nous vous écoutons, Monsieur DEVEZE, pour ce bonus sur les contrats de territoire. Vous l'avez dit vous-même, il y a eu un léger retard en 2022 suite à la mise en œuvre d'un certain nombre de contrats de territoire. Mais ils prennent d'ores et déjà toute leur dynamique et je tiens à saluer Laurence ROUEDE et ses équipes pour le suivi très attentif de la réalisation de ces contrats de territoire. Ce n'est pas évident quand on n'est pas en maîtrise d'ouvrage, mais on travaille particulièrement bien avec les différents territoires pour inscrire ce qui doit l'être et éventuellement compléter au budget supplémentaire, comme nous le ferons dans quelques minutes, Président, quand je vous présenterai le budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, d'abord, les comptes administratifs et le compte de gestion pour lesquels la loi me demande de me retirer et de passer la présidence à la première Vice-présidente, Andréa BROUILLE. Je vous retrouve dans peu de temps.

Le Président se retire pour le vote des Comptes Administratifs.

Sous la présidence de Madame Andréa Brouille, 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Je vous propose, dans un premier temps, aussi, d'approuver en même temps les comptes de gestion et les comptes administratifs de chaque budget, si vous en êtes d'accord, chers collègues.

Donc sur le compte de gestion 2022, et le compte administratif du budget principal, y a-t-il des contres ?

Mme DIAZ. - Juste pour vous dire que, nous, sur l'ensemble des comptes administratifs, on votera contre les comptes administratifs et pour les comptes de gestion.

Mme BROUILLE. - Je ferai quand même budget par budget si vous en êtes d'accord, je suis obligée. Mais je note, en tout cas, pour les assemblées, à chaque fois c'est contre le compte administratif et pour le compte de gestion. On continue, il y avait d'autres demandes de prise de parole ?

Mme REQUENNA. - Abstention sur le compte administratif et pour le compte de gestion.

M. GAMACHE. - Les comptes de gestion, on ne les vote pas ? On les approuve ?

Mme BROUILLE. - C'est votre position ?

M. GAMACHE. - Non, non. C'est une question que je vous pose. C'est juste le compte administratif qu'on vote ?

Mme BROUILLE. - On vote le compte de gestion et le compte administratif. On vote les deux.

M. GAMACHE. - Pour le groupe, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des comptes administratifs.

Mme BROUILLE. - D'accord. Et les comptes de gestion.

M. GAMACHE. - Idem.

Mme BROUILLE. - D'accord, idem. Adopté pour le compte de gestion et le compte administratif. Donc adopté à la majorité sur le budget principal.

N° 02a

Vote sur «COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Les Républicains (sauf Pour le Compte de Gestion) ; Rassemblement National et Apparentés (sauf Pour le Compte de Gestion)**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (sauf Pour le Compte de Gestion)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

* **Non-participation :**
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)

Conformément aux textes le Président Alain Rousset a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes.

**02b – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE
"AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"**

Mme BROUILLE. - Je reviens quand même, pour l'ordre de la séance, sur le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe ARI. Même vote pour tous les groupes ? Donc adopté à la majorité sur le compte de gestion 2022.

N° 02b

Vote sur «COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains (sauf Pour le Compte de Gestion) ; Rassemblement National et Apparentés (sauf Pour le Compte de Gestion)**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (sauf Pour le Compte de Gestion)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation :
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)**

Conformément aux textes le Président Alain Rousset a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes.

**02c – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE
"RÉGIE CINÉMA"**

Mme BROUILLE. - Et le compte administratif du budget annexe régie cinéma. Toujours le même vote ?

Mme REQUENNA. - Madame la Présidente, nous, sur l'ensemble des comptes administratifs, nous nous abstiendrons et nous votons, bien sûr, les comptes de gestion qui ne sont que sa conformité.

Mme BROUILLE. - J'ai bien compris, j'ai bien compris Madame REQUENNA mais, pour l'ordre de la séance, je suis obligée de citer tous les budgets. Donc c'est juste que je vous redis pour la bienséance, je vais redire à chaque fois pour ce que vous votez, les annexes, les budgets, budget principal, les budgets annexes.

Mme REQUENNA. - Oui, mais je n'avais pas donné la position de vote sur le deuxième. C'est pour ça.

Mme BROUILLE. - D'accord. Je croyais que c'était sur l'ensemble, c'est pour que votre position...

Mme REQUENNA. – Oui, mais il faut la donner chaque fois ou pas ? Ce sera la même position. Enregistrée comme telle.

Mme BROUILLE. - Très bien.

Mme REQUENNA. – C'est parfait.

N° 02c

Vote sur «COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET
ANNEXE "RÉGIE CINÉMA" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

- **CONTRE : Les Républicains (sauf Pour le Compte de Gestion) ; Rassemblement National et Apparentés (sauf Pour le Compte de Gestion)**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (sauf Pour le Compte de Gestion)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation :**
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)
MAGNE Marie-Ange (Lien professionnel)

Conformément aux textes le Président Alain Rousset a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes.

**02d – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE
"FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"**

Mme BROUILLE. - On continue sur le compte de gestion 2022 et le compte administratif du budget annexe des fonds européens. Donc pour tous les groupes on maintient et les abstentions, et les pour et les contre, tout ce qui a été dit précédemment. Donc adopté à la majorité.

N° 02d

Vote sur «COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

- **CONTRE : Les Républicains (sauf Pour le Compte de Gestion) ; Rassemblement National et Apparentés (sauf Pour le Compte de Gestion)**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (sauf Pour le Compte de Gestion)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation :
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)**

Conformément aux textes le Président Alain Rousset a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes.

**02e – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE
"SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"**

Mme BROUILLE. - Compte de gestion 2022 et compte administratif du budget annexe SPL
Production photovoltaïque. Même vote ? Donc adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 02e

Vote sur « COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET
ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

- **CONTRE : Les Républicains (sauf Pour le Compte de Gestion) ; Rassemblement National et Apparentés (sauf Pour le Compte de Gestion)**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (sauf Pour le Compte de Gestion)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation :
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)**

Conformément aux textes le Président Alain Rousset a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes.

03a – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Mme BROUILLE. - Et nous passons, je crois, à l'affectation du résultat 2022 sur la délibération numéro 3.

Mme DERVILLE. - Très rapidement, l'affectation du résultat, c'est une disposition de notre instruction budgétaire et comptable qui doit être réalisée après le vote du compte administratif et la constatation du résultat de l'exercice qui concerne, vous l'aurez remarqué, chers collègues, le budget principal et chaque budget annexe. Et, donc, après constatation du résultat de fonctionnement, nous affectons ce résultat s'il est excédentaire tout ou partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement. Je ne vous détaillerai pas les différentes affectations sauf si vous le souhaitez, Madame la Présidente ?

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces différentes affectations ? Non. Donc, on va procéder au vote, toujours de la même manière, par budget. Sur l'affectation du résultat 2022 pour le budget principal, y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions sur l'affectation du résultat ?

M. GAMACHE. - Pareil, nous, sur tous les votes, abstention.

Mme BROUILLE. - L'affectation du résultat 2022 pour le budget principal est adoptée à la majorité.

N° 03a

Vote sur «AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;**

▪ **CONTRE : Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation :
Rassemblement National et Apparentés**

**03b – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE
"AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"**

Mme BROUILLE. - Sur l'affectation du résultat 2022 du budget annexe de l'agence régionale de l'innovation, ARI, même vote pour tous les groupes ? Donc, même vote que précédemment, on est d'accord. Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03b

Vote sur «AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation :
Rassemblement National et Apparentés**

**03c – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE
"RÉGIE CINÉMA"**

Mme BROUILLE. - Affectation du résultat 2022 du budget annexe Régie cinéma, y a-t-il même vote que précédemment pour tous les groupes ? Donc adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03c

Vote sur «AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET
ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation :
Rassemblement National et Apparentés**

**03d – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE
"FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"**

Mme BROUILLE. - L'affectation du résultat du budget annexe Fonds européens, même vote ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 03d

Vote sur «AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET
ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation :
Rassemblement National et Apparentés**

**03e – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE
"SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"**

Mme BROUILLE. - Affectation du résultat 2022 du budget annexe sur la SPL photovoltaïque, même vote ? Je vous remercie. Adopté à la majorité. Et nous allons donc passer au budget supplémentaire 2023. Sandrine DERVILLE, c'est à vous.

N° 03e

Vote sur «AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET
ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE"»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation:
Rassemblement National et Apparentés**

Mme DERVILLE. - Chère présidente, chers collègues, ce budget supplémentaire 2023, comme notre compte administratif, est marqué par un contexte économique incertain. Il s'inscrit dans le prolongement des éléments conjoncturels que je vous ai présentés il y a quelques minutes pour le CA 2022, impacté par le choc de l'inflation et le contexte économique incertain qui frappe de la même manière acteurs économiques, filières, partenaires, mais aussi, on l'a longuement débattu, nos finances. Un choc exogène qui nous oblige à la prudence pour adapter notre stratégie financière tout en nous concentrant sur les projets essentiels, et notamment accélérer l'adaptation aux transitions. C'est ce à quoi nous allons encore plus nous atteler dans les mois et les semaines qui viennent, avec mes collègues de l'exécutif. Et, par ailleurs, ce budget supplémentaire procède à des ajustements techniques. C'est l'un des enjeux principaux d'un budget supplémentaire, tant en dépenses qu'en recettes inscrites à notre budget primitif 2023. Et, notamment, également, on procède à quelques révisions liées à des évolutions de normes comptables. On aura l'occasion d'y revenir rapidement.

Donc, tout d'abord, pour pouvoir procéder au financement de nos dépenses, quelques ajustements en matière de recettes disponibles. Au total, pour financer ce budget supplémentaire, nous disposons de 120 millions d'euros de ressources qui sont structurées de la manière suivante. Tout d'abord, l'excédent 2022, vous avez tous suivi le compte administratif, qui est de 147,9 millions d'euros, mais également des annulations de recettes pour un montant total de 63 millions d'euros. Ces pertes de recettes, elles sont notamment liées à l'érosion des recettes de cartes grises qui se confirment, que je viens de vous détailler pour le compte administratif. Les premiers trimestres 2023 font état d'une moindre immatriculation des véhicules neufs et, même, d'une baisse des ventes de véhicules d'occasion, de 11 %, qui nous conduisent donc à un ajustement de recette de 30 millions d'euros par rapport à nos prévisions. S'agissant de la TVA, le produit perçu en 2022, comme je vous le disais, a été moins important qu'attendu et ce budget supplémentaire nous permet d'ajuster la prévision 2023 sur la base 2022 corrigée. Comme je vous l'ai déjà indiqué, ces ajustements confirment notre stratégie prudentielle adoptée au BP 2023. Et puis, des recettes nouvelles, à hauteur de 35 millions d'euros, dont 6 millions de recettes d'investissement et 29 millions de recettes de fonctionnement qui s'affichent à l'écran. Il s'agit notamment des recettes liées au Ségur de la santé ou à la formation professionnelle.

Au total, chers collègues, ce budget supplémentaire porte près de 45 millions d'euros de dépenses nouvelles en crédits de paiement, 44,94 millions, pour être exacte. En

autorisations de programme et d'engagement, ce sont au global 559,58 millions d'euros proposés dans ce budget supplémentaire étant entendu que, sur les 492 millions d'euros d'autorisations de programmes, 373 millions sont dédiés à la nouvelle convention TER et 34,4 millions d'euros d'autorisations d'engagement correspondent à la réimputation d'aides économiques votées en investissement au BP 2023 et qu'il convient de réimputer en fonctionnement suite à un changement de nomenclature comptable. Donc, évidemment, ces nouvelles autorisations d'engagement ou les crédits de paiement correspondants sont accompagnés de l'annulation des autorisations de programme et des crédits de paiement en investissement correspondants, quasiment à l'euro près.

Globalement, nos dépenses nouvelles, tant en autorisation qu'en crédits de paiement, chers collègues, sont avant tout représentatives des priorités de la Région, comme vous le voyez dans les diagrammes qui s'affichent à l'écran, de nos compétences socles, ainsi que des grands projets de mandature qui doivent contribuer à l'accélération et à l'adaptation aux transitions. Je crois que ces deux graphiques démontrent à la fois les choix de la Région qui demeurent cohérents et équilibrés face à ces projets qui doivent irriguer l'ensemble de nos territoires. Très concrètement, pour vous donner quelques exemples, en ce qui concerne les dépenses nouvelles, les projets ambitieux et nouveaux qui contribuent à l'accélération des transitions concernent tout à la fois nos entreprises, nos transports, la jeunesse et les territoires. Ce sont notamment, pour les entreprises et l'emploi, 11,2 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 4,3 millions d'euros pour le projet Flying whales, 1,5 million d'euros pour les entreprises en retournement, en complément des crédits déjà inscrits au BP 2023. 2 millions d'euros pour les programmes scientifiques de grandes ambitions régionales qui nous permettront, ensuite, de mettre en œuvre, en tout cas qui sont indispensables à la mise en œuvre de nos grandes feuilles de route, de nos grandes ambitions. Je pense en particulier à One else, Néo Terra, à la feuille de route santé. Également, pour la jeunesse et l'aménagement du territoire, vous aurez noté un million d'euros d'autorisations et de crédits de paiement supplémentaires pour les lycées. 3,5 millions d'euros pour le projet de construction de l'école d'ingénieurs Estaca 4,3 millions d'euros pour la politique contractuelle ou encore 1,6 million d'euros pour les équipements culturels. Là encore, au travers des contrats de territoire. Un million d'euros pour le logement des jeunes. 13 millions d'euros d'autorisations de programme pour le campus des formations paramédicales de Poitiers. Un projet dont les crédits ne pouvaient pas être inscrits au BP 2023 puisque le plan de financement n'était pas bouclé lorsque nous avons voté le budget primitif. Chers collègues, voilà pourquoi nous le proposons à ce budget supplémentaire. Ou, encore, 4,8 millions d'euros d'autorisations de programme pour le désenclavement de Limoges, que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette Assemblée. Des crédits supplémentaires

également au titre de la mobilité durable, c'est notamment 10,5 millions d'euros pour le transport scolaire, 113,7 millions d'euros pour la convention d'exploitation avec SNCF voyageurs. Il s'agit là des investissements qui seront inclus dans la convention d'exploitation, auxquels s'ajoutent 259,3 millions d'euros d'autorisations de programme pour le programme d'investissement ferroviaire, essentiel à la convention TER 2024-2030 dont nous débattons cet après-midi. Ce qui ramène donc les autorisations de programme pour cette convention TER, au total, à 373 millions d'euros. S'ajoutent à cela 44 millions d'euros d'autorisations de programme pour l'acquisition de 3 nouvelles rames nécessaires à l'exploitation du RER métropolitain. Ces trois rames s'ajoutent aux 15 rames dont nous avons inscrit l'acquisition au BP 2023.

J'en profite pour tenter de rassurer Fabien ROBERT sur les annulations d'autorisations de programme concernant les transports puisque, effectivement, la quasi-totalité de nos annulations d'autorisations de programme se résume à deux choses, les AP que nous annulons à cause des réimputations d'aides économiques, ce sont donc des AP qui sont transformées en AE et 116 millions d'euros d'autorisations de programme qui sont annulées sur l'exercice 2023, car elles étaient dédiées au verdissement des rames TER. C'est un projet qui prend un tout petit peu de retard. Le prototype prend un peu de retard, donc on réinscrira ces AP en 2024 ou en 2025 en fonction de l'avancée des projets puisque vous avez bien en tête, chers collègues que, sauf pour les autorisations de programme qui sont inscrites pour le CPER ou pour les fonds européens, toutes les autres autorisations de programmes qui ne sont pas affectées dans l'exercice budgétaire en cours tombent automatiquement en fin d'année. Il convient donc de les annuler et de les réinscrire puisqu'il s'agit là d'un simple retard.

Et, donc, j'en viens aux grands équilibres de ce budget supplémentaire. Au global, en tenant compte de notre excédent 2022 qui s'élève à près de 148 millions d'euros, des annulations de dépenses pour 23 millions, ce budget supplémentaire nous permet donc de réduire l'emprunt de 98,2 millions d'euros et de ramener ainsi l'emprunt d'équilibre pour ce budget supplémentaire à 626 millions d'euros. Cet emprunt d'équilibre sera sans doute également réajusté lors de la décision modificative. Et nous n'emprunterons donc pas. Je tiens à rassurer si tant est que ce soit possible, Madame RECHAGNEUX sur ce point, non, nous n'emprunterons pas, chère collègue, 725 millions d'euros en 2023. Déjà, là, nous sommes à 626 millions et nous réduirons encore cet emprunt d'équilibre à la DM du mois d'octobre. Voilà, chers collègues, les points saillants de ce budget supplémentaire que je souhaitais partager avec vous. Et je ne doute pas que nos orientations budgétaires du mois d'octobre seront aussi l'occasion d'approfondir nos débats et nos échanges sur la question de la priorisation, notamment de nos investissements.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine, merci beaucoup. Certains d'entre vous ou certaines se sont déjà exprimés sur BS. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, vous nous annoncez une inscription maîtrisée de 44 millions en crédits de paiement, cette année. Contrairement à vos pratiques des années antérieures qui consistaient à faire le budget supplémentaire en octobre en nous laissant aveugles sur la situation de la Région pendant la quasi-totalité de l'année, vous nous proposez ce budget supplémentaire en même temps que la présentation du compte administratif. C'est un point positif. Nous aurions souhaité y voir d'une baisse de nos dépenses et, malheureusement, nous constatons une baisse des recettes de 15 millions d'euros sur la TVA et de 30 millions sur les cartes grises. Vous devriez pourtant savoir que les prévisions du gouvernement n'engagent que ceux qui y croient. Vous vous plaignez de la baisse des recettes des cartes grises mais ce n'est nullement un hasard. Si les gens n'achètent plus de voitures, c'est le résultat de votre politique. Entre les multiples taxes sur les carburants, dont votre TICPE Grenelle, l'abaissement des limitations de vitesse à 80 km à l'heure et votre refus de rénover les routes, les automobilistes font l'objet d'une véritable persécution. Par ailleurs, sans l'inscription du report à nouveau qui permet une moindre augmentation des emprunts, c'est l'endettement des Régions qui continuerait à progresser dangereusement dans cette période de taux élevés.

Vous nous annoncez par ailleurs 44 millions d'euros d'autorisations de programme pour trois nouvelles rames. Cette annonce intervient opportunément aujourd'hui, où nous votons une nouvelle convention TER. Cela ressemble à un gage de caution maladroit envers ceux de votre majorité ou dans l'opposition qui refusent votre convention. La tendance de ce budget complémentaire laisse mal augurer de l'avenir des comptes de la Région. En tout état de cause, comme ce budget supplémentaire constitue, de votre aveu même, un ajustement par rapport au budget primitif de 2023 dont nous avons dénoncé les errements, avec un endettement supplémentaire, une incapacité de maîtriser les dépenses, un gaspillage d'argent public dans de nombreux domaines et, en cohérence avec notre opposition à votre politique, nous voterons bien entendu contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une précision. Même si je n'arrive pas à vous faire changer d'avis, mais le raisonnement est toujours étrange. Sur les voitures, ce n'est pas parce qu'il y a une TICPE dont la Région a une part qui est l'épaisseur du trait, l'épaisseur du trait, je pourrais vous le démontrer, c'est simplement parce que les constructeurs ne peuvent pas, à cause du manque de pièces, tout le monde le sait, tout le monde le sait, toutes les analyses.

M. DUFAY. - C'est plutôt l'augmentation du tarif des voitures.

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

M. DUFAY. - C'est l'augmentation du taux de crédit et c'est la baisse du pouvoir d'achat.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Je ne peux pas être responsable de l'augmentation du prix des voitures et de l'augmentation du coût du crédit.

M. DUFAY. - Je ne vous en ai pas rendu responsable.

M. LE PRÉSIDENT. - Si. Je serai responsable, comme votre collègue le disait, de plein de choses. Madame SIMONNET.

Mme SIMONNET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, donc je ne vais pas être très longue. Juste deux précisions. Nous notons avec satisfaction le fait que la Région demeure aux côtés des entreprises en retournement. C'est une délégation qui est chère à notre ami Francis WILSIUS et qui est abondée, ici, à hauteur de 1,25 million de crédits de paiement et 1,5 million en autorisations de programme. Cela a été dit. Néanmoins on voudrait vous alerter sur un point de vigilance. Il faut tout mettre en œuvre pour accélérer le paiement des aides au retournement parce que cela joue sur souvent dans une urgence préjudiciable à une entreprise qui est déjà très fragilisée. Et, pour abonder, pour rejoindre mon collègue, Alain BACHÉ, tout à l'heure, concernant le financement de l'enseignement privé, vous savez tous, ici, que, pour nous, radicaux, l'école publique, nous l'avons, je dirais, vissée au corps. Donc, on demande à la Région, dans chaque dossier, à chaque fois, d'apprécier vraiment ce qui est utile aux enfants, aux familles. Et surtout de veiller à écarter tout ce qui ne favorise pas la mixité sociale, par exemple. Donc, là aussi, il faut en parler au sein de notre Assemblée et je pense qu'il faut prendre le temps d'échanger et le temps d'un débat. C'est très important. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois qu'on est très attentif au pourcentage de boursiers, à la mixité sociale. Je vous donne cet exemple en dehors de nos obligations légales que sont les MFR. Qui ont vraiment, dans le monde rural, un rôle extraordinaire. Extraordinaire. Le problème des écoles d'ingénieurs à la fois pour monter le niveau et pour répondre aux besoins des entreprises, c'est qu'il faut augmenter le nombre d'ingénieurs. Je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD. Et, en même temps, l'État ne met plus aucun poste de maître de conférences-chercheur, maître de conférences, en place. C'est une discussion que j'ai eue et que j'ai avec chaque ministre, que je répète à chaque ministre, qu'on va encore, avec Gérard, appuyer. Donc, on est très attentif là-dessus. Autre exemple, Saintes, le Ferro campus. On nous demandait de financer le fonctionnement de la première année d'une école d'ingénieurs, certes sous contrat mais d'une école d'ingénieur privée. Nous avons Gérard BLANCHARD, Jean-Louis NEMBRINI et moi, refusé. Nous sommes en train de

discuter avec la rectrice de Région et la Rectrice Poitou-Charentes de l'évolution de l'offre de l'enseignement Éducation nationale au-delà du bac. BTS, licence et formation d'ingénieur. Mais je peux vous dire que ce sont des discussions compliquées. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais d'abord me féliciter de cette modification de l'agenda budgétaire puisque je l'avais appelée de mes vœux à plusieurs reprises. Je considère en effet qu'il est bien plus cohérent de voter ce BS, cette reprise des résultats, tôt dans l'année, c'est-à-dire au cours du premier semestre, concrètement, en l'espèce, plutôt que d'attendre le mois d'octobre comme c'était le cas antérieurement. Il y a un autre élément qui, effectivement, milite pour ce faire, mais j'espère que ça sera, non pas conjoncturel mais structurel, cette décision, mais c'est vrai que les résultats 2022 tendent à faire mobiliser cet excédent de fonctionnement reporté puisqu'il est faible et qu'il ne va pas permettre, cette année, de réduire l'emprunt au-delà, donc, de 98 millions d'euros. Mais il est vrai que le budget 2023, qui était, on l'a vu, un petit peu optimiste sur certaines recettes, et les cartes grises en particulier, il convenait de le corriger rapidement. Bref, tout concourt à ce qu'on revienne à un calendrier plus cohérent et je m'en félicite. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en séance. Merci, Sandrine.

Quelques remarques générales sur ce budget supplémentaire. D'abord pour souligner qu'il est plus étriqué que d'habitude, je l'ai dit et qu'il se traduit donc par une augmentation nette des dépenses à hauteur de 22 millions d'euros. Cela a été dit. Pour, donc, en face, une baisse nette des recettes de 28 millions. Grosse déconvenue côté recettes, bien évidemment, nous le pressentions, en recettes générales, donc, avec les cartes grises. Espérons que la baisse de 30 millions de recettes annulées soit réaliste.

Un autre point doit attirer particulièrement notre attention, bien évidemment, il s'agit de la dette. D'après le budget primitif et compte tenu de l'annulation des 98 millions proposés à l'occasion de ce BS, les emprunts nouveaux, cela a été rappelé, devraient, s'établir à 600 millions d'euros. J'ai bien compris qu'on était encore sur un budget d'équilibre et, très probablement, cette somme sera revue à la baisse. Rappelez-vous, il y a quelques minutes, nous étions davantage sur 304 millions d'euros. Donc, compte tenu des remboursements en capital en tout cas, à hauteur de 176 millions d'euros, l'augmentation de l'encours de dettes serait de 450 millions d'euros, soit une progression de 16% par rapport à 2022, de près de 56% par rapport à 2019. J'ai entendu l'observation préalable de notre Vice-présidente aux finances et, donc, on observera effectivement les éléments d'ici la fin de l'année. Eu égard, toutefois, au tassement de l'épargne brute, il paraît impossible que la capacité de désendettement dépasse les 7 années, même si j'ai bien entendu que Nathalie MOTSCH davantage dans une dynamique de cet ordre-là. Mais, ce qu'il conviendrait de connaître c'est

effectivement la projection, l'idée de l'emprunt, qui sera effectivement réalisée, mobilisée, sur notre année 2023. Et, corrélativement, bien évidemment, si ce niveau exprimé tout à l'heure, 626, baissait, quels seraient donc les investissements qui seraient reportés ? Forcément, on aura des arbitrages. Vous l'avez très bien expliqué antérieurement. On aura des arbitrages et des reports sur 2024.

Donc, outre cette vigilance sur la dette, bien évidemment, cela risque d'affecter la capacité d'investissement dans notre Région et, s'agissant des dépenses pluriannuelles, sont proposés 492 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, dont plus de 304 au titre des transports. Des éléments très impactants. Certes, il convient d'acter celles attendues au titre du matériel roulant, les TER, pour 146 millions d'euros, et, au titre du RER métropolitain, 44 millions, ainsi que du schéma d'accessibilité des gares, 114 millions. Le volet de transport, si j'ai bien calculé, concentre donc plus de 60 % des nouvelles autorisations de programme et sur des investissements dont nous avons déjà connaissance. Il n'y a sur ce point aucune réorientation politique guère possible du BP.

S'agissant des annulations, des 146 millions, Sandrine DERVILLE a clairement répondu à l'observation de Fabien, tout à l'heure. Je tiens simplement à saluer les 13 millions d'euros en autorisation de programme qui sont inscrits dans le cadre de la construction d'un campus des formations paramédicales à Poitiers et ceci dans le cadre d'une forte tension de recrutement dans les filières du champ sanitaire, social et médical. Cette observation a été relevée par mon éminent collègue et voisin, Daniel DARTIGOLLES, lors de la commission formation. Je m'associe bien évidemment à son observation.

À côté de ces éléments, on observera encore les autorisations de programme, bien évidemment, d'ici la fin de l'exercice 2023, qui pourrait être annulées puisque, chaque année, on constate malgré tout, indépendamment de la remarque antérieure, ce phénomène qui nous conduit donc, naturellement, parfois, en tout cas, à nous interroger sur le bon calibrage de ces autorisations de programme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur DEVEZE. S'il n'y a pas d'autre intervention, Sandrine.

M. DERVILLE. - Simplement quelques éléments, président, simplement pour vous confirmer que, maintenant, effectivement, nous serons sur ce calendrier budgétaire, qui est classique. On avait simplement dû décaler le calendrier en raison des suites de la crise sanitaire, des élections régionales, etc. Ce qui nous avait amenés à voter un peu plus tardivement que prévu notre budget primitif. Nous revenons à un calendrier budgétaire classique dans cette maison, si j'ose dire.

Sur la projection d'emprunt sur laquelle nous interroge Monsieur DEVEZE, effectivement, sur l'année 2023, sous réserve d'une réalisation et d'une poursuite de la tendance sur le rythme

de réalisation que nous connaissons en 2023, et sur les années passées, nous devrions effectivement emprunter aux alentours des 500 millions d'euros en 2023. On en reparlera de façon plus précise en fin d'année mais on est sur ce type de projection. Comme on l'avait d'ailleurs anticipé, au budget primitif. Je vous avais dit que nous emprunterions plus en 2023 que nous ne l'avons fait par le passé. Cela risque de se confirmer et on sera sur des prévisions d'emprunt conformes à nos estimations du BP et également des orientations budgétaires.

Et, enfin, je souhaite rassurer notre collègue Jacqueline SIMONNET sur les crédits et les paiements concernant les entreprises en retournement. Plus de la moitié des aides votées pour les entreprises en retournement sont payées dans le mois qui suit. Dans les 40 jours. Si, si, Francis je t'assure que plus de 50% sont payés dans les 40 jours. Il y a effectivement quelques dossiers qui posent parfois problème, sur lesquels nous travaillons avec la pairie et nous nous sommes en tout cas très vigilants sur ces dossiers en particulier et sur tous les dossiers de façon générale, pour un paiement le plus rapide possible. Mais nous savons que, bien sûr, tous les dossiers des entreprises en retournement sont particulièrement urgents. Nous sommes attentifs à cela et à ta vigilance, Francis, qui est, je sais, aussi partagée par notre Président.

Voilà, Président, je crois que j'ai répondu, en tout cas, à tout ce qui appelait réponse, à toutes les questions posées lors des interventions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Je partage les observations. Ce qu'il faut ajouter c'est que, et les maires qui sont dans la salle ou les présidents de Départements le savent, aujourd'hui, les nouvelles règles comptables amènent la pairie à être plus dure, d'une certaine manière, à l'égard d'un certain nombre d'aides, y compris sur les entreprises en retournement. Je veux aussi remercier toute l'équipe et Francis WILSIUS de s'occuper de cela. C'est vraiment une tâche que j'ai pu faire dans le passé et qui est compliquée. Alors, est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on fasse un vote global ? Si certains d'entre vous veulent intervenir ?

Je vais donc mettre aux voix, si tout le monde en est d'accord, ce budget supplémentaire. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Ce budget supplémentaire est donc adopté. Je vous remercie.

N° 04a

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

***Non-participation:**

MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)

04b – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"

M. LE PRÉSIDENT. - On a le budget supplémentaire, aussi, de l'agence régionale de l'innovation. Est-ce qu'il y a des votes différents de ceux du BS principal ? S'il n'y en a pas, même vote.

Mme REQUENNA. - Abstention, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascale. Ce budget est donc adopté.

N° 04b

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

***Non-participation:
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)**

04c – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le budget supplémentaire, régie cinéma, qui existait en Poitou-Charentes, mais qui, je pense, va disparaître bientôt, même vote que le précédent ? Il est adopté.

N° 04c

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

* **Non-participation :**
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)
MAGNE Marie-Ange (Lien professionnel)

**04d – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS
POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"**

M. LE PRÉSIDENT. - Le budget annexe fonds européens, même vote que le précédent ?
Pascale, même vote ?

Mme REQUENNA. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est donc adopté.

N° 04d

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "FONDS
EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

* Non-participation :
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)

04e – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

M. LE PRÉSIDENT. - Le budget annexe service public local de production d'énergie photovoltaïque. Y a-t-il des votes différents ? Donc, c'est adopté ? Je ne me souviens pas quel était le vote d'EELV, pardon.

M. GAMACHE. - On vote tous les budgets pareils, défavorables.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est-à-dire ?

M. GAMACHE. - Défavorable, contre.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Il est adopté.

N° 04e

Vote sur «BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE" »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

*** Non-participation :
MOTSCH Nathalie (Lien professionnel)**

**05 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER
JANVIER 2024**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, est-ce que, Sandrine, il y a des éléments particuliers ?

Mme DERVILLE. - Non, elle doit s'appliquer à l'ensemble des collectivités au plus tard à partir de l'exercice 2024. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission des finances, nous avons fait le choix de l'appliquer en 2024 parce que c'est également l'année pour nous d'un changement de logiciel comptable et financier. Donc, on a souhaité faire concorder les deux. Pas de remarques particulières sur ce point, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Là, je suppose, puisqu'il s'agit d'application de la loi, que tout le monde vote cette adoption. Il n'y a pas d'opposition, d'abstention ?

M. DEVEZE. - Juste, si vous permettez, Monsieur le Président, une petite observation. Sandrine l'a rappelé, cette nomenclature s'applique de droit, à partir du 1^{er} janvier 2024. J'espère qu'elle sera l'occasion effectivement d'éclaircir un petit peu le lien entre nos budgets, budget primitif, budget supplémentaire et, j'allais dire, compte administratif parce que, pour ce qui me concerne, au moins, dans l'appréciation par pilier qui est si bien déclinée dans les comptes budgétaires, j'ai beaucoup plus de difficultés pour la retrouver dans le compte administratif. Donc c'est vrai que cela va amener beaucoup de complexification du sujet mais peut-être qu'on pourra, je vais dire, profiter de cette obligation au 1^{er} janvier pour introduire ces, j'allais dire, éclaircissements. C'est le premier point. Deuxième point, on a des obligations vertes et peut-être qu'on aura, aussi, un budget vert, à cette occasion. Je pense que cela sera la bonne occasion.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Le point est pris. Sur cette adoption, tout le monde est. Est d'accord ? Je vous remercie.

N° 05

Vote sur «ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
M57 AU 1ER JANVIER 2024»

• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

05b – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le rapport d'activité, certains se sont exprimés dessus. Est-ce qu'il y a des interventions ou est-ce que l'Assemblée prend acte ?

Mme DERVILLE. - Juste, Président, préciser, parce que Nicolas GAMACHE nous a alertés sur des petits trous dans le rapport d'activité. Effectivement, on m'a signalé qu'il y avait eu une erreur de conversion de fichier. Donc, nos excuses. Le fichier qui a été mis sur nos tablettes était « corrompu », entre guillemets. Enfin, il y avait des erreurs. Le fichier définitif, si cela n'a pas déjà été fait, sera mis sur nos tablettes dans la journée.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Donc, l'Assemblée donne acte. Je vous propose de suspendre la séance, à moins que vous vouliez passer directement au TER. On se retrouve à 15h.

N° 05b

Vote sur «RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

PAUSE DÉJEUNER

**06 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRAINS RÉGIONAUX
TER 2024-2030, PASSÉE AVEC SNCF VOYAGEURS**

M. LE PRÉSIDENT. - La convention TER. Je vous propose de passer de suite la parole, sur sa présentation, à Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. On a souhaité, dans le cadre de cette présentation, essayer d'être le plus didactique possible en faisant une petite présentation. Ce qu'on vous propose de faire, comme exercice, c'est le suivant. D'abord, rappeler le contexte dans lequel nous sommes actuellement. Un bilan de la convention actuelle que nous avons avec la SNCF et, enfin, vous présenter les grandes lignes et toutes les avancées que nous avons pu obtenir dans le cadre de cette nouvelle convention qui est donc soumise à votre vote par cette délibération.

Je vous le rappelle, en 2018, pour un démarrage en 2019, nous avons conclu, avec les trois anciennes Régions et donc la nouvelle Région, une convention qui s'étirait de 2019 à 2024, avec SNCF Voyageurs. Et le rappel a été fait déjà dans plusieurs interventions, ce matin dans les interventions liminaires, sur les différentes lois qui ont été rappelées, qui prévoient que les Régions, et pas uniquement la Nouvelle-Aquitaine, peuvent conventionner, de gré à gré avec SNCF voyageurs qui, depuis, est devenue une société anonyme et non pas une société publique. C'est désormais une SA. Ce qui prévoit donc de pouvoir signer des conventions, de gré à gré, dans une durée maximale de 10 ans. Sachant que, aujourd'hui, une seule Région a conventionné à 9 ans, d'autres étant dans les mêmes délais que nous, 7, 8 et, parfois, même, plus tôt que cela. Je rappelle cela parce que, à la fin de notre convention, c'est-à-dire en 2030, puisque l'on vous propose une signature d'une durée de 7 ans, quoi qu'il arrive, la Région Nouvelle-Aquitaine, comme toutes les autres Régions, quelle que soit la durée d'ailleurs, aura la nécessité d'avoir mis en concurrence l'ensemble du service ferroviaire de la Région. Je dis bien l'ensemble du service ferroviaire. C'est là qu'il faut bien avoir en tête que ce n'est pas uniquement avoir démarré les appels d'offres à la fin de la convention mais avoir terminé les appels d'offres et avoir un nouvel opérateur ou plusieurs nouveaux opérateurs selon les choix qui ont été faits.

C'est la raison pour laquelle on vous a rappelé, sur ce slide, la procédure de mise en concurrence qui a une durée minimum de 38 mois. Et, donc, entre le moment où vous avez une publicité qui est obligatoire, qui dure 12 mois, dans laquelle vous dites « je vais avoir tel ou tel lot ou telle ou telle Région mis en concurrence » c'est évidemment obligatoire. Ensuite, vous avez un appel d'offres qui peut durer entre 12 et 16 mois. Qui est vraiment le temps réglementaire. Pour celles et ceux qui sont familiers avec les appels d'offres, on est allé à

l'essentiel. Et, ensuite, l'attribution du contrat de service public, avec un délai de prévenance du personnel de 16 mois, conformément à ce que prévoit le code des transports, notamment quand vous avez des transports urbains, quand telle ou telle société reprend à une autre société, il y a un délai de prévenance du personnel de 16 mois en vue d'exercer le service, au bout, donc, des 3,5 à 4 ans. Donc, pour être le plus clair, quelle que soit la durée de la convention, 4 ans avant, vous devez avoir lancé les procédures de marché public. Si vous êtes dans une convention dans laquelle, finalement, vous allez au plus loin possible, cela veut dire simplement que vous lancez l'ensemble des procédures de marché sur toute la Région en une fois. C'est un choix qui a été fait par une Région. Toutes les autres ont fait exactement ce que nous vous proposons de prendre en compte. En tout cas, une partie des autres ont fait ce qu'on vous propose de prendre en compte dans la convention. C'est-à-dire de le faire dans la durée de la convention, pour aboutir, en fin de convention, conformément à la loi. Qui n'est pas un choix mais qui est la loi. Certains diront : « la loi, ça se change ». Et, si la loi change, bien évidemment, comme aujourd'hui nous respectons la loi, on la respectera à l'avenir. De ce point de vue là, nous avons écouté, voire même entendu un certain nombre d'associations, d'organisations syndicales, d'élus qui nous ont dit « n'y allez pas tout de suite ». C'est-à-dire ouvrir à la concurrence, comme l'ont fait au moins cinq Régions, service fait, j'entends, c'est-à-dire après les appels d'offres, en 2023, en 2024. Et je pense qu'entre l'idée qui consiste à dire que l'on reportera au nouvel exécutif et ceux qui ont déjà fait les opérations, nous avons choisi une voie médiane, comme trois à quatre autres Régions, qui est de faire cette ouverture à la concurrence dans la durée d'une convention avec la SNCF.

Comme vous le savez, à la demande d'un certain nombre de groupes et sous l'autorité du Président, bien entendu, que je représentais, s'est tenue une commission transpartisane qui était composée de tous les groupes politiques. Cela a été évoqué tout à l'heure. Je n'y reviens pas. On a tenu, je crois, de mémoire, cinq à six réunions. Avec un bilan de la convention TER actuelle pour que tous les élus, qui soit connaissent un petit peu la convention, soit ne la connaissent pas, puissent appréhender cette convention 2019-2024. Nous avons reçu l'ART pour avoir leur vision, justement, de cette révision de convention et la suite, qui était celle de l'ouverture à la concurrence avec les retours d'expérience européens puisqu'il y avait eu un débat dans cet hémicycle sur la question. On souhaitait avoir la vision de l'ART. Nous avons auditionné également SNCF-mobilité sur le projet de billettique et de distribution des billets. Les syndicats, les organisations syndicales de cheminots, les associations d'usagers et, de mémoire quatre à cinq opérateurs différents qui nous ont livré, un petit peu, leur approche sur ces questions et sur leur volonté, ou pas, d'ailleurs, cela dépendait un petit peu des opérateurs. Mais ils ont plutôt donné un avis positif sur la

capacité qu'ils auraient à répondre à ces marchés. On a fait ce travail et, sous couvert du Président, s'il le souhaite, bien évidemment, pour la suite, nous sommes totalement ouverts à la possibilité de continuer cette commission transpartisane en vue, notamment, de pouvoir examiner, les appels d'offres, en tout cas les cahiers des charges, pour être tout à fait précis, parce qu'on n'ira pas au-delà car, après, cela ne dépend plus de cette commission, cahiers des charges qui, nécessairement, devront être examinés et discutés.

Pour que toutes et tous vous ayez en tête le bilan de la convention actuelle, je ne vais pas m'appesantir trop longtemps mais, quand même, quelques chiffres. Aujourd'hui, on est quand même assez satisfaits, même s'il reste encore beaucoup de travail, c'est le moins qu'on puisse dire, du fait que, dans la précédente convention, nous avons souhaité mettre en place un programme, que le Président a évoqué, tout à l'heure, sous couvert de Jackie EMON qui a beaucoup œuvré à ce travail Optim'TER pour faire en sorte qu'il y ait finalement plus de trains et mieux de trains. Plus de trains, vous le voyez, on est passé de 19 millions de trains kilomètres à plus de 21,3 en l'espace de 4 ans. Ce qui fait que, aujourd'hui, l'offre ferroviaire, elle, a augmenté à peu près de 11 %. Et, en décembre prochain, il y aura encore 5 à 6 % supplémentaires entre l'ex-Poitou-Charentes et une partie de ce qui était prévu en Limousin qui vont être rajoutés. Et on l'a signalé, d'ailleurs, lors des comités de lignes qui viennent de se tenir, ces dernières semaines, même s'il en reste encore deux ou trois. Cela a été plutôt bien accueilli par les usagers et toutes celles et ceux qui fréquentent les comités de lignes. Là où nous avons rajouté de l'offre, force est de constater que les usagers sont au rendez-vous. Et finalement, c'était un peu un pari que nous avons fait avec ce programme Optim'TER, de rajouter de l'offre ferroviaire là où cela nous était demandé depuis de nombreuses années sur certains territoires parce qu'on avait des trous d'offres, parce qu'il y avait un certain nombre de territoires qui considéraient, à juste titre, ou, parfois, peut-être, c'était un ressenti, qu'il n'y avait pas encore assez d'offres. C'est la raison pour laquelle le rendez-vous qui, à mon avis, est le juge de paix sur cette convention c'est, évidemment, les usagers. Et, les usagers, en fait, ont répondu de la manière la plus éloquente qui soit. Vous voyez ces graphiques. +33 % de fréquentation dans les TER de Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2023. C'est-à-dire que, aujourd'hui, à l'heure où nous sommes en train de parler, nous avons 90 000 voyageurs par jour dans les TER de Nouvelle-Aquitaine, voire même un petit peu plus, puisque les trois premiers mois de l'année sont encore en augmentation par rapport notamment à l'année dernière.

Le bilan de la convention actuelle montre aussi, en termes de régularité, une qualité de service qui n'est pas encore atteinte par rapport à ce qu'on avait pu signer dans la convention de l'époque. Un taux de régularité qui n'était pas forcément au rendez-vous chaque année, malheureusement, mais avec des améliorations. Je rappelle quand même

qu'on parlait sur des taux de régularité, sous les précédentes conventions, en tout cas en ex-Aquitaine et, parfois, notamment en Poitou-Charentes, mais moins en Limousin, qui descendaient en dessous des 88 %. Rendez-vous compte. Et nous avons réussi, la SNCF a réussi, malgré tout, à avoir des taux de régularité qui sont quand même au-dessus. Malgré tout, ce sont des objectifs, vous le verrez tout à l'heure, que nous assignons à la SNCF dans la prochaine convention pour aller au-delà, encore. Une maîtrise des coûts parce qu'il paraissait évidemment logique, et c'est ce que nous avons signé en 2019, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une augmentation trop importante sur les finances de la Région. Je rappelle, à ce stade, que le débat que nous avons eu lors des orientations budgétaires de 2023 est toujours d'actualité puisque la seule recette de la Région, aujourd'hui, face aux charges de la SNCF, c'est la vente des billets. C'est-à-dire que, en gros, quand vous avez un usager qui achète un billet, il paye 24 % de la réalité du prix du voyage. Et nous n'avons aucune autre recette, de la part de personnes. C'est la raison pour laquelle vous le savez, Régions de France et l'ensemble des Régions de France demandent instamment à ce que les Régions puissent être bénéficiaires du versement mobilité, à l'instar des autres AOM de France et de Navarre. Nous sommes les seuls à n'avoir aucune recette supplémentaire. C'est la raison pour laquelle, quand on parle de trajectoire et de maîtrise des coûts, c'est non seulement de l'offre supplémentaire, et c'est une négociation qui avait été extrêmement serrée, à l'époque, avec la SNCF, mais c'est aussi une maîtrise des coûts par rapport à un certain nombre de choses qui nous paraissaient à renégocier et que nous avons réussi, tant bien que mal, à obtenir, même si cela a été âpre. Et, il faut le dire, l'augmentation, évidemment, de la fréquentation a augmenté mathématiquement les recettes de la vente des billets. Ce qui nous a fait limiter évidemment le coût pour la Région.

Une augmentation de l'offre, je le disais, qui a un prix maîtrisé grâce à Optim'TER, que j'évoquais tout à l'heure, par rapport au nombre de trains que nous avons pu créer. On était environ, en début de convention, en dessous de 700 trains par jour et on est aujourd'hui quasiment à 779 trains par jour. C'était un objectif qu'on avait évidemment assigné avec, vous le voyez, un forfait de charge. Les charges étant les charges que nous payons à la SNCF voyageurs pour faire rouler les trains, en dehors des questions de péage sur lesquelles on pourra revenir si vous le souhaitez. Nous avons également, dans le cadre de cette convention et juste avant cette convention, mis en œuvre un nouveau schéma de distribution qui avait été voté en 2017, qui adaptait déjà un certain nombre de points par rapport aux évolutions. La pérennisation du contrôle à bord en dehors du périmètre du RER métropolitain, c'est-à-dire les contrôles.

Et puis, une grille tarifaire qui, je le rappelle, est à la main de la Région, puisque c'est la Région qui vote cette grille tarifaire, qui mérite peut-être d'être complétée, on peut toujours

en parler, il n'y a pas de problème là-dessus, mais qui est aujourd'hui reconnu comme attractive. Je ne reviens pas sur le fait que les usagers ont répondu, finalement, à nos questions, qu'on pouvait se poser. Quand on avait mis en place le titre télétravail, ce n'était pas forcément évident. C'est une gamme tarifaire qui, aujourd'hui, est très utilisée, comme la gamme jeune moins de 28 ans, quel que soit le statut des jeunes, d'ailleurs, qui permet 50 % de réduction pour les jeunes de moins de 28 ans. Encore une fois, quel que soit leur statut. C'est un des titres qui est le plus utilisé. Avec, en plus de ça, une volonté de la part de l'exécutif puisque, comme vous le savez, en 2017, on avait récupéré les transports scolaires et interurbains, d'abord, d'avoir mis fin à des lignes de cars qui était en concurrence avec des TER et de faire en sorte que pour les jeunes qui prennent les transports scolaires, là où il y a une ligne ferroviaire, ils aient un abonnement pour aller non seulement sur leur lieu d'étude mais qu'ils puissent l'utiliser, aussi, le reste de l'année. C'est pratiquement 12 000 jeunes qui, aujourd'hui, utilisent le transport TER comme transport scolaire, c'est-à-dire comme transport, finalement, de tous les jours.

Cette convention de 2024 à 2030, nous avons choisi de vous la présenter. Au regard de tous les usagers qui s'ajoutent, au fur et à mesure. Ce qui crée des conditions, sur un certain nombre de circulations, de suroccupations des trains. Ce n'est pas un sujet qu'on évoquait il y a quelques années mais, là, on est bien obligé de l'évoquer. Il y a à peu près une cinquantaine ou une soixantaine de trains qui sont en suroccupation aujourd'hui. D'où le fait, et le Président l'avait indiqué il y a plusieurs mois, que nous avons passé commande de 18 rames supplémentaires pour faire face à cet accroissement de l'offre et cet accroissement de l'usage du train.

Nous continuons évidemment notre politique de report modal et de mobilité durable parce que le travail qui est effectué aujourd'hui par la Région, mais par toutes les AOM et y compris les nouvelles AOM sur les territoires ruraux, qui cherchent à rabattre, sur des haltes ou des gares, grâce à d'autres moyens, comme transport à la demande ou du transport régulier, fait en sorte qu'il y ait cette colonne vertébrale que constitue le réseau ferroviaire qui puisse permettre encore plus de report modal pour nos usagers. Il s'agit aussi d'investir dans l'outil industriel. Vous le savez, nous avons fait le choix, il y a quelques années, de mettre en place, notamment à Périgueux, un travail qui va être de longue haleine d'opérations mi-vie pour toute une série de TER de Nouvelle-Aquitaine qui, comme le nom l'indique, consistent à changer un certain nombre d'organes. Ce sera fait à Périgueux. Il s'agit de changer, également, la motorisation de tous les trains qui, aujourd'hui, roulent encore au diesel. C'est tout le travail autour du train hybride, du train à batterie, du train au bioGNV. Et avec la nécessité dans, je pense, deux ou trois ans, de changer une gamme de rames TER qui, aujourd'hui, arrive au bout, pour être tout à fait précis. Améliorer, évidemment, les coûts du

service offert aux différents voyageurs.

Quels étaient les enjeux de cette convention ? Comme le Président l'a évoqué dans son propos liminaire, ces discussions durent déjà depuis un petit peu plus d'un an, autour, évidemment, d'équipes diverses et variées. Et je veux, à ce stade, saluer et remercier tout le travail des équipes du pôle transport et mobilité qui ont été mobilisées au plus haut point. Évidemment, des investissements, ensuite, de la part de la SNCF, parce qu'ils ont répondu présents lors de nos rencontres. Et, parfois, avec des sujets qui n'étaient pas évidents, chez nous et chez eux, c'est une évidence. Et avec, en plus, une convention, et d'autres s'en inspireront peut-être, on verra bien, qui prévoit dès le début, en toute transparence avec les élus que nous sommes, ce que nous allons faire pendant la durée des sept ans. Et, donc, avec le respect de la loi que j'évoquais tout à l'heure.

D'abord, il s'agit d'améliorer l'offre. Nous avons, avec beaucoup de conseillers régionaux qui sont ici tenu, j'y reviens, les comités de lignes. Il en reste encore deux à réunir. À chaque fois, tous les soirs, la demande des usagers est : « plus d'offre ». La question qui est posée, je n'y reviens pas, c'est la question du financement de l'offre supplémentaire qui, aujourd'hui, mériterait de mon point de vue un débat au-delà de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est réclamé, d'ailleurs, à corps et à cris par Régions de France, pour que l'on puisse avoir des moyens pour rajouter cette offre. Et, quel que soit le comité de ligne, partout, systématiquement, la première demande qui est faite, c'est de l'offre supplémentaire. Et de la régularité dans l'offre. Et qu'on ait la possibilité, finalement, de lâcher la voiture. C'est la raison pour laquelle nous avons intégré dans cette convention plus d'offres par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui. Améliorer la performance contractuelle, pour la Région, et diminuer la contribution de la Région aux voyageurs kilomètres. Nous avons obtenu, même si certains diront « vous auriez pu faire mieux », pourquoi pas, un chiffre qui, aujourd'hui, est obtenu dans le cadre des appels d'offres de trois autres Régions. Nous, c'est dans une convention de gré à gré, encore, je le répète. 21 euros kilomètre train, ce qui a été obtenu dans le cadre d'appels d'offres sur la SNCF ou d'autres opérateurs dans d'autres Régions. Ce qui fait que l'on démarre cette convention avec une offre relativement équilibrée, voire même en dessous de ce que qui a pu être signé dans d'autres Régions.

Et puis, évidemment, vous l'avez compris, il s'agit de préparer l'avenir, notamment sur le périmètre. Avec quatre lots, je vais y revenir. Et puis, également, renforcer les investissements, parce qu'ils en ont évidemment besoin. Vous le verrez dans un instant.

D'abord, pour commencer par ce qu'évoquait Sandrine DERVILLE tout à l'heure dans le débat sur le budget, bien évidemment, l'équation économique a été sous-tendue dans la discussion que nous avons pu avoir avec non seulement la SNCF au niveau de la Région,

mais, je vous l'indique, avec la SNCF aussi au niveau national, par un certain nombre de points. L'augmentation des coûts d'exploitation, le contexte de l'inflation que je n'ai pas besoin d'expliquer et puis, vous le verrez apparaître tout à l'heure dans les graphiques, une augmentation insoutenable, insupportable et indigne des péages de la part de SNCF réseau qui, faute de moyens alloués, se paye sur les Régions. Et pas que sur Nouvelle-Aquitaine mais sur toutes les Régions, avec des augmentations qui sont indécentes.

De nombreux investissements, je l'évoquais, sont nécessaires. D'abord, tout à l'heure, j'évoquais le contexte industriel. Sur la rénovation des matériels roulants, sur les acquisitions, sur les opérations mi-vie et sur le verdissement des rames, c'est un projet et ce sont des dossiers qui sont inscrits, bien évidemment, dans le cadre de cette convention. Il s'agit de la construction et la modernisation d'ateliers de maintenance. Tout simplement parce que, pour préparer l'avenir, l'arrivée du nouveau matériel que j'évoquais tout à l'heure, il est évidemment nécessaire de faire évoluer les ateliers de maintenance tels qu'ils sont aujourd'hui. Le premier, c'est Limoges. Vous avez compris que, normalement, en début d'année prochaine, nous aurons une expérimentation sur un train au bioGNV, qui est en cours de mise en place et de travaux au Ferro campus de Saintes. Et, s'il s'avère que c'était positif, il faudrait changer une cinquantaine de rames de la Région vers le bioGNV, sachant que d'autres régions regardent cela avec attention. Ce qui veut dire que le centre de maintenance de Limoges doit être retravaillé à l'aune, non seulement de la maintenance des rames actuelles mais, demain, par rapport à cette question du bioGNV. La construction d'ateliers légers dans le cadre du RER métropolitain, que ce soit Périgueux, Saint-Marien et à Libourne, et un nouvel atelier en Sud Aquitaine, celui d'Hendaye, actuel, n'est pas en bon état, c'est le moins qu'on puisse dire. Il convient qu'on ait un nouvel atelier de maintenance pour le Sud Aquitaine. Et puis, la billettique unique, avec les AOM urbaines que nous avons constituées autour de Nouvelle-Aquitaine mobilité. Ce qui fait que, quand vous additionnez ces éléments, auxquels s'ajoute le fait que, comme vous le savez, nous avons repris la propriété du matériel roulant, que nous allons maintenant louer à la SNCF, vous aurez, et vous le verrez tout à l'heure, une offre de la SNCF qui sera à stabilité, voire, pour partie, un peu en baisse. Indépendamment des péages, j'y reviendrai.

Le choix que nous avons fait, c'est d'organiser la sortie de cette convention autour de quatre lots. La précédente convention, je ne l'ai pas dit dans le bilan, en prévoyait plutôt cinq. Nous avons travaillé pendant la durée de la convention actuelle avec l'ensemble des acteurs pour arriver à une proposition qui part plutôt sur quatre lots géographiques, dans lesquels, évidemment, le matériel et le centre de maintenance seront indépendants sur chacun des quatre lots. Mais ils seront propriétés de la Région, c'est-à-dire publics. Il n'était évidemment pas question, je ne reviens pas au débat sur la propriété des rames, de remettre des rames

à Pierre, Paul ou Jacques selon qui aura le marché public, demain.

Il s'agit ensuite d'améliorer l'offre de l'usager, je le disais tout à l'heure. Dans la convention actuelle, nous avons traité par Optim'TER. On finira, en 2024, ce programme Optim'TER, comme je le disais tout à l'heure, sur l'ex-Poitou-Charentes et une partie du Limousin et avec une évolution de l'offre et le cadre des prix qui est aujourd'hui établi annuellement. Donc +1 147 000 trains kilomètre, c'est-à-dire 5,5 % d'offre supplémentaire entre 2024 et 2026. Et nous avons mis, en option, selon les possibilités que nous aurons au niveau financier, suivant les débats que nous aurons dans cette enceinte, +2,5, notamment, pour la partie Sud Aquitaine, à partir de 2027. C'est-à-dire que, au total, nous aurons +22000 trains supplémentaires par an entre 2024 et 2027. Vous voyez l'évolution sur le graphe avec l'ensemble des lots qui vous sont présentés.

Améliorer la qualité de service induit aussi de discuter de questions qui sont essentielles dans le cadre conventionnel avec la SNCF. Ainsi, les bonus-malus étaient de 3,2 millions d'euros auparavant et nous les montons à 4 millions. Avec une trajectoire d'objectifs qualité qui soit plus ambitieuse, montant à 95 %, toutes causes TER dans le cadre de la nouvelle convention, alors qu'on était à 93,1. Avec, aussi, moins de suppression de train, c'est-à-dire tangenter les 1 % de suppression uniquement. Avec, également, le maintien des contrôleurs à bord, encore une fois, hors périmètre du service express régional, la garantie fiabilité qui fonctionne de mieux en mieux, le développement de la vente de billets à bord. Vous le savez comme moi, aujourd'hui, dans un certain nombre de haltes TER, il n'y a ni guichet ni distributeur. Il n'y a rien. Et les usagers nous ont fait savoir, depuis de nombreuses années, qu'à chaque fois qu'ils ne pouvaient pas prendre un billet auparavant, ils étaient surtaxés quand ils montaient à bord en payant un billet. Là, à partir du mois de septembre 2023, sept lignes seront testées avec la vente à bord des billets par les contrôleurs, directement. Il s'agit aussi de la poursuite du dispositif FlexTER qui permet à des abonnés, finalement, de gagner un certain nombre de dispositifs sur leur abonnement. Cela concerne par ailleurs de nouveaux indicateurs pour la maintenance du matériel roulant qui est devenue la propriété de la Région. Le niveau de réfaction serait par ailleurs en forte hausse. On passe à 2,15 euros du train kilomètre jusqu'à 3,25 du train kilomètre, notamment sur les heures de pointe. La réfaction et les pénalités sans franchise et sans plafond sont maintenues.

Ensuite, nous avons essayé, toujours dans le cadre de cette maîtrise de la convention, sachant que, auparavant, nous avions une baisse forfaitaire de 3 %, d'avoir désormais une baisse des charges forfaitaires de 7 %. Il faut expliquer de quoi on est en train de se parler pour arriver à 21 euros du train. La première chose, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est que les rames TER ne sont plus incluses dans la convention. Il n'y a plus qu'une location. La deuxième chose c'est que, sur les montants qui, auparavant, repartaient à Paris,

dans le cadre de la redistribution à l'intérieur de la SNCF voyageurs, le Président, après une âpre discussion, disons-le comme ça, a obtenu que les gains de productivité ne partent pas à Paris, mais restent en Nouvelle-Aquitaine. SNCF voyageurs a également renégocié ses contrats pour l'alimentation de l'électricité et le gasoil. Nous en bénéficions dans le cadre de cette baisse des charges forfaitaires. Ce qui veut dire que, ces charges forfaitaires, elles sont aujourd'hui liées au fait d'une discussion et d'une négociation que nous avons eues avec la SNCF. Le développement de l'offre s'effectue à prix maîtrisés, je le disais tout à l'heure, avec 7 euros du train kilomètre. Nous avons obtenu, je crois, un prix intéressant. Et l'augmentation de l'offre sera activable, comme je le disais tout à l'heure. Je veux dire ici que, contrairement à ce que j'ai entendu dans le débat public, cette convention n'est pas une convention pour caler une armoire normande. Elle n'est pas juste là pour faire beau en attendant qu'il fasse plus beau demain. Je veux juste attirer votre attention sur le fait qu'aujourd'hui, je vous le disais il y a un instant, nous avons 90 000 voyageurs par jour. Nous signons une convention, chers collègues, aujourd'hui, dans laquelle nous demandons à la SNCF d'être à 120 000 voyageurs par jour à la fin de la convention. Donc, ce n'est pas juste par plaisir. C'est parce qu'on croit au train et parce que, vu la dynamique des dernières années, on pense qu'on peut espérer 120 000 voyageurs par jour dans nos trains.

La deuxième chose, c'est que nous avons demandé à la SNCF de prendre des risques avec nous. Et elle les a pris. 4 % d'augmentation des recettes, chaque année, c'est-à-dire que cela vient en déduction de la contribution de la Région. 4 % supplémentaires chaque année. Tous les ans, +4. Ils ont signé. Ce n'était pas si évident que cela, parce qu'on aurait pu rebaser les choses chaque année. Non, là, c'est 4. Et vous allez le voir sur la trajectoire, dans un instant. Ensuite, je crois que c'est un sujet qui méritait quand même que la Région s'y penche, l'an dernier, le TER Nouvelle-Aquitaine a fait 35 millions d'euros de résultats, après l'impôt sur les sociétés. Joli résultat. Est-ce qu'il doit partir ailleurs ? La réponse est non. Et, dans la nouvelle convention, nous avons également obtenu un partage plus équilibré, justement, de cette marge entre la SNCF et la Région. On est en train de parler, vous l'avez bien compris, d'argent public. Donc, avec la restitution automatique de 3 millions d'euros à la Région si la marge dépasse le seuil de 3 %. Et, en 2028 et en 2031, si la marge cumulée, sur la durée de la convention, dépasse 4, il y aura restitution de 70 % à la Région. Qu'est-ce que cela nous donne en termes de montant ? Vous allez le voir sur ce tableau, qui reprend in extenso ce qui est inclus dans la convention. Vous voyez que la contribution de la Région est plutôt en baisse, parce qu'il y a les engagements sur les recettes qui partent de 2024 à 135 millions d'euros pour finir à 193 millions d'euros en 2030. C'était un engagement fort parce que nous croyons, comme la SNCF voyageurs, et comme tous les cheminots, qu'on peut encore avoir plus de monde dans nos trains et, donc, obtenir plus de recettes. Et

vous avez vu, parce que l'on a souhaité quand même l'isoler, je l'évoquais tout à l'heure, que l'on part de 138,3 millions d'euros de péage pour arriver à 173,9 millions. Voilà la trajectoire que SNCF réseau nous impose, aujourd'hui, pour faire rouler plus de trains. Et je connais un certain nombre de Régions qui, actuellement, sont en train de réfléchir à baisser l'offre pour payer moins de péages. On en est rendu à cela, aujourd'hui, dans notre pays. Et bien entendu que si, demain, il devait y avoir des baisses de péage, on ne s'interdit rien comme réflexion, encore une fois, on pourrait avoir plus d'offre que ce que nous avons pu mettre en place au regard de la situation financière de la région, que je ne réexplique pas.

Vous avez l'ensemble des investissements qui représentent, quand même, un total de 319 millions d'euros. Sur les opérations mi-vie dont je parlais tout à l'heure, la maintenance, et les centres de maintenance, sur lesquels nous aurons, effectivement, un certain nombre de travaux. On vous a mis et, pour le coup, vous allez me dire que c'est un peu gros mais, comme cela, tout le monde va comprendre, un zoom total sur ces péages sur lesquels vous avez compris qu'il était utile, nécessaire, obligatoire que, au lieu d'avoir un avis sur les documents de SNCF réseau qui passaient préalablement en commission permanente, on ait ce débat en plénière. La dernière fois, cela a éclairé, je crois, tout le monde. Aujourd'hui, quelle est cette trajectoire qui fait que, s'il n'y a pas de réinvestissement massif de la part de l'État dans SNCF réseau, on continuera à faire les poches des Régions. Et comme dit le Président, je reprends sa phrase désormais passée dans la postérité, « on sera les cochons de payeurs ».

Pour terminer, les composants de la contribution en millions d'euros courants, avec une actualisation de 2 % et les péages de 3 %, vous voyez que vous allez trouver les charges au réel, les forfaits et les recettes. Et vous voyez que la contribution totale, facialement, effectivement, est en augmentation. Ce qui va nous permettre d'inclure, bien entendu, les investissements qui sont nécessaires. Et vous avez les charges totales par train kilomètre, qui évoluent à travers les années. Pour préparer l'avenir, comme cela avait d'ailleurs été demandé par un certain nombre d'entre vous lors du débat d'orientation budgétaire, il s'agit de jouer la transparence et de dire ce que la Région allait faire. Après, encore une fois, avoir écouté l'ensemble des acteurs et y compris dans le cadre non seulement de la commission transports de la Région mais aussi de la commission transpartisane. Et puis, un certain nombre d'entretiens, de discussions que l'on a pu avoir avec les uns et les autres. Et, notamment, pour ce qui me concerne, avec les organisations syndicales, maintenant, depuis plus d'un an. Préparer la réduction progressive du périmètre, c'est se conformer à la loi que j'évoquais tout à l'heure. Fin de convention, moins de 38 mois. Avec un choix qui a été celui de l'exécutif de ne pas mettre toute la Région d'un coup en concurrence.

À partir de là, le choix que nous vous proposons de faire est effectivement inclus dans la

convention. Pourquoi ? Parce qu'à chaque fois qu'il y aura un lot qui sera mis en concurrence, il y aura un détachement de la convention. Et il a bien fallu travailler avec la SNCF pour qu'ils puissent nous indiquer, à chaque fois qu'on détachait un lot, combien la Région aurait à financer en moins. Ce sont des calculs extrêmement compliqués que l'on n'a pas complètement finalisés mais sur lesquels il fallait qu'on donne une visibilité. Donc, un détachement du lot pour une mise en service (et je dis bien une mise en service, je ne répète pas sur mes 38 mois, et j'espère que j'ai été assez clair, sinon, je vous renvoie au premier slide) en 2027 ou 2028. Nous verrons, en fonction du délai des appels d'offres. Je dis cela parce que pour les Régions qui ont déjà démarré, les 38 mois se sont plutôt allongés de quelques mois, voire plus. C'est pour cela que l'on est extrêmement prudent par rapport à cette question.

Ensuite, il y a l'attribution de deux autres lots, dans ce mandat, et le détachement possible, qui sera effectif sur la distribution, sur le fonctionnel qui est, en l'occurrence, le lot sur la billettique. Et, pour mettre fin au suspense insoutenable sur la question de la billettique qui est posée, je l'ai bien compris, dans le débat public, nous demandons ce que nous allons faire avec votre Modalis, je veux juste repréciser que la charte Modalis a été adoptée dans cette enceinte en 1998. Ce n'est pas un dossier de 2023. Cette charte visait à avoir une interopérabilité entre toutes les autorités organisatrices de transport qui sont devenues Mobilité, maintenant. Et nous avons décidé, maintenant, depuis cinq ans d'avoir, effectivement, une billettique unique. Non pas la Région toute seule, mais avec toutes les autorités organisatrices, 27, au total, pour que Modalis puisse vendre sur un seul et même ticket, un seul et même abonnement, du TER, du car interrégional, du transport urbain et qu'on facilite, finalement, la vie de l'utilisateur. Il y a un suspense terrible, en ce moment, affirmant que la SNCF continuera à vendre les autres billets. La réponse est que nous sommes en plein dans une discussion avec la SNCF pour faire en sorte que, sur les distributions de Modalis il puisse y avoir du TGV, de l'Intercité comme, demain, si elle le souhaite, la SNCF pourra vendre du billet urbain interurbain, avec des échanges de bons procédés. Qui, je le rappelle, pour celles et ceux qui auraient raté la loi sur la mobilité de 2019, est à caractère obligatoire puisque chaque Région est en charge de mettre en place un « Mobility as a service », c'est-à-dire un système d'information régional avec de la vente pour ce qui concerne les TER, au moins. Nous, le choix que nous avons fait c'est de ne pas de le faire tout seul. Et, aujourd'hui, au sein de Nouvelle-Aquitaine mobilité, cela fait quatre ans que l'on travaille sur cette nouvelle billettique qui va être en place, pour la Région, en 2025. Comme pour Limoges Métropole, comme pour l'agglomération de Guéret, comme pour trois ou quatre autres AOM qui ont choisi de partir avec nous. Avec des économies, je le rappelle, pour celles et ceux qui n'ont pas suivi le dossier, et c'est bien normal, de 40 %

par rapport à la situation où la Région serait allée toute seule dans un appel d'offres. 40 % en moins pour toutes celles et ceux qui partent sur cette billettique.

Sécuriser les investissements, vous l'avez compris, cela implique, aussi, d'avoir des opérations de maintenance qui seront faites, dorénavant, pour une partie par la nouvelle SPL, qui sera montée dans peu de temps avec nos amis d'Occitanie. Des investissements dans les gares que nous allons bien entendu continuer et dans les centres de maintenance, je l'évoquais il y a un instant.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais vous dire simplement que, certes, cette convention a été difficile. Je veux associer les services et aussi, permettez-moi, Président, votre collaboratrice de cabinet, derrière votre directeur général des services, et vous-même, parce que vous avez emporté la fin de la discussion avec le patron de la SNCF, au niveau national, ce qui n'a pas été des plus simples. Notre volonté, en tout cas, est extrêmement simple. C'est d'abord de continuer cette relation que l'on a établie avec la SNCF, qui est une vraie relation de confiance. Je parle évidemment de SNCF Voyageurs. D'avoir, aussi, plus de train, parce que c'est ce que réclament nos concitoyens. D'avoir plus de voyageurs parce que, sauf à ce que je me sois trompé de salle, on peut parler de transition énergétique, de transition climatique, de transition de tout mais, 120 000 voyageurs par jour, ce n'est pas un PowerPoint. C'est la réalité et c'est l'objectif que nous assignons à la SNCF. Également, plus de services, encore une fois. Et, évidemment, une meilleure qualité et une trajectoire maîtrisée. C'est toute l'ambition qu'on a essayé de porter dans la discussion avec la SNCF. Je peux comprendre qu'il y ait encore des éléments qui méritent des explications, nous sommes là pour cela, il n'y a aucun problème là-dessus. Je peux comprendre, aussi, qu'il y ait des incompréhensions. Mais ce qui, par contre, serait incompréhensible, c'est qu'aujourd'hui, au moment même où nous nous situons dans une demande forte de nos concitoyens d'avoir plus de transports publics, on ne réponde pas avec une ambition qui est la nôtre, à savoir de continuer tout ce travail de report modal pour notre Région. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo. Merci, mon cher Renaud.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je peux terminer ma phrase ?

M. TRIFILETTI. – Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste remercier Renaud et les services de la pédagogie, du côté didactique et des choses fondamentales qui ont été présentées dans le cadre de cette convention.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, je voulais juste vous vous poser une question, simplement, vous faire une.... Stéphane TRIFILETTI. Avant qu'on entame les débats, nous vous demandons solennellement un scrutin public pour cette question et cette délibération qui, vous en convenez, est vraiment importante et qui suscite débat dans notre Assemblée. Donc, nous vous saurions gré d'accepter cette demande de scrutin public nominal.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - J'allais vous faire la même proposition, Monsieur le Président, également la demande d'un scrutin public car le sujet d'aujourd'hui nous semble d'une très grande importance. D'ailleurs, Renaud LAGRAVE a longuement débattu sur ce sujet. Cette délibération que vous nous proposez aujourd'hui est ce qu'on pourrait appeler une délibération à deux visages. Le titre est « Convention TER » mais d'une manière sous-jacente, on sent bien que c'est la mise en concurrence qui, finalement, préempte quasiment le débat. Et, pour nous détendre un peu, parce qu'on sent qu'il y a un petit peu de pression dans cet hémicycle, comme on peut le voir dans beaucoup de gares, « un train en cacher un autre ». Sur cette convention, je crois qu'il était utile de rappeler ce qui s'est passé sur la précédente. Et Renaud LAGRAVE l'a fait. Cela a été fait en comité transpartisan. Cela a été fait en commission. Je crois que c'était quand même utile et a permis de voir qu'il y a des points positifs. Comme la fréquentation. Je crois que ce serait malhonnête que de ne pas le reconnaître. Et un point négatif, essentiellement, sur la qualité de service, la régularité ou l'absence de train. D'ailleurs, je constate, au passage, que le chiffre de 93 n'a pas été atteint pour 91. Et on sent bien, quand on discute avec les usagers ou les clients, suivant la manière dont on veut les appeler. C'est finalement ce point-là qui retient leur attention. Ce n'est pas forcément de ne pas trouver de train, mais c'est que ce train soit là. Et qu'il soit là d'une manière régulière. Et on sait que, sur un certain nombre de lignes, c'est ça la difficulté.

Monsieur le Président, premièrement, on reconnaît le travail qui a été effectué par tous les acteurs. Je ne vais pas les détailler. Qu'ils soient administratifs ou qu'ils soient élus, je pense que tout le monde a eu envie de réussir une bonne convention. Mais je crois que, dans le sprint final, finalement, la décision politique, la négociation politique, doit faire son œuvre. Nous pensons, et nous ne sommes pas les seuls à le penser, on est nombreux, ici, dans cet hémicycle, qu'on peut peut-être ou certainement aller plus loin sur un certain nombre de sujets. Vous avez démontré sur le bilan de la précédente convention que, en mettant plus d'offre, on avait plus de voyageurs. Et, ça, cela existe dans tous les réseaux du monde. D'ailleurs, il existe une vraie distorsion entre ceux qui vous disent « quand il y aura des voyageurs, je mettrai des moyens » ou « je mets des moyens et il y aura des voyageurs ». Et, d'ailleurs, vous l'avez fait, de manière importante. +11 % de transports pour plus de voyageurs. Sur la convention d'aujourd'hui, on est à +5,5. Sur la partie sans option. Vous

savez, une option, on la prend ou on ne la prend pas. À cet instant, c'est une option. Donc, vous êtes à 5,5 au lieu de 11. J'espère que vous prendrez l'option et, dans ce cas, si on prend l'option, on sera plutôt à 8, c'est-à-dire pas tout à fait à l'ambition sur la précédente convention. Je pense que, sur la qualité de service, aussi, on peut sans doute aller plus loin. Le bonus-malus est quelque chose qui est important pour un opérateur. S'il est très bon, il gagne un peu plus d'argent. S'il n'est pas bon, il doit en donner. Cela l'oblige à faire des efforts. Et on voit bien, je vous l'ai dit, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, que cette régularité était importante vis-à-vis des voyageurs.

Concernant notre ambition, à nous, car nous ne sommes pas ici, dans cet hémicycle pour se faire plaisir, c'est, de la même manière que vous, d'avoir une ambition pour le territoire et une ambition pour les usagers. C'est pour cela que nous vous avons déposé un amendement généraliste. Qui dit, Monsieur le Président, que la loi, elle est claire. C'est le 25 décembre 2023. Nous sommes le 12 juin 2023. Il nous reste quelques semaines pour, sous la pression du Conseil régional, des élus du Conseil régional, aller revoir la SNCF en leur disant : « allez, mettez le petit coup de pouce supplémentaire pour passer de cette convention à une convention qui pourrait être plus intéressante pour les usagers, notamment sur la qualité de service ». J'y reviens. Parce que l'on a un conseil en octobre. Et je pense que les écrans d'ordinateur à la SNCF sont allumés et qu'ils sont en train de nous regarder, à l'heure qu'il est, puisque nous sommes en séance publique. Et qu'ils entendent, en direct, ce qu'on est en train de dire. Donc, ils ne seraient pas surpris si cet amendement venait à être voté par l'intégralité ou une partie, une majorité, au moins, des conseillers régionaux. Ils seraient donc prévenus qu'il faut aller un petit peu plus loin. Et nous avons le délai pour le faire.

Monsieur le Président, vous aviez le choix, pour cette convention, entre deux options. La première, on a bien compris, c'est 38 mois pour mettre en concurrence. On va arrondir à 48 mois parce que, c'est vrai, Monsieur LAGRAVE a raison, dans les autres Régions, cela a été plus long. Donc, vous aviez le choix entre 48 mois ou 10 ans, comme l'ont fait d'autres. Vous avez choisi à mi-chemin 7 ans. Et, ces 7 ans, c'est une bonne nouvelle pour la SNCF. Parce qu'on aurait pu dire 48 mois. Et, donc, ils ont deux, voire trois années supplémentaires de tranquillité. En se disant « c'est nous, quoi qu'il arrive ». Et la mise en concurrence ne viendra que sur un lot. Après. Donc, cela veut dire qu'ils n'auront à s'interroger et à se soucier de ce qui sera décidé qu'en 2026 ou en 2027 au moment où on va discuter. Mais, sur le reste, c'est-à-dire les trois quarts des transports, ils auront ce temps suffisant, ce temps qui leur est donné pour se préparer. J'ai envie de dire que, ce temps, peut-être qu'il sera nécessaire, aussi, pour nous. Parce que, mettre en concurrence sur des lots de cette manière, c'est un travail considérable, c'est un travail important. Et, surtout, le suivi qui est

derrière.

Vous allez me dire, avec votre proposition, « on a tout essayé. On a tout réussi. On ne peut pas aller plus loin ». « Chiche », essayons. On ne risque rien. Au pire, on retrouve la même convention. Au mieux, on l'améliore. Et on perd quelques semaines. De façon à ce qu'on puisse arriver au bout de nos fins. Parce que, vous me permettez, car j'ai une petite expérience dans le domaine des délégations de service public. J'ai participé aux trois dernières des transports urbains de la Métropole de Bordeaux. Qui sont à 1,6 milliard pour la dernière. Tout s'est décidé dans les derniers jours. C'est là que l'opérateur, voulant absolument conclure, finit par trouver un chemin plus intéressant pour la collectivité. Et c'est comme cela qu'on peut y arriver.

Voilà, Monsieur le Président, je ne vais pas être beaucoup plus long. Encore une fois, contrairement à ce qu'ont pu dire certains, notre objectif n'est pas, aujourd'hui, de faire un coup politique. Ce n'est pas cela. Aujourd'hui, c'est cette ambition. Et je suis sûr, au fond de moi, sinon je ne le dirai pas et je ne le ferai pas, vous me connaissez, qu'on peut, et comme la SNCF écoute je ne vais pas employer des termes graves si on veut rentrer en négociation, leur « forcer la main » pour qu'ils nous donnent quelque chose supplémentaire pour que cette convention prépare bien la mise en concurrence parce que, sur ce sujet, vous nous trouverez à vos côtés, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Christophe. Juste une réflexion. « On ne risque rien. » Je pense que si. Et vous le savez parfaitement. D'abord, si on revient en séance, alors même que c'est une convention entre deux partenaires et qu'on est allé, comme l'a dit Renaud, jusqu'au bout de la négociation, y compris en me jetant dans la bataille, y compris en étant différents et meilleurs que les autres Régions, ce qui bloque, d'une certaine manière, la position de la SNCF, avec, peut-être, deux vélos en plus et, moi, j'y suis favorable, on va « se marrer ». Par rapport aux chiffres qu'a évoqués Renaud, vraiment, ce n'est pas sérieux. Ou on risque le clash. Et il faut que tout le monde ait bien conscience que, dans les votes que vous proposez, si jamais cette négociation ne marchait pas, à partir du 1^{er} janvier 2024, ce serait une mise en concurrence de la totalité de la Région. Donc je trouve que, pardon de le dire, et je sais que vous n'êtes pas partisan de cela vous-même, même si vous dites, à un moment donné, « il n'y a pas un coup politique, ce n'est pas politique », bien sûr que si. Excusez-moi de le dire comme cela. Excusez-moi de m'affranchir d'une certaine manière correcte de m'exprimer mais, quels sont certains mots qui ont circulé sur cette demande ? « Comment on emmerde ROUSSET ? » « Comment on emmerde ROUSSET et LAGRAVE ? »

M. DUPRAT. - C'est un procès en sorcellerie, ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Et tout le monde le sait. Donc, le problème, aujourd'hui, le deuxième

problème que vous évoquez, par rapport à l'amélioration de l'offre, c'est qu'on a fait le job, précédemment, sauf qu'il y a un problème d'état des voies. J'aimerais bien que, sur Limoges-Poitiers sur lequel on s'est engagé et où on a forcé la main à l'État, il y ait l'accélération des travaux. J'aimerais bien qu'on réouvre le plus vite possible Limoges-Angoulême. Le problème c'est l'état des voies. Et rappelons-nous, je parle du Pays basque, Saint-Jean-Pied-de-Port, Bayonne. Qui a sauvé la voie ? La Région. C'est la Région qui a sauvé la voie. Moquez-vous... Je parle à certains. C'est la Région qui a sauvé la voie. La voie jusqu'en haut du Médoc. À deux reprises, nous avons dû intervenir auprès de SNCF réseau, il y a 7 ans et 15 ans, pour sauver cette voie. C'est nous qui avons fait le job. Mais si ! Bien sûr que si ! Et, donc, aujourd'hui, nous arrivons dans ce sprint final. Et je maintiens que, même s'il faut qu'il y ait, avec des avenants, avec des amendements, une amélioration de cette convention, je vous proposerai, tout à l'heure, de l'adopter.

M. BOUDIE. - Merci, Monsieur le Président. D'abord, je ne suis pas sûr que notre objectif soit d'ennuyer l'exécutif pour l'ennuyer. Pardon de vous le dire, Monsieur le Président, mais il me semble que nous essayons, simplement, collectivement, de faire notre travail. La mise en concurrence, c'est le seul sujet du jour, en réalité, cher Renaud. Vous êtes intervenu, à juste titre, longuement sur la qualité de service, sur le contenu de la convention TER mais, la seule question du jour, c'est la mise en concurrence. La mise en concurrence, elle est d'ores et déjà appliquée aux Pays-Bas. Elle est d'ores et déjà appliquée en Italie. Elle est appliquée également en Pologne, en Autriche, en Espagne. Et, au groupe Renaissance, de façon générale, l'ensemble de l'espace central, nous ne sommes pas pour le Frexit ferroviaire. Parce que, le sujet, c'est une règle européenne. C'est le quatrième paquet ferroviaire. Et j'observe, et je le dis sous le contrôle, d'une certaine façon, de Renaud LAGRAVE, parce qu'il partage les mêmes racines territoriales que le négociateur pour l'État français, en 2015, 2016, pour le paquet ferroviaire, qui était Alain VIDALIES, secrétaire d'État aux transports. Y compris de Bernard CAZENEUVE. Et nous sommes pour la continuité. Et, d'ailleurs, Alain VIDALIES, quand il avait donné son expression publique, je me souviens très bien, à l'Assemblée nationale a dit « cette mise en concurrence, elle est juste ». C'est son terme. Y compris juste pour la SNCF. Parce que, la mise en concurrence, en Espagne, de la RENFE, a permis à la SNCF d'obtenir un marché très important, notamment sur la ligne Madrid-Barcelone. Et, donc oui, c'est une option qui nous paraît, cher Alain BACHÉ, je pense à vous parce que vous vous êtes exprimé très fortement sur le sujet en propos liminaire, une nécessité.

La mise en concurrence, ce n'est pas une régression. Nous pensons que c'est un progrès. La loi du 27 juin 2018, nouveau pacte ferroviaire, ne fait qu'appliquer ces dispositions du paquet ferroviaire. Et, d'ailleurs, je note que le gouvernement de François HOLLANDE, les

gouvernements successifs de François HOLLANDE n'avaient pas eu, en réalité, le courage de légiférer avant 2017. Cela devait être le cas. C'était prévu. Nous devions être saisis, en tant que parlementaires et, finalement, j'allais dire, la « patate chaude » a été transmise aux successeurs. Donc nous sommes, j'allais dire, par principe, pour la mise en concurrence.

Un certain nombre de questions, malgré tout, se posent aujourd'hui, qui conditionnent notre vote. La première, c'est : pourquoi avoir souhaité globaliser ? Beaucoup de Régions ont fait le choix de ne proposer une délibération que sur le sujet de la mise en concurrence, considérant que c'est ce qui mérite d'être débattu. Et, de son point de vue, je rejoins les propos de notre collègue DUPRAT. Je pense qu'il aurait été plus pertinent que nous voyions, d'un côté, ce qui relève de la qualité de service et ce qui relève, de l'autre côté, de la mise en concurrence. Nous souhaiterions, Monsieur le Vice-président, que vous puissiez nous éclairer sur ce choix parce que nous pensons qu'il n'est pas pertinent. Et qu'il pourrait justifier, en effet, nous y sommes prêts, un report de la discussion. Sur la concertation, j'entends la « commission transpartisane ». Je crois qu'elle s'est réunie quatre ou cinq fois, me semble-t-il. Il me semble que Fabien ROBERT et Jean DIONIS DU SÉJOUR représentaient notre intergroupe mais je ne suis pas sûr qu'elle ait été le lieu stratégique de la concertation et de l'entente avec un certain nombre de groupes qui partagent l'objectif de mise en concurrence. Et, à ce propos, nous attendons, Monsieur le Vice-président, des réponses à nos questions sur les amendements qui ont été proposés. Une série d'amendements que nous avons déposés, vous le savez, et sur lesquelles nous souhaiterions avoir des garanties parce qu'ils concernent la qualité de service, pour le coup, ils concernent, par exemple, la question de l'environnement, la question de l'intermodalité au niveau de la billetterie. Vous avez apporté quelques éléments, mais nous pensons que c'est incomplet. Donc, voilà où nous en sommes.

Nous pensons qu'il y a une erreur de stratégie, Monsieur le Président, de globaliser, dans une seule convention, ce qui aurait dû faire l'objet de deux débats distincts. Nous pensons que cet amalgame nuit au débat sur la mise en concurrence qui nous paraît nécessaire. Et, par conséquent, nous voterons en conséquence des réponses que vous voudrez bien apporter aux questions que nous nous posons.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud, peut-être, pour répondre en direct.

M. LAGRAVE. - Sur la question des deux débats en un, en fait, le sujet est extrêmement simple. Tout cela est lié. Vous pouvez dire non, ce n'est pas un problème. Mais je vais vous expliquer. Vous avez le droit de dire non, il n'y a pas de doute là-dessus. Quand on a discuté et quand on a commencé la discussion avec la SNCF, on a expliqué que, à l'issue des 7 ans, et au fur et à mesure, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, il y aurait un lot, puis deux lots et,

à la fin, il n'y aura plus de convention. Quand on va avoir fait le premier lot, il faut en fait qu'on ait une comptabilité détaillée de ce qu'on va retirer de la convention. Donc le détachement du lot financier, sur les aspects financiers, il a fallu qu'on les contractualise dans la convention de Nouvelle-Aquitaine. Pourquoi on l'a fait ? Parce que nos collègues de Sud, de Grand Est, de Pays de la Loire, tous ceux qui ont déjà lancé l'opération, aujourd'hui, par rapport à la convention qu'ils ont, n'arrivent pas à avoir les chiffres. C'est la raison pour laquelle les deux sont liés. Je comprends votre question. Vous imaginez qu'on se l'est aussi posée, avec le Président et avec l'exécutif. Le problème c'est que c'est étroitement lié au fait que, aujourd'hui, personne n'a assez d'éléments pour pouvoir faire un détachement, à l'euro, de chaque lot qui va être enlevé au fur et à mesure des appels d'offres. Et c'est la raison pour laquelle, nous, on l'a inscrit dans le marbre. Contrairement à d'autres Régions qui sont en train, aujourd'hui, de « pédaler » pour essayer d'avoir tout ça. Ce qui veut dire que, si vous voulez, même si je ne dis pas qu'on a raison mais que je vous dis juste que c'est notre méthode, on préfère avoir marqué noir sur blanc, dans la convention, à partir du moment où tel lot sera retiré, combien on retire de la convention. Exactement le détournement. Combien d'agents, de trains, de kilomètres. Quand je dis à l'euro près, c'est à l'euro près. C'est ce qu'on a demandé, aujourd'hui, à la SNCF, c'est ce qui est inscrit dans la convention. Et c'est là où les deux sujets sont éminemment liés.

Le deuxième argument, il est extrêmement simple. Vous avez évoqué la commission transpartisane qui n'était, si j'ai bien compris, pas forcément utile. En tout cas, pour moi, elle a été utile sur plusieurs points, même si je les avais vus avant. Mais, les nouveaux opérateurs qui, en plus, sont tous à capitaux de l'État, on est bien d'accord, nous ont dit, en gros, « si vous ne donnez pas un calendrier un peu indicatif, on vous le dit très simplement, personne ne pourra répondre à 4, 5, 6 appels d'offres en même temps ». Or, comme cela ne vous a pas échappé, comme toutes les Régions, qu'elles aient démarré ou qu'elles n'aient pas démarré, arrivent, il y a un entonnoir en 2030. Qui fait que la SNCF, et vous pourrez l'évoquer avec des dirigeants de la SNCF, de RATP DEV, dit : « là, on ne sait plus faire ». Donc, l'idée pour laquelle, aussi, on l'a intégré dans la convention, c'est de dire « écoutez, nous, on vous dit ce qu'on va faire ». En tout cas, à titre indicatif. Je ne vous dis pas que c'est inscrit dans le marbre, officiellement, mais, en tout cas, on a inscrit un calendrier indicatif, comme cela nous a été demandé. Avec, en toile de fond, la fin de la Convention qui, là, pour le coup, n'est pas discutable. Je vous le dis parce que ce n'était pas du tout une évidence, en entrée de négociation avec la SNCF. Qui, comme chacun sait, ne fait pas preuve de grande transparence et n'a pas encore les outils financiers pour pouvoir faire œuvre d'un peu plus de transparence. On a obtenu des choses mais, au fur et à mesure du détachement, il fallait qu'on inscrive noir sur blanc le fait qu'on puisse travailler sur ces

questions. C'est la raison pour laquelle c'est dans la convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud. C'est une forme de retour d'expérience dont on tient compte. Y a-t-il d'autres intervenants ? Jean DIONIS DU SÉJOUR.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, l'approbation de la convention des TER 2024-2030, fait partie des délibérations majeures, je le dis pour les collègues, à l'échelle de notre mandat. Elle est majeure par son poids budgétaire. 354 millions d'euros de fonctionnement par an, c'est à peu près 20 % des dépenses totales de la Région. Elle est majeure pour la vie quotidienne des femmes et des hommes de la Nouvelle-Aquitaine. Avec, Renaud LAGRAVE l'a dit, 90 000 voyageurs par jour. Elle est majeure aussi pour la transition écologique. Là, pour le coup, on est dans le lourd et elle est majeure, aussi, parce que, oui, elle ouvre les services ferroviaires à la concurrence et que c'est une nouveauté majeure. Je le dis aux collègues, s'il y a eu une délibération, chers collègues où notre Assemblée régionale doit être éveillée, ne pas être « godillot » et être une assemblée souveraine, discuter, décider librement, c'est bien cette délibération.

Alors, oui, je vais reprendre une partie de l'argumentaire de Christophe DUPRAT sur l'organisation du débat. Et on a été parmi les premiers, et notre Président vous a écrit, Président, à ce sujet, à souligner ce point. Comment fallait-il organiser ce débat ? Pour nous, c'est clair. Le Parlement européen et le Conseil des chefs d'État ont décidé de l'ouverture du marché unique européen ferroviaire en 2007, il y a 16 ans. Et cela a été confirmé en 2016, il y a 7 ans. Le Parlement français a légiféré le 27 juin 2018, c'était il y a 5 ans, en transposant la directive européenne par la loi nouveau pacte ferroviaire. Les décrets d'application sont publiés depuis 2019, il y a 4 ans. Bref, on peut quand même convenir entre nous que, sur ce sujet, on a pris son temps. S'il y a un sujet qui était prévisible et où on a longtemps hésité, tergiversé, c'est bien celui-là. C'est bien celui de l'ouverture à la concurrence ferroviaire. Et on n'a toujours pas eu de débat en séance plénière avec un vote, derrière, sur l'organisation de la concurrence, ses modalités. Pourquoi quatre lots ? Ça se discute. Moi, je trouve ça, d'ailleurs, assez raisonnable. Pourquoi ce calendrier-là ? Le lot en 2027, le reste après. On n'en a jamais parlé ensemble.

Et, ce débat-là, pour nous, il a deux lignes rouges démocratiques. Premièrement, ses modalités, elles n'appartiennent qu'à l'Assemblée régionale. La SNCF n'a pas son mot à dire là-dedans. En aucun cas, pour nous, juridiquement, cela doit avoir sa place dans une convention entre la Région et la SNCF, qui est un des opérateurs candidats. Et le fait qu'il soit l'opérateur sortant ou l'opérateur de transition ne change rien au problème juridique. Nous pensons personnellement que cela rend votre délibération fragile juridiquement. Et,

encore une fois, nous vous avons écrit là-dessus la logique de bon sens, cela a été dit, par Christophe DUPRAT et repris par Florent BOUDIE, c'était d'organiser un débat sur les modalités d'ouverture de la concurrence et, ensuite, seulement, une convention sur nos objectifs de service public qui prenaient en compte les résultats de cette délibération. Nous n'avons pas compris le pilotage assez confus de ce dossier. Et, comme disent nos jeunes, Monsieur le Président, on vous invite à être « open et flex ». Permettez-moi une image ferroviaire. Il y a une « petite erreur d'aiguillage ». Donc, marche arrière, correction de voie empruntée. Si vous faites ça, notre groupe sera clair. Nous voterons l'ouverture à la concurrence. Notre groupe a quelques marqueurs en termes de conviction. Nous ne badinons pas avec la construction européenne et ses réalisations pratiques, comme le marché unique européen.

Si vous maintenez cette convention confuse, mal construite, vous prenez la responsabilité de consolider les seuls adversaires de l'ouverture à la concurrence et les critiques légitimes, parce qu'il y en a, sur le service public ferroviaire tel qu'il est rendu, aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine. À propos des critiques légitimes, soyons clairs, il n'y a pas de problème pour notre groupe pour dire qu'il y a eu un pilotage politique de vous-même, de Renaud LAGRAVE, et un travail des services qui a été sérieux sur ce dossier. Nous le disons. Qu'il y ait eu progression de l'offre, etc., nous le reconnaissons. Tant mieux et on félicite les gens qui doivent être félicités. Mais ça n'épuise pas le sujet. Le sujet est : est-ce que notre service public ferroviaire évoluerait en masse, en qualité, pour être à la hauteur de la transition écologique ? C'est ça, le sujet. Ce n'est pas « est-ce que cela a progressé, etc. ? » C'est ça le sujet. Et, là, nous avons des amendements. Oui, nous avons des amendements, exactement huit à vous proposer. Et, au nom de notre intergroupe, j'aurai la responsabilité de vous les présenter. C'est important pour nous que la qualité soit appréciée, ligne à ligne et non pas en consolidé. C'est clef, cette affaire-là. On ne peut pas dire « vous avez été bon sur Bordeaux-Agen donc ce n'est pas grave si vous n'êtes pas bon sur Agen-Périgueux. » Cela ne peut pas être accepté, Monsieur le Président. Je voudrais que nous vous convainquions là-dessus.

Il y a l'articulation train-vélo. Vous venez de nous dire que vous étiez ouvert là-dessus. C'est une très bonne nouvelle. Moi, j'avais envie de dire, car je commence à me fatiguer, « La Région, elle ne peut pas avoir toujours un train de retard sur le vélo. » Et puis, il y a effectivement Modalis. Sur Modalis, on aura un débat. Vous vous engagez résolument mais la résolution n'empêche pas la raison, l'arbitrage, là-dessus. Il nous semble que l'on pourrait y mettre un peu de raison. Bref, c'est le moment, et je le dis, cette fois, en me tournant vers les collègues, c'est le moment de faire notre travail de conseiller régional. Si, là-dessus, on n'amende pas, à quoi on sert ? Donc, notre groupe a travaillé, propose des amendements,

raisonnables. Merci, Monsieur le Président, merci à Renaud LAGRAVE, d'ailleurs, d'avoir discuté avec nous. Mais c'est d'ailleurs comme cela que cela doit se faire dans cette institution. Nous sommes au pied du mur. Ne pas être, sur cette convention, dans une démarche de construction collective serait un très mauvais signal sur le fonctionnement de cette institution. Nous restons optimistes. Nous verrons cela après les amendements.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment cela s'appelle ? C'est du teasing. C'est le teasing de Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non, on va voir.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne voudrais pas, quand même, faire briller les chromes, mais Renaud a été, sur les aspects substantiels, suffisamment précis et concret. On a aujourd'hui un débat concurrence, non-concurrence, gré à gré ou gré ou pas gré à gré. Mais la loi nous permet de signer une convention de gré à gré. Sinon, on va au « clash » à partir du 1^{er} janvier 2024 et on met tout en concurrence. Ce qui va être totalement impossible pour les services de la Région. Mais, aujourd'hui, je le dis à Jean DIONIS, quand on compare, Amiens, Nord Pas de Calais, on se trouve avec une convention de gré à gré avec la SNCF avec des résultats équivalents, parfois meilleurs, avec 21 euros du kilomètre par rapport à 22, aux résultats des appels d'offres de nos collègues dans les régions. Donc, pas de leçons, pardon de le dire. Ou, plutôt, on a « fait le job ». On a « fait le job » et c'est pour ça...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On l'a dit, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Enfin, tu as commencé à parler de « confus » et puis, après, tu as dit « c'est très sérieux ». Il faut savoir ! Deuxièmement, on a, et c'est dans la convention, c'est peut-être à affiner et, là-dessus, on est totalement ouvert avec Renaud LAGRAVE et les services, on a les outils pour vérifier ligne à ligne. Tout est dedans. Il y a peut-être des choses à améliorer. Fabien ROBERT, arrêtez de rigoler, c'est insupportable. Vous n'avez pas travaillé là-dessus. C'est insupportable.

M. ROBERT. - Président, je ne rigole pas, j'ai pris ma tête dans mes mains. Vous nous aviez dit que tout y était, alors que précisément non, puisque vous passez des amendements.

M. LE PRÉSIDENT. - On a largement avancé sur les amendements. Essayez d'accepter tout ça. Fred MELLIER.

M. MELLIER. - On Merci, Monsieur le Président. D'abord, peut-être, en introduction, au vu du débat tel qu'il se construit dans l'Assemblée cet après-midi, je crois que l'on est dans un débat qui est au cœur du débat de société, de ce qui traverse aujourd'hui notre société. Et j'entends le débat et ce qui a pu être dit par Monsieur BOUDIE sur la question de l'Europe. Mais on fait comme si les directives européennes, les lois ne pouvaient pas être changées.

On voit bien que, effectivement sur la question de la concurrence, on est au cœur d'un débat de société. Et la crise énergétique que nous venons de traverser montre toute la pertinence et toute l'efficacité de l'ouverture à la concurrence à l'échelle européenne. Je vous remercie tous pour cette belle et grande démonstration d'efficacité, d'ouverture à la concurrence... Donc, j'entends, aussi, les exemples qui ont pu être donnés, d'ouverture à la concurrence. Vous avez raison, Monsieur BOUDIE, de citer les Pays-Bas. J'ai rencontré des usagers du train des Pays-Bas, il n'y a pas longtemps, qui nous ont dit « surtout, ne faites pas ça ». J'entends. J'entends aussi que, pendant trois, quatre ans, on nous a donné l'Allemagne comme exemple à suivre. Et il semblerait que, en creusant le dossier, on ait trouvé des choses, au fur et à mesure. Donc, maintenant, ce n'est plus l'Allemagne qu'il faut prendre en exemple. C'est l'Espagne. On travaillera sur le dossier espagnol et on verra comment ça se passe en Espagne. Il n'y a pas de problème. La réalité, aujourd'hui, c'est que, dans notre région, 60 % des personnes qui ont été interrogées par un Institut de sondage plutôt sérieux sont contre l'ouverture à la concurrence. L'ensemble des organisations syndicales de la SNCF sont contre l'ouverture à la concurrence. Des communes comme Bègles, Tarnos, je ne vais pas toutes les citer, des Départements, la Gironde, le département de la Corrèze, sont contre l'ouverture à la concurrence. Il y a beaucoup de monde, en fait, qui est contre cette ouverture à la concurrence. Bien évidemment, contre les directives européennes, contre la loi de 2019 mais, aussi, contre la décision que nous allons prendre, peut-être, cet après-midi. Et je crois qu'il faut que tout le monde entende ce qui se passe dans la société et la perception que les citoyens ont des décisions qu'on peut prendre parce qu'elles ont des conséquences dans leur réalité.

Au-delà, même, du débat sur la l'ouverture à la concurrence, et vous connaissez le positionnement de notre groupe, on s'est beaucoup exprimé sur ça, je voudrais revenir, aussi, sur le contenu même de la convention. Tout d'abord, la convention annonce une volonté d'augmenter l'offre. On peut dire 5 %, on peut dire 8 %, la volonté est là, d'atteindre les 120 000 voyageurs. Pour notre groupe, c'est vraiment un objectif qu'on partage et qui paraît en adéquation avec la transition écologique. Même si nous souhaiterions avoir les moyens pour aller encore plus loin. Mais, malheureusement, ils n'y sont pas. Avec les moyens donnés, nous trouvons que c'est un objectif ambitieux. Mais, dans le même temps, il est proposé de baisser de 7 % la dotation pour la Convention. En clair, nous allons faire plus avec moins. Nous allons avoir, comme il est dit dans la présentation, une convention avec une trajectoire maîtrisée. Derrière ces chiffres et ces formules se cachent une réalité, celle de la destruction, aussi, d'emplois, chez les cheminots. Dans les faits, lors de la précédente convention, j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission, la baisse annoncée de dotations s'est traduite par la suppression de 600 emplois sur le périmètre TER Nouvelle-Aquitaine.

Cela explique, pour partie, les fermetures de guichets dans nombre de gares, mais aussi la suppression de contrôleurs dans de nombreux trains. En continuant dans cette trajectoire, nous allons, en fait dégrader le service en direction des usagers et les conditions de travail des salariés. Cette logique, qui vise à tout prix à augmenter la productivité n'est pas sans conséquence sur le service. En visant cela, nous risquons d'aller vers de graves déconvenues. Par exemple, nous pouvons imaginer que la maintenance des trains pourrait se dégrader car, mise sous la pression de la productivité, on risque alors de multiplier les pannes parce qu'on ne serait pas allés au bout du travail. Ce cocktail, c'est celui que nous sommes en train de vivre à l'hôpital et qui entraîne les difficultés de recrutement. C'est la même chose dans l'Éducation nationale. C'est déjà d'ailleurs ce qui s'annonce dans le ferroviaire. Quand on veut faire du service public, il faut y mettre les moyens.

Nous partageons, Monsieur le Président, le fait que le gouvernement et le législateur ne nous ne laissent que peu de marges de manœuvre en la matière, ce qui contribue pour beaucoup aux difficultés financières que nous avons. Nous partageons, comme cela a été évoqué par le Vice-président, le besoin d'un versement mobilité spécifique pour les Régions pour financer notre service public. Comme le besoin d'investissement massif dans nos infrastructures ferroviaires. D'ailleurs, les 8 milliards de Monsieur BEAUNE font bien pâle figure au vu des immenses besoins qui se font jour. Chaque euro mis dans le ferroviaire, que ce soit dans l'investissement ou le fonctionnement, est eu euro utile à la transition écologique. D'où notre incompréhension, je vous le dis, à vouloir faire des économies sur notre convention. Nous pensons, au contraire, que, dans les limites financières qui sont les nôtres, nous devons mettre plus dans notre service public pour mieux répondre aux besoins de nos concitoyens. Et je le dis en mesurant mes propos, les événements dramatiques de ces derniers mois, que ce soit en Grèce ou en Inde appellent à réinterroger l'ensemble des politiques ferroviaires mises en place, dictées par les certitudes comptables. On ne peut pas faire du ferroviaire en abaissant la présence humaine. La question n'est donc pas de compter les euros au fond du porte-monnaie, mais bien de se donner les moyens en lien avec les ambitions annoncées. Donc, comme je vous l'ai déjà dit, et comme vous le savez, notre groupe votera contre cette convention.

M. GUERIN. - Merci, Monsieur le Président. J'ai une question sur le fond et une remarque sur la forme. Sur le fond, vous êtes en train de vous rendre compte que, potentiellement, vous n'avez pas la majorité, et vous êtes prêt à accepter des amendements extrêmement bien travaillés par un certain nombre de nos collègues. J'ai une question, Monsieur le Président : comment pouvez-vous nous expliquer, aujourd'hui, à la vie vite, accepter les amendements, aussi brillants soient-ils, sans avoir préalablement discuté avec votre interlocuteur qui, lui, ne les a pas acceptés, de fait, puisqu'il n'est même pas au courant.

Donc, Monsieur le Président, nous, ce que nous vous proposons, c'est de prendre du temps. D'attendre, comme nous le proposons dans l'amendement que nous vous soumettons, le mois d'octobre. Ce qui vous laisse le temps de discuter avec Jean DIONIS et avec ceux qui vous proposent un certain nombre d'amendements. De prendre le temps de la négociation. C'est un sujet qui est sérieux. C'est un sujet qui va engager la collectivité, vous l'avez d'ailleurs habilement rappelé, pour de nombreuses années. Et, donc, Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il y ait urgence en la matière de trancher ça tout de suite. Maintenant, parce que votre interlocuteur n'est pas au courant de ces amendements. Donc, pourquoi il les accepterait avant même qu'ils aient été discutés ? Ça, c'est sur le fond.

Et puis, sur la forme, mon cher Alain, pardon, mais vous êtes le Président incontestable de cette Région. Personne ne le nie et je crois que personne ne l'a oublié. C'est difficile quand on vous voit faire, d'ailleurs, d'oublier ça. Mais vous n'avez pas une opposition, vous en avez une à la gauche de cet hémicycle, une à la droite de la droite. Trois ou quatre entre la droite et le centre. Vous avez fait le meilleur score de toutes les listes en présence. 39,51 % des voix au soir du second tour des élections régionales. Vous êtes donc légitime, de par le mode de scrutin, et vous disposez théoriquement d'une majorité. Mais, Monsieur le Président, disposer d'une majorité ne veut pas dire toujours mal prendre, vivre de manière presque blessée à chaque fois qu'une opposition fait son travail et vous émet un avis contraire. Les oppositions sont là pour être forces de proposition, pour ne pas toujours être d'accord sur les choix politiques qui sont les vôtres. Et je crois vraiment, pour le coup, que le rôle qui est le vôtre, c'est de respecter la prise de position de ces oppositions. C'est le cas de le dire. Et, donc, Monsieur le Président, dès lors qu'on vous fait une remarque ou vous versez dans l'agressivité, quel que soit l'endroit d'où vient la remarque, d'ailleurs, les Verts, le Rassemblement national, nous, les centristes. Il faudrait être « ROUSSET compatible » à 100 % pour avoir grâce à vos yeux. Je vous le dis, je ne crois pas qu'un hémicycle démocratique comme celui du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine soit voué à toujours faire des courbettes au duc d'Aquitaine. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rassure Guillaume GUERIN, je ne me suis jamais senti duc. D'abord parce que quelque, part, c'est un peu blessant par rapport à la hiérarchie dans le milieu de la noblesse. Et, deuxièmement, peut-être que les résultats qui ont été obtenus dans les divers scrutins montrent, d'une certaine manière, que tout ce qui se fait ici a été co-construit avec les partenaires. Alors, à un moment donné. C'est vrai que j'exprime ma, comment dire... J'exprime de la passion, ma chère André, mais j'exprime aussi, parfois, mon agacement. Ce qu'a montré Renaud dans la présentation du passage entre la précédente convention et la convention actuelle, comme on le dit, c'est un *ramp up* considérable pour les usagers. Tout le monde en est bien conscient et, d'ailleurs, vous l'avez évoqué entre vous,

parce que la parole a circulé et j'en ai eu plein d'échos. Il y a un meilleur service à l'usager. Il y a une rigueur financière, c'est vrai. J'entends ce que dit Fred MELLIER. Ceci dit, le service public a aussi un mot important. C'est le mot public. Quel est le service qu'on rend aux usagers ? Sinon, ça n'a pas de sens. Sinon ça n'a pas de sens.

Donc, il y a tout ça et je crois que ce qui a été démontré tout à l'heure, mon cher Guillaume, est suffisamment probant, si tout le monde l'a bien écouté, et j'ai vu que vous l'écoutiez attentivement. Qu'est-ce qui s'est passé depuis qu'il y a eu les dépôts d'amendements ? Il y a eu plein de discussions. Il y a eu plein de discussions. Y compris avec la SNCF. Y compris avec la SNCF. Donc, voilà, cette discussion a eu lieu. Et, en plus, j'ai ouvert la voie progressivement, pour chacun, à travers ce groupe trans partisan qu'il faut, Renaud LAGRAVE l'a évoqué, plus responsabiliser et laisser travailler. Il y a peut-être des avenants à proposer. Mais, comme vous le disiez en début de propos, et cela correspond à ce que j'avais dit, il y a deux partenaires. Il y a la Région et la SNCF. C'est un contrat. Et, le contrat, c'est la loi des parties. Jean-Luc ARMAND. En français et pas en occitan, s'il te plaît.

M. ARMAND. - D'accord. Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, merci à notre Vice-président, Renaud LAGRAVE, pour cette présentation précise, pédagogique et très complète, qui pose clairement le cadre de présentation de la nouvelle convention TER. Nous nous exprimons, puis allons être appelés à voter aujourd'hui un dossier important politiquement et qui mérite de la clarté plus que du dogmatisme. Les règles européennes actuelles rendent inéluctable, cela a été dit, l'ouverture à la concurrence des TER dans un délai de 10 ans au maximum. Bien sûr, cela a été dit, aussi, on pourrait faire le pari que, d'ici là, ces règles soient infléchies, changées, abrogées. Et, avec elles, le dossier de l'ouverture à la concurrence des TER rangé sur une étagère. Après tout, je vous l'accorde, Bordeaux n'est pas si éloignée que cela de Lourdes. Mais les politiques européennes, dans quelque domaine que ce soit, n'ont jamais emprunté cette trajectoire et il y a fort peu de chances pour que cela change d'ici là. Le cadre législatif est donc contraint. Et, si l'on peut déplorer cette libéralisation, ce cadre s'impose à nous. Républicains, nous ne pouvons que tenir compte de la réalité de la loi.

Le choix qui s'offre à la Région Nouvelle-Aquitaine est donc triple. En premier lieu, mettre en œuvre la concurrence, dès maintenant. C'est l'ouverture à la concurrence. Ce n'est pas, comme nous l'avons entendu, la privatisation. Ou, signer une nouvelle contractualisation avec la SNCF, pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans, en théorie. Plutôt 9 ans dans les faits. Ou, enfin, signer une contractualisation plus courte et repousser ainsi l'ouverture à la concurrence. Sur le premier point, la mise en œuvre de la concurrence dès maintenant, ce serait, à notre sens, un non-choix. Celui de se plier à la règle actuelle. Dans la précipitation. Et essayer les plâtres d'une nouveauté que l'on maîtrise mal, à ce stade. Signer pour le

renouvellement d'une longue convention de 10 ans, on serait tenté de penser que c'est un choix assez commode, assez simple, en tout cas, à assumer, politiquement. Mais c'est aussi repousser le choix politique aux calendes grecques, sans l'assumer. En fait de choix, c'est finalement une stratégie, celle de la facilité et de la pire politique. Le pire service, aussi, à rendre aux personnels actuels de la SNCF. C'est la stratégie qui, demain, peut mettre en péril l'avenir des personnels actuels de la SNCF. Et le service rendu au public à travers une ouverture à la concurrence subie. Probablement mal préparée et mise en œuvre par une prochaine majorité régionale dont on ne connaît à ce jour ni la couleur politique, ni la sensibilité à la justice sociale, ni les intentions. Aussi, marchons sur nos deux jambes, service et public. Et ne laissons personne sur le quai, si j'ose dire. La qualité du service nous incombe et c'est un enjeu climatique que de développer le rail mais, notre cœur, à gauche, nous incline à ne pas oublier celles et ceux qui œuvrent actuellement à la mise en œuvre de ce service. Le seul choix valable est celui de l'audace et de la responsabilité. Je citais ce matin dans nos propos liminaires, Pierre MENDÈS FRANCE, « gouverner, c'est choisir, si difficiles que ce soient les choix ». C'est aujourd'hui, chers collègues, tout l'enjeu. Le groupe PRG souscrit donc à la voie médiane ici proposée et soumise au vote.

Nous tenons cependant à réaffirmer avec force, en trois points, ce qui est, à nos yeux, essentiel. Cela a été évoqué, bien sûr, mais en premier lieu, la qualité du service proposé aux Néo-Aquitains. Le réchauffement climatique implique de développer le rail. C'est aussi ce que nous faisons avec GPSO, à l'échelle européenne, ou avec le soutien régional au projet de RER.

Le second point, c'est bien sûr l'avenir des personnels qui ne doivent en aucun cas pâtir de règles arbitraires. Il conviendra d'être ambitieux et regardant sur les conditions de travail, dans une période où notre rapport au travail change et le fiasco de la réforme des retraites en est tout un symbole.

Enfin, le troisième volet, notre groupe sera particulièrement attentif à l'AMO et à la rédaction du cahier des charges. C'est là aussi que notre humanisme politique doit s'exprimer et que, derrière les discours, en tribune, les Néo-Aquitains pourront juger d'une action politique qui préserve les grands enjeux d'un service public de qualité, toujours au bénéfice des usagers, jamais au détriment des personnels. Notre groupe votera donc favorablement pour cette convention, en soulignant le choix politique et la responsabilité de la majorité régionale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc. Qui souhaite intervenir ? Oui, Madame.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, chers collègues, cette convention étant particulièrement dense, les sujets l'entourant étant nombreux, qu'il me soit d'abord permis de

m'attarder un peu sur le bilan de la précédente convention. Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction de voir l'offre et la fréquentation du réseau TER de notre Région en constante progression. Le TER est un moyen de transport désormais incontournable pour tous les Néo-Aquitains. Et je pense qu'ici, personne ne pourra dire le contraire. Cette appétence progressive de la population pour le train ne peut que nous réjouir.

Cependant, je me permettrai de nuancer cet enthousiasme. Il semble que qualifier le résultat de la précédente convention de « très positif » est assez malvenu, car éloigné de la réalité. En effet, les objectifs fixés n'étant pas atteints, cela devrait tout de même suffire à modérer cette positivité. Déjà, lors du vote de la précédente convention, nous avons pointé du doigt votre optimisme quant aux objectifs de régularité et de ponctualité fixés par celle-ci. Le résultat vient nous donner raison. À défaut de 95 % fixés, nous atteignons aujourd'hui une moyenne de 92,4 %. Fixer des objectifs, c'est bien, les atteindre, c'est mieux. Et je crois que la réalité doit quand même être évoquée. Nombreux sont encore les exemples de trains surchargés aux heures de pointe, de retards permanents et répétitifs, les ralentissements liés au mauvais entretien du réseau. Alors, bien sûr, nous notons la volonté de notre collectivité d'améliorer ce réseau, son fonctionnement, l'offre, les investissements. C'est évidemment l'objectif que nous partagerons tous, mais veillons tout de même à être exigeants vis-à-vis de la SNCF et à ne pas donner l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et, cela, malheureusement, a parfois été à l'opposé de ce qui devrait être pour les usagers du réseau.

De plus, je crois nécessaire d'insister sur la politique tarifaire qui a été pratiquée par la Région sur la durée de cette convention. Tout doit être mis en œuvre, désormais, pour éviter d'augmenter encore le tarif pour les usagers. Le contexte social et économique ne permet plus ce genre de pratique et nous l'avons déjà rappelé maintes fois, en nous y opposant. Et nous restons extrêmement vigilants vis-à-vis de la politique tarifaire de la Région.

Ces observations apportées, j'en viens maintenant au sujet central. Voici donc venue l'heure de la dernière convention, celle qui précédera la fin de notre service public ferroviaire néo-aquitain. À celui-ci, vous aurez préféré la libéralisation sans seulement essayer de la repousser et en l'engageant de manière de plus en plus contrainte et accélérée. Votre fatalisme laisse voir un manque de courage qui est le vôtre sur cette ouverture à la concurrence et ne nous sommes pas les seuls à le dire. Que doivent penser les socialistes sincères, s'il en reste quelques-uns, de votre majorité, face à cet abandon sans équivoque de notre service public, sans même une tentative d'opposition au profit d'une privatisation progressive qui semble inévitable. Pour un homme de gauche adopter, voire faire votre la position des pires libéraux, c'est assez cocasse. Par cette présente convention, vous ne demandez même pas de renouveler votre confiance à la SNCF Voyageurs. Vous actez, de

manière on ne peut plus claire, l'ouverture à la concurrence de notre TER et il s'agit donc, finalement, d'une simple convention de transition. Une liaison entre un service public fonctionnel, parfois en manque d'efficacité, mais auquel les Néo-Aquitains sont très attachés. Une libéralisation totale de celui-ci engageant notre réseau dans une logique évidente de rentabilité et purement économique. Au détriment d'un service à la disposition de tous.

Nous l'avons maintes fois rappelé, nous ne pouvons pas accepter cela. Pourquoi, Monsieur le Président, n'avoir pas envisagé une convention jusqu'en 2033, comme le permet la loi ? Pourquoi vous précipitez dans l'ouverture à la concurrence des lots avant même à la fin de notre mandature ? Tant de questions que beaucoup se posent encore. Cette ouverture à la concurrence va faire entrer notre réseau dans une logique de rentabilité exclusive. C'est la mort annoncée, Monsieur le Président de nos petites lignes, si chères à notre groupe. Beaucoup trop chères, cependant, pour que les entreprises privées consentent à investir dans celle-ci. C'est également la mise en place d'un potentiel déséquilibre territorial de l'offre qui sera proposée au sein d'une même collectivité. Tant d'éléments qui, une fois de plus, motivent notre opposition à celle-ci.

J'en viendrai, enfin, chers collègues, à un sujet qui nous semble essentiel et qui a pourtant été survolé, presque oublié dans cette convention, celui de la sécurité. Une exigence particulière vis-à-vis de celle-ci nous semble évidente mais, visiblement, ce n'est pas votre cas. Nous le demandons depuis longtemps, la Région doit s'engager dans une politique de sécurité exemplaire dans le réseau TER. Nous devons imposer à la SNCF, quitte à les accompagner financièrement sur ce sujet précis, d'augmenter le nombre de patrouilles de sécurité ferroviaire ainsi que les contrôles à bord nécessaires pour lutter contre la fraude et qui permettent également d'assurer une présence rassurante pour les voyageurs. La généralisation de la vidéoprotection au sein des infrastructures et dans les rames nous semble également nécessaire. Le nombre d'incivilités et de violences est en constante augmentation dans les transports de notre pays et la Nouvelle-Aquitaine n'y fait pas exception. Face à cela, il est indispensable que la Région prenne ses responsabilités en ne considérant pas la sécurité des personnes comme secondaire.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux autres points qui nous semblent problématiques, comme le scandaleux tarif préférentiel pour les demandeurs d'asile, par exemple. Vous connaissez notre position là-dessus. L'essentiel étant abordé, je vous indique donc que notre groupe s'opposera à cette convention TER. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, quand même, un mot. Alors, bien évidemment, c'est un objet relativement compliqué à lire. Mais, dans la convention, on finance, à la SNCF, la sécurité. En même temps, on voit bien que, ce que les usagers demandent, c'est d'abord fiabilité,

ponctualité. Et de loin... L'autre point, je n'arrive pas à comprendre le balancement de votre propos. À la fois, il y a des problèmes, il y a les trains supprimés, il n'y a pas de ponctualité, etc. Très critique à l'égard de la SNCF et puis, en même temps, surtout, continuer avec elle. Renvoyer à 2033 la mise en concurrence. C'est ce que vous avez dit, texto. Donc, j'avoue que nous n'avons pas assumé cette contradiction. Nous n'avons pas assumé cette contradiction. Je le comprends, pour ma part, et nous y prêterons, avec les services, et Renaud LAGRAVE, une attention particulière, sur ce qu'on appelle le « sac à dos social des cheminots ». Et je n'ai pas de preuve contraire, à un moment donné. Il ne s'agit pas qu'on mette la SNCF en péril. Parce que, après tout, moi, je souhaite qu'elle gagne, même si je ne devrais pas le dire parce que cela pourrait être illégal. Et ce sera une amélioration du service. Donc, vous voyez votre contradiction entre la première partie de votre propos et la deuxième partie. C'est assez étonnant. Je ne sais plus qui voulait intervenir. Christine.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, là, nous sommes, aujourd'hui, je pense, à une plénière qui a été, depuis fort longtemps.... Je trouve qu'on a quand même une ambiance qui est assez apaisée.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste studieuse.

Mme SEGUINAU. - Studieuse. Et, ça, je pense qu'on peut quand même le relever et nous féliciter, les uns les autres, de pouvoir respecter nos propos. J'en ai déjà dit pas mal, ce matin, mais, vous l'avez évoqué, on a plusieurs positions qui s'opposent, finalement, à ce projet de convention, que ça soit pour telle ou telle raison. Et ce qui est étonnant, aussi, c'est que l'on voit aussi que les raisons ne sont pas identiques mais qu'il y a, quand même, un consensus de rejet de cette convention dans sa globalité telle qu'elle est, en l'état.

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez un peu. Ne prenez pas vos souhaits pour des réalités.

Mme SEGUINAU. - J'écoute, Président, ce qui se passe. La deuxième chose, c'est que nous sommes tous des élus, rattachés à un parti et on peut voir que, suivant la collectivité à laquelle on appartient, on ne va pas avoir les mêmes votes. Si je prends, par exemple, le Département de la Gironde, il y a eu le vote d'une motion contre l'ouverture à la concurrence. Si je prends la Région Occitanie, où certains sont dans la majorité, on a eu également un vote contre l'ouverture à la concurrence. C'est un peu pour poser la thématique.

Donc, aujourd'hui, cette convention qui nous est proposée, on le voit bien, elle a été pensée, négociée et rédigée pour pouvoir l'ouvrir au champ concurrentiel. Après, ce qui est un peu étonnant, et je remercie Renaud qui nous l'avait présentée dans le groupe de travail, et puis là encore en commission, et puis encore aujourd'hui, c'est que, quand même, globalement, et je crois qu'on est tous d'accord, en 4 ans et demi, on a quand même un bilan très positif de cette convention. La fréquentation, elle a augmenté de 33 %. La qualité de service, elle

s'est quand même bien améliorée. Et la contribution de la Région a baissé d'environ 3 %. Mais cette baisse, d'ailleurs, et on l'avait annoncé dans le vote précédent, en 2019. On a assisté, et c'est pour ça qu'on a aussi une baisse de charge, à la suppression de contrôleurs sur les trains autour de l'étoile de Bordeaux, qui ont été remplacés par des brigades, plus le schéma de distribution. Donc, résultat, 210 emplois ont été supprimés dans les gares soit environ 61 000 heures de présence humaine supprimées. Ces résultats, quand même, nous montrent que SNCF Voyageurs et, au-delà, le groupe SNCF, est à même de porter nos objectifs régionaux, même dans des conditions dégradées. Et, ici, donc, votre majorité, vous faites le choix de reconduire, de gré à gré, une convention avec l'entreprise SNCF pour une durée de 7 ans et c'est là où c'est un peu compliqué. Parce que, là, la différence, c'est que nous avons donc une ouverture à la concurrence de tous les lots. Donc, ce réseau, il a été découpé en 4 lots. Et, là encore, on va avoir un appel d'offres qui va se lancer pour Poitou-Charentes dès 2024, avec une exploitation probable en 2027. Et, les deux autres lots seront, au niveau des appels d'offres, lancés avant la fin du mandat. Donc, malgré tout ce que l'on peut entendre dans cette Assemblée, je rappelle que, conformément à la législation, il est tout à fait possible de ne pas ouvrir à la concurrence pour les 10 ans à venir. Quoi que vous atteigniez. La Région Occitanie l'a fait, ainsi que d'autres régions, et nous ne pensons pas que Madame DELGA, également Présidente de régions de France, le fasse s'il y avait un risque juridique. Donc, nous, on refuse ce choix, cette option que vous choisissiez car, malgré tout, on va contribuer également au démantèlement de l'outil SNCF qui a été mis en œuvre par Madame BORNE. Et le risque est grand de casse sociale et d'accentuation de recrutement de conducteurs de trains et, de ce fait, une amplification des problèmes de régularité. Parce que, la régularité pour nos TER, c'est également un problème de personnel que l'on peut avoir sur certaines lignes où il y a un problème de recrutement des conducteurs de trains. Et, également, l'état de notre réseau.

Ce qui est un peu étonnant, aussi, c'est que vous nous dites que vous avez, peut-être la meilleure convention de France. Et en effet, si on regarde les chiffres qui nous sont annoncés, les tarifs au train kilomètre sont assez bas et, si on compare ça aux autres Régions qui ont ouvert à la concurrence, c'est peut-être encore meilleur ou à peu près les mêmes prix. Mais, alors, là, il y a quelque chose que nous ne comprenons pas bien. Vous l'avez dit et redit, vous avez travaillé avec SNCF pour négocier une convention pendant plus d'un an. Vous arrivez à une augmentation de cette offre d'à peu près 5% et demi, avec une option qui sera prise, ou pas. Mais, si cette convention est si excellente, pourquoi l'ouvrir à la concurrence ? Il y a quelque chose qui ne va pas. On ne comprend pas bien.

Nous avons aussi une inquiétude. Parce que, si vous ouvrez à la concurrence, ça voudrait peut-être dire que le coût au kilomètre train baisserait encore. Et, ça, on le sait bien, ça sera

forcément sur, malgré que vous parliez d'un « sac à dos social », le personnel ou, encore, une désertification de la présence humaine dans nos gares. J'ai également aussi une inquiétude à propos de la billettique, puisque vous annoncez que, en 2025, la Région, via Modalis, pourrait reprendre toute la billettique. Le problème, et j'en ai parlé un peu ce matin, c'est que, en fait, acheter un billet simplement avec un téléphone ou un ordinateur, ça peut être compliqué pour tout le monde. À l'inauguration de la nouvelle halte, à Sainte Germaine, d'ailleurs, il n'y a aucun distributeur. Donc, quelqu'un qui découvre cette nouvelle possibilité de se rendre à Bordeaux, en partant du Bouscat, il va falloir qu'il ait anticipé et qu'il sache se servir de son smartphone. Or, 25 % de la population n'a ni téléphone ni ordinateur ou ne sait pas se servir d'une application. Donc, le tout numérique, ce n'est pas possible. On ne peut pas accentuer les fractures sociales et augmenter, comme ça, indécemment, les consommations énergétiques liées au tout numérique. Cette solution, aussi, de billettique est, malgré ce qu'on peut entendre au niveau des MAS, puisqu'on nous dit qu'il n'y aura pas de souci pour acheter un billet national TER Nouvelle-Aquitaine, TER Occitanie ou Pays de Loire. En deux ans, cela me paraît un peu compliqué de pouvoir harmoniser tous les MAS de tous ces opérateurs puisqu'on n'a pas de loi nationale, ni même européenne au niveau de ces dispositifs.

L'autre danger que nous voyons, c'est de ne plus pouvoir voyager avec l'assurance en correspondance avec un billet national régional. Actuellement, lorsque vous avez votre train national qui arrive en retard et que vous ratez votre correspondance, c'est très compliqué de se faire rembourser. Et on a beaucoup de témoignages en ce sens. On a, également, des prévisions d'augmentation d'offres, mais on n'a pas de financement en face.

Et, une question, encore, que je me permets de poser. Puisque je n'ai pas été la seule à la poser. Mais, pourquoi commence-t-on par le lot Poitou-Charentes ? On n'a pas la réponse. Dans ce secteur, nous avons beaucoup de lignes qui sont en très mauvais état. Et, d'ailleurs, si l'on regarde les offres programmées entre 2019 et 2023 sur ce lot, en enlevant certaines lignes, puisqu'elles basculent dans des lots A ou des lots B, on a 100 000 kilomètres trains, notamment sur La Rochelle-Bordeaux, qui ont diminué. Donc, on l'avait réclamé en commission et je crois que Renaud LAGRAVE nous avez précisé qu'on aurait éventuellement le détail avec le nombre de kilomètres trains par ligne. Et, à ce jour, nous ne l'avons toujours pas.

D'autre part, on vous a envoyé un courrier pour marquer notre étonnement que certaines annexes qui, bien sûr, pour le secret des affaires, doivent rester confidentielles, n'aient été disponibles qu'à l'hôtel de Région de Bordeaux sur des heures de bureau. Et, nous vous avons demandé, par courrier, de pouvoir, au moins, mettre ces documents dans les hôtels de Région de Limoges, de Poitiers, afin que les conseillers régionaux puissent s'organiser.

Ou, alors, utiliser la procédure que nous avons dans le cadre de la commission d'appels d'offres où les délibérations arrivent sur la tablette et s'effacent. Et, là, pas de réponse. Donc, là, on a beaucoup d'élus qui n'ont pas pu avoir la consultation du dossier complet.

Et puis, une dernière chose, concernant le report modal, je ne vais pas revenir dessus, on en a parlé un petit peu ce matin, mais ce CPER mobilité va être aussi une pierre pour l'évolution de notre offre, pour ce futur réseau. Donc, nous, on vous propose un amendement qui permette de pouvoir faire une convention, de gré à gré, à 10 ans et non pas 7, et sans ouverture à la concurrence. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste un mot, quand même. Vous avez évoqué la halte qu'on a réouverte au Bouscat. Et il y a bien un distributeur. Il y a même deux distributeurs.

Mme SEGUINAU. - Ils les ont mis sur les quais ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a deux distributeurs.

Mme SEGUINAU. - Parce que j'y suis repassée et je ne les ai pas trouvés.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a un pour le tramway et un pour la SNCF. Je suis désolé.

Mme SEGUINAU. - Tant mieux, s'ils sont arrivés.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai à Renaud le soin de répondre, de comprendre ce qui a été dit, aussi. Renaud.

M. LAGRAVE. - Il y en a quelques-uns auxquels je n'ai pas répondu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je te le laisse le temps.

M. LAGRAVE. - C'est pour répondre à Madame SEGUINAU, c'est bien ce que j'ai compris. Puisque vous avez cité plein de territoires qui ont soit délibéré, soit qui ont voté des motions, vous en avez oublié un qui s'appelle la Région Centre-Val de Loire. Étonnamment, d'ailleurs. La Région Centre-Val de Loire a voté, l'année dernière, une convention de 8 ans, si mes souvenirs sont bons. Dans laquelle, à la fin de la Convention, il y aura la mise en concurrence. Cela ressemble à quelque chose, non ? J'ai dit une bêtise ? Non. Cela ressemble bien à quelque chose. Et je crois savoir, Madame SEGUINAU, que, dans cette majorité, il y a non seulement votre groupe, mais le groupe, aussi, du Parti communiste. Donc, quand il faut citer des exemples, citez tout le monde. Et, dans la convention Centre-Val de Loire, il y a marqué, noir sur blanc, qu'il y a une convention, de gré à gré, avec la SNCF, et le respect de la loi, tel qu'on va le faire, en Nouvelle-Aquitaine. Peut-être qu'ils ne commenceront pas en 27. Certes, ils ont peut-être une année de plus que nous. Mais je crois, objectivement, que, quand vous parlez d'Occitanie, par rapport à Madame DELGA, qui doit connaître le droit, je n'ai aucun doute là-dessus. La vérité m'oblige à vous dire que, si

vous avez bien lu la convention d'Occitanie, comme moi, elle est de 9 ans et non 10. Est-ce qu'on peut se mettre au moins d'accord sur la réalité de ce qu'on lit ? Parce que, sinon, on ne sait plus de quoi on parle. Donc 9 ans. La loi prévoit potentiellement 10, mais c'est 9 ans. Et que, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il pleuve, que ce soit Madame DELGA qui soit présidente la prochaine fois, ou quelqu'un d'autre, 38 mois avant la fin de la convention, il faudra, par obligation légale qu'ils mettent en concurrence. Vous pouvez me dire tout ce que vous voulez mais, ça, c'est la réalité et je peux vous le confirmer puisque, mon homologue d'Occitanie, il partage ces sujets depuis 6 ans puisque, lui aussi, il redouble, comme moi. On partage ça en commission des Régions de France. Donc, n'allez pas raconter que l'Occitanie pourrait aller jusqu'à 10 ans sans rien toucher. Ce n'est pas la vérité. La vérité, c'est exactement ce que je suis en train de vous dire et j'espère, quand même, qu'on peut se mettre d'accord sur les questions de droit. Parce que, ça, c'est du droit et pas autre chose. Ce n'est pas moi qui l'invente.

Ensuite, vous dire que, quand vous dites qu'il y a eu des suppressions d'emplois, vous avez raison. Vous avez raison. Pardon, mais vous pensez que c'est dû à quoi ? Dans les gares, notamment. C'est SNCF Voyageurs qui, depuis 2017, au moment où on a fait le schéma de distribution dont j'ai parlé tout à l'heure, et je parle sous le contrôle d'un certain nombre de collègues, qui s'est retiré de tous les guichets de Nouvelle-Aquitaine. TGV, Intercités. Et, là, au moment où on est en train de se parler, ils sont en train de nous refiler 14 gares, sans que personne ne dise rien à part nous. En supprimant des postes. C'est SNCF voyageurs qui le fait au niveau national et vous nous mettez ça sur le dos. Quand même, il y a des limites. Parce que, à l'époque, on était ensemble, dans la même majorité, pour dénoncer ce que je suis en train de dire et qu'il y avait, effectivement, des fermetures de guichets, des fermetures de gares, dues non pas à TER mais à TGV et à Inter cité qui supprimaient les heures des personnes qui étaient au guichet.

(Applaudissements).

M. LAGRAVE. - Donc, de grâce, ne nous mettez pas ça sur le dos. Ensuite, vous nous expliquez que tout va disparaître. Qu'il n'y aurait plus personne dans les guichets, qu'il n'y a plus de distributeurs, qu'il n'y a plus rien. Madame SEGUINAU, vous avez siégé à Nouvelle-Aquitaine mobilités au dernier mandat et même encore aujourd'hui. Vous venez, vous êtes suppléante. Vous savez quand même ce qui va se passer. Donc, ne dites pas aujourd'hui à l'Assemblée qu'on va supprimer des guichets. Il va y avoir des guichets Modalis avec des gens, derrière, je le confirme. Il va y avoir des distributeurs Modalis. Le double de ce qu'il y a aujourd'hui au niveau de la SNCF. Le double. Vous avez bien entendu. Et, donc, il y aura forcément un accompagnement des usagers qui sera fait, de par la présence dans les guichets. On ne ferme pas les guichets. Qui a dit qu'on fermait les guichets ? Quelqu'un, ici ?

Vous avez entendu quelqu'un ? J'ai entendu, aussi « vous allez supprimer les contrôleurs ». Mais où ? Dans la convention, regardez ce qui est marqué noir sur blanc. Mais vous me dites « sur le RER métropolitain, ça pose des problèmes, ça pose des soucis ». Allez en discuter avec les brigades de contrôleurs qui sont sur ce territoire. Ils préfèrent être à plusieurs pour faire les contrôles, notamment sur les trains de deux étages plutôt que d'être tout seul parce que, pour le coup, c'est plus simple d'être en brigade. Eux-mêmes le disent. Posez-leur la question et vous verrez bien ce qu'ils vous répondent par rapport aux contrôles.

Ensuite, vous expliquez qu'il va y avoir un gros problème dans les correspondances entre les TGV et les TER. Écoutez, moi, je veux bien qu'on nous promette des invasions de criquets sous prétexte qu'on aurait fait ça. Mais, à un moment donné, il faut quand même qu'on soit sérieux. Aujourd'hui, il y a des trains qui circulent sur le réseau français, qui ne sont pas des trains de la SNCF. Au hasard Train Italia. Il y a plein de trains qui circulent et qui sont en correspondance plus ou moins avec des TER ou avec autre chose. C'est la SNCF qui fait ces contrôles. C'est justement SNCF réseau qui a des centres de contrôle qui sont alimentés par les opérateurs, aussi, que sont la SNCF, Train Italia, tous les opérateurs qui sont existants, que ce soit Ouigo, que ce soit Pierre, Paul ou Jacques, peu importe. Demain, ce sera les autres et, à la fin, vous avez des centres de contrôle qui disent, si le train est en retard, vous avez telle méthode, vous attendez ou vous n'attendez pas. Selon le nombre de voyageurs. Il y a des règles. Cela s'impose à toutes les entreprises. Ce n'est pas une invention et cela ne va pas arriver en Nouvelle-Aquitaine, comme par hasard, parce qu'on aurait fait ça. Il faut juste regarder comment ça fonctionne pour comprendre tout ça. Vous me dites « vous n'avez pas répondu sur le lot Poitou-Charentes ». Alors moi je ne me rappelais plus, mais c'est ma voisine qui m'a dit « Renaud, tu as répondu en commission ». Il paraît que j'ai répondu en commission, Président.

Donc, ce n'était pas assez clair, donc je vais être plus clair. Les choses sont extrêmement simples. Pour faire un arrêt cardiaque, pas tout de suite. Je vais attendre la fin, une fois que ce sera voté, et, après, peut-être. J'ai répondu en commission, sous le contrôle des autres membres de la commission. J'ai dit ce qu'il en était. Pourquoi on a choisi. Pas par gaité de cœur. Premièrement, il y a un centre de maintenance qui est le plus utilisable immédiatement possible. Deuxièmement, c'est le territoire où il y a eu le plus de travaux et il y a encore plus de travaux sur le réseau. Il manque un petit détail technique qui s'appelle, quand même, La Rochelle-Bordeaux, mais, ça, j'imagine que l'État va faire son boulot. Mais, sur le reste, en tout cas, de l'étoile de Saintes et toutes les étoiles qui sont là, c'est des travaux qui ont eu lieu et qui vont finir, là, dans les prochaines années, d'ici à 2027, 2028. C'est la seule raison. Pour les autres lots, effectivement, le centre de maintenance de

Limoges, il faut le refaire, le centre de maintenance de Bordeaux, il faut faire deux autres sous-centres de maintenance et, le centre du Sud Aquitaine, pour l'instant, il faut le refaire en entier parce que, vu l'état d'Hendaye, je n'ai pas besoin de convaincre grand monde, il faut le faire aussi. Donc, voilà pourquoi on l'a choisi. Mais c'est ce que je vous ai dit en commission, Madame SEGUINAU. Ne me dites pas « vous ne m'avez pas répondu ». Parce que je vous l'ai dit en commission. Ou, alors, vous étiez partie. Auquel cas, c'est de ma faute... Mais, je vous le redis, il faut juste qu'on se mette, au moins, d'accord sur les questions de droit. Moi, je veux bien qu'on dise qu'il y a un modèle qui est vertueux de l'autre côté. Il est le même modèle pour toutes les Régions. Quoi qu'il arrive, même si on avait fait 9 ans, il fallait s'y coller 38 mois avant. Et, ça, c'est, effectivement, un choix politique que l'on fait avec l'exécutif. Et, moi, je l'assume complètement. On n'envoie pas le tas de sable au suivant. J'ai bien compris, l'idée qui consiste à dire, « allons le plus loin possible comme ça, si jamais on y arrive, sur un malentendu, c'est moi qui m'y collerai. Excusez du peu, on n'a pas souhaité cette possibilité. Pourquoi ? Parce qu'on veut maîtriser le cahier des charges. Et, ça, c'est l'essentiel. Et j'espère qu'on y reviendra dans la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne peux qu'applaudir à ce que tu as dit. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donner la parole à Rémi JUSTINIEN.

M. JUSTINIEN. - Merci, Monsieur le Président. Il est compliqué de parler après Renaud puisque l'on voit la passion qu'il met au service du ferroviaire. Et, d'ailleurs, nous tenons, le groupe socialiste, Place publique et apparentés, à saluer le travail du Président, de Renaud, des services, puisque la Région vient de recevoir deux prix. Le prix de la gare de l'année, d'abord, pour celle de La Rochelle, avec toute la rénovation engagée par la Région et puis, également, pour les arrêts à la demande en haute Corrèze. C'est bien une preuve que la Région défend le train, chaque jour, et que je voudrais vous en féliciter. Sans revenir sur le fond des choses puisque l'ensemble a été dit et c'est aussi le côté gratifiant d'être dans la majorité, c'est que l'exécutif répond sur le fond des choses et, donc, nous, nous venons en appui pour rappeler certains éléments. Mais, s'il ne devait en rester qu'un seul, c'est que la noblesse de la politique c'est d'abord défendre des convictions, et on a entendu les uns et les autres s'exprimer, mais c'est, aussi, de faire ce qu'on a dit pendant les campagnes électorales. Cela s'appelle l'éthique de la responsabilité. Et, ça, c'est ce qui est beau en politique. C'est quand on marie cette éthique de la conviction, chacun peut s'exprimer, et cette éthique de la responsabilité. C'est ce que nous sommes en train de faire en proposant cette nouvelle convention.

Un dernier mot, quand même, parce que cette responsabilité s'exerce au service d'une stratégie plus globale sur le ferroviaire qui est non seulement d'améliorer le service, Renaud en a parlé, mais également d'améliorer le réseau. Parce que, vous pouvez faire ce que vous

voulez. Concurrence, pas, concurrence SNCF, pas SNCF, si le réseau n'est pas en bon état, on ne pourra pas répondre à la demande de plus de trains pour les usagers. Donc, ça, c'était des choses que le groupe socialiste, Place publique et apparentés souhaitait rappeler. Prenons nos responsabilités. Et nous allons le prouver tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Damien. Peut-être, Renaud, sur d'autres questions qui ont été posées. Et puis, on va passer aux amendements.

M. LAGRAVE. - Oui, Président, juste dire, par rapport à ce qu'indiquait Christophe DUPRAT tout à l'heure sur obtenir plus d'offre. Pourquoi pas ! La question est de savoir avec quel financement. Et, aujourd'hui, par rapport à ce que nous avons obtenu, au regard de ce qui a été dit tout à l'heure dans la présentation à 21 euros du train kilomètre, c'est ce qu'on a pu obtenir. Demain, si on a du versement mobilité ou tout autre modèle qui nous permettrait de financer de l'offre, on sera au rendez-vous. On a mis des options, mais on a aussi des prix au cas où, éventuellement, on pourrait déclencher plus d'offre. On a des prix. On sait où on va dans la convention. Ce qui veut dire que, ça, c'est ouvert. Sur, aujourd'hui, la qualité de service, dans cette convention, monter à 95 % toute cause, ce n'était pas le cas dans la précédente. Dans la précédente on était à 93,4. Et il y avait 1,6 qui était pour SNCF réseau. Là, on est à 95, toutes causes, SNCF Voyageurs et on va commencer la discussion avec SNCF réseau pour essayer d'obtenir le plus possible. Donc, on a obtenu plus en termes de régularité et je crois que, a priori, il n'y a pas d'autre Région qui a obtenu 95, en l'état actuel des choses, mais peut-être que je me trompe. Une fois qu'on s'est dit ça, moi, je veux bien rediscuter. Mais rediscuter de quoi ? Parce que, là, on est allé au bout. Peut-être que l'on aurait pu améliorer des choses, il faut être humble en la matière mais, en l'occurrence, on est allé au bout, en passant un certain nombre d'étapes. Y compris, et vous avez raison de le dire, sur la question de la trajectoire et sur la question de notre capacité, si on l'a demain, de rajouter de l'offre, parce que c'est une très forte demande des usagers.

La deuxième chose que je voudrais dire par rapport à ce qu'a dit Frédéric MELLIER tout à l'heure c'est que, moi, je veux bien qu'on fasse un débat pour ou contre la concurrence ici, mais, sauf à ce qu'on se transforme en Assemblée nationale ou Sénat ou Parlement européen, c'est derrière nous. C'est fini. Cela a été dit par plusieurs intervenants. Donc, une fois qu'on s'est dit ça, on verra bien. Et puis, si ça se trouve, on reviendra en arrière comme ça s'est fait sur d'autres choses. On peut le regretter, mais c'est la loi.

Quand vous dites « baisse de la contribution », je suis obligé de m'inscrire en faux. Parce que quand on additionne la contribution plus les investissements, pardon de le dire, mais j'ai ma voisine de gauche qui me confirme que ça monte très fortement. Parce qu'on investit. Et, encore, on vous a fait grâce d'un certain nombre de coups partis. Typiquement, les achats

de nouvelles rames qui ne sont pas dans la Convention. Des choses de ce type-là. Vous voyez, cela augmente. Au grand dam, en l'occurrence, de ma collègue aux finances. Donc, j'ajoute à ça Frédéric, que, aujourd'hui, il faut bien regarder la trajectoire des recettes. Et c'est aussi grâce à ça que la contribution de la Région, la contribution nette, est en baisse. Parce qu'on a une augmentation des recettes et un engagement de la part de la SNCF sur les recettes.

Ensuite, vous avez évoqué la question de l'Inde et de la Grèce. Je veux bien qu'on compare les choux avec les patates mais, l'Inde et la Grèce, c'est le réseau. Et je crois qu'on en a tous assez parlé. On est tous d'accord sur le fait qu'il faut investir sur le réseau. Mais n'allez pas me comparer, quand même, le réseau de Nouvelle-Aquitaine avec l'Inde et la Grèce où il y a eu des accidents dramatiques. Je les ai vus comme vous, les accidents, mais ils sont dus à un sous-investissement sur le réseau. Ne confondons pas le service avec le réseau par rapport à tous ces travaux. Parce que je sais bien qu'on peut confondre un petit peu les choses. Mais on n'en est pas là, sur le réseau, même s'il n'est pas dans un bon état. Et je rappelle juste qu'on a un établissement public de sécurité ferroviaire qui arrête des circulations quand il y a besoin et quand les lignes ne sont pas en sécurité.

Ensuite, je voudrais juste confirmer ce qu'a dit Jean-Luc ARMAND tout à l'heure sur le fait que, l'essentiel, c'est le cahier des charges. Et, moi, je veux redire ce que le Président a dit à toutes les organisations syndicales. Notre porte est ouverte au moment de la rédaction du cahier des charges. Notre porte est ouverte. Nous l'avons dit depuis de nombreux mois, voire même plus. Pour dire qu'à ce moment-là, la question qui est posée aujourd'hui par les organisations syndicales à savoir sur le sujet du « sac à dos » comme on l'appelle comme ça, nous sommes complètement disponibles pour pouvoir l'évoquer quand nous serons à la période de la rédaction du cahier des charges.

Je voudrais dire à Madame COUSIN que l'on est républicain. On ne se refait pas. Donc, on respectera la loi. Vous nous invitez à ne pas respecter la loi. Désolé, ce n'est pas ce qu'on fera. Et, même une convention jusqu'en 2033, puisque c'est ce que vous proposez, obligera l'exécutif qui sera là en mars 2028, à mettre en concurrence. Donc, j'ai bien compris que vous appelez de vos vœux à remplacer le Président. Mais je vous confirme qu'on se battra, je pense nombreux dans cet hémicycle, pour que ce ne soit pas le cas mais, en tout état de cause, sur la convention, on assume nos choix politiques de maîtriser, encore une fois, le cahier des charges.

Vous nous dites qu'il faut plus de sécurité. Cela tombe bien, c'est ce qu'on fait. On paye les contrôleurs et on maintient les contrôleurs. Ce n'est pas vrai dans toutes les régions. Et, nous, on va le faire. Et on finance également la police ferroviaire à travers la SUGE puisque

notre contribution sert aussi à financer la police. Toutes les nouvelles rames, je vous l'avais dit, dans cette enceinte, ont été équipées de vidéoprotection. Cela a été salué, d'ailleurs, dans une dernière réunion qu'on a eue avec le responsable de la gendarmerie au niveau régional. Donc, ne mettez pas de l'huile là où il n'y a pas besoin d'en mettre sur le feu. Le travail, il est fait de manière journalière.

J'en termine, Monsieur le Président, pour vous dire, tout simplement que, maintenant, c'est l'heure du moment où il faut examiner, peut-être, un certain nombre d'amendements. Et, encore une fois, dans la convention, et je l'ai dit dans la présentation, il y aura bien évidemment des évolutions. Il y aura des moments où on aura à en rediscuter. Et, en tout état de cause, l'exécutif régional est à la disposition de toutes celles et ceux en commission, en GIA, dans les commissions trans partisans pour jouer la transparence. On a demandé la transparence à la SNCF. C'est au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine pour que, chacun, ici puisse être éclairé. Et, dès qu'on aura un certain nombre de réponses sur plein de sujets, parce qu'ils sont conventionnés, maintenant, on les portera à la connaissance de l'ensemble des élus régionaux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je suis saisi d'un certain nombre d'amendements. Les premiers amendements qui ont été soumis c'est par Centre et indépendants, Renaissance et UDI. Je vais donner la parole à Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, une série d'amendements. On va essayer d'aller vite. Le premier amendement, c'est un amendement de gouvernance. C'est très bien, on a une convention de 130 pages. La signer, c'est bien, la contrôler efficacement, c'est mieux. Et on sait que ce sera dur dans le temps. Il y a déjà de prévu un comité de pilotage, qui vous impliquera, Monsieur le Président, qui impliquera l'exécutif. Et on souhaite un comité de suivi qui implique, cette fois, nous, l'institution, l'Assemblée plénière. Et, donc, on vous propose encore une fois de mettre en place un comité de suivi dans le temps. Cela va durer donc 7 ans, cette convention. Ce n'est vraiment pas un luxe. Et on vous propose qu'il soit coprésidé par le Vice-président en charge des transports et par un élu de l'opposition. En clair, on a cité quelques points qui pourraient relever de ce comité de suivi mais, globalement, c'est le contrôle de cette convention de 130 pages, de centaines de pages d'annexes, etc. Et je crois qu'on ne perdra pas notre temps à organiser un contrôle efficace.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de souci, pour ma part. Qui est d'avis d'adopter cet amendement en le manifestant en levant la main ?

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, ne voyez pas chez nous un manque d'humilité ou un excès de confiance mais, nous, on pense que notre amendement qui sera présenté en dernier est peut-être celui qui peut amener le plus de synthèse, ou en tout cas de

convergence, sur la méthode. Et, malgré toute la sympathie ou l'appui que l'on pourrait apporter à tel ou tel amendement de correction, tel que celui-là, nous ne participerons pas au vote et nous redisons, et nous le redirons tout à l'heure, au moment de la présentation du notre, moi, je ne comprends pas, Monsieur le Président, que vous puissiez expliquer que, d'un côté, on a la meilleure convention et, après, peut-être, accepter un certain nombre d'amendements. Et, par ailleurs, tant qu'on n'aura pas la réponse formelle, solennelle, de la SNCF qui vous dirait, et vous nous le rapporteriez d'une manière ou d'une autre « oui, OK, à cet amendement oui à cette évolution », nous, on vous fait confiance. Mais dans la mesure où tout ça est, j'allais dire, formalisé, avec un côté un petit peu solennel. Et c'est pour ça que je le redirai, tout à l'heure au moment de présenter notre amendement, nous proposons de surseoir et non pas sine die, mais avec une date très précise, du mois d'octobre, pour étudier tout ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Écoutez, cet amendement ne change pas la convention. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Très simplement, il y a plusieurs sortes d'amendements et des amendements de forme et des amendements de fond ce qui est quand même complètement différent. Sur ce que vous proposez, le premier amendement, cela ne pose, de mon point de vue, pas de problème. Mais, en même temps, il faut penser, et cela a été soulevé à plusieurs reprises par bon nombre d'orateurs, que nous sommes deux. Nous, et la SNCF. Les amendements de forme ne posent pas de problème. Les amendements de fond peuvent poser problème. Et j'ai des doutes sur la forme juridique de certains amendements qui sont proposés. Notamment, je le dis, celui qui nous invite à repousser, à partir du 1^{er} janvier 2023. Je ne vois pas comment c'est possible. Je ne vois pas comment c'est possible. Ce n'est pas possible. C'est pour cela que je distingue amendements de forme et amendements de fond. Et, si nous, avons, je le dis très tranquillement, un débat, nous demanderons suspension de séance pour regarder comment on peut répondre positivement ou négativement à certains amendements. Pas sur ceux-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que, là, il n'y a pas besoin de suspension de séance. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Merci, Président. Moi, je voudrais simplement revenir, avant de pouvoir voter les amendements, sur le fait qu'il y a eu deux groupes qui ont demandé un vote à scrutin public et, donc, du coup, les amendements en font partie, il me semble.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pas les amendements. Je mets aux voix. Laissez-moi faire, s'il vous plaît. Je veux bien, si on fait un scrutin public, d'abord, il m'appartient de mettre en œuvre ce scrutin public. Vous me permettez de considérer qu'il n'y a que le groupe

majoritaire qui peut présenter cette demande et je l'activerai. Vous, vous n'avez pas la possibilité de le faire tout seul.

M. TRIFILETTI. - Si, c'est le règlement intérieur, Monsieur le Président. Monsieur le Président, d'autant plus que deux groupes, Monsieur DUPRAT, mon collègue, l'a demandé également.

M. LE PRÉSIDENT. - On dirait que vous avez peur du débat démocratique.

M. TRIFILETTI. - Au contraire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis saisi d'un amendement. Je suis saisi d'un premier amendement du centre. Qui est établi de l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Nous demanderons une suspension de séance. Nous n'avons pas de réponse à la question précédente, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ? Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT ADOPTE

Non-participation au vote : Les Républicains

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, vous ne répondez pas à la question que vous a posé mon collègue DUPRAT et moi-même, donc nous demanderons une suspension de séance si vous ne donnez pas réponse.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous l'ai donnée, la réponse.

M. TRIFILETTI. - Donc, à partir du moment où il y a 31 conseillers régionaux qui demandent ce scrutin, c'est de droit.

M. LE PRÉSIDENT. - On est en train de travailler sur les amendements. Alors, il y a un deuxième amendement, Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ce sont nos excellents camarades de Renaissance qui vont le présenter. Et c'est Jérôme PEYRAT.

M.TRIFILETTI. - Monsieur le Président, reprenons le scrutin, s'il vous plaît, depuis le premier amendement.

M.PEYRAT. - Le deuxième amendement à la délibération vous propose d'instaurer un tarif pour les étudiants.

M.TRIFILETTI. - Monsieur le Président, nous allons être contraints de vous demander une suspension de séance. Monsieur le Président, reprenez s'il vous plaît, depuis l'amendement numéro un, le vote. Nominal.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, enfin, ce n'est pas sérieux. Un, ce n'est pas sérieux et, deux, le service juridique vient de me dire qu'il n'y a aucune obligation.

M.TRIFILETTI. - Nous demandons donc une suspension, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale que s'il y avait un vote à scrutin public, comme on ne vote pas deux fois, le reste serait voté naturellement. Il faut savoir ce que vous voulez.

M.DUPRAT. - Monsieur le Président, nous, nous avons demandé uniquement sur la délibération numéro 6, sur la convention.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai bien noté, pas sur les amendements, évidemment.

M.TRIFILETTI. - Monsieur le Président nous maintenons et nous demandons, pour les amendements de fond, effectivement, ce scrutin.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé. Et, ensuite, je n'ai reçu, de votre part, aucune demande.

M.TRIFILETTI. - Si, aux assemblées il est déposé, déjà.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous ne l'avez pas. Sur les amendements vous ne l'avez pas et, comme on ne peut pas voter deux fois sur le même texte si on votait au scrutin public sur un amendement, on ne pourrait pas voter sur tout le reste.

M.TRIFILETTI. - Non. Vous jouez bien avec les institutions, Monsieur le Président, parce que l'on a besoin d'un vote démocratique et de lisibilité. C'est vraiment dommage, franchement.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, écoutez, je suis désolé. On ne peut pas faire n'importe quoi n'importe quand.

M.TRIFILETTI. - On ne fait pas n'importe quoi.

M. LE PRÉSIDENT. - Écoutez, vous irez au tribunal administratif si je me suis trompé. Alors,

j'ai un deuxième amendement qui est proposé par Jérôme.

M. PEYRAT. - Le deuxième amendement consiste à introduire une tarification pour les moins de 26 ans. Cela vise notamment un public d'étudiants. On a eu un certain nombre de remontées, à la rentrée dernière, où, effectivement, des étudiants qui faisaient des allers-retours hebdomadaires ne pouvaient pas obtenir d'abonnement. Un certain nombre de mesures existent, mais pas pour ce cas de figure là. Et, de manière globale, on demande que la convention incorpore des négociations en vue d'une tarification spécifique pour les étudiants. Cela peut aussi concerner, je crois, des clubs sportifs.

M. LAGRAVE. - Président, vous permettez ? Pour rassurer tout le monde, ce n'est pas intégré dans la convention puisque c'est la Région qui vote les tarifs, je le répète. Pour qu'il n'y ait pas de stress post-traumatique sur le thème « ils ne sont pas d'accord, en face ». Là, cela ne dépend que de nous, seuls. Comme le premier amendement, la réponse est oui, on va étudier ça. On a un tarif moins de 28 ans. Pourquoi il y a des étudiants qui sont passés à travers la maille, on va étudier cela. On regarde cela dans le détail, effectivement. Et, comme Jérôme a fait du teasing, on regarde aussi un tarif pour les sportifs amateurs qui vont faire des compétitions à l'intérieur de la Région. Mais je ne vous dis pas que cela va avoir lieu, je vous dis qu'on l'étudie.

Mme REQUENNA. - Moi, je vous fais une proposition, Renaud. Il y a un très bon dispositif en Occitanie. Je vous invite à vous en inspirer.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale, on le verra. Et le débat ne se rassemble pas cette plénière. On vote. Qui est d'avis de l'adopter ? Allez-y.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement va dans le bon sens car il rend service à notre jeunesse qui, trop souvent en situation de précarité financière, ne peut pas toujours acheter des billets TER plein tarif. Grande oublié des politiques régionales et nationales, celle-ci est parfois contrainte de renoncer à se déplacer et les systèmes de réduction mis en place sont largement insuffisants. Dans notre région, où la majorité socialiste aime se vanter de soutenir la jeunesse et ses aspirations, voilà donc une vraie priorité qui pourrait améliorer leur quotidien, loin des effets d'annonce que vous pratiquez souvent. Soyez en assurés, la volonté de votre exécutif de développer le transport ferroviaire restera lettre morte auprès des jeunes, tant que les billets de TER coûteront aussi cher. Cependant, nous aurions aussi aimé que cet amendement soit plus ambitieux, notamment en proposant, comme l'a fait Marine LE PEN durant la campagne présidentielle, eh oui, Marine LE PEN a souvent de très bonnes idées, la gratuité des transports aux heures creuses pour les 18-25 ans. Et notre député de la Dordogne, Serge MULLER, vient d'ailleurs de déposer une proposition de loi, ne vous en déplaise, sur le sujet, qui fera, espérons-le,

l'objet d'un large consensus. La jeunesse étant pour nous une priorité absolue, nous voterons néanmoins en faveur de cet amendement qui répond, en partie, à cette problématique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je remets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Que fait le groupe EELV ?

M. TRIFILETTI. - Il vote contre. Il y a une certaine logique et je peux faire une explication de vote.

Vote sur l'amendement n°2 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation au vote : Les Républicains

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne comprends pas mais, enfin, bon. Sur l'amendement numéro 3.
M. DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cet amendement, c'est un amendement clé. Pour le moment, le système de pénalité pour qualité de service déficiente, dans la version actuelle de la convention, il prévoit un bonus-malus consolidé. C'est-à-dire, par exemple, excusez-moi, je vais reparler d'Agen, si la qualité de service sur la ligne Agen Bordeaux est bonne, cela peut compenser une qualité de service déficiente, par exemple, sur Agen Périgueux. Ce n'est pas acceptable. Donc, cet amendement pose le principe de pénalités de retard qui seront évaluées, calculées et donc mises en œuvre ligne par ligne. Voilà pourquoi cela nous semble un amendement clé.

M. LAGRAVE. - On peut travailler sur ce sujet dans le cadre d'un avenant avec la SNCF. Mais cela veut dire qu'il faut commencer à le travailler maintenant. Dans le sens où, aujourd'hui, on a effectivement la régularité ligne par ligne déjà existante, sur l'étagère. La question c'est que, et je pense qu'il faut être prudent, avec la somme des régularités entre

petites, moyennes, grandes lignes, peu importe, il ne faudrait pas que, sous couvert de faire du ligne par ligne, la Région perde de l'argent. Donc on vérifie tout cela, pour que les choses puissent être établies et chiffrées. Donc il n'y a pas de problème pour intégrer l'étude dans le cadre de l'amendement, mais en ayant en tête qu'il faut juste qu'on chiffre qu'on ne perde pas d'argent par rapport, par exemple au malus que paye la SNCF aujourd'hui parce que les taux de régularité ne sont pas atteints. Et que, en payant ligne par ligne, il s'avèrerait que l'on soit obligé de leur verser des bonus.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Deux mots de réponse. D'abord, l'amendement vise à dire que le principe d'une d'un bonus-malus, par ligne, est acté, par les deux parties. Il faut le vendre à la SNCF, c'est vrai. Et, après, il prévoit un avenant, comme vient de le dire Renaud LAGRAVE, pour les modalités, de manière à ce que, effectivement, la Région n'y perde pas. Donc on est vraiment dans un amendement de type législatif et avec un décret qui fixe les modalités. Donc, on est dans l'esprit de ce que disait Renaud LAGRAVE. Par contre, c'est un amendement clé. Si on veut, par rapport à votre discours, notamment, petites lignes, je crois qu'il faut que le système de pénalité soit géré ligne par ligne et non pas en consolidé.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour ma part, je ne vois pas trop la différence.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je vous l'ai expliquée, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, explication de vote.

M. TRIFILETTI. - Je vais le faire très rapidement, mais c'est quand même incroyable que je ne puisse pas m'exprimer, quand même, un minimum. Donc, simplement, il y a hiatus, parce que ceux qui acceptent, de fait, qui vont voter contre, et je pense à certains groupes qui ont déjà dit qu'ils allaient voter contre cette délibération 6, effectivement, c'est quand même incohérent qu'ils votent pour des amendements et que, ensuite, ils votent contre la délibération dans sa globalité.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça s'appelle un processus démocratique.

Mme REQUENNA. - Ce n'est pas du tout incohérent.

M. TRIFILETTI. - Non, cela s'appelle une incohérence politique, Monsieur le Président.

Mme REQUENNA. - Mais pas du tout. C'est le niveau de qualité de service. Ce n'est pas incohérent.

M. TRIFILETTI. - Simplement, nous ne prendrons pas part au vote à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, cet amendement est donc adopté. Il y a un quatrième

amendement.

Vote sur l'amendement n°3 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Oui, c'est Monsieur le Président, c'est un amendement visant à améliorer la qualité de l'information aux voyageurs par tout le réseau des indicateurs sur, justement, la manière dont l'information a été donnée aux voyageurs.

M. LAGRAVE. - 200 fois d'accord. L'information voyageurs SNCF, même si ce n'est pas vrai qu'en Nouvelle-Aquitaine, ce que je dis, c'est national, on est à l'ère des Mérovingiens. Donc, pour le coup, entièrement d'accord pour qu'on améliore cette question et qu'on demande à la SNCF d'aller un petit peu plus loin là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe écologiste. Cet amendement est donc adopté. L'amendement numéro 5.

Vote sur l'amendement n°4 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, l'amendement vise à poser sur la table le problème du recyclage dans toute la chaîne des TER. Recyclage, bien sûr, des rames, de l'équipement des rames. Mais, globalement, de tout ce qui est achats TER. Et, donc, de dire qu'il faut franchir un cran, un niveau, que ce soit à la SNCF ou dans la SPL que l'on vient de faire en Occitanie, pour s'engager plus sur le recyclage, le tri sélectif en fin de vie, de tout ce qui compose les TER. Si je peux me permettre, c'est un amendement très Néo Terra, Monsieur le Président.

M. LAGRAVE. - Il y a un dispositif qui s'appelle PLANETER, qui est porté par la SNCF qui tient compte, justement, de ces questions que vous évoquez dans l'amendement qui, a priori, a été zappé de la convention, malencontreusement. Et du côté SNCF et de notre côté, d'ailleurs. Donc, c'est un sujet que vous faites bien de rappeler et qu'on va nécessairement rajouter, effectivement. Puisque, en l'occurrence, ce n'est pas un dispositif néo-aquitain, c'est un dispositif national de la SNCF, qui tient compte de ces sujets qui s'appelle PLANETER et qu'on intégrera effectivement dans la convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je mets aux voix cet amendement qui est d'avis de l'adopter ?
Explication de vote.

M. GUIBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, cet amendement centriste aurait pu être écrit par le groupe écolo tant il est demandé d'ajouter, encore et encore, plus de contraintes dites « vertes ». Des normes environnementales supplémentaires à des actions déjà mises en place, notamment dans les rames TER. Le tri sélectif existe déjà. Cet amendement pour une gestion des déchets reste vague et restrictif. De même, pour la revalorisation du matériel, les objectifs imprécis restent dans une nébuleuse assez floue. Concernant la politique d'achat responsable, il n'apparaît aucun volet environnemental explicite. Au final, toujours encore plus de contraintes environnementales. Vous voulez « laver plus vert que vert ». Pour un amendement du centre et de l'UDI, il serait souhaitable de recentrer les ambitions de leur politique environnementale, car nous pourrions croire qu'avec ce « greenwashing » excessif, ils puissent virer un jour au « vert écolo ». Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est adopté. L'amendement numéro 6, c'est ça ?

Vote sur l'amendement n°5 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, Oui. Monsieur le Président, cet amendement est à nouveau un amendement important. Il pose le problème de l'articulation du train et du vélo. Alors, le vélo et le train sont faits pour s'entendre, Monsieur le Président, vous le savez. Le vélo plus train est en pleine progression, que ce soit dans sa version cyclotouriste, dans sa version domicile travail des gens qui habitent dans la ruralité et qui vont travailler dans une ville moyenne ou dans une métropole. Et, donc, oui, l'accueil plus important, plus massif de cyclistes à l'intérieur de nos TER est stratégiques à la fois pour la SNCF, commercialement, si elle veut continuer à prendre des parts de marché, pour la Région sur notamment sa politique touristique, et, éventuellement, pour Néo Terra, Monsieur le Président.

M. LAGRAVE. - Il faut juste qu'on rappelle un tout petit peu, quand même, les éléments constitutifs de ce qu'on fait sur le vélo, en quelques phrases. Premièrement, on accompagne le plan vélo de l'État qui est en cours pour équiper 45 gares de Nouvelle-Aquitaine de garages à vélo sécurisés. Parce que, aujourd'hui, la Région Nouvelle-Aquitaine comme, d'ailleurs, beaucoup de Régions, partage les orientations qui consistent à avoir un vélo au départ et un vélo à l'arrivée. Et c'est l'objectif du plan gares qui a été annoncé et financé, d'ailleurs, parce que les travaux sont en cours sur de nombreuses gares de Nouvelle-Aquitaine. Et on va en rajouter, aussi, de notre côté pour éviter, en l'occurrence l'export des vélos. Mais, néanmoins, il faut qu'il puisse y avoir des vélos à l'origine ou à la destination. C'est la raison pour laquelle on démarre en ce moment même une expérimentation entre Angoulême et Royan desservant huit gares et haltes, avec des vélos électriques en libre-service. Si cela fonctionne, on essaiera d'aller le mettre un petit peu plus par ailleurs. Par ailleurs, on travaille aussi avec la SNCF sur le fait d'avoir et d'encourager notamment les

abonnés à avoir un deuxième vélo. Donc il va y avoir des incitations, qu'on va essayer de travailler avec eux. Néanmoins, aujourd'hui, dans l'ancien matériel, c'est extrêmement compliqué de pouvoir répondre favorablement. Je rappelle que la loi sur la mobilité nous demande, dans le nouveau matériel commandé, d'avoir six emplacements vélos à bord des nouvelles rames, il semble que, au-delà des six, on puisse accrocher deux autres vélos supplémentaires, ce qui les porte à huit. Les six y sont et on peut rajouter, visiblement, deux accroches. C'est ce qui nous a été répondu par le grand fabricant de TER qui nous fait les rames.

Mme COUSIN. - Explication de vote, s'il vous plaît, Monsieur le Président. L'intermodalité vélo n'est valable que pour des personnes qui sont relativement proches des gares. Une fois de plus, on ne s'occupe que d'une petite partie des usagers au détriment de tous les autres et en particulier les ruraux, qui ont besoin de leur voiture pour arriver et partir de la gare. Mieux vaut améliorer l'état des routes et augmenter les places de parking que les places vélos dans les trains. C'est une aberration quand on sait que les usagers ne sont même pas demandeurs et qu'ils sont obligés de voyager dans les toilettes, faute de places, notamment en Gironde, aux heures de pointe, pour se rendre au travail. Entre les retards, les annulations, le manque de flexibilité et de communication entre les rames, ce n'est pas demain que l'on va remplacer les voitures par le train. C'est le fanatisme cycliste de Jean DIONIS DU SÉJOUR, qui est pourtant président d'une agglomération rurale et qui ne se préoccupe que des citadins. Il faudra m'expliquer comment un habitant de Beauville, à 40 km d'Agen, perché sur un coteau, pourra venir avec ses bagages à vélo, même si l'on sacrifie une demi-voie de nos routes criblées de nids de poule pour les vélos. Au moment où l'on parle de non-artificialisation des sols, comment va-t-on prendre des terres agricoles pour faire des pistes cyclables ? Vous l'aurez compris, nous voterons contre.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est le RN version ringard, là, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets vos voix cet amendement. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement 7.

Vote sur l'amendement n°6 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
-

AMENDEMENT ADOPTÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, cet amendement renvoie au calendrier de l'ouverture à la concurrence. On s'est aperçu que le lot D, Sud Aquitaine, était un peu mis à part parce que c'était le seul à n'avoir pas de centre de maintenance. Et, donc, d'où vient l'idée de coupler avec le lancement du lot A, à savoir Poitou-Charentes, le centre de maintenance du Sud Aquitaine, de manière à ce que l'on puisse ouvrir à la concurrence le lot Sud Aquitaine dans un temps raisonnable et non pas aux calendes grecques, Monsieur le Président.

M. LAGRAVE. - Quoi qu'il arrive, les travaux sur le nouveau centre de maintenance de Sud Aquitaine vont démarrer extrêmement vite et ils vont durer un petit moment parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, en introduction, le centre actuel d'Hendaye n'est pas en très bon état, c'est le moins qu'on puisse dire et, surtout, il est entièrement à refaire au regard du matériel qui va être disponible là-bas. Ce qui implique, et je ne vais pas faire une discussion très longue sur le prix du foncier sur ce territoire, qu'aujourd'hui il nous semble totalement préférable de pouvoir travailler avec SNCF pour avoir du foncier, un endroit qui soit le plus optimisé possible au regard du matériel. Et, donc, moi, je considère que le travail tel qu'il a été contractualisé avec SNCF est la bonne voie pour pouvoir mettre en place tout ça et qu'on ait un centre de maintenance qui soit construit par la Région. Donc, je ne souhaite pas qu'on retienne cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement n'est pas retenu. Mais le fond est retenu. Ensuite, on a un amendement sur la billettique.

Vote sur l'amendement n°7 porté par les Groupes Centre et Indépendants, Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**
- **CONTRE : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, la Région développe un système de billettique, Modalis, qui est non seulement centré sur les billets TER, mais aussi de manière consolidée sur tout ce qui est réseau de bus urbains. Et c'est très bien. Et, en plus, c'est la

loi. Notre amendement observe que la convention, telle qu'elle est aujourd'hui, prévoit qu'en 2025 Modalis sera opérationnel et nous en doutons. C'est un des points où on pourrait être d'accord avec l'intervention de Christine SEGUINAU. Cela nous semble être un chantier considérable. Surtout, en 2025, il est dit dans la convention que Modalis sera le vendeur exclusif de billets TER. Cela nous pose un vrai problème et nous demandons que, avant de faire ce basculement, il y ait une étude pour comparer avantages et inconvénients Modalis seul ou Modalis avec le système de vente du distributeur, qu'il soit SNCF Connect ou Transdev Connect. Je n'en sais rien. Mais aller sur un système de distribution, tout à l'heure, on en a parlé, cela pose des tas de problèmes. Est-ce que vous allez vendre les billets TGV, les billets Intercités ? Les billets d'interface avec les autres régions ? C'est un chantier considérable. Nous vous appelons, par cet amendement, à de la prudence.

M. LE PRÉSIDENT. - On sera prudent mais, Renaud, vas-y.

M. LAGRAVE. - On est déjà très prudent puisque cela fait déjà 5 ans qu'on travaille sur ce dossier. Vous dites que cela arrive là immédiatement mais cela fait 5 ans qu'on « bosse » sur ce dossier. Vous dites « la Région, la Région, la Région mais interrogez les autres Présidents d'intercommunalités, d'autres AOM qui travaillent sur la billettique avec Nouvelle-Aquitaine Mobilité. Les choses avancent bien, en tout cas, moi, aujourd'hui, je n'ai pas de message d'alerte permettant de dire que cela ne marchera pas en 2025. Et, si on avait un message d'alerte, on verra bien. Mais, si on en revient à l'essentiel, qui est la convention, si jamais on a un mois, deux mois, trois mois de retard, à ce moment-là, la convention, elle s'applique pour la distribution et on fera un avenant, ne vous inquiétez pas. No stress ! On vendra des billets !

Le sujet essentiel que vous posez là, Monsieur DIONIS, c'est finalement celui qui, aujourd'hui, est contenu dans la loi sur la mobilité. Je le rappelais tout à l'heure. Peut-être que vous étiez sorti. Aujourd'hui, chaque Région doit mettre en place un MAS. Que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, c'est dans la LOM. C'est un peu comme l'ouverture à la concurrence, ce n'est pas un débat, c'est dans la LOM. Donc, nous, on essaie de respecter la LOM, aussi, et de respecter la loi. Respecter la loi, c'est avoir un MAS public. Ce MAS public, il a été décidé non pas par la Région toute seule, mais par 27 AOM. De toute la Région. Pour mettre en place cet outil-là qui, encore une fois, je le répète, coûte moins cher aux contribuables de toutes ces agglomérations. Preuve en est, vous m'avez écrit, Monsieur le Président de l'agglomération, pour pouvoir l'utiliser mais sans payer. Donc, autant vous dire que, pour le coup, cela vous sert aussi. Et tant mieux, d'ailleurs. Cela vous sert aussi parce que l'on a de la marque blanche que vous utilisez gratuitement sans financer Nouvelle-Aquitaine mobilité.

Une fois que l'on s'est dit ça, le fond du sujet, c'est, est-ce qu'on arrivera oui ou non à négocier avec la SNCF. J'ai peur de vous dire que oui. Et même si vous avez des doutes sur nos capacités, cela ne m'avait absolument pas échappé, on va aller au bout de la négociation, avec 27 AOM qui vont aller voir la SNCF pour pouvoir faire de la vente croisée. Parce que ce n'est pas de la vente exclusive, contrairement à ce que vous avez dit, c'est de la vente organisée par un MAS régional, conformément à la loi. Après, chacun pourra venir attaquer ce MAS pour pouvoir revendre. Google le fera, pour ne pas citer de marque. N'importe qui pourra le faire. Même si vous voulez, demain matin, monter une appli pour vendre des billets, vous pouvez le faire. Une agence de voyages pourra le faire.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Un mot, là-dessus. Dans la convention, ce n'est pas ce qui est marqué. Il est marqué que SNCF Connect arrêterait. Pourquoi la SNCF qui met des milliards dans SNCF Connect arrêterait ?

M. LAGRAVE. - SNCF n'arrêtera pas. SNCF Connect, en l'occurrence, continuera à vendre des billets. Il n'y a pas de doute là-dessus. Interrogez la SNCF, Monsieur DIONIS. Dans la convention SNCF Nouvelle-Aquitaine, on ne parle pas de l'avenir de SNCF Connect, ce n'est pas notre rôle. Mais SNCF Connect continuera à vendre à la condition sine qua none qu'on donne notre accord, ce qui n'est plus la même musique. Et, donc, il y aura effectivement un partage de ces sujets y compris avec une maîtrise publique de la donnée et des données personnelles, ce qui n'est pas forcément le cas. Et avec de la vente de TER en priorité sur d'autres. Vous allez sur SNCF Connect, sur certains trajets, aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, comme par hasard, vous tombez sur tout. Parfois sur du TER, mais souvent sur d'autres choses. Je vous le dis, nous, on va favoriser la vente de billets TER. Donc, je propose de rejeter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autant que, comme le dit Renaud, souvent et, moi, j'ai eu beaucoup d'exemples, des personnes disent « mais on a découvert que tel ou tel train, sur l'info SNCF, était complet ». De Bayonne, de Limoges, de Poitiers. « On l'a découvert là ». Ensuite, je rappelle à Jean DIONIS que Clément BEAUNE a déclaré que ce type de système serait France entière l'année prochaine. Qui vote cet amendement ? Vous êtes au courant que c'est un amendement purement agenais ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci. Cet amendement est donc rejeté. Sur l'amendement EELV, qui le présente ? Christine ?

Vote sur l'amendement n°8 porté par les Groupes Centre et Indépendants,
Renaissance, UDI Territoires

- **POUR : Centre et Indépendants ; Renaissance, UDI et Territoires**
- **CONTRE : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Solidaire ; Le PRG- Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

Non-participation au vote : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

Mme SEGUINAU. - Vous l'avez tous lu. Ce que nous proposons, c'est que, dans la délibération, nous ayons un remplacement d'un paragraphe, en remplaçant le « 7 ans » par « 10 ans ». Et en supprimant le paragraphe concernant l'ouverture des lots à la concurrence.

Mme LATUS. - Explication de vote, s'il vous plaît, Monsieur le Président. Monsieur le Président, une courte explication de vote sur cet amendement qui pose une vraie question. Nous l'avons dit et nous le répétons, nous sommes totalement opposés, comme beaucoup dans cet hémicycle, à toute idée d'ouverture à la concurrence sur nos lignes TER. Cependant, nous sommes pragmatiques et nous voterons toutes les propositions qui permettront d'amoindrir les dégâts que va engendrer ce chamboulement de notre politique régionale des transports. Et cet amendement, dont les termes sont, pour une fois, totalement acceptables, pose une bonne question. Pourquoi vouloir se précipiter dans cette ouverture à la concurrence ? Pourquoi ne pas profiter du cadre que nous offre la loi et nous offrir un répit de 10 ans. Pourquoi ne pas accorder un délai supplémentaire à la SNCF et à nos services pour leur permettre de mieux se préparer à ce Big Bang afin de limiter au mieux la casse ? Ouvrir à la concurrence dans 10 ans plutôt que dans 7 c'est déjà mieux que rien. Et, au Rassemblement national, nous nous étonnons que vous n'ayez pas fait ce choix. Pour une fois et, je vous rassure, cela ne se reproduira pas, j'aurais tendance à vous inviter à prendre exemple sur Carole DELGA qui a fait ce choix de bon sens en Occitanie. Si même elle le fait, je suis sûre que vous en êtes capable. En ce qui nous concerne, nous voterons cet amendement au nom de la politique du moindre mal. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est justement pour éviter un big-bang que l'on va faire tout cela progressivement. Parce que, attendre 10 ans, d'abord, comme Renaud l'a évoqué tout à l'heure, il faut commencer 3 à 4 ans avant. Et, deuxièmement, c'est mettre toute la Région en concurrence. Et, auquel cas, par rapport à la vraie défense de la SNCF, encore une fois,

c'est un vrai sabotage. Alain BACHE.

M. BACHÉ. - Simplement, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Président, je m'interroge sur la validité juridique de cet amendement. À partir du moment où on nous demande de revenir au 1^{er} janvier 2023. Est-ce que c'est possible, ou pas, juridiquement. Moi, je m'interroge. Je le dis très tranquillement parce que, nous, on est aussi pour la convention la plus longue possible. Mais est-ce que juridiquement on peut voter un amendement qui, à mon avis, est extrêmement compliqué sur cet aspect-là.

M. LE PRÉSIDENT. - On va regarder. On va faire une expertise juridique.

M. BACHÉ. - Oui, il faut regarder parce que, sinon, on peut le voter parce qu'on est généreux sauf que si, après, la préfecture nous dit « mes chers élus régionaux, vous ignorez la loi, etc. ». C'est un peu compliqué, de mon point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter cet amendement ?

M. TRIFILETTI. - Pour dire à Monsieur BACHÉ que, juridiquement, il peut se poser, effectivement, la question, mais qu'on peut se la poser, aussi, politiquement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter cet amendement ? Le Front national. EELV. Et quatre personnes. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Je crois qu'on a maintenant l'amendement du groupe les Républicains qui vise à repousser le vote c'est cela ?

Vote sur l'amendement n°9 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; PRG – Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; Renaissance ; UDI et Territoires**

AMENDEMENT REJETÉ

Non-participation au vote : Les Républicains

M. COSTE. - Pas tout à fait. Merci, Monsieur le Président. Vous nous avez accusés, ce matin, de vouloir faire de la politique mais je pense que vous restez, et personne n'en doutait, notre maître, et que vous essayez, effectivement, sur quelques amendements très importants, bien sûr, comme le vélo, la gestion des déchets et autres de vous frayer une faible majorité. On comprend mieux, ce matin, votre inquiétude sur un sujet majeur qui est

celui du budget. Vous l'avez bien replacé. Et celui de la soutenabilité financière que vous nous avez rappelé à plusieurs reprises. Votre Vice-président l'a dit tout à l'heure. Et, donc, je comprends mieux vos inquiétudes qui sont, avant tout, budgétaires et peut-être pas celle de replacer l'usager au cœur des problématiques et de faire en sorte que nous allions en Nouvelle-Aquitaine sur le mieux-disant plutôt que le moins-disant. Vous nous avez pris à témoin sur le fait que vous étiez la meilleure Région, que personne n'était capable de faire aussi bien, ainsi de suite. Effectivement, si on prend sur le plan financier pur, PACA qui a ouvert son étoile, une des étoiles financières, cela lui coûte 100 millions d'euros de plus. Donc, la concurrence n'est pas forcément, en l'occurrence, l'alpha et l'oméga. Si on prend la Région Hauts de France, qui est pilotée par un de mes amis, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal, pardon, on peut prendre un peu de temps. Où avez-vous vu que c'était 100 millions de plus en PACA ?

M. COSTE. - Ce sont des chiffres que m'a donnés MUSELIER. Et je vous dis la même chose.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai consulté les services, et ce qu'on me dit, c'est que c'est 75 % de moins avec une offre de service considérable et je parle sous le contrôle de Renaud. Ah, c'est de l'investissement.

M. COSTE. - Si je peux terminer. Ce ne sont pas les informations qui sont les miennes. Et, sur la Région Hauts de France, effectivement, on est bien à 25 euros le kilomètre contre 21 euros en Nouvelle-Aquitaine. Mais avec quel niveau de service ? Sur les pénalités, c'est beaucoup plus. Nous, on est sur des petits bonus-malus. On est à 98,5 % de services et non pas à 95, toutes causes. Et avec un certain nombre d'autres avantages. Cela veut dire qu'il y a un choix possible, y compris dans l'ouverture à la concurrence faite par nos amis, qui est celui de ne pas faire le choix du moins-disant. Nous, on fait le choix de l'ouverture et on fait le choix de prendre le moins disant parce que, votre problématique première, et vous l'avez bien rappelé, c'est de faire payer la gestion de cette Région et les aspects budgétaires, essentiellement sur une des premières compétences qui est celle du train.

Le deuxième sujet que vous avez placé, c'est la qualité de l'usager. Là aussi, on n'est pas suffisamment au rendez-vous. Notre ami Christophe DUPRAT vient de le dire, les amendements qui ont été portés nous amènent à démontrer que, oui, nous pouvons aller encore un peu plus loin dans le rendu aux usagers.

Le troisième point sur lequel vous êtes revenu de manière forte tout le long, c'est la question de la maîtrise du calendrier et la question du cahier des charges. Moi, je m'excuse, on n'est pas plus malin que les autres, mais c'est assez factuel de regarder que, si nous voulons maîtriser le cahier des charges, il faut que nous lancions, au plus tard, une négociation en

2027. Avec un cahier des charges qui soit précis et une négociation avec la SNCF qui peut aller pour au moins 4 ans parce que l'on sera, à ce moment-là, embolisés par le nombre d'ouvertures à la concurrence de toutes les Régions et qu'il ne faudra pas 38 mois, comme vous l'avez dit ni 4 ans mais peut-être 5 ans. Et, donc, effectivement 2027 plus 3 à 4 ans, on est au fameux seuil, comme en Occitanie, des 9 ans de convention. Sur lequel, à l'issue, pour respecter la loi et, ça, c'est le deuxième sujet, on est en capacité de régler à la fois la maîtrise du calendrier, à la fois la maîtrise du cahier des charges parce que, vous l'avez redit, tous pendant la session. Vous avez expliqué que ce n'était pas le sujet du moment et que nous aurions, jusqu'à l'ouverture à la concurrence, la capacité de mettre les syndicats autour de la table pour échanger sur le cahier des charges. Eh bien, je vous donne, là aussi, à travers l'amendement des LR, la possibilité de respecter la loi, de maîtriser le calendrier, de maîtriser un cahier des charges discuté avec le plus large, y compris dans les agoras qui sont ouvertes aujourd'hui. Parce que, cela a été dit et redit, on ne peut pas dire que le sujet fasse consensus. Parce que, même le CESER qui est, quand même, toujours, à peu près discipliné, Monsieur le Président, sur les avis que vous lui demandez de rendre ou sur les avis qu'ils rendent, il est, quand même, très en dedans. Cela veut dire que l'on a là une solution intermédiaire qui ne permet pas, simplement, de reporter le vote, bien sûr. Je propose et nous proposons, au niveau du groupe, un amendement qui n'est pas d'attendre le mois de décembre pour revoter sur une nouvelle convention dans les conditions que l'on vous propose, d'amélioration du service, et je ne refais pas le chapitre, mais plutôt le 16 et le 17 octobre au lieu du 11 novembre 2023 tel que c'est écrit, pour ne pas prendre le risque d'être trop près du 23 décembre.

Pour terminer, cela a été redit par mon collègue Christophe DUPRAT, tout à l'heure, je voudrais remercier et saluer le travail qui a été fait par les services. Il est, oui, énorme. Travail avec le Vice-président et avec un certain nombre. Mais nous avons besoin, aujourd'hui, après une délégation des TER depuis plus de 20 ans aux Régions, de reposer ce contrat de confiance fort que l'on vous propose, avec les améliorations qui sont là et de faire en sorte, en cochant à peu près toutes les cases où on avait une difficulté dans le débat, aujourd'hui, de permettre justement que l'opérateur historique, la SNCF, qui a parfois confondu service, monopole et service public, et ce n'est pas la seule, de faire en sorte que, demain, elle puisse faire ce juste retour et que l'on puisse, justement, avoir le respect de la loi, mais aussi l'usager en ligne de mire.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous redire que, cette position, c'est une position qui est de la voix de la sagesse. Elle ne remet pas en cause, justement, ce temps des services et du travail colossal qui a été fait. Cela a permis, et vous l'avez fait, Monsieur le Président, de mettre, non pas un pied dans la porte, mais un coup d'épaule dans la porte

de la SNCF qui fera que, après la négociation portée par cette Assemblée délibérante, parce que l'on y intégrerait l'ensemble des groupes, donnerait une force politique au choix que vous ferez. Vous seriez, à ce moment-là, Monsieur le Président, le Président en capacité de rassembler l'ensemble des contraintes et de faire en sorte que vous soyez fidèle à vos idéologies et à vos convictions.

Monsieur le Président, vous avez là une chance, certainement, historique. Et, pour terminer, je voudrais vous dire que nous réitérons le vote public. Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que, à des moments, il faut aussi respecter vos interlocuteurs et respecter les élus qui, démocratiquement, ont été amenés à siéger ici.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai même reçu une demande de scrutin public du groupe majoritaire.

M. COSTE. - Tant mieux. Je comprends qu'à un moment il faut être, aussi, « réglo » sur le sujet et c'est certainement la meilleure formule. Mais, simplement, Monsieur le Président, on pourrait très bien avoir parce que le règlement ne l'interdit pas, deux votes, y compris des amendements, si nous le formulons dans un vote. À partir du moment où il y en a 31, où un tiers demande à voter à bulletin secret, ce n'est pas à la majorité à décider à partir du moment où on a le quorum pour le faire. Et, pour terminer, Monsieur le Président... vous.

M. LE PRÉSIDENT. – Cela fait trois fois que vous terminez.

M. COSTE. - Je conclus. Vous savez, Monsieur le Président, j'adore les dessins animés. Celui que je préfère, c'est Le Roi Lion. Mais, dans Le Roi Lion, il respecte, il est roi, parce qu'il respecte l'ensemble des animaux de la savane.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis flatté. L'un me parle de duc d'Aquitaine. L'autre de roi de la savane. Vous savez, mon cher Pascal COSTE, si je suis roi dans mon potager, je suis extrêmement satisfait. Je vais donner la parole à Renaud mais, moi, je vous alerte. Pendant la convention, pendant ces 7 années, on peut toujours améliorer, par avenant, par discussion, la convention, et tout le monde peut être amené à le faire. Moi, j'ai plutôt tendance, et Renaud, aussi, à recevoir des critiques sur la SNCF plutôt que des félicitations. Sauf sur Optim'TER. Mais, quand même, je ne sais pas s'il y a beaucoup de régions avec 11 % de plus en offre, 33 % de fréquentation en plus, 22 % de fréquentation en plus le premier trimestre. Cela marche plutôt bien. Et j'en suis très content pour la SNCF, aussi, parce que la SNCF va pouvoir, dans le cadre d'une opération séquencée d'appel d'offres, se défendre. Si, ma foi, l'Assemblée repousse, il y a un risque majeur. Et, je vous le dis. C'est-à-dire que nous n'arrivons pas à un document commun, et on a mis un an et plus d'un an et que, dans les 4 mois, 3 mois... C'est facile de faire des moulinets. « Je suis politique, t'as laissé trop de champ à tes services... » Je connais le discours. Je connais le discours. Dans ce domaine-là, on s'est impliqué, Renaud LAGRAVE et moi-même, dans cette affaire.

Qu'est-ce qui se passe ? 1^{er} janvier 2024, je le dis à tout le monde, c'est la concurrence sur tous les lots.

M. DELBOSQ. - Monsieur le Président, une brève explication, mes chers collègues. C'est amendement important. Notre groupe va l'approuver. Nous sommes bien entendu favorables, afin de pousser le dialogue jusqu'au bout avec toutes nos sensibilités réunies et, en cohérence, nous ferons notre possible pour rester maître, via la SNCF, maître de l'exploitation de notre réseau de transport express régional qui est une compétence majeure et essentielle de notre Région. On s'étonne à moitié, et je dis ça avec beaucoup d'amitié, que cet amendement soit issu de nos voisins des Républicains. Je confesse qu'on a parfois du mal à suivre la boussole des LR eux qui ont voté avec les macronistes, à l'Assemblée nationale, en 2018, la loi pour un nouveau pacte ferroviaire, prévoyant justement l'obligation faite aux régions de lancer les appels d'offres pour l'exploitation des services TER. Ces divisions pourraient prêter à sourire si le sujet n'était pas aussi sérieux. Aussi, même si certains pourront penser qu'il s'agit ici, peut-être, d'un amendement pour procrastiner ou pour cacher une gêne que tout le monde saura à voir, nous prenons nos responsabilités. Je salue l'engagement de notre collègue, Pascal COSTE, qui a fait voter à l'unanimité, au Conseil départemental de Corrèze, une motion en ce sens, contre l'avis de ses dirigeants nationaux, tu viens de le dire, favorables à cette ouverture à la concurrence. Aujourd'hui, le but, pour nous, c'est de travailler avec la SNCF pour améliorer ce qui existe et non pas écarter la SNCF. On peut encore dialoguer et négocier, la loi nous le permet. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce qu'on fait. Alors, Alain.

M. BACHÉ. - Il ne faut pas être dupe, Monsieur COSTE, c'est quand même ceux qui sont pour l'ouverture, la privatisation le plus à fond qui nous demandent un report. Et, moi, ce que je souhaiterais, c'est que vous nous disiez réellement, parce que vous dites « un plus pour les usagers », c'est quoi. Concrètement, c'est quoi ? C'est quoi vos demandes. Pour que ce soit crédible, il faut argumenter. Vous le savez, nous, nous avons dit notre position ce matin. Que l'on était et que l'on est pour la convention la plus longue possible. Hélas, il y a la loi, chacun cite l'Occitanie. Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit Renaud LAGRAVE et le Président sur le fait que même en Occitanie 38 mois avant ils vont partir sur l'ouverture à la concurrence sur tous les lots. C'est la procédure. Vous parlez de Bretagne et, en Bretagne, cela se finit en 2028. Ils vont démarrer dès l'année prochaine. Etc., etc. Sur les Pays de la Loire, Renaud LAGRAVE l'a dit. Moi je souhaiterais savoir et, en fonction des réponses que vous nous ferez, c'est quoi le plus pour les usagers. C'est quoi ? Est-ce que c'est moins pour le prix du billet ? Plus de trains ? Est-ce que c'est plus de « machin » ? Dites-nous. Qu'on sache et qu'il y ait une argumentation pour qu'on puisse se positionner.

M. COSTE. - C'est tout. Nous, on veut plus de tout. Voilà.

M. BACHÉ. - En tout état de cause, avant le vote, avec les explications que vous nous avez données, nous demandons, nous, une suspension de séance pour nous consulter.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je crois que, Alain, on vous a répondu. C'est plus de tout ! Voilà. Donc si vous le permettez, je vais mettre aux voix.

M. BACHÉ. - Nous demandons la suspension maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. - La suspension de séance est de droit. Combien, 5 minutes.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de mettre aux voix, pour que notre service des assemblées puisse bien enregistrer les votes, si vous voulez bien reprendre vos places. La demande d'interruption de séance ayant été faite par le groupe PC, Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Je vais vous rappeler, d'abord, notre position de principe d'être contre l'ouverture à la concurrence. Dans notre groupe, nous sommes très partagés sur votre proposition, Monsieur COSTE. Par contre, si vous nous garantisiez que, le 10 et 11 octobre c'est pour une reconvention de 10 ans, sans ouverture à la concurrence, nous pourrions vous accompagner. Mais, apparemment, ce n'est pas la proposition que vous nous faites.

M. COSTE. - Sur le sujet, c'est très simple. Sauf un débat sur l'ouverture à la concurrence et on commence par faire un premier vote, comme le demandaient les centristes sur l'ouverture à la concurrence et, ensuite, on regarde les modalités. Et, là, on donnera une position très claire, c'est qu'on n'est pas opposé, par principe, à l'ouverture à la concurrence. Mais, que les choses soient claires sur le sujet. Par contre, pas par principe, mais quand on voit ce qui se passe sur l'énergie, par exemple, où, après avoir fait sauter les tarifs réglementés et bien d'autres, aujourd'hui, on est obligé de nationaliser pour mutualiser les pertes, cela fait poser un certain nombre de questions. Là, en l'occurrence, on n'est pas sur un débat de savoir si on est pour ou contre la concurrence. D'ailleurs, l'exécutif s'en est bien gardé, tout au long. On est sur un débat beaucoup plus large pour essayer de voir comment, à ce stade, on est capable de faire en sorte qu'on ait un contrat de confiance qui fasse qu'on ne soit pas sur le débat ouverture ou pas. Ce qu'on vous propose, c'est que, à partir du moment où on maîtrise le calendrier et qu'en 2027, on vote les modalités pratiques et on lance la mise en concurrence et que, comme on sait que, de toute façon, il faudra 3, 4 ou 5 ans, notre convention, il faut l'amener au maximum du terme, qui sera 2032. 9 ans. 10 ans cela fait peut-être un peu long.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas ce qu'a dit Christophe DUPRAT dans son intervention.

Christophe DUPRAT a dit, et vous avez dit tout à l'heure que vous étiez pour l'ouverture à la concurrence.

M. COSTE. - Mais, entre des positions de principe, et la réponse à la délibération qui est la vôtre... Moi, je l'ai lue et relue.

M. LE PRÉSIDENT. - J'essaie de répondre à votre place, sur votre opposition à Alain BACHE. On va faire le tour. Je pense que Alain BACHÉ a sa réponse.

M. COSTE. - Octobre 2023, oui. La modification dans l'amendement, c'est octobre 2023.

M. BACHÉ. - Monsieur COSTE, j'ai et nous avons bien entendu. Sauf que cela ne remet pas, sur le fond, la question principale d'ouverture ou pas à la concurrence. Vous défendez mordicus cette ouverture. Nous, non.

M. COSTE. - Tu auras l'ouverture. Alors qu'on te propre, sans le dire, de ne pas l'avoir. C'est au choix. Bravo !

M. LE PRÉSIDENT. - Alain BACHÉ, votre réponse sur l'amendement LR ?

M. BACHÉ. - Je l'ai dit, nous sommes partagés, vous verrez quand nous allons voter. Il y en a qui ne vont pas participer au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Luc ? Martine ? Florent BOUDIE ?

M. BOUDIE. - Nous n'allons pas participer au vote, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - LR, pour. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté, après, sur le résultat des votes et, donc je préfère que chaque président de groupe ait annoncé. Je ne sais pas si Nicolas FLORIAN veut s'exprimer.

M. FLORIAN. - Je redis, Monsieur le Président, nous proposons l'amendement que nous allons voter, on n'est pas assez schizophrène pour ne pas voter un amendement que l'on propose. Après, que chacun s'exprime en son âme et conscience. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - RN pour l'amendement LR.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je mets au vote cet amendement. Pardon, les Écologistes, EELV ?

Mme SEGUINAU. - C'est gentil de penser à nous de temps en temps. Donc, moi, je voulais faire une explication de vote. Nous allons voter pour cet amendement parce que c'est une opportunité de pouvoir arrêter cette convention en l'état. Nous aussi nous sommes opposés à l'ouverture à la concurrence et je crois que cela a bien été exprimé par Pascal COSTE, on a quand même un revirement en ce moment sur les dogmes de l'ouverture à la concurrence, notamment dans l'énergie. Et, donc, se donner un délai supplémentaire pour pouvoir

présenter une convention qui se ferait sans ouverture à la concurrence en octobre, on est partant. Et débattre.

M. BACHÉ. - Je laisse la liberté de vote dans notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement du groupe LR. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°10 porté par le Groupe Les Républicains

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen**
- **CONTRE : Parti Socialiste, Place Publique et Apparentés ; PRG – Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Communiste, Ecologique et Citoyen (1)**

AMENDEMENT REJETÉ

Non-participation au vote : Centre et Indépendants ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Communiste, Ecologique et Citoyen (4)

Pour information :

Vote « Abstention » signalé au Président de Madame Isabelle TARIS - Communiste, Ecologique et Citoyen (1)

Vote « Non-Participation au vote » signalé au Président de Monsieur Alain BACHÉ, de Madame Edwige GAGNEUR, de Monsieur Brahim JLALJI et de Madame Catherine LA DUNE - Communiste, Ecologique et Citoyen (4)

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix, maintenant la convention. Qui est contre ? Pardon.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait avoir le décompte du vote précédent, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous l'aurez.

M. TRIFILETTI. - On aimerait bien l'avoir maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. - La simple comptabilité est imparable.

M. TRIFILETTI. - Justement, si cela ne pose pas de problème, vous allez nous le dire

exactement.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, pas de souci. J'ai demandé au service des assemblées de regarder cela précisément.

M. TRIFILETTI. - On attend avec impatience.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Mes chers collègues, nous allons donc passer au vote sur cette convention et je vais faire l'explication de vote au nom des trois groupes centristes. Nous regrettons tout d'abord, sur la forme, et nous l'avons dit, une forme de confusion et je crois qu'on en a vu les conséquences. Nous n'avons pas été convaincus par l'idée d'un vote unique. Nous vous le disons très simplement. Et, de ce point de vue là, nous regrettons de ne pas avoir pu discuter des principes séparément. Nous reconnaissons, évidemment, le travail tant sur le bilan de la précédente convention, avec des chiffres qui sont bons, et cela a été dit, je crois, d'ailleurs, par à peu près tout le monde. Comme le travail de discussion et de négociation qui, nous le pensons, a été difficile. Pour notre part, nous avons découvert la convention, et c'est normal, lorsqu'elle a été envoyée. Et ce n'est qu'à partir de ce moment que nous avons pu travailler pour essayer de faire entendre que les idées que nous portions.

Malgré la confusion, effectivement, nous avons pris nos responsabilités en proposant des amendements, en essayant d'avoir une seule boussole : le service public plus performant pour l'utilisateur et plus respectueux pour notre planète. Les amendements qui ont été adoptés, les 6 premiers, ne sont pas rien. Loin s'en faut. D'abord, nous avons voulu des TER plus propres, plus durables. C'est l'engagement sur les vélos ou sur la démarche PLANETER. Avec la territorialisation des indicateurs. Des usagers mieux informés. Des TER plus justes, avec un tarif jeune. Et, enfin, un pilotage plus démocratique. 6 amendements sur 8 ont été acceptés. Ce n'est pas rien. Ils ont été votés, parfois, largement. Et je pense même que, si ces questions de procédure, de type de vote, n'avaient pas été là, ils auraient peut-être été adoptés encore plus largement. Je le crois, en tout cas, sur un certain nombre. Nous avons donc l'impression d'avoir pleinement joué notre rôle. Et, même si j'ai compris que, parfois, cela vous agaçait, nous l'avons joué avec bonne humeur. C'est vrai, parfois, je le reconnais, j'ai compris que cela vous agaçait, Monsieur le Président. À quoi vous attendiez-vous ? Il n'y a pas de majorité sur le texte. Vous ne pouvez pas arriver avec un texte bloqué. Ou, alors, vous avez écrit un article 49.3 dans le règlement. Mais ce n'est pas le cas. Donc, il faut forcément discuter dans ces cas-là. Et, Monsieur le Président, compte tenu des avancées que nous avons obtenues, nous allons voter pour la convention qui pourra être adoptée grâce à nous. Reconnaissons-le. Pas simplement par rapport à ce que nous avons amené de propositions, mais aussi par rapport à l'ensemble. Ce texte n'aurait pas été adopté si

nous n'avions pas pris nos responsabilités et si nous n'avions pas obtenu les améliorations importantes que nous avons obtenues.

Alors, je ne sais pas si je fais trop de politique, Président, mais je pense que, si j'en faisais trop, il y avait un autre chemin, et j'ai choisi de ne pas le prendre. En mettant tout sur la table et c'est assez rare, je crois, pour qu'on le souligne, nous avons pleinement pris nos responsabilités. Mais, on n'est pas naïfs et on sait bien ce qui va se passer maintenant. Pour certains, on va minimiser l'apport des centristes : « Au fond, tout ça, c'est pas très important, c'était déjà dans la convention, etc. » Et puis, pour d'autres, nous aurons été, sans doute, un peu trop tendres. Tout ceci n'est pas très important. Ce qui compte, c'est que les groupes centristes, Renaissance et UDI, aient tout simplement permis d'améliorer sensiblement le service public régional des TER. C'était notre seul et unique objectif. Je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui ont participé à ce travail exigeant, ainsi que leurs collaborateurs. Mais en espérant quand même qu'il ne faille pas attendre le prochain vote où vous n'avez pas de majorité pour être pleinement entendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne minimise rien. Et je mesure votre rôle. Nous nous sommes engagés, Renaud LAGRAVE et moi-même à ce que cette convention, avec toutes les informations que nos services pourront apporter, puisse porter et son contrôle et son évaluation. Et être, avec tous les membres des groupes, tous les représentants des groupes, en suivi, sur les 7 ans et au-delà, tant que je serai là, de ce que nous voulons maîtriser. Nous sommes, les uns et les autres, attachés au service public. Attachés, aussi, au sort et aux conditions de travail des cheminots et cheminotes dans ce domaine-là. Et c'est pour ça que nous vous avons proposé de maîtriser ces appels d'offres. C'est un travail, parfois, de Romains, un travail où le diable est dans le détail. Et nous assumerons cette responsabilité devant le corps social avec, et je vous en remercie, une amélioration notable, avec les engagements de la SNCF, du service public, au bénéfice des usagers.

Comment allons-nous procéder sur ce vote ? Il est vrai que ce que vous venez de dire, dans votre vote pour la convention, entraîne qu'un vote public, c'est-à-dire nominatif, ne présente pas le même intérêt qu'il pouvait y avoir selon la position des uns et des autres. Donc, pour ma part, y compris par rapport au groupe majoritaire qui avait souhaité un scrutin public, je vous propose que chaque groupe et, le cas échéant, des conseillères et conseillers régionaux qui souhaiteraient émettre un vote différent de son groupe puissent le présenter. Donc, je vous propose que nous mettions aux voix, comme nous le faisons habituellement, en toute transparence.

M. TRIFILETTI. - Peut-être, Monsieur le Président, en amont, nous donner les résultats de l'amendement Les Républicains.

M. LE PRÉSIDENT. - On est en train de compter.

M. TRIFILETTI. - On doit l'avoir maintenant, je pense.

M. BOUDIE. - Je voulais dire un mot pour compléter ce qu'a dit très bien Fabien, mais pour rajouter quelques éléments. En effet, sans notre vote, aujourd'hui, pas de convention TER. Pas de mise en concurrence. Je tiens à ce que cela soit souligné. Mais vous avez répondu sur ce point, Monsieur le Président. Il faut quand même souligner qu'il y a eu beaucoup de mensonges, Monsieur le Président. Pas de votre part, pas de la part de l'exécutif, mais nous avons ce matin des tracts qui indiquaient, « aujourd'hui, c'est le choix du service public ou de la privatisation ». Ce n'est pas vrai. Il y a, derrière, des contrats de service public, qui seront extrêmement contraignants. Cela a été dit par le Vice-président. Arrêtons de mentir aux Français. Il n'y a pas de privatisation rampante due à cette convention TER. Aucune. Et je rajoute que, lorsque la SNCF candidate là où la mise en concurrence existe déjà, elle remporte des marchés. Et je l'avais indiqué il y a quelques heures maintenant. C'est le cas en Espagne, où Ouigo a remporté, il y a déjà maintenant plusieurs années, la liaison entre Madrid et Barcelone.

Je voudrais quand même souligner aussi certaines incohérences. Voir nos collègues Verts pour qui j'ai de l'amitié, elle, n'est pas toujours politique, voter contre des amendements, y compris d'augmentation capacitaire des vélos dans les rames de train, je ne comprends pas. Ça, c'est de la politique politicienne. C'est de la posture. Cela n'a aucun sens. Alors qu'il me semble, pourtant, que, sur cet amendement, nous avons fait avancer le débat. Cela a été dit par Fabien. Je veux dire au Parti communiste que, moi, j'ai du mal à comprendre comment on peut être contre une convention, mais contre son report, aussi. Et nous avons mesuré que les explications étaient parfois insolites, voire acrobatiques. Et, les Républicains, pardon, mais vous avez voté la loi de 2018. Et vous aviez raison. Et beaucoup de Présidents de Régions, LR, appliquent la mise en concurrence. Et ils ont raison. Je ne comprends pas votre position. En tout cas, c'est mon commentaire personnel. Des amendements ont été évoqués, Monsieur le Président, à l'occasion de ce débat. La tarification étudiante, je crois qu'elle était attendue depuis longtemps. Elle était très souhaitée. Et nous pourrions, en sortant de cet hémicycle, dire à nos étudiants, ceux de Nouvelle-Aquitaine, « il y a une avancée majeure pour vous ». Je pense que nous pouvons le mettre pas simplement, d'ailleurs, au crédit de l'opposition constructive qui est la nôtre mais, de façon générale, au crédit de la Nouvelle-Aquitaine. Voilà, Monsieur le Président, les quelques mots que je voulais ajouter, en confirmant, bien sûr, notre vote favorable à cette convention, après les débats de plusieurs heures qui ont, très heureusement, permis de conclure une série d'amendements qui nous paraissent très satisfaisants.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, quelques mots avant de passer au vote. Moi, je voulais vous donner mon sentiment et vous dire que cette délibération a été particulièrement intéressante d'un point de vue politique, parce qu'elle a permis de dévoiler au grand jour les divisions au sein des groupes. D'un côté, on a les centristes qui ont besoin de reconnaissance et qui attendent des remerciements de votre part parce que, clairement, ils viennent de vous sauver. Et ils nous ont fait attendre, avec un faux suspense, et ils ont été jusqu'à dire que, parce qu'un amendement avait été voté, ils allaient voter en faveur de cette délibération alors qu'on savait depuis le début qu'ils allaient voter pour puisque c'est eux qui, en 2018, ont voté la loi pour l'ouverture à la concurrence, aidés par les Républicains. Monsieur le Président, vous, vous êtes clairement lâché par votre aile communiste, elle-même divisée sur l'amendement LR. Les LR nous ont dit tout et son au contraire, allant même jusqu'à contredire les positions de leurs élus d'en haut. Et, donc, moi, je voudrais souligner la cohérence du Rassemblement national qui, d'un seul bloc, c'est-à-dire sans division au sein de notre groupe, nous allons voter, premièrement, contre cette ouverture à la concurrence. Mais si, toutefois, elle venait à être votée, nous avons aussi voté en faveur des amendements qui permettraient d'atténuer les effets néfastes de la délibération que vous nous proposez aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Ces quelques prises de parole, c'est tout ce dont on voulait s'affranchir avec les propositions que l'on a faites. Parce que, là, on assiste à quoi ? À une espèce de surenchère, de qui a pu permettre quoi, qui a la paternité et la bienveillance de tel amendement au détriment d'un autre. C'est tout ça qu'on refusait. Et si je peux me permettre de dire à Eddy, nous, contrairement, peut-être, à vous, il n'y a pas d'élus d'en haut et d'élus d'en bas. Il y a des élus tout court. Et, en tout cas, les 19 qui font partie du groupe LR. Vous nous disiez, Madame DIAZ, que vous regrettiez que, chez LR, on ne soit pas d'accord avec les élus d'en haut. Moi, je ne connais pas d'élus d'en haut et d'élus d'en bas. Il y a les élus de la liste que j'avais l'honneur de mener et qui sont, j'allais dire, légitimes dans leur territoire.

Nous, on va faire le choix de la cohérence et de l'intégrité intellectuelle et ce n'est pas grandiloquent que de le dire. La cohérence parce que, on l'a présenté, on l'a peut-être fait de façon maladroite, on paye pour voir. On paye pour voir. On l'a peut-être fait de façon maladroite. On pensait naïvement que, avec l'idée d'un sursis, d'une réouverture de discussions, d'un projet qui serait peut-être plus collectif et d'une revoyure pas dans les calendes grecques, mais au mois d'octobre, cela pouvait permettre d'aboutir, peut-être, à ce que chacun a pu défendre de son côté. Certains ont proposé 6 amendements. On aurait pu

en proposer 7. Et puis d'autres en proposer 8. Et puis, au final, chacun pouvait proposer son amendement et tout aurait été détricoté ou retricoté. Nous étions dans une autre optique, dans une autre logique, de pouvoir mettre sur la table un certain nombre d'interrogations, de contre-propositions, sans minimiser ce qui est la loi. Et c'est peut-être là où on l'a exprimé de façon un peu maladroite. Oui, bien sûr, nous ne revendiquons pas le refus d'une mise en concurrence. C'est la loi. Et, dans la famille politique à laquelle on appartient tous, en tout cas, les 19 LR, on le valide. On n'est pas cynique ni schizophrène. Par contre, on considère, et je ne vais pas refaire le débat de tout à l'heure, mais je préfère quand même préciser les choses, que ce jeu de la concurrence est tellement ouvert qu'il faut aussi y faire entrer la SNCF. Il y a deux façons de vivre la concurrence. S'abriter derrière elle comme étant toute puissante et dictant les résultats d'une négociation ou être proactif, volontariste et imposer notre vision aux choses.

Et, dernière chose, l'intégrité intellectuelle, parce qu'on a l'impression que tout cela n'a été que confusion depuis cet après-midi, que chacun a pu faire valoir des arguments. Au final, je ne sais même plus qui a voté quoi, qui a voté pour ou contre tel amendement, scrutin public ou pas scrutin public. Il n'en demeure pas moins que, à nos yeux, c'est une grande confusion qui reste, après ça. Je vous redis ce qui était, aussi, dans notre amendement et, je crois, assez partagé par tout le monde, c'est qu'on maintienne le groupe trans partisan, qui est un véritable comité, pour le coup, de suivi. Vous nous l'aviez dit en creux, pas en public, parce que je vois bien, aussi, le jeu, Monsieur le Président, mais c'est votre rôle. Il y a ce qui se passe en arrière-salle et ce qui se passe sur le court. On a discuté, les uns les autres. Vous conveniez qu'il y avait, peut-être, des fois, des clauses de revoyure ou des amendements à envisager pour peaufiner ou améliorer les choses. Mais qu'on le dise publiquement, que vous proposiez que, dans le cadre de cette convention, il y ait une clause de revoyure. La dater, un an ou deux ans. Que l'on liste, d'ores et déjà, et nous vous ferons une proposition dès la fin de cette session, des sujets sur lesquels une nouvelle négociation peut être entreprise avec la SNCF. Premier point.

Et, deuxième point, dans le cadre des lots et de l'ouverture, du coup, nous, on s'est privé d'un débat avec vous, dont acte. On s'est privé d'un débat. On s'est sûrement tiré une balle dans le pied, en concentrant notre intervention sur une seule proposition. Là, on vous les transmettra par écrit, pour préparer ce que pourrait être l'an 2, l'an 3, ou l'an 7 de la convention que vous nous proposez de signer. Quoi qu'il en soit, par cohérence, par intégrité intellectuelle, nous voterons contre cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends solennellement l'engagement de la poursuite du comité de suivi. Avec tous les éléments que nous aurons à notre disposition. Renaud LAGRAVE et moi sommes comptables de cela. Y compris avec la Vice-présidence. Cela suppose, mes chers

collègues, une présence, des uns et des autres. Mais, en tout cas, je prends solennellement l'engagement, par rapport à ce que vient de dire Nicolas FLORIAN, que ce comité de suivi sera important et existera. Je vous donne les résultats du vote sur l'amendement LR. Pour : 64. Abstention : une. Non-participation au vote : 21 voix. Contre : 92.

M. COSTE. - Il faut que les choses soient claires. 19, 19, 26 et 5.

M. LE PRÉSIDENT. - On va recompter, Pascal.

M. COSTE. - Ce n'est quand même pas sérieux. 19, 19, 2 groupes, le troisième 26.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, le service des assemblées n'est pas sérieux...

M. COSTE. - Donc il va falloir faire un vote public. Je sais quand même compter les groupes. Arrête de tricher, en plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je ne triche pas. Je rappelle, Pascal, qu'à l'intérieur du groupe PC, il y a eu une liberté de vote. Il fallait regarder.

M. COSTE. - 5 voix, plus les 19 LR, les 19 écologistes et les 26 RN, chez moi, cela fait 69. Mais, après, vous pouvez compter comme vous voulez. Et, 21 abstentions, cela veut dire qu'il faut 80 voix. Voilà, c'est ça le résultat.

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement est donc repoussé dans tous les cas de figure. Je demande de recompter.

M. COSTE. - Ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est que l'on cherche à tricher.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non. Ce n'est pas parce que tu as perdu qu'il faut rejouer le match.

M. COSTE. - Ce n'est pas moi qui ai perdu. S'il y en a un qui a perdu, c'est l'utilisateur et les Néo-Aquitains, ce n'est pas moi. Il faut être sérieux, quand même.

M. TRIFILETTI. - Simplement, effectivement, étant donnée la situation, on voit bien qu'un vote nominal aurait été une très bonne chose et va l'être, nous l'espérons, pour le vote final.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas photo. On va vérifier mais il n'y a pas photo. Alain BACHE.

M. BACHÉ. - Simplement, pour rassurer tout le monde et pour être en cohérence avec ce que nous avons dit depuis de longs mois et qu'on a rappelé à plusieurs reprises, aujourd'hui, nous serons cohérents avec notre intention et ce que nous avons dit ce matin. Nous sommes contre l'ouverture à la concurrence et nous voterons contre cette délibération. Et, je vous rassure, l'unité et le rassemblement du groupe communiste ne sont pas remis en cause par rapport à cette situation puisque, le fond de l'histoire, et cela a été rappelé par les trois

derniers intervenants, c'est que vous êtes pour l'ouverture à la concurrence. Et je réaffirme très fort que nous sommes contre.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, nous vous avons demandé un vote nominal.

M. LE PRÉSIDENT. - On va passer une heure à faire un appel alors qu'il suffit, compte tenu de la présentation...

M. TRIFILETTI. - Il faut voter nominalement. Par le règlement intérieur, avec 31, c'est bon. Pendant que vous l'organisez, peut-être, répondre à Florent BOUDIE en une seule phrase. Simplement, on va vous réexpliquer pourquoi nous ne participons pas au vote, notamment sur vos amendements. On vous l'avait déjà expliqué.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne va pas refaire le match ?

M. TRIFILETTI. - Pendant que vous organisez le vote. Simplement, donc vous vous étiez positionné sur cette délibération, notamment pour l'ouverture à la concurrence. Et il était évident que certaines de vos propositions d'amendements étaient très intéressantes et nous aurions pu, dans d'autres circonstances, tout à fait les voter. Nous ne l'avons pas fait parce qu'ils étaient accolés à un texte. Et, donc, nous n'avons pas confondu les amendements qui permettent d'améliorer un texte et le positionnement global sur une délibération, notamment la délibération numéro 6. Ceci expliquant effectivement nos positions. Et on discutera avec vous longuement, notamment sur le vélo avec lequel, je suis sûr, avec Monsieur DIONIS, notamment, on pourrait avoir des convergences.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste par rapport à la réflexion de Pascal, on a bien 92 contre. 86 PS, 5 PC et un communiste. Une abstention. Et il y a bien 69 pour. 19 LR, 19 EELV et 26 RN. Et les 5 communistes et non participations au vote. Je pense qu'on doit avoir 21. Donc, on est d'accord ? Donc, vraiment, faut-il, au moment où nous en sommes, par rapport à ce qui nous reste à étudier, faut-il passer à un scrutin public nominal qui va durer une heure. Pour que les choses soient claires, je demande un vote à main levée, précis, sur la convention. Qui est contre ?

M. TRIFILETTI. - Président, si vous n'accédez pas à ce qui est dans le règlement intérieur et, notamment, les 31 voix, vous comprendrez bien que nous allons être contraints de demander... Effectivement, c'est la bonne question, c'est de demander à LR.

M. LE PRÉSIDENT. - Stéphane, il faut 31. Vous êtes combien ?

M. TRIFILETTI. - 19. Cela dépend du groupe LR, nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - Le groupe LR appelle-t-il à un vote public ? Nicolas ?

M. FLORIAN. - Je pense que les choses sont assez claires. Nous n'appelons pas un vote

public. Ce que je vous propose c'est que, par contre, vous appeliez groupe par groupe, chacun notre tour, et que chacun lève la main ou pas pour que ce soit plus simple pour le service de l'Assemblée, je me mets à leur place, pour pouvoir compter.

M. LE PRÉSIDENT. – Absolument. Alors, le groupe RN ? Mains levées, je passe aux votes contre. Groupe LR. Le groupe Centre. Pardon, les contre. PC ? EELV ? Tout va bien ? Jackie EMON contre. Le groupe Centre ? Sur la Convention ? Pour. Qui est pour ? Avec les pouvoirs, bien entendu.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Monsieur le Président, ce serait bien de faire les pour groupes par groupe pour qu'on puisse bien voir puisqu'on ne fait pas le nominatif.

Mme DEWAELE. - Parce que, dans votre majorité, il y a des gens qui sont contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Le groupe PRG ? Le groupe PS, apparentés, Place publique ? Le groupe Centre ? Je crois que nous avons le résultat suffisamment clair. La convention est adoptée.

(Applaudissements).

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, de vous ennuyer une minute. Il manque, dans les votes proposés, la non-participation au vote. Et on ne sait pas s'il y a des élus parmi nous qui l'ont choisi.

M. BERGE. - C'était plutôt une abstention, moi, mais bon...

M. LE PRÉSIDENT. – C'est noté.

N° 06

Vote sur «APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRAINS RÉGIONAUX TER 2024-2030, PASSÉE AVEC SNCF VOYAGEURS »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés ; PS/Place Publique/Apparentés (1)**

- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés (1)**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**Non-participation :
PS/Place Publique/Apparentés (1)**

Pour information :

Vote « Contre » signalé au Président de Monsieur Jackie EMON - PS/Place Publique/Apparentés (1)

Vote « Abstention » signalé au Président de Monsieur Mathieu BERGÉ - PS/Place Publique/Apparentés (1)

Vote « Non-Participation » signalé au Président de Madame Delphine LABAILS - PS/Place Publique/Apparentés (1)

07 – CONVENTIONS D’AFFRÈTEMENT RÉCIPROQUE SUR LES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE, URBAIN ET INTERURBAIN ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET PLUSIEURS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM)

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - En 10 secondes. C'est une convention traditionnelle qu'on passe quasiment à chaque plénière pour l'affrètement et des accords avec d'autres AOM sur les transports scolaires et interurbains. Quand, en l'occurrence, des élèves qui utilisent les cars rentrent dans des AOM et qu'ils puissent être remboursés par la Région. L'inverse étant vrai pour d'autres AOM urbaines. Ce qui veut dire que, là, c'est des conventions traditionnelles. Rien de très original, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des demandes d'information, des oppositions, des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je passe 10 minutes la présidence à la première Vice-présidente.

N° 07

Vote sur «CONVENTIONS D’AFFRÈTEMENT RÉCIPROQUE SUR LES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE, URBAIN ET INTERURBAIN ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET PLUSIEURS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ (AOM) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L’UNANIMITE

* **Non-participation :**
DIONIS DU SEJOUR concernant la Communauté d'agglomération d'Agen
(Président)

**08 – CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE
RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV)**

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence momentanée du Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Président. Nous passons sur la délibération 8. Renaud.

M. LAGRAVE. - Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'une convention entre la Région et la régie régionale de Haute-Vienne que préside notre ami et collègue Alain DARBON. On s'était rencontré il y a quelques mois pour qu'il puisse y avoir cette convention qu'on avait, par parallélisme des formes, signée avec la régie régionale des Landes. Qui nous permet de fixer à la fois des objectifs, qualitatifs, quantitatifs, d'évolution des offres, de manière, je dirais conventionnelle. Et que, chaque année, on puisse revoir ces conventions d'objectifs telles qu'on les a faites, d'ailleurs, avec la régie des Landes avec la régie de Haute-Vienne, par parallélisme des formes. Merci, Alain, pour l'engagement de cette convention qui nous permet, en l'occurrence, d'avoir une première convention avec la régie régionale de Haute-Vienne.

Mme BROUILLE. – Merci, Renaud. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Mes chers collègues, je vous remercie. Délibération numéro 9.

N° 08

Vote sur «CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) DE LA RÉGIE
RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**09 – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027 :
AMENDEMENTS SOUHAITES PAR L'ETAT DES MAQUETTES FINANCIÈRES POUR
SATISFAIRE AU MANDAT DE NÉGOCIATION**

Mme BROUILLE. - Laurence ROUEDE.

Mme ROUÈDE. - Madame la Présidente, chers collègues, c'est simplement une évolution de la maquette à la demande de l'État qui nous a demandé des amendements pour ajuster le volet SRI du CPER que l'on a voté et travaillé ensemble, puisqu'ils ont eu une erreur matérielle dans la rédaction de la maquette des crédits de l'État qui a été présentée lors de la délibération en mars 2022. Donc, on a une modification avec 132 853 000 euros qui étaient indiqués au volet État de la SRI au lieu de 135 353 000 euros. Et, pour le volet cohésion sociale et territoriale, de la même façon, pour l'État, 359 166 000 euros au lieu de 351 165 000. Donc, à la demande de l'État, on vous propose cette modification avec le parallélisme des formes. On l'a passé en plénière, on le repasse en plénière.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des prises de parole ? Allez-y. Madame COSTES.

Mme COSTES. - Madame, la Vice-présidente, mes chers collègues, ce CPER 2021-2023 dans le cadre général dans lequel il s'inscrit avec, notamment, les défis qui attendent notre territoire, il appelle deux remarques pour un sujet aussi important en matière d'aménagement du territoire, comme l'a souligné ce matin notre président Nicolas FLORIAN. Tout d'abord, il manque encore le volet mobilité, qui est pourtant essentiel et sur lequel nous serons très vigilants tant le besoin est immense. En particulier sur la régénération des lignes de desserte fine. Et, peut-être, pourrions-nous enfin espérer une participation de la Région sur les routes en particulier ou, par exemple, la RN 21.

Ensuite, il n'a pas été fait de vrai bilan sur l'apport du dernier CPER pour notre Région. Aussi, à défaut de celui-ci, nous souhaiterions que ce nouveau CPER fasse l'objet d'un suivi annuel par un comité trans partisan, afin que la liste des premiers projets soit réalisée de manière effective et réponde aux enjeux fixés par la Région. En effet, nous souhaitons relever certaines fausses bonnes solutions qui ne sont là que pour valoriser la politique régionale, comme, par exemple, le déploiement des tiers lieux qui seraient de véritables outils de revitalisation rurale. Ou encore, la réalisation de fermes photovoltaïques sur des friches, parfois en plein cœur de ville. Nous voterons néanmoins cette délibération en espérant la constitution de ce comité de suivi que j'ai évoqué. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Monsieur PALUTEAU.

M. PALUTEAU. - Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, en nous proposant de

corriger des erreurs étonnamment grossières sur le montant de la participation financière de l'État sur divers projets conduits dans le cadre du CPER, cette délibération renforce notre sentiment général, déjà exprimé lors de l'adoption de ce document, à savoir un certain amateurisme et un manque de sérieux dans la préparation et la rédaction de ce document. Qui est pourtant central pour notre collectivité. En tout état de cause, ces modifications ne changent quasiment en rien le contrat de plan Etat-Région initial. Et, donc, les critiques qui nous ont poussés à nous opposer à son adoption en mars 2022. C'est un document qui demeure nébuleux, imprécis, tant sur son calendrier d'exécution, que sur la répartition des dépenses entre fonctionnement et investissement. Ou que sur l'individualisation réelle des sommes promises par l'État. Traduisant ainsi son désengagement progressif que nous ne pouvons que regretter. C'est un document qui demeure également incompris puisqu'il consacre des crédits très limités en matière de soutien à notre économie. Qu'il n'a pas de véritable volet consacré à la santé, très importante, à l'agriculture, ou encore au rééquilibrage territorial. Et, bien sûr qu'il n'a toujours pas de volet complémentaire dédié à la mobilité.

C'est enfin un document teinté d'une idéologie du tout écologique que nous condamnons. On ne va pas refaire le débat que nous avons à chaque plénière sur ce sujet, mais nous considérons effectivement que consacrer 42% des dépenses à la transition écologique au détriment des domaines précités, nous conduit à un trop-plein, une saturation, une overdose, quant à vos dogmes, notamment sur l'accélération du développement des éoliennes sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. En conséquence, nous resterons bien sûr cohérents comme d'habitude avec notre vote initial et voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. - Oui, Madame la Présidente, donc, vous soumettez à notre Assemblée un document identique à celui qui avait été voté en 2022, à l'exception de quelques corrections financières. Pour quelle raison ? En respect de la réglementation, effectivement, le Président doit rendre compte, chaque année, de l'exécution du CPER. Il y a un an, nous vous avons demandé, d'ailleurs, par question orale, de procéder à l'élaboration de ce document. À titre d'exemple, en l'absence d'un tel bilan, nous ne pouvons avoir accès aux avenants votés sur la ligne Poitiers-Limoges. Nous regrettons très sincèrement, en cette année 2023, cette absence de transparence et ce manquement aux engagements qui sont les nôtres et qui cadrent l'activité des élus de notre collectivité. Par ailleurs, sur le fond, nous nous interrogeons sur le rythme d'état d'avancement du CPER 2021-2027 et sur ses ambitions, ainsi que sur l'élaboration de documents complémentaires qui permettraient justement d'apprécier les politiques ainsi menées par la Région en matière de mobilité, comme cela

vient d'être souligné, notamment. Donc, en conséquence, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci, Laurence, des précisions ?

Mme ROUÈDE. - Oui, rapidement. Bonne nouvelle, l'ensemble des préfets de Région en France ont reçu leur mandat mobilité. Donc, le préfet de Région a reçu son mandat mobilité, donc les discussions, comme cela a été dit ce matin, vont pouvoir commencer. Sur le volet routier, je n'y reviens pas, on en a débattu souvent. Vous savez que l'on a inscrit le désenclavement de Limoges en volet routier et que c'est la seule exception, puisque nous favorisons le ferroviaire. Sur le reste, vous êtes en effet, au groupe RN, cohérents avec votre « climatoscepticisme » et, pour le reste, la CTAP, la conférence territoriale de l'action publique, est là pour faire le suivi avec une présentation qui est prévue une fois par an, du CPER. Et, comme le CPER, c'est principalement des sujets qui sont de maîtrise d'ouvrage des membres de la CTAP, c'est normal que ce soit dans cette instance-là aussi que le suivi puisse se faire. Et, ensuite, on présente en délibération toute modification comme on le fait aujourd'hui.

Mme BROUILLE. – Merci, Laurence. Nous allons procéder au vote. Y a-t-il des contre ? Adopté à la majorité ? Je vous remercie.

N° 09

Vote sur «CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) NOUVELLE-AQUITAINE
2021-2027 : AMENDEMENTS SOUHAITES PAR L'ETAT DES MAQUETTES
FINANCIÈRES POUR SATISFAIRE AU MANDAT DE NÉGOCIATION »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

10 – APPROBATION DE DEUX CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 : GRAND-PAU (64) ET PAYS BASQUE (64)

Mme BROUILLE. - Toujours Laurence.

Mme ROUÈDE. - Oui, Madame la Présidente, chers collègues il y a un petit diaporama qui est prévu. Alors, ce sont les deux derniers. 53 contrats de territoire ont été élaborés, travaillés, avec les différents représentants des territoires et l'ensemble des services de part et d'autre et les élus. Donc, on vous propose aujourd'hui les deux derniers qui restaient à finaliser. À l'issue de ce vote, on aura adopté les 53. Il y a en tout plus de 1 800 projets qui ont été identifiés à ce jour dans les 53 contrats. Ça se partage, pour moitié, moitié, presque, en projets matures et en projets en amorçage. 51 % de projets matures, 41 % en amorçage et 8% en chantiers clés. Des dispositifs par lesquels on s'engage sur des grandes thématiques. Bien souvent, ce sont des sujets de santé, de plans alimentaires territoriaux, des sujets d'attractivité ou de transition qui sont portés dans ces chantiers clés. En remerciant l'ensemble des services et des élus.

Je veux vous dire qu'à ce jour nous avons engagé avec le Président et les collectivités, depuis plusieurs semaines, la vague des signatures des différents contrats. On en a signé plus d'une vingtaine dans les territoires. Pour ce qui est des projets matures, pour la plupart, ils seront engagés en 2023. Pour les projets en amorçage, on s'assurera de leur suivi. Ils sont prévus aussi pour être souples et pour maintenir la discussion. Ce n'est pas parce qu'on a signé les contrats de territoire, et que l'on donne de la visibilité à 3 ans aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage que l'on ne continue pas à les accompagner avec, encore, des comités de pilotage et des comités techniques sur chaque territoire. Et on fera une évaluation de chaque contrat au fur et à mesure de sa durée de vie qui a pour objet d'être déroulé jusqu'en 2025. 2026 sera une année de transition.

Les deux contrats qui nous manquaient vous sont présentés aujourd'hui. Je remercie encore une fois les services pour ce travail qui nous permet d'aboutir. Grand Pau et Pays basque. Je vais vous présenter le contrat de développement et de transition de Grand Pau en remerciant les trois territoires. Il y a la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, la Communauté des communes des Luys en Béarn et la Communauté de communes Nord-Est Béarn, qui représentent en tout un territoire de 170 communes pour 225 000 habitants. Avec des projets qui sont intéressants qui, bien entendu, sont, comme tous les contrats de territoire marqués par les sujets de transition et par notre feuille de route Néo Terra et également par des sujets porteurs de projets de maîtrise d'ouvrage des communes rurales avec des chantiers clés. Et, évidemment, sur ces deux contrats, un chantier clé, en

particulier, qui s'intéresse à l'accompagnement de la filière bois qui est une filière sur laquelle nous nous engageons en Nouvelle-Aquitaine. Et l'autre chantier clé sur la stratégie de territoire trame verte et bleue. Donc, il y a beaucoup de projets différents qui sont dans ce contrat. Des projets d'accompagnement de revitalisation avec des Halles, des marchés couverts et, en particulier, la réhabilitation de la Halle Sernam à Pau, Halle de marché à Soumoulou. Ou de réhabilitation de différents Hôtels-restaurants. Je le dis, à l'occasion des contrats de territoire, on accompagne les derniers commerces alimentaires, on accompagne les multiples ruraux, on accompagne les restaurants et les différents dispositifs alimentaires qui peuvent aider à recréer de la vie dans les communes. De la réhabilitation de maisons, aussi, avec des logements qui sont accompagnés. Et puis, comme toujours, des accompagnements de maisons de santé pluriprofessionnelles. C'est le cas, là, à Soumoulou. Avec 45 projets qui sont inscrits dans ce contrat.

Et, pour le deuxième contrat, je passe la parole à notre collègue Émilie DUTOYA, qui a suivi le contrat du Pays basque.

Mme DUTOYA. - Merci, Laurence. Bonsoir à toutes et tous. Donc le contrat qu'on soumet à votre aujourd'hui a nécessité un travail long puisque cela fait à peu près un peu plus d'un an qu'on le travaille. Les axes stratégiques qui sont à l'écran ont été le fruit d'un travail, la résultante, d'un travail participatif puisque des ateliers avaient été mis en place au nombre de 3 dans le cadre de la candidature aux Fonds européens. Cela a été concomitant. Par la suite, on a mis aussi en place une conférence des maires pour que l'ensemble des acteurs puissent se prononcer et travailler et qu'on aboutisse à quelque chose de concerté. Donc, aujourd'hui, il y a 91 projets inscrits. Beaucoup de projets matures. Une attention particulière aux projets qui sont en lien, bien sûr, avec Néo Terra. Une attention particulière, aussi, aux projets issus de la ruralité, même si on n'est pas un territoire fragile, eu égard aux indicateurs de l'Insee. On vous a présenté des exemples de projets à l'écran. Il est aussi important de dire qu'à peu près 58 % des projets retenus sont sous maîtrise d'ouvrage communale. Cela montre le travail qui a été réalisé en lien avec les communes. Et au niveau des exemples pour illustrer le travail qui a été mené, à l'écran, on vous a mis la construction de l'équipement omnisport de Saint-Palais, qui bénéficiera aux lycéens, notamment de l'Institut Errecart. Au niveau de la ruralité, un exemple, la rénovation d'un restaurant sur la commune de Louhossoa ou encore la création de logements communaux. À Urepel, dans la vallée des Aldudes. Ce n'est pas forcément toujours le cas mais, là, on a aussi des opérateurs privés qui ont été retenus dans le cadre du contrat. On en a 13. Et il y a un projet très intéressant qui est porté par la coopérative ovine d'Idaux-Mendy

, qui va porter un projet de valorisation de la laine de brebis et va la transformer en fertilisant. Cela montre en tout cas, voilà un petit peu le l'ensemble des projets qui figurent au sein du

contrat Pays basque.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole ?

M. DEVEZE. - Madame la Présidente, je me déporte, s'il vous plaît.

Mme BROUILLE. - Très bien, c'est noté pour les assemblées. Donc, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Les 53 contrats de territoire. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la convention opérationnelle de revitalisation de centres-bourgs.

N° 10

Vote sur «APPROBATION DE DEUX CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 : GRAND-PAU (64) ET PAYS BASQUE (64)»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation :**

AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'agglomération du Pays-Basque (Vice-Présidente)

DERVILLE Sandrine concernant la Communauté d'agglomération du Pays-Basque (Conseillère communautaire)

DEVEZE Christian concernant la Communauté d'agglomération du Pays-Basque (Conseiller communautaire)

**11 – REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION OPÉRATIONNELLE
DE REVITALISATION DE CENTRE-BOURG SAINT-SEVER (40) 2023-27**

Mme BROUILLE. - Sandrine HERNANDEZ.

Mme HERNANDEZ. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, la commune de Saint-Sever a souhaité s'engager dans la démarche de revitalisation et a déposé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt régional en 2019. Cette délibération, qui est accompagnée d'une convention opérationnelle, détaille à la fois les problématiques du centre-ville de Saint-Sever, les grands axes de son projet ainsi que le soutien régional dont bénéficiera la ville au titre de la revitalisation.

En complément des politiques à la fois sectorielles et de la politique contractuelle, la Région pourra donc apporter des moyens sur des facteurs déterminants du projet de revitalisation, donc à la fois un soutien à l'ingénierie de projet, notamment par le cofinancement du poste de chef de projet dédié, l'accompagnement à la mutation de deux îlots stratégiques du centre-bourg, celui de l'angle du creux de la poissonnerie DAUGHREIL et le secteur de l'entrée de la ville et *l'îlot Cap de Pouille*. Elle bénéficiera également d'un soutien à l'adaptation du commerce et de l'artisanat et du soutien à l'innovation dans le cadre du contrat de territoire Adour Chalosse Tursan Marsan piloté par notre collègue Éric SARGIACOMO. Et nous pourrons enfin apporter un soutien à l'ingénierie externe aux côtés de la Banque des territoires pour la mise en œuvre de démarches participatives de concertation pour le lancement d'études spécifiques en lien avec les opérations d'aménagement des îlots dégradés pour des études liées au volet tourisme et événementiel en lien avec la programmation future du cloître des Jacobins ou de la reconversion de la friche Crabos.

Cette délibération est donc la traduction opérationnelle du projet de revitalisation du centre-ville de Saint-Sever et son suivi s'effectuera dans le cadre des instances de pilotage multi partenariales mises en place par la commune et la Communauté de communes Chalosse Tursan, également signataires de cette convention. Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, pour la présidente de la présentation de cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci, Sandrine. Madame BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Madame la Présidente, chers collègues, nous interviendrons à deux voix. J'interviendrai d'une manière un peu plus générale et mon collègue Arnaud TAUZIN interviendra...

M.TAUZIN. - Je crois que tu te trompes de délibération, Muriel, tu vas intervenir sur celle

d'après.

Mme BOULMIER. - De toute façon, c'est un propos général. Écoutez mes chers collègues, je suis contente parce que, devant un auditoire complètement clairsemé et un peu abasourdi par l'intensité des débats passés, voilà qui vous remet un peu d'ambiance et tant mieux. Donc j'assume parfaitement. Et ne vous inquiétez pas, Arnaud est toujours maire. À vous, mes chers amis, qui êtes également élus locaux, je voudrais vous parler du sujet de l'habitat et du logement. Vous avez vu que le gouvernement a lancé une grande concertation logement dans le cadre du CNR pour lequel il y a eu un très grand nombre de participants qui ont travaillé avec sérieux, assiduité parce qu'ils ont eu la sincérité de faire 200 propositions et ayant parfaitement conscience de l'indigence dans lequel était le sujet du logement dans le pays. Il s'est avéré qu'il n'y a pas eu de réaction. Donc, la presse, qu'il convient de remercier et, en ce qui me concerne, avec ardeur, nationale, locale, les radios, les télévisions, se sont emparées du sujet en disant « attention, bombe à retardement, rupture sociale, etc. ». Tout ça est vrai et nous arrivons au lundi 5, c'est-à-dire il y a deux jours, où la Première ministre dit qu'elle intervient, ce qu'elle fait et nous présente, dit-elle, 19 mesures. Dont acte. On pensait bien que les 200 ne seraient pas conservées. 19 mesures qui ont ceci de particulier, mes chers collègues, qu'elles se terminent toutes par le même codicille, c'est-à-dire : des précisions vous seront données. Donc, nous sommes davantage vers une orientation que vers des mesures telles qu'elles doivent être présentées.

Mais, néanmoins, je voudrais vous dire deux choses. Je voudrais vous dire que le PTZ, le prêt à taux 0, qui a aidé je ne sais combien de milliers de primo-accédants, c'est-à-dire des jeunes ménages qui veulent s'installer, eh bien, le rêve français de la maison individuelle dans la ruralité est terminé. C'est-à-dire que le PTZ ne financera plus que le logement neuf et collectif. Je comprends bien les raisons, avec l'artificialisation des sols, et je les partage. Néanmoins, je sais aussi qu'il y a des situations dans lesquelles il aurait été parfaitement acceptable de les voir mises en œuvre.

Ensuite de quoi elle explique qu'il y aura un certain nombre de mesures qui seront liées à ce qu'on appelle des zonages. Des zonages, mes chers amis, vous ne savez certainement pas ce que c'est. Le logement, cela ne vous intéresse pas ? On repart sur le train, vous voulez ? Le zonage, c'est dire « sur tel territoire, vous pouvez faire ceci et recevoir telle aide, sur tel territoire vous pouvez faire ceci, et vous recevez tel aide. » Il se trouve que, en Nouvelle-Aquitaine, nous devons avoir à peu près 5 zones avec des sous-zones qui existent depuis 14 ans, 18 ans ou, les plus nouvelles, depuis à peu près 6 ans. Et que, ces zones-là, si elles ne sont pas revues, l'ensemble des mesures n'aura pas d'efficacité. Je remercie le préfet de Région Nouvelle-Aquitaine d'avoir accepté qu'au titre de l'association que je préside, l'union régionale HLM, nous puissions revoir ces zones.

Et, pour terminer, Madame la Vice-présidente, je voudrais vous dire combien il est intéressant pour nous, élus locaux, et pour ceux qui sont engagés dans le monde du logement, je pense aux promoteurs, que n'aime pas trop notre Président, mais il n'est pas là, que je pense aux entreprises, tous corps confondus, qui souffrent. Je pense évidemment au logement social. Je voudrais officiellement remercier le préfet de Nouvelle-Aquitaine d'avoir accepté que nous conduisions une mission de révision de ces zones pour les simplifier et les adapter au territoire. Je voudrais vous dire aussi que je remercie la Région de Nouvelle-Aquitaine d'avoir toujours été associée au sujet de l'habitat et du logement alors que ça ne rentre pas dans sa compétence.

Et puis, pour terminer, je ne sais pas si notre ami Yves FOULON est là, mais je voudrais vous dire que, dans le caractère ubuesque des zones, une partie du bassin d'Arcachon est considérée comme zone rurale. Vous voyez bien qu'il y a une nécessité urgente, comme pour La Rochelle, d'ailleurs, ou l'arrière Pays basque, il y a une nécessité urgente de revoir l'ensemble de ces zones. Et je sais que je pourrai avoir l'appui de la Région.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Madame BOULMIER, pour cette information et cette sensibilisation sur certaines mesures prises effectivement par le gouvernement et qui, effectivement, peuvent pénaliser le logement. Mais si vous en êtes d'accord, je fais d'abord voter Saint-Sever. Et vous pourrez répondre sur la prochaine délibération.

M.TAUZIN. - Je crois que Muriel avait envie de parler en avance. Il était prévu qu'elle intervienne sur la délibération 12, sur l'opération rénovation urbaine qui ouvrait sur l'habitat. Je ne voudrais pas zapper le cas de Saint-Sever, qui va faire, en plus consensus. Donc, dans la journée, cela va nous apaiser. Si on revient sur la délibération 11 qui me concerne, je voudrais remercier Sandrine HERNANDEZ, Éric SARGIACOMO ainsi que l'ensemble des services de la DATAR pour la qualité de l'accompagnement de la Région auprès de communes comme la nôtre. Je crois qu'on peut partager collectivement, et c'est le propre, je crois, de l'ensemble de nos groupes, la question de la revitalisation de nos cœurs de ville. Je voulais faire, au-delà du merci pour tous les dispositifs d'accompagnement qui sont proposés par la Région, deux sensibilisations. Je crois qu'on a tous dans nos communes des îlots stratégiques, type friches à reconverter, qui sont des vrais défis. Il y avait un exemple symbolique à Oloron, où la Région avait accompagné. On a eu la chance, à Saint-Sever, d'avoir le Fonds vert de l'État, mais c'est un sujet qui est un vrai problème pour toutes nos collectivités et je crois que l'îlot stratégique tel qu'il est prévu dans le dispositif régional devra être, aussi, un dispositif sur lequel il faudra que la Région mette de l'argent et des sommes dans les autres communes comparables à la mienne.

Et la deuxième demande que je pourrais formuler, c'est que nous avons un beau projet

d'hôtellerie qui avance. Je sais qu'avec Éric, on a prévu de se revoir et j'espère qu'on travaillera main dans la main pour, au-delà du dispositif d'hôtellerie existant, on puisse avoir de vrais coups de main dans le cadre de revitalisations, sur ces projets-là, qui sont des vrais leviers de revitalisation, également. Je vous souhaite une bonne soirée et on va maintenant pouvoir passer à la rénovation urbaine.

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, je tiens quand même à vous resensibiliser sur le fait qu'on vous envoie des préconisations de départ. Il me semble que vous êtes malgré tout élu et maire de Saint-Sever. Normalement, vous devriez vous déplacer et sortir pour le vote.

M.TAUZIN. - Le départ empêche de voter mais le départ n'empêche pas la prise de parole, à notre connaissance.

Mme BROUILLE. - Si. C'est pour ça que le Président et moi-même on sort sur les instances où on est présidents. Je tiens simplement à vous rappeler juste ce fait.

M. FLORIAN. - Madame la Présidente de séance, on ne partage pas du tout la même analyse sur la notion de départ. Celui qui peut prendre un risque.

Mme BROUILLE. - On ne reprend pas le débat. Je vous je sensibilisais simplement. Il prend le risque ou pas, peu importe. Moi, je rappelle simplement certaines règles et j'aimerais juste faire passer la délibération au vote.

M. FLORIAN. - Je vous rappelle que, quand bien même vous considérez, vous, les services, peu importe, qu'il y a une nécessité de départ, nous nous autorisons le choix de participer ou pas au débat. Je ne parle pas du vote. Parce qu'il y a divergence sur l'analyse de la portée du texte et la théorie que vous développez. C'est tout, c'est simplement ce que je veux rapporter.

Mme BROUILLE. - Oui, mais il ne me semble pas que je vous ai contredit. C'est simplement que je rappelais parce que c'est de sa responsabilité. Et je dois, en tant que présidente de séance, pour l'instant, redire à mes collègues élus les risques ou la responsabilité qu'ils prennent. Je n'ai pas d'avis sur autre chose.

Mme REQUENNA. - D'il vous plaît, en tant que présidente de la communauté de communes, je suis cosignataire, donc je me déporte.

Mme BROUILLE. - C'est noté. Donc, sur cette délibération numéro 11, y a-t-il des contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Et nous passons donc sur la délibération 12.

N° 11

**Vote sur «REVITALISATION DES CENTRES BOURGS : CONVENTION
OPÉRATIONNELLE DE REVITALISATION DE CENTRE-BOURG SAINT-SEVER (40)
2023-27»**

**▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*** Non-participation :**

**REQUENNA Pascale concernant la Communauté de communes de Chalosse
Tursan (Présidente)**

**TAUZIN Arnaud concernant la Commune de Saint Sever (Maire) et la
Communauté de communes de Chalosse Tursan (Vice-Président)**

12 – ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RU DES CENTRES-BOURGS DE ROQUEFORT ET DE GABARRET

Mme BROUILLE. - Florent LACARRERE.

M. LACARRERE. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, il s'agit d'un engagement pour une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain. Comme vous savez, on en passe assez souvent. Je serai assez rapide. Simplement pour vous préciser que c'est une application du règlement d'intervention habitat qui a été voté lors de notre dernière séance plénière qui n'a pas apporté de modification substantielle en matière d'OPA, si ce n'est qu'on les a un petit peu éco-conditionnées, en quelque sorte, puisqu'on y a intégré notamment des questions de gestion de l'eau plus vertueuse. Finalement, on est sur le même type d'opérations qu'auparavant qui sont cofinancées, notamment, par l'ANAH. En l'occurrence, il s'agit des communes de Roquefort et Gabarret, Communauté de communes des Landes d'Armagnac. 63 logements vacants ont été identifiés. Et, là, c'est un petit peu le même type d'opération, sauf qu'on se centre sur l'habitat. On va essayer de faire émerger ces îlots un petit peu dégradés, de produire du logement, d'adapter au vieillissement de la population. Mais, finalement, c'est un peu comme toutes les OPA que nous avons votées. Les attributions de financement seront votées chaque année en commission permanente pour 10 000 euros pendant 5 ans, soit 50 000 euros en ingénierie.

Et je profite de l'occasion pour répondre en quelque sorte ou appuyer les propos de Muriel BOULMIER avec qui on travaille notamment dans son rôle de présidente de l'UR HLM. Effectivement, sur le zonage, vous savez, Muriel, que vous trouverez auprès de la Région un soutien absolu dans la démarche que vous avez engagée. Et nous pourrions le faire au sein du CRHH ensemble, avec grand plaisir. Je partage aussi la dénonciation d'un manque d'ambition et, parfois, des mesures contre-productives dans celles qui ont été annoncées. On peut, en tout cas pour le compte de la Nouvelle-Aquitaine, et on sait que c'est très cher au Président Alain ROUSSET, saluer la limitation de la défiscalisation dans le logement que nous avons longtemps critiquée. On a pour autant de très fortes attentes sur les annonces qui ont été portées sur les aides à la rénovation énergétique de l'habitat puisque, pour une fois, on sent que l'État a pris conscience de la nécessité d'une rénovation énergétique globale et performante. On attend les annonces définitives, mais je sais que des négociations sont engagées et nous en attendons beaucoup. Merci beaucoup pour votre attention.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, y a-t-il des contre sur cette délibération ?

Mme BOULMIER. - Je me déporte.

Mme BROUILLE. -Très bien, c'est noté. Des abstentions ? Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Délibération numéro 13.

N° 12

Vote sur « ACCOMPAGNEMENT DE L'OPAH-RU DES CENTRES-BOURGS DE ROQUEFORT ET DE GABARRET »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*** Non-participation :**

BOULMIER Muriel concernant Procivis Nouvelle-Aquitaine (Membre du bureau)

**13 – REPRISE DU MARCHÉ DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PÔLE
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE - PESMD DE BORDEAUX -
PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE**

Mme BROUILLE. - Charline CLAVEAU.

Mme CLAVEAU. - Merci Madame la Présidente, avant d'en venir aux délibérations culture, je vous propose de passer la parole à Christophe CATHUS qui est délégué au patrimoine, soutenu par Éric CRON, chef du service patrimoine et de l'inventaire, pour faire durer un peu plus le plaisir de cette longue journée et vous présenter le nouveau site web du patrimoine et de l'inventaire de la Région.

M. CATHUS. - Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Donc, chers collègues, en quelques minutes, nous allons vous présenter le nouveau portail patrimoine qui s'intitule le patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr et qui est le fruit de la fusion des 3 sites des ex-Régions. Ce portail a été réalisé par le service patrimoine et inventaire, sous la direction d'Eric CRON avec mise en œuvre par le technicien Julien MAHOUDEAU, en étroite collaboration avec les informaticiens régionaux et la communication. L'inventaire général du patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Et, depuis la loi du 13 août 2004, ce sont justement les Régions qui sont responsables, qui sont compétentes pour cet inventaire. Aussi, depuis de longues années, chercheurs, photographes, cartographes, documentalistes, tous agents régionaux œuvrent à l'accomplissement de cette compétence. Le service patrimoine et inventaire a donc une longue expérience de valorisation qui s'illustre par la publication, chaque année, de nombreux ouvrages, sur des thématiques extrêmement diversifiées. Par exemple, le patrimoine architectural avec par exemple, cette publication, en 2022, concernant Collonges-La-Rouge, dont l'auteur est la responsable de l'unité de recherche Agnès BRAHIM GIRY.

Mais ces publications concernent également le patrimoine industriel, avec, par exemple, Les métamorphoses du bassin de Lacq, un ouvrage collectif qui a été publié en 2014. Ce sont aussi des publications qui concernent le patrimoine paysager avec, notamment, la récente publication de l'estuaire de la Gironde par deux chercheurs de la Gironde. Une publication qui a eu un écho extrêmement positif. Tout cela pour vous dire que ce portail est donc le pendant sur internet d'une vaste entreprise de découverte du patrimoine régional, avec deux objectifs de fond, un objectif de valorisation des territoires et de médiation, mais aussi un objectif de diffusion de la documentation scientifique et du service. Ce portail donne accès gratuitement, au titre d'un vrai service public numérique, à 46 000 dossiers d'inventaire et

430 000 images et une vidéothèque.

Je vous propose vraiment en quelques secondes de vous montrer quelques exemples. Nous allons commencer par la Photothèque. Ce portail offre accès à la plus grande photothèque du patrimoine néo-aquitain. Cela repose sur un moteur de recherche pour effectuer ces requêtes. Et pour faciliter la recherche des informations avec, ici, par exemple, le patrimoine de la vallée d'Ossau. Où nous pouvons voir le patrimoine thermal, des cartes, mais aussi la maquette du Pic du midi qui est conservé dans l'ancien casino des Eaubonne. Et, à gauche de l'écran, nous pouvons voir plusieurs filtres qui permettent justement d'affiner la recherche. Prenons un exemple, le patrimoine industriel. Allons en Haute-Vienne. Vous voyez, on voyage très rapidement. Cliquons sur Saint-Junien. Et, donc, effectivement, nous découvrons des photographies, des cartes concernant donc ces usines textiles qui caractérisent cette cité, mais aussi, bien entendu, la mégisserie, le tannage des peaux, qui est destiné à l'industrie de la chaussure, de la ganterie ou de l'habillement.

Vous voyez toutes ces recherches. Voici un autre exemple. Ces 430 000 photos sont à la disposition gratuite de tous les publics. Le site donne également accès à des dossiers d'inventaire. Avec les informations historiques et scientifiques du patrimoine. On utilise les mêmes filtres, les mêmes critères de sélection. Là, nous allons dans les Deux-Sèvres, dans la commune d'Arçais. Nous découvrons la demeure dite du logis d'Arçais avec, à chaque fois, des éléments historiques, des galeries d'images, cadastres, plans, portraits, tout ce qui concerne le site. Tout cela, donc, à la disposition du grand public. 46 000 dossiers d'inventaire, à la disposition gratuite du grand public. Et, enfin, on continue sur la présentation. Il y a également la possibilité de rechercher les dossiers via une carte. Ce qui permet effectivement de localiser le patrimoine. Maintenant, nous allons aller sur la Dordogne, la vallée de la Vézère. Cela nous permet de localiser ce patrimoine, de cliquer dessus et apparaît la fiche, la notice dont on parlait tout à l'heure. Ce qui permet effectivement une recherche quand même extrêmement rapide, extrêmement fluide. Voici donc l'exemple de la vallée de la Vézère et notamment Montignac. Donc, tout cela pour les 46 000 dossiers d'inventaire.

Et, enfin, il y a une importante quantité de pages de médiation. Avec plus de 170 vidéos sur le patrimoine néo-aquitain. Là encore, prenons un exemple du patrimoine immatériel avec, en Haute-Vienne, Saint-Yrieix-la-Perche avec l'extraction du kaolin. On va faire défiler 50 secondes de vidéo.

Une vidéo est diffusée.

M. CATHUS. - En conclusion, chers collègues, je voudrais vraiment remercier à nouveau notre Vice-présidente, Charline, pour sa confiance et remercier, si j'ose dire, tous les

bâtitseurs de ce portail patrimonial. Puisse celui-ci contribuer à la mise en lumière de ce patrimoine. Oui, chers collègues, le patrimoine à la beauté du regard qu'on y porte. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Mme CLAVEAU. - Merci beaucoup Christophe. Je vous propose donc d'approuver la reprise du marché de la maîtrise d'ouvrage pour le pôle d'enseignement supérieur musique et danse. Donc, ce pôle est l'une de nos deux structures d'enseignement supérieur accréditées par l'État pour préparer au diplôme national supérieur de musicien, à la licence dense et au diplôme d'État à l'enseignement de la musique et de la danse. Vous avez à peu près 733 bénéficiaires chaque année, dont la moitié qui suivent soit une formation initiale, soit une formation continue. Ce pôle d'enseignement supérieur, aujourd'hui, est soutenu par l'État, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et par la Région, mais également par le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole met à disposition les locaux. Depuis plusieurs années, les tutelles sont d'accord pour dire qu'il n'est plus possible, pour cette école, de continuer à travailler dans ces locaux. Donc, il y a eu des travaux qui ont été prévus et portés par, jusqu'à présent, l'association, puisque c'est une association, avec un budget initial qui, malheureusement, au vu des de l'inflation des coûts des matières premières, notamment, a augmenté. Il a fallu trouver des solutions pour arriver à boucler ce budget et faire en sorte que ces nouveaux locaux sortent finalement de terre. Donc nous avons proposé à la fois de soulager l'association de la maîtrise d'ouvrage et d'en faire une maîtrise d'ouvrage publique, ce qui permet de récupérer le fonds de compensation de la TVA. Et puis, l'État a également fait un apport complémentaire.

Donc nous vous proposons de reprendre cette maîtrise d'ouvrage. Nous allons conserver la maîtrise d'ouvrage déléguée à BMA. Quelles sont les implications que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui ? Il s'agit alors d'approuver cette reprise, d'approuver l'acquisition du terrain, d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la promesse de vente du terrain et tous les documents afférents, de classer la parcelle dans le domaine public régional, d'indiquer les références du notaire mandaté par la Région Nouvelle-Aquitaine, d'autoriser le Président à demander le transfert du permis de construire et d'inscrire au budget les recettes correspondant au transfert des subventions. Et, enfin, d'affecter la somme totale de 11,9 millions d'euros correspondant à la construction du futur pôle d'enseignement supérieur musique et danse. Et, également, cela signifie que la Région restera propriétaire pendant 9 ans de l'équipement avant de le rétrocéder à ce qui devra être constitué, à savoir un EPCC sur lequel l'ensemble des partenaires sont d'accord. Je prends vos questions sur cette délibération.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Délibération 14.

N° 13

Vote sur « REPRISE DU MARCHÉ DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PÔLE
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE - PESMD DE BORDEAUX -
PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*** Non-participation :**

CLAVEAU Charlie concernant le Pôle d'enseignement supérieur de musique et danse de Bordeaux (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

14 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme CLAVEAU. - Il y a 13 conventions, pluriannuelles d'objectifs que nous vous proposons d'adopter. Je ne vais pas toutes les détailler, mais je vais les citer. Donc, il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Gallia théâtre à Saintes, le pôle national du cirque à Boulazac, le projet scène nationale du Sud Aquitain à Bayonne. L'association Lacaze aux Sottises, à Salies-De-Béarn, le réseau 535 basé à Saint-André-de-Cubzac. La scène conventionnée S'il vous plaît à Thouars L'union régionale des foyers ruraux à Lezay. La scène de musique actuelle Rock et chanson à Talence. La société coopérative d'Intérêt collectif Cristal Production à La Rochelle. L'institut culturel basque à Ustaritz. L'Institut François Mitterrand pour la maison natale de François Mitterrand, à Jarnac,

Et je m'arrêterai sur la convention Institut français. Je passerai également la parole à Jean-Luc ARMAND pour vous dire quelques mots sur la convention qui nous liera à l'institut culturel basque. Donc quelques mots pour cette convention que nous passons donc Région Institut français. Il s'agit de constituer, avec l'Institut français, un fonds commun. Pour votre information, ce fonds commun était de 200 000 euros. 100 000 euros apportés par l'Institut français et 100 000 euros par la Région Nouvelle-Aquitaine. Donc, nous comptons réabonder sur ces mêmes montants pour le fonds commun des années à venir. Nous avons établi avec l'Institut français des priorités en matière de diffusion, de mobilité des équipes artistiques néo-aquitaine, par exemple, ou des structures néo-aquitaines ou de collaboration et de cocréation avec des équipes étrangères et plus particulièrement dans le réseau des instituts français. Ces priorités ciblent les métiers d'art puisque vous n'êtes pas sans ignorer que Limoges est une ville créative Unesco pour les arts du feu et pour le cuir. Mais également sur les arts numériques avec Angoulême qui est ville créative Unesco sur l'animation des jeux vidéo et la BD numérique. Mais également la danse, le débat d'idées et la francophonie, et plus particulièrement les écritures dramatiques. Voilà pour la convention Institut français, Région Nouvelle-Aquitaine. Et je passe la parole à Jean-Luc pour l'Institut culturel basque.

M. ARMAND. - Merci, Madame la Vice-présidente. Donc, il s'agit d'une convention pluriannuelle, également, 2023-2026, pluripartite puisqu'elle est écrite entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la communauté d'agglomération du Pays basque et l'institut culturel basque, l'ICB, qui est un ethnopôle, tête de réseau dans le champ de la culture basque dont les domaines de compétences sont la

sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel basque, mais également l'accompagnement des acteurs culturels dans les domaines de la création, de la formation et de la diffusion et, enfin, la sensibilisation à la culture basque. Cette convention intervient après le recrutement d'un nouveau directeur porteur, avec ses équipes, d'un nouveau projet d'établissement. Et, donc, la présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles les partenaires publics apporteront leur contribution financière à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route portée par l'ICB sur la période 2023-2026.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame COSTES.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permet en effet de mieux définir les objectifs régionaux et de mieux coordonner son soutien et celui des autres partenaires au profit des opérateurs structurants culturels de notre territoire. Cette convention pluriannuelle aura donc le mérite de sécuriser ces structures sur le plan financier notamment. Aussi, nous voterons favorablement cette délibération. Cependant, ce soutien ne suffit pas à mailler de manifestations culturelles l'ensemble de notre territoire et tout particulièrement les territoires ruraux ou les plus éloignés des centres urbains. Il est en effet complété par un autre règlement d'intervention qui, d'après ce que j'ai entendu, serait modifié prochainement. Est-ce que ce serait réellement le cas ? Quel type de modifications seraient apportées ? Est-ce que, aussi, je pourrais poser cette question, ce serait pour intégrer les éco-socio-conditionnalités ? Madame la Vice-présidente, est-ce que vous pourriez m'apporter ces quelques précisions, si c'est le cas ? Mais peut-être que je me trompe.

Mme CLAVEAU. - Vous parlez des festivals en Nouvelle-Aquitaine. J'ai l'habitude de dire qu'il y en a à peu près 650 et, aujourd'hui, la Région intervient sur 350 de ces festivals. Et nous n'avons pas forcément vocation à soutenir financièrement l'ensemble de ces festivals. Vous avez tout à fait raison. Nous sommes actuellement en train de concerter avec les professionnels de la culture, notamment, mais aussi les élus locaux, sur un nouveau règlement d'intervention pour fixer de nouvelles règles d'intervention et de soutien aux manifestations en Nouvelle-Aquitaine. Nous avons effectivement proposé mais, encore une fois, c'est soumis à la concertation, un certain nombre d'éco-conditionnalités. Donc, ces éco-conditionnalités concernent, je peux vous le dire si vous le souhaitez ce soir, sans m'étendre trop sur le sujet, les dépenses énergie, les coûts d'énergie. Elles concernent également la mobilité et elles concernent l'alimentation durable. Quand je dis énergie, c'est en réalité les fluides, donc c'est également la question de l'eau qui sera abordée. Puisque, concernant les festivals, plus particulièrement en été, il y a un vrai sujet sur les consommations d'eau. Mais je vous propose peut-être d'en débattre à un moment qui sera dédié dans cette séance.

Mme COSTES. - Sur un GIA, est-ce qu'on peut l'espérer, éventuellement ?

Mme CLAVEAU. - Il est sûr et certain que le nouveau règlement d'intervention qui sera proposé à l'adoption sera discuté en GIA, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Par définition. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On note le vote contre. Abstention. Ce rapport est donc adopté. On a ensuite les industries culturelles et créatives.

N° 14

Vote sur «CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Abstention :
Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

* **Non-participation :**

CASTAGNEDE Fanny concernant MEDIAGORA (Membre)

JLALJI Brahim concernant l'institut français (Représentant du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

JUSTINIEN Rémi concernant Cristal Production (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LABAILS Delphine concernant MEDIAGORA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SAINTE-MARIE Andde concernant l'institut culturel Basque - Euskal kultur erakundea (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**15 – INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES : AVENANT AU CONTRAT DE
FILIÈRE LIVRE NOUVELLE-AQUITAINE 2021 / 2023**

M. LE PRÉSIDENT. - Charline.

Mme CLAVEAU. - Monsieur le Président, nous vous proposons d'adopter un avenant. Nous sommes donc partenaires du contrat de filière livre. Je rappelle que la Nouvelle-Aquitaine a été la première Région à adopter un contrat de filière qui nous lie au centre national du livre mais également à la DRAC. Et nous avons également comme signataire notre agence du livre et du cinéma, l'ALCA. Nous vous proposons un avenant pour deux raisons. À la fois pour rejoindre la temporalité d'adoption des nouveaux contrats de filière des autres Régions. L'État a souhaité que nous puissions être sur les mêmes temps d'adoption. Et pour une deuxième raison qui est que nous souhaitons faire une concertation en bonne et due forme avec les professionnels du livre. Donc, peut-être quelques mots sur l'état de santé de la filière. Il ne faut pas s'y tromper, même si les chiffres d'affaires des librairies sont positifs, si nous enregistrons, chaque année, des demandes de soutien pour des ouvertures de librairies, y compris avec des nouveaux profits suite à la pandémie, néanmoins, le secteur du livre doit faire face à quelques enjeux comme l'inflation, par exemple, du coût du papier ou, également, des phénomènes de concentration industrielle dans le secteur qui pèsent sur des petits éditeurs indépendants dont nous sommes très fiers en Région. Voilà pour cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Des remarques ? Des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Ensuite, on a un rapport où l'Assemblée est amenée à donner acte sur le rapport de la Chambre des Comptes sur la gestion des Francofolies.

N° 15

Vote sur « INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES : AVENANT AU CONTRAT
DE FILIÈRE LIVRE NOUVELLE-AQUITAINE 2021 / 2023 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation :**

BOURDIN Katia concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
CHEVALIERAS Thomas concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
CLAVEAU Charline concernant l'agence livre cinéma audiovisuel
(Représentante du Président de Nouvelle-Aquitaine)
CUVELIER Marie-Laure concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
JLAJI Brahim concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
OBRADOR Damien concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
VINCENT François concernant l'agence livre cinéma audiovisuel (Titulaire -
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**16 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES
COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SAS FRANCOFOLIES**

Mme CLAVEAU. - En effet, Monsieur le Président, c'est la Chambre régionale des Comptes qui a donc rendu un rapport. Ce rapport, je pense qu'il est utile de préciser dans quel cadre il a été écrit et mené. Tout simplement, c'est un rapport public annuel de la Cour des comptes 2023, avec un chapitre spécifique consacré aux festivals du spectacle vivant. Les Francofolies font partie des 8 festivals qui ont été choisis pour être étudiés de plus près, par la Cour des comptes à travers la Chambre régionale des Comptes. Peut-être quelques mots sur les observations issues de ce rapport. Il est dit que ce festival est un festival à fort rayonnement, qu'il est précurseur en termes d'objectifs, notamment de développement durable. Qu'il est moteur dans l'émergence de nouveaux talents. Et là, je souligne tout le travail mené par le chantier des Francofolies, qui a accompagné des artistes maintenant bien connus comme Hoshi, Pomme, Christine and the Queen ou Ben MAZUE. C'est un festival qui est mentionné comme ayant un modèle économique viable qui repose à la fois sur les fonds publics, sur des contributions de partenaires. Qui a un « caractère lucratif tempéré », selon les mots du rapport. C'est un festival à fort impact pour l'emploi. Et je le précise puisque les Francofolies, outre leurs 15 salariés permanents, embauchent 347 salariés saisonniers pour l'organisation du festival. Enfin, un festival qui a une fréquentation en évolution très positive. Donc beaucoup de points forts soulignés par ce rapport et une série de recommandations dont certaines sont en cours de mise en œuvre comme, par exemple, le fait d'avoir une convention pluri partenaires autour du festival. Ou encore de préciser certains indicateurs ou de renouveler le bilan carbone qui date un petit peu. Je prends les questions, s'il y en a.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de question particulière ? L'Assemblée donne acte. Je vous remercie, Charline. L'Assemblée donne acte. On va passer au pacte pour l'agriculture biologique.

N° 16

Vote sur « RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE
DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SAS FRANCOFOLIES »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

M. LE PRÉSIDENT. - Virginie LEBRAUD.

Mme LEBRAUD. - Président, chers collègues. Je vous présente la délibération sur le pacte d'ambition biologique pour les années 2023-2027. Ce pacte fait suite à un pacte déjà voté en 2017. Bien sûr, nous ancrons dans ce pacte le soutien et le développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'impact multi partenarial avec différents signataires. Et nous nous faisons suite au pacte, donc, de 2017-2022, qui a permis d'impulser une dynamique régionale et un quasi-doublement de toutes les données, c'est-à-dire doublement du nombre d'exploitations, doublement d'hectares et doublement du chiffre d'affaires. Ce pacte bio s'inscrit également dans la dynamique des objectifs Néo Terra. Il faut rappeler que l'agriculture biologique, et c'est la seule à le faire, permet la sortie des pesticides de synthèse qui sont interdits en agriculture biologique. Un bien-être animal, une préservation d'une eau de qualité également, une préservation de la biodiversité. Il vient également en transversale des autres politiques qui sont la feuille de route santé et le pacte alimentaire.

Dans un contexte qui est de sortie de COVID, d'inflation, de ralentissement de la consommation et de croissance moins forte de la production, nous avons développé avec l'ensemble des structures 5 axes où nous avons fait changer l'état d'esprit de l'ancien pacte, en passant d'abord le développement de la consommation et la promotion de l'agriculture biologique en axe 1. Nous n'oublions pas, bien sûr, de structurer les filières, de pérenniser le développement de la production en agriculture biologique et la formation, l'expérimentation et, enfin, un axe sur la gouvernance de ce pacte.

Ce pacte se fixe des objectifs ambitieux. Si vous permettez, je vais faire le focus sur deux objectifs. On sait qu'on a une problématique installation, transmission. Donc, dans ce pacte, nous fixons 30 % par an des installations en agriculture biologique en installations aidées. Et, d'ailleurs, nous avons été désignés première place des Régions où il fait bon s'installer en bio. Avec notre dispositif DNJA modulation bio. Il faut également souligner les 25 % de produits bio dans chaque lycée pour une équité territoriale.

Enfin, les différents dispositifs de pacte incluent des actions spécifiques, des actions de bonification dans nos dispositifs et des actions de priorisation des dossiers en agriculture biologique. Voilà, président, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Virginie. Y a-t-il des observations, des remarques, des

suggestions ?

Mme TARIOL. - Président, chers collègues, nous saluons et soutenons l'ambition régionale de poursuivre le développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine. Ce nouveau pacte s'inscrit pleinement dans la feuille de route Néo Terra et dans la nécessaire transition agro-écologique vers un mode de production et de consommation plus durable et vertueux pour les écosystèmes et notre santé à tous. Défendre et développer l'agriculture bio, c'est nécessaire. Mais c'est très loin d'être le seul critère pour être à la hauteur du modèle agricole et alimentaire dont nous avons besoin pour nous débarrasser de l'agrobusiness, de ses désastres sanitaires, écologiques et sociaux. Il faut donc sortir du bio comme stratégie commerciale de niche qui se confronte, en plus, à la compression du pouvoir d'achat et passer à la généralisation des systèmes véritablement agroécologiques et, donc, drastiquement économes en produits phytosanitaires, engrais chimiques, eau, pétrole. Passer à un véritable projet politique pour que toute la population ait accès à une alimentation de qualité, produite sans dégrader l'environnement et rémunératrice pour les producteurs. Il faut faire progresser l'agriculture du futur qui n'est pas celle de l'esclavage humain, qui n'est pas simplement le bio pour quelques-uns, contre la chimie pour tous les autres et qui n'est certainement pas non plus la fuite en avant de la robotique et des drones. Le paysan, le travailleur de la terre doit vivre dignement de son travail. Le soutien de la Région à ses producteurs est important pour pérenniser les exploitations. La Région doit être vigilante sur les conditions d'aide et les critères sociaux et environnementaux, surtout vis-à-vis de l'industrie agroalimentaire. Les éco-socio-conditionnalités devront être exigeantes en termes de qualité d'emploi, de conditions de travail et de salaire. La question de l'eau, de son partage et du fait qu'elle doit être considérée comme un bien précieux pour l'humanité nous impose, avec le réchauffement climatique et l'augmentation de la population, de veiller très attentivement à ce qu'elle ne soit ni gaspillée ni réservée aux entrepreneurs agricoles les plus riches qui ont les moyens de l'accaparer. Et surtout pas avec de l'argent public.

Alors que des rapports récents sur l'usage des produits phytosanitaires confirment encore les dégâts sur la santé et la biodiversité, alors qu'on ne compte plus les captages pour l'alimentation en eau potable fermés pour pollution ou les usines de dépollution à construire, là aussi, développer le bio semble évidemment urgent. Il faudra davantage de travail humain. Des travailleurs qu'il faudra aider à se libérer du carcan des firmes agro-capitalistes qui leur vendent semences, engrais, phyto, machines, crédits, parce qu'ils veulent jouer, aller jouer sur le lucratif marché mondial des céréales. D'ailleurs, d'ici quelques années, 50% des terres seront à vendre. La Région aura un rôle à jouer si elle veut éviter que ces terres aillent à ces firmes.

Il est donc nécessaire de privilégier le bio local, en circuit court, plutôt que les importations

de produits issus d'on ne sait où et surtout produits dans des conditions souvent irrespectueuses des règles imposées à nos agriculteurs et des conditions de travail des ouvrières et ouvriers agricoles. La question du pouvoir d'achat des citoyens est centrale, ce qui explique la baisse de consommation de produits issus de l'agriculture bio. Oui, il faut se le dire, le bio n'est pas accessible à tous. Bien sûr, la Région n'est pas responsable de la l'appauvrissement des citoyens mais, par les ambitions de ce pacte, elle peut impulser le comment produire et consommer autrement et œuvrer à l'égalité d'accès à une alimentation saine pour tous.

Nous voterons pour cette délibération. Cependant, nous émettons un souhait, celui d'obtenir un bilan, une évaluation du précédent pacte 2017-2022. Afin de pouvoir suivre et mieux rendre compte de l'efficacité de ce nouveau pacte présenté aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Un mot pour saluer la mobilisation des acteurs professionnels et des financeurs pour permettre de fixer une ambition régionale au développement de l'agriculture biologique et proposer des réponses aux enjeux d'un secteur qui souffre de l'inflation, de la hausse des coûts et de la baisse globale des achats alimentaires. Dans un contexte difficile pour les agriculteurs bio, nous voterons ce soutien de la Région même si nous souhaitons tout de même formuler trois remarques.

D'une part, ce nouveau pacte d'ambition régionale intervient à un moment critique où l'on constate un recul de l'agriculture biologique. Et c'est finalement ce constat, aujourd'hui, qui nous interroge sur notamment l'évaluation du pacte précédent, 2017-2022. Alors que certains n'hésitent plus à parler, désormais, d'une filière en crise. Baisse des ventes des produits bio, fermeture de magasins. Et agriculteurs qui ne parviennent plus à commercialiser leur production, pour certains à l'abandon, d'une agriculture bio qui était pourtant en plein essor. Le rapprochement avec la nouvelle chaire universitaire agriculture biologique créée à Bordeaux peut être une source d'analyse relative aux enjeux du secteur. Mais ce nouveau pacte 2023-2027 ne peut pas faire l'économie d'une évaluation et d'une étude de la dynamique en cours pour mieux se projeter vers l'avenir et, finalement, atteindre des objectifs ambitieux mais réalisables. D'autre part, alors que la consommation de produits biologique est aujourd'hui en baisse, l'ambition d'accroître les surfaces en agriculture bio doit inévitablement s'accompagner d'un regain de confiance des consommateurs pour atteindre les objectifs fixés. À ce titre, développer la consommation et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public et des distributeurs, le premier axe de ce pacte, nous semble être déterminant. C'est un axe qui mériterait une attention particulière et plus poussée. Au-delà d'une campagne de communication et du développement d'un nouveau label, alors même qu'il est avéré que l'abondance des labels ne permet pas d'endiguer cette perte de confiance des consommateurs. Ce serait même plutôt le contraire. Si bien que les

derniers rapports, qu'ils émanent de think tanks ou du Parlement, recommandent de privilégier la qualité à la profusion des labels pour finalement mieux informer et rassurer le consommateur sur les TIC et les contrôles des certifications.

Enfin, le recours à des produits biologiques dans la restauration collective, porté par la loi Egalim a un réel effet levier sur la filière, sur sa structuration, mais sert aussi de promotion des produits AB. Nous notons avec intérêt la volonté affichée de travailler à inciter cette pratique dans la restauration privée. À terme, la promotion du bio et du local, plus largement, dans la restauration commerciale et les services de livraison de repas, pourrait également être une piste. C'est aussi une recommandation du CESER qui voit dans la sensibilisation au bio des restaurateurs traditionnels une manière de soutenir la production et la consommation de bio local. Dans ce domaine, tout reste encore à faire, mais la réponse à la crise que traverse le secteur se trouve très probablement dans une conjugaison du bio et du local. Dans cette structuration au travers de la mise en relation entre producteurs bio locaux et restaurateurs néo-aquitains, la Région nous semble, forcément, avoir un rôle stratégique à jouer. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce plan de soutien sans précédent qui, effectivement, s'inscrit dans un contexte de crise inédit. Une crise qui est, d'abord, une crise de la demande, puisque la baisse des ventes en bio se poursuit inlassablement depuis 2021. Cette année moins 7,4 % dans les supermarchés, moins 12 % dans les enseignes spécialisées. Et on imagine que 2023, eu égard au contexte inflationniste, ne sera guère meilleure. Donc, on se retrouve aujourd'hui dans une situation un peu complexe, à savoir, d'un côté, un objectif dans le PSN de 18 % de SAU en bio en 2027. Et, de l'autre, une demande en baisse constante avec, bien sûr, le risque majeur de précarisation, encore plus, et de perte de revenus pour nos agriculteurs. Parce que, bien évidemment, c'est sur eux que se répercute cette crise.

Pour exemple, cette année, le phénomène de déclassement, c'est-à-dire le phénomène qui consiste à vendre à des prix des produits bio comme du conventionnel, pourrait atteindre 43 %. Un litre de lait bio sur trois est vendu au prix du conventionnel. Ce qui amène un manque à gagner important pour les agriculteurs en bio, dont les modes de production induisent de nombreux coûts et qui, de fait, conduit à des baisses de revenus importantes. Et, encore une fois, à une grande précarisation. Cette difficulté, elle n'est pas éludée dans le rapport puisque le premier axe propose de développer la promotion de la consommation en bio. Nous craignons que cela ne soit pas suffisant tant, aujourd'hui, le facteur prix est important dans l'acte d'achat.

Si cet effondrement du bio venait à être, non pas conjoncturel mais structurel, nous devrions

aussi être en mesure d'en tirer des conséquences, à savoir un soutien, bien sûr, important et accru aux exploitations déjà certifiées. Mais nous devrions nous interroger sur les incitations à la conversion, qui ont d'ailleurs baissé de 40 % en 2022, tant que la demande n'aura pas rebondi.

En tant que responsable politique, je crois qu'il ne nous faut pas être fatalistes, mais il faut tout de même être réaliste et garder bien à l'esprit l'enjeu majeur des politiques agricoles qui est de nourrir les hommes et de permettre aux agriculteurs de vivre décemment du fruit de leur travail. Alors, à ce sujet, dans la délibération, nous avons beaucoup de chiffres sur le nombre d'exploitations, sur la localisation géographique, sur le type d'exploitations. Mais nous n'avons rien sur l'économie, la viabilité économique et sur les revenus des agriculteurs. Ce que nous déplorons puisque ce manque de viabilité financière devrait être un élément qui conduit également la mise en œuvre de nos politiques publiques. D'ailleurs, l'un des piliers du développement durable est le pilier social. Donc, veillons à ne pas fragiliser davantage une profession déjà en difficulté sans prendre un ensemble d'éléments en compte pour apporter notre soutien.

Alors, bien sûr, vous voyez là où je veux arriver. L'agriculture biologique, fondamentale, n'est pour autant pas l'alpha et l'oméga de l'agriculture, ni même de l'agroécologie et, contrairement à d'autres, dans cet hémicycle, nous pensons que le développement du HVE a toute sa place. Et, de manière générale, que toutes les agricultures qui permettent de concilier un haut niveau de rendement avec la préservation de l'environnement, de la santé de nos agriculteurs et de leurs revenus doivent être interrogées. Alors, bien sûr, Monsieur le Président, nous allons soutenir cette délibération et la voter. Ce pacte d'ambition régionale car la filière a besoin de notre soutien plein et entier, mais nous demeurons attentifs aux points de vigilance que je viens d'évoquer. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

Mme LAPRÉE. - Monsieur le Président, merci. Ce pacte bio 2023-2027 prévoit de pérenniser les exploitations et la production bio, ce que nous saluons. Cependant, depuis plusieurs années maintenant, nous constatons un désintérêt chez les consommateurs pour les produits bio. Les ventes diminuent, ce qui vient d'être dit, et il est bien dommageable de constater que, dans notre votre axe un, vous ne posez comme solution pour développer cette consommation que des actes de communication. Si nous voulons que tout le travail de conversion des agriculteurs leur soit bénéfique, il nous faut répondre à cette baisse d'achats bio par des actions plus concrètes. À ce sujet, il n'est nullement évoqué le nombre de dé-conversions à ce jour. Combien sont-elles ? Quelle est la moyenne dans les autres régions ? Devons-nous nous inquiéter de ce phénomène ? Vous ne pouvez pas, grâce à l'argent public, à la fois encourager les agriculteurs à passer au bio et, une fois qu'ils s'y

convertissent, et se retrouvent sans débouchés ni valorisation, remettre de l'argent public pour les sortir des difficultés. Ils ont besoin d'être pris au sérieux.

Le problème de l'alimentation bio est devenu une action militante qui souffre de ce statut. Elle est aussi beaucoup plus chère et nous savons aujourd'hui que les bienfaits de ces produits ne sont pas aussi importants qu'on nous le répète. Aussi, le consommateur ne se trompe pas. À force de lui raconter des mensonges, « pas de pesticides en bio, pas de traitement des plantes, revenir à l'ancien temps, etc. » il découvre petit à petit qu'on lui aurait menti. Il a besoin de comprendre ce que cette agriculture bio peut lui apporter. En effet, l'agriculture bio utilise des pesticides. Biopesticides, mais pesticides quand même. À l'exemple du Spinoza, premier neurotoxique tueur d'abeilles, autorisé en bio, sans aucun contrôle. Et même risque ignoré par le président de la FNAB. Et, surtout, pour ce qui concerne les produits bio que nous importons et qui subissent beaucoup moins de contraintes en France. La promotion du bio par certains distributeurs est tout à fait scandaleuse et nous espérons que la promotion de la Région auprès du grand public prévue dans ce pacte ne sera pas du même ordre.

Attention à la gabegie d'argent public quand les agriculteurs ne sont pas rémunérés au SMIC et travaillent 60 heures par semaine. Ils sont épuisés, Monsieur le Président, et ils ont besoin d'un soutien autre que moral. Au nom de l'écologie, nous fragilisons ceux qui produisent et nous offrons des parts de marché aux modèles les plus nocifs pour l'environnement. Vous avez pour ambition d'arriver à 18 % de la SAU régionale en bio en 2027, 30 % d'installation en bio. Soit. Mais que faites-vous des 82 % restants de SAU ? Qui, pour partie, avaient fait l'effort et la démarche d'être HVE, encouragés un temps puis sabordés actuellement.

Aujourd'hui, nous achetons de plus en plus de produits étrangers que l'on ne peut ni ne veut produire en France. Ne faudrait-il pas, plutôt, aider de la même façon, sans discrimination, tous les agriculteurs à produire, pour assurer notre souveraineté alimentaire selon des méthodes en constante évolution et amélioration ? Je veux citer pour exemple l'agriculture de conservation des sols, entre autres reconnue comme la meilleure agriculture et la plus saine et durable au monde et nous permettre ainsi de moins importer.

Faire confiance à nos agriculteurs, les protéger de toutes les diffamations dont ils sont victimes, valoriser ce métier, ceux qui nous nourrissent trois fois par jour, c'est ce que nous devons faire. Quelle profession supporterait tous les jours de subir de telles attaques injustes, infondées et destructrices comme ce week-end, je vous le rappelle, du côté de Nantes. Les agriculteurs sont des chefs d'entreprises, libres de choisir leur production, aussi. Ils connaissent leur métier et leur environnement, leurs terres et, contrairement à vos affirmations, l'agriculture bio n'apporte pas à elle seule une réponse globale aux attentes

sociétales, aux enjeux environnementaux et aux dérèglements climatiques. La France ne représente même pas 1 % des gaz à émission à effet de serre. Le consommateur privilégie la production de proximité, le circuit court, bio, ou pas, pour un prix abordable pour lui et rémunérateur pour le producteur. J'ai fini. Ce qui plaît au consommateur, c'est que les produits qu'il consomme sont produits chez lui. Nous voterons pour ce pacte bio car tout ce qui peut un tant soit peu aider nos agriculteurs à supporter ces tours de force incessants est utile. Mais nous attendons des réponses à ces interrogations et continuerons de défendre notre agriculture dans toute sa diversité pour qu'elle ne soit plus empêchée de produire et que nous redevenions exportateurs de nos productions et plus importateurs. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois qu'il faut qu'on pense à la santé de nos agriculteurs et à la santé de l'eau et à la santé des consommateurs. On a bien compris ce qu'il y avait derrière votre discours, que vous avez parfaitement lu, d'ailleurs. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme LAPRÉE. - Je suis désolé, mais j'écris mes discours, Monsieur le Président. Je n'ai pas besoin qu'on me les écrive.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai rapide. La présente délibération se situe à un carrefour entre agriculture, agriculture bio, pesticides, alimentation et santé, respect de la biodiversité. L'agriculture bio, c'est tout cela à la foi. Sans oublier la qualité des sols, des eaux et donc des océans. Ce carrefour est aussi un changement de pratique et un basculement pour le monde agricole. Le premier pacte d'ambition régionale avait permis d'impulser une dynamique régionale pour le développement de l'agriculture bio et de quasiment doubler le nombre d'exploitations agricoles en bio. Le nombre d'opérateurs en bio, la surface agricole utile, SAU, en bio, et son chiffre d'affaires. Les résultats ont donc été réels.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin car des marges de progression existent. L'inflation a freiné la consommation de bio et pourrait aussi impacter les conversions ou entraîner, même, des dé-conversions. Le bio fait d'aussi face à la concurrence du localisme. Les labels HVE et zéro résidu de pesticides entretiennent également la confusion.

Ce pacte régional va donc dans le bon sens, mes chers collègues, en se tournant vers le grand public et les lycées. Concernant le grand public, les consommateurs doivent aussi prendre pleinement conscience de leur rôle de consommateur. Enfin, n'oublions pas la responsabilité qu'ont les collectivités dans l'essor du bio. À travers la restauration collective, la Région prendra donc toute sa part. Je soulignerai pour finir, mes chers collègues, le lien entre alimentation et santé. Mais aussi entre alimentation de qualité et réduction du

gaspillage alimentaire. À ce titre, nous souhaitons souligner la proposition formulée par le CESER. Nous sommes allés dans le bon sens à travers un conditionnement des aides, à des critères sociaux et écologiques, pour accompagner davantage les entreprises de l'industrie agroalimentaire transformant les produits biologiques. Aussi, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

M. BAUDE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la forme, je dois dire que ce document est bien fait. Tout n'y est pas mais, quand même, je veux profiter de cette occasion pour remercier l'effort des services pour la qualité des informations et pour ce travail d'agrégation des différents avantages qui sont donnés à la bio au travers des différents échelons de collectivités, de l'Europe jusque jusqu'à la Région. En revanche, sur le fond, j'ai entendu un certain nombre de choses que j'ai du mal à comprendre puisque ce pacte est un véritable enterrement, Monsieur le Président, de la sortie des pesticides à Horizon 2030. À un moment, il va falloir qu'on se dise la vérité. Avec un tel manque d'ambition, la Nouvelle-Aquitaine sera très loin de la sortie des pesticides comme vous l'aviez annoncé dans Néo Terra à l'horizon 2030. Puisque, plutôt que de mettre le curseur et les moyens, et c'est un autre problème sur lequel je vais revenir, sur une ambition de 25 % de bio, comme l'a fait, par exemple, la Commission européenne, et je ne crois pas que ce soit une assemblée qui soit ce qu'il y a de plus radical en matière d'écologie, vous avez choisi de vous aligner sur les 18% du gouvernement. Qui n'est pas ce qu'il y a de plus vertueux en matière d'agriculture biologique, loin s'en faut. Et, d'ailleurs, sur le plan des aides attribuées aux agriculteurs en bio, et là, je voudrais tordre le cou à un certain nombre de choses qui ont été dites, notamment par ma collègue, devant, qui parlait de pérennité de l'agriculture biologique.

En réalité, dans ce pacte, pas un euro de financement supplémentaire, pas un euro de financement régional supplémentaire ne va être donné pour la pérennisation des agriculteurs en bio. Pas de garantie non plus sur les enveloppes financières dédiées à la bio qui auraient, au minimum, pu donner de la visibilité pour la filière. Et on a parlé de la crise, en effet, que traverse, de façon inédite cette filière, qui a jusqu'à présent eu une croissance à deux chiffres. Et, en réalité, pour les agriculteurs en bio, rien de nouveau dans la politique régionale, en tout cas à travers ce pacte, puisqu'on reste sur le plan stratégique régional que nous avons, dans cet hémicycle, déjà eu l'occasion de dénoncer, avec notamment l'omniprésence de la HVE. Et je m'étonne de voir les groupes centristes parler de la multiplication des labels qui créent la confusion dans la tête des consommateurs, puisque c'est le gouvernement, et la Région a emboîté le pas, de mon point de vue, beaucoup trop facilement, de la HVE. Et la HVE est tellement omniprésente dans les politiques régionales qu'elle a même fait l'objet d'une campagne d'affichage publicitaire dans les lycées de la

Nouvelle-Aquitaine. Tout cela est navrant quand on sait à quel point ce « truc-là » est une supercherie pour les consommateurs ? Et, pourtant et, d'ailleurs, ce document le dit, comme le montrent toutes les études et, là, je reviendrai sur les propos de notre collègue Véronique LAPRÉE, les avantages de la bio sont considérables. Que ça soit au niveau de la santé, que ça soit pour les consommateurs, pour les agriculteurs, que ça soit au niveau du climat, de la préservation de la biodiversité. Tout le monde et y compris Ecobios explique que le bio est le seul label qui réponde à la nécessaire transition agro-écologique. Et, malgré cette réalité, vous restez figés sur des aides.

Alors, bien sûr, on est les premiers en termes d'aide à l'installation des Régions de France. Mais ce qui remonte d'en bas, ce qui remonte de la profession, ce qui remonte des paysans, c'est que ça n'est pas assez. Le compte n'y est pas. En particulier dans cette période extrêmement compliquée. Notre collègue a parlé, également, Virginie LEBRAUD a parlé des bonifications mais, enfin, on est de l'ordre de 5 %, 10 %. On est vraiment à la marge, on est vraiment sur des miettes. Et, très honnêtement, moi, j'ai envie de qualifier ce pacte, contrairement au précédent, qui était extrêmement ambitieux, notamment sur le maintien en agriculture biologique, là franchement, on est plutôt sur du saupoudrage agro-écologique, ni à la hauteur des urgences, ni à la hauteur de la crise que traverse la filière.

Et je vais revenir, franchement, sur les propos de Madame LAPRÉE. On se connaît, on se côtoie en commission. Mais ce que vous avez dit pour l'agriculture vous met au même rang que les climatosceptiques sur le climat. Franchement, vous avez dit des choses... Je veux bien tout entendre. OK, le label AB n'est pas parfait mais, pour la santé des personnes, pour la santé que ce soit des agriculteurs, des consommateurs, toutes les études le montrent. Peut-être qu'il n'est pas parfait et, en effet, un travail journalistique a été fait pour mettre en évidence deux produits d'origine naturelle qui posent problème. Et qu'a fait la profession ? Elle n'a pas fait comme le CIVB sur la HVE. Elle n'a pas fait de procès aux associations environnementales. La profession, elle est venue sur le plateau en expliquant que si ces molécules posaient problème, il fallait que le gouvernement les interdise du cahier des charges de l'agriculture biologique. Elle s'est engagée à alerter tous les paysans. Pour qu'ils arrêtent d'utiliser ça s'il y avait le moindre doute concernant ces deux produits, deux produits d'origine naturelle. On ne parle pas de pesticides de synthèse qui, dans l'agriculture conventionnelle, sont des dizaines et des dizaines autorisées, malgré toutes les études, malgré tout ce que cela peut provoquer sur la santé des personnes. Et on a eu, en Nouvelle-Aquitaine, sur la plaine de Nice, pour des enfants, une multiplication de cancers pédiatriques. Ce n'est pas à cause de l'agriculture biologique, c'est à cause des pesticides de synthèse. Donc, ne dites pas n'importe quoi, s'il vous plaît.

Et, donc, je le répète, pour conclure, Monsieur le Président, ce niveau d'ambition n'est pas à

la hauteur. Nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes à plus de 4 minutes. C'est bizarre que vous ne le sachiez pas, mais vous savez que nous avons voté dans le pacte, notamment sur le deuxième pilier de la PAC, une intervention assez forte sur le maintien. Vous n'êtes pas sans ignorer que cela nous a été retiré.

M. BAUDE. - Je sais, c'est l'État qui le gère, dorénavant. Pour autant, la Région...

M. LE PRÉSIDENT. - Ne vous trompez pas de cible, s'il vous plaît. On est, certes, dans une dans une assemblée qui est politique mais, à un moment donné, faites-nous confiance. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, votre nouveau pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique interroge, suscite des remarques et pose des questionnements. La filière bio traverse actuellement de graves turbulences. Les Français, en pleine crise du pouvoir d'achat, et confrontés à une inflation galopante, se détournent du bio qui est plus cher que le conventionnel. La filière est en surproduction. Aucun produit ni aucune Région ne seront épargnés. Compte tenu de la conjoncture instable. Ce n'est pas le bon moment pour proposer un nouveau pacte. Vous basez votre évaluation du précédent plan sur les chiffres de la bio 2021. Pourquoi se précipiter et présenter un pacte d'ambition un mois avant la parution des chiffres de la bio 2022 ? Auriez-vous peur que les prochaines données, davantage proches de l'actualité, ne viennent ternir votre bilan ?

D'ailleurs, vous vous arrosez des bons chiffres d'évolution de la bio en Nouvelle-Aquitaine sur la période 2017-2022. Mais n'avez-vous pas non plus une part de responsabilité dans la crise actuelle du bio. Par votre précédent plan, vous avez mis la filière en état de surproduction. Aujourd'hui, les groupements de producteurs et les coopérateurs décident collectivement de mettre en place des quotas et de baisser les volumes. Les agriculteurs vendent leur production bio au prix du conventionnel, donc à perte ou choisissent la dé-conversion, ce qui est donc un échec de votre politique précédente. Et, votre seule réponse, dans tout cela, c'est plus de bio. Monsieur le Président, vous portez continuellement vos œillères de Néo Terra, et vous voyez tout vert pour le bio. Alors que la maison brûle. Ouvrez les yeux. Les politiques écologiques ont un coût que les Français ne peuvent pas supporter quand les porte-monnaie sont vides. En « trader du bio », vous avez contribué à créer une bulle sur un marché en pleine expansion. Or, toutes les bulles finissent, un jour ou l'autre, par exploser.

Les premières victimes de vos lubies sont les agriculteurs eux-mêmes. En forcené du bio, bien que la filière soit en grande difficulté, vous continuez à pousser à la conversion. Alors, beaucoup d'agriculteurs songent à la dé-conversion. Votre pacte les pousse dans l'abîme. Il

faut savoir adapter sa politique au changement de conjoncture et, sur ce plan, vous avez bien un train de retard. Il est nécessaire d'organiser un moratoire sur le bio et de stabiliser la situation via une politique de maintien avant d'engager un nouveau plan.

Le bio est nécessaire. Il s'agit d'une production complémentaire au conventionnel et certainement pas de substitution. Pour cela, il faut à tout prix éviter les dé-conversions et mettre le paquet sur le maintien des productions bio. Compte tenu de ces éléments, le groupe Rassemblement national s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne m'étonne pas. Je ne sais pas si, au moment où une filière traverse une difficulté alors qu'elle est vertueuse, il faut la laisser tomber. Je sais bien que ce n'est pas vos électeurs, mais quand même... Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. RAYNAUD. - Notre intervention se place bien pour accompagner la filière. Vous le savez tous, dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune et du second pilier, la partie conversion et mesures agro-environnementale nous a été retirée par l'État. C'est l'État qui a cela en charge. Donc, aujourd'hui, nous, on accompagne le développement et la structuration de la filière. Donc on n'a plus la main sur le développement. Mais je crois qu'il faut qu'on se place maintenant sur l'avenir et notamment sur la prochaine politique agricole commune. Parce que j'ai peur que, la politique en cours, le programme en cours, on ne puisse pas les bouger. Le marché ne pourra pas, à lui seul, compenser le surcoût qu'il y a en production bio donc on sait tous, quand même, qu'elle a des vertus et qu'il y a vraiment des services environnementaux qui sont apportés par ce mode de production. Que ce soit par la santé mais également sur l'eau, la qualité de l'eau. Le fait qu'il n'y ait pas de résidus de pesticides de synthèse. Donc, il faut qu'on travaille sur la prochaine programmation de la politique agricole commune sur des paiements pour services environnementaux. C'est la seule solution qui peut sauver cette filière parce que l'on ne peut pas, à l'échelle de la Région, compenser les surcoûts. Donc, c'est vraiment la politique agricole qui pourra assurer le risque de se convertir à l'agriculture biologique. Mais, en tous les cas, pour moi, c'est un pacte qui a toute sa place et toute sa valeur.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de donner la parole à Virginie, je vais demander à l'ancien président de la Fédération nationale de l'agriculture biologique de dire un mot, quand même.

M. RIOU. - Mon cher Président de combien de temps je dispose ? Parce que je peux être prolix sur le sujet, mais je sais que vous aimez que j'intervienne de manière...

M. LE PRÉSIDENT. - Cursive !

M. RIOU. – OK. Au-delà de la démonstration spéieuse du RN, fallacieuse, même, je dirais, je voudrais m'adresser à Madame LAPREE. Madame LAPREE, au mieux, vous êtes victime de la fabrique du doute. Au pire, vous êtes inquiète. On vous dit « 18 % de la surface

agricole en bio dans votre Région ». Conformément au plan national. Jusqu'à 25 % au plan européen. Mais de quoi avez-vous peur ? Il y aura encore une place large et entière pour l'agriculture conventionnelle, qui va continuer de produire les produits dont la planète a besoin. Ne soyez pas inquiète, il n'y a pas de problème. Remettons un petit peu les chiffres en perspective. On entend dire « moins 7 %, c'est la catastrophe, l'agriculture biologique est en train de s'effondrer ». C'est ce que l'on a entendu à cet instant même. C'est ce qu'on entend depuis une année. La réalité des chiffres objectivés, c'est quoi ? C'est que, pendant 10 ans, l'agriculture biologique a fait une croissance à deux fois deux chiffres. Pour emporter 10 % de la SAU de notre pays et atteindre 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Et plus de 50 000 agriculteurs. Et c'est une croissance qui, vous le savez, parfois, peut causer des crises de croissance comme dans toute évolution trop rapide. Et cela se gère. À commencer par une forme de continuité des politiques publiques. Et cela a été un grand défaut du gouvernement, des gouvernements depuis 2017. Et peut-être même avant, si je veux balayer devant ma porte.

Parce que, lorsque les agriculteurs attendent le paiement des aides pendant 3 ans, comment voulez-vous donner confiance à une population professionnelle ? Quand, dans un second temps, le gouvernement, les gouvernements successifs, décident de mettre à mal l'agriculture biologique en supprimant les aides au maintien, alors que l'on sait que cette transformation sociotechnique prend du temps. Vous ne sortez pas d'un système conventionnel tel qu'il est édicté aujourd'hui, et qui date de 2, 3, parfois 4 générations en l'espace de 5 ans, ce n'est pas vrai. Il vous faut du temps pour acquérir des nouvelles compétences, pour créer des nouveaux groupes d'intervention, pour reformer des techniciens, pour reformer la recherche. Cela nécessite du temps et cela nécessite un investissement public sur le long terme. Et on ne peut pas se contenter de 5 ans. C'est une première chose.

Deuxième chose, et Jean-Pierre RAYNAUD l'a dit, la question de l'agriculture biologique et des formes agricoles agroécologiques, quelles qu'elles soient, et sans doute, aussi, forestières, et je me tourne vers mon ami Henri SABAROT, nécessite qu'il y ait les conditions du marché pour évoluer, certes, mais aussi le soutien des politiques publiques. Nulle part, sur la planète, à commencer par les États-Unis et le Farm Bill, il n'existe une agriculture qui ne fonctionne que sur le marché. Il y a forcément une intervention publique, comme elle existait avant 1992, comme elle existe depuis 1993 avec la politique agricole commune qui a fait des choix. Qui sont des choix législatifs de 1962, lorsque les besoins étaient des besoins quantitatifs. Malheureusement, au cours des années 2010, l'évolution législative pour la programmation actuelle n'a pas su évoluer avec les attentes de la société et les attentes objectivées par la science. Là aussi, cela a été dit, mais il est bon de le rappeler. Pourquoi

l'agriculture biologique, depuis des décennies, s'est développée ? Sur deux fondements. Le premier, ce sont les questions de santé publique et je parle sous le contrôle du docteur Françoise JEANSON, sous le contrôle du docteur François VINCENT, qui savent à quel point, et il y a peut-être d'autres médecins que je n'ai pas identifiés dans l'assemblée, les produits phytosanitaires de synthèse altèrent la santé publique. Reportez-vous, si vous êtes curieuse, venez me voir, je vous donnerai les références de rapports. Mais non, il n'y a pas de cancer du cuivre, ce n'est pas vrai. Mais, le Spinoza, s'il faut le balayer, on le balaira. Laisse-moi finir, s'il te plaît, Pascal. Comme nous avons balayé, il y a quelques années, la roténone. Si ce produit s'avère dangereux, alors il sortira du régime dérogatoire. Il n'y a aucun problème là-dessus. En tout cas, les nombreux rapports, notamment celui de l'Inserm de 2011 qui s'appelle Pesticides et santé, fait le lien direct entre les grands cortèges de maladies socioprofessionnelles et les applications. Ça, c'est une certitude. Une compilation de 150 études internationales. Alors, on peut toujours critiquer, faire de la propagande anti-scientifique, mais enfin, la réalité est là. Quant aux questions des écosystèmes, là aussi, je peux vous renvoyer aux nombreux rapports interdisciplinaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. C'est celle qui me vient en tête. Où on fait la démonstration que l'investissement public auprès de l'agriculture biologique et notamment est toujours moins coûteux que l'aspect curatif. Il est de 27 à 82 fois moins coûteux de faire de la prévention par les écosystèmes plutôt que de curer l'eau. Sur le problème de l'eau, sur le problème de la biodiversité, je pourrais multiplier les exemples.

Évidemment, on pourrait dire « ça y est, c'est foutu, c'est fini ». Mais, le Président l'a dit, c'est quand il y a parfois quelques chaos qu'il faut soutenir, qu'il faut intervenir. Et nous n'avons plus, là aussi cela a été dit, l'autorité de gestion, d'intervention surfacique. Pourtant, le plan stratégique national a prévu, conformément au cadre européen, avec le Green Deal et donc la stratégie de développement de l'agriculture biologique à hauteur de 25 %, une enveloppe de 340 millions d'euros par an, versus 160 dans la programmation précédente. Vous l'avez dit, c'est une réalité, il y a une décroissance de la conversion annuelle. Et comment cet argent va être utilisé ? Je vous le donne en mille. Eh bien, mécaniquement, puisqu'il y a un cadre réglementaire européen notifié, les choses sont très claires, on va devoir, l'État va devoir redistribuer cette enveloppe de 340 millions d'euros. D'ailleurs, il a commencé à le faire avec un premier plan d'urgence de 10 millions d'euros, puis un second de 60 à l'automne. Et, comme cela ne suffira pas, il faudra continuer de soutenir au quotidien les agriculteurs biologiques qui font cet effort de conversion, puis de maintien puis de transformation, de transition de leur métier, pour le bien de toutes et tous, y compris dans cette salle.

Donc il y a un avenir et vous verrez que, à la prochaine crise sanitaire, alimentaire, comme

on en a connu, depuis l'ESB en 1996, puis le poulet à la dioxine, je pourrais tous vous les lister, et la liste est assez longue, l'agriculture biologique retrouvera ses lettres de noblesse et la croissance reprendra. Mais, c'est normal, dans tout apprentissage, il y a des croissances, des paliers, parfois des petites décroissances, et puis cela repart. Parce que les fondamentaux de structuration de notre paysage, les fondamentaux de santé publique, les fondamentaux environnementaux sont ceux qui ont été le ferment de l'agriculture biologique. Et les choses repartiront, soyez-en sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Guillaume. Virginie.

Mme LEBRAUD. - Président, je ne vais pas me lancer dans un grand discours, je vais répondre juste à quelques questions. Je vais me recentrer sur le pacte d'ambition bio et répondre à quelques questions qui ont été posées à travers les différentes interventions. Juste pour vous dire que, en France, 80 % des produits bio consommés sont locaux. À part les produits exotiques, le reste des produits bio consommés sont locaux. Après, je vous donne les réponses par rapport aux questions posées. Ensuite, on a parlé d'export. Juste pour vous signifier qu'on est une Région viticole et que 40 % des vins bio de la Région sont exportés. Donc le bio exporte, aussi.

Après, vous avez parlé d'évaluation. Je le note, et je ne vous l'ai pas dit en présentation, mais on a mis un volet évaluation du nouveau pacte d'ambition biologique et, bien sûr, nous ferons le point, régulièrement, en commission, sur les différentes actions. Et tous nos dispositifs seront réévalués en fonction des marchés et des besoins des agriculteurs en premier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Guillaume.

M. GUERIN. - Juste une question à Guillaume RIOU sur les chiffres que l'on a du mal à avoir. La politique que vous menez, c'est la vôtre et il ne m'appartient pas de la commenter. Cela a été fait par Véronique. Mais il y a quand même un élément sur lequel on manque d'information. C'est-à-dire qu'il y a eu un passage important du conventionnel vers le bio ces dernières années, qui tend à se tasser ces derniers mois. Est-ce que vous savez, concrètement, département par département, combien d'exploitants qui sont passés en bio repassent aujourd'hui en conventionnelle ? Parce que, Jean-Pierre le sait, dans mon activité, ce sont des gens que je côtoie régulièrement. Je peux vous assurer que, sur mon territoire, le retour qui est fait, à l'envers, c'est-à-dire d'un passage du bio vers le conventionnel, n'est pas négligeable du tout. Et je pense que ce serait intéressant pour nos collègues élus de connaître ces chiffres-là. Dans un sens, Guillaume dont acte, mais, dans l'autre, c'est aussi fortement intéressant. Et ce n'est pas un phénomène aléatoire ou anodin.

M. RIOU. - Je ne dis pas ça. Il, il peut même être inquiétant. Lorsqu'il y a eu un

investissement public depuis 20 ans sur le biologique, il en va aussi de la bonne gestion des fonds publics de regarder ce qui se fait de près. Pour cela on a un observatoire national qui s'appelle l'Agence bio. Je ne vais pas vous donner les chiffres d'autant que, depuis, deux ans depuis que le Président ROUSSET m'a embauché, je ne suis plus au quotidien les politiques publiques agricoles. Cela vous fait rire ? J'essaie de faire un petit trait d'humour. Tant mieux, c'est que c'est réussi. Mais on peut trouver ça assez facilement. On pourra vous donner les chiffres assez facilement, mais il convient effectivement de suivre cela de près pour, une fois encore, objectiver. Et nous voulons toujours, dans cet hémicycle, objectiver les choses. Donc on vous donnera les chiffres. Mais Virginie me fait savoir qu'ils existent. On vous les donnera. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste ajouter quelque chose. Je pense que le climatoscepticisme n'est pas mort. Je le regrette. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Il n'y en a pas. C'est bizarre. Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Ah oui, le RN et EELV. Je constate. C'est factuel. C'est une évaluation factuelle. Ce rapport est donc adopté. Je suis désolé, on me dit que, sur le pacte régional pour l'agriculture bio, je dois me déporter. Donc, je me suis déporté. Je pense, Pascal COSTE que tu dois te déporter, aussi.

N° 17

**Vote sur « PACTE D'AMBITION RÉGIONALE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
2023-2027 »**

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*** Non-participation :**

AROSTEGUY Maïder concernant l'agence de l'eau (Membre)

COSTE Pascal concernant l'agence de l'eau (Vice-Président)

ROUSSET Alain concernant l'agence de l'eau (Membre)

**18 – AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION
OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025**

M. LE PRÉSIDENT. - Lydia.

M. HERAUD. - Oui, Président, merci. Donc, il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, donc 2023-2025. C'est le cadre général de la collaboration avec l'Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine. Donc une agence identifiée et reconnue par les filières agricoles et agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine. Agence qui a pour mission d'accompagner les filières agricoles et agroalimentaires sous signe officiel de qualité, les fameux SIQO, dans leur démarche, leur stratégie régionale de filière. Il faut souligner qu'il y a 301 produits, aujourd'hui, agroalimentaires, sous signe officiel de qualité, dont le dernier, le label rouge, attribué à la tomate de Marmande. C'était il y a quelques jours donc on peut le souligner. Cette agence a aussi pour mission de faire la communication et la promotion de ces filières au niveau local, national et international et aussi d'accompagner sur les salons, à l'international, surtout, ces filières. 380 entreprises ont déjà été accompagnées sur le premier semestre 2023 sur ces salons.

Donc, cette convention, c'est vraiment un cadre global qui fixe notre fonctionnement avec cette agence. La Région soutient le fonctionnement et le plan d'action de l'AANA. Et on complète cette convention par une convention financière annuelle que l'on réactualise donc chaque année en fonction du plan d'action. À souligner que l'AANA a sorti sa première Gazette, que vous avez sur table, qui permet de suivre l'actualité. Donc, on fera en sorte que vous ayez toutes les gazettes, à chaque saison, lors des plénières.

M. BAUDE. - Merci, Monsieur le Président. Je vais en venir à l'AANA mais, d'abord, pardon, mais la remarque que vous avez faite pour nous mettre sur le même plan que le groupe RN, ce n'est pas possible. Vous devez préciser votre pensée. C'est insupportable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je faisais juste l'observation qu'il y avait deux groupes qui avaient voté contre, le vôtre et le groupe RN.

M. TRIFILETTI. - Oui, Monsieur le Président, c'est vrai que l'on pourrait parler de « macron-compatibilité » si on voulait rigoler un petit peu.

M. LE PRÉSIDENT. - Arrêtez.

M. TRIFILETTI. - Alors, ne le faisons pas à sens unique. Un petit peu de respect, s'il vous plaît, d'accord, et puis, après, on y reviendra.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Vital BAUDE.

M. BAUDE. - Cette parenthèse étant fermée, et j'espère que cela ne se renouvellera plus...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vous qui êtes le patron, ici ?

M. BAUDE. - Pas encore. Simplement, Monsieur le Président, pour regretter, quand même, même si la délibération est complétée par une belle belle Gazette de l'AANA, avec la photo de notre Vice-président en charge de ces questions-là, franchement, le peu d'informations qu'il y a dans cette délibération. Très honnêtement, cette convention, elle fait 6 pages. 6 pages très administratives, vraiment très administratives. Et, dans ces 6 pages, l'objectif c'est 6 lignes. Et, dans ces 6 lignes, aucune vision, aucune priorité, aucun axe. Il y a à peine une demi-ligne qui fait référence à Néo Terra, sans précision d'une quelconque ambition, d'une quelconque action. Alors que cette structure reçoit de la part de la Région 3,5 millions d'euros de subventions par an. Je ne vais pas aller plus loin parce qu'il est très tard. Je pourrais en dire davantage. Je pourrais parler des SIQO, je pourrais parler du fiasco, par exemple, des vins bio de Bordeaux...pardon, des vins HVE de Bordeaux, avec toutes les retombées médiatiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Joli lapsus, mon cher Vital.

M. BAUDE. - C'est parce que j'espère qu'ils deviennent bio, à l'avenir, pour les mêmes raisons que vous, c'est-à-dire la sortie des pesticides de synthèse. Mais il n'empêche que, ce fiasco, il est réel. Et, comment est-ce que, dans cette convention, comment est-ce que dans la façon dont on pilote l'AANA et les 3,5 millions d'euros qui sont distribués à l'AANA chaque année, comment l'on fait pour que ce genre de chose ne se renouvelle pas ?

Juste pour vous dire que, au regard du caractère indigent des informations qui nous sont données dans cette délibération, nous nous abstiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne sais pas si Lydia peut lutter contre l'indigence. Je lui fais confiance.

M. HERAUD. - Je ne vois pas vraiment l'indigence et le fiasco des vins HVE. Ils fonctionnent bien, aussi, et, d'ailleurs, la semaine dernière, dans la revue des vins de France, les rosés de Bordeaux ont bien tiré leur épingle du jeu face aux rosés de Provence. Ils étaient même premiers des classements. Donc, les vins de la Région tirent bien leur épingle du jeu, qu'ils soient bio ou HVE.

M. RAYNAUD. - Simplement deux choses par rapport à ce que dit Vital. Je vous rappellerai quand même que, sur 2023, ce ne sont pas 3,5 mais 2,9 millions d'euros et quelques, je n'ai plus le chiffre précis en tête, l'intervention de la Région. Mais qui est importante, certes. Je rappellerai que ce sur les vins HVE il n'y a pas de promotion qui est faite par l'AANA car

HVE n'est pas reconnu en tant que signe de qualité. L'AANA accompagne les filières sous SIQO et HVE n'en est pas un.

Sur les vins bio, je vous rappelle que les vins bio de Nouvelle-Aquitaine faisaient l'ensemble de leur promotion et des salons seuls, avec d'autres régions vins bio et que, à partir de cette année, ils ont demandé à être accompagnés par l'AANA. Donc, cette année, c'est l'AANA qui va organiser les salons pour les vins bio de Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des oppositions à cette convention ? Y a-t-il des abstentions ? Jean-Pierre se déporte.

M. BAUDE. - J'ai oublié de dire qu'il fallait que je me déporte aussi, mais j'ai pris sur moi de m'exprimer, malgré tout, sur la délibération. Mais je me déporte.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel courage ! Y a-t-il des abstentions ? Le groupe EELV s'abstient. Donc, ce rapport est adopté.

N° 18

Vote sur « AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

* **Non-participation :**

BAUDE Vital concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CHASSAGNE Christelle concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

PALUTEAU Bruno concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RAYNAUD Jean-Pierre concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Président - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TAUZIN Arnaud concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**19 – ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS
ENVIRONNEMENTALES : NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE ET APPROBATION DU
RÈGLEMENT D'INTERVENTION CORRESPONDANT**

M. LE PRÉSIDENT. - Guillaume.

M. RIOU. - Merci, Président. Chers collègues, je vais essayer de ne pas être trop long parce que ce que je vais vous raconter mérite un peu d'attention. Et il est tard, déjà. Vous le savez, les conditions d'évolution du changement climatique nous invitent au principe de responsabilité. Rémi JUSTINIEN nous l'a rappelé tout à l'heure. Y compris du point de vue de l'éco-responsabilité. Et, pour ce faire, nous devons revisiter régulièrement nos politiques publiques en la matière. Nous avons, en matière de formation des esprits, depuis la mandature précédente, une politique dite ENEDS, Éducation, Nature Environnement pour un développement soutenable qui a eu ces effets. Des effets tout à fait intéressants quant aux aspects de sensibilisation, quant aux aspects de connaissance, d'acquisition de la connaissance. Cela était absolument incontournable.

Cependant, nous imaginons qu'il faut renforcer cette politique proactive par d'autres dimensions. D'abord, une transversalité renforcée, alors qu'elle existait déjà. Mais il faut certainement la renforcer. Et puis, une objectivation scientifique. Monsieur le DGS, si tu peux ne pas souffler dans mon micro, merci. Et, donc, aux côtés des sciences habituelles, de l'écologie scientifique, comme la biologie, comme la physique, comme l'écologie, il est bon, aussi, de regarder ce qui se fait en matière de sciences sociales et, plus précisément, de sciences comportementales. Ces sciences nous disent un certain nombre de limites en matière d'acquisition de connaissances individuelles. Notamment, la focalisation individuelle n'est pas suffisante et il y a une portée, aussi, limite, concernant la question, justement, de cette acquisition de connaissances, qui ne suffit pas à transformer l'ensemble du système. Nous ne pouvons pas nous contenter du « je sais, donc, j'agis ». Cela ne fonctionne pas. Pour tous les individus ou, en tout cas, pas assez vite, au regard de l'urgence. Deux explications, une explication comportementale avec un certain nombre de biais cognitifs, biais émotionnels, biais moraux. Ce que les comportementalistes appellent également la « myopie temporelle », c'est-à-dire la difficulté qu'on a à imaginer comment nos investissements d'aujourd'hui pourront porter leurs fruits demain. Et puis, comment les investissements individuels, les efforts consentis par tout un chacun peuvent avoir une résonance et un profit direct pour soi. Les explications, évidemment, aussi, de caractère plus social, les questions de normes sociales, qu'on pourrait par ailleurs appeler « le conformisme ». Qui parfois altèrent les dispositions d'accélération de ces processus de

transition.

Donc, il vous est proposé, à travers cette délibération qui n'a pas de coût, puisque c'est une continuité, un renforcement de cette politique régionale, de passer à l'action. Passer à l'action non plus en s'adressant aux 6 millions d'habitants de notre Nouvelle-Aquitaine, bien que nous continuerons à le faire, par cette politique de sensibilisation et de connaissance, mais, surtout, pour accélérer ce processus de transition, de nous tourner vers les décideurs. Les décideurs publics que sont les élus, les administrations et, d'ailleurs, à travers Néo Terra nous l'avons déjà engagé et nous le poursuivrons et l'amplifierons. Et puis, bien sûr, les décideurs privés. Les entrepreneurs. Et puis, tout le monde associatif, le monde de la recherche, de l'université qui peut, par ailleurs, nous aider à passer à l'action et à s'adresser plutôt à des groupes sociaux ? Ce que les sociologues appellent les socio-écosystèmes. Pour qu'ils puissent être des courroies de transmission de ces informations et de construction. Par une méthode. Une méthode partenariale avec tout le monde associatif que j'ai rencontré, au mois de janvier, à qui j'ai demandé de regarder, peut-être encore plus transversalement. Cela signifie que, lorsque l'on veut développer des énergies renouvelables à hauteur de 45 % et donc accélérer, il faut aussi prendre en compte les questions d'eau, les questions de biodiversité, les questions de paysage. Lorsque nous voulons faire de l'économie circulaire, cela nécessite, aussi, d'aller renforcer les connaissances et les vertus persuasives. Et nous allons mener tout ça avec le tissu associatif, notamment, l'université, les chercheurs en sciences sociales, en sciences comportementales, qui vont nous aider à construire cette politique rénovée. Cette politique rénovée sur les questions de protection de l'eau, des milieux, de biodiversité, de risques littoraux. Il est très compliqué, individuellement, d'imaginer que sa maison va être rasée et qu'il va falloir déménager, aller plus loin. Donc, comment s'adresser, collectivement, à ces quartiers, à ces territoires, à la rue ? C'est cette approche élargie que nous souhaitons mettre en œuvre. Ce sont, évidemment, aussi, les questions d'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et, bien sûr, des énergies renouvelables. Nous avons un certain nombre d'exemples. Je pense par exemple au travail que nous menons déjà avec l'association SIRENA, qui permet, lorsqu'elle s'adresse à des groupes humains, et notamment à des consommateurs, à des familles, sur un territoire, de poursuivre le développement des énergies renouvelables à commencer, ne vous en déplaise pour quelques-uns, dans cet hémicycle, par le système éolien. Qui est parfaitement accepté dans certaines circonstances lorsque l'on s'adresse à des collectivités, à des collectifs que l'on peut embarquer pour développer des systèmes, des infrastructures collectives qui, a priori, individuellement, suggéraient une forme de déni, parfois. Et puis, bien sûr, et je vois le regard de Jean-Louis NEMBRINI, à ma gauche, évidemment, les lycéens. Et nous avons commencé à le faire, cher Jean-Louis. Et si le Président le veut bien, peut-être qu'il te

passera la parole sur cette question-là particulière. Nous avons commencé, la semaine dernière, à faire un exercice extrêmement intéressant en la matière. Parce que, finalement, ce ne sont pas les décideurs d'aujourd'hui, mais ce sont déjà les décideurs de demain, à qui nous nous adressons. Voilà, chers collègues, ce qui vous est proposé.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations ? Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Président, on va voter contre. On va voter contre pour plusieurs raisons, mais je vais essayer d'être court. On en a marre de recevoir des leçons continuelles de la part des intervenants comme depuis tout à l'heure. Il faut accepter, Monsieur, que Madame LAPREE ne soit pas d'accord avec vous. Monsieur BAUDE, désolé, mais, nous, on ne se félicite pas que des gamins aient des cancers. Je ne crois pas nous avoir entendus dire, un jour ou l'autre, ici, qu'on était favorable au développement des pesticides. Donc, ces espèces de procès en sorcellerie, ces coups de griffe, ça va, ce n'est pas des coups de griffes de lion mais cela agace. Ces leçons permanentes, cela commence à bien faire, à nos yeux. Acceptez la contradiction. Acceptez qu'on ne soit pas d'accord avec vous et évitez cette espèce d'arrogance dans le verbe, quand un élu prend la parole. C'est le premier point.

Second point, pardon de le dire, mais, moi, quand je vois, maintenant, un document siglé Néo Terra, je dis non. Tant qu'on n'aura pas de nouveau débattu, et cela fait 6 mois qu'on nous dit qu'il y aura une séance, un débat, des échanges et, j'allais dire, une véritable feuille de route autour de Néo Terra, et ce n'est pas le cas. Donc, moi, le pointillisme, qui devient vite de l'impressionnisme, où on nous colle du Néo Terra un petit peu partout, on souhaite débattre de Néo Terra. Pour voir jusqu'à quel point il y a une opposabilité par rapport aux autres documents-cadres. Et, par ailleurs, acceptez, là aussi, qu'on ne soit pas tous d'accord sur les questions d'éolien, qu'il soit terrestre ou offshore, qu'on ne soit pas tous d'accord sur les questions de transition énergétique. Je crois qu'on n'a pas besoin d'être « angélisés » sur la cause. On est convaincu qu'il y a besoin de faire des choses. On veut simplement que cela soit discuté, présenté de façon globale et pas par pointillisme, ici où là. Et on ne supporte plus, excusez-moi de le dire comme ça, c'est peut-être l'heure qui me pousse à le dire, ces leçons de morale quotidiennes, d'où qu'elles viennent.

M. LE PRÉSIDENT. - M. ELOPHE.

M. ELOPHE. - Juste pour vous dire, Président, que nous vous donnerons notre position de vote une fois que nous aurons l'examen de nos amendements.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Y a-t-il des interventions ? Oui.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, nous acceptons votre volonté de dépoussiérer cette politique ENEDS, comme le vice-président l'a souligné, éducation, nature, environnement pour un développement soutenable. Rappelons-le, elle date de 2016 et a

permis plusieurs millions de personnes sensibilisées en Nouvelle-Aquitaine. Je tiens à le dire à nouveau. Ce fut une des politiques, d'ailleurs, les moins dispendieuses de notre collectivité. Et puis, derrière, n'oublions pas qu'il y a une filière de 1 000 emplois, environ. Et que, donc, c'est une filière, également, qui est importante, y compris en termes d'assise et d'assise sociale. Politique rappelons-le, initiale, qui avait volontairement ciblé la nécessaire reconnexion avec le vivant pour fonder notre empathie, finalement, avec le vivant, support des transitions. Via une approche individuelle, mais qui n'était pas seulement individuelle, qui était aussi collective, et j'insiste là-dessus parce qu'on l'a un petit peu, peut-être, oublié, dans cette délibération. Un co-bénéfice non négligeable. Il y a eu un appel à projets qui s'appelle One Health. C'est la première fois où, dans les politiques régionales, on a intégré ce concept de santé globale. Rappelons-le, c'est quand même, là aussi, quelque chose d'important. Et, maintenant, qui fait sens. On le voit avec le déploiement d'un certain nombre de vos politiques.

En parallèle, je tiens à souligner le véritable succès aussi de l'appel à manifestation d'intérêt science grandeur nature auprès des jeunes et qui a été reconduit. Et, ça, je tiens à le souligner, c'est une très bonne chose. Je regarde le Vice-président NEMBRINI qui le co-porte également. Je pense que c'est une opportunité pour notre jeunesse.

Donc, les questionnements initiaux de votre politique ici présentés nous semblent globalement pertinents. Lever les verrous aux changements en mobilisant les sciences comportementales pour passer à l'action. Un regret, toutefois : contrairement à la mise en œuvre de 2016, il n'y a eu aucune concertation globale entre les acteurs pour l'élaborer. Cela aurait pu éviter quatre écueils. Et nous espérons que nos amendements proposent justement de les éviter, pour partie. Premier écueil, le saupoudrage. Alors, je sais, Président, que vous y êtes particulièrement sensible. Et, dès la page 4 de la délibération, ce saupoudrage est acté. Je cite : « les thématiques abordées sont élargies à l'ensemble des champs des transitions, mais toujours à budget constant ». Toujours à budget constant. Et ce point-là est central. Nous y reviendrons avec notre premier amendement. Le CESER, lui aussi, insiste là-dessus et note « cette politique devra par ailleurs pouvoir bénéficier de budgets suffisants au regard de son ambition ». Plus globalement, le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique.

Deuxième écueil, vos choix autour des écogestes. Et je vais prononcer un mot absolument abominable, les fameux « nudges ». Les « nudges », c'est quoi ? C'est, par exemple, la politique qui a été mise en place dès 2001 concernant les fameux 5 fruits et légumes par jour pour essayer, en quelque sorte, d'obliger de manière, entre guillemets, parapsychologique, les Français à manger plus de ces aliments. Constat, 22 ans après, nous n'y sommes

toujours pas. Et nous en sommes très loin. Donc, les écogestes n'ont pas d'impact sur les conditions sociales d'existence comme le pouvoir d'achat ou l'exposition des populations aux pollutions. Et fonder une politique sur les écogestes est un projet minimaliste qui renonce de fait à transformer la société. Avec un risque : devenir un projet dépolitisé. N'oublions jamais : pas de transition sans éducation émancipatrice. C'est ça le fondement. Éducation populaire, de l'éducation à l'environnement.

Troisième écueil : risque de malmener les structures d'éducation à l'environnement. Et, justement, celles qui sont liées à cette éducation populaire. Avec une brique indispensable, nous le savons, au niveau local, de cette démocratie environnementale. Et ce point est très préoccupant. Il est d'ailleurs souligné par le CESER qui note « la mise en œuvre ne doit pas déséquilibrer les structures d'éducation à l'environnement ». Nous devons nous assurer donc que les budgets alloués seront à la hauteur pour toutes les structures. D'où notre deuxième amendement concernant les taux d'intervention. Afin que certains acteurs ne vampirisent pas les très maigres, disons-le, moyens déployés.

Dernier écueil, mobiliser les décideurs. C'est bien, c'est bien. Soulignons-le. Mais c'est très insuffisant. Les changements de comportement, même collectifs, effectués par des décideurs ne seront pas suffisants, à eux seuls, pour réussir la transition.

In fine, cette stratégie pourrait être intéressante mais reste marginale face à l'urgence de la situation. Un des freins de la transition est en effet la coexistence de politiques régionales contradictoires. Nombre d'entre elles demeurent néfastes car accentuant l'empreinte écologique globale. Les fameux « futurs obsolètes » dont nous vous parlons quelquefois, Président, qui adviennent encore trop souvent dans votre politique. Nous vous indiquerons donc notre position de vote à l'issue de l'examen des deux amendements qui seront pour nous déterminants, puisque laissant l'assise et la place suffisante à cette politique qui, effectivement, nous vous l'accordons, est ambitieuse.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est ambitieuse, mais elle n'est pas suffisante, si je comprends bien.

M. TRIFILETTI. - Elle est ambitieuse mais n'a pas les moyens pour effectivement avancer.

M. LE PRÉSIDENT. - Et je vous remercie pour les leçons d'incompétence que vous nous avez données.

M. TRIFILETTI. - Pas du tout, Président, ce sont des conseils à la collectivité. Cela sert à ça un conseiller régional.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vous remercie des conseils. Madame MAGNE.

Mme MAGNE. - Nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens en reconnaissant

le rôle des sciences humaines et sociales dans l'accompagnement des politiques publiques. Ce dispositif permet d'allier tant la théorie, en regroupant le champ des connaissances scientifiques, que la pratique, en favorisant le développement de projets expérimentaux. Il s'agit à la fois de penser le changement, de l'anticiper et d'agir en sollicitant davantage les citoyens. C'est là une manière d'envisager, aussi, une forme de gouvernance plus participative pour accompagner la mise en œuvre de nouvelles politiques et renforcer ainsi la cohésion sociale. Par leur capacité à poser un diagnostic sur un phénomène social et sociétal, par leur apport méthodologique, notamment en termes d'évaluation des politiques publiques, les sciences sociales s'imposent peu à peu comme des outils d'aide à la décision. Et ce recours à la sociologie, trop souvent oubliée, par exemple, dans la gestion de la crise sanitaire de ces dernières années, sans que cela ne soulève, d'ailleurs, d'objections, devrait être décliné sur d'autres thématiques que celles des transitions environnementales. Elles pourraient participer, plus globalement, à nourrir la réflexion des politiques de la Région, qu'il s'agisse de la formation, de la culture, du sport ou encore des mobilités.

Plus largement, c'est aussi un signal envoyé à la communauté de chercheurs en sciences sociales, une forme de reconnaissance de leur capacité d'expertise et des débouchés, également, à entrevoir pour les jeunes chercheurs.

Une question, cependant. On le sait, le monde de la recherche et la concrétisation d'une stratégie politique s'inscrivent dans le temps long, d'autant plus quand il s'agit d'accompagner le changement en faveur de transitions environnementales. Pouvez-vous, donc, nous indiquer le phasage, dans le temps, de cette nouvelle stratégie ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres interventions, je demande à Guillaume de répondre, soit on passe aux amendements. Guillaume, peut-être.

M. RIOU. - Pour répondre à la question de notre collègue Marie-Ange MAGNE, il est difficile, on peut le dire, de phaser. On a une méthodologie quant à la priorisation des enjeux puis l'identification des acteurs, puis toute une méthodologie à appliquer, avec un retour d'expérience, évidemment, pour évaluer la réussite de cette politique publique, mais c'est quelque chose que nous allons déployer. Et déployer avec toutes les bonnes volontés, y compris, je tiens à le dire, en m'adressant à Stéphane TRIFILETTI, à partir de ce qui a été produit ces dernières années, qui est extrêmement intéressante. Et on va s'appuyer sur ce qui s'est passé avant pour pouvoir continuer de bâtir. On a 5 ans, devant nous, jusqu'à la prochaine mandature, pour accélérer le processus, parce que l'horizon 2030, avec toutes ses affres, est, bien sûr, absolument préoccupant.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un premier amendement d'EELV. Je ne sais pas si tout le monde

l'a sous les yeux. Est-ce que Stéphane TRIFILETTI peut essayer de le résumer ?

M. TRIFILETTI. - Oui, je vais le résumer. Finalement, cette politique que vous nous présentez s'appelle « ACT ». J'ai envie de vous dire « give ACT a chance ». Ce qu'on vous propose, globalement, sur ce pilier essentiel de Néo Terra 2 en devenir parce que ce sera une brique de Néo Terra 2 c'est de passer globalement de 0,05 % du budget à 0,1 % environ du budget global de la Région. Donc, ce n'est absolument pas la révolution. C'est finalement permettre de cranter la possibilité de changement et donc des transitions. Cette modification budgétaire, nous pensons que c'est une chance dans la politique Néo Terra que vous allez dépoussiérer, là aussi, pour réussir maintenant la transition en Nouvelle-Aquitaine, et permettre de marcher, finalement sur nos 2 jambes. La première, qui serait la construction de l'empathie avec le vivant. Et je suis ravi que le Vice-président abonde et continue effectivement sur ce volet-là. Mais, malheureusement, on n'aura peut-être pas les moyens financiers de la faire tourner complètement.

Deux jambes. La deuxième, c'est lever les verrous du changement et c'est là où votre politique nous paraît innovante. Mais en se disant que les deux entrées, fondamentalement, sont complémentaires. En oublier une ne permettra ni la motricité ni l'agilité de l'autre. Elles sont indissociables et c'est pour cela que nous vous présentons cet amendement qui, finalement, au niveau budgétaire global, est très peu important, mais qui pourrait vraiment donner sens, effectivement, à la transition dans notre belle Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je pense que, sur le fond, Guillaume, on est d'accord. Le problème, c'est la situation financière, aujourd'hui, que tout le monde a évoquée, avec le fonds de roulement, l'endettement. Sur le plan de la trajectoire, on le retient, mais, sous le contrôle de Guillaume RIOU, on ne peut pas retenir cet amendement. Alors, qui est favorable à cet amendement ?

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, une explication de vote par rapport à l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas qui demande la parole. C'est vrai, je vous avais oublié.

M. ELOPHE. - Juste une explication de vote. Finalement, sur les deux amendements, puisque, encore une fois, les écolos se servent de l'écologie pour justifier un dérapage des finances publiques et une augmentation des dépenses. Protéger l'environnement, oui, mais pas aux dépens des finances publiques. Avant de toujours vouloir dépenser plus, et donc taxer plus, que les Verts commencent à défendre les propositions du Rassemblement national qui, elles, sont de bon sens et ne coûtent pas un seul centime. Le localisme, les circuits courts, tourner le dos au mondialisme. Préserver notre modèle agricole, familial et ainsi garantir notre souveraineté et santé alimentaire. En attendant cela, nous voterons

contre ces deux amendements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que Jean PISANI-FERRY, qui n'est pas quelqu'un de révolutionnaire, fixait à 60 milliards d'euros par an le coût de la lutte contre le réchauffement climatique ? Nous essayons, modestement, à l'échelle d'un budget de la Région qui, par rapport aux Régions européennes, est très faible, d'y contribuer. Et nous aurons, dans les années qui viennent, à revoir ce budget. Donc je ne propose pas de retenir cet amendement.

M. TRIFILETTI. - Est-ce que je peux dire un mot à mon collègue du RN ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on n'y revient pas. Donc, qui est contre ? Qui est pour ? L'amendement n'est pas retenu. Il y a un deuxième amendement qui concerne les taux d'intervention. Donc on passerait de 50 à 30 %.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETE

Non-participation au vote : Les Républicains

M. TRIFILETTI. - Non, c'est le contraire. Simplement, pour abonder par rapport à ce que vous disiez juste à l'instant, effectivement, les externalités sont énormes concernant les coûts sur l'environnement. Il y avait le rapport Stern, il y a quelques années. Mais, effectivement, juste rappeler à notre collègue du RN que le coût de dépollution de l'eau au niveau annuel, c'est une année de PIB. Voilà, c'est tout.

Concernant cet amendement qui porte sur la modification d'un taux d'intervention. On parlait tout à l'heure des deux jambes sur lesquelles nous devons être. C'était pour aider celle que, visiblement, vous ne souhaitez pas aider, puisque vous n'avez pas accepté ce premier amendement. C'était remonter le seuil d'intervention sur le règlement d'intervention de 30 à 50 % sur l'item particulier qui s'appelle « soutien aux partenaires structurants ». Ces partenaires qui ont véritablement une expertise.

M. LE PRÉSIDENT. - On avait bien compris.

M. TRIFILETTI. - Et, par rapport à cela, peut-être vous dire que l'on va perdre le pilier reconnexion nature environnement et je sais que cela vous est cher, cela aussi, Président. On sait, par exemple, que, dans l'imaginaire des enfants, être au bord d'une rivière, et je sais que vous pêchez quelquefois, cela peut être très important.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas trop, non.

M. TRIFILETTI. - Dernier argument, aussi, vous avez un risque et je tiens, là aussi, à vous alerter. Le dernier colloque scientifique international sur la classe dehors, qui était une expertise de ces acteurs, a eu lieu à Poitiers, il y a quelques jours, a mobilisé des praticiens et des chercheurs qui venaient du monde entier. Et, d'ailleurs, ce monde associatif qui a travaillé avec eux est reconnu, y compris par le ministère de l'Agriculture et de l'Éducation nationale. Et c'est vrai qu'il serait dommage de ne pas accompagner ces pratiques innovantes. Je vous invite, Monsieur le Président, à prendre connaissance des actes du colloque pour vous convaincre de la nécessité de conserver cette expertise dans nos territoires. Et c'est vrai qu'on va avoir une perte. Je vous parlais tout à l'heure de 1 000 emplois sur la filière. Nous risquons, si nous les accompagnons mal ou moins qu'avant puisqu'on va partager la fameuse enveloppe de 2 millions, d'être en difficulté, de perdre, finalement, de l'expertise dans nos territoires. Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Qui souhaite adopter cet amendement ? Qui est contre ? L'amendement n'est pas adopté. On a deux amendements, je crois, du Rassemblement national. Je ne sais pas qui est présent. Essayons d'être cursif.

Vote sur l'amendement n°2 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

- **Non-participation au vote : Les Républicains**

M. ELOPHE. - On va essayer. Concernant le premier amendement que nous déposons, il nous semble important d'informer les publics concernés des inconvénients manifestes de certaines infrastructures dites renouvelables, afin de ne pas tomber dans une vision trop simpliste et trop orientée. En effet, il est essentiel de garder à l'esprit qu'il y a des inconvénients à ne pas négliger. Impact visuel, sonore, environnemental, sans oublier l'intermittence. Ainsi, le solaire dépend d'un ensoleillement adéquat et l'éolien d'un vent suffisamment fort. Il convient également de prendre en considération leur impact environnemental et social. Socle en béton qui artificialise des sols. Extraction des terres rares en Chine, en Afrique et en Mongolie.

Enfin, le public pourrait être intéressé de connaître la contribution à la déforestation de l'Amazonie des éoliennes, à travers l'exploitation du balsa pour la fabrication des pales, et que, bien souvent, elles sont enterrées, faute de recyclage. Cet amendement est équilibré et permet d'informer nos concitoyens, à la fois sur les avantages mais également les inconvénients du développement des énergies renouvelables. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Et vous avez un autre amendement, je crois, non ?

M. ELOPHE. - Une fois que le vote sera passé, de celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT. - Présentez-le.

M. ELOPHE. - Je préfère faire comme vous avez fait pour nos amis écologistes, passer au vote et après je le présenterai.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'accord pour adopter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Et, ensuite, on a votre deuxième amendement. Allez-y.

Vote sur l'amendement n°3 porté par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETE

Non-participation au vote : Les Républicains

M. ELOPHE. - Il est essentiel de reconnaître la nécessité d'introduire ce simple mot de « facultatif » au texte du paragraphe. En effet, en adoptant cette approche, nous permettons aux élèves de pouvoir exercer leur liberté de vouloir participer, ou pas, à ces dispositifs. Faute de quoi le risque existe de culpabiliser cette jeunesse, ce public jeune, comme responsable d'un désastre écologique en cours. C'est pourquoi nous affirmons que votre dispositif doit être non contraignant auprès d'eux. Pour donner suite à notre interrogation sur la question, nous vous avons entendu en commission dire que ces dispositifs ne seraient pas obligatoires. Mais il était indispensable que cela soit écrit tel quel dans la délibération pour éviter toute ambiguïté sur le sujet. D'autant plus que ce programme est à l'extrême limite des compétences de la Région et doit donc être distingué du programme scolaire classique, qui est quant à lui obligatoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est étonnant, mais, sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI, on a, vous le savez, créé un Conseil régional à la fois lycéens, étudiants, jeunes travailleurs, apprentis. La chose principale dont ils nous ont parlé, ce sont les problèmes de l'éducation à l'environnement. Donc je ne peux pas proposer à notre Assemblée le vote de votre amendement. Je le mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc repoussé. Je vous propose de lever la séance.

Vote sur l'amendement n°4 porté par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

AMENDEMENT REJETE

Non-participation au vote : Les Républicains

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, j'ai une explication de vote.

Mme DIAZ. - Il faut voter la délibération, Président.

M. ELOPHE. - Je vous avais promis notre décision.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président, une rapide explication de vote. Rapide.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous fais confiance.

M. ELOPHE. - Pour l'instant, j'ai été rapide. Puisque vous avez refusé nos amendements qui visaient à rendre acceptable et moins idéologique votre délibération, vous comprendrez que, sans surprise, nous voterons contre votre proposition. Vous vous enfermez dans une forme de rééducation et une écologie dogmatique. Nous maintenons qu'il est possible de sensibiliser les lycéens et apprentis à la défense de l'environnement sans tomber dans vos caricatures et votre embrigadement. En effet, à partir du moment où vous rejetez un amendement qui défend l'esprit critique et l'approche objective des politiques environnementales, on ne peut que se douter que votre objectif est politique et non d'instruire les enfants. Je vous remercie.

M. TRIFILETTI. - Explication de vote, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Explication de vote de Monsieur TRIFILETTI.

M. ELOPHE. - Il y a déjà eu 4 minutes 40 en explications de vote du groupe écolo au début. Ils ont déjà pris 4 minutes. Ils ne vont quand même pas réexpliquer ce qu'ils ont déjà dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur TRIFILETTI, rapidement.

M. TRIFILETTI. - Finalement, à cette heure tardive, et alors que les ventres grouillent, c'est le résumé symbolique, ce qui vient de se passer, de votre manque d'ambition par rapport aux enjeux du temps. Franchement, c'est une déception parce que, vous demander de passer de 0,05 % du budget à 0,1 %, ce n'est pas dramatique. Et, croyez-moi, on en parlera, demain, par exemple, avec Betclac, vous pouvez aller chercher ailleurs ces ressources. Donc, simplement, vous dire qu'effectivement, et c'est dommage, nous aurions souhaité la voter. Mais nous nous abstiendrons parce qu'on n'a pas les moyens de faire tourner ce que vous ambitionnez.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel courage ! Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée. 09h30, demain matin, cela vous convient ?

N° 19

Vote sur « ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES
TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES : NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE ET
APPROBATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION CORRESPONDANT »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**20 –SOUTIEN AU PROJET DE RECHERCHE HYDRAXYS VISANT À ANALYSER
L’EFFICACITÉ DES SOLUTIONS D’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE
LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN FONCTION DES TERRITOIRES NÉO-
AQUITAINS**

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, nous pouvons reprendre notre séance. Merci de rejoindre vos places. Le premier rapport de ce matin concerne le projet de recherche Hydraxys. Je donne la parole à Gérard BLANCHARD.

M. BLANCHARD. - Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Cette première délibération ce matin est en relation avec la problématique sur l'eau et plus précisément la gestion quantitative de l'eau. Donc, vous le savez, sous l'effet du changement climatique, la ressource en eau est fragilisée. Il y a beaucoup de données, évidemment, sur ce sujet. Je vous renvoie à la carte qui est publiée régulièrement par le BRGM qui montre qu'aujourd'hui, plus de 70 % des nappes phréatiques ont un niveau inférieur à la normale de leur territoire. C'est dans ce contexte que je vous propose donc un soutien à un projet de recherche. Nous sommes sur des sujets qui sont évidemment techniques, mais qui sont également très politiques, voire idéologiques. Et donc, l'idée, c'est que sur cette grande question de la gestion quantitative de l'eau, de vous proposer en amont un travail de recherche. Donc l'objectif est d'essayer d'objectiver l'ensemble des données existantes pour caractériser ce que nous appelons les socio-écosystèmes, c'est-à-dire des données physiques, biologiques, des données économiques, démographiques sur l'ensemble des territoires de la Région. Donc, l'idée est de créer un outil cartographique territorialisé qui va agréger et mettre à jour régulièrement l'ensemble des données disponibles de manière à caractériser les territoires et essayer de voir, en face de cette caractérisation, quelles sont les meilleures solutions de gestion de la ressource en eau.

Pour ce faire, nous vous proposons donc un programme de recherche qui, dans un premier temps, se focalise sur la mise en place d'une thèse de doctorat. En réalité, à ce stade, c'est une thèse de doctorat. Vous verrez, la réalité du financement correspond à cela, plus un petit peu de fonctionnement. C'est une thèse qui va être portée par l'Institut Polytechnique de Bordeaux – Bordeaux INP – et au sein de cette fédération d'écoles, c'est plus précisément l'école ENSEGID qui va la porter avec des chercheurs qui sont rattachés à un laboratoire qui s'appelle EPOC (Environnements et paléoenvironnements océaniques). Ce que je tiens à vous dire, c'est que ce travail a été fait et a permis de faire émerger cette thèse dans le

cadre du réseau de recherche régional sur l'eau, qui s'appelle Naïades. C'est un réseau que nous avons créé il y a déjà quelques mois qui rassemble toutes les chercheuses et tous les chercheurs de la région, des laboratoires de la Région toutes disciplines confondues (il n'y a pas que des hydrogéologues). On a des démographes, des sociologues, des économistes, des écologues. Ce sujet émerge donc de ce travail collectif et il arrive un petit peu comme la première étape d'un travail beaucoup plus important que je vous proposerai d'ici quelques mois sous la forme d'un programme scientifique de grande ambition régionale (souvenez-vous, au mois de septembre, je vous avais proposé une feuille de route scientifique ici même), dans lequel on crée ce nouveau dispositif qui consiste à mobiliser la recherche sur les grandes questions de politiques publiques de la Région. L'idée est d'apporter un éclairage supplémentaire et d'essayer d'aider à prendre des décisions rationnelles dans des contextes qui ne le sont pas toujours. Donc, évidemment, la question de la ressource quantitative en eau est tout à fait dans cette logique. C'est donc la première étape d'un grand projet que je vous proposerai d'ici la fin de l'année et qui devrait pouvoir être opérationnel à partir du printemps 2024.

Je pense que c'est à peu près tout ce que j'avais à vous dire. Vous avez donc bien compris que c'était aussi une tentative d'objectivation : c'est préparer la décision, éclairer la décision publique par une démarche en amont scientifique, qui vise à rationaliser. Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations, des remarques sur ce projet ? Oui ?
Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est peut-être l'autre délibération importante, même si elle vient en réalité à froid, après des événements qui nous ont choqués et qui ont amené beaucoup de commentaires dans notre Région. Elle vient effectivement répondre à une problématique qui consiste à essayer d'objectiver, comme vous l'avez dit, les solutions pour préserver la ressource en eau, en partant d'un principe qui est qu'évidemment, d'un territoire à l'autre en fonction du sous-sol en fonction des types de consommation, les besoins, évidemment, les solutions seront différentes. Nous allons voter ce texte, je crois comme beaucoup ici, parce que nous, il est très important d'abord de privilégier la science sur toute autre forme de croyances ou d'idéologies. Nous avons l'impression que ce document est à même de faire un premier pas. Ce n'est effectivement pas tout à fait un projet d'ensemble. Nous sommes attachés à un point, c'est que le contenu et une version évidemment lisible et synthétique, puissent être présentés aux élus et peut-être à cet hémicycle, parce que nous avons besoin, toutes et tous, de peut-être sortir d'un certain nombre de préjugés et de mieux comprendre que l'eau ne s'écoule pas partout de la même manière, que l'eau ne rejoint pas systématiquement des nappes phréatiques. Tout

ceci mérite d'être présenté par celles et ceux qui détiennent le savoir et qui recherchent pour pouvoir préciser un peu plus le savoir. Pas une séance ne se passe sans que nous parlions d'eau et cela rappelle, je crois, l'importance du sujet. Donc, présentez-nous ce travail final. Je crois qu'il sera utile. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est bien l'objet. C'est bien l'objet de le présenter pour suivre et orienter les politiques publiques. Je souligne la présence d'Alain DUPUIS dans ce groupe, qui nous accompagne sur le plan des stratégies eau depuis plusieurs années, qui est un vrai hydrogéologue, parce que l'on a fait parler, n'est-ce pas Gérard, des personnes qui se prétendaient hydrogéologues. Et l'idée qui fomentait depuis quelques années, c'est aussi de partir de quelque chose qui semble évident : le problème de l'eau n'est pas le même en Lot-et-Garonne, en Limousin, dans les Deux-Sèvres, en Vienne. Le sous-sol n'est pas le même, l'épaisseur de terre arable n'est pas la même. On ne peut pas avoir les mêmes solutions, même s'il faut préserver l'eau, même s'il faut s'engager dans une agroécologie volontaire et accompagner nos agriculteurs, mais c'est le sens de ce travail que Gérard a évoqué tout à l'heure. S'il n'y a pas d'autres remarques particulières ? Oui Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Cette délibération vise à initier un projet de recherche destiné à fournir des solutions d'adaptation au changement climatique pour la gestion quantitative des ressources en eau. Alors, c'est vrai, nous ne sommes qu'au début, il faut le dire, d'immenses bouleversements à venir et nous le savons, les modélisations démontrent par exemple qu'à l'horizon de 30 ans, c'est-à-dire demain, même si nous limitons à l'échelle planétaire le dérèglement climatique à deux degrés – scénario qui est extrêmement optimiste – les débits d'eau naturels seront en moyenne réduits de moitié pour tout le bassin de la Garonne et en ex-Poitou-Charentes ou en ex-Limousin, les travaux de prospective ne sont guère plus rassurants. Tout ceci est prévu par les modèles scientifiques depuis de longues années. Seule surprise – et celle-ci est de taille – cela va beaucoup plus vite que prévu et la réalité, malheureusement, en avance sur les modélisations. Cela implique donc que nous allons donc devoir nous adapter beaucoup plus vite que prévu tout en continuant à réduire drastiquement les gaz à effets de serre. Décennie critique : les décisions que nous prenons ou allons prendre à court terme vont conditionner les conditions de vie dans nos territoires pour les prochaines décennies. Ce projet de recherche est donc le bienvenu, notamment pour mettre à jour le panel de solutions dont nous disposons et écarter les solutions qui sont pensées avec un logiciel dépassé du passé, celui du 20^{ème} siècle. En effet, c'est bien faute d'anticipation, d'entêtement et, disons-le, de considérations souvent plus politiques que scientifiques, que des territoires de notre Région sont devenus le théâtre de conflits ouverts, enlisés, et dont les issues sont aujourd'hui bien difficiles malheureusement à percevoir. Je pense évidemment à des projets comme Caussade dans

le Lot-et-Garonne où face à un coup de force de quelques responsables syndicaux agricoles irresponsables, radicalisés et menaçants, la plupart des élus sont restés silencieux au détriment même de l'État de droit. Le qualificatif d'ailleurs « d'écoterroristes » et « d'indignation » sont donc aussi ici même sur ces bancs à géométrie variable. Comment ne pas parler également des bassines, quand on évoque des territoires où les accès à l'eau se sont transformés en conflit ouvert ? Là aussi, l'incapacité à anticiper, le manque d'apaisement de quelques grands élus promoteurs de ces projets ont grandement participé à inévitablement faire monter la pression et ainsi créer les conditions d'une situation devenue aujourd'hui difficilement contrôlable. Alors oui, encore une fois, ce projet de recherche est une bonne nouvelle et une opportunité pour enfin écouter la science et non des considérations guidées par les intérêts d'une minorité, d'une minorité obsédée par la protection d'une rente et d'un modèle qui ne peut fonctionner qu'au détriment du plus grand nombre. Ce projet de recherche est important, car il va compléter le constat autour des modélisations climatiques par un volet solutions adaptées à chaque territoire, ce qui démontre au passage que l'État et des collectivités, y compris la nôtre, ont jusqu'ici pris des engagements à hauteur parfois de dizaines de millions d'euros, à l'aveugle, comme dans le cas des bassines. Des décisions, des engagements politiques pris non sur la base de faits scientifiques, mais sur des opinions. Il n'est jamais trop tard pour replacer la raison et l'apaisement au cœur des décisions publiques. Nous vous avons écrit en ce sens, Monsieur le Président, début avril, un courrier resté sans réponse. Quoiqu'il en soit, un premier signal important serait de décréter un moratoire sur les bassines, au moins en attendant les résultats de ce projet de recherche. Sinon, à quoi bon s'appuyer sur la parole scientifique si celle-ci n'intervient pas en amont des décisions politiques ?

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Mais, je dirais que dans ce domaine-là, il faut que nous soyons tous très modestes, parce que vous commencez à donner des réponses avant même que l'étude n'ait été faite. C'est cela qui est troublant.

M. TRIFILETTI. - Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal COSTE.

M. COSTE. - Oui Monsieur le Président, mes chers collègues. C'était tout à fait le sens des propos de notre groupe : c'est qu'il faut que l'on ait de la modestie sur le sujet, parce que la guerre de l'eau, ce n'est pas ce siècle-là. Elle a toujours été. Donc l'eau est pour nous un bien commun et donc à ce titre, il impose une véritable gestion publique et non pas une gestion déléguée. Nous n'allons pas refaire écho aux travaux d'hier, mais je pense que cela doit là aussi nous interpeler comme sur l'énergie et sur bien d'autres choses. Et on voit d'ailleurs que lorsque la puissance publique a un véritable projet, comme en Vendée par

exemple, on est en capacité de pouvoir faire du basculement de l'eau sur la Côte pour pouvoir faire du développement économique et touristique, capables de développer l'industrie, l'habitat et capables de faire en sorte (sans le débat passionné des bassines parce que cela ne s'appelait pas ainsi à l'époque), dans une ère de communication, tout est possible ou tout devient possible (le pire), de faire remonter la nappe – la même que celle de nos voisins des Deux-Sèvres – de trois mètres de hauteur en plus. Cela veut dire que lorsque l'on a une véritable gestion intégrée, une gestion globale, on peut trouver des solutions. Et, Monsieur le Président, vous vous êtes mis sur le sujet de l'eau, notamment au travers de la présidence du comité de bassin ; vous portez le souhait de cette gestion commune. Je pense qu'elle va être consacrée, lors des prochaines séances, de manière beaucoup plus précise, je pense qu'il faut là aussi le dire. Mais cela veut dire qu'il faut que l'on arrête justement de caractériser des choses : oui, on ne peut pas accaparer l'eau, mais les réserves peuvent aussi être une solution. Bien sûr, la sobriété est le premier sujet. Les solutions fondées sur la nature permettront aussi un certain nombre de choses, mais cela ne suffira pas et il faudra un panel plus large. Donc, je voudrais apporter le soutien du groupe sur cette délibération et sur ce projet-là. Pourquoi ? Parce qu'il aurait très bien pu être imaginé au travers d'un bureau d'études, comme on en voit beaucoup, d'hydrogéologues, vous l'avez dit, Monsieur le Président, des plus chevronnés, mais aussi des plus farfelus. Là, on part, avec le professeur DUPUIS, avec l'université. Je souhaite simplement que l'on puisse aussi – et je sais que vous en discuterez certainement dans le cadre de l'entente avec l'Occitanie – couvrir l'ensemble du bassin, que l'on soit certes exemplaire en Nouvelle-Aquitaine, mais couvrir géographiquement au travers d'études de ce type, l'ensemble du bassin Adour-Garonne, parce que c'est le bassin qui a le moins de moyens et qui concentre le plus de difficultés aujourd'hui et demain certainement encore plus. Nous devons, au-delà de la souveraineté nationale, être exemplaires et ce qui est proposé dans cette délibération est une pierre.

Juste un point complémentaire : dans la même veine, sur la nécessité aussi que l'on puisse modéliser à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, mais peut-être aussi à l'échelle du bassin Adour-Garonne, la descente d'échelle, Explore2 avec le GIEC et les nouvelles simulations qui sont posées. Pourquoi ? Parce que c'est très loin du concitoyen et que si nous n'arrivons pas à ramener les travaux du GIEC à l'échelle de notre micro-territoire – alors en tendance (parce que ce qui va se passer sur un département ne va pas modifier profondément par rapport au nôtre) – pour que nous puissions avoir un outil suffisamment pédagogique pour le faire. Nous le testons sur le secteur du SAGE Dordogne Amont. J'espère que l'on pourra le généraliser et que cela pourra intéresser la Région Nouvelle-Aquitaine, pour que l'on essaie

là aussi d'avoir un outil pédagogique pour bien faire comprendre que le multi-usage de l'eau et la gestion publique de l'eau, elle est urgente et indispensable.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Il y avait une idée d'Hervé LE TREUT, mais nous n'avons pas encore réussi à la mettre en œuvre, c'est d'avoir au sein de l'université une forme de cockpit branché sur les étoiles et les satellites, pour que l'on suive, pour que l'on puisse suivre, que les scientifiques, des jeunes ou des moins jeunes, puissent suivre l'évolution du climat en temps réel. Hervé LE TREUT avait vu cet exemple au Mexique. Donc, on en parle, avec Gérard, aux universitaires. Pour l'instant, il n'a pas vu le jour. Vous savez que la semaine dernière, j'ai rendu visite à l'Émilie-Romagne, qui vient de récupérer (je le disais hier), le centre des données météo de l'Europe qui était situé à côté de Londres et qui, après le Brexit, est allé en Italie, à Bologne. Il est donc évident qu'avec les scientifiques avec lesquels nous travaillons, depuis longtemps maintenant, nous allons pouvoir aussi disposer d'éléments sur l'Europe, la France et tout cela, avec le spatial, permet de se décliner.

Il y a une deuxième idée, dont j'ai passé commande à l'Agence de bassin Adour-Garonne, c'est de réfléchir sur le plan de l'eau à ce que Vincent BRETAGNOLLE appelle les zones ateliers, c'est-à-dire que l'on prend deux rivières (deux parties de fleuve, etc.) et on regarde comment accompagner ce territoire pour préserver, réserver, améliorer la qualité de l'eau, parce que l'on parle beaucoup de quantité : moi, je suis aussi hanté, comme tout bon pêcheur à la truite, par la qualité de l'eau. Henri SABAROT.

M. SABAROT. - Merci Monsieur le Président. Sur un sujet beaucoup moins passionnel que les exemples qui ont été cités, je m'adresse à Gérard BLANCHARD. Si j'ai bien entendu, que c'était sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons une priorité actuellement (et je ne voudrais pas que l'on démarre sur des fausses solutions) qui est liée au reboisement du massif des Landes de Gascogne. Là-dessus, nous sommes sur des schémas longs : quand on plante un arbre, c'est pour 30 ans *a minima*. Si on pouvait prioriser l'analyse sur la gestion de la nappe du Pilo-Quaternaire (notre nappe des sables), cela nous arrangerait dans la période où l'on va discuter de stratégies de reboisement. S'il pouvait y avoir une petite priorité là-dessus qui est amenée par les incendies de l'an dernier où tout le monde est interpellé en disant : « *Qu'est-ce qu'il faut comme essence ? Comment faut-il gérer ces territoires ?* » - que l'on a très certainement beaucoup trop drainés, pour voir le maintien de cette nappe superficielle où on manque cruellement d'études, de stratégies, de reméandrages, de connexion des lagunes. Gérard, si nous pouvions en faire une priorité zonale, car dans le débat sur le reboisement de ces secteurs, nous y sommes en plein et il va falloir tirer les conclusions dans les six mois ou un an qui viennent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Henri. S'il n'y a pas d'autres demandes... Oui, allez-y.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Cette délibération lie deux sujets importants qui sont : prise en compte et lutte contre le changement climatique et la science. On voit bien depuis la période Covid que la parole scientifique est remise en cause. C'était le cas pour la parole publique, politique, mais nul n'en avait conscience par rapport à la science. Aujourd'hui, l'intuition, les croyances, les dogmes politiques prennent, à coup de *fake news*, le pas sur la science et la réalité. Comme l'a dit le physicien et philosophe des sciences Etienne KLEIN, « la science est victime d'une crise de la patience ». Oui, la science est un questionnement dont la présence peut être tardive ou incomplète. À ce titre, la lutte contre le changement climatique et singulièrement la question de la ressource en eau, nécessite d'éviter deux écueils que sont le climatoscepticisme et l'écologie radicale. Le débat sur la question de la gestion en eau a été passionné et irrationnel, malheureusement violent aussi et marqué par des oppositions de principe. Aussi, mes chers collègues, il est plus que jamais nécessaire que les scientifiques viennent appuyer la prise de position politique afin de l'éclairer, car le problème de la gestion de la ressource en eau ira dans les prochaines années au-delà de l'agriculture, mais sera véritablement un enjeu sociétal. Aussi, la présente délibération est tout à fait pertinente dans ce contexte et donc, nous soutiendrons ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions...

M. MELLIER. - Anabelle REYDY, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Anabelle REYDY. Allez-y.

Mme REYDY. - Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues. Le titre de cette délibération va dans le sens que nous attendons : analyser l'efficacité des solutions d'adaptation au changement climatique, de la gestion de la ressource en eau, en fonction des territoires néo-aquitains. En effet, tenir compte précisément des spécificités de chaque territoire de notre grande Région est essentiel. La cartographie qui précisera le type de solutions à privilégier sera une vraie aide à la décision, un outil qui pourra assurer une réponse adaptée à la gestion de l'eau dans sa préservation, son utilisation, son stockage. Nous savons que cette gestion est extrêmement importante pour assurer un futur viable à l'agriculture, aux agriculteurs, mais également aux habitants. Nous savons aussi que l'eau doit rester un bien commun à protéger de tout accaparement par quelques-uns. Ce projet de recherche HYDRAXYS va dans le sens de Néo Terra. Il est l'amorce d'un projet beaucoup plus vaste et nous nous en félicitons, comme nous saluons la prise en charge financière du contrat de doctorant par la Région. Nous souhaitons vivement que l'ensemble des acteurs concernés puissent attendre le terme de cette recherche pour prendre des décisions éclairées en particulier sur les retenues d'eau. Enfin, on ne peut que se réjouir du partage

des connaissances, comme l'ont un peu dit mes collègues. La question de l'eau doit être envisagée dans la globalité des territoires environnants. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'autres interventions ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Belle et grande unanimité. Le rapport est donc adopté. Nous avons le programme Fulbright, Gérard.

N° 20

Vote sur «SOUTIEN AU PROJET DE RECHERCHE HYDRAXYS VISANT À ANALYSER L'EFFICACITÉ DES SOLUTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN FONCTION DES TERRITOIRES NÉO-AQUITAINS»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation :**

BLANCHARD Gérard concernant Bordeaux sciences agro (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LABROUSSE Mathieu concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

NEDELEC Ronan concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RIOU Guillaume concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SAINTE-MARIE Andde concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SOULAT Eric concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TRIFILETTI Stéphane concernant l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**21 – PROGRAMME FULBRIGHT – NOUVELLE-AQUITAINE DE MOBILITÉ DES
CHERCHEURS – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027**

M. BLANCHARD. - Oui, Président. Fulbright, exactement. C'est la reconduction d'un programme que nous connaissons dans la Région depuis bien longtemps. C'est un programme d'échanges académiques, de chercheuses et de chercheurs entre les États-Unis et la France. Cela concerne évidemment plus particulièrement notre Région, du Département d'État américain. C'est un programme qui a été créé en 1946 après la guerre, sur l'idée qu'un meilleur échange culturel et scientifique entre les nations permettrait de promouvoir la paix. La France y adhère donc depuis 1948, donc cela fait très longtemps. Notre Région depuis un petit peu moins de temps. Notre interlocuteur pour ce programme en France est ce que l'on appelle la Commission franco-américaine des échanges universitaires et culturels. Nous vous proposons de reconduire ce programme pour une période de quatre ans. Ce qu'il s'est passé, au cours des années écoulées, c'est qu'il y a généralement deux chercheuses ou chercheurs américains qui viennent dans les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine et deux chercheuses ou chercheurs de Néo-Aquitaine qui vont dans les laboratoires américains. En général, le séjour dure entre trois et neuf mois. Nous mobilisons au maximum 35 000 euros par séjour et par personne. C'est considéré comme étant un programme très prestigieux, un programme d'excellence au niveau international. Parmi les lauréats de ce programme, pas qu'en France, mais dans l'ensemble des pays, il y a plusieurs dizaines de prix Nobel ; cela veut dire que le niveau de sélection des chercheurs est vraiment très élevé et l'ensemble des chercheurs de toutes nos universités évidemment peut en bénéficier. On vous propose donc de reconduire ce programme à partir de cette année pour les quatre prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Gérard. Y a-t-il des remarques ? Oui. Allez-y.

M. LAMARA. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous partageons, bien évidemment, l'esprit de la convention que vous venez d'exposer. Notre Région dispose de chercheurs extrêmement talentueux dont il est important de valoriser les travaux. La mobilité internationale est indispensable en matière de recherche tant pour renforcer les compétences de nos chercheurs que pour promouvoir nos talents régionaux ou même pour nous offrir de nouvelles pistes de partenariat. Ce programme d'échange avec les États-Unis est donc tout à fait légitime. Mais il y a toujours le revers de la médaille. Il ne faudrait pas que ce programme serve sur un plateau, nos meilleurs talents aux États-Unis. Tout le monde le sait, contrairement à la France, les États-Unis savent mobiliser beaucoup de moyens pour recruter et fidéliser les chercheurs du monde entier.

Bien que ce programme n'offre une bourse que pour une durée de quelques mois et soit adossée à une obligation de retour dans le pays, cette dernière obligation n'est que temporaire. Il serait naïf de croire que les Américains cessent de suivre les chercheurs une fois de retour en France. Ils gardent un œil dessus, un œil intéressé. Il suffit de lire les témoignages d'un certain nombre de chercheurs français ayant bénéficié du programme Fulbright pour s'en convaincre. Des entreprises...

Un problème technique empêche de faire apparaître à l'écran le bon intervenant.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, cette séance est vraiment bizarre.

M. NEDELEC. - Je n'ai de commun que les initiales. RN. Ronan NÉDÉLEC.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est déjà pas mal ! Vous êtes d'accord...

M. LAMARA. - Non, je poursuis ! Je vais finir, ne vous inquiétez pas. Autant, ce programme est louable, autant nous ne sommes pas certains qu'il présente les garanties nécessaires pour éviter, justement, une fuite de nos cerveaux à l'étranger sur le moyen ou long terme. Nous pensons qu'avant de nous lancer dans ce genre de programme valorisant, certes, il faut avant tout adopter une politique de recherche ambitieuse en France afin de fidéliser nos chercheurs, les inciter à finaliser et développer leurs travaux sur le territoire national pour au final, être certain que cette mobilité internationale ne soit que réellement temporaire. Donc nous allons nous abstenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Si je comprends bien : on met des herses, on ferme la porte, on ne bouge plus.

M. LAMARA. - Non : on veut bien qu'ils partent, mais qu'ils reviennent.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela me rappelle quelque chose. Un peu, quand même, un peu. Mais bon, c'est une façon de voir. S'il n'y a pas d'autres observations...

M. PAGÈS. - Si Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur PAGÈS, bien entendu !

M. PAGÈS. - Ah, merci Monsieur le Président. Monsieur le Président et chers collègues, nous, nous n'avons pas peur de la « fuite des cerveaux ». On n'en a pas... On en a assez, on ne cherche pas à les retenir.

M. OXIBAR - On n'avait pas trop de doute, Monsieur PAGÈS.

M. PAGÈS. - On en a suffisamment : on n'a pas le problème du RN. En revanche, il y a une ou deux zones d'ombre en dépit du nom Fulbright. Quand on regarde les instituts universitaires de cotutelle, on voit qu'ils sont aquitains et picto-charentais. La question :

pourquoi n'y a-t-il pas de centre de recherche associé qui soit limousin ? C'est ma première question.

La deuxième question : nous voyons que dans la partie CSP, la Région donne son avis sur le choix des candidats – enfin des lauréats. Est-ce qu'il ne serait pas possible de cibler particulièrement pour envoyer aux USA, des chercheurs qui sont dédiés au problème le plus important que nous rencontrons à l'heure actuelle, la transition écologique pour acquérir le plus possible de compétences puis après revenir, effectivement pour en faire partager les laboratoires et les entreprises néo-aquitaines ? Voilà ces deux questions pour mon collègue BLANCHARD. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions avant que Gérard BLANCHARD conclue ? Mon cher Gérard. Il y a peut-être la santé aussi qui est importante pour nos concitoyens.

M. BLANCHARD. - D'abord sur la question de la « fuite des cerveaux », ce n'est certainement pas le programme Fulbright qui va accélérer ce genre de choses. La « fuite des cerveaux » se fait essentiellement après le doctorat, lorsque l'on obtient son doctorat, que l'on cherche un emploi et que l'on n'en trouve pas en France. On part généralement parce que l'on est payé dans un autre pays et là, je peux vous garantir qu'effectivement les États-Unis, mais pas seulement, font leur marché. Je l'ai moi-même connu, puisque mon premier emploi était aux États-Unis et pas en France, mais, en général, une grande partie des jeunes chercheurs qui partent, reviennent, de toute façon. Donc le programme Fulbright n'est vraiment pas un problème pour la question de la « fuite des cerveaux » ; c'est le manque de financement à la sortie de la thèse.

Pour ce qui est du choix, le principe de ce programme c'est qu'il est totalement ouvert. Cela signifie que l'on ne choisit pas les thématiques à l'avance. On le fait par ailleurs, on a d'autres dispositifs. J'en profite pour parler de nos chaires d'excellence sur des sujets ciblés. Il n'y a donc pas de souci pour cela. Mais le principe d'un programme Fulbright est qu'il faut d'abord que les chercheurs candidatent. Ce n'est pas nous qui allons les chercher. Ils doivent candidater. Ensuite, ils passent un processus de sélection. Il faut qu'ils soient retenus. Sur l'ensemble des lauréats passés, on a eu beaucoup, c'est vrai, sur la problématique de la santé, plutôt que sur la problématique de la transition énergétique, mais après, cela dépend des candidatures. L'essentiel était sur les problématiques de santé et de matériaux jusqu'à présent, mais je le dis encore : ce n'est pas nous qui choisissons les thématiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. PAGÈS. - Monsieur le Président, pour le Limousin donc, il y a une raison pour laquelle il n'y a pas d'institut de recherche limousin ?

M. BLANCHARD. - La raison est qu'ils ont probablement fait peu acte de candidature. Donc il faut les encourager à le faire, ce que nous ne manquons pas de faire d'ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. J'allais dire une bêtise, donc je ne le fais pas. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

N° 21

Vote sur «PROGRAMME FULBRIGHT – NOUVELLE-AQUITAINE DE MOBILITÉ
DES CHERCHEURS – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22 – CONVENTION-CADRE ENTRE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE SOUTIEN AU CAMPUS DE SCIENCE PO SUR LE SITE DE POITIERS SUR LA PÉRIODE 2023-2025

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a, toujours Gérard, convention-cadre entre la Fédération nationale de sciences politiques pour le soutien au Campus de Science Po de Poitiers.

M. BLANCHARD. - Merci Président. On parle de Science Po Paris à Poitiers. On ne parle pas de Sciences Po Bordeaux. On a l'habitude : ce sont deux établissements bien différents. Il s'agit du renouvellement d'une convention-cadre entre notre Région et la Fédération nationale. Ce n'est pas la Fédération : c'est la fondation nationale des sciences politiques. C'est elle qui porte Sciences Po Paris. Depuis le début des années 2000, Sciences Po a engagé une politique de présence en Région sur les différents territoires. C'est de cette époque que date l'installation à Poitiers d'un campus de Sciences Po. Il est thématique : il concerne plutôt l'Amérique latine. Pour faciliter son installation, il y a évidemment eu un accompagnement des collectivités – à cette époque, la Région Poitou-Charentes et également le Grand Poitiers, le Département aussi de la Vienne a participé, au départ. Ils étaient installés dans les locaux de l'université de Poitiers.

Il y a un petit peu moins d'une dizaine d'années maintenant (sept, huit ans), l'université de Poitiers a voulu récupérer ses locaux, donc la Région a mis à disposition un bâtiment rénové pour Sciences Po et depuis cette date, Sciences Po est accompagnée par la Région Nouvelle-Aquitaine et par le Grand Poitiers pour s'installer, consolider son installation. Il a donc été décidé avec Sciences Po de continuer à les installer avec un appui et un accompagnement dégressif dans la durée de manière à ce que Sciences Po ait le temps de basculer progressivement sur nos autres dispositifs de règlement d'intervention. En échange de l'accompagnement de la Région, Sciences Po s'est engagée à avoir des liens soutenus avec un certain nombre de lycées sur son territoire. Jusqu'à présent, 10 lycées font l'objet d'un lien privilégié d'aide à l'orientation, d'essayer de convaincre les jeunes du territoire à s'engager à passer le concours Sciences Po. Dans le cadre de la subvention que nous vous proposons d'apporter dans les trois prochaines années, ce travail de maillage territorial auprès des lycées va être accru. Il y a aussi un gros travail des enseignants-chercheurs de Sciences Po pour organiser des conférences ouvertes sur des sujets qui concernent les politiques publiques du territoire. C'est donc dans ce contexte là que nous vous proposons donc cette convention sur les années 2023-2024 et 2025 avec un accompagnement financier qui est de moitié moindre de ce que nous apportions jusqu'à présent. Et nous nous

donnons ces trois années, justement, pour les faire basculer sur tous nos autres règlements d'intervention de manière à ce qu'à terme, nous n'ayons plus de subventions à leur apporter.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. À Gérard BLANCHARD.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues. De prime abord, nous pourrions être tentés de soutenir cette subvention-cadre pour accompagner financièrement le campus de Sciences Po sur le site de Poitiers. Territorialiser et décentraliser l'enseignement supérieur est essentiel, à la fois pour faciliter son accès à des publics jeunes qui n'ont pas les moyens d'étudier dans les grandes métropoles et aussi de dynamiser et de renforcer l'attractivité des villes comme Poitiers. Sur le papier, nous ne pouvons que saluer ce type d'initiatives. Cependant, l'antenne de Sciences Po Poitiers est régulièrement pointée du doigt pour ces dérives idéologiques. Par exemple, puisque cette convention concerne pour partie un soutien aux associations étudiantes, regardons de plus près ce qu'elles font. Pour certaines, elles s'engagent et prennent part à l'accueil de migrants. D'autres offrent une tribune à la Maire écologiste Léonore MONCOND'HUY sur le changement climatique, probablement pour qu'elle puisse continuer de diffuser ces dingeries sur l'avion qui ne devait plus faire partie du rêve des enfants. D'autres, enfin, organisent avec votre soutien, la fameuse *Queer Week* de Poitiers. Figurez-vous que son programme est assez gratiné : des ateliers d'écriture inclusive, des conférences pour dénoncer une prétendue masculinité toxique, un bal réservé aux Queers de préférence racisés et même une visite de Poitiers destinée entre autres, à démontrer que Jeanne d'Arc n'était pas une héroïne de France mais, je cite : « *une icône féministe queer et homosexuelle* ». Cela ne s'invente pas. (*Réactions dans la salle.*)

Et les délires ne s'arrêtent pas là : ils touchent aussi des cours dispensés aux étudiants. C'est ainsi qu'en première année, ils doivent suivre un cours obligatoire de culture écologique. C'est ainsi également que cet institut a créé la polémique en proposant un cours de sociologie de la race où est dénoncée la blanchité dans l'hégémonie raciale. Au Rassemblement National, nous n'acceptons pas que la fabrique de nos élites se transforme en temple du *wokisme*, du communautarisme et de l'indigénisme. Sciences Po n'a ni vocation à suivre l'exemple de ce qui se fait de pire dans les universités américaines, ni à institutionnaliser la pensée d'extrême gauche, ni à diffuser une idéologie de la déconstruction de l'universalisme français au profit du racialisme politique américain. C'est la raison pour laquelle tant que Sciences Po ne reviendra pas dans la tradition républicaine française, nous nous opposerons à tout partenariat avec cette école. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions, peut-être d'un autre genre, si je peux me permettre ?

Mme LARROUY. - Monsieur le Président, s'il vous plaît. Je voudrais simplement dire qu'hier nous avons entendu Madame DIAZ quasiment pleurer parce que l'on traite le RN de xénophobe, de raciste, mais les propos que l'on entend systématiquement en fin de séance plénière... C'est chaque fois en dernière partie de séance plénière que vous sortez tous les propos qui sont vraiment inacceptables à entendre quand on veut être humaniste.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on ne va pas faire une polémique et une partie de ping-pong. Je crois que l'on sait. Sur le dossier, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste, en levant la main. Qui est contre ? Le dossier est adopté.

N° 22

Vote sur « CONVENTION-CADRE ENTRE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE SOUTIEN AU CAMPUS DE SCIENCE PO SUR LE SITE DE POITIERS SUR LA PÉRIODE 2023-2025 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

23 – INTERNATIONAL-CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE / TEAM FRANCE EXPORT NOUVELLE AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, nous passons maintenant – Frédérique CHARPENEL – au partenariat Région Nouvelle-Aquitaine-Team France Export. Chère Frédérique.

Mme CHARPENEL. - Merci Président, chers collègues. Dans le cadre de la loi NOTRe qui a confié aux régions la compétence économique et, dans cette compétence, le pilotage et la définition de la politique à l'international, nous vous proposons ce matin d'adopter une nouvelle convention de partenariat relative à l'organisation de la Team France Export pour les années 2023 à 2026 et pour cette nouvelle convention, deux avancées : élargir cette convention à l'ensemble des partenaires régionaux à l'export autour de ses membres fondateurs (la Région en tant que pilote fondateur, Business France, BPI ou CCI International) et puis de créer un vrai module d'accompagnement dans le temps. Je voudrais tout de même revenir, pour mettre cette convention dans son contexte, rappeler qu'en 2022, les échanges internationaux de la France sont marqués par une aggravation du déficit commercial, puisqu'il s'établit cette année à 189 milliards d'euros, malgré des exportations qui sont en progression de 20%, mais qui, depuis les années 2000, marquent un recul tout de même ininterrompu de nos parts de marché à l'international. J'en veux pour preuve qu'un institut REXECODE écrit : « *si la France avait maintenu ses parts de marché à l'exportation de biens par rapport à la Zone Euro à leur niveau de 2000, les recettes d'exportation seraient actuellement supérieures de 201 milliards d'euros par an au niveau constaté soit l'équivalent de près de huit points de PIB* ».

Les enjeux, évidemment, vous les connaissez : c'est la souveraineté, mais c'est aussi la réindustrialisation de notre pays. En Nouvelle-Aquitaine, les exportations sont aussi en augmentation, mais, comme au niveau de la France, les importations, et notamment sur l'énergie, ont fait que nous sommes aussi en déficit de balance commerciale à un niveau de 4 milliards d'euros. À noter que par rapport à nos partenaires, l'Espagne est devenue notre premier client (13 % des exportations) devant les États-Unis qui sont aussi en progression et en troisième lieu, avec l'Allemagne. Donc les enjeux de cette convention et par rapport à l'export en Nouvelle-Aquitaine, c'est évidemment dans le cadre de notre schéma régional de développement économique, d'améliorer la compétitivité des entreprises. On ne parle pas « export » sans parler usines du futur, sans parler de numérisation, sans parler de décarbonation. Évidemment, favoriser les filières prioritaires à l'export : je veux parler de l'industrie agroalimentaire, mais pas que – de l'aéronautique, des filières vertes et bleues, le photonique et nous en parlions hier avec Françoise GENSON, la santé. Éviter aussi le

décrochage à l'export : c'est l'un des enjeux également de ce plan d'action et de ce partenariat, parce que sur 10 primo-exportateurs, seuls trois continuent d'exporter l'année suivante, un seul au bout de trois ans. Il y a aussi un enjeu là-dessus. Et comme je le disais, réduire l'impact carbone des activités exports.

Les actions déclinées du partenariat (je vais être rapide) : c'est, comme je l'ai dit, renforcer le réseau d'appui public et privé au service du développement international, fortifier les solutions d'accompagnement en réponse aux besoins des entreprises et des filières, autour de deux dispositifs (dispositif collectif avec les programmes régionaux export, accompagnement des entreprises sur des salons, mais aussi l'internationalisation de nos filières). En dernier lieu, cette convention va permettre la création d'un nouveau dispositif 360 export qui va nous permettre un accompagnement de proximité, des modules d'accompagnement. L'ensemble des partenaires que vous voyez ont créé pour cela 14 modules d'accompagnement avec des solutions publiques de financement : la Région Nouvelle-Aquitaine qui a un budget de 5 millions d'euros pour accompagner les entreprises à l'export et aussi tout ce réseau collectif autour de l'export. Plus on est nombreux, plus on va travailler en efficacité autour d'un comité de pilotage qui se réunira tous les mois sous le pilotage de la Région. Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédérique. Y a-t-il des observations sur ce programme Export ?

M. DAMESTOY. - Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Allez-y.

M. DAMESTOY. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues. La présente convention a pour objet de fixer le cadre qui lie la Région aux partenaires de la Team France Export en vue d'accompagner au mieux les entreprises de notre territoire dans leur démarche à l'exportation. Bien entendu, nous comprenons l'impérieuse nécessité à entretenir du commerce international avec nos pays partenaires, ne serait-ce que pour garantir nos économies, les approvisionnements nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels de nos populations. Nous comprenons également la nécessité d'équilibrer la balance commerciale qui est très déficitaire – je l'ai déjà évoquée ici récemment. Et bien sûr, nous comprenons le besoin d'accompagnement exprimé par nos entreprises dans leur démarche à l'exportation. Toutefois, ces dernières décennies, vous le savez, le développement du commerce international est allé de pair avec un accroissement des émissions de gaz à effet de serre, du fait du développement des transports de marchandises. Vous reconnaîtrez donc qu'il y a une certaine contradiction, pour ne pas dire une contradiction certaine, à vouloir continuer à développer nos exportations comme si de rien n'était. Nous sommes arrivés aujourd'hui à un stade où au regard de la crise climatique, la logique de la mondialisation à

tout va, interroge. De ce fait, doit-on continuer à aider indistinctement – j’insiste sur le mot « indistinctement » – toutes les entreprises qui souhaitent exporter ? Certains secteurs d’activités, structurellement exportateurs, peuvent-ils continuer à exporter comme par le passé ? Par exemple, dans le secteur primaire, alors qu’elles sont de grosses importatrices de pesticides et d’engrais russes, doit-on continuer à soutenir de la même manière – je dis bien « de la même manière » – la viticulture et maïsiculture qui, en ce qui concerne cette dernière, bénéficie d’un immense effet d’aubaine grâce aux subventions de la PAC. D’autant que nous devons et nous savons inciter les agriculteurs à revoir leur modèle de production. L’hyperspécialisation des terres notamment est un problème au regard des enjeux sanitaires et environnementaux, mais aussi de la souveraineté alimentaire, du changement climatique et de la raréfaction des ressources en eau dont nous parlions tout à l’heure. Mais nous pourrions tout aussi bien parler de la foresterie qui cède aux sirènes de la très forte demande chinoise par opportunisme, malgré les enjeux de long terme pour notre pays dans ce secteur. L’industrie aussi peut être réinterrogée. Comment ne pas citer l’aéronautique, le transport aérien étant un des principaux secteurs émetteurs de GES ? L’aéronautique doit faire sa révolution industrielle verte, ce qui n’est malheureusement pas pour demain. Aussi est-il pertinent de vouloir retrouver le même niveau de production et d’exportation qu’avant la crise du Covid ? Enfin, questionnons-nous aussi sur les services. Le tourisme, par exemple. Il est, certes, l’une des principales sources de revenus de notre région, mais il occasionne également d’importantes émissions de GES du fait des transports. *A contrario*, d’autres secteurs d’avenir ne méritent-ils pas un coup de pouce supplémentaire ? N’apparaît-il pas plus pertinent de favoriser les exportations des industries dont la transition écologique est bien plus avancée et dont les autres pays ne possèdent pas la technologie comme l’automobile par exemple ou le ferroviaire, qui peuvent offrir des débouchés à des PME et PMI affectées par la baisse d’activités du secteur aéronautique ? Dans le domaine agricole, nous pensons au chanvre qui est en pleine expansion et qui peut être utilisé pour diverses applications, telles que le textile, les matériaux de construction, la pharmacie.

Et puis l’enjeu aujourd’hui n’est pas tant d’exporter plus, mais cela a été dit : c’est plutôt de réindustrialiser notre pays pour importer moins afin de fonctionner en circuit court autant que possible, à commencer par le secteur de l’énergie, principale source de notre déficit commercial. D’ailleurs, le développement rapide des énergies renouvelables s’impose à nous, si l’on en croit le dernier rapport de RTE intitulé « comprendre et piloter l’électrification d’ici 2035 ». Il s’agit donc là de se poser la question non pas de l’approche micro-économique, de l’aide aux entreprises, mais plutôt de l’approche macro-économique de la stratégie de commerce international que l’on veut mettre en place au regard des enjeux climatiques. Donc, malheureusement, tous ces questionnements n’apparaissent pas dans le

projet team France Export tel qu'il nous est présenté, pas plus que les réponses, et nous le regrettons. C'est pourquoi, comme en 2019 et en 2022, nous nous abstiendrons simplement sur cette délibération. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres... Oui, allez-y.

M. CHAGNIAT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes bien entendu largement favorables à ce dispositif Team France Export qui vise à accompagner et favoriser le développement des entreprises à l'international, ainsi qu'en atteste notre position constante lors des précédentes délibérations. Le renouvellement de cette convention qui intègre de nouveaux acteurs économiques avec un renforcement de la coordination et par ailleurs un dispositif 360 Export qui va individualiser les solutions de financement et les mesures d'accompagnement ne peut donc recevoir que notre approbation.

Toutefois, nous souhaiterions formuler quelques remarques. D'une manière générale, nous constatons que le solde de la balance commerciale n'a cessé de s'effondrer depuis les années 80 avec une accélération depuis les années 2000, alors qu'en Allemagne, à l'inverse, s'est produit un phénomène où effectivement, ils ont pu maintenir leurs exportations à un très bon niveau. À cela, nous voyons deux raisons : d'une part, un laxisme des Gouvernements successifs qui ont laissé faire et même incité les grandes entreprises à se délocaliser, à produire à l'étranger faisant passer la part de notre industrie dans le PIB de 20 à 10%, alors que dans le même temps, les entreprises allemandes ont su maintenir leur tissu industriel. Le réveil actuel est bien timide et tardif face à la nécessité de ces relocalisations que nous avons, pour notre part, toujours prônées, même s'il faut en convenir, les dispositifs actuels de Bpifrance, (*propos inaudibles*) ou stratégies de réindustrialisation ainsi que les accélérateurs des CCI vont dans le bon sens. Une deuxième raison tient à notre déficit en ETI dont le nombre équivalent à l'Allemagne dans les années 80, est à ce jour d'environ 5 000, mais de 12 000 en Allemagne, alors que ces entreprises, on le sait, sont dans leur quasi-totalité, exportatrices. De plus, notre voisin possède, contrairement à nous, au sein de ces ETI, une proportion très importante de ce que l'on appelle les « champions cachés », modèles d'excellence sur des marchés très spécialisés. Là encore, la faute en revient aux contraintes spécifiques qui sont imposées aux PME par les pouvoirs publics qui freinent leur développement : lourdeurs administratives, déficit de compétitivité lié aux charges sociales trop lourdes, fiscalité sur la production et sur les successions, qui, pour ce dernier point, se traduit par un important déficit dans la transmission patrimoniale par rapport à l'Allemagne. On sait qu'une entreprise se construit dans la durée et donc, d'où la difficulté pour ces PME d'atteindre le stade supérieur. S'y ajoute aussi une culture de risque moins développée, peut-être, chez nous qu'Outre-Rhin.

Mais si nombre de ces contraintes ne sont pas imputables au Conseil régional, nous estimons en revanche que ce dernier a un rôle important à jouer dans l'accompagnement des PME, leur formation, ainsi que par un soutien sans faille à l'innovation et à la recherche-développement, facteur moteur de pénétration des marchés. Actant les évolutions allant dans ce sens de la présente convention, nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Si j'en crois ce que nous faisons : 36 % de l'emploi industriel créé en Nouvelle-Aquitaine en 2019.

M. CHAGNIAT. - Continuez.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a 12 ans, j'ai créé le premier club des ETI en France. Le club vit sa vie aujourd'hui et c'est l'un des clubs les plus efficaces, qui accueille aussi en parrainage des PME à potentiel pour qu'elles passent au-dessus de 250 personnes et qu'elles deviennent sur leur territoire des entreprises en développement. Mais il nous reste un vrai problème en France : l'épargne est centralisée. Tout remonte à Paris. La BPI sur le plan des fonds propres n'est pas une réussite. N'est pas une réussite. Quand on regarde le nombre d'entreprises pour lesquelles nous sommes obligés d'intervenir justement en fonds propres, on a de quoi se poser des questions. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Elle va de soi, pourrai-je dire. Simplement, c'est en écoutant notre collègue écologiste qu'il m'a donné envie de m'exprimer. Bien évidemment et chacun ici sera d'accord de diversifier les compétences de notre Région, mais il faut marcher sur ses deux jambes. La diversification est importante, mais le soutien à ce qui fait la richesse de notre Région est indispensable. On ne peut pas laisser dire que la filière aéronautique n'a pas d'avenir. Il y a aujourd'hui des chercheurs qui travaillent à des avions beaucoup plus propres. Il y a la déconstruction de ces avions qu'il faudra assurer. Nous avons un véritable – et vous le savez – savoir-faire ici dans notre Région qui permet d'équilibrer la balance commerciale. Il faut donc – et moi, je tiens absolument à le dire – aider cette filière comme bien d'autres, même si l'on doit se diversifier.

Un petit point d'alerte, Monsieur le Président, nous le verrons lors de la discussion sur le SRADDET : il nous faudra des terrains pour implanter les entreprises et il nous faudra des terrains disponibles et cela est une véritable difficulté, parce qu'ils vont rentrer en concurrence avec l'habitat, ils vont rentrer en concurrence avec les équipements publics, ils vont rentrer en concurrence avec beaucoup d'autres équipements. Nous aurons des choix à faire. Le débat sur le SRADDET, en cela, sera extrêmement important. Nous pouvons être attractifs, encore faudra-t-il pouvoir accueillir dans des délais raisonnables ces diverses

entreprises. On a quelques exemples sur la Région, où nous mettons du temps pour que les dossiers administratifs avancent alors que les porteurs de projets sont prêts et que les gens attendent les emplois qui vont avec. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Sans reprendre tout ce que disait Monsieur DAMESTOY tout à l'heure, il est évident que la stratégie d'innovation de la Région va dans le sens de la décarbonation. N'oublions pas que sur le plan du commerce extérieur, nous n'avons pas que les problèmes d'avionique, on a aussi le naval. Et s'il est un secteur qui doit être décarboné, c'est bien celui-là. Et on soutient les entreprises qui décarbonent le processus de motorisation et de propulsion des bateaux. On soutient, vous savez, Yves PARLIER et son Kit et d'autres entreprises dans ce domaine-là, parce qu'il va y avoir une révolution, je pense, assez importante. Le problème de l'émission de gaz à effet de serre du fret naval est assez considérable, mais Christophe DUPRAT a raison d'évoquer aussi tout ce qu'il se passe dans la filière aéronautique. Aux commissions permanentes, nous vous présenterons, n'est-ce pas Andréa, un dossier où l'on va convertir en prise de participation au capital des obligations que l'on a dans l'entreprise VOLTAERO qui, à Rochefort, met au point un avion électrique, à propulsion électrique, que connaît bien d'ailleurs Léonor MONCOND'HUY, pour assurer le transport régional. S'il n'y a pas d'autres intervenants... Oui, Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président, nous allons voter ce texte, mais je voudrais réagir à ce que j'ai entendu du côté de mon collègue écologiste sur le fait qu'un certain nombre d'agro-industries étaient effectivement consommatrices de pesticides et les importaient notamment de Russie. Je crois qu'il faut élargir le spectre, parce que, certes, vous avez raison, et on pourrait s'interroger sur le soutien de la Région, mais il ne faut jamais oublier que ces industries agroalimentaires, elles exportent. Elles exportent notamment dans des pays où notre concurrent direct est aussi la Russie et quand la Russie nourrit une partie d'autres pays (je pense notamment au nord de l'Afrique), si tout à coup, la Russie arrête d'envoyer de l'alimentaire, de l'alimentation, on voit ce qu'il se passe immédiatement. Et les problèmes ne vont pas en Russie : ils sont chez nous dans ce cas-là. Donc c'est important aussi de produire et d'exporter pour nourrir d'autres pays. Je pense que l'on a bien vu que l'alimentation était redevenue une arme aujourd'hui et penser uniquement à notre territoire, c'est comme si nous pouvions nous passer des liens que nous avons avec les pays voisins. Je crois que ce serait une erreur : nous devons rester un pays très exportateur dans le domaine alimentaire aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Ce qui est important surtout, c'est que l'on produise la valeur ajoutée sur notre territoire. Frédérique, peut-être.

Mme CHARPENEL. - Tous les propos que j'ai entendus montrent bien qu'il n'y a pas de stratégie export décorrélée d'une stratégie économique globale et c'est bien pour cela que le volet export s'intègre pleinement dans le schéma régional développement économique et d'innovation. Sur les enjeux de la décarbonation, ils sont réels, mais ils sont réels pour l'ensemble de notre économie. Nous l'avons dit aussi : la décarbonation de nos entreprises. Ce qui est important aussi, c'est que la décarbonation des processus, des produits, va être aussi des atouts compétitifs pour exporter, pour gagner des parts de marché.

Vous parliez du transport maritime : il faut savoir que l'Association internationale transport maritime s'est engagée à réduire de moitié les émissions de CO₂ d'ici 2050, que nous avons déjà des gros porteurs de containers qui aujourd'hui ont changé leur carburant en GNL. Il y a le premier essai biogaz et notamment sur des essais et de l'industrialisation qui est faite pas très loin (peut-être pas sur notre Région, mais à Saint-Nazaire). Il y a aussi des avancées là-dessus.

Je disais tout à l'heure que l'Espagne était notre premier client. On n'a pas besoin d'amener nos marchandises en porte-containers. Peut-être à Bilbao. Mais moi, je suis ravie que l'Europe ait donné son feu vert à la GPSO qui va pouvoir nous permettre de développer une deuxième ligne et du fret pour aller mettre nos marchandises sur des trains pour relier notre premier pays importateur (et donc pour nous exportateur), premier pays client, l'Espagne.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédérique. Y a-t-il des oppositions à cette convention ? Des abstentions ? Abstention du groupe EELV ? Je ne sais pas.

M. DAMESTOY. - Oui, oui, je confirme. J'avais annoncé le vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle autorité ! Qui est d'avis d'adopter cette convention ? Cette convention est donc adoptée.

N° 23

Vote sur «INTERNATIONAL-CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE / TEAM FRANCE EXPORT NOUVELLE AQUITAINE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*** Non-participation :**

BAUDE Vital concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

BOUDINEAU Isabelle concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CHASSAGNE Christelle concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

COSTES Marie concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JOINT Frédérique concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JLALJI Brahim concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LAPOUGE Christelle concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

PALUTEAU Bruno concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RAYNAUD Jean-Pierre concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RECHAGNEUX Julie concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TAUZIN Arnaud concernant l'agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

24 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au règlement d'intervention sports et activités physiques.

M. LAFRIQUE. - Oui Président, merci. Chers collègues. Alors, nous sommes partis pour un marathon de quatre délibérations.

Concernant la première, c'est le règlement d'intervention sports et activités physiques. Alors, vous rappeler simplement que nous travaillions jusqu'à ce jour avec un règlement d'intervention qui était issu de la fusion de nos trois anciennes régions. Donc depuis mon arrivée à ce poste, je me suis un peu penché sur l'ensemble des dispositifs et nous avons fait un diagnostic très précis et à ce sujet d'ailleurs, je veux remercier chaleureusement les collaborateurs de la Direction des sports et mon collègue Alain BACHE, conseiller délégué aux pratiques sportives, pour leur soutien.

Après ces diagnostics et de nombreuses consultations que l'on a pu faire en commission, avec la Maison de la Performance, avec la CRDS (la Conférence Régionale Du Sport), avec le CESER, avec certains parmi vous des groupes politiques, nous vous faisons aujourd'hui cette proposition qui sera axée autour de quatre piliers, en prenant bien en compte les évolutions sociétales et les conséquences des crises que nous avons pu vivre dans le monde sportif récemment. J'ai vu hier en ouverture que le sport rassemble. Vous m'avez parlé du Stade Rochelais pour beaucoup d'entre vous. On a parlé de Basket Landes. On a parlé des filles du rugby du Stade Bordelais. On aurait pu parler du volley à Saint-Jean-d'Ilac. Ces clubs qui donnent une belle image de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le sport rassemble donc, d'autant plus avec les événements à venir dans notre Région : la Coupe du Monde de rugby qui approche à grands pas ; les Jeux Olympiques et Paralympiques, puisque notre Région sera collectivité hôte de ces deux grands rassemblements mondiaux. Donc, le sport rassemble et c'est la raison pour laquelle on doit développer et poursuivre le développement de la culture des activités physiques et sportives notre Région.

Vous avez un petit diaporama qui va s'afficher : un diaporama extrêmement sportif que je vais essayer de vous commenter. Et nous allons peut-être passer les piliers les uns après les autres très rapidement.

Le pilier 1 : quelques précisions sur ce pilier 1 qui s'appelle « les activités physiques et sportives comme réponse aux enjeux de santé et de société ». Un beau terrain de sport qui s'affiche. Quelques précisions au fur et à mesure de l'affichage par Frédéric. Déjà, vous allez voir apparaître « le sport et handicap ». Vous dire que le sport handicap sera positionné sur

ce RI comme un axe à part entière, d'autant plus depuis que j'ai pu aller à Limoges voir les championnats du monde et championnats de France de para-natation. Je peux vous dire qu'il y a de nombreux exemples sur la Région qui font que le handicap doit être pris comme un axe fort de notre règlement d'intervention du sport. La santé aussi, bien évidemment. La santé en lien avec nos collègues, Françoise de la Direction de la Santé, mais aussi en lien avec l'Agence Région du Sport. Nous avons beaucoup travaillé, depuis pas mal de temps déjà sur le nouveau dispositif PEPS, le sport sur ordonnance, qui concerne toutes les catégories d'âge, y compris les personnes âgées. Nous avons mis en place une démarche « tu bouges, t'es bien » pour remettre les Néo-Aquitains au sport. Je pense notamment aux lycéens. Et l'activité physique, ce n'est pas que de faire de l'activité dans un club, c'est aussi bouger, aller au lycée à pied ou à vélo par exemple. Donc ce dispositif « tu bouges, t'es bien » est en train de bien démarrer. Le sport en entreprise : là aussi, en termes d'activité physique pour la santé, le sport en entreprise a son importance. Je veux vous rappeler (vous n'avez peut-être pas vu) que demain soir, j'irai participer à la cérémonie d'ouverture des Jeux Européens du Sport d'Entreprise qui se tiennent jusqu'à la fin de semaine à Bordeaux, donc n'hésitez pas à aller faire une petite visite à tous ces sportifs d'entreprise, mais qui vont donner lieu à de belles compétitions dans une bonne ambiance.

Sur ce pilier 1, vous voyez bien sûr apparaître en haut à droite « Néo Terra et les pratiques sportives ». On pourrait nous reprocher de ne pas avoir néoterriser notre règlement d'intervention : pas du tout. Évidemment, au contraire, bien au contraire. Vous allez voir, dans tous les piliers apparaissent des éco-socio-conditionnalités. Dans ce pilier 1 par exemple, je vous parle du sport pour tous, la transition pour tous, la mixité, l'égalité, la santé, la formation, les activités physiques pour les personnes âgées par exemple. Nous retrouverons plus loin, dans le pilier 2, les manifestations territoriales pour vous dire que nous donnons la priorité aux manifestations qui se réfèrent à Néo Terra dans leur organisation. Les manifestations qui respectent les ressources naturelles et les comportements éco-responsables. Nous sommes très vigilants. Dans le pilier 3, vous verrez les aides individuelles aux sportifs : par exemple, ce sont des aides basées sur le revenu fiscal pour une égalité, une meilleure égalité. Nous avons de nombreux exemples de ce type que je pourrais vous donner au fur et à mesure et en répondant à vos questions. Toujours dans ce pilier 1, les projets sociétaux donc, avec un appel à manifestation d'intérêt. Là, c'est pareil, je prends souvent des exemples : le club de rugby de Niort a une activité qui dépasse largement le fait de taper dans le ballon de rugby, mais il s'ouvre sur la société, sur la cité. Ils ont énormément d'actions sociétales à destination des quartiers de Niort. Un travail remarquable est fait. J'avais eu aussi l'occasion de prendre un autre exemple, avec le Handi Surf, quartier Saint-Michel à Bordeaux. Une association magnifique qui emmène les gamins

faire du surf, handicapés et valides. Elle les emmène à Biarritz ; je les ai rencontrés là-bas. Nous avons donc de nombreux exemples. Et cet appel à manifestation va pouvoir mettre en valeur ces travaux qui sont déjà faits par les associations et nous allons pouvoir les assister un petit peu plus. Le « sport et numérique » aussi dans ce pilier 1. Nous avons un dispositif SporTech en lien avec nos collègues de la délégation numérique avec Mathieu et avec la DI. Là aussi, nous avons des projets magnifiques et nous accompagnons donc tous les ans. Je crois qu'il s'agit là aussi d'un exemple typique de ce qui se fait en évolution de la société dans le monde sportif. Voilà donc pour ce pilier 1.

Le pilier 2 : évidemment j'y suis très sensible. C'est « la cohésion et l'attractivité de l'ensemble de notre territoire de la Région ». Nous accompagnons donc les équipements sportifs. Alors, bien sûr, en priorité à destination de nos publics cibles qui sont les lycéens, les apprentis et les jeunes usagers des missions locales. Nous aidons donc ces équipements sportifs. Nous aidons aussi les équipements à vocation nationale et internationale. Nous maintiendrons cela dans ce RI. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin d'équipements de qualité et de haute qualité pour accueillir des grandes manifestations. Les CREPS : je ne peux pas ne pas parler de nos deux CREPS, puisque vous aviez voté dans la précédente mandature et depuis notre élection, un deuxième PPI. Des PPI importants pour les CREPS, parce que ce sont des lieux d'excellence sportive, mais aussi – et le Président y tient – des lieux ouverts à tous, donc beaucoup d'activités sur les CREPS. Je parlais d'événements sportifs : j'y reviens donc. Nous accompagnons des événements de nature nationale, voire internationale : sachez bien que plus de 60 manifestations chaque année ont un niveau championnat de France, championnat d'Europe ou championnat du monde dans notre Région. Nous sommes donc présents, à leurs côtés, aux côtés des associations, pour les aider. Nous avons aussi de nombreuses manifestations que nous appelons « territoriales » sur le territoire. Des manifestations certes, qui n'ont pas forcément une portée nationale, mais une envergure locale qui fait que des retombées économiques sont importantes sur le tissu local et nous les accompagnons aussi. Et puis les sports de nature, bien sûr. Nous nous lançons sur les sports de nature, notamment au travers des PNR. Je ne vais pas être plus long : nous en parlerons dans la délibération suivante.

Le pilier numéro 3, l'accompagnement du sport de haut niveau dans toutes ses composantes. Un point qui m'est cher, c'est le chemin de vie du sportif. On a des sportifs de haut niveau qui font leur entrée très jeunes dans les sections sportives, dans les pôles, mais on doit les accompagner tout au long de la carrière jusqu'à la sortie de la vie sportive, voire même pour leur reconversion. Important la reconversion du sportif. Nous avons un rôle à jouer, nous, Région. Et j'étais récemment à Bayonne pour inaugurer le centre de formation

de l'aviron bayonnais que la Région a accompagné financièrement. Ils ont un beau projet de reconversion des sportifs du haut niveau. Et nous continuerons à les accompagner à ce niveau-là. Donc, que vous dire ? Le sport de haut niveau, c'est l'excellence sportive, c'est l'image de la Région, par les clubs professionnels, bien sûr. Vous savez qu'avec les contraintes budgétaires qui étaient les nôtres, nous avons cette année un peu baissé les subventions aux clubs professionnels. Nous avons maintenu l'aide aux centres de formation. Nous avons diminué ce qui est l'achat de billetterie effectivement, parce qu'il fallait faire quelques économies. Mais c'était un choix stratégique que j'ai fait. Nous accompagnons les clubs amateurs élite qui ne sont pas dans le monde professionnel, mais qui sont dans les plus hautes divisions de leurs sports respectifs et nous accompagnons bien sûr les CREPS (je vous en ai parlé), mais aussi toutes les structures telles que Pôle France ou Pôles Régionaux qui sont dans notre ligue, parce qu'ils accueillent des sportifs de notre territoire et nous avons besoin de les accompagner pour que ces gamins puissent éventuellement percer, sinon, alimenter les meilleurs clubs sportifs de la Région.

Le quatrième pilier, c'est là aussi un pilier qui m'est cher, parce qu'effectivement, c'est le sport de la base. Ce sont nos têtes de réseau régional qui sont les comités régionaux et ligues sportives. Nous les accompagnons bien sûr au travers de nos conventions d'objectifs. Nous sommes là pour les aider dans leur fonctionnement, dans leur administration, mais aussi dans leur projet. Certains pourront émarger à nos appels à projets bien évidemment, notamment sur les luttes contre les discriminations, les violences, sur l'égalité. Il y a déjà des choses qui se font, donc on est très vigilant sur les conventions d'objectifs avec les comités, sur tous ces aspects sociétaux. Nous accompagnons aussi bien sûr le Cross (Comité régional olympique et sportif) qui fédère le mouvement sportif sur la Nouvelle-Aquitaine et qui gère aussi notre Maison des Sports à Talence. Et un dernier point très important : le sport scolaire et universitaire et le sport de l'apprentissage. Nous accompagnons, je dirais assez largement, nos Fédérations sportives de l'UNSS, de l'Ugsel, la FFSU, etc., parce qu'ils ont un public qui nous concerne directement, notamment nos lycéens, tous les jeunes et ils nous aident à les mettre à la pratique sportive. Voilà donc pourquoi nous accompagnons ces fédérations-là.

Voilà très brièvement dressés les quatre piliers qui vont nous permettre de guider l'activité sportive pour les années à venir dans notre Région, Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci Philippe. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Madame, je vous écoute, allez-y.

Mme HAMMERER. - Merci Madame la Présidente. Merci Monsieur pour cette présentation et ce travail surtout qui a été réalisé, de grande qualité, à travers ses quatre piliers : le sport

au service de la santé, l'offre sportive au service de l'attractivité du territoire et sa cohésion, l'accompagnement du sport haut niveau, le soutien aux têtes de réseaux. Nous ne pouvons pas effectivement être à l'encontre de ces orientations politiques portées. C'est pour cela que mon groupe votera bien entendu ce règlement d'intervention.

Néanmoins, je me permets vraiment d'attirer votre attention sur une problématique que rencontrent la plupart de nos communes rurales. Pour que nos territoires ruraux, dont notamment les plus fragiles, puissent être attractifs et apporter du lien social et utiliser le sport comme un moyen de ce lien social et rendre aussi efficaces ces politiques que vous voulez mettre en place, il est impératif qu'ils aient des équipements à la hauteur pour tout simplement pratiquer. La maintenance de ces équipements est pour certaines de nos communes rurales un coût trop important et j'en veux pour preuve l'exemple que nous vivons sur le territoire du Bourgeais. Victime de la loi NOTRe, ce territoire a été divisé et aujourd'hui, il est scindé en deux communautés de communes qui n'ont pas la compétence sport. Et on a également pourtant le département qui est compétent en matière de sport à travers les collèges qui tape en touche et qui ne veut pas reprendre la maintenance et la rénovation de ce complexe. Ce bâtiment accueille pratiquement plus d'une trentaine d'associations. 650 élèves par semaine vont dans ce bâtiment et cela concerne 16 communes. Il leur faut 2 M€ pour le rénover. Donc géré par un syndicat des collèges qui n'a rien fait depuis huit ans, donc la situation s'enlise. Quelle est la réponse que nous pouvons apporter à ces communes rurales ? Et le territoire du Bourgeais n'est pas le seul dans ce cas-là. Comment pouvons-nous accompagner pour que justement dans nos ruralités et vous en avez parlé très judicieusement... ? Et je voulais vous dire aussi que chez nous, nous avons une association de tennis qui est extraordinaire, à Bourg et nous avons des pépites. Et ces pépites, parce qu'elles n'ont pas d'équipements sportifs, partent ailleurs et donc nous avons aussi cette problématique de jeunesse qui part ailleurs, qui quitte, parce que les équipements sportifs ne sont pas là. Il faut savoir que sur les 16 communes, en fonctionnement, cela représente 176 000 euros par an. Ils n'ont pas ces 2 M€, ce n'est pas possible. Et quand les communautés de communes, comme je l'ai dit, n'ont pas pris la compétence, pour X raisons, je ne critique pas. Je suis là juste pour essayer effectivement de vous soumettre cette problématique-là pour être très vigilant à cela. Peut-être un travail également avec les Départements sur ces sujets pour accompagner nos petites communes rurales à avoir des équipements sportifs à la hauteur pour à un moment donné pouvoir réaliser vos politiques publiques ambitieuses. Merci.

M. LAFRIQUE. - Si je peux, Président, apporter une réponse ? Merci Président. Oui Madame, effectivement, je vous rejoins un petit peu. Déjà, ce que je n'ai pas dit en préambule, c'est que le sport est une compétence partagée. Effectivement. C'est un élément

important que j'aurais dû vous signaler, mais vous le savez. De par ma position de VP de la Région, je siége dans de nombreuses instances, notamment des commissions consultatives à l'ANS (Agence Nationale du Sport), commission régionale, le FDVA, etc. Et j'insiste beaucoup sur un fait important : il faut aussi que nous parvenions à financer la rénovation des équipements sportifs, parce qu'on sait très bien que les collectivités actuellement n'ont plus les budgets pour créer des nouveaux équipements (un gymnase coûte très cher), en revanche, rénover l'existant. On essaie donc de faire avancer dans ce sens-là. Et, autre point, nous finançons de nombreux équipements, mais nous tenons aussi à ne pas être les seuls financeurs bien évidemment et nous sommes très attachés à ce que les Départements par exemple ou les com' financent. J'ai eu l'occasion récemment d'accueillir, d'inviter les 12 Vice-présidents au sport des Départements. Nous avons fait une réunion très intéressante au CREPS de Talence. Et nous allons travailler dans cette optique-là effectivement, travailler avec les Départements aussi, parce que nous ne pouvons pas aller les uns sans les autres maintenant, vu les contraintes budgétaires. Mais nous serons sensibles à ce sujet-là, je vous rejoins Madame.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur NÉDÉLEC.

M. NÉDÉLEC. - Je suis là, Président. En face. Le RN est là, mais moi, je suis là.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon.

M. NÉDÉLEC. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Très heureux que l'on parle de sport au sein de cette Assemblée, puisque le sport, on le vit tout de même à chaque session plénière. Nous l'avons même vu hier lors de la convention TER. Nous avons vu une belle passe d'armes et nous avons vu que le tactique l'a emporté sur le technique. Effectivement, comme cela a été dit depuis hier, bravo à toutes ces équipes de notre territoire, de notre belle Région pour les résultats obtenus dernièrement : effectivement Landes Basket, effectivement La Rochelle, vainqueur de la Coupe d'Europe et aujourd'hui en finale. Bravo également à notre Vice-président Philippe LAFRIQUE qui a été conforté le week-end dernier dans son poste au comité exécutif de la FFF avec l'élection de Philippe DIALLO à sa tête. Un grand merci aux services qui ont fait un très bon travail sur cette délibération et sur ce nouveau règlement d'intervention – règlement que nous voterons favorablement bien évidemment. Travail très important, un règlement d'intervention qui est très clair, qui est sans ambiguïté et qui repose sur ces quatre piliers qui vous ont été présentés. Je ne reviendrai pas là-dessus. Et puis c'est un règlement d'intervention qui, j'en suis heureux, a le mérite de ne pas opposer le sport pour tous au sport de haut niveau, au sport professionnel.

En commission, j'avais, en revanche, émis un petit regret quant au critère d'inéligibilité des compétitions pour tous qui est les catégories intérieures aux U17, aux moins de 17 ans et je pensais notamment à une compétition qui se déroule au CREPS de Poitiers qui est cet équipement magnifique dans lequel la Région a énormément investi. Cette compétition réservée aux jeunes filles de moins de 14 ans, la Winter Cup, compétition internationale. Alors, on m'a indiqué qu'effectivement ces compétitions des moins de 17 ans ne concernaient qu'une dizaine d'évènements (un peu moins de 10). Bon, on aurait pu être pu tout de même les intégrer.

Je m'étais étonné également de la référence à Néo Terra, mais j'ai été rassuré, parce qu'il m'a été dit que grâce à cela, on pourrait venir subventionner notamment toutes les collectivités qui souhaiteraient passer en LED et je connais plus d'une commune qui vont, je pense, demander à ce que soient regardés attentivement leurs dossiers pour que l'on puisse éventuellement venir les aider.

Et puis j'ai vu également, lorsque cela est arrivé sur nos tablettes, qu'il y avait plusieurs amendements, dont un amendement, le numéro 2 je crois, déposé par le groupe des Verts qui demande à ce que nous donnions la priorité aux terrains naturels. Je m'en réjouis, parce qu'effectivement, il est tout de même bien plus agréable de jouer sur des beaux terrains en herbe que sur du terrain synthétique. Mais je me permettrais de leur rappeler que pour que nous ayons de beaux terrains, il faut les arroser quotidiennement et puis il faut y mettre certains engrais pour éviter les mauvaises herbes. Donc là, j'avoue que j'étais un petit peu perturbé et que je ne comprenais pas trop. Et puis lorsque nous avons parlé hier de la convention TER, j'ai entendu ce que le Vice-président Renaud LAGRAVE a émis comme idée, à savoir de faire des études tarifaires pour les clubs amateurs. C'est une simple idée, c'est ce qu'il a dit. Et là aussi, je m'en réjouis, parce qu'effectivement, il y a de moins en moins de bénévoles dans les clubs amateurs. Peut-être que nous en parlerons dans la délibération qui va venir un petit peu après sur la vie associative. Monsieur le Vice-président, effectivement, si votre idée de faire des tarifs réduits pour les clubs amateurs pour qu'ils puissent se déplacer, il faudra aussi penser à demander à la SNCF qu'elle mette des trains qui roulent la nuit, parce que les compétitions se terminent à 22h30. Donc... Mais essayons ! Tentons ! On ne sait jamais.

En tout cas, renouveler effectivement notre position qui sera bien évidemment de voter pour ce règlement d'intervention, en espérant que le budget sport de la Nouvelle-Aquitaine, comme j'avais pu le dire précédemment, dans une tribune, puisse considérablement augmenter, parce que cela a été dit, nous avons des pépites dans la Région qui méritent d'être aidées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur NÉDÉLEC. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, allez-y.

Mme BOURREL. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce règlement d'intervention nous paraît procéder d'un véritable travail d'évaluation des écueils du précédent règlement et de l'évolution des besoins sur lequel nous n'avons pas d'opposition majeure. Nous avons identifié cependant quelques points d'amélioration à partir desquels nous avons bâti trois amendements que je vous propose donc de présenter en bloc ici.

Le premier concerne les dispositions financières du règlement d'intervention. Monsieur le Président, malheureusement, cette remarque ne concerne pas que ce texte. Ce n'est pas la première fois que l'on nous présente des règlements d'intervention avec des modalités de subventionnement très lacunaires. On se souvient par exemple de la stratégie régionale pour la biodiversité. Parfois, il est même simplement indiqué que le financement reste sous réserve du budget de la collectivité et de ses potentielles contraintes budgétaires. C'est un peu court. Pour des raisons de transparence démocratique, de lisibilité vis-à-vis des acteurs concernés, nous considérons qu'il est nécessaire que ces modalités soient clairement déterminées et que ces informations soient publiques.

Avec le deuxième amendement, nous voulons élargir les conditions d'éligibilité aux dispositifs qui visent à ce que le mouvement sportif soit le relais des enjeux de santé et de société sur le territoire. Dans la rédaction actuelle, il est demandé aux acteurs d'aborder au moins trois volets parmi les six identifiés. Non seulement nous craignons que cela écarte du dispositif des porteurs de projets sérieux, mais en plus nous ne pensons pas que multiplier les directions soit le meilleur moyen d'atteindre les ambitions que l'on se fixe. Une thématique bien traitée vaut mieux que plusieurs objets dilués.

Enfin, toujours sur ce même dispositif, l'objectif de notre troisième amendement est de majorer le plafonnement de la bonification pour les territoires vulnérables de 10 à 30%. Le degré de vulnérabilité des territoires est évalué en fonction de différents critères socio-économiques, parmi lesquels le niveau de formation de la population ou l'accessibilité aux services de la vie courante. Les objectifs sociétaux poursuivis par ce premier dispositif revêtent donc une importance particulière pour les territoires dits vulnérables. C'est la raison pour laquelle nous craignons que 10% soit une bonification trop faible pour avoir un réel impact. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer aux amendements ? Est-ce que Philippe, vous voulez dire un mot sur ces interventions ?

M. LAFRIQUE. - Oui Président, merci. Sur l'intervention de Ronan concernant les LED, nous n'allons pas financer tous les projets de LED, mais effectivement, nous avons terminé la

convention qui nous lie avec la ligue de football Nouvelle-Aquitaine pour les terrains synthétiques. Elle est terminée. Nous envisageons effectivement d'en mettre une en place sur les réfections d'éclairage de stade et cela pourra concerner d'autres disciplines d'ailleurs, puisque je crois que là aussi, en termes de rénovation énergétique, nous avons beaucoup de choses à faire et si des stades peuvent améliorer leur éclairage, il faudra que nous les accompagnions dans la mesure du possible. Mais effectivement, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, en réponse à la dernière intervention, je veux quand même préciser que nous avons présenté un tableau hier sur l'évolution des finances des différents niveaux de collectivité. Donc il est évident que notre stratégie, notamment de la politique contractuelle, vise à accompagner plus particulièrement les territoires fragiles, mais il faut que l'on se laisse un peu de temps et il est tout de même normal (toutes les collectivités le font) que nous disions que c'est en fonction du budget. Parce qu'il ne faudrait pas que l'on oublie, les uns et les autres, les réflexions qu'il y a eu hier à la présentation par Sandrine DERVILLE de l'état des finances de la Région, même si nous sommes loin d'être les plus endettés, il existe un vrai problème structurel sur nos ressources. Un vrai problème. Et il faut vraiment que chaque niveau de collectivité qui est globalement – je reprends le terme – macro-économique prenne en compte aussi cette situation.

Nous pouvons passer, Philippe, aux amendements. Il y en a six.

M. LAFRIQUE. - D'accord. Nous avons un premier amendement du groupe écologiste. Est-ce que vous voulez intervenir ?

Mme BUSSIÈRE. - Oui. Je vais le présenter peut-être.

M. LAFRIQUE. - S'il vous plaît.

Mme BUSSIÈRE. - Oui. Monsieur le Président, chers collègues. Monsieur le Vice-président, vous évoquiez tout à l'heure l'inauguration le 30 mai dernier de l'AB Campus et n'avez-vous pas été choqué par la délégation exclusivement masculine (les élus, les représentants du club, les riverains) ? Lorsque les journalistes interpelaient le Président du club, Philippe TAYEB, sur l'absence de femmes – ils s'en étonnaient – il a répondu que l'absence des femmes s'expliquait par la place traditionnelle des femmes dans la cuisine au Pays basque. Suite aux réactions indignées, il s'est excusé le lendemain : c'est à mettre à son crédit. Cette absence totale de femmes lors de l'inauguration et ces propos sexistes sont d'autant plus regrettables que désormais l'Aviron Bayonnais a un Conseil d'administration composé de sept femmes et quatre hommes, d'autant plus que nombre de femmes aiment suivre les exploits des bleus et blancs en Top 14. Ce centre de formation, vous l'avez dit, a été financé par la Région en partie. Et la Région a également participé aux travaux du stade Jean Dauger. C'est un exemple parmi tant d'autres dans le milieu sportif. Tant d'autres. Il y a aussi

les propos racistes, homophobes, dans les stades et ailleurs. Il y a les délits sexuels et les crimes également dans nombre de Fédérations sportives. Tout ceci pour montrer que cet amendement, qui, je l'espère, intégrera le règlement intérieur, est plus que nécessaire actuellement encore en 2023, pour mettre fin à de tels comportements. Le soutien financier de la Région doit être conditionné à la formation et à la prévention vis-à-vis des VSS et contre toute forme de discriminations. En Normandie par exemple, le comité régional et les comités départementaux, olympiques et sportifs, ainsi que la délégation régionale académique ont rédigé un manifeste d'engagement contre les VSS dans le sport avec l'objectif d'intégrer tous les acteurs du secteur pour agir contre ce véritable fléau. De nombreuses actions peuvent être mises en place telles que le fait de désigner une personne dans le club chargé de ce type de sujets, d'afficher le 119 dans toutes les infrastructures sportives (c'est le numéro d'appel pour signaler des enfants en danger). Malheureusement, des affaires récentes ont mis la lumière sur le nombre d'agressions dans les milieux sportifs.

Je voulais ici remercier Monsieur le Vice-président et les services pour l'échange constructif qui a abouti à l'amendement qui sera soumis à notre vote, afin que les moments de communion sportive et les belles performances des clubs néo-aquitains, vous l'avez dit Monsieur le Vice-président, que nous avons salués hier à l'inauguration de notre séance plénière, ne soient pas entachés par de tels propos ou comportements délictuels, je vous engage à voter notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Philippe, sur cet amendement ? Quel conseil nous donnez-vous ?

M. LAFRIQUE. - Déjà, j'étais effectivement à Bayonne. Bien sûr, j'étais sensible à la problématique que vous avez évoquée. En plus, j'étais sur la photo. Je ne suis pas gros, mais je passais tout de même sur la photo. Et, rassurez-vous, je n'ai pas dit un mot ; j'ai même après, un petit peu protesté derrière. Mais bon, c'est un autre problème.

Juste pour vous dire, chère collègue, que dans le cadre de mon travail à la Fédération, j'ai piloté un groupe de travail justement pour la mise en place au sein d'une autre Fédération de la loi de démocratisation du sport qui comprend un grand volet de parité, c'est-à-dire que les Fédérations vont être obligées dès l'année prochaine, d'instaurer la parité dans leurs organes de direction. Il s'agit donc d'une certaine avancée et les ligues régionales seront tenues de le faire à l'élection suivante, ce qui n'a pas manqué de poser certains soucis à certaines fédérations, parce que la Fédération de gymnastique rythmique et sportive aura du mal à avoir la parité, mais dans l'autre sens. Mais, en tout cas, c'est une avancée et j'y travaille.

Sur cet amendement donc, effectivement, le travail se fait. Nous allons confier effectivement – mais nous l'avons déjà fait au travers des conventions d'objectifs – aux comités régionaux et au CROS la mise en place de ces formations pour la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles, etc. Cela se fait déjà, mais nous allons bien le formaliser dans nos conventions d'objectifs ; c'est une évidence. Donc je n'ai pas de problème pour que l'on adopte cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix.

M. OBRADOR. - Une explication de vote Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y.

M. OBRADOR. - Tout d'abord, Madame BUSSIERE, vous vous êtes émue que lors de cette inauguration sportive, il n'y avait pas de femmes, notamment parmi les élus. Mais où étiez-vous ? Il faut venir aux inaugurations et puis là, peut-être que vous verrez des femmes.

M. DAMESTOY. - Nous n'étions pas invités.

M. OBRADOR. - Oui, mais les élus peuvent venir aux inaugurations, etc. Il n'y a aucun problème là-dessus.

M. DAMESTOY. - Nous n'avons pas été informés. Nous n'avons pas été invités.

M. OBRADOR. - Concernant les violences sexistes et sexuelles dans le sport, on le voit depuis ces dernières années, la parole se libère et c'est une bonne chose, y compris au niveau de l'homophobie dans les clubs sportifs et notamment par la voix de grands sportifs ces dernières années qui ont fait leur coming-out et tout cela aussi sert dans la pratique sportive aux sportifs à pouvoir être mieux acceptés et donc à lutter contre ces violences-là, contre les violences sexistes et sexuelles et l'homophobie et vous trouverez toujours notre groupe aux côtés des politiques qui engagent à la libération de la parole et à lutter contre ces discriminations.

M. DAMESTOY. - Monsieur SOULAT n'est pas d'accord avec vous, je pense.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, nous terminons.

M. OBRADOR. - Si je peux terminer mon propos... Ensuite, ce qui nous pose problème dans cet amendement et ce pour quoi nous voterons contre, c'est sur le sujet de la parité. Nous n'avons aucun problème là-dessus. Nous sommes un grand parti politique qui, pendant des années, a été dirigé par une femme ; nous avons présenté trois fois une femme à l'élection présidentielle. Notre Présidente de groupe est une femme et nous avons toujours mis des femmes à des postes à responsabilité. Cependant, dans votre amendement, une phrase dit : « l'attribution des financements publics doit être conditionnée à cette parité ».

Donc, qu'est-ce que cela veut dire ? Que si, demain, dans les comités de direction des clubs sportifs, il n'y a pas la parité, ils seront frappés au portefeuille, ils auront leur subvention baissée. Alors, Monsieur le Vice-président, vous allez peut-être me rassurer. Vous nous dites non, mais vu comment cet amendement est rédigé, cela laisse un flou et cela laisse cette possibilité-là. C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Nathalie MOTSCH.

Mme MOTSCH. - Juste un mot Monsieur le Président, pour remercier Philippe pour sa présence pour l'inauguration de l'AB Campus. Il se trouve que j'étais aussi présente, puisque c'était sur mon territoire et même si sur le fond et ce que porte Philippe dans sa démarche progressive vis-à-vis des clubs sportifs, je trouve que Madame, vous manquez diaboliquement d'humour, parce que pour connaître très bien Philippe TAYEB, il l'a fait avec un grand clin d'œil et je me déssole de votre manque d'humour.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Cet amendement est donc adopté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

- **CONTRE : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, Véronique HAMMERER, si vous pouviez éteindre votre micro, parce que nous avons l'impression que vous appelez au secours.

Mme HAMMERER. - Non, je vais bien, merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, il y a un deuxième amendement, toujours du groupe EELV.

M. DAMESTOY. - Oui Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Essayez de présenter rapidement.

M. DAMESTOY. - Oui, justement, je l'annonce d'entrée, Président, chers collègues, je vais faire court. Le 3 juin dernier à l'occasion du match de championnat de France de rugby opposant le Stade Français au Racing 92, la température de la pelouse synthétique du Stade Jean Bouin a été mesurée à 57 degrés Celsius. Je dis bien 57 degrés, vous avez bien entendu, alors que la température ambiante était seulement de 25 degrés. Dans les mêmes conditions climatiques, la température d'une pelouse naturelle serait restée inférieure à 30 degrés car un vrai gazon utilise le rayonnement solaire pour la photosynthèse et l'évapotranspiration. En été, les pelouses synthétiques sont donc de véritables îlots de chaleur. Aussi pour lutter contre ce problème et préserver la santé des joueurs, nous vous proposons de favoriser les projets de terrains en gazon naturel lorsque les conditions techniques le permettent bien sûr, notamment en milieu urbain où un surcroît de chaleur est généralement observé du simple fait de l'activité humaine et de l'artificialisation des sols. Monsieur le Président, chers collègues, j'espère que vous donnerez une suite favorable à cette proposition donc.

Et je voudrais rajouter juste un mot pour répondre à Monsieur NÉDÉLEC qui m'interpelait, si vous le permettez, Monsieur le Président, mais rapidement. Effectivement, un terrain en gazon naturel utilise des engrais une fois tous les deux ou trois mois, alors que pour l'entretien d'un terrain synthétique, il faut utiliser des désinfectants toutes les deux ou trois semaines. Donc, vous le voyez, cela fait tout de même une sacrée différence. Ensuite, en période estivale, comme je l'ai dit, la température des pelouses synthétiques monte également beaucoup et il faut arroser systématiquement les terrains en grande quantité, par exemple, lors du match que j'évoquais, à la mi-temps du match, il a fallu arroser massivement la pelouse pour que les joueurs puissent pratiquer leur sport favori. En matière d'usage de l'eau, je ne suis pas sûr que la pelouse synthétique soit vraiment plus efficace que la pelouse naturelle, parce qu'aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, ce n'est pas l'été, mais pendant six mois qu'il faut l'arroser. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Écoutez, nous allons voter sur cet amendement.

M. OBRADOR. - Une explication de vote Monsieur le Président, s'il vous plaît. Très rapide.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, très rapide.

M. OBRADOR. - Nous allons voter pour cet amendement. En revanche, je rejoins totalement ce qu'a dit notre collègue NÉDÉLEC : nous avons de grosses réserves. Alors, encourager dès que possible les terrains naturels : oui, mais ne pas s'interdire d'avoir notamment des terrains synthétiques, parce que nous avons parlé ce matin de la problématique de l'eau, nous vivons une sécheresse historique qui va s'aggraver dans les prochaines années. Et donc se posera le problème de l'arrosage des terrains, de la façon dont les terrains pourront

être pratiqués. Et si demain, en période de sécheresse, l'arrosage des terrains devient interdit, les terrains ne seront plus praticables et ce sera directement la pratique sportive qui se verra impactée, donc, c'est une bonne idée, mais attention, soyons vigilants tout de même. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Je crois que la formulation... Non, on ne va pas...

M. DAMESTOY. - En période de sécheresse...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous demande de regarder votre montre ! C'est insupportable. On a compris ce que vous disiez, Monsieur DAMESTOY.

M. DAMESTOY. - En période de sécheresse, les deux terrains seront impraticables.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres amendements ? Philippe, votre avis.

M. LAFRIQUE. - Nous accompagnons les terrains naturels et nous accompagnerons les terrains synthétiques si besoin, compte tenu de l'eau. C'est un problème essentiel. Je suis contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons un troisième amendement, toujours du groupe EELV.

Mme DEWAELE. - Oui Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, Vice-président. Dans la même perspective que pour les sports mécaniques, la Région ne peut plus soutenir les sports aériens thermiques. Faut-il encore le rappeler, rien que la

combustion du carburant correspond à environ un milliard de tonnes de CO₂ sur une année, soit, en ordre de grandeur, l'équivalent des émissions du Japon. C'est loin d'être négligeable. Il est donc plus qu'urgent de repenser notre rapport à l'aviation thermique. À cet égard, la Région ne peut plus continuer à soutenir financièrement les sports aériens à base d'énergie fossile tout en revendiquant sa transition écologique. L'argent public doit accompagner et impulser les activités sportives soutenables au regard du climat et de la biodiversité. Quant aux sports mécaniques, bien qu'ils ne bénéficient plus du soutien de la Région, ils continuent à générer des nuisances multiples (pollution aux énergies fossiles et pollutions sonores, destruction de biodiversité) comme en Limousin - c'est ce que j'observe. Nous proposons donc que la Région aille plus loin en organisant, si c'est possible, des concertations sur le sujet et en proposant une charte de bonnes pratiques en lien avec Néo Terra. Merci de m'avoir écoutée.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Oui.

Mme BOULMIER. - Merci. Monsieur le Président. Depuis tout à l'heure, j'entends se succéder des interdictions : « il ne faut pas faire ceci, il ne faut pas faire cela ». Je ne suis pas pilote, mais je me dis : quand va-t-on nous interdire de rêver ? Je crois qu'il y a tout de même dans la vie une part de rêve notamment pour les enfants. Il ne faut pas absolument mettre une barrière, comme cela, à l'imagination en créant une frontière d'interdits, comme une sorte de clôture. Je fais aussi confiance un peu à la responsabilité des uns et des autres pour ne pas penser que tout le monde va aller contre le climat. Mais créer un climat d'interdits comme celui-là, je trouve que cela est malsain.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais... Oui.

M. DELBOSQ. - Pardon : on a des amendements, donc je donne nos explications de vote. Je voudrais rappeler que la Fédération Française d'Aéronautique, c'est 600 clubs, 450 aérodromes et la Fédération Française d'ULM est à plus de 1 200 bases sur le territoire et 16 000 licenciés. Les adhérents qui volent sur des petits avions, sur des ULM, ce sont des étudiants, ce sont des cadres sup', ce sont des ouvriers, ce sont des employés, ce sont des chefs d'entreprises, ce sont des retraités. Pratiquement chaque Français vit à moins de 20 km d'un aéroclub. Ces associations – j'en fais partie – sont composées en très grande majorité de bénévoles. Nous créons du lien social aussi ; il y a 40 000 pilotes dans la Fédération Française d'Aéronautique et 18% ont moins de 21 ans. Ils proviennent eux aussi de tous les milieux. Croire que les sports aériens sont réservés à une élite, c'est un non-sens total. Chacun fait avec ses moyens et vole plus ou moins, parce que, c'est ça aussi qu'il y a derrière votre amendement : couper à court terme toute aide aux petits clubs. Quelle erreur ! Cela rendra au contraire mécaniquement l'accès à l'aviation légère plus coûteux et au final,

cela va accentuer les inégalités d'accès à cette pratique. Vous engendrez les causes que vous pensez combattre et vous devriez davantage vous intéresser à l'écologie du réel plutôt qu'à vouloir régenter la vie des Français. Altérer la qualité de ce terreau associatif réduira l'attrait de l'aérien et à terme, du spatial et de la défense pour les générations futures qui sont le fleuron de notre savoir-faire. Ces trois domaines sont historiquement liés les uns aux autres. Tout part de la base, Messieurs, Dames. Le procès intenté à l'aviation légère est totalement disproportionné par rapport à son impact environnemental qui est anecdotique. Il s'agit encore une fois d'un procès pseudo-idéologique et d'une énième tentative de rééducation de la part de l'Extrême Gauche. Je ne parle même pas des emplois en jeu, ne serait-ce que les instructeurs et les mécaniciens, ainsi que de l'importance de cette activité sur le tourisme local, notamment en Nouvelle-Aquitaine. L'aviation légère est de plus en plus décarbonée. Une recherche & développement est incroyable. La consommation de carburant diminue progressivement année après année et il y a même une électrification croissante des motorisations, notamment pour les petits avions et les ultralégers motorisés. Au contraire, encourageons cette recherche dans cette transition vertueuse.

Je finis, Monsieur le Président : il s'agit ici d'un amendement qui s'ajoute à un projet de vie globale promouvant la décroissance et la nuit, pardon. C'est précisément pour ces caricatures que les gens se détournent de l'écologie politique au profit de la vraie écologie, celle du réel que nous vivons tous les jours au quotidien. Nous ne progresserons pas dans le respect de l'environnement avec ces énièmes interdits moraux. Pardon, mais dans le pays de Roland Garros, de Blériot, de Maryse Bastié, de Mermoz, d'Adrienne Bolland ou de tant d'autres, laissez-nous nos rêves, laissez-nous nos rêves d'enfant et laissons les adultes aider à les concrétiser. Briser nos rêves et partir en guerre contre les aéroclubs...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Monsieur DELBOSQ.

M. DELBOSQ. - ... Ne changera rien au dérèglement climatique. Je finis Monsieur le Président, pardonnez-moi. Je vais citer Saint-Exupéry que tout le monde connaît ici : « l'avion est une machine sans doute, mais quel instrument d'analyse ! Cet instrument nous fait découvrir le vrai visage de la terre ». Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, Philippe.

M. LAFRIQUE. - Je préciserai simplement Président pour conclure que lorsque l'on finance, lorsque l'on aide un comité régional de sport aérien, on aide aussi et beaucoup les bénévoles dans leur formation et notamment la formation de la sécurité. Cela est important. Je vous proposerais de voter contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter ?

M. TRIFILETTI. - Explication de vote s'il vous plaît. Simplement, vous aviez précisé, Président, lors de la dernière Commission permanente, que vous alliez sortir effectivement ces aides-là. Je m'en souviens très bien. C'est un engagement oral que vous aviez fait. Je voulais savoir effectivement votre positionnement par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Philippe LAFRIQUE vient d'exprimer. Donc, je suis Philippe LAFRIQUE.

M. TRIFILETTI. - Cela veut dire que votre engagement oral...

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas le souvenir de ce que...

M. TRIFILETTI. - Écoutez, je pense que l'on est un certain nombre à l'avoir...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, laissez la plénière continuer ! On a compris votre position.

M. TRIFILETTI. - Non, mais c'est une demande.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur TRIFILETTI, s'il vous plaît ! Donc je mets aux voix.

M. TRIFILETTI. - C'est une demande au Président, simplement par rapport à ce qu'il a dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça suffit. Je mets aux voix cet amendement.

M. TRIFILETTI. - Je comprends que cela ne vous plaise pas, ce que je suis en train de vous raconter.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour ? Qui est pour cet amendement ?

M. TRIFILETTI. - Je comprends que cela ne vous plaise pas, mais à un moment donné, un peu de cohérence, Monsieur le Président.

Vote sur l'amendement n°3 porté par le Groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre cet amendement ? Cet amendement est rejeté. Un amendement Centre et indépendants sur ? Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Ils ont été présentés dans l'intervention, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon. D'accord.

M. LAFRIQUE. - Tout à fait. C'était sur l'appel à manifestation d'intérêt. Effectivement, vous nous demandiez de ne pas mettre trop d'items. Mais nous, à l'inverse, nous préférons trois items plutôt qu'un parce que nous ne voudrions pas compliquer les choix et passer à côté de projets intéressants. Un seul item sera trop réducteur : nous voudrions les trois et c'est pour cela que je ne suis pas votre motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Nous n'avons pas bien compris le vote de tout le monde. Que fait EELV sur cet amendement ?

Mme DEWAELE. - Sur quel amendement là ?

M. LAFRIQUE. - C'est l'amendement 2 sur la délibération 24.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes sur l'amendement 1 du Centre et indépendants.

M. DAMESTOY. - OK, alors sur le 1 du Centre et indépendants, nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté. Sur l'amendement numéro 2 de Centre et indépendants.

M. LAFRIQUE. - C'était celui-là. Nous, nous sommes contre trois items.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. ROBERT. - Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne comprends plus où.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, vous avez fait voter l'amendement 1, mais les réponses de votre Vice-président étaient sur l'amendement 2.

M. LAFRIQUE. - Oui, nous avons répondu sur les deux.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'amendement 1, Philippe ?

M. LAFRIQUE. - Il n'est pas nécessaire d'indiquer, puisque lorsque nous passerons en Commission permanente, Président, effectivement, une délibération sera dédiée, sera votée et les crédits financiers seront bien explicités dans cette délibération en Commission permanente. C'est fait pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc vous proposez le rejet ?

M. LAFRIQUE. - De le rejeter aussi, oui, bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, nous revotons. Sur l'amendement 1, vous proposez de le rejeter. Qui vote est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cet amendement est donc rejeté. Sur l'amendement 2, les trois items.

Vote sur l'amendement n°4 porté par les Groupes Centre et Indépendants et Renaissance

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

M. LAFRIQUE. - Donc nous sommes contre l'amendement.

Vote sur l'amendement n°5 porté par les Groupes Centre et Indépendants et Renaissance

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Nous l'avons refusé tout à l'heure. Il y a un troisième amendement : une bonification de 10 % par 30 %, c'est cela ? C'est remplacer la bonification de 10 % par 30 %.

M. LAFRIQUE. - Voilà, mais vous l'avez évoqué tout à l'heure Président. Vu les contraintes budgétaires, je ne voudrais pas que cela nous empêche d'aider d'autres projets parce que nous aurons mis un peu trop là. Donc, j'avoue que cela m'embête.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est tout le débat, un peu contradictoire par rapport à l'alerte que tout le monde...

M. LAFRIQUE. - Bien sûr, c'est le débat. Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. - ... Derrière Sandrine DERVILLE, a évoqué hier.

M. LAFRIQUE. - L'idée serait très bonne, mais...

M. LE PRÉSIDENT. - Maintenant, s'il y a un effort à faire dans tel ou tel territoire, si nous pouvons le faire, nous le ferons.

M. LAFRIQUE. - Nous serons toujours vigilants, de toute façon, c'est évident. Mais je ne voudrais pas que nous nous engagions et qu'après, nous ne puissions pas financer et collaborer aux financements d'autres projets. Là, c'est la Direction qui s'inquiète un peu.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. Donc la préconisation de l'exécutif, c'est ?

M. LAFRIQUE. - C'est contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Contre. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté. Il y a un autre amendement sur les conditionnalités. Philippe. Je ne sais pas, j'ai un autre amendement Centre et indépendants.

Vote sur l'amendement n°6 porté par les Groupes Centre et Indépendants et Renaissance

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ;**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. VILCOQ. – *(propos hors micro)* L'autre amendement est sur le règlement sur la Vie associative.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie de m'avoir précisé cela. Donc je vais mettre aux voix le texte amendé tel qu'il a été voté tout à l'heure. Qui est d'avis d'adopter ce texte amendé ? Qui est contre ? Oh, oh ! Christophe, qu'est-ce que vous faites ? Nicolas ? Pour ou contre ? Vous êtes pour ?

Plusieurs élus répondent par l'affirmative.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc le règlement, mon cher Philippe, est adopté.

M. LAFRIQUE. - Merci pour les sportifs.

M. LE PRÉSIDENT. - À l'unanimité.

N° 24

Vote sur « RÈGLEMENT D'INTERVENTION SPORTS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

* **Non-participation :**
LAFARGUE Marie-Laure (Lien professionnel)

**25 – PARCS NATURELS RÉGIONAUX : VALIDATION DE 4 CONTRATS DE PARCS
POUR LA PÉRIODE 2023-2026 ET PARTENARIATS AVEC LES LIGUES ET COMITÉS
SPORTIFS RÉGIONAUX POUR LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DES
SPORTS EN MILIEU NATUREL**

M. LE PRÉSIDENT. - Les PNR : convention est les ligues et comités sportifs.

M. LAFRIQUE. - Président, là, je vais être très bref. Simplement, nous allons faire une petite présentation à deux voix, très courtes. Simplement vous rappeler que depuis 2019, à la Direction des sports, nous avons enclenché une démarche de sport nature. Nous avons dressé un état des lieux. Et, à partir de là, nous mettons quelques actions en place au sein de nos Parcs Naturels Régionaux. Donc une action concrète, la première que je vous annonce : c'est le 22 septembre à Eymoutiers (chez Mélanie) où l'on va adopter la « parc attitude ». Ce sera la première action concrète de sport dans les parcs naturels et je laisse le micro à Andde sur ces parcs.

M. SAINTE-MARIE. - Merci Philippe. Président et chers collègues. La stratégie régionale en faveur des parcs naturels régionaux, approuvée le 15 décembre 2022, prévoit de soutenir les PNR par deux voies financières principales. D'abord la contribution statutaire qu'apporte la Région en tant que membre du syndicat mixte d'animation et aussi par le contrat de parc permettant de soutenir des projets opérationnels coconstruits et notamment d'insister sur la préservation de l'eau et de la biodiversité au regard du « N » de PNR et plus largement la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra dans ces territoires d'exception. Elle prévoit également de mobiliser les PNR comme relais des politiques régionales. La présente délibération propose donc les contrats de parc pour la période 2023 à 2026 avec les PNR Landes-Gascogne, Millevaches en Limousin, Médoc et Périgord-Limousin. Cette délibération fait suite à une première délibération similaire adoptée en plénière du 27 mars 2023 qui a donc permis d'adopter un premier contrat de parc avec le PNR du Marais-Poitevin, n'est-ce pas cher Président, Pascal DUFORESTEL, et à renouveler aussi le conventionnement avec le pôle d'équilibre territorial et rural PETR de Gâtine-Poitevine pour poursuivre et finaliser l'élaboration de la charte du futur PNR éponyme. La présente délibération propose les contrats de parc pour la période 2023-2026, je l'ai dit, avec les PNR Landes-Gascogne et donc les trois votes suivants. Ces contrats ont été construits avec les différentes PNR et coconstruits. Ils s'inscrivent à l'intersection des orientations et mesures de chacune des chartes de PNR, des priorités régionales et le cas échéant de priorités des départements, lorsqu'ils sont avec nous cosignataires (c'est le cas de Landes de Gironde). La contribution à la conservation des milieux naturels et à la ressource en eau a été maximisée pour chaque

PNR, tout en respectant les orientations des chartes et des particularismes locaux. Les objectifs stratégiques ont été définis dans chaque contrat. Ils permettent donc un affichage clair, des priorités partagées et une incarnation concrète des effets attendus du PNR sur son territoire. Sauf mention plus précise, les objectifs sont affichés à l'horizon 2030 en cohérence bien évidemment avec notre feuille de route Néo Terra.

Quelques focus ou points clés, rapidement, par contrat de parc. Pour le contrat de parc de Landes-Gascogne, cher Vice-président Serge SORE, il est structuré autour de trois objectifs stratégiques. Premièrement, engager ce territoire forestier dans la préservation et la restauration de sa diversité. Deuxièmement, accompagner 100% des acteurs publics dans leur transition environnementale et énergétique à l'horizon 2030. Et enfin, intégrer la sobriété et la vulnérabilité comme principe d'aménagement du territoire. Grâce d'ailleurs à l'appui du contrat, le PNR sera labellisé « réserve internationale de ciel étoilé » au bénéfice de la biodiversité et des économies d'énergie.

Pour le contrat de Parc Naturel Millevaches en Limousin...

M. LE PRÉSIDENT. - Et le sport, dans tout ça, mon cher Andde ?

M. SAINTE-MARIE. - J'y arrive, j'y arrive.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord.

M. SAINTE-MARIE. - Deux ou trois focus encore, Président.

Pour le PNR Millevaches : renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides, renforcer également le territoire et les sources de production et en synergie avec les écosystèmes. Pour le contrat du parc de Médoc, présidé brillamment par mon voisin Henri SABAROT, le contrat prévoit d'embarquer les collectivités locales dans l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et le patrimoine naturel, engendrer la réalisation d'actions de restauration ou d'amélioration des pratiques de gestion et ensuite dispenser une approche unifiée de la santé humaine, animale et environnementale et faire se reconnaître les habitats et les acteurs de la santé et du social dans l'approche « une seule santé, one health ».

Et donc, pour terminer, juste vous préciser que dans le cadre de la convention avec sport et nature, la Région s'engage sur l'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur le territoire des PNR. Pour renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable, la démarche « j'adopte le parc attitude » vise entre autres, à sensibiliser les sportifs autour de cinq messages : le partage des lieux de pratique, la limitation des traces, le respect des espaces naturels, la non-diffusion des parcours et la

prévention des risques. Et enfin proposer aux organisateurs, un guide d'accompagnement, une charte d'engagement et une boîte à outils. J'en ai terminé Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous en avez profité sournoisement pour parler de tous les parcs. Sur ce thème, s'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président ? Une explication de vote s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, allez-y.

M. ELOPHE. - Merci. Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Concernant les quatre contrats de parc, nous réitérons encore une fois nos critiques sur la gestion des PNR, notamment sur le poids considérable de leurs dépenses de fonctionnement. Quand nous voyons que le montant global mobilisable pour les quatre PNR concernés s'élève à 5,3 M€ sur la période 2023-2026, nous ne pouvons que signaler le coût quelque peu excessif de ces structures pour notre Région, surtout lorsque nous connaissons notre situation budgétaire préoccupante. En outre, nous n'étions pas favorables à la création du PNR Médoc, car il ne se justifiait pas vraiment vu les caractéristiques du territoire. Loin de nous, Monsieur le Président, l'idée d'être opposés au principe des PNR qui se justifie pleinement quand l'espace naturel s'y prête et peut servir à protéger et mettre en valeur notre patrimoine sur le long terme. Mais c'est la façon dont votre majorité les gère, certains objectifs qui leur sont assignés que nous contestons. Ainsi, lorsqu'il est question de faire du PNR Millevaches en Limousin, un territoire énergie renouvelable, notre inquiétude se porte sur le type d'ENR qui est concerné. Certes, le contenu de la délibération insiste sur le développement du solaire, sur les toitures plutôt que sur le photovoltaïque du sol ou l'éolien. Mais nous savons que ces PNR n'ont jamais permis d'empêcher l'installation d'éoliennes sur leur territoire et certains de leurs dirigeants se sont même dits favorables à l'implantation de parcs éoliens. Quand je dis « parcs », c'est plutôt des usines. D'ailleurs, nous notons que la seule éolienne du secteur Périgord-Limousin est installée au sein même du territoire du PNR à Rilhac-Lastours, d'où la nécessité que nous avons déjà exprimée de sanctuariser le territoire de notre PNR en interdisant d'y installer des éoliennes ou un parc ou usine photovoltaïque.

Concernant les conventions sport de nature, l'idée n'est pas condamnable sur le principe, mais on peut craindre que cela ne relève que d'un simple gadget écolo-bobo.

M. LE PRÉSIDENT. - Condamnable ? Condamnable ?

M. ELOPHE. - Condamnable.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous faites attention à la sémantique que vous utilisez ?

M. ELOPHE. - Je pourrais vous rappeler quelques sémantiques que vous utilisez également notamment vis-à-vis de nous. D'autant que l'on ne voit pas très bien comment...

M. LE PRÉSIDENT. - Par rapport à ce terme...

M. ELOPHE. - Je finis, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - J'insiste.

M. ELOPHE. - Oui, oui, bien sûr. D'autant que l'on ne voit pas très bien comment les sportifs pourraient, par leur pratique, saccager les espaces naturels. Rien de plus sain que la pratique de sport de nature et nous voyons assez mal à quoi serviront ces conventions qui semblent avoir été ajoutées pour faire plaisir à la frange la plus écolo de votre majorité. En raison de toutes ces réserves que nous venons d'exprimer, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez, on voit dans certains PNR – je parle sous le contrôle d'Henri SABAROT et d'autres responsables – des circuits avec quads. Il y a donc effectivement une vraie réflexion à avoir dans ce domaine.

Deuxièmement : oui, il y a beaucoup de contrats et oui, il faut que nous nous interroguions sur la potabilité et la soutenabilité dans cette relation-là. Mais si le « N » de Naturel n'est pas priorisé par nous, à ce moment-là, c'est une politique contractuelle banale.

Et troisièmement, la délégation est totale à l'égard – dans le cadre d'une convention bien entendu – des responsables du parc et dans ces parcs, il y a à la fois les communes, les intercommunalités, les départements, la Région.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui ?

M. ELOPHE. - Dans « N » de Naturel, il y a les socles en béton pour les éoliennes : cela n'a rien de naturel.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Nous allons mettre des centrales atomiques au milieu de ces parcs alors...

M. ELOPHE. - Nous avons les centrales nucléaires qui sont décarbonées.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu bête. Allez. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci Président. Je vais avoir une intervention sensiblement différente de la précédente ; cela ne vous étonnera pas. Pour une explication de vote : je crois que nous pouvons nous féliciter de cette délibération qui allie politique PNR et Sport avec donc cette première partie de délibération sur la reconduction des contrats des PNR. Donc, là-dessus, rien à signaler, si ce n'est de souligner le fait que Néo Terra soit appuyée est une bonne chose.

Et la deuxième partie de cette délibération qui donc porte sur les sports. Sur cette question-là d'articulation des deux, je le soulignerai : coupler ces deux volets dans une délibération fait sens. Je pense que cela fait sens. Et je pense que ce deuxième volet portant sur le sport – cela a été dit par Andde – parle de pratiques sportives, d'organisation de manifestations, du respect de la nature avec un volet éducation à l'environnement intéressant. Et je pense que – ce n'est pas une proposition mais peut-être une réflexion - dans le même état d'esprit, dans le même esprit que de coupler sport et politique PNR, et pour que les PNR n'aient pas qu'une dimension de support d'activités, pas seulement un terrain de jeux, mais permettent vraiment un rapport à la nature intégré, c'est-à-dire que ceux qui pratiquent soient plus que des usagers de l'espace mais en soient les acteurs, élargir peut-être à d'autres dimensions. Je pense à celle de la santé : il y a des politiques de santé qui sont portées par la Région, Nature Santé, Environnement Santé. Cela pourrait aussi faire sens. Voilà : ce sera en plus une complémentarité et évidemment nous voterons favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Si tout le monde s'est exprimé... Andde. Tu veux nous redire que dans le Médoc, on re-méandrise les...

M. SAINTE-MARIE. - Deux mots avec Henri. D'abord, deux mots sur la sempiternelle rengaine du RN par rapport aux PNR. Les contrats, il faut le dire, ne présentent pas d'engagements financiers stricts de la part de la Région. Néanmoins, ils prévoient effectivement un montant maximal mobilisable pour chacun d'entre eux, certes, issu de l'historique de la coopération entre chaque PNR et la Région ainsi que des conjonctures budgétaires actuelles que nous prenons en compte. Le montant global mobilisable, c'est vrai, pour quatre ans, pour les quatre PNR concernés, s'élève à 5 M€. Mais je tiens également à ajouter que les syndicats mixtes de PNR ont vocation à mobiliser l'intégralité de leurs membres, donc c'est-à-dire les communes, les communautés de communes et les départements ainsi que tous les acteurs structurants du territoire.

M. SABAROT. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Henri.

M. SABAROT. - Je partage bien évidemment cette délibération. Juste une réponse au Rassemblement National qui a cité le PNR du Médoc. Premièrement, la délibération que nous citons est sur les actions ; elle n'est pas sur les frais de fonctionnement. Et pour le PNR du Médoc, il faudra peut-être être un peu plus assidu aux comités syndicaux. Comme cela, vous pourrez vous rendre compte que la majorité du financement est portée par les collectivités territoriales, les communes et les EPCI à hauteur de presque 60 %. Donc je vous encourage à regarder de façon plus sérieuse, parce que cela fait deux ou trois fois que

l'on pointe le PRN Médoc. Je suis désolé, mais là-dessus, je répète aussi que ce sont des budgets qui sont votés à l'unanimité excepté par votre groupe qui est très peu présent.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, il y a une mise en cause personnelle. C'est Philippe CHAGNIAT qui siège à ce PNR. Prenez 30 secondes s'il vous plaît pour écouter ce qu'il a à dire, parce des contre-vérités viennent d'être dites par notre collègue Henri SABAROT. Cela ne lui ressemble pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne pense pas qu'Henri SABAROT soit adepte de contre-vérités. Alors, allez-y, 30 secondes.

M. CHAGNIAT. - Non mais il faut un peu pratiquer l'art de la nuance, je pense.

Réactions dans la salle.

M. CHAGNIAT. - Exactement. C'est vous, Monsieur le Président, qui nous aviez offert un livre, il y a à peu près un an, qui s'appelait l'art de la nuance.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. CHAGNIAT. - Je ne sais pas si beaucoup d'entre vous l'ont lu : moi, je l'ai lu. Ce que je voulais dire, c'est que c'est sûr, je n'ai pas été présent à toutes les assemblées du PNR, bien entendu, nous avons chacun nos contraintes, nous ne pouvons pas être partout, mais j'y suis allé suffisamment en tout cas pour pouvoir un peu apprécier ce qu'il s'y passe. J'avais notamment fait une remarque, puisque nous parlons des frais de fonctionnement, sur la construction de la maison PNR de 800 m² qui revient au prix du mètre carré de Bordeaux, alors que l'on est au fin fond du Médoc. Donc je pense qu'en termes de frais de fonctionnement, il y a quelque chose à dire. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

N° 25

Vote sur « PARCS NATURELS RÉGIONAUX : VALIDATION DE 4 CONTRATS DE PARCS POUR LA PÉRIODE 2023-2026 ET PARTENARIATS AVEC LES LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS RÉGIONAUX POUR LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DES SPORTS EN MILIEU NATUREL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

26 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose maintenant de passer au règlement d'intervention soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine. Philippe.

M. LAFRIQUE. - Oui, je continue le Marathon, Président. Là, je crois que nous allons tous être d'accord. La vie associative en Nouvelle-Aquitaine, c'est une richesse au service de notre démocratie, de l'égalité et de notre développement territorial et tout particulièrement en milieu rural. Richesse, pourquoi ? Richesse, tout simplement parce que nous avons près de 150 000 associations de Nouvelle-Aquitaine avec plus de 1,5 million de bénévoles et 160 000 salariés. Point important : la densité d'associations est très importante dans notre Région puisqu'il y a 27 associations pour 1000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 23. C'est une ambition politique renouvelée dans un contexte qui bien sûr doit tenir compte de nouveaux paramètres – je vous en ai parlé tout à l'heure pour le sport, mais c'est d'autant plus vrai pour la vie associative. Les leçons à tirer de la crise sanitaire : nous savons qu'il y a eu un essoufflement du bénévolat après l'arrêt des activités lié à la pandémie ; il a donc été difficile de s'y remettre. Nous avons fait un bilan de notre politique régionale de 2017-2022, le mandat précédent, entre autres. Je remercie d'ailleurs Marie, Nelly BARBE, toute l'équipe du service EVAS qui ont fait ce bilan de manière très précise. Bien sûr, s'approprier la feuille de route régionale Néo Terra et les éco-socio-conditionnalités (nous en reparlerons). Et un point que nous aborderons dans la délibération suivante : le renouvellement de la charte des engagements réciproques. En termes de partenariat, vous verrez, ce n'est pas mal.

Les enjeux de cette politique de structuration. Déjà : qu'est-ce que la vie associative ? Au service, nous avons tenté de le définir. La vie associative s'entend comme l'ensemble des interactions au sein d'une association et/ou à l'échelle d'un territoire pourquoi pas, entre toutes les parties prenantes (que ce soit les bénévoles, les usagers, les salariés) engagées dans la réalisation d'un projet commun d'intérêt général ou collectif. Il fallait déjà commencer par définir la vie associative pour mettre en place un RI. Précision très importante : c'est une politique qui est complémentaire des autres politiques sectorielles, c'est-à-dire que nous ne nous contentons pas effectivement du budget de la Direction vie associative évidemment, qui est petit, comme beaucoup de budgets. En revanche, sachez tout de même un chiffre important : en 2022, ce sont 327 millions d'euros au total qui ont été destinés au secteur associatif par l'intermédiaire de l'ensemble de nos directions opérationnelles de la Région. 327 millions d'euros pour les associations. Et une autre précision, nous avons trois priorités

pour guider ce nouveau RI : le milieu rural, je vous le disais, la mutualisation et les transversalités, notamment Néo Terra.

Je vais donc vous passer très brièvement les deux axes de ce RI. Le premier, c'est le soutien de la structuration des associations : les aider à renforcer leurs ressources humaines et matérielles pour qu'elles puissent mettre en place un réel projet associatif que ce soit individuellement ou à l'échelle d'un territoire. Nous avons ce souhait aussi d'inciter nos associations à coopérer, à mutualiser leurs moyens. Trois dispositifs dans ce premier axe : la formation des bénévoles associatifs, le recrutement associatif et l'investissement pour la vie associative. Sur la formation des bénévoles, pas de nouveautés dans ce RI, nous restons dans le précédent, parce que le dispositif a donné satisfaction clairement. Nous avons utilisé l'ensemble de notre enveloppe budgétaire de 300 000 euros pour la formation des bénévoles associatifs. Nous proposons donc de reconduire.

Sur le recrutement associatif, après un diagnostic du précédent RI, quelques modifications que nous vous proposons : c'est d'accepter notamment les CDI à temps partiel, parce qu'à travers de ce diagnostic et de nos rencontres sur les territoires avec le monde associatif, nous nous sommes aperçus que beaucoup de petites associations n'ont pas forcément besoin d'un salarié à temps complet ; en revanche, elles ont besoin d'heures, donc nous pouvons accompagner sur des temps partiels jusqu'à 17h30, effectivement, pourquoi pas. Il s'agit donc d'une proposition que nous vous faisons avec notamment un deuxième point important qui est de pouvoir consolider les CDD en CDI (ce qui n'était pas possible dans le précédent RI). Nous avons des associations qui travaillent avec un employé en CDD depuis quelque temps : nous pourrions les accompagner, si vous en êtes d'accord, pour le passage en CDI. Je crois que cela va dans le bon sens. Donc une aide qui est de 10 000 euros la première année, 7 000 et 4 000. Nous ne changerons pas le montant. Alors une aide possible sur les temps partiels, à savoir 5 000, 3 500 et 2 000. Nous vous proposons un bonus de 3 000 euros pour les emplois mutualisés, parce que nous avons vu que beaucoup d'emplois sont mutualisés sur les territoires et beaucoup de besoins dans ce domaine-là. Cela va donc dans le bon sens : nous proposons un petit bonus. Et un bonus aussi pour les emplois en milieu rural (de 1 000 euros). Voilà pour le recrutement associatif.

Quant au troisième dispositif de ce premier axe, les investissements pour la vie associative. Vous savez que nous accompagnons les associations, souvent des petites associations d'ailleurs, lorsqu'elles sont en phase d'amorçage, lorsqu'elles lancent leur projet ou lorsqu'elles évoluent dans leur projet, justement, qu'elles ont grandi et qu'elles ont besoin d'équipements supplémentaires. Nous les accompagnons donc pour l'achat de matériel, pour, pourquoi pas des investissements mobiliers. En tout état de cause, c'est un dispositif qui fonctionnait bien et que nous comptons reconduire.

Le deuxième axe, l'accompagnement des mutations associatives. Effectivement, il s'agirait là vraiment d'accompagner nos associations dans les phases de changement qui se sont bien souvent imposées à elles ces derniers temps que ce soit individuellement ou au sein d'un réseau. Donc, on maintiendrait le premier dispositif qui est celui des DLA. Vous savez que la Région a beaucoup travaillé pour la mise des DLA dans nos 12 départements – les dispositifs locaux d'accompagnement qui sont un réel soutien aux associations sur le territoire. Nous proposons donc de continuer d'accompagner par le biais du DLA, les 12 DLA départements et le DLA régional. Sur le deuxième point, nous vous proposons une offre d'appui des têtes de réseau associatif. Alors, nous les aidons déjà beaucoup ; nous souhaitons continuer et pourquoi pas, intensifier ce dispositif en encourageant les regroupements d'associations, sous forme d'unions, sous forme de réseaux, de coordinations, de fédérations, en soutenant les missions d'appui que ces réseaux peuvent apporter à leur tête de réseau, parce qu'automatiquement, si ces fédérations-là aident leurs têtes de réseau, les têtes de réseau vont pouvoir accompagner leurs associations adhérentes. Il s'agit un peu d'un nouveau système, d'une nouvelle vision des choses qui nous semble très judicieuse.

Et, troisième point, l'accompagnement des associations aux mutations associatives : des propositions d'experts pour aider les associations de Nouvelle-Aquitaine à faire face à ces grandes mutations justement, qu'elles soient énergétiques, écologiques, socio-économiques, des mutations numériques aussi (on parlait tout à l'heure de Sport Tech – nous sommes en plein dedans) qui s'imposent bien souvent à elles et qui les conduisent à s'adapter dans leur fonctionnement et je peux vous garantir que ce n'est pas toujours facile pour nos associations. Donc, ce dispositif, je vous l'ai dit, nous continuons pour le DLA, nous innovons pour l'appui aux têtes de réseau et nous accompagnons les mutations associatives. Voilà, je crois que je pouvais difficilement faire plus vite, Présidente.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-Présidente, en l'absence momentanée du Président.

Mme BROUILLE. - Je vous remercie, Philippe. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci Madame la Présidente. Les associations sont un élément essentiel de notre vie économique, sociale, culturelle et démocratique. Les soutiens de la Région à la vie associative sont d'abord une reconnaissance du rôle essentiel des associations à la fois vecteurs du lien social, actrices du développement territorial, sources de dynamisme y compris en tant de crise. C'est pourquoi nous voterons en faveur de cette délibération qui

visé à accompagner un secteur en mutation qui doit faire face à de nombreux défis, parmi lesquels mobiliser des bénévoles et répondre à leurs attentes, s'adapter aux usages numériques ou encore diversifier son mode de financement.

À cela, trois remarques néanmoins à la lecture de ce règlement d'intervention. D'une part, compte tenu de l'ensemble des mutations qui traversent le secteur associatif depuis plusieurs années déjà, la question de l'évaluation est primordiale pour établir un pilotage de la politique régionale au plus près des enjeux propres à la vie associative de notre territoire. Si le règlement fait état d'une évaluation, il n'en définit pas précisément les contours. Qu'il s'agisse du bénévolat, des emplois ou encore du développement du mécénat, la récolte comme l'analyse des données doit porter à la fois sur le quantitatif et sur le qualitatif tant les situations sont disparates. Organiser cette évaluation à travers la mise en place d'un observatoire en capacité de réunir en son sein la Région, l'État et les associations serait une piste. Il existait, du reste, un tel observatoire jadis en Région Limousin copiloté par la Région et par l'État, chargé d'analyser les politiques culturelles notamment associatives sans que les autorités ne parviennent hélas véritablement à se saisir de cet outil et c'est bien dommage, car il s'agit-là d'un outil prépondérant pour un pilotage efficace des politiques publiques en particulier culturelles, sportives et associatives.

Cela m'amène à mon deuxième point sur les modalités de financement des associations. Le règlement d'intervention généralise des modalités d'attribution des aides selon des appels à projets. C'est un dispositif en vogue qui vise à encadrer les projets associatifs en les faisant correspondre finalement à la politique de la Région, mais cela vient aussi brider d'une certaine manière les initiatives associatives issues de l'observation du terrain, voire même remettre en cause l'esprit associatif. On entre dans une logique proche de celle des entreprises avec des dossiers de plus en plus complexes à rédiger. Le règlement d'intervention prévoit d'ailleurs le recours à des experts extérieurs pour aider les associations à s'adapter à ces exigences administratives (dématérialisations des dossiers et éco-socio-conditionnalités notamment). Nous avons à ce titre déposé un amendement visant à s'appuyer davantage sur les intercommunalités pour servir de relais d'information auprès des associations en particulier en zone rurale, qui pourraient être découragées par la complexité des dispositifs. Certaines le sont déjà. En vérité, en voulant structurer et homogénéiser le tissu associatif de la Région, le risque serait finalement de l'étioler.

Enfin, dernier point concernant notre deuxième amendement qui vise à répondre aux préconisations du CESER pour mieux accompagner les associations impliquées dans la mise en œuvre des initiatives dans les domaines de la coopération décentralisée, internationale et transfrontalière. En effet, une implication plus forte de la Région aux côtés des acteurs associatifs permettra à la fois l'émergence de leurs projets, leur concrétisation

notamment, en favorisant un accès facilité à des financements alternatifs comme les fonds européens. Nous pouvons aussi rappeler que dans leur démarche, les associations installées en Région contribuent au rayonnement européen et international de la Région Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Ronan NÉDÉLEC.

Mme NÉDÉLEC. - Merci Madame la Présidente. Je vais être très rapide. Effectivement, les mouvements associatifs sont très importants pour tous, parce que facteurs – cela a été dit – de lien social et de développement personnel. Ce sont des mouvements qu'il faut aider et donc, bien évidemment, nous voterons pour cette délibération.

Toutefois les associations ont subi effectivement au moment du Covid de graves difficultés. Les licenciés sont revenus. Les bénévoles ne sont pas revenus. S'il n'y a pas de bénévoles, il n'y a pas non plus de dirigeants. Et aujourd'hui, les dirigeants hésitent à s'engager, même lorsqu'ils sont présents dans les structures, parce qu'ils sont souvent exposés à de nombreux risques et même juridiques. Alors, il existe des palliatifs, les contrats RCDD, RCMS, il n'y a pas de problème là-dessus. Il faut donc les aider et je voudrais saluer les efforts qui ont été faits notamment pour aider les associations qui veulent embaucher et notamment même des emplois à mi-temps (parce que toutes les associations ne peuvent pas embaucher des personnes à plein temps).

Satisfait également de la continuité de l'aide à la formation des bénévoles. Très important si l'on veut qu'ils puissent s'impliquer et aller plus loin, il faut les former. Dans tout domaine, c'est valable.

Ensuite, en revanche, sur les conditions d'octroi de l'aide, effectivement, il y a tout ce qui est éco-socio-conditionnalités et il y a aussi le volet Néo Terra. Comme vous l'a dit Nicolas FLORIAN hier, c'est vrai que nous retrouvons Néo Terra dans tous les règlements d'intervention. C'est votre politique et nous la respectons, mais je pense que comme c'est énormément présent, il faut que très vite, nous puissions avoir une information et que l'on ait vraiment cette session réservée à Néo Terra pour vraiment nous expliquer ce qu'il y a dedans. Donc nous voterons pour et je ne serai pas plus long.

Mme BROUILLE. - Christine GRAVAL.

Mme GRAVAL. - Merci. Nous sommes pour notre part satisfaits de ce nouveau règlement. Il assouplit les modalités d'accompagnement et d'octroi des aides régionales au monde associatif. Rappelons-le, le secteur associatif a été durement touché par des crises successives et fragilisé par un recul du soutien des pouvoirs publics. Malgré cela, il reste pourtant le mieux placé pour répondre avec constance et créativité aux évolutions à l'œuvre dans notre société. Les acteurs associatifs dans de nombreux domaines restent donc en

première ligne pour chercher, expérimenter, pérenniser des solutions locales, mettre en œuvre, évaluer et adapter les politiques publiques régionales. Pour toutes ces raisons, le secteur associatif et nos territoires ont besoin d'engagements stables et de moyens d'envergure.

Reprenant l'avis du CESER et nos propos passés dans cet hémicycle sur le sujet, nous proposons : la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs pour l'ensemble des acteurs associatifs – c'est un chantier majeur et vital – de privilégier les subventions de fonctionnement aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt. Ces derniers, quand les acteurs y accèdent, les fragilisent de manière durable et parfois fatale. Une augmentation majeure du budget dédié à l'ensemble du secteur via ce règlement entre autres.

Nous souhaitons réitérer notre soutien à tous ces acteurs du développement des territoires. C'est pourquoi vous voterons pour cette délibération, même si nous ne pouvons que regretter que les efforts pour soutenir le monde associatif ne soient pas suffisants. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Guillaume LAUSSU.

M. LAUSSU. - Merci Madame la Vice-présidente. Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation. Je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance des associations et leur apport inestimable à notre société. En particulier, je souhaite mettre en lumière le rôle essentiel des bénévoles dans le fonctionnement et le développement de ces organisations. Les associations jouent un rôle vital dans notre tissu social en répondant à des besoins variés tels que l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, le sport et bien d'autres domaines. Elles complètent les actions menées par les institutions publiques et contribuent à la construction d'une société solidaire et équilibrée. Cependant, il est important de reconnaître que sans l'engagement désintéressé des bénévoles, de nombreux projets associatifs ne pourraient tout simplement pas voir le jour. Ces femmes et ses hommes généreux consacrent leur temps, leurs compétences, leur énergie pour le bien être des autres, sans aucune attente de récompense financière. Leur travail est un véritable pilier sur lequel reposent bon nombre d'associations. Les bénévoles apportent une valeur inestimable à la société également. Leur engagement renforce les liens sociaux, favorise l'inclusion et crée les opportunités pour tous. Leurs actions concrètes ont un impact direct sur la vie des personnes qu'ils aident et contribuent à l'amélioration de la communauté. Il est donc primordial de reconnaître, soutenir et valoriser le travail des bénévoles. Nous le voyons dans ce règlement intérieur, cela peut passer par la mise en avant des places politiques du dispositif d'encouragement à l'engagement des bénévoles, par la formation – comme cela a été cité auparavant – et le renforcement des compétences et des volontaires, ainsi que par

une reconnaissance publique de leur contribution. Il est également important de faciliter leur participation et de créer un environnement propice à leur implication au sein des associations. C'est un bon règlement intérieur et je vous félicite de nous l'avoir présenté. Et nous voterons favorablement.

Pour finir sur ce sujet, les associations et leurs bénévoles jouent également un rôle clé dans le développement social, culturel, économique, de notre société. Donc, leur travail mérite d'être salué et soutenu et en tant qu'élus, nous tous, nous avons la responsabilité de promouvoir et de faciliter leur engagement, car c'est grâce à eux que nous pouvons construire un avenir meilleur et plus solidaire pour tous.

Je profite de ce moment de parole pour soulever également un autre sujet que je souhaite évoquer ici, avec vous et c'est le souhait de mon groupe que je partage, notamment la transparence dans le processus d'attribution des subventions aux associations. Nous souhaitons que les élus aient accès à plus d'informations concernant les demandes de subventions ainsi que les critères qui ont été utilisés par les services pour évaluer ces demandes et connaître les raisons spécifiques pour lesquelles certaines subventions ont été acceptées ou refusées. J'ai bien un exemple en tête que je souhaite partager avec vous : la subvention allouée cette année pour le festival ODP de Talence qui a eu lieu le week-end dernier. Cela ne parle peut-être pas à grand monde : le festival ODP est le festival Œuvre des Pupilles. C'est un festival créé en 2015 par des Sapeurs-Pompiers, pour les Sapeurs-Pompiers, pour 1 588 pupilles, orphelins et 1 553 familles. Ce festival est une bouffée d'oxygène pour ces enfants qui ont subi la perte de leur père ou de leur mère. Le versement annuel de cette subvention est de 40 000 euros. Et cette année, la demande était faite sur le même montant qui a pu permettre de construire un budget prévisionnel solide et raisonnable avec l'aide de notre Région. Après plusieurs demandes de rendez-vous et de décalages de rendez-vous, vos services ont confirmé, un mois avant la manifestation, que la somme allouée était de 10 000 euros. Grosse déception pour ce festival. Alors, mes propos ne sont pas pour polémiquer. J'ai pu m'entretenir avec votre conseiller culture, mais pour plus de transparence, et l'ancien président de l'union régionale des Sapeurs-Pompiers que j'étais et qui a participé à l'élaboration de ce festival, ne peut être qu'un peu chafouin, comme on le disait hier après-midi. Je ne vais pas non plus vous dire, comme je le disais auparavant, que je n'ai pas eu d'information. Effectivement, j'ai eu des informations de votre conseiller culture.

Mme BROUILLE. - Merci.

M. LAUSSU. - Et je termine, Madame la Présidente. Pourquoi avez-vous baissé cette subvention ? À cause d'un groupe que je souhaiterais citer : le groupe VIVENDI. Je l'ai bien

compris effectivement, mais recentrons-nous sur la problématique de ce festival et je termine effectivement. Vous parliez hier des 200 emplois saisonniers des Francofolies. Je vais juste rappeler que ce festival est un festival avec 180 bénévoles. Il est donc important de faire la transparence sur les allocations de ressources publiques que nous versons à ces festivals et je pense qu'à travers ce festival Œuvre des Pupilles, la Région devrait s'emparer de ce festival et ressortir grandie notamment pour nos orphelins et les Sapeurs-Pompiers. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. François VERRIERE.

M. VERRIERE. - Madame la Présidente, chers collègues. Je tiens à exprimer notre ferme opposition aux propositions présentées aujourd'hui dans les règlements d'intervention régionaux concernant les délibérations 26 et 28, ainsi que la charte d'engagement réciproque en Nouvelle-Aquitaine en délibération 27. Je me permets de faire une intervention groupée sur ces trois délibérations, car les observations que nous avons à apporter sont sensiblement les mêmes.

À titre liminaire, permettez-moi de souligner l'importance incontestable des associations dans notre Région. Elles sont évidemment le cœur battant de nos villes et villages. Cependant, il est indispensable que le soutien apporté à ces associations soit conforme à des principes d'impartialité et de neutralité. C'est ici que nous trouvons des problèmes majeurs, avec ces délibérations. Notre inquiétude principale réside dans la nature politique de certaines associations soutenues. Nous en faisons régulièrement le constat avec, par exemple des associations comme Les Petits Débrouillards, OS Association qui a créé le fameux Préjugix, ce faux médicament à prendre si on a des préjugés, ou de la radio associative la Clé des ondes, ouvertement d'Extrême Gauche qui est subventionnée dans le cadre des investissements structurants ou encore du collectif Solidaires soutenu dans le cadre de l'aide à la création d'emploi associatif et qui soutient ouvertement SOS Méditerranée.

Réactions dans la salle.

Il est inacceptable que l'argent des contribuables néo-aquitains qui doit normalement être utilisé pour le bien de tous soit attribué à des organisations qui adoptent clairement des positions politisées. Il est primordial de garantir que les ressources publiques soient utilisées de manière équitable et neutre. Nous devons nous assurer que les associations servent réellement l'intérêt général et non des agendas politiques.

Concernant le règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité, on peut s'inquiéter de celui-ci, au vu du bilan du précédent. Plus de 8 millions d'euros ont été alloués à de très nombreuses associations qui font la promotion de leur idéologie, comme nous le voyons chaque fois en Commission

permanente. Le sujet de la lutte contre les discriminations est devenu l'arbre qui cache la forêt de la déconstruction et du *wokisme*, cette idéologie mortifère qui gangrène de plus en plus notre société. On ne peut que s'opposer à ce règlement d'intervention en dénonçant une nouvelle fois le scandale de l'octroi d'argent public à des associations militantes, parfois très radicales et virulentes. Il nous paraît inacceptable que, sous couvert de la lutte contre les discriminations, la Région finance des associations extrêmement politisées ou qui financent des projets totalement aberrants. Je prendrai simplement pour exemple quelques structures subventionnées par notre Région, comme l'association Nouveaux Cycles et ces Vulves Aventures ou les Ragnagnas Party, le Festival Gender is over, ou encore les nombreuses associations immigrationnistes ou qui centrent leur action sur les stéréotypes de genre. Cette préoccupation n'est pas nouvelle sur nos bancs. En effet, notre vote d'aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de nos positions précédentes. Nous avons voté contre le règlement d'intervention en faveur de la vie associative en 2017 et contre son avenant en 2019.

En conclusion, si nous reconnaissons et valorisons le rôle des associations, nous appelons à une révision de ces délibérations pour qu'elles garantissent enfin un cadre d'impartialité et d'utilisation équitable des fonds publics. Nous sommes prêts à soutenir des initiatives qui adhèrent à ces principes fondamentaux. Je vous remercie de votre attention et vous demande de considérer attentivement ces points lors du vote. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Très rapidement, je voudrais m'associer aux propos de notre collègue sur le Festival ODP. Les raisons qui ont été données peuvent être toujours valables, mais franchement, ce n'était pas la bonne année pour baisser la subvention de 40 000 à 10 000 euros, l'année où les pompiers ont connu en 2022, une année des plus difficiles. On comprend que l'on peut baisser une subvention – on l'a tous fait dans nos communes – généralement nous le faisons de manière graduelle et nous ne passons pas de 10 000 à 40 000 sur quelque chose d'extrêmement populaire qui a de plus battu un record cette année. Ce serait pour faire des bénéficiaires pour je ne sais quoi, mais là, cela sert tout de même une cause assez noble, cela a été dit, c'est pour les orphelins des pompiers. Alors, tout le monde peut se tromper, tout le monde peut commettre des erreurs, un bon signe serait à mon avis le bienvenu pour permettre à ce

festival de poursuivre sa mission qui est une mission d'animation populaire – je crois qu'il faut le dire – c'est aussi cela la mission de service public. C'est du populaire. Et puis derrière, il y a tout de même les pompiers. Je sais combien, Monsieur le Président, vous y êtes fondamentalement attachés – vous l'avez réaffirmé ici. Allez, un petit effort.

M. LE PRÉSIDENT. - Charline, pour répondre.

Mme CLAVEAU. - Merci d'avoir mis ce sujet sur la table. Cela nous permet de nous en expliquer, même si nous l'avons fait dans la presse, parce que je dois dire que je suis passablement atterrée des déclarations que j'ai pu lire à ce sujet, notamment le fait que la Région aurait menacé de mort le festival. Je tiens à dire que c'est un festival qui a aujourd'hui un budget de 1,7 M€ qui est produit par un groupe qui s'appelle VIVENDI qui pèse aujourd'hui 2,2 milliards d'euros, donc on ne me fera pas croire qu'une baisse de 20 000 euros – parce que je préciserai quand même le montant de la baisse – menace la tenue de ce genre de festivals. Maintenant, je prends à ma charge le fait qu'effectivement, la réponse a été tardive. Quelle a été la contribution de la Région ? Une aide directe de 10 000 euros en subvention et de l'achat de places pour 8 800 euros. Et je vais préciser ce qu'il se passe avec la décision qui a été prise sur le festival ODP. Il se trouve que nous avons un règlement d'intervention. Ce règlement d'intervention pour les festivals exclut l'aide de la Région sur des manifestations qui seraient portées par des entreprises qui ne correspondent pas à la définition européenne des PME. C'est le cas du groupe VIVENDI. Le groupe VIVENDI aujourd'hui a une convention de production avec ODP. Pourquoi avons-nous fait ce choix-là ? Nous l'avons fait – et vous avez d'ailleurs un extrait du rapport de la Haute autorité de la concurrence qui est annexé à la délibération que j'ai présentée hier sur les Francfolies – parce qu'aujourd'hui, nous voyons que le paysage musical, le paysage des festivals est menacé par un phénomène de concentration industrielle dans le secteur musical, c'est-à-dire que VIVENDI, mais c'est le cas aussi pour LIVE NATION ou pour UNIVERSAL, sont des sociétés qui ont bien compris que désormais, la rentabilité se jouait non plus sur la vente de disques, mais sur le marché du *live* et qu'ils commencent à intégrer de plus en plus leurs activités, c'est-à-dire : ils produisent des artistes, ils font de l'édition phonographique, ils deviennent producteurs d'évènements, ensuite, ils vont commencer par acquérir des salles où les programmations musicales se font, etc. Aujourd'hui, notre manière d'être juste par rapport au fait que nous avons besoin d'autres manifestations, y compris portées par des associations qui font des propositions musicales, c'est d'exclure de nos règlements d'intervention ce genre d'entreprises productrices d'évènements. Et aujourd'hui, nous avons des festivals qui viennent nous voir, qui sont des petites associations et qui nous disent « je ne suis plus en capacité à payer une tête d'affiche pour faire venir mon public pour faire en sorte qu'il y ait des manifestations sur l'ensemble du territoire ». Pourquoi ? Parce que les

cachets des artistes connaissent une inflation record. La moindre tête d'affiche aujourd'hui d'artiste français dont je parle (je ne parle même pas des artistes internationaux), c'est 150 000 euros la soirée. Donc, ce phénomène-là contribue à faire monter les prix. Ce sont aussi des politiques d'exclusivité sur les artistes qui sont appliquées qui font que trois mois avant le festival, trois mois après le festival et sur un périmètre toujours plus grand, il n'est pas possible de programmer cet artiste-là. Et, je vais vous dire, ce ne sont pas nos 6,6 M€ sur les festivals qui vont suffire à lutter contre ce genre de phénomènes. Aujourd'hui, cette décision-là est saluée et est applaudie par nombre d'associations, de techniciens, d'artistes, de prestataires régionaux qui sont ravis que le Conseil régional s'engage fermement sur ce sujet. Donc, je voulais tout de même rappeler les raisons de ce choix.

Ensuite, pour ce qui est du festival ODP, pour rentrer un peu dans le détail de la décision. Vous avez trois activités qui correspondent à la production d'un festival : la programmation, la rémunération des artistes. Cela, c'est VIVENDI aujourd'hui, à travers sa filiale FESTIVAL PRODUCTION qui le prend en charge. Vous avez ensuite la billetterie. Je n'ai pas dit aussi évidemment que parmi les activités rentables, et celle qui est aujourd'hui très rentable, c'est celle de demander de vendre un logiciel de billetterie. La billetterie aujourd'hui, c'est VIVENDI et il reste l'organisation technique et logistique. Or, aujourd'hui, vous avez effectivement évoqué les 180 bénévoles, mais l'organisation technique et logistique : qui a la licence d'entrepreneur du spectacle ? C'est bien la filiale FESTIVAL PRODUCTION de VIVENDI. Maintenant, sur l'aspect philanthropique, parce que vous avez raison de le rappeler, c'est une cause juste, c'est une belle cause et cette année, je crois qu'elle est d'autant plus importante que nous avons vu l'année dernière des incendies qui ont mobilisé les forces et qui ont été extrêmement difficiles pour les Sapeurs-Pompiers et les pompiers de notre Région.

Je rappelle ce qu'est tout de même l'action philanthropique de VIVENDI sur ce festival. Il s'agit de 2 euros par billet, 59 euros le billet, ce qui est le tarif le plus cher parmi tous les festivals de Nouvelle-Aquitaine. Je vous rappelle aussi que nous avons tout de même une mission qui est l'accès de tous les publics à la culture. Donc ce sont deux euros par billet qui sont reversés aujourd'hui à l'association. Si les jauges sont complètes (8 000 personnes par jour), c'est à peu près 50 000 euros qui sont reversés à ODP. Donc, vous comprenez bien que sur un budget de 1,7 million (qui est le budget du festival), lorsque la Région donne 40 000 euros, en réalité combien retournent à l'association ? J'ai fait le ratio : c'est à peu près 1 500 euros. Donc je crois que nous sommes un peu sur une pente dangereuse ; là, c'est-à-dire que je ne suis pas loin de penser que si VIVENDI, qui reverse l'année dernière 198 M€ de dividendes à ses actionnaires, voulait vraiment être philanthropique, il pourrait le faire peut-être d'une manière un peu plus directe.

(Applaudissements).

Et je termine pour vous dire que sur ce sujet-là, nous faisons notre *mea culpa*, sur l'annonce tardive ; ça, c'est vrai. Et ensuite, je vous le dis, nous cherchons un moyen de pouvoir aider plus directement l'association par un moyen juridique où nous pourrions aider peut-être un peu plus que 1 500 euros de ce que reviendrait la subvention régionale à l'association. Voilà. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien.

M. ROBERT. - Oui Monsieur le Président. C'est un débat de fond, idéologique extrêmement intéressant : moi, je suis prêt à l'avoir avec vous. *Réactions dans la salle.*

Bien sûr qu'il est idéologique ! Bien sûr qu'il est idéologique ! Mais je suis prêt à l'avoir avec vous parce que c'est un débat de qualité. Et je ne mets pas en cause la légitimité du débat. Pendant ce temps-là, on a un festival qui fonctionne bien et dont la cause, je crois, est partagée ici par tout le monde. Je ne mets pas en cause cela. Mais une subvention a un poids financier et a une valeur symbolique. Et aujourd'hui, compte tenu du calendrier et malheureusement et vous l'avez reconnu et compte tenu de la cause qui est derrière cela, nous ne comprenons pas effectivement cette baisse-là.

Et puis, tout de même, on nous a fait voter des règles d'éco-socio-conditionnalités, que nous avons votées. J'ai dit que pour les associations et les collectivités, ce serait difficile à appliquer. Que se passe-t-il ? Vous nous baissez une subvention en fonction de ce nouveau règlement et vous achetez 8 800 euros de places par ailleurs. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les critères que nous votons peuvent être contournés d'une certaine manière par une autre aide. Et cela traduit sans doute d'ailleurs que vous n'avez peut-être pas totalement bonne conscience dans ce dossier-là pour acheter des places en compensant une baisse de subventions. Donc, écoutez, il y aurait quelque chose de très simple à faire, Monsieur le Président, je vous le demande solennellement : cette année, on maintient et l'année prochaine on appliquera des nouvelles règles parce que nous considérons que le calendrier qui a été annoncé alors que le festival était prêt, les affiches étaient imprimées, Président ! Eh bien, l'an prochain, on appliquera une règle sans acheter des places par ailleurs par-derrière, parce que l'on contourne les règles démocratiquement choisies dans cette assemblée.

Mme CLAVEAU. - Monsieur le Président, si je peux me permettre.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors y a-t-il d'autres intervenants ? Allez-y. Et puis...

M. LAUSSU. - Monsieur le Président, excusez-moi, je reprends la parole deux petites minutes. Madame la Vice-présidente, merci pour cette clarté. Les propos du Président du festival lui appartiennent effectivement. Je peux aussi en être choqué, sur l'expression. Il a été effectivement assez choqué aussi de cette baisse drastique et surtout l'annonce un mois avant. Il faut comprendre aussi qu'un festival s'organise d'une année sur l'autre et pas au dernier moment. Alors, effectivement, vous avez acheté des places. Donc vous avez acheté des places à VIVENDI. Vous les avez achetées directement à VIVENDI ?

Propos hors micro et réactions.

M. LAUSSU. - Non, mais attendez, attendez. Moi, je suis plutôt dans l'ouverture : vous cherchez des solutions pour l'année prochaine. Ce festival dispense aussi des formations de premiers secours. Aujourd'hui, les formations aux premiers secours sont importantes. Je vous donne une idée, pour l'année prochaine, si nous pouvons flécher. Soyons acteurs de notre propre sécurité à tous. Recentrez aussi le problème sur les pupilles. Alors, malheureusement, cette année, il y en a eu 30 de plus. Moi, je veux vraiment que nous pensions à ces pupilles-là : ce festival est une bouffée d'oxygène. Ce n'est pas un SOS que je vous donne, c'est une réalité. Ces pompiers, effectivement, ils ont besoin de ces moments-là. Donc, réfléchissez bien à flécher peut-être cette aide différemment. Je pense que nous pouvons trouver la solution pour maintenir une aide pour le festival. Effectivement, je suis plus dans l'ouverture que dans la confrontation. VIVENDI, etc. Bon, on peut partager effectivement cet avis. En tout état de cause, je voulais vous proposer cette solution.

(Quelques applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres interventions avant de mettre aux voix les amendements ? Charline peut-être pour préciser.

Mme CLAVEAU. - Simplement, je vous remercie pour cette fin de débat apaisée. Effectivement, vos propositions vont dans le sens de ce que nous souhaitons faire, c'est-à-dire mieux positionner l'intervention régionale pour qu'elle réussisse vraiment à remplir sa mission d'intérêt général. Mais je voudrais quand même répondre à Fabien ROBERT que peut-être, effectivement, c'est idéologique que de dire que si VIVENDI veut jouer avec les règles libérales de la loi de l'offre et de la demande pour permettre à ces artistes d'obtenir des cachets à des montants invraisemblables, à ce moment-là, il ne faut pas vouloir non plus demander de l'autre côté de l'argent public pour organiser des manifestations.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Écoutez, la piste qui surgit c'est de pouvoir vraiment aider l'association et prendre en compte ce problème-là. C'est comme cela que nous devons le voir. C'est comme cela que je prends le débat. Deuxièmement, nous sommes tous, vous

êtes tous élus locaux. Il y a, pour tous, le souhait de faire dans nos communes des manifestations culturelles. Ce que Charline a dit tout à l'heure, que j'ignorais avant de recevoir VIVENDI, il y a un an ou deux, c'était cette interdiction que ces grandes sociétés donnent ou mettent aux artistes trois mois avant, trois mois après, ce qui fait que les festivals dans les zones où tout le monde est d'accord pour travailler sur les zones les plus fragiles ne peuvent plus avoir un certain nombre d'artistes. Je ne sais plus : c'est 48 000 euros qui a été versé par VIVENDI à l'association des pupilles ?

Mme CLAVEAU. - 48 000 euros sur un chiffre d'affaires estimé à 1,4 million. C'est 3 % du chiffre d'affaires.

M. LE PRÉSIDENT. – Il faudra que nous ayons... Enfin, tout le monde a conscience de cela, je le vois bien. Le problème, ce n'est pas les pupilles des pompiers ; le problème, ce n'est pas les pompiers. Le problème aussi, pour nous, c'est de ménager notre capacité de pouvoir accompagner un certain nombre de festivals – bientôt des festivaux d'ailleurs, ce sera un peu mieux – plus associatifs et plus territoriaux. Nous allons donc travailler ; je prends l'engagement. Mais regardez : sur Guéret, il y avait un festival que nous avons pourtant beaucoup aidé et qui doit s'arrêter, malgré une aide y compris de sauvetage de la Région. Là-dessus, je ne pense pas que l'on puisse nous reprocher quoique ce soit.

Alors, nous pouvons passer aux amendements. Il y a deux amendements de Centre et indépendants. Fabien, je ne sais pas si... Marie-Ange ?

Mme MAGNE. - Oui, ils ont été présentés. Les deux ont été présentés.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Alors, sur l'amendement numéro 1, Philippe.

M. LAFRIQUE. - Oui. Madame MAGNE l'a présenté tout à l'heure. Donc, vous souhaitez que nous intégrions les communautés de communes, les intercommunalités, je crois. Ce que je veux vous préciser tout de même, c'est que la Région soutient un dispositif qui s'appelle « le guide asso » qui a été mis en place par le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine qui est un de nos partenaires et c'est ce guide asso en coordination avec l'État qui accompagne justement, qui fait le service de proximité, qui accompagne les associations. Et évidemment, la communication sur le guide asso et tous les dispositifs, elle est effectuée par la Région et par « guide asso » auprès de l'ensemble des têtes de réseau déjà du mouvement associatif, auprès des institutions, qu'elles soient communes, communautés de communes ou départements. Donc, effectivement, je ne vois pas l'intérêt, puisque les intercommunalités sont déjà associées par le guide asso.

M. LE PRÉSIDENT. - De toute manière, Marie-Ange, nous travaillons bien entendu, non seulement avec les intercommunalités, mais aussi avec les communes, parce qu'un certain nombre de manifestations et des associations sont dans les communes. Les

intercommunalités n'ont pas toujours la compétence d'accompagnement associatif. Pour en avoir présidé une assez grande, je suis bien placé pour le savoir. Donc la proposition c'est de ne pas ...

M. LAFRIQUE. - Non.

M. LE PRÉSIDENT. - ...Retenir. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc... Qu'est-ce que vous faites ? D'accord. Il y a un deuxième amendement qui est...

Vote sur l'amendement n°1 porté par les Groupes Centre et Indépendants et Renaissance

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LAFRIQUE. - Oui Marie-Ange, vous en aviez parlé aussi tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. - La coopération décentralisée. Nous avons un dispositif coopération décentralisée auprès du mouvement associatif. Je ne sais pas, il y a une association qui s'appelle Cœur soleil notamment. Je ne sais pas si certains d'entre vous la connaissent ? C'est une association pessacaïse que je connais bien, donc, qui s'occupe de coopération. Vous ne savez peut-être pas que nous accompagnons une ONG libournaise qui s'appelle Agrisud et qui nous accompagne dans les transformations agricoles soit à Madagascar, soit au Sénégal, soit au Viêt Nam, donc on a ce type d'actions déjà. Je pense que le service de la vie associative ou le service international plutôt pourrait vous remettre ces informations. Donc, la proposition, c'est de...

M. LAFRIQUE. - Ne pas retenir, puisqu'effectivement, le règlement d'intervention qui nous concerne, ce n'est pas l'international. Mais il y a des actions qui sont menées à l'international, nous pouvons nous rapprocher d'eux, mais là, l'amendement...

M. LE PRÉSIDENT. - De toute manière, cela se fait déjà, donc cela ne prête pas à confusion.

M. LAFRIQUE. - Cela se fait, oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est donc refusé. Nous avons fini les amendements.

Vote sur l'amendement n°2 porté par les Groupes Centre et Indépendants et Renaissance

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

Non-participation au vote : Les Républicains

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je vais mettre aux voix le règlement d'intervention soutien à la vie associative. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Ce règlement est donc adopté.

N° 26

Vote sur « RÉGLEMENT D'INTERVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**27 – POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : CHARTE
D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LA RÉGION, L'ÉTAT ET LE MOUVEMENT
ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PÉRIODE 2023-2028**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, nous avons la charte d'engagement réciproque entre Région-État-Mouvements associatifs Nouvelle-Aquitaine. Philippe ?

M. LAFRIQUE. - Très brièvement, c'est pour rester dans la droite lignée de ce que nous venons de voir sur le mouvement associatif. Nous avons donc une charte d'engagement réciproque que nous vous présentons en renouvellement qui définit les conditions d'un partenariat entre le mouvement associatif de Nouvelle-Aquitaine désormais présidé par Madame PEREZ que je salue, entre l'État et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Alors, cet acte est important car il reconnaît aux associations leur rôle dans la société civile et surtout leur capacité à contribuer à l'intérêt général. Je crois que cela les encourage dans leur démarche de co-construction en local d'un partenariat sur la base d'un socle vraiment commun d'engagement entre les trois signataires. C'est une nouveauté, de plus, cette année : nous vous présentons dans cette charte en corollaire, un plan d'action qui définit précisément pour chacun des trois partenaires, les actions qui vont être mises en place et qui reprennent en grande partie en ce qui concerne la Région Nouvelle-Aquitaine, notre règlement d'intervention que vous venez de voter. Donc cette charte est élaborée vraiment en collaboration avec le mouvement associatif et la direction régionale de la DRAJES. C'est un document qui affiche pour les cinq ans des orientations communes. Je n'ai pas grand-chose d'autre à vous dire, si ce n'est que vraiment cela met dans le marbre nos engagements en termes de concertation notamment et d'évaluation des dispositifs dont parlait tout à l'heure Madame MAGNE sur l'évaluation, sur un observatoire, pourquoi pas. Et pour vous dire, Madame MAGNE (je n'ai pas eu l'occasion de vous le redire) que je siége au Haut conseil de la vie associative au Ministère, en tant que représentant de Régions de France et que c'est un sujet que nous allons aborder, effectivement, puisque nous avons eu la chance de mettre un observatoire dans le sport, grâce à la CRDS. Nous ne l'avons pas encore forcément sur le monde associatif. Donc je pense que c'est une des missions du Haut conseil à la vie associative. Voilà Président sur la charte.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Philippe. Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Mme BOURDIN. - S'il vous plaît ? S'il vous plaît ? Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon.

Mme BOURDIN. - Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Excusez-moi.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, mes très chers collègues, s'il convient de se réjouir de la signature tripartite de cette charte, qui inscrit des engagements concrets des pouvoirs publics pour la protection des dynamiques associatives, il convient aussi de s'en étonner, à l'heure où les entraves à ces dynamiques se multiplient à différentes échelles et apparaissent de plus en plus systématisées de la part du Gouvernement pour sanctionner et intimider les associations qui revendiqueraient un peu trop fort. Alors que l'espace démocratique se rétrécit, au même rythme que la réduction du pouvoir d'agir des associations, l'État communique par cette charte sur son soutien bienveillant, ses engagements à apporter des garanties, à sécuriser la pérennité des structures largement fragilisées par les crises successives. Mais quelle dissonance cognitive ! Où est la cohérence politique ? Depuis le plus grand plan social de notre histoire récente qui a été la disparition des contrats aidés (260 000 contrats rompus), de nombreuses associations ont le sentiment d'être les cibles d'une chasse aux sorcières. Elles constatent d'ailleurs que la part des subventions publiques est en baisse constante dans leur budget. Elle était de 34 % en 2000 ; elle est aujourd'hui en moyenne de 20 %. Cette chasse aux sorcières connaît son paroxysme avec la loi confortant les principes de la République dite « loi séparatisme » qui sous prétexte de protéger les valeurs de la République, remet en question les quatre grandes libertés qui la structurent que sont les libertés d'expression, d'opinion, de réunion et de manifestation, qui sous prétexte de protéger la laïcité ou l'ordre public contraint les associations à la souscription du fameux contrat d'engagement républicain dont les termes sont suffisamment vagues pour faire l'objet d'interprétations subjectives, politiques ou arbitraires de la part de l'autorité publique. Interprétations susceptibles de les desservir. Des recensements et des rapports rendus publics par l'Observatoire des libertés associatives et le mouvement associatif signataire de cette charte alertent depuis plusieurs mois sur différents cas de dérives observées. Les attaques contre les libertés associatives se sont systématisées et notre Région n'est pas en reste, comme le cas le plus médiatisé d'Alternatiba à Poitiers. Ces mises au ban dont les motifs restent bien fallacieux ont pour principale conséquence de banaliser et de déculpabiliser les actes délictueux dont Bordeaux est régulièrement le théâtre à l'encontre des associations comme le planning familial, ASTI, SOS Racisme, le Boulevard des potes, les Hébergeurs solidaires qui installent un climat de terreur dans la capitale régionale. Les attaques plus institutionnelles, justifiées par le contrat

d'engagement républicain, se manifestent, elles, sous la forme de retrait de subventions d'agrément, de sièges dans les instances ou sous la forme de refus de prêts de salles municipales ou de matériels. Ces attaques protéiformes ont profondément modifié le sens des relations entre les associations et le pouvoir public où dorénavant la défiance domine, où une rhétorique criminalisante s'installe dans le discours...

M. LE PRÉSIDENT. - Respectez, s'il vous plaît, votre temps de parole.

Mme BOURDIN. - ... Jetant l'opprobre... Je n'ai pas dépassé les quatre minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, si, vous êtes à 4 minutes et demie.

Mme BOURDIN. - Ah pardon. Donc jetant l'opprobre sur les militants du quotidien qui veulent défendre leurs territoires, leurs valeurs et notre démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons bien compris.

Mme BOURDIN. - Si nous votons cette délibération, nous invitons les élus de cette assemblée profondément attachés au fondement de la République, à protéger le patrimoine des libertés publiques et plus particulièrement les libertés associatives dont nous fêterons le 122^{ème} anniversaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Le règlement s'applique à tout le monde, même à Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. - C'est vrai ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme BOURDIN. - Alors, je terminerai juste sur...

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, vous arrêtez, s'il vous plaît.

Mme BOURDIN. - Sur une invitation à la méditation sur cette petite citation de Tocqueville qui est très courte qui dit : « dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science même dont toutes les autres dépendent ». Merci Monsieur le Président et désolée pour ce dépassement.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

M. OBRADOR. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, il vient d'être décrit une situation apocalyptique. La terreur qui règne à Bordeaux ! Non, mais enfin, je... On ne vit pas dans le même monde, on ne participe pas au même moment dans la circulation dans la ville. Moi, au contraire, je suis

satisfait que cette charte existe. Depuis des années, beaucoup disaient « il faut réguler ce qu'il se passe entre les collectivités et les associations ». Et la loi nous a imposé depuis le 1^{er} janvier 2023 de faire signer à nos associations cette charte. Sur les 56 associations de ma commune, aucune n'a refusé, aucune n'est offusquée de signer cette charte, parce qu'au moins, elle pose les bases et quand on est un élu local, on évite de mettre en cause, matin, midi et soir, les lois de la République.

Mme BOURDIN. - On cherche à les défendre, pas à les remettre en question.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons mettre aux voix... Oui ?

M. OBRADOR. - Très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un festival.

M. OBRADOR. - Je n'avais pas prévu, de base, d'intervenir sur cette délibération bien que l'idée d'une charte, bien sûr, nous trouvons qu'elle va dans le bon sens, parce qu'il faut qu'il y ait de règles, partout. Voilà. La situation que vous avez décrite, Madame BOURDIN, pardon, mais vous vivez dans votre monde. Et je comprends bien parce que demain, cela voudrait dire que certains de vos amis qui sont grassement subventionnés, pourraient disparaître, etc., parce qu'ils ne représentent en réalité personne et je pense qu'il faut s'en réjouir. Dans certains critères nous regrettons justement que cela n'aille pas un peu plus loin pour plus contrôler certaines associations, parce que les associations doivent s'adresser à tous. Les associations ne doivent pas se servir d'être financées par l'argent public pour par exemple porter plainte contre l'État, remettre en cause les lois de la République, etc. Moi, au final, je suis assez content de l'intervention que vous avez faite, parce que quand nous voyons par exemple aujourd'hui – et je vous invite tous à aller regarder ce que financent vos amis à Lyon, des associations où on voit des adultes nus se trémousser dans des feuilles de salade avec des *sex toys* devant des enfants. Pardon, mais si demain, on peut éviter de ce genre de dérives, c'est très bien.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous livre la confiance de la première Vice-présidente, entre guillemets : « la pauvre salade ». *Rires.* Je suis très heureux de n'être jamais sur les réseaux sociaux. Je ne risque pas d'être alerté en dehors de vous, par cela. Je vais mettre aux voix cette charte. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

N° 27

Vote sur « POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE :
CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LA RÉGION, L'ÉTAT ET LE
MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA PÉRIODE 2023-
2028 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

28 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION SUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA SOLIDARITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Catherine LA DUNE. Cela va être un festival aussi, après. Promotion de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et la solidarité. Si cela se trouve, on va nous dire que nous sommes un exécutif de gauche.

Rires.

Mme LA DUNE. - Merci Président. Chers collègues. Effectivement, il s'agit de vous présenter aujourd'hui le nouveau règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et la solidarité.

J'aimerais faire un petit historique avant de commencer. Dès 2017, il y a eu une véritable politique volontariste, puisque, suite à la loi Égalité et Citoyenneté et surtout suite à la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Région a adopté le premier règlement d'intervention Égalité et lutte contre les discriminations. Règlement qui est le seul outil financier dédié à cette thématique. Il est le vecteur, par ailleurs, du plan d'action « Réaliser l'Égalité ».

Nous avons priorisé quatre critères de discriminations : le genre, le handicap, l'orientation sexuelle et l'origine. En sachant que la loi a déterminé 25 discriminations. Donc nous n'oublions pas non plus ces 21 autres discriminations. Ce projet s'appuie sur plusieurs éléments : un bilan tout d'abord, de la précédente politique avec 8 M€ consacrés à cette politique par la Région entre 2017 et 2022. Nous avons pu soutenir 634 projets avec un tiers des aides aux violences sexuelles. Nous avons également une prise en compte importante de l'évolution du contexte sociétal et puis j'ai pu rencontrer aussi les 27 autres directions sectorielles, par exemple la jeunesse, la politique de la ville, l'économie sociale et solidaire. En avril dernier, j'ai pu rencontrer aussi les partenaires associatifs et institutionnels. Et évidemment, ce règlement d'intervention s'intègre dans les politiques régionales Néo Terra et les éco-socio-conditionnalités.

Je le disais : plus de 630 projets soutenus avec une part importante des aides sur les violences sexuelles. Cette part importante témoigne de l'évolution sociétale en cours et confirme la nécessité de soutenir l'engagement des collectivités, soutenir les partenaires dans leur lutte contre les violences faites aux femmes. Il y a eu un rapport annuel du Haut conseil à l'égalité et un autre en janvier dernier. Le Haut conseil à l'égalité a présenté un chiffre qui doit effrayer tout le monde, puisque j'ai pu lire que presque un quart des hommes entre 18 et 34 ans estime qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter. Là, tout est

dit : ce chiffre est assez effrayant. Nous pouvons voir que malheureusement, le sexisme ne recule pas en France. Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en lumière les violences faites aux femmes avec des féminicides. J'ai vu déjà 50 féminicides. Nous n'allons pas faire de guerres des chiffres. Vous savez, un fait divers avait eu lieu dans les Deux-Sèvres : est-ce qu'il s'agit d'un féminicide, est-ce qu'il s'agit d'un fait divers, est-ce qu'il s'agit d'un règlement de compte ? Parfois, la prise en compte des chiffres... Mais ce qui est important, surtout, c'est que ce décompte malheureusement macabre, morbide, cache derrière ces chiffres des vies, des femmes qui voulaient vivre, dont la vie a été brutalement arrêtée, à cause d'un ensemble de violences, puisque ce n'est pas « un coup de sang », « un crime passionnel », comme cela était qualifié autrefois mais réellement un *continuum* de violences qui est subi souvent quotidiennement donc il faut vraiment agir en amont par rapport à ces violences.

Ensuite, la crise sanitaire a également mis en lumière la précarité menstruelle. Pour répondre à Monsieur, nous soutenons effectivement une association qui s'appelle « Nouveaux Cycles ». « Nouveaux Cycles » ne veut pas faire une mise en lumière d'obscénité : non, c'est vraiment un enjeu important, puisqu'il faut savoir qu'entre 1,5 et 2 millions de femmes sont touchées, c'est-à-dire qu'elles sont obligées d'utiliser des choses inappropriées et dangereuses pour leur santé en sachant que 15% des jeunes filles également sont touchées. En raison d'une précarité souvent pécuniaire, elles sont obligées de se passer de ces protections périodiques, et, comme je le disais, des choses en remplacement qui sont soit dangereuses et même qui font qu'elles ne peuvent pas sortir de chez elle. Effectivement, cette association fait un travail remarquable, je le disais, fait la distribution de protections, mais aussi apporte une formation importante à ces jeunes filles qui parfois font une utilisation dangereuse de ces protections périodiques.

Nous le voyons, les discriminations en France, ne reculent pas. Je pourrais aussi vous donner les chiffres des femmes en situation de handicap, grâce à l'observatoire régional des violences sexistes et sexuelles. Grâce à une enquête, nous avons pu voir que 60% des femmes en situation de handicap (c'est énorme) sont victimes de violence. Par rapport à ce handicap, je voudrais juste signaler qu'aujourd'hui les accompagnantes d'élèves en situation de handicap se mobilisent puisqu'elles ont effectivement un métier très précaire souvent payé entre 600 et 800 euros par mois. Cela en fait un métier peu attractif. Beaucoup d'élèves sont sans solution malgré les plus de 400 000 élèves en situation de handicap inscrits à ce jour, scolarisés, que ce soit en école ordinaire ou dans des institutions. Il reste donc beaucoup de travail à faire encore aujourd'hui.

Nous pouvons voir aussi que grâce au lancement d'une nouvelle plateforme anti-discrimination.fr, la défenseure des droits a constaté plus de 10% des hausses de discriminations par rapport à 2021. Je pourrais vous dire aussi qu'il y a une atteinte aux

droits des étrangers qui concerne près d'un quart des réclamations, une hausse aussi de 231% par rapport à 2019. Je voudrais aussi vous signaler – nous l'évoquions tout à l'heure avec Philippe LAFRIQUE – les discriminations dans le sport. J'ai lu récemment un article dans *l'Humanité* (le 5 juin dernier) : Ouissem BELKACEM qui était un footballeur qui a dû arrêter sa carrière, a écrit un livre *Adieu ma honte* et également l'affaire de Nicolas Pottier, arbitre, qui a subi des violences. Donc encore beaucoup de discriminations dans bien des domaines.

La crise sanitaire a également mis en lumière une importante précarité alimentaire, sachant que les demandes d'aides ont augmenté de plus de 20%, ces quatre dernières années, ce qui implique une mobilisation accrue des associations.

Nous allons donc le voir, nous avons choisi d'organiser ce règlement d'intervention en deux axes : dans un premier axe, la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Là, nous allons retrouver nos quatre critères de discriminations (le genre avec la précarité menstruelle, un travail sur la précarité menstruelle, le handicap, l'origine et l'orientation sexuelle) avec un accompagnement des associations pour l'accompagnement des femmes, l'accueil souvent puisque quand elles sont victimes de violence, il y a une nécessité de les mettre à l'abri. Je pense à des associations, comme le planning familial, la PAFED, le CASIS. Et puis un deuxième axe : accompagner les actions des réseaux caritatifs en faveur de la solidarité avec un soutien au réseau de distribution d'aide alimentaire en faveur des personnes en situation de précarité.

Ces deux axes sont déclinés en trois dispositifs d'aides. Un premier dispositif avec des actions PRN de coordination d'accompagnement, comme je vous le disais, avec l'accompagnement des structures d'accueil, des associations qui luttent contre les violences sexuelles et sexistes. Nous voudrions prioriser les territoires moins couverts, les plus vulnérables ou peu pourvus en structures d'accompagnement. Il y a réellement une priorisation vers ces territoires vulnérables.

Mme LA DUNE. - Je vous en prie. Un deuxième dispositif pour des événements plus ponctuels : par exemple, le festival Joséphine BAKER qui se tient à la fin du mois ou l'évènement « dansons sur les quais ». Toujours pour lutter contre les discriminations, contre les violences sexuelles et sexistes et toujours une priorisation vers des projets de territoires ruraux, les quartiers politiques de la ville. L'objectif est bien de soutenir un maillage régional. Nous accompagnons les actions des réseaux caritatifs en faveur de la solidarité. Donc toujours un maillage régional de distribution d'aide alimentaire, en sachant que ce sont des associations caritatives habilitées par l'État à distribuer l'aide alimentaire au niveau national et couvrant le territoire géographique régional. Et puis, précisons que la solidarité est une

compétence d'abord des Départements, mais à travers la compétence de la transition agricole et alimentaire, nous pouvons agir sur ce volet. Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement du pacte alimentaire régional et son domaine d'action stratégique : favoriser la solidarité et la citoyenneté alimentaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Catherine. Qui souhaite intervenir ? Françoise BALLEET-BLU.

Mme BALLEET-BLU. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mesdames et messieurs, mes chers collègues. Madame la Vice-présidente, je peux vous dire que la lecture du rapport du Haut conseil à l'égalité m'a également glacée quand j'ai lu ses chiffres (et pas seulement ceux-là, parce qu'il y en a beaucoup). Et la lecture toute récente de l'étude du Programme des Nations-Unies pour le développement montre là aussi que les préjugés perdurent (25 % des personnes interrogées trouvent justifiable qu'un homme frappe sa femme). Nous avons donc encore du travail et il ne faut rien lâcher de ce côté-là. C'est donc pour cela que le règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité alimentaire est un outil clé pour mettre en œuvre les politiques que nous souhaitons mener en tant qu'élus responsables et engagés. Les deux priorités mises en avant – à savoir la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations contre les violences sexuelles et sexistes ainsi que la solidarité alimentaire – sont des enjeux majeurs pour notre Région. Il est donc primordial de continuer à démontrer une volonté politique ferme et claire sur des éléments d'articulation entre la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations et la solidarité dans le soutien des réseaux de l'aide alimentaire. Et nous avons l'obligation de promouvoir l'égalité entre les citoyens, quels que soient leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine ou leur handicap ; c'est pourquoi je ne peux qu'appuyer les préconisations du CESER visant à systématiser et à étendre les dispositifs existants. Et, en cela, l'inscription de l'égalité femme-homme ainsi que la lutte contre les discriminations dans les critères d'éco-socio-conditionnalités est un excellent signal. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Françoise. David LABICHE.

M. LABICHE. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Permettez-moi de commencer par une citation, celle du plus célèbre des poètes de la période romantique : « qui ne sait que la nuit a des puissances telles que les femmes y sont comme des fleurs plus belles » (Alfred De MUSSET). Mes chers collègues, il y a des sujets qui nous engagent et nous rassemblent tous. Les violences conjugales et intrafamiliales en sont un. Au sein de cette délibération, la Région affirme son soutien dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment aux vues des évolutions sociétales et de l'éclairage apporté par le cadre législatif. Je ne peux, au nom de ma famille politique, que me réjouir de ce soutien. En

effet, vous n'êtes pas sans savoir que toutes ces récentes évolutions législatives l'ont été en grande partie grâce à la mobilisation du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale. Ce n'est en rien de la récupération politique que de souligner ce combat qui est le nôtre. Nous en sommes fiers, comme nous sommes fiers de l'appui sans condition que notre famille politique a reçu de l'ensemble des autres partis sur ce sujet. Car oui, je l'ai dit, ce sujet nous oblige. Il nous oblige à prendre la mesure de la situation critique car même si les avancées ont porté leurs fruits, certaines femmes et je dirais même certaines familles, car ce qui touche aux violentes faites aux femmes concerne aussi la lutte contre les violences faites aux hommes et les violences intrafamiliales qui sont au nombre de 2 028 l'an passé dans mon département de la Charente-Maritime. Vous le voyez, un long chemin reste à parcourir. Notre boussole et je sais que c'est aussi la vôtre au sein de cette assemblée, c'est la soif d'une justice républicaine, celle qui protège les plus fragiles et ne laisse aucune femme mourir en regardant ailleurs. En 2022, ce sont 147 femmes qui ont été tuées. En mars 2023, nous comptabilisons déjà 26 000 féminicides. Vous le voyez, c'est forcément beaucoup trop. Oui, les lois PRADIE de 2019 et 2022 ont permis la généralisation du bracelet antirapprochement. 15 ont été déployés dans notre département l'an dernier. La diminution du délai pour obtenir une ordonnance de protection, l'amélioration de l'accès au téléphone « grave danger » (là aussi 62 ont été déployés dans mon département), ou encore la suspension de plein droit de l'autorité parentale pour les conjoints condamnés pour un crime à l'égard de l'autre parent. Mais en tant que collectivité, n'avons-nous pas aussi un rôle à jouer ? Le règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et la solidarité est bien sûr le bienvenu. Merci Madame la Vice-Présidente.

Mais nous pouvons réinstaller une forme de volonté politique autour de ces grandes causes. Nous avons vocation à sonner la mobilisation générale sur notre territoire pour y faire progresser des sujets aussi essentiels que celui-ci. Collectivement, nous pouvons réellement impacter ces sujets de sociétés dans nos communes au sein de nos associations, toutes nos associations. Nous pouvons prendre place dans l'accompagnement et la mise en sécurité des victimes. Plusieurs communes le font déjà très bien. Je prendrai au hasard celle de Châtelailon-Plage, ma commune, où nous venons de conventionner avec le CIDFF pour installer une structure d'accueil. Nous pourrions financer une application de signalement des actes de violence, être à la manœuvre d'une commande en marchés publics pour inciter nos entreprises néo-aquitaines à développer des bracelets antirapprochement, avoir plus de moyens de logements pour les victimes, mais mieux, pour les auteurs afin de les tenir à distance des victimes, développer des structures de soin et d'accompagnement pour ces mêmes auteurs et éviter les récidives ou encore faire davantage de sensibilisation et de prévention dans les lycées. Je vous sais tous sensibles à ce sujet. Si ces grandes causes

que sont l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la protection des femmes et des enfants ne sont pas de la compétence de la Région, rien ne nous empêche de les défendre à notre manière avec nos armes. C'est ensemble et par la mobilisation de tous que nous ferons évoluer les mentalités et ainsi diminuer le nombre de féminicides. Permettez-moi de conclure qu'il n'est pas acceptable qu'une femme, qu'une mère, qu'une sœur meurt tous les trois jours sous les coups d'un homme dans notre pays. Merci de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Merci. S'il y a d'autres interventions ? Oui, pardon.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues. Merci beaucoup pour la présentation détaillée de ce nouveau régime d'intervention. Comme vous le savez, le chemin de l'égalité et de la lutte contre la discrimination a toujours été un chemin de combat, pour ne pas dire un chemin de croix. Nous sommes heureux que notre Région continue à se saisir de ces enjeux de promotion de l'égalité, de luttes contre les discriminations ou de solidarité en modifiant justement et en adaptant le règlement d'intervention. Nous souhaiterions néanmoins aller un peu plus loin dans des tendances qui ont déjà été présentées et peut-être êtes-vous allé d'ailleurs un peu plus loin dans la description que vous avez faite en commission.

Sur les questions d'égalité tout d'abord, notamment en ce qui concerne le rapport femme-homme, le contexte reste en effet très préoccupant. Cela a été rappelé par plusieurs collègues et comme en attestent d'autres rapports, celui de l'observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine et celui du Sénat d'avril 2023 très enrichissant qui s'intitule « femme et ruralité : pour en finir avec les zones blanches de l'Égalité ».

De nombreuses violences subies par les femmes restent méconnues. Elles ne sont pas dénoncées en milieu rural notamment, y compris celles subies par des femmes atteintes de handicap. Cette situation est absolument inacceptable. Il nous faut donc être plus ambitieux sur la politique territoriale pour que chaque femme victime de violence puisse être accueillie, accompagnée et protégée. Nos dispositifs régionaux devraient également infuser beaucoup plus en transversalité dans l'ensemble de nos politiques publiques pour créer cette culture et l'instaurer fortement et solidement au sein de nos institutions. Les stéréotypes sont solides ; le patriarcat sévit encore en de très nombreux endroits. Secourir, c'est bien, mais prévenir, c'est mieux. Nos lycées devraient sans doute être des lieux privilégiés d'une sensibilisation bien plus massive sur ces valeurs, dans la durée. Il faut savoir que, je pense, nous en avons les moyens.

Sur le volet des solidarités, les inégalités ne cessent de s'aggraver et la paupérisation s'installe. Comment serait-il possible de prendre l'ensemble de ces problèmes en charge à budget constant. J'ai particulièrement en tête le soutien à nos jeunes et à nos étudiants quand une majorité se trouve dans une situation de précarité alarmante. À Bordeaux-Montaigne, une récente étude du printemps 2023 montre que 91 % des étudiants vivent avec un budget inférieur au seuil de pauvreté (à 940 euros par mois) et un étudiant sur deux avec moins de 400 euros par mois.

Enfin, comment sur un tel sujet ne pas rappeler notre demande d'exigence plus forte en matière d'égalité et aussi d'éco-socio-conditionnalités ? Vous connaissez notre attachement au sujet. Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, tout comme la lutte contre les discriminations, devraient, d'après notre groupe, constituer une ligne rouge qui conditionne nos arbitrages publics et nos subventions. C'est d'ailleurs une préoccupation du Haut conseil à l'égalité. Il s'agit pour nous d'un levier extraordinaire, totalement sous-employé, nous en avons déjà parlé. Dans ces domaines, le droit est nécessaire, mais ne suffit pas ; les grandes déclarations de principe non plus et il y en a trop, nous le savons toutes et tous. Chaque jour qui passe sans les instaurer est un jour perdu pour les femmes, pour celles et ceux qui subissent des discriminations dont la vie bascule dans la souffrance de manière irréversible dans une forme d'indifférence générale. La solution proposée enfin par le Haut conseil à l'égalité visant à instaurer une consultation élargie à la société civile pour étudier les dispositifs les plus efficaces et la faisabilité de leur introduction dans les finances publiques rappelée par le CESER nous a semblé une excellente proposition et nous la soutenons. Nous voterons donc, Monsieur le Président, pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'autres interventions ? Catherine, est-ce qu'il y a des réponses à apporter aux intervenants ?

Mme LA DUNE. - Non, mais simplement, effectivement...

M. LE PRÉSIDENT. - Attends, il y a une autre... Françoise. Non, Laurence, pardon. Je suis désolé.

Mme VALLOIS-ROUET. - Oui, je suis satisfaite et plutôt heureuse que cette question soit portée de manière transpartisane par les collègues qui viennent de s'exprimer. Effectivement, la Région n'a pas vocation à avoir dans ses compétences la défense de l'égalité femme-homme notamment. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des dispositions que Catherine a citées tout à l'heure dans le nouveau RI, que je soutiens bien évidemment et que nous soutenons tous ici, mais en ce qui concerne la défense et l'égalité femme-homme et notamment sur les violences sexistes et sexuelles, dont Monsieur LABICHE a parlé tout à l'heure, je conviens effectivement que même si nous n'avons pas cette

compétence phare, nous essayons de faire en sorte d'intervenir le mieux possible et de favoriser un espace de discussion et d'échange à travers l'observatoire des violences sexistes et sexuelles que nous avons donc voté en 2017 (enfin, quand je dis « nous », c'est vous) pour permettre aux différentes associations qui les intègrent mais également avec aujourd'hui, toutes les collectivités qui le souhaitent, qui viennent enrichir le débat, de pouvoir lutter contre ces violences sexistes et sexuelles en faisant en sorte que toutes les expériences qui sont débattues et qui sont exprimées à ce moment-là, au moment de ces rencontres, puissent apporter des solutions et faire de la prévention plus que du soin. Je tenais donc à la dire. Il n'y a pas de petites actions. Je suis d'accord avec vous, Monsieur LABICHE. Il n'y a pas de petites actions : une femme blessée, une femme tuée, c'est toujours une femme de trop qui est meurtrie. C'est une famille également. Cela peut être aussi des enfants, tout à fait. Je tenais donc à souligner cette importance.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Laurence. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais... Catherine, peut-être ?

Mme LA DUNE. - Laurence a très bien répondu. Après, je ne peux effectivement que souligner le fait, par exemple, que plus une femme est vulnérable, plus elle est en danger. Cela a été dit : en milieu rural, les femmes en situation de handicap. Il y a de plus en plus effectivement, de paupérisation chez les étudiants effectivement. Nous pouvons également élargir dans le monde : les femmes victimes du patriarcat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Catherine. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N° 28

Vote sur « RÈGLEMENT D'INTERVENTION SUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ,
LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA SOLIDARITÉ »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis, je pense que ce n'est pas un dossier compliqué, la fusion des lycées de Felletin.

M. NEMBRINI. - Voilà. Personne ne s'était rendu compte qu'il y avait deux établissements, façon de parler. Deux lycées qu'il s'agit de rassembler en un seul lycée polyvalent. Il faut une délibération. Nous la présentons. C'est simple.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des oppositions ? Oui, alors, allez-y.

Mme LARROUY. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Si nous considérons seulement l'intervention de la Région dans la mise en œuvre de ce projet qui annonce que la fusion des EPLE donnera lieu à l'élaboration d'une dotation globale de fonctionnement unique, nous n'avons aucune inquiétude. Notre Région montre concrètement un souci constant de l'amélioration des établissements d'enseignement, dont elle a la compétence de la prise en charge. De même, elle montre un réel souci des conditions d'études des élèves et des autres utilisateurs de ce service public. Mais, si nous considérons l'intervention du ministère de l'Éducation nationale et celle du ministère du Travail, du Plein Emploi et l'Insertion, nous sommes réellement inquiètes et inquiets tant nous constatons la gravité de l'attaque du Président de la République et de la Première ministre contre le service public de l'enseignement professionnel initial avec leur réforme du lycée professionnel. Sans oublier la déclaration récente de cette dernière, qui a demandé à tous les ministères d'identifier 5 % de marge de manœuvre dans leur budget, ni la déclaration de Monsieur N'DIAYE qui annonce des suppressions de postes. Plusieurs dizaines de formations de lycées professionnels ont été supprimées. Elles touchent d'ailleurs surtout les élèves féminines, nous le notons au passage. D'autres massives sont annoncées : cela est inacceptable. En matière de formation professionnelle, les intentions présidentielles aboutissent à déqualifier la jeunesse et à la livrer aux besoins immédiats du patronat. Le contraire de ce à quoi travaille notre Région depuis des années. Mais cette réforme vise également à siphonner les effectifs d'élèves des lycées professionnels pour les diriger vers l'apprentissage, parfois dès le collège. Cette vision d'abord adéquationniste de la formation professionnelle initiale publique affaiblit la question de formation professionnelle et citoyenne (nous venons d'en parler aussi) des élèves confiés au service public de l'Enseignement Professionnel. Dans le cadre du gigantesque essor des nouvelles techniques et technologies, elle risque, en définitive, d'affaiblir la formation de la future génération de travailleurs dans notre pays.

Pour conclure, il faut porter au minimum la plus grande attention au maintien des capacités d'encadrement et d'enseignement des élèves de ce nouveau lycée polyvalent (professeurs,

personnels d'éducation, personnels de surveillance, personnels de direction et d'intendance, infirmières et bien sûr, personnels de service et d'entretien). Il faut porter au mieux la plus grande attention aux conditions nécessaires souhaitées par cette communauté scolaire. Notre groupe votera cette délibération qui montre le souci et la volonté du Conseil régional dans ses compétences de défendre et d'améliorer la qualité des formations et des conditions de travail des personnels et des élèves dans les lycées professionnels publics. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Isabelle. Nous l'avons évoqué avec Jean-Louis NEMBRINI plusieurs fois ici : je rappelle que la Région n'a jamais fermé un seul lycée. En revanche, elle porte l'évolution des formations dans les lycées. Il est évident que maintenir des formations qui n'ont aucun débouché n'a pas de sens et tout cela doit être fait dans une bonne coopération avec l'Éducation nationale.

Deuxièmement : que nous investissons 45 M€. Quand on connaît ce lycée de Felletin, n'est-ce pas Jean-Louis ? C'est extraordinaire. Je vous invite à y passer. Extraordinaire ! 200 chambres, un cinéma, une piscine, un stade. Là où on a installé le précurseur de la reconstruction de la flèche de Notre-Dame. Et certains et certaines ici y ont des souvenirs, si je peux me permettre. Se développent des formations : je ne sais pas si certains d'entre vous doivent le savoir, mais nous avons découvert avec Jean-Louis NEMBRINI une formation – c'est un lycée du bâtiment et de l'aménagement – aux poêles de masse. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est un poêle de masse. Ce sont des poêles pour chauffer. Cela existe en Alsace, mais également dans l'Europe de l'Est (pour ceux qui sont allés en Roumanie, en Hongrie, on retrouve cela). Vous avez deux avantages avec ces poêles qui ont un système très tarabiscoté de circulation des fumées et de la chaleur, c'est premièrement, une quasi-absence de particules fines qui s'évacuent par les cheminées, parce que la combustion a été faite complètement, un système soit avec de la faïence, soit avec des briques réfractaires autour. Il est possible d'en faire quasiment un meuble. Il suffit de faire une flambée très forte pendant deux heures et la chaleur se diffuse pendant 13 heures, entre 12 à 18 heures. C'est économe en bois, écologique, mais un peu cher. Et donc une formation s'est installée à l'initiative des enseignants et des artisans, parce que très peu d'artisans ont cette formation en France, à la différence de l'Allemagne. Et vraiment voir la reconstruction et la renaissance de ce lycée. Par rapport à ce qu'il se passe habituellement chez ceux qui sont fanatiques de l'Éducation nationale (pas l'éducation publique), c'est habituellement : baisse des élèves, baisse de professeurs, baisse des élèves, baisse de professeurs. On a cette dégringolade. Là, nous avons retourné le lycée qui perdait des professeurs et des élèves et aujourd'hui, il recrute sur la France entière. C'est un vrai bonheur et je vous invite à aller voir ce lycée. Je suppose que tout le monde est d'accord.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

N° 29

Vote sur « FUSION DES LYCÉES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT DE FELLETIN (23) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*** Non-participation :**

JOINT Frédérique concernant l'association de fusion des lycées Felletin (Membre du bureau)

**30 – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES APPRENANTS DU
CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION ET ÉVOLUTION DE RÈGLEMENTS
D'INTERVENTION**

M. LE PRÉSIDENT. - Françoise JEANSON, amélioration des conditions de formation des apprenants ou des apprenantes du champ sanitaire et social.

Mme JEANSON. - Il y a tout de même quelques garçons, en particulier dans les formations kiné. Il n'y a pas que des femmes dans le champ des formations sanitaires et sociales et cela évolue. Donc, Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, la Région finance la formation et les bourses de 23 000 étudiants et apprenants dans le champ des formations sanitaires et sociales dans le cadre des bourses, même si cela peut être contesté de temps en temps. La Région s'attache à ce que les bourses soient le plus possible adaptées aux besoins des étudiants pour sécuriser leur parcours de formation. Je vous propose cette évolution du règlement d'intervention pour deux raisons : d'abord pour s'adapter à la réglementation qui nous fait majorer les montants mensuels des bourses des étudiants et qui fait évoluer les plafonds de ressources qui permettra de passer de 4 700 à 5 200 boursiers à partir de cette évolution. Nous nous en sommes saisis aussi pour clarifier les conditions d'obtention des publics qui sont éligibles à ces bourses et puis pour faire entrer dans le règlement d'intervention plusieurs outils d'aides aux étudiants. D'abord le cumul des aides en particulier avec les allocations de mobilité, mais aussi les allocations d'études qui sont versées par un certain nombre d'hôpitaux pour essayer de fidéliser les étudiants en particulier en formation infirmière. Nous avons fait évoluer les conditions de ressources et en particulier le maintien des versements en cas de la maladie et de maternité. Et enfin, nous poursuivons une particularité de la Région qui est que nous avons harmonisé les bourses des formations infra-bac (aides-soignantes, auxiliaires de vie, ambulanciers) avec les bourses universitaires. Et ainsi tous les étudiants-apprenants en formation sanitaire et sociale ont accès au même niveau de bourse, et cela de façon totalement volontariste. Voilà, Monsieur le Président, la manière dont nous faisons évoluer ce règlement d'intervention pour sécuriser ces formations qui nous sont bien utiles aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - Et leur attractivité. Y a-t-il des oppositions ? Oui.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président ? Une intervention s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, oui, mais j'ai un monsieur en face de moi, qui connaît bien les formations. Allez-y.

M. DARTIGOLLES. - Qui a été très sage jusqu'à présent.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai Monsieur DARTIGOLLES, je vous félicite. Pas toutes les fois, mais là, c'est vrai.

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues. Tout ce qui concourt à renforcer l'attractivité des métiers de la santé et du social et par la même solutionner les tensions de recrutement va dans la bonne direction.

J'ai devant moi la dernière enquête sur les besoins en main-d'œuvre qui dénombre pour 2023, 17 000 intentions d'embauche en Nouvelle-Aquitaine sur les seuls métiers d'aides-soignants et d'infirmiers. Nous saluons donc l'évolution du règlement d'intervention relative aux bourses sur critères sociaux et aux frais de scolarité inscrite dans cette délibération visant indéniablement à améliorer les conditions de formation des apprenants du champ social et de la santé. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, dans un contexte inflationniste, il convenait d'actualiser le règlement d'intervention afin de remettre à niveau les bourses sociales récemment revalorisées le 13 avril 2023. C'est chose faite avec un montant de 4,4 millions d'euros inscrits au budget supplémentaire et qui devra faire l'objet d'une compensation en recettes par l'État. Nous en avons parlé avec Sandrine DERVILLE lors de la dernière Commission formation. Les apprenants de 22 formations en sanitaire et sociale financées par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pourront désormais bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, entre autres, les apprenants, les FRA-BAC en formation sociale – cette dernière disposition allant plus loin que les textes imposés aux régions, et cela dès la rentrée de septembre avec une augmentation annuelle prévue des bourses sociales de 4 700 à 5 200. À noter également la prise en charge totale des frais de scolarité sur les six formations de niveau 3 et 4 allant des formations d'ambulanciers à aides-soignants ou moniteurs-éducateurs. Avec cette délibération le règlement intérieur est désormais plus lisible, plus compréhensible pour les apprenants et les instituts de formation. Les parcours professionnels des futurs professionnels des métiers sanitaires et sociaux sont renforcés et sécurisés. Autant d'éléments très positifs, facilitant à la fois l'accès à la formation, améliorant les conditions d'études et accélérant le recrutement de 36 métiers non délocalisables de la filière sanitaire et sociale de Nouvelle-Aquitaine. Vous l'aurez compris, nous voterons donc sans réserve, Monsieur le Président, cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. Nathalie COLLARD. Non ?

Mme CHADOURNE. - C'est moi.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon Madame ! Allez-y, excusez-moi.

Mme CHADOURNE. - Il n'y a pas de mal. Monsieur le Président, chers collègues, cette décision de revalorisation des bourses est évidemment une très bonne nouvelle, surtout quand nous savons dans quelle précarité se trouvent trop souvent nombre d'étudiants. En

outre, cela peut permettre de rendre plus attractives les filières sanitaires qui ont aujourd'hui tant de difficultés à recruter. En revanche, nous espérons que le poids budgétaire de cette revalorisation décidée par l'État, tout de même évaluée à 4 M€ par an, sera intégralement compensé par l'État et ne pèsera pas sur nos finances régionales déjà bien mal en point. Or, la délibération reste floue et ne prévoit pas explicitement cette compensation. Nous tenons donc à vous exprimer notre inquiétude sur ce point. Rappelons ici qu'en ayant saccagé l'hôpital public, l'État est donc le premier responsable du déficit d'attractivité de ces filières. Autrefois reconnu comme l'un des meilleurs au monde, notre système de santé et notre système de soin est aujourd'hui à l'agonie, parfois digne d'un pays du tiers-monde. Le personnel soignant dont je suis, travaille souvent dans des conditions déplorables, alors ce serait la moindre des choses que l'État finance ce dispositif de revalorisation au lieu de se décharger sur les régions. Nous voterons en faveur de cette délibération afin d'aider au mieux nos étudiants dans le besoin, mais nous sommes conscients que cela ne suffira pas à résoudre la crise profonde traversée par cette filière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Mme DELIBIT. - S'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, allez-y.

Mme DELIBIT. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, nous souhaitons apporter tout notre soutien à ma collègue, Miléna, travailleuse sociale à l'aide sociale à l'enfance qui a été sauvagement agressée à Brive dans l'exercice de ses fonctions. Nous lui souhaitons un bon rétablissement. Plus largement, c'est à l'ensemble du personnel du médico-social dont l'importance a été mise en avant avec la pandémie, à qui nous souhaitons assurer notre total soutien.

Concernant la délibération, nous sommes convaincus que ces nouvelles dispositions dédiées au financement des formations sanitaires et sociales seront plus que bénéfiques pour nos apprenants et surtout pour ces filières qui sont en tension dans nos départements respectifs. Nous traversons aujourd'hui plusieurs crises : en premier lieu, une crise sanitaire d'ampleur, une crise de notre système de soins et une crise sociale. Cela engendre une crise plus grave, celle des vocations qui pèsera lourd dans la balance à plus ou moins long terme. Aussi, la revalorisation des montants d'accompagnement et surtout la possibilité de voir cette bourse cumulable avec d'autres aides peuvent créer un effet d'aubaine et encourager les jeunes à embrasser une carrière sanitaire et sociale. L'engagement vers les plus fragiles, le soin et l'accompagnement sont plus que louables. Aussi, cet effort de la Région est important et constituera, nous n'en doutons pas, un outil supplémentaire pour encourager ces vocations. Nous espérons que l'État sera à la hauteur et viendra compenser,

en recettes, cette dépense. Notre groupe votera, bien sûr, cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Donc, globalement Françoise, l'État nous doit une dizaine de millions d'euros par an, c'est cela ? Depuis je ne sais pas combien d'années.

Mme JEANSON. - Oui, il nous doit une dizaine de millions. Cela fait 4 de plus et a priori, une commission de coordination des charges qui se réunirait enfin en septembre. Nous l'attendons depuis 2016.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix le rapport présenté par Françoise JEANSON. Qui est d'avis de l'adopter ? Unanimité générale.

N° 30

Vote sur « AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES
APPRENANTS DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION ET ÉVOLUTION
DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTE À L'UNANIMITE

**31 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 77 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
RÉGIONAL PORTANT SUR LA MODULATION DES INDEMNITÉS DES CONSEILLERS
RÉGIONAUX**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons la modification de l'article 77 du règlement intérieur sur la modulation des indemnités des Conseillers régionaux. Sandrine.

Mme DERVILLE. - Vous avez un peu tout dit dans le titre, Président. Il s'agit d'une modification technique pour prendre en compte notamment les trimestres où il y a peu de réunions et où l'absence à une réunion engendrait parfois la réfaction de la moitié des indemnités de certains collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que cela a été souhaité par les Présidents de groupe.

Mme DERVILLE. - Oui, cela était demandé par plusieurs groupes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne pense pas qu'il y ait une opposition. Pas d'abstention ?

Mme FORGENEUF. - Si, si. Une intervention, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Un amendement de qui ?

Mme FORGENEUF. - Non, il ne s'agit pas d'un amendement. C'est juste une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui. Allez-y, allez-y.

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président, chers collègues. Ce sera très rapide. C'est juste pour vous indiquer que notre groupe est défavorable à cette modification. Nous regrettons cet allègement des règles qui a pour objectif de limiter l'absentéisme, car l'objectif est bien celui-là, n'est-ce pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, l'objectif, ce n'est pas celui-là. C'est l'application du règlement.

Mme FORGENEUF. - J'ai entendu, sur l'histoire du trimestre où il n'y a qu'une seule réunion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous donne une explication technique.

Mme FORGENEUF. - Oui, que j'ai entendue.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est-à-dire que vous avez certains trimestres où vous n'avez qu'une réunion.

Mme FORGENEUF. - Je sais.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est cela, Sandrine ? Et donc, quand à l'occasion de ce trimestre, il y a une autre obligation, cela signifie que les élus ne sont pas rémunérés. Et je pense qu'il s'agit d'une mauvaise bataille que de ne pas rémunérer les élus et la démocratie. Là-dessus, je pense que c'est extrêmement pertinent.

Mme FORGENEUF. - Là-dessus, je suis complètement d'accord avec vous. Il n'empêche que combien y a-t-il eu de cas comme celui-ci ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais il y en a eu pas mal. Je ne vais pas vous donner des noms, tout de même.

Mme FORGENEUF. - Non, je ne vous demande pas les noms.

M. LE PRÉSIDENT. - Si nous le faisons, c'est parce qu'il y a eu des cas : il s'agit d'une remontée.

Mme FORGENEUF. - Pour nous, cette règle de l'absentéisme est importante et il faut la préserver. Dans d'autres régions, elle est beaucoup plus stricte. C'est aussi ce que nous voulions vous faire remonter. Je change donc mon intervention. Et enfin, ce que je voulais dire est par rapport au règlement intérieur. Je profite que nous parlions du règlement intérieur simplement pour vous rappeler que nous sommes toujours en attente de l'application de celui-ci sur différents points, les mêmes pour lesquels nous vous avons déjà interrogé lors de notre question orale de la plénière de décembre à laquelle nous attendons toujours des réponses.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. C'est noté. Francis.

M. WILSIUS. - Oui, je fais partie de ces gens qui ont soulevé ce problème-là, puisque dans le troisième trimestre de 2023, les élus ordinaires qui ne siègent pas en CP n'ont qu'une seule réunion. Et donc si on est absent à cette réunion, on a 100% d'absentéisme sur ce trimestre. Par rapport à des gens qui s'investissent tout de même dans d'autres commissions, qui ne sont pas retenus pour leur absentéisme, je trouve cela un peu léger et je suppose que je ne suis pas le seul dans ce cas. Donc, dans l'intérêt collectif de l'ensemble des élus, il me semble que c'est plus judicieux.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est évident. Il y a un amendement du RN. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Oui Monsieur le Président. Je vais le présenter. En préambule, je voudrais dire que je constate que la question de l'assiduité suscite beaucoup d'intérêt dans notre hémicycle et c'est tout à fait normal. J'ai entendu tout à l'heure la suspicion d'absentéisme émanant des bancs du Rassemblement National que je conteste fermement et donc je me permets de rappeler qu'il y a quelques mois, dans cette commission transpartisane à l'occasion de laquelle nous avons rédigé ce règlement intérieur, j'avais proposé que cet

article 77 soit modifié comme suit : « la modulation du montant des indemnités des Conseillers régionaux est calculée en fonction de la participation effective aux séances plénières, aux commissions permanentes, aux commissions et aux GIA » et j'avais demandé à ce que soient rajoutés les organismes extérieurs et ma proposition avait été rejetée. Donc, au regard de l'intérêt que suscite la question de l'absentéisme aujourd'hui, la prochaine fois que nous rouvrirons la question du règlement intérieur, je redéposerai cet amendement et j'espère qu'il sera voté de la part de tous les bancs et surtout, je voudrais rappeler, tout de même, que sous l'ancienne mandature, il y a quelques années, les élus du Rassemblement National avaient été destinataires par erreur d'un e-mail qui émanait de votre cabinet pour demander aux élus socialistes, de faire preuve d'assiduité à l'occasion des Conseils d'administration des lycées. Je voulais vous le rappeler.

Cet amendement concerne les Commissions permanentes au cours desquelles sont distribuées des sommes importantes (des millions d'euros) : nous ne comprenons pas l'idée de maintenir ces Commissions permanentes à huis clos. C'est la raison pour laquelle notre amendement vise à demander l'ouverture au public de nos Commissions permanentes pour une question de transparence. C'est une question d'exigence démocratique et il en va de la transparence de nos débats. Je sais que ce sont des valeurs auxquelles vous vous dites attachés. C'est la raison pour laquelle j'espère que notre amendement sera adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les modifications du règlement intérieur, je me fie à la réunion, Sandrine, des Présidents de groupe. S'il doit y avoir une ouverture à la Commission permanente à la presse, au public, je suis totalement contre. Je pense que c'est une façon de se mettre en scène. Nous le voyons bien dans les assemblées plénières. Et cela empêche de travailler correctement. Sur ce que vous demandez sur les Commissions permanentes, vous avez déposé un amendement ?

Mme DIAZ. - Oui, sur la Commission permanente, c'est l'objet de l'amendement. Mais sur l'absentéisme, je rebondis sur ce que j'avais proposé il y a déjà quelques années.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'absentéisme, nous regarderons avec les Présidents de groupes.

Mme DIAZ. - Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur ce que vous demandez sur la Commission permanente, je m'y oppose.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, vous êtes en contradiction avec vous-même, parce qu'il y a quelques semaines, sur France 3, vous disiez : « si seulement les gens pouvaient voir ce que votent les élus du Rassemblement National ».

M. LE PRÉSIDENT. - En Assemblée plénière. Parce que comme vous vous mettez en scène, cela vaut le coup de vous rencontrer.

Mme DIAZ. - En Commission permanente aussi et il est vrai que vu les millions d'euros qui sont déposés dans ces Commissions permanentes...

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez, nous n'allons pas faire un débat à cette heure-ci.

Mme DIAZ. - Je trouverais normal que les citoyens de la Nouvelle-Aquitaine voient ce que vous proposez.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous n'allons pas faire un débat à cette heure-ci, je suppose que vous votez cet amendement ?

Mme DIAZ. - Oui, bien sûr que nous votons cet amendement et j'espère que vos Conseillers voteront cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui vote pour cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement porté par le Groupe Rassemblement National et Apparentés

- **POUR : Rassemblement national et apparentés**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

C'est tout enregistré ; c'est totalement transparent. Désignation d'un référent déontologue.

Mme FORGENEUF. - Excusez-moi, je crois que nous n'avons pas voté la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui : délibération. Qui est partisan de voter la délibération ? Qui est contre ? C'est adopté.

Mme FORGENEUF. - Monsieur le Président, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la délibération ? D'accord.

N° 31

**Vote sur « MODIFICATION DE L'ARTICLE 77 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL RÉGIONAL PORTANT SUR LA MODULATION DES INDEMNITÉS DES
CONSEILLERS RÉGIONAUX »**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. LE PRÉSIDENT. - Référent déontologue. Chère Sandrine.

Mme DERVILLE. - Suite à la loi 3DS, il s'agit d'une disposition qui prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue. Nous vous proposons donc pour cela de désigner un référent déontologue dont vous trouverez les coordonnées et tous les moyens pour le contacter dans la délibération. Et je ne peux que d'une part vous rassurer, cher collègue : toutes les sollicitations restent évidemment couvertes par le secret professionnel. Le Président par exemple n'est pas destinataire des réponses que vous fait le déontologue et donc je ne peux que vous encourager à le solliciter si vous avez la moindre question relevant de la déontologie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas d'opposition ? Oui, Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, je voudrais juste profiter de cette délibération pour poser une question. Suite à la loi 3DS, vous savez qu'il y a les histoires de reports et de déports. Il existe deux lectures juridiques : une première dit que non seulement, nous ne devons pas participer au vote, mais ne pas intervenir et même sortir de la pièce et une autre lecture juridique qui dit que nous pouvons rester, que nous pouvons intervenir, mais ne pas voter. Est-ce que nous pourrions essayer de clarifier, parce que suivant les endroits où nous siégeons, ce n'est pas la même lecture de la loi.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que me rappelle le DGS, c'est, un : la lecture de la HATVP est extrêmement stricte, ce qui n'est pas exactement l'avis – je regarde Souad...

M. LE PRÉSIDENT. - Et la doctrine de la HATVP est très sévère. Écoutez, nous allons faire le point. Ce qui serait intéressant, Souad et François, c'est que nous regardions dans les quatre grandes collectivités (*propos inaudibles*). Patrick GUILLEMOTEAU.

M. GUILLEMOTEAU. - Monsieur le Président, à l'occasion de cette délibération, je propose d'organiser dans les mois à venir une formation sous l'autorité du déontologue comme nous l'avions fait au cours de la précédente mandature pour les élus qui seraient intéressés, notamment sur les questions de déontologie relatives aux marchés publics, mais il existe bien d'autres sujets qui peuvent être abordés.

M. LE PRÉSIDENT. - OK.

M. GUILLEMOTEAU. - Cela avait été d'un grand intérêt pour l'ensemble des groupes, il y a quelques années.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Patrick. Pascale.

Mme REQUENNA. - Oui, juste une petite remarque. Nous serons preneurs de ce type de formation. En revanche, attention à ne pas les mettre au moment du Congrès des Maires, cela a été le cas l'an dernier et vous n'aviez pas changé les dates, donc de nombreux élus n'ont pu assister aux formations proposées alors. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout a été dit ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

N° 32

Vote sur « DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

33 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le tableau des emplois. Pierre CHÉRET.

M. CHÉRET. - Une délibération assez classique Monsieur le Président, avec essentiellement d'une part (je n'y reviendrai pas après) la transformation de 80 emplois permanents, comme je le précise habituellement, de façon à faire correspondre le grade de l'emploi avec celui qui l'occupe. Ce ne sont donc que des transformations de supports. Ensuite, la création de 36 emplois non permanents dont 20 dans les lycées pour assurer la fluidité des modifications de nombre de personnels et aussi pour gérer quelques urgences. Donc, je rappelle que c'est 20 pour 296 lycées, ce qui fait 0,066 ETP par lycée. Et puis ensuite, 16 emplois, notamment des contrats de projets qui sont financés par des crédits d'assistance technique et six emplois au pôle ressources dont vous avez le détail dans la délibération. Un petit tableau des emplois donc pour cette séance plénière, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. CHÉRET. - S'il y a des questions, je peux y répondre, bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre cette présentation du tableau des emplois ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

N° 33

Vote sur « TABLEAU DES EMPLOIS »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose d'aller déjeuner, puis nous attaquerons la partie la plus passionnante de notre assemblée plénière. Celle que nous attendons tous. 14h45, s'il vous plaît.

M. OXIBAR. – Ça apprendra à voter des motions.

PAUSE DEJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois que la partie questions orales-motions attire des foules. Avons-nous besoin du quorum ? Il m'est indiqué que nous n'avons pas le quorum.

M. TRIFILETTI. - Président, avons-nous une idée du nombre de personnes qui manqueraient pour avoir le quorum ?

M. LE PRÉSIDENT. - On va nous le dire. Nous sommes 88 me dit-on, il en manque quatre.

Mme REQUENNA. - Et les pouvoirs ne comptent pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non.

M. DUPRAT. - Décidément, nous avons beaucoup compté dans cette plénière.

Un intervenant non identifié. - Ce sont des plénières qui comptent.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne te le fais pas dire ! Et je sonne. Il en manque deux ou trois.

Mme REQUENNA. - Nous en avons un qui arrive.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le quorum.

(Exclamations et applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons dépassé le quorum.

MOTIONS ET VŒUX

Motion présentée par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen :
« DEMANDE D'UN MORATOIRE POUR LE PROJET DE LOI « PLEIN-EMPLOI » »

M. LE PRÉSIDENT. - La première motion est celle du groupe communiste. Je ne sais pas qui la présente. Allez-y Edwige.

Mme GAGNEUR. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues. Je ne vais pas vous faire l'affront de vous relire la motion : je ne doute pas que vous l'avez lue dans sa nouvelle version. Simplement vous rappeler et poser une question : nous avons lancé des expérimentations sur France Travail et notamment sur les accompagnements et la conditionnalité des aides au RSA. L'expérimentation a commencé le 5 mai. Je doute fortement que nous ayons le moindre résultat. Comment peut-on envisager de faire passer une loi sans avoir le résultat des expérimentations ? Le reste est dit dans la motion. Je n'ai rien de plus à ajouter.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, le vrai problème de cette réforme est sa centralisation, ce qui est scandaleux. Alors que tout le monde pense qu'il faut régionaliser la politique de l'emploi et de la formation, vraiment, c'est... Alors qui vote cette motion ? Qui est pour cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. DELBOSQ. – On ne prend pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

Vote sur la motion « Demande d'un moratoire pour le projet de loi « plein-emploi » »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : Renaissance ; Centre et Indépendants**

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

▪ **NON – PARTICIPATION : UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

Motion présentée par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen :
**« POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE
PUBLIQUE DU FRET FERROVIAIRE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, nous avons le fret ferroviaire. Qui présente le fret ferroviaire, toujours du groupe Communiste ?

M. MELLIER. - Je vais y aller. Vous avez le vœu sous vos yeux. Vous avez pu voir qu'il y a eu une injonction de la Commission européenne en direction de la France sur la question du fret ferroviaire. Nous allons assister à la décision qui a été prise par le Gouvernement en lien avec la direction de la SNCF au démantèlement de SNCF Fret. Je tiens à préciser dans ce débat et ce n'est pas une petite précision que depuis l'ouverture à la concurrence du fret, il y a eu répartition du tonnage qui a été transporté, mais surtout, il y a la chute de la part du fret ferroviaire dans le transport de marchandises. Nous sommes à notre sens dans une situation où nous marchons sur la tête et nous n'avons pas une politique réfléchie en lien avec les urgences climatiques qui sont devant nous.

M. LE PRÉSIDENT. - La vraie réflexion qu'il faut avoir, c'est : pourquoi le fret ferroviaire se développe dans d'autres pays que la France ? Et que la France a un fret ferroviaire qui, à un moment donné, a décliné ?

M. MELLIER. - L'une des raisons, Monsieur le Président, c'est l'État de notre réseau national qui fait que le fret ferroviaire n'est pas aujourd'hui compétitif face aux autres modes de transports. D'autres pays ont effectivement vu le fret ferroviaire se développer, mais ils ont un réseau qui est dans un autre état que le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. - En Allemagne, ce n'est pas toujours vrai. Monsieur DAMESTOY.

M. DAMESTOY. - Oui, merci Président. Juste pour dire que nous partageons le constat que Frédéric MELLIER vient d'établir à propos de fret ferroviaire pour dire simplement que nous renouvelons notre soutien à la SNCF en tant que monopole public du secteur ferroviaire, que ce soit pour le transport de voyageurs comme pour le transport ferroviaire de marchandises. Effectivement, comme l'a dit Monsieur le Président, la question est de savoir pourquoi il y a une chute du trafic ferroviaire de fret. Nous avons déjà expliqué notre position à d'autres reprises. Je ne vais pas le refaire, mais simplement pour vous dire que nous allons voter pour cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais rajouter, pour que tout le monde soit bien informé, que le problème n'est pas que la Commission européenne démantèle, etc., c'est que pour soutenir

le fret ferroviaire SNCF, l'État a mis en place des aides de plusieurs milliards d'euros. Il ne faut pas confondre la cause et les problèmes qu'il y avait. Tout le monde l'a constaté : vous avez vu que les Allemands mettent 80 milliards d'euros sur la rénovation ferroviaire dans sept-huit ans. Nous, nous mettons 8 milliards d'euros sur les sept ans qui viennent. Nous sommes donc loin du compte. Faisons donc attention d'approfondir notre analyse.

Mme COLLARD. - S'il vous plaît ? Une intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui Madame.

Mme COLLARD. - Monsieur le Président, chers collègues. La question soulevée par nos collègues communistes dans cette motion nous semble extrêmement importante et nous rejoignons leur position sur ce sujet. En effet, l'attaque lancée – vous venez de le rappeler – par la Commission européenne sur Fret SNCF n'est qu'une nouvelle preuve de la volonté de l'Union européenne de nuire à notre souveraineté économique en tuant nos entreprises nationales. Après avoir imposé l'ouverture à la concurrence des transports publics – dont nous avons longuement parlé hier – voilà qu'elle s'en prend au fret, précisément au moment où celui-ci semble sortir la tête de l'eau et cela nous semble parfaitement incompréhensible. En réalité, la Commission déraile complètement – c'est le cas de le dire, sans jeu de mots. Personne n'a intérêt à laisser couler le leader français du transport sur rails, d'autant que l'intérêt écologique de celui-ci est tout à fait incontestable. À savoir qu'un train de marchandises permet d'éviter une quarantaine de camions sur les routes ; un train de marchandises, c'est aussi 10 fois moins de CO₂ et aussi huit fois moins de particules émises que les 40 camions. Il a également un rôle nécessaire dans la réindustrialisation de notre pays. Donc les considérations économiques apportées par la Commission européenne sont donc tout à fait hors de propos à notre sens. Nous voterons donc favorablement cette motion de soutien au fret ferroviaire français. La Commission européenne doit être désavouée dans son initiative et l'État doit continuer de défendre et d'accompagner Fret SNCF qui a des perspectives d'avenir intéressantes et qu'il faut soutenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais être un peu taquin.

Mme COLLARD. - Allez-y.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est uniquement par rapport à vous, parce que vous allez l'apprécier.

Mme COLLARD. - J'espère.

M. LE PRÉSIDENT. - Quand nous débattons sur le dérèglement climatique, quand nous débattons sur les problèmes de Néo Terra, quand nous débattons sur tous ces problèmes (et je pense qu'Éric SARGIACOMO évoquera tout à l'heure tout l'effort que nous faisons sur

le fret), vous dites : « ce n'est pas l'Homme qui est responsable de ce dérèglement ». Et là, vous venez d'expliquer.

Mme COLLARD. - Ce n'est pas notre propos.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais il faut être cohérent dans son ensemble. Parce que vous avez une affection extraordinaire dans cette enceinte à l'égard de certaines formations dont l'historique ne correspond pas à la vôtre, mais qu'est-ce que vous dites ? Vous dites bien : « c'est l'Homme qui est responsable du dérèglement climatique ».

Mme DIAZ. – *(intervention hors micro inaudible)*

M. LE PRÉSIDENT. - Non, chère Edwige DIAZ, j'ai pris ce point simplement pour avoir une évolution de votre part. Allez jusqu'au bout, parce que vraiment, vous êtes allés très loin dans tous ces débats, ces deux jours. Donc, je me dis : allez jusqu'au bout ! Allez jusqu'au bout : votez à gauche ! Éric SARGIACOMO.

Rires.

Mme COLLARD. - Alors, ça, rien n'est moins sûr !

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes l'après-midi, nous sentons qu'il y a une décontraction.

Mme COLLARD. - Soyons détendus. Mais nous votons pour cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons bien noté.

Mme COLLARD. - Merci.

M. SARGIACOMO. - Merci. Pour le groupe Socialiste, Place Publique et apparentés, bien sûr, nous partageons l'intérêt pour le développement du Fret ferroviaire et nous comprenons l'inquiétude des salariés Fret SNCF. Nous l'affirmons souvent, dans cette assemblée, le rail doit être la colonne vertébrale de la mobilité et dans toute sa dimension, que ce soit les voyageurs, que ce soit le fret.

Cependant, il serait un peu facile de tout mettre sur le dos de l'Europe sur des actions qui durent depuis des décennies concernant le fret dans ce pays. Monsieur le Président l'a rappelé, le fret marche tout de même beaucoup mieux dans d'autres pays et nous pouvons nous poser la question : pourquoi ? Est-ce qu'effectivement, c'est l'Europe qui est responsable du versement de 5,3 milliards de 2007 à 2019 d'aides d'État à la société en question ? Non. Donc, n'accusons pas l'Europe de choses dont elle n'est pas responsable, en l'occurrence, la baisse du trafic de marchandises dans notre pays sur le fret, est bien antérieure à la libéralisation. En 1990, la part du fret sur le trafic marchandises était de 21 %. Aujourd'hui, nous sommes passés à moins de 10 %, tous opérateurs confondus. Idem pour la situation des salariés. Il y avait plus de 20 000 salariés simplement pour s'occuper des

wagons isolés en 1990. La totalité de fret SNCF aujourd'hui, il y a moins de 5 000 salariés. Le fret français est sinistré et pas par la volonté de l'Europe, mais par la volonté d'un État qui a choisi autre chose et d'une entreprise qui concurrence avec l'une de ses propres filiales, le fret marchandises par la route. Une des filiales s'appelle GEODIS. Donc, c'est aussi notre propre responsabilité avant celle de l'Europe.

Pour autant, la Région Nouvelle-Aquitaine ne se cache pas de son intérêt pour le fret et nous investissons. Il y a quatre lignes, 127 km de linéaire et un peu plus de 22 M€ qui vont être ou qui ont été investis par la Région Nouvelle-Aquitaine pour permettre au fret ferroviaire de continuer à vivre et d'être une perspective d'avenir. Donc nous voterons contre, au nom du groupe Socialiste, Place Publique apparentés, cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix.

M. FLORIAN. - Demande de parole, s'il vous plaît Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui Nicolas.

M. FLORIAN. - Le groupe LR – enfin, ce qu'il en reste aujourd'hui, mais je crois que chacun est logé à la même enseigne, il en reste quelques-uns, nous ne sommes pas ridicules – votera cette motion présentée par le groupe communiste pour plusieurs raisons.

Nous ne pouvons pas expliquer que la SNCF a des carences et qu'elle doit se soumettre à un jeu de la concurrence décidé par l'Europe, j'y viendrai après et lui dire : « pour bien y participer, on vous coupe la tête ». Il y a tout de même une forme de paradoxe et je rejoins les élus communistes. Si véritablement vous voulez jouer le jeu de la concurrence, l'amélioration du service, donnons les moyens à notre opérateur historique d'y participer, ne lui coupons pas la tête. C'est le premier point. C'est une forme de cohérence, j'allais dire, là aussi intellectuelle et de gestion.

Deuxième point : si la France et quels que soient les gouvernements qui se sont succédés depuis quelques années, considérait que la SNCF est trop ci, pas assez cela, alors il faut le privatiser, tout simplement. Si on considère qu'il faut ouvrir le jeu de la concurrence à un tel niveau, privatisons. Alors, cela ne dépend pas ni de vous ni de moi. Je ne sais pas si nous avons des Parlementaires dans la salle aujourd'hui, mais nous avons dû en avoir hier. Pardon. Donc, allons au bout de la démarche.

Troisième remarque : j'en ai marre d'être sous le Diktat de Bruxelles au bout d'un moment. À un moment ou à un autre, il faut que la France, aussi, relève un peu la tête. Je ne dirais pas : « bomber le torse », mais relève un peu la tête. Un petit peu de patriotisme économique dans ce pays ne ferait pas de mal.

Et j'en finirais : parce que l'Europe a bon dos, mais l'Europe elle est puissante, si nous-mêmes sommes faibles, tout simplement. Il y a eu une continuité républicaine depuis de nombreuses années et quels que soient les gouvernements qui se sont succédés. Nous voterons pour cette belle motion des élus communistes et républicains.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Personne n'est dupe. Je voudrais juste revenir sur deux ou trois arguments. J'en ai ras le bol d'un État français qui refuse de travailler correctement avec l'Europe. Je le vois dans plein de dossiers : la prétention du Gouvernement français face à l'Europe alors que les débats européens sont beaucoup plus avancés, beaucoup plus progressistes, beaucoup plus ouverts que les débats en France. Aujourd'hui, nous sommes en pleine concurrence et il existe de très nombreuses sociétés privées, Nicolas. Le problème, c'est comme l'a dit Frédéric MELLIER, premièrement, l'état du réseau, deuxièmement, que nous soyons obligés, État français de mettre 5,3 milliards sur une entreprise nationale est inadmissible et l'Europe a raison. Donc, le problème, c'est : comment fret SNCF s'organise ? J'ai reçu les carriers de Dordogne il y a quelques jours, qui n'étaient pas capables d'affréter des trains pour sortir de leurs carrières de schiste ou de leurs carrières de gypse et donc qui devaient mettre sur des petites routes de Dordogne des camions. À un moment donné, si nous ne nous responsabilisons pas, nous ne nous en sortons pas. Donc, je partage ce qu'a dit Éric SARGIACOMO tout à l'heure, mais compte tenu de la présence, nous ne savons pas ce qu'il va se passer.

Qui est pour ? Nous comptons.

M. FLORIAN. - Avec les procurations, c'est adopté, ne cherche pas.

M. DAMESTOY. - Président ? Groupe Écologiste avec les pouvoirs, nous sommes 19.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons procéder autrement : qui vote contre ? Avec le nombre de procurations.

M. FLORIAN. - Tu te moques de moi ou quoi ? Non.

M. LE PRÉSIDENT. - Et le PRG vote pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela ne doit pas être compliqué de voter. Alors qui compte ? Si personne ne se met à compter, nous n'allons pas nous en sortir. Nous sommes à 86 plus 18.

M. FLORIAN. - Oh mais arrête, arrête ! Là, non, c'est bon. Cela m'a fait marrer hier, mais un peu moins aujourd'hui. Mais non, arrête, c'est bon ! Prends en compte les procurations et cela équilibrera, mais c'est réglé.

M. LE PRÉSIDENT. - 104. C'est réglé. *Réactions dans la salle.*

Moi, personnellement, je vais vous dire, l'importance des vœux dans cette assemblée est inversement proportionnelle au débat que nous avons entre nous.

M. FLORIAN. - Très bien ! D'autant plus, ne viens pas chipoter pour 10 voix.

M. BACHÉ. - Président, soyons sérieux jusqu'à la fin. Si tout le monde vote avec les intentions qui ont été exprimées par les uns et les autres, la motion que nous présentons, elle est adoptée. Il n'y a pas photo là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais non Alain ! Non Alain !

Mme BROUILLE. - Non : on est 86 PS – pardon excuse-moi Président. 86 PS. Il y a trois Renaissance, plus leurs trois pouvoirs : cela fait six. Plus un PRG, ce qui fait 93, donc cette motion ne passe pas.

M. BACHÉ. - Ce n'est pas acceptable de faire comme cela, entre nous ! Ce n'est pas acceptable. Non, non, non !

M. LE PRÉSIDENT. - Alain, comment faisons-nous alors, si on ne calcule pas ?

Mme SEGUINAU. - S'il vous plaît ? Président, excusez-moi, s'il vous plaît ?

M. BACHÉ. - C'est facile, nous faisons en fonction des présents et point, terminé !

Mme SEGUINAU. - Il y a un problème Président, parce que là, nous avons tout de même une assemblée très clairsemée, nous ne sommes pas sûrs, parce que vous annoncez 86 voix pour votre groupe. Est-ce que les pouvoirs sont bien signés et déposés ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, oui, les pouvoirs sont bien signés.

Mme SEGUINAU. - Je veux dire, il faut tout de même être sérieux, parce que...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais nous sommes sérieux, nous sommes sérieux !

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi Président, je vais finir. Hier, nous avons eu un vote très important. À ce jour, nous n'avons toujours pas le décompte des voix de la délibération numéro 6. Cela n'est pas normal.

M. LE PRÉSIDENT. - À un moment donné, ma chère, quand on n'accepte pas la démocratie, on fait un autre boulot.

Réactions dans la salle.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, mais nous n'avons pas la même notion de la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce sont les votes.

Mme SEGUINAU. - Non. Ce n'est pas recevable comme argument.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a eu une majorité imparable hier.

Mme SEGUINAU. - La démocratie, c'est justement de prendre en compte les votes.

M. LE PRÉSIDENT. - Aujourd'hui, je veux bien qu'il y ait un équilibre, mais Alain, on ne peut pas dire, si je regarde les groupes et le vote des groupes, que, voilà.

M. TRIFILETTI. - Si j'étais un peu taquin, Monsieur le Président, je proposerais que nous fassions cela au scrutin nominal, mais je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais tu n'as jamais eu de bonne idée depuis le début de cette séance plénière.

M. TRIFILETTI. - Nous sommes bien d'accord que je ne le partage pas avec vous.

Mme SEGUINAU. - Ce n'est pas très sympathique.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon écoutez, je vais considérer que le vote a été *fifty-fifty*. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ?

Mme BOURDIN. - Nous sommes 183.

Mme SEGUINAU. - Président, excusez-moi. Il y a un problème-là. Nous avons un énorme problème.

M. TRIFILETTI. - Un problème démocratique.

Mme SEGUINAU. - Nous avons un problème démocratique, parce que, par exemple, vous annoncez ces 86 voix, celles de Renaissance...

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas, c'est ce que l'on me donne !

Mme SEGUINAU. - Mais quid des groupes Centristes, UDI qui ne sont pas très présents ? Donc, ils ne comptent pas.

Mme BOURREL. - Je parle pour notre groupe : nous avons les pouvoirs et nous sommes contre.

Mme SEGUINAU. - Il faudrait que nous ayons le décompte.

Mme BROUILLE. - Il y a trois présents comme je l'ai cité tout à l'heure. Cela fait donc six, puisqu'ils ont un pouvoir chacun, mais même si vous faites l'inverse. Le Rassemblement National, vous êtes 26, le LR, on a 19...

M. LE PRÉSIDENT. - Alors qu'ils sont cinq.

Mme BROUILLE. - Et on leur compte pour 19 quand même. Non, ce n'est même pas possible alors du coup. Europe Écologie, 19, les Communistes, 10, PRG...

M. FLORIAN. - Je suis prêt à ce que nous fassions le vote sur les simples présents.

Mme BROUILLE. - ... 4, cela fait 78.

M. FLORIAN. - C'est le tableau noir de l'école : OK. Je prends la précaution d'annoncer avant que je ne prends pas le risque de m'engager – alors s'il faut le faire pour tout monde, on va le faire pour tout le monde – par rapport aux procurations que j'ai reçues. Les membres présents de mon groupe votent pour la motion.

Mais si j'ai cette doctrine, je souhaite qu'elle soit appliquée par les autres groupes. Et je serais curieux d'avoir la position d'élus socialistes historiques, dont certains je sais qu'ils ont voté contre la Constitution européenne il y a quelques années (nous faisons de la politique), par rapport à la SNCF. Voilà, c'est tout ce que je dis.

M. LE PRÉSIDENT. - Je reste avec ma proposition, parce que même si vous n'êtes que cinq, cela fait 10, puisque l'on a le droit à une...

M. BACHÉ. - Président, entre nous, prenons le vote des présents et puis terminé. C'est réglé.

M. FLORIAN. – Voilà.

M. BACHÉ. - C'est tout.

M. FLORIAN. - Mais oui.

Mme BROUILLE. - Et nous allons prendre seulement celui des hommes aussi. Non mais, c'est quoi cela ? Tu n'as qu'à faire les règles comme cela t'arrange.

M. BACHÉ. - Donc, on va demander les pouvoirs qui sont nominatifs et tout ça ? À mon avis, ils ne sont pas nominatifs, en plus. Donc, prenons les présents.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui Edwige.

Mme DIAZ. - Article 14 de notre règlement intérieur. On ne peut pas faire n'importe quoi. On ne peut pas dire : « tiens, là, nous allons compter par groupe, là, les Centristes, il n'y a personne, mais une personne prend cinq pouvoirs ». Non. Le règlement intérieur est très précis : « un Conseiller régional empêché d'assister à une réunion peut donner délégation de vote pour cette réunion à un autre membre du Conseil régional. Un Conseiller régional ne peut recevoir qu'une seule délégation de vote ». Il faut que vous nous disiez, il faut que vous nous assuriez que vous disposez vraiment de toutes les délégations de vote – le papier physiquement pour tous les membres de votre groupe.

M. LE PRÉSIDENT. - De tout le monde.

Mme DIAZ. - En effet, si vous avez les procurations de vote pour tout le monde, dans ce cas-là, en effet, je pense que c'est votre position qui sera majoritaire, mais vous ne pouvez pas dire : « on prend un peu de là, un peu de là, on fait un truc à la louche ». Ce n'est pas sérieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Écoutez, les pouvoirs sont là : je suppose que tout le monde a les pouvoirs de son groupe.

M. FLORIAN. - C'est par rapport à ceux qui portent les pouvoirs, pas par rapport à ceux qui les laissent.

M. LE PRÉSIDENT. - Si on joue les pouvoirs, comme ce que vient de dire Edwige DIAZ, avec laquelle pour une fois, je suis d'accord, c'est que le vote contre est majoritaire, voilà. Deuxièmement, je propose tout de même que le Président que je suis prenne cette motion en disant « elle a fait l'objet de débat et le partage des voix n'est pas clair ou a été équilibré ». Parce que, qu'allons-nous faire de cette motion ? Je vais l'envoyer au ministre compétent, comme nous le faisons habituellement. Donc, j'envverrai cette motion en évoquant – et je vous montrerai la lettre – le débat qui a eu lieu avec effectivement ce problème de détermination.

Mais simplement, ce que je voudrais, je m'adresse au Service des assemblées, parce que jusqu'à la fin... Nous avons ici la feuille des présents, me dit Andréa. Donc, nous allons regarder cela. D'ici la fin de la plénière, nous calculons précisément, mais il faut que chacun se bouge et fasse le job. Car sinon, si j'arbitre un côté plus que l'autre, cela ne va pas. Mais en tout état de cause, je le dis à Alain et au groupe Communistes...

M. BACHÉ. - Mais nous pourrions dire simplement que cela a été adopté ou rejeté à la majorité des présents ou pas, terminé, c'est réglé !

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais tu ne peux pas le faire comme cela, Alain.

M. BACHÉ. - Si, parce que je sais que quand on donne des pouvoirs, les pouvoirs sont signés, ils ne sont pas forcément nominatifs et donc ceux-là ne peuvent pas être comptés. Voilà, c'est tout. C'est ainsi. C'est la règle.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain, nous reviendrons tout à l'heure une fois que nous aurons précisément compté les pouvoirs. Tous les groupes, je suppose, ont les pouvoirs en fonction de leur présence ou pas.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président ? Une petite subtilité tout de même, c'est que maintenant que le vote a eu lieu, on ne peut pas vous faire parvenir des pouvoirs, c'est-à-dire il faut que vous comptiez.

M. LE PRÉSIDENT. - Évidemment.

Mme DIAZ. - Non, parce qu'il ne faut pas que tout le monde se dépêche, signe ses pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT. - Évidemment. Ensuite, nous avons une motion d'EELV.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi Monsieur le Président. Pour cette histoire de présence, comme cela, en comptant rapidement dans votre groupe, il y a moins de 30 personnes présentes à peu près. Cela faire donc à peu près 60 voix. Du coup, cela voudrait dire que cette motion passerait.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais nous allons regarder.

Mme SEGUINAU. - Nous sommes dans l'hémicycle, nous pouvons compter.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne veux pas être juge et partie, quelle que soit mon opinion. Je suis Président de cette Assemblée. Voilà. Maintenant, présentez votre motion sur « restaurer la santé des sols ».

Vote sur la motion « Pour le maintien et le développement d'une grande entreprise publique du fret ferroviaire »

▪ **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche (1) ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

▪ **NON – PARTICIPATION : UDI et Territoires**

Pour information :

Vote « Contre » signalé au Président de Madame Jacqueline SIMONNET - PRG Le Centre Gauche (1)

Motion présentée par le groupe Écologiste, Solidaire Et Citoyen :

« RESTAURER LA SANTE DES SOLS POUR PRESERVER DES TERRES FERTILES »

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, je présente la motion. Je suppose que vous avez lu la motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme MOTOMAN. - Je ne ferai pas de répétitions. Je ferai cette présentation en trois minutes, alors que j'ai droit à quatre, donc je vais essayer d'être rapide.

Depuis l'enfance, nous entendons qu'il faut avoir les pieds sur terre. C'est une expression familière qui nous appelle normalement à avoir un grand sens des responsabilités et des réalités. Mais quels sols se trouvent sous nos pieds et quelles réalités de ces sols ? Il nous faut mettre en lumière ces sols oubliés des politiques publiques, afin de répondre aux défis climatiques. Ils sont le fondement de toutes les chaînes alimentaires et la biodiversité de surface, représentent 75 % de la biomasse terrestre, sont à la base de 95 % de notre nourriture et de 25 % de la biodiversité dans le monde et représentent le plus grand réservoir à carbone organique de la planète. Une récente étude de l'observatoire européen des sols a déterminé qu'entre 60 et 70% des sols de l'Union européenne ne sont pas sains et qu'environ 1 milliard de tonnes de sols sont emportées chaque année par l'érosion. Précisons aussi que 2,8 millions de sites sont pollués par des activités industrielles. 3,8 millions d'hectares sont touchés par la salinisation et que ce sont 25 % des sols qui sont en risque de désertification. Selon Antonio BISPO, Directeur de l'unité Info&Sols de l'INRAE, ces chiffres sont cependant une sous-estimation de l'étendue réelle de la dégradation des sols, compte tenu du manque de données précises sur la contamination. En août 2021, la loi Climat et résilience fixait l'objectif national d'absence d'artificialisation nette des sols en 2050, en apportant deux notions : l'artificialisation et la consommation d'espaces. Elle requalifie l'artificialisation à l'article 192, comme « une altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques des sols en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son usage ». En novembre 2021, la Commission européenne présentait sa stratégie en faveur des sols avec pour objectif des sols européens restaurés, résilients et protégés d'ici 2050. Selon la Commission, l'absence de législation a conduit à un état alarmant des sols et à évaluer à 50 milliards par an le coût engendré par ces destructions, soit 54 % du coût provenant d'une perte de service écosystémique et l'autre, de la réduction de la biomasse et des matières premières du sol.

Alors, je vous pose la question : qu'attendons-nous pour écouter toutes ces voix qui se soulèvent pour préserver la terre ? Qu'attendons-nous pour écouter les experts, toutes et tous unanimes, pour écouter ces experts, ces citoyens qui nous disent « préservez des sols riches en humus, préservez la biodiversité pour la productivité des sols » ? Car n'oublions pas que l'une des fonctions essentielles des sols, c'est de donner aux plantes cultivées un environnement physico-chimique et biologique favorable à leur croissance. Étant donné que ces processus de transformation sont dépendants de la température et de la teneur en eau des sols, vous imaginez bien que les dérèglements climatiques risquent d'affecter très fortement le fonctionnement de ces cycles et d'impacter gravement la fertilité des sols agricoles et forestiers. Nous ne pouvons plus ignorer le risque climatique de stérilisation des sols agricoles et forestiers en enterrant à nouveau le sujet. Aujourd'hui, il nous faut sans plus tarder accélérer les transformations écologiques en intégrant la protection, la gestion durable et la renaturation des sols...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous vouliez parler d'une manière courte...

Mme MOTOMAN. - ... Dans toutes les politiques régionales de Nouvelle-Aquitaine et j'ai terminé. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour cet amendement ?

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, une explication de vote s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oh là, là...

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, certains sols sont effectivement épuisés par des politiques agricoles trop agressives et ont perdu leur fertilité. Cependant, cette motion reste idéologique en lien avec Néo Terra, feuille de route contre laquelle nous nous opposons fermement, et prévoit notamment la suppression des pesticides et des engrais de synthèse, comme s'il s'agissait d'une solution miracle pour restaurer la santé des sols. Ces solutions sont simplistes et ont pour conséquence de réduire considérablement le rendement de nos productions agricoles et menacent donc directement notre souveraineté alimentaire. Ce qui n'est pas produit en France sera produit ailleurs avec des normes sociales et environnementales détériorées par rapport à nos propres normes de production et sera importé. Cela ne sert à rien de tenter de restaurer la santé des sols en France si cela a pour conséquence de détériorer la santé des sols d'autres zones du monde pour combler notre déficit de production.

Cette motion souhaite aussi complexifier les transactions et augmenter le coût du foncier agricole en incluant des diagnostics et des plans d'amélioration de la qualité des sols lors des cessions. Ceci risque de décourager considérablement l'installation des nouveaux agriculteurs alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour les années à venir.

Pour ces raisons, le groupe Rassemblement National votera contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est en contradiction par rapport à ce que disait votre collègue sur les camions tout à l'heure. Je mets aux voix ce vœu. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Ce vœu est adopté.

Vote sur la motion « Restaurer la santé des sols pour préserver des terres »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

▪ **NON – PARTICIPATION** : UDI et Territoires ; Les Républicains

Vœu présenté par le groupe Écologiste, Solidaire Et Citoyen :
« POLLUTION AUX PFAS : POUR LA TRANSPARENCE ET L'ACTION »

M. LE PRÉSIDENT. - Les PFAS.

M. TRIFILETTI. - Oui, merci Président. Emballages alimentaires, papiers toilette, peintures...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais d'accord, mais nous les avons lus.

M. TRIFILETTI. - Il n'y a pas cela : il n'y a pas le papier toilette.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous les avons lus ! Oh, là, là !

M. TRIFILETTI. - Chers collègues, chaque jour vous entrez en contact avec des produits contenant des per- et polyfluoroalkylées, les fameuses PFAS, substances ultratoxiques prisées par quelques industriels. Très dangereuses pour la santé, les PFAS se dégradent très peu, d'où leur appellation « produits chimiques éternels », on les appelle aussi « polluants éternels ». Président, nous savons depuis 50 ans et les industriels le savent depuis 50 ans, il y a la nécessité d'une approche transpartisane sur ce dossier. Nous sommes face à un scandale qui est émergent au même titre finalement que l'amiante il y a quelques années. Nous le retrouvons partout, des espaces montagneux à la mer et juste deux exemples pour vous le prouver en Nouvelle-Aquitaine. Autour du lac (*propos inaudible*) mesure réalisée sur un point d'eau, impressionnant : 1 433 nanogrammes par litre à cet endroit-là. Et plus au nord dans mon Département en Charente-Maritime, record : on note 1 547 nanogrammes par litre d'eau à la Tremblade.

Nous vous proposons donc, *via* cette motion, de demander au Préfet de Région un travail sur la connaissance et l'étendue des contaminations, notamment ; une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires ; le financement d'enquêtes sanitaires immédiates pour pousser, pour déterminer les périmètres de contamination et également un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques avec des outils financiers initiés par l'État et mettant à contribution les pollueurs ; le soutien à des programmes de recherche sur les méthodes de dépollution qui sont spécifiques aux PFAS. J'arrêterai là et vous dirai simplement Président, évidemment, c'est un vœu et non pas une motion dans la mesure où nous demandons un courrier de la Région qui parte à la Préfecture. Je vous remercie Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis terrorisé par les PFAS comme tous nos collègues, sauf que tout ce que vous demandez, c'est de la compétence État.

M. TRIFILETTI. - Si je puis me permettre...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais, oh ! Non mais apprenez tout de même à respecter, y compris le Président de cette Assemblée !

M. TRIFILETTI. - Je le respecte beaucoup plus que vous ne le croyez.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous demandez la parole si vous la voulez, mais vous ne m'interrompez pas. Cela commence à suffire !

M. TRIFILETTI. - OK, mais je voulais simplement vous donner un élément.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement...

M. TRIFILETTI. - Oui, cela ne va pas vous plaire. C'est l'élément que je voulais vous donner.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais vous me prenez pour qui ? Je n'ai pas besoin de vous pour m'informer sur les PFAS. Pas besoin de vous. Deuxièmement, il est évident que tout le monde dans cette assemblée va être d'accord pour dire : luttons contre ces éléments qui sont des perturbateurs éternels et qui risquent à la fois sur les sols, sur l'eau, sur la nature, « d'enpolluer », si j'ose utiliser ce terme, le sol. En revanche, vous demandez à la Région d'intervenir là où elle n'est pas compétente.

M. TRIFILETTI. - Non, mais Monsieur le Président, concernant le programme RE-SOURCES, nous vous avons proposé un amendement à la dernière plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, j'adresserai votre vœu à la Préfecture et à l'État, donc je ne propose pas au groupe majoritaire de le voter ni de voter contre. Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

M. TRIFILETTI. - Merci chers collègues.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, abstention pour le groupe RN.

M. TRIFILETTI. - Donc motion adoptée. Président, simplement vous dire que nous avons essayé *via* les prérogatives régionales de rentrer et c'était notamment par rapport au programme RE-SOURCES et malheureusement, l'amendement que nous avons porté n'avait pas été accepté.

Vote sur le vœu « Pollution aux PFAS : pour la transparence et l'action »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **NON – PARTICIPATION : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

Motion présentée par le groupe Rassemblement National et apparentés :
« POUR QUE L'ARCEP REVOIE LE MODELE ECONOMIQUE DE LA FIBRE »

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner la parole maintenant au RN sur un vœu ou une motion sur l'ARCEP.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, un *hold up* des sociétés privées sur la fibre publique semblable à celui de la privatisation des autoroutes est en train de se produire. Les collectivités territoriales et l'État ont financé le déploiement de la fibre publique et ce sont les sociétés privées des fournisseurs d'accès Internet qui en récoltent les fruits. Les maires, les départements, le Sénat, les régions et donc vous-même, Monsieur le Président, ont déjà demandé à l'ARCEP, au Gouvernement et au Président de la République une revalorisation de la tarification de l'accès à la fibre publique pour les fournisseurs d'accès Internet. Dans ce contexte à l'heure où les opérateurs sont auditionnés par l'Assemblée nationale sur le déploiement de la fibre, il est important de maintenir la pression sur l'ARCEP par le vote d'une motion aujourd'hui. Ainsi, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réitère sa demande à l'ARCEP de revoir le modèle économique de la fibre, notamment une hausse de la tarification de la location des lignes aux fournisseurs d'accès Internet afin de couvrir les frais d'exploitation du réseau et d'assurer la pérennité des investissements de déploiement de la fibre publique.

M. LE PRÉSIDENT. - Mathieu HAZOUARD.

M. HAZOUARD. - Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé, après ces débats, de vous mettre à contribution.

M. HAZOUARD. - En 15 secondes, je vais vous dire que nous n'avons pas attendu que le Rassemblement National se réveille pour agir sur ce sujet, puisqu'à la fois le Conseil régional et la Société publique locale Nouvelle-Aquitaine très haut débit ont engagé un certain nombre de démarches. Je ne vais pas faire l'historique. Simplement, dire que le 11 avril dernier sur ce sujet très précis, j'ai rencontré donc la Présidente de l'ARCEP pour l'évoquer. Nous avons fait un certain nombre de propositions pour que le modèle économique de nos réseaux d'initiatives publiques soit bien pérenne et nous attendons leur réponse d'ici fin juin. Ce serait totalement contre-productif d'adopter ce vœu-là, et surtout, si nous adoptons des vœux comme ceux-là à chaque fois que nous faisons des démarches sur toutes nos politiques publiques, globalement, nous n'allons pas nous en sortir. Nous vous proposons donc de voter contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour ? Qui est contre ? Ce vœu n'est pas adopté.

Vote sur la motion « Pour que l'ARCEP revoie le modèle économique de la fibre »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

- **NON – PARTICIPATION : UDI et Territoires ; Les Républicains**

Motion présentée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« POUR LA DEFENSE DES PRODUCTEURS DE NOIX DU PERIGORD »

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons une motion. Je ne sais plus où j'en suis. Les producteurs de noix.

Mme GARRAUD. - Oui, tout à fait. Monsieur le Président, mes chers collègues. En l'absence de Florence JOUBERT qui ne peut être des nôtres, je vous propose au nom de mon groupe, cette motion au soutien des producteurs de noix du Périgord. Vous lirez le détail de cette motion qui n'appelle, à mon sens, aucune contestation possible. Ces producteurs de noix, ces nuciculteurs connaissent une crise majeure due à plusieurs facteurs qui tous concourent à un effondrement des prix : la baisse du pouvoir d'achat des ménages, les pressions financières des centrales d'achat et surtout la concurrence absolument déloyale des noix du Chili et de Californie auprès desquels la France importe à bas coût, font que la production de ces noix du Périgord coûte plus cher que leur prix de revient, d'où une succession de malheurs pour nos producteurs selon un scénario malheureusement bien trop connu. Par cette motion, il s'agit de manifester notre soutien auprès de cette filière d'excellence, ainsi que d'exiger du Gouvernement des aides pour nos producteurs et la fin de ces importations massives qui les condamnent. J'ose espérer que ce sujet qui déborde tous les clivages politiques recevra un accord unanime de notre Assemblée à défaut de quoi vous démontrez que le sectarisme prend le pas sur l'intérêt de tous les secteurs en crise majeure. Les producteurs de noix du Périgord ont besoin de vous : pensez d'abord à eux, plutôt qu'à toute considération politicienne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais vous dire : les leçons, j'en ai assez ! Cela fait plus de 15 ans que nous accompagnons sur le fond la filière noix du Périgord, la filière noisette, toutes les filières des fruits à coques, simplement sur le plan de la recherche pour les sauver par rapport à leurs agresseurs. Donc, pas de leçon ! Virginie. Mais il y en a assez de faire des leçons pour des raisons purement politiciennes, c'est nul. Virginie LEBRAUD.

Mme LEBRAUD. - Président, dans notre Région, 300 produits portent un signe d'identification de qualité d'origine SIQO. Parmi ces produits, la noix du Périgord occupe une place de choix. L'engagement des producteurs en faveur de la qualité a permis à ce produit de se distinguer et d'acquérir une renommée bien au-delà de nos frontières. Je citerais l'AOP Noix du Périgord, l'AOP Huile de noix également. Juste pour information, 65% de noix françaises sont exportées. Effectivement, un problème conjoncturel se pose puisque nous faisons face à une récolte record de 50 000 tonnes cette année contre 38 000 tonnes et en plus, d'après les producteurs, une noix de pas très bonne qualité. À travers l'AANA, la

Région Nouvelle-Aquitaine a mis en œuvre une stratégie ambitieuse pour promouvoir les filières SIQO. Jean-Pierre REYNAUD, Jean-Louis NEMBRINI, travaillent également avec les lycées publics et le Sénat pour soutenir, accompagner les filières agricoles de Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes conscients des défis auxquels l'agriculture doit faire face, toutefois, nous sommes également conscients des raisons pour lesquelles le groupe Rassemblement National a présenté cette motion. Donc, pour le groupe PS, Place Publique et apparentés, nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix. Qui est pour adopter cette motion ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, je veux faire une explication de vote s'il vous plaît qui est de droit, Monsieur le Président. Elle est de droit, Monsieur le Président.

Réactions dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est grotesque.

Mme DIAZ. - Article 24 de votre règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suppose que vous allez voter pour votre motion.

Mme DIAZ. - Vous avez deux minutes à me consacrer. Je vais bien évidemment voter pour cette motion, mais je vais aussi prendre le temps que me donne le droit de prendre le règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous n'avez pas droit à deux interventions.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, si : nous avons le droit à une intervention pour présenter sa motion et ensuite, nous avons le droit à une autre intervention pour faire une explication de vote. J'espère tout de même que vous connaissez votre règlement intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous présentez une motion, c'est une explication de vote.

Mme DIAZ. – Non, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous abusez du règlement intérieur, tout simplement.

Mme DIAZ. - C'est vous qui le tordez comme vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pas du tout.

Mme DIAZ. - Écoutez Monsieur le Président : articles 23 et 24. Allez le voir, je vous le donne, si vous voulez. Ce que je voulais vous dire, c'est que les leçons de morale, c'est vous qui passez votre temps à en donner et je trouve que c'est assez insupportable, parce que, quand c'est vous qui en faites, c'est normal, et quand nous, nous vous demandons d'agir dans l'intérêt général, et en l'occurrence dans l'intérêt de ces nuciculteurs...

M. LE PRÉSIDENT. - Nous venons de vous l'expliquer.

Mme DIAZ. - (...) Nous, tout de suite, c'est de la récupération. De plus, on ose nous faire des procès d'intention, mais franchement, pour qui vous prenez-vous pour faire cela ?

M. LE PRÉSIDENT. - Pour une agricultrice, pour une agricultrice.

Mme DIAZ. - Nous, nous avons été – les élus du RN – soutenir les agriculteurs à Paris et nous aurions bien aimé vous voir, mais comme d'habitude, vous étiez aux abonnés absents.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout, elle était très présente.

Mme DIAZ. - Donc Monsieur le Président, si vous êtes d'accord avec nous, si vous êtes comme nous, attachés à la défense des nuciculteurs, qu'est-ce qui vous empêche, à part votre sectarisme, qu'est-ce que vous empêche de voter notre motion ? Je ne vois pas d'autres raisons. Donc, je trouve que cela est bien dommage, Monsieur le Président, que vous vous comportiez comme cela, mais il va falloir vous habituer à ne plus avoir tout le temps la majorité. Vous voyez, j'ai bien aimé l'article de *Sud-Ouest* ce matin. Il faut vous apprendre – en tout état de cause, Monsieur le Président, il faut commencer – à garder votre sang-froid. Ce n'est pas la peine de devenir tout rouge.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste vous rassurer, chère Edwige DIAZ, vous n'allez pas m'enterrer demain.

Mme DIAZ. - Alors, je ne le souhaite pas, Monsieur le Président. Je ne me permettrai jamais de dire cela. Politiquement, vous vouliez dire ?

M. LE PRÉSIDENT. - Virginie a expliqué d'une manière très précise et très technique d'où venait le problème. Donc, je remets aux voix cette motion. Qui vote pour ? Qui s'abstient. Qui est contre ? En tout état de cause, le soutien, nous, il n'est pas verbal à l'égard de la filière noix. Il est en espèces sonnantes et trébuchantes.

Vote sur la motion « Pour la défense des producteurs de noix du Périgord »

▪ **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

▪ **NON – PARTICIPATION : UDI et Territoires ; Les Républicains**

Motion présentée par les groupes Centre et Indépendants et Renaissance :

« POUR LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL TRANSPARTISAN POUR ANTICIPER LE DEPLOIEMENT DES SYSTEMES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

M. LE PRÉSIDENT. - Création d'un groupe de travail transpartisan pour le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle. Française.

Mme BALLET-BRU. - Merci. La création d'un groupe de travail transpartisan sur l'intelligence artificielle nous paraît essentielle pour anticiper et comprendre les enjeux liés à l'expansion extrêmement rapide des logiciels d'IA. À l'image du Parlement européen qui met au vote demain une première réglementation visant à réguler, je cite « le *far west* de l'IA », de nombreuses initiatives au niveau national et mondial montrent l'importance de réfléchir à une future évolution de cette innovation technologique. La mise en place de ce groupe de travail permettrait à la Région de fixer des objectifs clairs, de mener une stratégie adaptée, pour créer les conditions de la confiance tant auprès des citoyens que des agents de la collectivité. Dans ce cadre la question de l'acceptabilité sociale de l'IA, du pilotage d'une stratégie RH de l'IA public et de la nécessité de doter les administrations de ressources techniques adaptées doit être abordée. Enfin, ce groupe de travail permettrait de définir une capacité d'expertise propre afin d'éviter au maximum le transfert indu de datas (donc de richesses) vers des prestataires privés, et en mettant l'accent sur la sécurité des données, la transparence des algorithmes et l'implication citoyenne, ce groupe de travail, à ma connaissance précurseur dans les collectivités territoriales, jouerait un rôle clé dans l'anticipation des risques et la régulation de l'intelligence artificielle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Française. Juste une réflexion de là où je suis par rapport à toutes les commandes que nous passons de groupes transpartisans, de ceci, de cela, et sous le contrôle de Mathieu HAZOUARD, vous savez que nous avons mis en place une structure sur la cybersécurité. Non, mais, il y a des accointances.

Deuxièmement, nous avons des clusters dans le domaine du numérique et du digital qui se sont multipliés. Nous avons un projet d'agrandissement de l'INRIA que la Région a fait venir il y a une quinzaine d'années sur le Campus de Talence. Nous avons donc les outils.

Quand vous avez déposé cette motion, ce qui m'est revenu, pas de la part des élus, mais de la part des services, c'est : quand ? Vous voyez ce que je veux dire ? « Nous sommes débordés ». Donc, ce que je vous propose, c'est, sous l'autorité de Mathieu HAZOUARD qu'il y ait dans un premier temps et je confie à Mathieu le soin de rester en contact avec

vous (puisque vous avez présenté cette motion, de telle sorte à ce que nous vous tenions au courant) ou les élus qui le voudront, un travail technique qui pourrait être entamé avec la DRH, avec les services informatiques de la Région. Si, au sortir de chacune de nos assemblées plénières, j'ai des commandes de groupes de travail, de groupes d'évaluation, on ne va pas rendre le service public ! Même si j'entends que cela est totalement essentiel. C'est totalement essentiel. Est-ce que cette voie moyenne... ? Et nous rendrions compte dans un GIA ou dans une commission, du travail qui serait fait (comme les commissions et le GIA sont transpartisans).

Mme BALLET-BRU. - Cela me convient tout à fait et je me mets à disposition de la collectivité et de Mathieu pour travailler sur ce sujet qui me passionne.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Françoise.

M. GUERIT. - Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. GUERIT. - Une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais nous ne votons pas.

Vote sur la motion «Pour la création d'un groupe de travail transpartisan pour anticiper le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle»

MOTION RETIREE

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

Présentée à l'initiative du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« *LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)* »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le SNU – Service National Universel.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues. Après différentes versions expérimentées sur le territoire et de nombreuses tergiversations, voilà que le SNU s'inscrit sur le temps scolaire et s'installerait définitivement dans les lycées de notre Région dès la rentrée prochaine. L'école aurait-elle à ce point failli à ses missions pour que l'on institutionnalise la militarisation des établissements scolaires sous prétexte de ressouder la jeunesse autour des valeurs de la République et que l'on demande aux enseignants d'en être les commanditaires moyennant une récompense financière ? L'inscrire au titre des programmes scolaires dans le calendrier des élèves de Seconde : le Gouvernement prend le risque de semer la confusion entre l'apprentissage scolaire et l'engagement professionnel au service de l'armée, l'amalgame entre l'engagement citoyen et l'engagement militaire. Les régions vont-elles être contraintes, Monsieur le Président, de devenir les complices de cette mascarade en accueillant ces stages dits de « cohésion » visant en réalité la banalisation de l'armée à l'école – jeu hautement dangereux. La frontière entre patriotisme et nationalisme est mince. « Le patriotisme, c'est l'amour des siens », disait Romain GARY. « Le nationalisme, c'est la haine des autres », nous le voyons ici. *Réactions dans la salle.*

Nous le savons, pour être opérationnel, le SNU va devoir s'appuyer sur les infrastructures de la Région *via* des conventions de mise à disposition des locaux et du personnel technique. Quel coût, quel gain aussi, direct et indirect pour les Conseils régionaux ? Allez-vous contraindre, Monsieur le Président, les personnels de la Région à servir ce nouveau service militaire ? Oui, la mise en œuvre dans nos lycées pose un défi logistique et éthique. Par ailleurs, les bilans des expérimentations révèlent des carences graves dans la formation des animateurs, des animatrices et des intervenants, conduisant à de nombreux signalements et dépôts de plainte pour outrages sexistes, discriminations, injures discriminatoires, voire même de harcèlement. Notre responsabilité à tous étant engagée, quelles seront les mesures envisagées pour garantir le respect de l'intégrité physique et psychique des Néo-Aquitains contraints de participer à ce jeu de dupes ? Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai aucune réponse à apporter sur quelque chose qui est national. Je vous propose de passer à la question orale suivante. BETCLIC.

QUESTION ORALE

Présentée à l'initiative du groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« BETCLIC : RENFORCER LES CONDITIONNALITES ETHIQUES ET DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE EN CAS DE FRAUDE AVEREE »

M. PAGÈS. - Oui, Monsieur le Président.

Mme BOURDIN. - Vous allez signer des conventions, Monsieur le Président, de mise à disposition des locaux ? Donc, cela nous concerne.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est au célèbre Monsieur PAGÈS.

M. PAGÈS. - Je pense que Katia avait posé une question.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Mais je n'ai pas de réponse à lui apporter.

Mme BOURDIN. - Les autres Conseils régionaux signent des mises à disposition. Pas la Région de Nouvelle-Aquitaine ?

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, je n'ai pas signé de mise à disposition.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, si vous pouvez lui faire passer une plaquette du service national unique, elle verra que cela a peu de rapports avec les militaires. Cela apporte auprès des associations, auprès d'entreprises, auprès de collectivités un grand service. Et plus il y aura de gens qui font le service – garçons et filles – ce service national unique, plus nous pourrons nous enorgueillir. Madame, je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense que nous ne vivons pas dans le même monde.

(Applaudissements).

Mme BOURDIN. - Ce sont pourtant des militaires à la retraite qui en assurent les interventions.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis PAGÈS et lui seul a la parole sur une grande question.

M. PAGÈS. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, je vais être bref tout de même. En deux mots, c'est pour évoquer l'affaire BETCLIC. Vous savez que ce bookmaker dont l'influence et l'activité posent des gros problèmes éthiques, puisqu'il s'attaque à essorer les populations les plus fragiles, a non seulement des problèmes éthiques mais également

les problèmes fiscaux. La DNF a fait une descente chez eux. La question que nous tenions à poser est la suivante : lorsqu'il s'agit de donner des sommes comme cela a été le cas en 2017 ou 2018 (1,2 M€), est-ce qu'on ne peut pas prendre en compte la nature de l'entreprise, voire même d'ailleurs ses montages financiers ? Parce que je vous rappelle qu'en 2016, il y a eu les célèbres *Malta Papers* dans lesquels nous avons vu que la société qui possédait BETCLIC, LOVE ENTREPRISE, avait des comptes et utilisait des plateformes à Malte pour échapper à l'impôt. La question que nous avons posée est la suivante : la première, est-ce que dans le cadre des ECS, nous n'allons pas contrôler, pour des sommes colossales, la réalité des montages financiers qui sont derrière les entreprises ? Je pense que nous pourrions le faire. La seconde question est : au cas où BETCLIC serait condamné, est-ce que vous prévoyez de réclamer la restitution de cette subvention qui est absolument colossale ou qui serait bien utile à des entreprises, qui elles, sont en difficulté et ne pratiquent pas l'optimisation fiscale, à Malte ou ailleurs ? Voilà la question, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Jean-Louis, il y a deux volets dans la question. Le premier volet sur le remboursement ne devient possible – et c'est pour cela que nous l'avons fait adopter dans les éco-socio-conditionnalités... Mais je crois que si ce n'est pas inscrit dans le contrat de subvention, ce n'est pas possible. Cela nous avait été demandé, rappelez-vous, par certains sur les aides à Ford.

M. PAGÈS. - C'est vrai Monsieur le Président. Nous nous étions élevés à l'époque contre cette situation.

M. LE PRÉSIDENT. – Attends, nous ne sommes pas au café du commerce. Nous essayons de... Voilà. Il y a eu un progrès énorme dans le dossier que vous a présenté Andréa BROUILLE, sur les éco-socio-conditionnalités, y compris d'ailleurs parce qu'un certain nombre d'entreprises dont je suis proche nous disaient qu'il était totalement inadmissible, d'avoir (y compris pour des starts up), des aides importantes et puis, cinq ans après, un bateau sur le Bassin d'Arcachon. Tout cela est choquant et nous y avons mis un terme.

Sur BETCLIC, je ne porte pas de jugement moral sur les jeux. C'est une activité qui existe. Tant qu'elle n'est pas interdite, par l'État, l'Europe, etc., je le peux difficilement. Ne m'y livrant pas, je pense que mes collègues qui sont autour de cette table ne s'y livrent pas. Je suis assez effaré d'ailleurs de voir, quand je vais acheter mon journal, le nombre de personnes, effectivement, souvent des personnes modestes qui viennent jouer, pas forcément sur les jeux en ligne. Je vous signale que nous sommes en train de réfléchir avec un professeur de l'INSERM sur les problèmes de dépendance, les problèmes d'addiction, pour l'instant à la

drogue, de reconquête cognitive aussi, à bas bruit, parce que cela ne peut pas être un discours.

Sur BETCLIC, premièrement BETCLIC a rapatrié de Londres et de Paris son siège et 15 emplois à Bordeaux, il y a trois ou quatre ans. En 2017.

M. PAGÈS. - Un million par emploi.

M. LE PRÉSIDENT. - En 2017. Aujourd'hui, de 15, ils sont 600. Donc, il faut que vous refassiez votre calcul. Je vous laisse faire, parce que vous êtes plus habile que moi pour faire ce type de calcul. 600 personnes. Il y a 110 recrutements qui se font en plus.

Troisièmement, tout le secteur des jeux en ligne a eu une enquête fiscale. Ce n'est donc pas que BETCLIC. Après avoir enquêté de notre côté, BETCLIC sortait d'un contrôle fiscal qui, a priori, n'avait rien donné.

Cinquièmement, chaque fois que 10 euros sont gagnés par les jeux en ligne, 5 euros vont dans les caisses de l'État. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation. Je ne sais pas s'il y a une affaire. S'il y en a une, nous le verrons bien, mais pour l'instant, c'est la réponse factuelle que je peux vous faire.

QUESTION ORALE

Présentée à l'initiative du groupe Rassemblement National et Apparentés :

« ATTEINTES A LA LAÏCITE DANS LES LYCEES NEOAQUITAINS »

M. LE PRÉSIDENT. - Atteinte à la laïcité dans les lycées néo-aquitains.

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Je voulais vous interroger sur un sujet très inquiétant qui concerne les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires de notre Région et plus particulièrement dans les lycées. On déplore malheureusement une forte augmentation de ces atteintes avec un accroissement des risques puisque nous voyons de plus en plus de vêtements – des abayas – qui sont des vêtements féminins communément définis comme religieux et rattachés au Wahabisme qui est une doctrine prônant une pratique rigoriste de l'Islam. Nous avons d'autant plus de raisons d'être inquiets que l'Éducation nationale, d'après des sources sérieuses, nous indique que ce recensement pourrait être sous-évalué. Pourquoi ? Parce que certains enseignants, faute de soutien de leur hiérarchie, pratiquent l'autocensure préventive pour éviter les représailles. Donc, comme il s'agit d'un sujet très préoccupant, je voulais savoir si les trois académies de notre Région vous faisaient des remontées chiffrées sur ce sujet. Si oui, est-ce que vous pouvez nous

préciser les données que vous recevez ? Et si jamais vous n'êtes pas destinataires de ces données, est-ce que vous pensez qu'il serait utile de les demander ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais présentez votre prochaine question orale aussi sur le harcèlement, non ? Comme cela, Jean-Louis NEMBRINI pourra vous répondre. Cela ne vous ennuie pas ?

QUESTION ORALE

Présentée à l'initiative du groupe Rassemblement National et Apparentés :

« LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE »

Mme JOINT. - Cela ne m'ennuie pas du tout, Monsieur le Président. Un autre sujet effectivement qui est un peu le pendant de ce que vient de dire ma collègue Edwige DIAZ. Le harcèlement scolaire qui commence à être un sacré fléau me semble-t-il dans l'Éducation nationale en général. Je ne vais pas reparler des cas que nous connaissons tous ici, notamment de Lindsay, récemment qui a mis fin à ses jours. Malheureusement, ce n'est pas la seule. Malheureusement, il n'y a pas que les collèges concernés ; il y a aussi les lycées et aussi les écoles primaires. Je sais très bien qu'au Conseil régional, on ne s'occupe que des lycées, mais cependant il me semblait important de le rappeler. Cela commence très jeune. Selon une étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, en 2015, il y avait déjà 700 000 enfants concernés par le harcèlement scolaire ; cela représente 10% de nos enfants. Cela me paraît être tout de même assez énorme, sans compter que nous ne sommes plus en 2015, mais en 2023. Je pense que ces chiffres n'ont dû faire que s'aggraver. Je ne vais pas vous reparler des errements des familles qui ne savent pas vers qui se tourner ou quand elles se tournent vers la population éducative, n'ont pas beaucoup de réponses concrètes. Au nom sans doute du « pas de vague » qui fait beaucoup fureur dans l'Éducation nationale en ce moment, pour ce sujet-là comme pour d'autres. Je voudrais aussi parler de ces fameuses grilles d'évaluation pour savoir si les situations auxquelles les enfants sont confrontés relèvent du harcèlement scolaire ou pas. Deux grilles coexistent (l'une de l'Éducation nationale, l'une de la Police nationale) qui manifestement ne sont pas les mêmes, donc qui n'aident pas non plus à clarifier la qualification des faits de harcèlement scolaire. Donc toutes ces politiques ne sont tout de même pas très intéressantes pour faire régresser le harcèlement scolaire. Et je ne crois pas que les annonces du ministre de ce week-end avec une heure sur le harcèlement scolaire, sur « qu'est-ce que le harcèlement scolaire » auprès des collégiens, comme cela, aux portes des vacances soient très

intéressantes non plus. D'où ma question : en Nouvelle-Aquitaine, notre Conseil régional a adopté un certain nombre de dispositifs pour tenter de répondre à cette problématique dans nos lycées, notamment *via* son plan de prévention et de lutte contre le harcèlement. Ce budget étant assez modeste, Monsieur le Président, comptez-vous réviser à la hausse votre action en matière de prévention contre le harcèlement scolaire et notamment en améliorant le partenariat avec les autorités académiques et en sensibilisant massivement les agents des lycées à cette problématique et bien sûr, en augmentant le budget consacré à cette lutte ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais vous dire (et je passerai la parole à Jean-Louis, nous partageons tellement ces valeurs) : le harcèlement où qu'il soit, est insupportable. Je l'ai vu quand j'étais interne dans un lycée. Peut-être, compte tenu de ma taille, on n'a pas osé me faire faire des pompes dans les toilettes, mais je rappelle que là où le harcèlement se passe le plus, c'est à Saint-Cyr. À Saint-Cyr, là où il y a des morts, en plus ! Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Nous sommes en effet au cœur des valeurs de la République. En ce moment, je me rappelle que je fus Directeur général de l'enseignement scolaire, recteur d'académie et habité par cette obsession des valeurs de la République, de la laïcité et évidemment, la première des valeurs, c'est la lutte contre la violence, toutes les violences qui s'attaquent aux faibles et on en trouve partout, le Président vient de donner un exemple. Cependant, face aux questions de laïcité, nous avons très récemment réagi avec la plus grande fermeté à cette atteinte que fut l'assassinat de Samuel PATY. Permettez-moi une confiance : Samuel PATY a été certifié d'histoire et géographie en 1997 et votre serviteur était le Président du jury. C'est la première fois que je fais cette confiance, mais tout le monde comprend pourquoi personnellement, au nom des fonctions qui me sont confiées dans la Région, je suis particulièrement attachée aux valeurs de la laïcité. C'est la raison pour laquelle avec évidemment non seulement l'accord, mais aussi l'action conjointe, mon cher Alain, nous avons, deux mois jour pour jour, après l'assassinat de Samuel PATY, organisé ici même une réflexion avec les plus hautes autorités intellectuelles de ce pays sur la question de la laïcité. On cite beaucoup Jean-Pierre ROBIN – j'ose dire « mon ami » Jean-Pierre ROBIN : nous l'avons fait venir ici et il arrive muni de statistiques qui ne sont pas toujours celles de l'Éducation nationale. Et je vous renvoie d'ailleurs à une étude de l'IFOP de 2022 publiée à peu près au même moment que les statistiques de l'Éducation nationale et qui permettent d'avoir une vision précise de ce qu'est l'atteinte à la laïcité au jour le jour, parce que les informations de l'IFOP ne sont pas des remontées et nous comprenons bien que les sondages sont faits sur une base scientifique, donc il est possible de comparer les choses.

Pour répondre à votre question, les données sont collationnées au niveau national. Elles existent peut-être au niveau académique. Je ne suis pas sûr que les recteurs les connaissent. En tout état de cause, nous ne les avons pas, croyez-moi, eu égard à ce que je viens de dire, je m'y intéresse de très près. J'ai été inspecteur général assez longtemps pour savoir ce qu'il se passe dans les classes et pour avoir une vision très précise sur tous les sujets, parce que la laïcité n'est pas simplement le rapport à l'Islam, c'est le rapport à certains sujets de l'histoire que nous abordons ou que nous n'abordons pas. Nous avons donc ici une intention toute particulière à ce sujet et d'ailleurs l'année dernière avec le déontologue dont nous avons parlé ce matin, nous avons organisé une nouvelle conférence sur la laïcité, que nous avons organisé dans un lycée et nous avons fait venir les professeurs et les élèves pour être bien sûr d'avoir une remontée précise des réalités. Voilà ce que je peux vous dire. Et toute cette attention, nous continuerons à l'avoir, parce qu'effectivement, même si nous ne sommes pas en compétence directe, nous sommes les acteurs des valeurs de la République et même si ces choses-là s'effectuent à droit constant, je le rappelle : la loi de 1905, la loi de 2004 sur les signes ostensibles, je la connais celle-ci, par le menu, les circulaires Jean ZAY, Monsieur le Président, qui définissent la neutralité dont j'aimerais bien que tout le monde s'empare, la neutralité politique et la neutralité religieuse dans l'enseignement – Jean ZAY assassiné par la Milice. Voilà quelles sont nos références, voilà la réponse que je souhaitais vous apporter.

Sur le harcèlement, nous avons convenu dans le partage de la parole que Yasmina BOULTAM répondrait. Je veux bien le faire, mais je veux laisser la parole à Yasmina.

(Applaudissements).

Mme BOULTAM. - Merci Monsieur le Vice-Président. Pour répondre à la question orale sur la lutte contre le harcèlement scolaire, je tiens à vous rappeler, Madame, que nous avons proposé à l'Assemblée délibérante le 3 juillet 2020 un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire. Cette politique volontariste s'appuie depuis son lancement sur un fort partenariat étroit et privilégié avec les trois rectorats, la DRAF et l'ARS. Ce plan s'articule autour de quatre axes : l'organisation d'assises régionales, la première assise régionale du 16 novembre 2022 avec comme fil rouge « tous acteurs contre le harcèlement : repérer, protéger, agir ». Ces assises ont permis de rassembler les experts nationaux, des jeunes, des parents d'élèves, des associations engagées autour de témoignages poignants et de partages d'expériences sur les trois sites, Bordeaux, Limoges et Poitiers. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer que les prochaines assises sont d'ores et déjà programmées pour le 23 novembre 2023. Puis, un deuxième axe autour d'une campagne de prévention innovante dans les transports scolaires de l'ensemble du territoire et au sein des établissements de la Région qui a été menée courant avril 2022 et qui sera renouvelée en

2023. Cette campagne de communication des affiches « osons réagir » a été notamment réalisée et coconstruite avec les jeunes CVL et CAVL. Nous avons également lancé un appel à projets qui a permis en 2022 de soutenir 221 projets portés par des associations autour de deux types d'actions et je m'y attarde, parce que c'est important ; c'est un sujet qui est très important pour nos jeunes. Un plan de formation à destination des jeunes lycéens, apprentis et des adultes et intégrant des parents d'élèves afin de prévenir et de lutter contre les phénomènes de décrochage scolaire – c'est lié – de discriminations et de harcèlement. Des actions ponctuelles de sensibilisation aussi : prévention à destination des jeunes et des adultes, axée notamment sur le cyberharcèlement, le Président l'a souligné dans ses propos. Aussi pour répondre à votre question, le plan de formation professionnelle des agents des lycées est notre priorité. Il est en cours de déploiement. Madame, votre question orale a la vertu de mettre en lumière vos contradictions qui se traduisent très concrètement dans vos positions de vote au sein de cette assemblée et sur les dossiers proposés en CP notamment. Je le dis haut et fort, votre posture démagogique qui consiste à vous ériger en défenseur du peuple...

Si, c'est très sérieux et je suis sérieuse quand je le dis. Comment pouvez-vous nous demander de faire du harcèlement scolaire une priorité régionale et dans le même temps voter contre nos propositions de soutenir les associations qui œuvrent à la lutte contre les discriminations ?

Je suis sérieuse. Est-il nécessaire de vous rappeler quelques exemples de positions de vote de votre groupe, Rassemblement National ? Lors de la CP de mars par exemple, votre groupe a voté contre le programme action éducative et lutte contre le harcèlement. Vous avez donc rejeté votre soutien au lycée Guez de Balzac par exemple à Angoulême pour une initiative qui vise à informer sur les dangers physiques et psychologiques graves du harcèlement. Pour terminer, vous avez également voté contre le soutien du lycée Grand Air à Arcachon pour une initiative qui sensibilise les adolescents au danger d'Internet et au cyberharcèlement. Vous avez rejeté le projet éducatif du lycée professionnel à Tulle sur les risques du harcèlement, de l'addiction, du racisme et du sexisme. Je le précise et il est important de le souligner aussi : donc, Madame, avant de demander à ce que notre action en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire soit revue à la hausse, il serait, me semble-t-il, sans doute opportun de sortir du registre des déclarations de principe et de soutenir concrètement les structures qui œuvrent sur le champ de la lutte contre les discriminations, le rejet de l'autre...

Mme JOINT. - Je ne sais pas ce que les familles vont penser de votre intervention, Madame : quand des familles se retrouvent avec des enfants harcelés, je doute que vos solutions soient les meilleures.

Mme BOULTAM. - Je termine.

M. JLALJI. - Elle est très bien cette intervention.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'avez pas la parole Madame.

Mme BOULTAM. - Je termine. La jeunesse reste une priorité de notre mandat régional et à travers nos politiques, nous nous engageons pleinement dans la lutte contre le harcèlement en lien avec les instances académiques afin de favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes néo-aquitains dans un cadre de vie et d'apprentissage sûr.

M. LE PRÉSIDENT. - Sans vouloir remettre une pièce dans la machine et en essayant de se sortir des clivages, je partageais avec Jean-Louis NEMBRINI des souvenirs d'interne dans un grand lycée de Saint-Étienne. Où se passaient le bizutage et le harcèlement ? Dans les classes de prépa. Dans l'élitisme. Dans ce que l'on appelle le virilisme. Dans le virilisme. Et c'est toujours les êtres faibles, comme le disaient Jean-Louis ou Yasmina, qui le subissent. Donc, n'exploitons pas ce problème-là. Condamnons-le et faisons attention à ne pas le perpétuer par quelques discours, quelques pensées ou quelques postures que ce soit.

Chers collègues, je ne voudrais pas que nous nous quittions sans que je vous aie rappelé que vous avez sur vos tables un livre édité par *Le Populaire* sur Vassivière. Vous ne couperez pas bien entendu à la photo du Président de la Région en train de pêcher à la mouche.

Et dernier point, qui va faire plaisir à Alain BACHÉ : la motion que tu as présentée est votée.

À 81 voix. Avec un rassemblement un peu hétéroclite, mais la motion est votée.

M. BACHÉ. - Nous aurons la victoire modeste.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je vous remercie. Bon retour. À très vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h16 .

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	La République en Marche
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	La République en Marche
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National

CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ETCHECAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	La République en Marche
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JOUVE Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	La République en Marche
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientaion, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	La République en Marche
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
THIERRY Nicolas	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche

Bordeaux, le **25 MAI 2023**

Objet : Convocation Séance Plénière du 12 juin 2023

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 12 juin 2023 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 13 juin 2023)

Hôtel de la Région
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2^{ème} étage

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Le Président du Conseil Régional



Alain ROUSSET

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE**LUNDI 12 JUIN 2023***et son prolongement éventuel le mardi 13 juin 2023**Saisine du CESER : titres des dossiers en gras***Commissions**

		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Fonctionnement du Conseil Régional - Commission Permanente - Décision de remplacement	
02a	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL	Toutes
02b	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	Toutes
02c	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	Toutes
02d	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014- 2020"	Toutes
02e	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	Toutes
03a	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL	1
03b	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	1
03c	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINEMA"	1
03d	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020"	1
03e	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	1
04a	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL	Toutes
04b	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION"	Toutes
04c	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "RÉGIE CINÉMA"	Toutes
04d	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014- 2020"	Toutes
04e	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE "SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"	Toutes
05	ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2024	1

05b	Rapport d'activité 2022	1
06	Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs	7
07	Conventions d'affrètement réciproque sur les services de transport scolaire, urbain et interurbain entre la Région Nouvelle-Aquitaine et plusieurs Autorités organisatrices de la Mobilité (AOM)	7
08	Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) de la Régie Régionale des Transports de la Haute-Vienne (RRTHV)	7
09	Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 : amendements souhaités par l'Etat des maquettes financières pour satisfaire au mandat de négociation	2, 4, 6
10	Approbation de deux Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Grand-Pau (64) et Pays Basque (64)	6
11	Revitalisation des centres bourgs : convention opérationnelle de revitalisation de centre-bourg Saint-Sever (40) 2023-27	6
12	Accompagnement de l'OPAH-RU des centres-bourgs de Roquefort et de Gabarret	6
13	Reprise du marché de la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'enseignement Supérieur Musique et Danse - PESMD de Bordeaux - Promesse de vente du terrain d'assiette	2, 10
14	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10
15	Industries Culturelles et Créatives : Avenant au Contrat de filière Livre Nouvelle-Aquitaine 2021 / 2023	10
16	Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAS FRANCOFOLIES <i>Confidentiel _Envoyé aux seuls Conseillers Régionaux avec la convocation à la séance</i>	1, 10
17	Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027	8, 9
18	Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine - Convention Objectifs et de Moyens 2023-2025	8
19	Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant	9
20	Soutien au projet de recherche HYDRAXYS visant à analyser l'efficacité des solutions d'adaptation au changement climatique de la gestion de la ressource en eau en fonction des territoires néo-aquitains	2, 8, 9
21	Programme Fulbright - Nouvelle-Aquitaine de mobilité des chercheurs - Convention de partenariat 2023-2027	2
22	Convention cadre entre la fédération Nationale des Sciences Politiques et la région Nouvelle-Aquitaine pour le soutien du Campus de Sciences Po sur le site de Poitiers sur la période 2023-2025	2
23	International - convention - cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine /Team France Export Nouvelle Aquitaine	4

24	Règlement d'Intervention Sports et Activités Physiques	10
25	Parcs naturels régionaux : validation de 4 contrats de parcs pour la période 2023-2026 et partenariats avec les ligues et comités sportifs régionaux pour la promotion des bonnes pratiques des sports en milieu naturel	9, 10
26	Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine	10
27	Politique régionale de soutien à la vie associative : Charte d'engagements réciproques entre la Région, l'Etat et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2028	10
28	Règlement d'intervention sur la promotion de l'Egalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité	10
29	Fusion des lycées des métiers du bâtiment de Felletin (23)	2
30	Amélioration des conditions de formation des apprenants du champ sanitaire et social : adaptation et évolution de règlements d'intervention	3, 6
31	Modification de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil régional portant sur la modulation des indemnités de fonctions des conseillers régionaux	1
32	Désignation d'un référent déontologue de l'élu local	1
33	Tableau des emplois	1

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°1 à la délibération n° 6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 8 – CONTRÔLE ET PILOTAGE
ARTICLE 35. INSTANCES DE PILOTAGE

Ajouter une sous-partie numérotée 35.3, intitulée « Comité de suivi », dont la rédaction intégrera les idées suivantes :

- Le comité de suivi est composé d'élus du Conseil régional, il vise à intégrer une instance démocratique aux modalités de suivi de l'exécution de la convention ;
- La présidence du comité de suivi revient à un élu de l'opposition ;
- Le comité de suivi se réunit successivement à chaque comité de pilotage, un bilan de ce dernier y sera systématiquement présenté ;
- L'exécutif y est représenté par le Président du Conseil régional ou le vice-président en charge des Transports, celui-ci sera tenu de faire part au comité de pilotage des remarques et avis recueillis au sein du comité de suivi.

Exposé des motifs :

L'importance prêtée au transport ferroviaire doit aller de pair avec la démocratisation de sa gouvernance. Il est nécessaire que les élus régionaux, dans leur diversité politique et géographique, soient associés au suivi de cette convention, a fortiori dans un contexte d'ouverture progressive à la concurrence.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°2 à la délibération n° 6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 3- CONSISTANCE DU SERVICE ET MODALITES D'EXECUTION DU SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORT REGIONAL DE VOYAGEURS

ARTICLE 11. POLITIQUE TARIFAIRE

11.1. Tarification régionale

d) Évolution et modification de la gamme tarifaire régionale

Ajouter un paragraphe rédigé ainsi :

« La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage par ailleurs à lancer une étude tarifaire préalable afin de développer une nouvelle tarification facilitant les déplacements des étudiants au sein de la Région. Cette tarification destinée aux jeunes de moins de 26 ans permettra de se déplacer de manière illimitée sur le trajet TER de son choix. Le prix dépendant du trajet et du forfait choisi. »

Exposé des motifs :

Bien qu'existantes, les tarifications actuelles proposées par la Région à destination des jeunes ne répondent pas à toutes les problématiques. En effet, aucun tarif n'est proposé aux étudiants qui emprunteraient de façon régulière, voire quotidienne, un trajet TER domicile-lieu d'étude.

Pour répondre à ce besoin, d'autres régions ont mis en place une tarification spéciale destinée aux moins de 26 ans et permettant de se déplacer de manière illimitée sur le trajet TER de son choix. On peut notamment citer l'abonnement FréquentiO' en Occitanie, ou encore l'abonnement Tutti - 26 ans dans les Pays de la Loire.

C'est en reprenant ce modèle que nous proposons que la Région s'engage dans cette convention à développer un abonnement similaire.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°3 à la délibération n°6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 3 – CONSISTANCE DU SERVICE ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORT RÉGIONAL DE VOYAGEURS

ARTICLE 20. QUALITÉ DU SERVICE

20.1. Définitions et objectifs

Ajouter : « Pour le critère 1, le système d'incitation à la qualité s'appliquera de manière détaillée ligne à ligne et non de manière globalisée chaque année. »

TITRE 7 – RÉGIME FINANCIER

ARTICLE 30. LES ÉLÉMENTS DE MODULATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

30.5. Réfaction de charge et pénalités pour non-réalisation de l'Offre de transport

Ajouter : « Ces modalités de calcul de la réfaction et des pénalités s'appliqueront de manière détaillée ligne à ligne et non de manière globalisée chaque année. »

Exposé des motifs :

Le système de « bonus-malus » tel que présenté dans la convention est ambitieux avec une hausse de 25% comparé à la convention précédente qui doit permettre d'aller vers une meilleure régularité de la part de l'opérateur.

Cependant, ce système est considéré de manière globalisée sur l'ensemble du réseau. Cela permet à l'opérateur de compenser la mauvaise régularité sur une ligne par plusieurs bonnes performances sur d'autres. Certains territoires pourraient donc ne pas bénéficier de cette nouvelle exigence fixée par la région.

Cet amendement a donc pour but de relever l'exigence des indicateurs de performance et de régularité de cette convention pour inscrire un pilotage ligne par ligne afin que le système de « bonus-malus » s'applique dès lors que les résultats ne sont pas au rendez-vous sur une ligne particulière. Ce système existe déjà dans d'autres régions, comme le Centre-Val-de-Loire.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°4 à la délibération n° 6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 4 – RELATIONS AUX USAGERS

ARTICLE 22. INFORMATION DES VOYAGEURS

Ajouter une sous-partie numérotée 22.6, intitulée « Suivi de la performance », dont la rédaction intégrera les idées suivantes :

- SNCF Voyageurs informe la Région de la performance de ses actions d'information auprès des voyageurs dans le cadre d'un document dédié ou de son rapport annuel d'activité ;
- Ce document intégrera divers indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs visant à évaluer l'efficacité de ses moyens d'information sur l'ensemble des canaux énumérés à l'article 22.1 (hors gares et trains) ;
- En fonction des résultats observés, ce document intégrera aussi des perspectives d'amélioration et de diversification de ces outils.

La sous-partie « TITRE 8 – CONTRÔLE ET PILOTAGE, ARTICLE 33. INFORMATION DE LA RÉGION, 33.2 Informations à transmettre à la Région » est modifiée en conséquence.

Exposé des motifs :

Nulle part dans la convention, il n'est fait mention de l'obligation de la part de SNCF Voyageurs d'établir des indicateurs de performance des ses actions d'information et de les communiquer à la Région. Pourtant, le manque d'information ou la difficulté d'y accéder est très souvent cité parmi les motifs d'insatisfaction des usagers du train. Il peut même parfois conduire à privilégier un autre mode de transport.

Cet amendement vise donc à porter une attention accrue à l'efficacité des moyens déployés pour informer les voyageurs, a fortiori dans un contexte de trafic perturbé.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°5 à la délibération n° 6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 5 – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

ARTICLE 24. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

24.1 Maîtrise des impacts environnementaux

c) Bilan carbone et émissions de particules

À l'issue du dernier paragraphe, ajouter : « *SNCF Voyageurs poursuit son engagement dans la démarche PLANETER. Ce dispositif vise à intégrer à tous les niveaux les enjeux carbone de TER et à sensibiliser les équipes à faire le lien entre le carbone et leur métier.* »

e) Gestion des déchets

Remplacer « *SNCF Voyageurs développe progressivement, sur la durée de la Convention, le tri sélectif des déchets dans les bâtiments servant de support à la préparation et à la réalisation du service (bureaux de gare)* » ;

Par : « *SNCF Voyageurs développe progressivement, sur la durée de la Convention, le tri sélectif des déchets sur le périmètre du service, incluant l'équipement des rames* ».

À l'issue du premier paragraphe, ajouter : « *À l'échéance de la présente convention, le tri sélectif sera complètement déployé.* »

f) Le recyclage et le démantèlement du matériel

À l'issue de ce paragraphe, ajouter : « *SNCF Voyageurs s'engage à réemployer, réutiliser ou recycler les produits ferroviaires. Elle déploie les moyens nécessaires pour parvenir à l'objectif de zéro déchets non valorisés à l'échéance de la présente convention.* »

24.2 Actions sociétales

Déplacer « **c) Politique d'Achats Responsables** » au sein de « **24.1 Maîtrise des impacts environnementaux** »

Ajouter avant le premier paragraphe : « *SNCF Voyageurs orientera, chaque fois que cela est possible, ses choix vers des matériels et matériaux éco-conçus, issus du réemploi en matières recyclées ou/et recyclables. Dès qu'une alternative est possible, elle évitera l'utilisation de produits toxiques pour l'environnement ou la santé.* »

Exposé des motifs :

La présente convention porte sur les sept prochaines années, période que l'on sait déjà cruciale pour enrayer le changement climatique. L'ampleur de cet objectif nécessite que chacun, à son échelle, fasse les efforts nécessaires pour y contribuer.

Dans leur version actuelle, les dispositions visant à maîtriser l'impact environnemental du service manquent d'ambition. Il est proposé d'en renforcer quatre aspects :

- Suivi et diminution du bilan carbone : la démarche PLANETER est transversale et vise à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre via l'innovation, l'évolution des modes d'exploitation, l'incitation et l'information auprès des voyageurs et la multimodalité ;
- Gestion et valorisation des déchets : au vu des enjeux, il n'est pas envisageable de s'en tenir à un objectif vague (« *développe progressivement* ») et restrictif (« *dans les bâtiments servant de support à la préparation et à la réalisation du service* ») ;
- Valorisation du matériel : là encore, il est nécessaire de déterminer des objectifs clairs et ambitieux ;
- Achats responsables : pour l'heure, la politique d'achats responsables n'inclut aucun volet environnemental explicite, la rédaction proposée permet d'intégrer les dimensions écoresponsable et sanitaire.

Cet amendement s'inscrit dans la feuille de route régionale Neo Terra, en particulier les ambitions 3. La transition des entreprises, 4. Les mobilités propres et 7. Objectif « zéro déchet ».

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°6 à la délibération n° 6 :

**Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030,
passée avec SNCF Voyageurs**

TITRE 3 – CONSISTANCE DU SERVICE ET MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORT RÉGIONAL DE VOYAGEURS
ARTICLE 15. INTERMODALITÉ TER/VÉLO

Ajouter, à l'issue du second paragraphe : « *La Région souhaite néanmoins qu'un minimum de huit emplacements par rame soit garanti dans les TER sur la base de ce qui est déjà fixé réglementairement pour les Intercités et TGV.*

La Région, en tant qu'autorité organisatrice, s'accordera avec SNCF Voyageurs dans une convention ultérieure sur les modalités de réservation des emplacements vélo à bord des TER. Le système de réservation obligatoire pour les vélos permettra ainsi de cadrer les conditions d'accès des vélos à bord, de garantir la sécurité des usagers et de baisser sensiblement le conflit entre l'opérateur et l'usager.

La Région adaptera aussi son carnet de commandes des futures rames TER et mènera une stratégie d'adaptation des rames actuelles pour que ce minimum soit respecté. »

Exposé des motifs :

La convention telle que rédigée ne fait pas apparaître de véritable ambition pour l'intermodalité train-velo. Les actions saisonnières telles que récapitulées dans les annexes ne peuvent à elles seules constituer des objectifs réalistes et souhaitables pour les usagers.

La problématique embarquement des vélos à bord des TER ne se pose pas seulement en période estivale. Si des solutions pour embarquer jusqu'à 25 vélos sont présentées dans les annexes de la convention comme la 10-4, il est désormais nécessaire d'inscrire ce volontarisme par des objectifs annuels et des dispositifs quotidiens.

Par ailleurs, le schéma défendu par le Conseil régional, à savoir le dépôt du vélo personnel en gare de départ pour en louer un nouveau en gare d'arrivée, ne fonctionne pas pour de multiples raisons, notamment parce que l'ensemble des gares ne sont pas équipées de box sécurisés et que le vélo en libre-service n'est pas non plus déployé partout. De manière générale, ce modèle ne répond pas au développement de l'usage du vélo.

Si le décret du 19 janvier 2021 impose désormais un minimum de huit emplacements dans les Intercités et les TGV, la région, par le moyen de cette convention, peut aussi fixer un nombre d'emplacements minimum à bord des TER ainsi que de pouvoir se saisir de la mise en place d'un système de réservation qui serait connu des usagers et obligatoire avant l'accès à bord. Ce système diminuerait les conflits entre l'opérateur et les usagers mais permettrait aussi à l'opérateur de fluidifier l'accès à bord des vélos.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°7 à la délibération n° 6 :

Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs

PRÉAMBULE

Ajouter, à la fin : « Concernant le lot « Sud Aquitaine » (lot D), il sera mis en concurrence en incluant le centre de maintenance dans l'appel d'offre pour une mise en service par le nouvel attributaire en 2028. Cette mise en concurrence se fera en concomitance avec le lot « Poitou-Charentes » (lot A) pour permettre à l'attributaire de lancer les travaux de création du centre de maintenance. La région reprendra la propriété effective de ce centre au renouvellement du marché. »

Et modifier la phrase précédente de la façon suivante : « et d'attribuer les lots « Périgord-Limousin » (lot B) et « Bassin bordelais » (lot C) d'ici la fin du mandat régional ».

TITRE 9 - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE DE LA CONVENTION

Intégrer les mêmes modifications qu'au sein du préambule.

Par voie de conséquence, il est également nécessaire de modifier le programme d'investissement cité dans la synthèse de la délibération et le second volet portant sur la construction des centres de maintenance pour **supprimer la mention de « Sud Aquitaine » de la liste** et pour **ramener le montant d'investissement de ce volet de 193 M€ à une 163 M€.**

Dans les *Annexes 1-1 et 2-1*, il est également nécessaire de mentionner que le découpage du lot (D) inclut l'exploitation **et la maintenance.**

Exposé des motifs :

Le lot (D) « Sud Aquitaine » ne pourra être détaché de la convention qu'une fois doté d'un centre de maintenance industrielle pour lequel le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine compte investir conformément à sa stratégie de conserver la propriété de ces installations. Néanmoins, cela repousse la mise en concurrence de ce lot après la fin du mandat actuel.

Cet amendement propose de lancer la mise en concurrence de ce lot en concomitance avec la mise en concurrence du lot (A) « Poitou-Charentes » et d'inclure la création d'un centre de maintenance dans l'appel d'offre comme cela a pu être fait dans d'autres régions comme PACA.

Ainsi, l'opérateur ayant remporté ce lot permettrait à la région d'accélérer son calendrier de mise en concurrence, de laisser les investissements de départ à l'opérateur tout en prévoyant la reprise de propriété du centre à l'échéance du marché en question.

En l'état actuel, le sud de la région connaîtrait un retard sur les bénéfices attendus de l'ouverture à la concurrence du réseau TER notamment en matière d'offre de services ce qui pénalise directement les usagers. Par ailleurs, avancer les travaux du centre de maintenance permettrait aussi d'offrir des opportunités non négligeables à la maintenance du RER basque et offrirait l'opportunité d'avancer le calendrier de ce projet.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°8 à la délibération n° 6 :

Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs

TITRE 3 – CONSISTANCE DU SERVICE ET MODALITÉS D'EXÉCUTIF DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT RÉGIONAL DE VOYAGEURS

ARTICLE 13. COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES TITRES DE TRANSPORT

13.1 Principes généraux

Modifier le paragraphe 3 ainsi : *« L'intégration de la distribution des titres ferroviaires et multimodaux au sein d'un système de distribution régional mis à disposition auprès de SNCF Voyageurs est néanmoins prévue selon des modalités de déploiement progressif à déterminer. La phase de cohabitation des outils SNCF Voyageurs et des futurs outils régionaux seront précisées dans un calendrier fixé par Région. Une phase d'étude précisera les raisons et conditions de la sortie définitive de l'outil SNCF Voyageurs ou le maintien concomitant des systèmes d'information et de distribution de SNCF Voyageurs et de MODALIS. Cette décision fera l'objet d'une instruction conjointe par les services du Conseil régional et de SNCF Voyageurs, d'une délibération spécifique du Conseil Régional exposant les raisons et l'opportunité d'une telle décision et, enfin, de la signature d'un avenant sur ce sujet précis par les parties. »*

Exposé des motifs :

Pour développer l'intermodalité, le Conseil régional investit des sommes considérables dans le programme MODALIS porté par Nouvelle Aquitaine Mobilités. À titre d'exemple, nous avons inscrit au budget 2023 14 millions d'euros (AP) et 4,7 millions (CP) en investissement et 1,4 et 1,7 millions d'euros en fonctionnement (AE et CP). Aussi, la présente convention prévoit de faire cohabiter deux systèmes d'informations des usagers, un outil de SNCF Voyageurs et MODALIS pour le Conseil régional.

De plus, l'actuelle convention stipule que « *La phase de cohabitation des outils SNCF et des futurs outils régionaux et la sortie définitive des outils SNCF seront précisées dans un calendrier fixé par la Région* ». Cette orientation visant à faire disparaître les outils de la SNCF pour la billettique TER est aujourd'hui prématurée et doit faire l'objet d'une instruction rigoureuse sur l'opportunité de ce choix et ses conséquences pour les deux institutions, SNCF Voyageurs et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

À titre d'exemple, une sortie définitive des outils SNCF serait un frein à l'intermodalité pour les voyageurs provenant des territoires extérieurs à la Nouvelle-Aquitaine qui voyagerait pour une partie du voyage en TGV ou en Intercités.

Il convient donc d'instruire cette décision techniquement et politiquement pour engager, soit le maintien d'une double offre d'information des usagers et de commercialisation des titres de transport, soit une offre unique du Conseil régional (MODALIS).

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°1 à la délibération n°6
Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

POUR UNE PROLONGATION DE 10 ANS DE LA CONVENTION AVEC LA SNCF

Amendement

A la page 5 :

« Pour pouvoir poursuivre cette dynamique positive, la Région décide donc de renouveler sa confiance à SNCF Voyageurs, en conventionnant avec elle un nouveau contrat d'exploitation du service public de transfert ferroviaire régional de voyageurs, d'une durée de sept années, qui couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030. »

Remplacer par :

« Pour pouvoir poursuivre cette dynamique positive, la Région décide donc de renouveler sa confiance à SNCF Voyageurs, en conventionnant avec elle un nouveau contrat d'exploitation du service public de transfert ferroviaire régional de voyageurs, d'une durée de dix années, qui couvrira la période allant du 1^{er} janvier 2023 (avec effet rétroactif) au 31 décembre 2032. »

A la page 8, supprimer le paragraphe suivant :

« La mise en concurrence prescrite par la loi NPF sera mise en œuvre progressivement pendant la durée de la convention, par détachements progressifs des quatre lots définis par la Région, décrits précédemment.

La convention passée avec SNCF Voyageurs précise ainsi les modalités de la réduction échelonnée de son périmètre : en 2027 le lot A, Poitou Charentes sera mis en exploitation après appel d'offres et au moins deux autres lots seront également attribués dans le mandat régional 2021-2028.

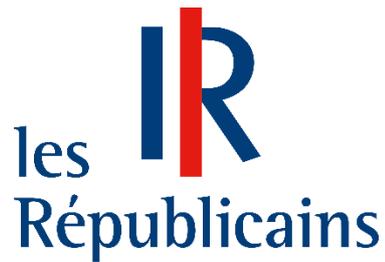
Comme la loi l'exige désormais, ces mises en exploitation seront précédées d'une procédure d'appel d'offres, qui fera l'objet de la publication d'un avis de préinformation (API), adopté en commission permanente pour chacun des lots.

Le délai minimal nécessaire pour mettre en œuvre l'ensemble du processus est estimé à 38 mois. »

Exposé des motifs

Une grande majorité d'élus, de citoyens, de collectifs d'usagers, le CESE sont opposés à l'ouverture à la concurrence et souhaitent faire appel à la compétence historique et à la technicité de SNCF Voyageurs.

La loi « nouveau pacte ferroviaire » (NPF) du 27 juin 2018, qui assujettit tout contrat de service ferroviaire signé avant le 25 décembre 2023, permet de signer un contrat de gré-à-gré avec SNCF Voyageurs avant cette date pour une durée maximale de 10 ans.



Séance plénière des 12 et 13 juin 2023

Amendement n°1 sur la délibération 06 - Approbation de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs

Dispositif

Cette proposition sursoit et remplace la délibération 06.

La convention actuelle pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2019-2024 entre la Région et SNCF Voyageurs est en vigueur jusqu'au 25 décembre 2023.

L'exécutif propose une rupture anticipée de celle-ci, afin d'en signer une nouvelle, avec le même interlocuteur, pour une durée de 7 ans, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Partenaire exclusif de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2002, la SNCF doit être en capacité de nous proposer une qualité de service optimale et ce, de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Nous devons réussir à établir ce contrat de confiance avec notre interlocuteur, gage de sa sincérité et de ses engagements.

Il est proposé de prolonger la négociation avec SNCF voyageurs jusqu'au 31 octobre 2023

Cette négociation sera menée conjointement avec le comité transpartisan de suivi de cette convention et de la mise en place de la concurrence, qui voit donc sa mission être prolongée et étendue jusqu'à la date indiquée.

Un report du vote lors de la séance plénière du 11 décembre 2023 de la convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs, est ainsi proposé.

Exposé des motifs

La loi du Nouveau Pacte Ferroviaire de 2018, par transposition des normes européennes, impose aux collectivités la mise en concurrence de son service public de transports.

Elle précise également que toute convention signée avec la SNCF avant le 31 décembre 2023, peut courir jusqu'à 10 ans.

Or, notre convention régionale actuelle ne prend fin qu'au 25 décembre 2023. La mise en concurrence étant une obligation légale, le Président avait deux choix, celui de l'accepter pleinement ou de prolonger jusqu'au maximum légal la nouvelle convention. Nous sommes en désaccord avec le choix politique du Président, qui n'est qu'un entre-deux.

En effet, les résultats en matière de qualité de service (régularité, non-respect des capacités, ponctualité au départ de Bordeaux, qualité produite et perçue) de la SNCF ne sont pas au rendez-vous.

Si nous saluons le travail des services, cette nouvelle convention ne va pas assez loin et ne permettra pas de garantir une plus grande ambition.

Il nous faut replacer l'utilisateur au cœur de cette négociation. Il est notre boussole quant au niveau d'exigence que nous devons obtenir de notre interlocuteur.

C'est pour cela qu'il est proposé de prolonger les négociations entre la Région et son partenaire historique, la SNCF, afin de faire évoluer collectivement les modalités de cette convention.

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°1 à la délibération n°19
Accompagnement au changement en faveur des transitions
environnementales : nouvelle stratégie régionale et
approbation du règlement d'intervention correspondant

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

AUGMENTATION DU BUDGET

Amendement

A la page 2 de la synthèse de la délibération :

Incidence financière régionale

« La stratégie n'emporte pas d'incidence financière directe. »

Remplacer par :

« La stratégie aura une incidence financière minimum de 2 M€ supplémentaire par rapport à l'existant. Elle sera entérinée dès l'élaboration du budget primitif 2024, puis montera progressivement en puissance les années suivantes »

Exposé des motifs

Devant l'urgence environnementale, la nécessité de la transition doit s'ancrer dans les politiques publiques et les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. Par conséquent, la stratégie ACTE doit être soutenue massivement par la Région afin d'accompagner les bifurcations de manière plus ambitieuse, globale et systémique auprès des différentes sphères d'acteurs dans nos territoires.

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°2 à la délibération n°19
Accompagnement au changement en faveur des transitions
environnementales : nouvelle stratégie régionale et
approbation du règlement d'intervention correspondant

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

Modification d'un taux d'intervention du RI

Amendement

A la page 22 modification du taux d'intervention :

Item dispositif

« - Soutien partenaires structurants -

Renforcer la connexion à la nature pour accélérer le passage à l'action en faveur des transitions environnementales

- Intensité maximale des aides 30 % - »

Remplacer par :

Item dispositif

« - Soutien partenaires structurants -

Renforcer la connexion à la Nature pour accélérer le passage à l'action en faveur des transition environnementales

- Intensité maximale des aides 50 % »

Exposé des motifs

La stratégie ACTE doit être soutenue par la Région pour accompagner les transitions de manière plus ambitieuse et globale en incluant tous les acteurs susceptibles de favoriser le changement et massifier l'éducation à l'environnement dans nos territoires pour réussir les bifurcations.



Amendement 1 à la délibération N° 19

Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant

Amendement

Après Page 13, Chapitre 5, remplacer le paragraphe suivant

Les premiers champs explorés seront :

- la préservation de l'eau et des milieux aquatiques ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la gestion des risques littoraux ;
- l'économie circulaire et la prévention des déchets ;
- la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Par

Les premiers champs explorés seront :

- la préservation de l'eau et des milieux aquatiques ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la gestion des risques littoraux ;
- l'économie circulaire et la prévention des déchets ;
- la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, **tout en exposant de façon nuancée et objective les avantages et les inconvénients de chacune de ces énergies.**

Exposé des motifs

Certaines énergies renouvelables sont des infrastructures qui ont un impact visuel, sonore et environnemental significatif sur les habitants des villages et des zones dans lesquelles elles seront installées. Plus particulièrement, les éoliennes sont largement rejetées par les populations locales concernées, en raison des nombreuses nuisances qu'elles causent et de leur trop faible productivité.

Cette nouvelle politique d'éducation et de sensibilisation aux transitions environnementales devrait donc prendre en compte ces réalités objectives, en nous présentant une vision nuancée et parfois critique de leur impact. C'est de cette façon que les publics cibles, comme les lycéens, pourront se faire leur propre opinion et avoir ainsi un avis libre et éclairé au sujet de la transition énergétique.

**Amendement 2 à la délibération N° 19****Accompagnement au changement en faveur des transitions
environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du
règlement d'intervention correspondant****Amendement**

Après Page 14, Chapitre 5-3, remplacer le paragraphe suivant :

Ce dispositif aura pour objectif d'encourager des projets à l'initiative des lycéens, apprentis et jeunes pour devenir acteurs du changement en faveur des transitions environnementales. Il sera animé en lien avec le Conseil régional des jeunes. Le développement d'une approche scientifique sera recherché au travers d'une mise en débat des enjeux relatifs à l'érosion de la biodiversité (Ecobiose) et au changement climatique (Acclimatera). L'enjeu principal de ce dispositif est celui de sa massification, afin de faire bénéficier un nombre plus important de jeunes de cet accompagnement régional.

Par

Ce dispositif **facultatif** aura pour objectif d'encourager des projets à l'initiative des lycéens, apprentis et jeunes pour devenir acteurs du changement en faveur des transitions environnementales. Il sera animé en lien avec le Conseil régional des jeunes. Le développement d'une approche scientifique sera recherché au travers d'une mise en débat des enjeux relatifs à l'érosion de la biodiversité (Ecobiose) et au changement climatique (Acclimatera). L'enjeu principal de ce dispositif est celui de sa massification, afin de faire bénéficier un nombre plus important de jeunes de cet accompagnement régional.

Exposé des motifs

Il convient de respecter les programmes scolaires qui sont conçus pour transmettre à nos lycéens et apprentis une base solide de connaissances et compétences.

Toute considération partisane est à proscrire dans nos établissements, ceci afin de préserver l'objectivité et l'impartialité et de permettre à nos lycéens et apprentis de former librement leur propre opinion.

En ce qui concerne les programmes d'éducation à l'environnement, le risque existe qu'ils se transforment en des discours de culpabilisation à l'encontre de notre jeunesse qui serait injustement considérée comme responsable de tous les maux écologiques que nous connaissons. C'est pourquoi le dispositif proposé doit rester facultatif et aucun lycéen ou apprenti ne devra être contraint d'y participer. Concernant les lycéens et apprentis mineurs, il est impératif d'obtenir l'autorisation des parents pour participer à cet accompagnement hors programme officiel et, concernant les lycéens majeurs, ils seront avertis de son caractère facultatif.

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°1 à la délibération n°24
Ega-conditionnalités

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

APPLICATION DES ÉGA-CONDITIONNALITÉS

Amendement

page 1 du Règlement d'intervention

« Parfois le théâtre de phénomènes de violences et de discriminations, elle représente toutefois un formidable outil éducatif, de mixité sociale, de discipline et de persévérance. Elle est également porteuse de valeurs de fraternité et d'intégration sociale. »

Ajouter :

« C'est pourquoi la Région s'engage à appliquer les éga-conditionnalités, c'est-à-dire à conditionner et à évaluer l'attribution des financements publics ou des autorisations administratives au respect des principes et pratiques égalitaires femmes/hommes et de non-discrimination. La Région veillera à la formation des équipes encadrantes contre les violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discrimination. Elle sera également attentive à la parité dans les instances de direction sportive. »

Exposé des motifs

Les activités sportives et de loisirs constituent le troisième secteur des violences sexistes et sexuelles. Il est urgent de prévenir et de former l'ensemble des équipes encadrantes pour mettre fin à ce fléau. Les éga-conditionnalités sont un moyen de renforcer et de mesurer l'engagement de la Région pour assurer l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences. Le soutien financier de la Région doit être conditionné à la formation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discrimination.

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°2 à la délibération n°24
Privilégier les terrains naturels

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

PRIVILÉGIER LES TERRAINS NATURELS

Amendement

page 10 du Règlement d'intervention

« - Favoriser les équipements sportifs innovants face aux enjeux notamment environnementaux, sanitaires et technologiques »

Ajouter :

« ***En privilégiant les terrains naturels lorsque les conditions techniques le permettent*** »

Exposé des motifs

Après avoir fait l'objet d'une alerte sanitaire, les terrains synthétiques ont fortement évolué mais leur intérêt écologique demeure limité au regard des terrains naturels. Les terrains naturels participent à la vie d'un écosystème. En tant qu'espaces végétalisés, ils sont à la fois vertueux pour le cycle de l'eau via la ré-évaporation, facteurs de réduction du phénomène d'îlot de chaleur grâce à l'absorption du rayonnement solaire, et capteurs de polluants atmosphériques, notamment les microparticules issues des moteurs. L'augmentation du nombre de terrains naturels est un véritable objectif à poursuivre, en particulier dans les milieux urbains.

Séance plénière des 12 & 13 juin 2023

Amendement n°3 à la délibération n°24
Sports aériens et aéro-clubs thermiques

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

LA FIN DU SOUTIEN AUX SPORTS AÉRIENS ET AUX AÉRO-CLUBS THERMIQUES

Amendement

page 12 du Règlement d'intervention

« CRITÈRES D'INÉLIGIBILITÉ :

- les manifestations pour les catégories d'âges inférieures à U17 (16 ans) et vétérans/masters,
- les compétitions régionales, inter-régionales, nationales inférieures au niveau « coupe de France »,
- les stages des équipes nationales, les sports mécaniques et motorisés, les événements liés à un championnat national, les compétitions corporatistes, les assemblées fédérales. »

Ajouter :

« - les stages et les sports aériens, les aéro-clubs thermiques »

Exposé des motifs

La Région Nouvelle-Aquitaine est fortement frappée par les effets du changement climatique et par l'érosion de la biodiversité. L'offre sportive tout comme les événements sportifs sont de grands rassemblements populaires qui doivent amorcer leur transition écologique. Les sports aériens thermiques ont une empreinte écologique trop importante pour continuer à être soutenus par la Région.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°1 à la délibération n° 24 :

Règlement d'intervention Sports et activités physiques

Il est demandé que les modalités de financement des dispositifs soient systématiquement précisées.

Exposé des motifs :

En l'état actuel du règlement d'intervention, seuls certains dispositifs sont associés à des modalités de subvention précises (plafond, taux d'intervention, assiette, éventuelle bonification, cofinancement...). Pour d'autres, il est parfois simplement indiqué que « *le financement reste sous réserve du budget de la collectivité et de ses potentielles contraintes budgétaires* ».

Pour des raisons de transparence démocratique et de lisibilité vis-à-vis des acteurs concernés, il est nécessaire que les modalités soient déterminées et que ces informations soient publiques.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°2 à la délibération n° 24 :

Règlement d'intervention Sports et activités physiques

Axe 1.1. L'activité physique comme enjeu de santé et de société

Dispositif : Le mouvement sportif : relai des enjeux de santé et de société sur le territoire

Remplacer : « *Afin de donner une véritable dimension au projet, il sera demandé aux acteurs d'aborder au moins 3 volets parmi les items suivants* » ;

Par : « *Il sera demandé aux acteurs d'aborder de manière prioritaire au moins un volet parmi les items suivants. Les projets abordant plusieurs volets pourront être valorisés.* »

Exposé des motifs :

Le fait de conditionner l'éligibilité des acteurs au fait « d'aborder au moins trois volets » parmi les cinq identifiés peut conduire à restreindre le dispositif de façon démesurée et inefficace. D'autant qu'une thématique bien traitée vaut parfois mieux que plusieurs objectifs dilués.

En réduisant cette condition à un volet prioritaire, l'objectif est de toucher davantage d'acteurs sans limiter l'impact du dispositif.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance



CONSEIL RÉGIONAL DU 12 JUIN 2023

Amendement n°3 à la délibération n° 24 :

Règlement d'intervention Sports et activités physiques

Axe 1.1. L'activité physique comme enjeu de santé et de société

Dispositif : Le mouvement sportif : relai des enjeux de santé et de société sur le territoire

Remplacer : « Une bonification de 10% maximum pourra être apportée en fonction de la classification DATAR du territoire concerné » ;

Par : « Une bonification de 30% maximum pourra être apportée en fonction de la classification DATAR du territoire concerné ».

Exposé des motifs :

Le degré de vulnérabilité des territoires est évalué en fonction de différents critères socio-économiques, parmi lesquels le niveau de formation de la population ou l'accessibilité aux services de la vie courante.

Les objectifs sociétaux poursuivis par ce premier dispositif revêtent donc une importance particulière pour les territoires dits vulnérables.

Afin d'en augmenter l'impact, il est proposé de majorer le plafond de la bonification.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Renaissance
Centre et Indépendants



SÉANCE PLÉNIÈRE DES 12 ET 13 JUIN 2023

Amendement n°1 à la délibération n° 26 :

**« RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE
EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE »**

Il est proposé :

D'amender la délibération en ajoutant un paragraphe à la fin de la partie « Conditionnalités des aides régionales » rédigé ainsi :

« Soucieuse de l'accessibilité de ses aides aux petites structures, la Région s'appuiera sur les intercommunalités pour veiller à la bonne diffusion de l'information concernant les aides et leurs conditionnalités, et accompagner les acteurs dans l'accès aux dispositifs. »

Exposé des motifs

Si plusieurs aides sont listées dans ce règlement d'intervention, l'accès à l'information est parfois difficile, en particulier pour les plus petites associations et celles qui ne sont pas structurées en réseaux. La mise en place des éco-socio conditionnalités peut également représenter un frein supplémentaire pour ces structures.

Pour pallier cela, et en cohérence avec ce que nous avons proposé pour les aides aux entreprises, nous proposons de confier aux intercommunalités un rôle de communication des dispositifs régionaux. Plus accessibles et proches des réalités de ces associations, les intercommunalités apparaissent comme de bons relais pour opérer cette mission d'information sur les aides régionales, qui permettra aux plus petites associations d'accéder plus aisément à l'information.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Renaissance
Centre et Indépendants



SÉANCE PLÉNIÈRE DES 12 ET 13 JUIN 2023

Amendement n°2 à la délibération n° 26 :

**« RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE
EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE »**

Il est proposé :

D'amender la délibération en ajoutant à la partie « **Des adaptations nécessaires pour répondre aux évolutions socio-économiques qui touchent le secteur associatif** » après la phrase « Le présent règlement d'intervention en faveur de la vie associative entend mieux accompagner les associations à s'adapter aux évolutions décrites précédemment, tout particulièrement en milieu rural », un paragraphe rédigé ainsi :

« Il s'engage aussi à mieux suivre et accompagner les associations qui mènent des initiatives dans les domaines de la coopération décentralisée, internationale et transfrontalière. »

Exposé des motifs

Dans son avis du 7 juin 2023, le CESER soulève l'importance de soutenir les associations et autres acteurs de nos territoires agissant à l'international. Porteuses de projets, ces associations, par leurs actions, animent des espaces de coopération auxquels la Région participe.

Le rôle de ces associations est également voué à évoluer : si le projet de Macro-région atlantique venait à se concrétiser, elles joueraient alors un rôle important dans cet espace de coopération réunissant toutes les régions de la façade atlantique européenne.

Dans ce contexte de mutation, l'appui régional à ces associations se doit d'être plus important et adapté à la nature même de ces associations, qui rencontrent des problématiques propres à leurs activités (montage de projets européens, délai de paiement important des soldes de convention par les gestionnaires de fonds européens, etc.).

C'est pourquoi cet amendement propose qu'une meilleure prise en compte de ces associations et de leurs spécificités soit intégrée dans ce Règlement d'intervention.

**Amendement 1 à la délibération N° 31****Modification de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil régional portant sur la modulation des indemnités de fonctions des conseillers régionaux****Amendement****Remplacer la délibération par :****Objet : Modification de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil régional portant sur la modulation des indemnités de fonctions des conseillers régionaux, de l'article 10 relatif au caractère public des séances et de l'article 11 relatif à l'enregistrement et la retransmission des débats**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 4135-16 ;

Vu les délibérations n° 2021.2117.SP du 13 décembre 2021 et n° 2022.972.SP du 20 juin 2022 portant sur le règlement intérieur du Conseil régional ;

Vu la commission n° 1 "Finances, Administration Générale et Communication, Ressources Humaines, Modernisation, Fonds Européens, Coopération Européenne et Internationale, Francophonie " réunie et consultée.

La modulation du montant des indemnités des conseillers régionaux est calculée en fonction de leur participation effective aux séances plénières du conseil régional ainsi qu'aux réunions de la commission permanente, des commissions et des groupements inter-assemblées (GIA).

Or, certains trimestres de l'année civile peuvent comporter un nombre très restreint de réunions surtout pour les élus ne siégeant pas en Commission Permanente.

Il est donc proposé, par mesure d'équité de traitement, de fixer un nombre de réunions minimum pour calculer les taux d'absentéisme.

Par ailleurs, une correction de forme est également proposée afin d'éviter une répétition entre les paragraphes 2 et 3.

Enfin, il est proposé de modifier l'article 10 et l'article 11 du règlement intérieur afin d'étendre le caractère public des débats, leur enregistrement et leur diffusion aux réunions de la commission permanente.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :**- de MODIFIER comme suit le paragraphe 3 de l'article 77 de son règlement intérieur :****3. Le conseil régional réduit le montant des indemnités qu'il alloue à ses membres en fonction de leur participation aux séances plénières, aux commissions permanentes, aux réunions des commissions et GIA, dont ils sont membres titulaires. La modulation du versement des indemnités est fondée sur le dispositif suivant :**

- Chaque trimestre doit comporter au minimum trois réunions concernant l'élu pour le calcul de l'absentéisme, les réunions prises en compte étant les séances plénières, les commissions permanentes, les commissions et les GIA dont les élus sont membres ;
- Au-delà de 40 % et jusqu'à 60 % d'absences non justifiées constatées sur un trimestre, le montant de l'indemnité mensuelle servie est affecté d'un abattement de 30 % ;
- Au-delà de 60 % d'absences non justifiées constatées sur un trimestre, le montant de l'indemnité mensuelle servie est affecté d'un abattement de 50%.

-de MODIFIER comme suit l'article 10 par l'ajout d'un paragraphe 5 :

5. Les dispositions de cet article s'appliquent à la commission permanente.

-de MODIFIER comme suit l'article 11 :

Sans préjudice des pouvoirs de police de l'assemblée détenus par le président, les séances du conseil régional et réunions de la commission permanente peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Exposé des motifs

En distribuant parfois des centaines de millions d'euros d'aides dans divers projets en une seule réunion, la commission permanente joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du Conseil régional et le déploiement de ses politiques.

Sous réserve des pouvoirs de police du Président et de la possibilité de recours au huis clos dans les conditions prévues par le règlement intérieur, l'ouverture au public et la diffusion de ses séances répondraient donc à une exigence démocratique.

Déjà pratiquées en Île-de-France ou dans la Région Grand Est, elles renforceraient considérablement la transparence de nos débats, des votes de chacun et de l'utilisation des deniers publics par notre collectivité. Cet amendement vise donc à compléter la délibération initiale dédiée à l'article 77 du règlement intérieur en actant également la publicité et la diffusion de nos débats en commission permanente.



Séance Plénière du 12-13 juin 2023

Motion présentée par le groupe communiste, écologique et citoyen :

Demande d'un moratoire pour le projet de loi « plein-emploi »

Le projet de loi « plein-emploi » présenté par le gouvernement, s'inscrit dans la continuité de la casse du service public de l'emploi menée depuis de nombreuses années, couplée à une stigmatisation des personnes privées d'emploi.

Ce projet de loi a pour projet de mettre au pas les bénéficiaires du RSA, seul filet de sécurité nationale pour celles et ceux privés d'un emploi ou d'une formation pour diverses raisons qui ne sont pas de leur fait, mais du fait d'un « marché du travail » complexe, ou encore de problématiques diverses à traiter avant d'envisager un retour à l'emploi. Le projet de loi propose donc de conditionner l'allocation du RSA à une activité, à un contrat d'engagement. L'objectif est bien ici de sortir artificiellement ces populations des chiffres du chômage pour redorer l'image d'un gouvernement qui a plus précarisé l'emploi que quiconque avant lui.

Le projet de loi comporte également tout un nouveau dispositif France Travail.

France Travail, est en réalité une fusion des différents services publics de l'emploi. Ainsi, Pôle Emploi, les missions locales, Cap Emploi seraient regroupés sous un même titre.

France Travail deviendrait de fait la porte d'accès pour tous les publics, ajoutant ainsi un manque de lisibilité mais écartant ainsi les spécificités de chaque structure. Les missions locales, qui seront regroupées dans France Travail Jeunes, accompagnent les jeunes, au plus proche des territoires, dans le cadre d'un accompagnement global, en travaillant sur l'ensemble de leurs problématiques. Les missions locales sont actuellement pilotées par les élus locaux, et la future gouvernance de France Travail Jeunes n'est pas à même de nous rassurer sur la localité des structures. Enfin, il faut garantir une lisibilité, l'appellation Mission locale, avec ce qu'elle comprend d'accompagnement derrière, est identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes. Il serait de mauvais ton de ne voir l'accès à l'accompagnement global des jeunes que par le biais d'une entrée « travail ».

Il en est de même pour Cap Emploi, transformé en France Travail Handicap, stigmatisant ainsi une tranche complète de la population qui connaît déjà un grand nombre d'obstacles pour un accès à l'emploi ou à la formation. France Travail Handicap dessaisit également les MDPH de leur rôle d'accompagnement et ampute les régions de leur rôle d'accès à la formation de ce même public.

Alors même que la fusion ANPE / ASSEDIC n'est toujours pas stabilisée, fusionner plusieurs entités différentes ne risque qu'une seule chose : l'invisibilisation des problématiques rencontrés par les personnes privées d'emploi ou de formation. De plus, l'hyper centralisation en cours avec France Travail amène le risque de mettre la région et sa compétence « formation » en situation de sous-traitance, là où des politiques ambitieuses sont mises en place en Nouvelle-Aquitaine.

Pour information, l'association des Régions de France réunie le 23 mai dernier est farouchement opposée à cette loi tout comme, le 31 mai, Le Conseil National d'Évaluation des Normes applicables aux collectivités territoriales (CNEN) ont émis un avis défavorable au projet de loi de plein-emploi qui créera France-Travail. Quant à l'Union Nationale des Missions Locales, elle juge inacceptable que la capacité d'orientation des missions locales dans France travail soit envisagée par délégation de l'opérateur France Travail

La précipitation et l'impréparation dont le gouvernement fait preuve, nous poussent à lui demander de suspendre par un moratoire cette loi et de travailler avec l'ensemble des partenaires, des élus régionaux, départementaux et municipaux, des agents des différents organismes concernés et les usagers.



Séance Plénière du 12-13 juin 2023

Motion présentée par le groupe communiste, écologique et citoyen :

Pour le maintien et le développement d'une grande entreprise publique du fret ferroviaire

Le développement du fret ferroviaire est un levier majeur pour la transition écologique et la réindustrialisation de notre pays. Notre Région, dans sa feuille de route Néo-Terra s'est doté de grands objectifs écologiques, elle est directement concernée par ce développement.

Cependant, le 18 janvier, la Commission Européenne a déclenché une procédure contre la France pour distorsion de concurrence et aides illicites à un opérateur ferroviaire public lui reprochant d'avoir favorisé économiquement Fret SNCF avec 5,3 milliards d'euros de subvention qui pourrait être considérée non conforme. Afin de ne pas avoir à rembourser cette somme, un projet a été annoncé pour dépecer l'activité fret ferroviaire de l'entreprise publique au profit des opérateurs ferroviaires privés puis à la liquidation de Fret SNCF dès cette année avec des conséquences sociales pour les salariés.

Or, le fret ferroviaire ne peut atteindre l'équilibre économique qu'en amortissant ses coûts fixes sur des volumes importants. Il est donc nécessaire de subventionner fortement l'activité. Les entreprises privées auront donc autant de subventions de l'État mais privilégieront leurs actionnaires au lieu de développer l'activité sur les secteurs moins rentables aboutissant à une dégradation du service.

Les élus du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réunis en Séance plénière les 12 et 13 juin 2023 :

- Rappellent l'importance du développement du fret ferroviaire public pour réussir la transition écologique et la réindustrialisation,
- Dénoncent l'attaque de la Commission européenne contre Fret SNCF,
- Apportent leur soutien aux salariés Fret SNCF face l'incertitude de leur avenir,
- Demandent au Président de la République et au Gouvernement de tout mettre en œuvre, y compris au niveau européen, afin de sauver Fret SNCF comme entreprise publique seule garante de la mise en œuvre efficace des politiques publiques nécessaires pour répondre aux urgences climatique et socio-économique.



Séance plénière des 12 et 13 juin 2023

Restaurer la santé des sols pour préserver des terres fertiles

Motion portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Les sols ne sont pas une ressource renouvelable. Un centimètre met 1000 ans à se former. Les sols souffrent de diminution de la teneur en matières organiques, de pollutions accumulées, de perte de biodiversité, d'imperméabilisation et du tassement entraîné par l'utilisation de lourdes mécanisations agricoles et forestières. Ils sont un élément fondamental du cycle de l'eau en remplissant un rôle de réservoir, de tampon et d'épurateur. Face aux changements climatiques, les politiques d'atténuation et de gestion des risques doivent permettre aux sols de retrouver leurs propriétés naturelles.

En Nouvelle-Aquitaine, le rapport AcclimaTerra nous avait déjà alertés sur deux menaces pouvant s'accroître avec les dérèglements climatiques : l'artificialisation et l'érosion hydrique. Concernant les sols, la feuille de route Néo Terra, s'était basée sur les seuls critères d'espaces et de stockage du carbone pour "préserver les terres agricoles, forestières et naturelles". Désormais, d'autres risques sont à prévoir. **La mise à jour de Néo Terra doit s'élargir à une vision écosystémique des sols, fondamentale pour la résilience climatique de tous les territoires.**

Il est urgent d'accélérer les transformations permettant d'intégrer la protection, la gestion durable et la renaturation des sols dans notre modèle socio-économique. Il existe de nombreuses solutions fondées sur la nature telles que la suppression des pesticides et engrais de synthèse, la réduction des labours, le paillage, les couverts végétaux, l'agroforesterie, la diversité des cultures, ou encore le rétablissement de haies et la fertilisation par micro-organismes (litière forestière fermentée).

Ces actions sont soutenues par plusieurs programmes ou fonds européens (« initiative 4 pour 1000 », Mission SOIL d'Horizon Europe, Programme LIFE...) auxquels la Région Nouvelle-Aquitaine peut s'associer pour accélérer les mesures de restauration des sols.

En 2019, la Région s'était engagée pour zéro % de perte nette de surface en milieux naturels et zéro destruction de zones humides. En 2023, engageons-nous à préserver et restaurer les sols !

Considérant l'importance des enjeux liés à la dégradation des sols, la Nouvelle-Aquitaine s'engage à amplifier les politiques régionales en faveur de la préservation et de la régénération des sols régionaux par des actions volontaristes :

- **Intégrer dans Néo Terra II, au chapitre « Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles », une mise en cohérence avec les nouvelles réglementations et y inscrire le défi de restauration des fonctions naturelles des sols agricoles et forestiers ;**
- **Dans le cadre des “programmes scientifiques de grandes ambitions régionales” engagés par la région, soutenir un programme de recherches spécifique en lien avec l’observatoire des sols européens (interactions et vulnérabilité des sols selon la fonction qu’ils assurent) ;**
- **Soutenir un colloque scientifique sur « la résilience des sols face aux changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine » ;**
- **Créer une formation professionnelle d'expertise et de régénération des sols (diagnostics pédologiques, plans d'amélioration des sols...) ;**
- **Développer les formations d'animation technique en agroforesterie avec les chambres d'agriculture et les lycées agricoles ;**
- **Lancer un appel à projets agro-environnementaux spécifiques à la régénération des sols dégradés ;**
- **Prendre en charge le coût de diagnostic des sols agricoles et forestiers lors de la cession de terres, en le conditionnant à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des fonctionnalités du sol.**

Pollution aux PFAS : pour la transparence et l'action

Vœu portée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Souvent désignés sous le nom de perfluorés, les PFAS (per- et polyfluoroalkylées) sont une large famille de plusieurs milliers de substances. Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, elles sont largement utilisées dans divers domaines industriels et produits de consommation courante. Les PFAS se dégradent très peu après utilisation et rejet dans l'environnement, d'où leur qualification de « produits chimiques éternels » ou « polluants éternels ».

L'enquête au long cours menée par un consortium de dix-sept médias, et publiée par Le Monde début 2023 montre de nombreux sites contaminés en Nouvelle-Aquitaine. Cette contamination touche tout le territoire régional, les sites industriels mais aussi nos biens communs : les sols, l'eau, l'air.

Le Gouvernement a publié en janvier dernier un plan d'action PFAS 2023-2027 visant à réduire les risques à la source, à poursuivre la surveillance des milieux, à accélérer la production des connaissances scientifiques et à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens. Cependant, les nouvelles informations et annonces publiées régulièrement par les médias et par la DREAL invitent à renforcer l'action publique sur cet enjeu majeur de santé. Toutes les mesures de protection de la population et de l'environnement doivent être prises.

C'est pourquoi le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière les 12 et 13 juin 2023, demande au Préfet de Région :

- **une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires ;**
- **le financement d'enquêtes sanitaires immédiates pour déterminer les périmètres de contamination, et le soutien à la recherche publique fondamentale pour mieux documenter les effets de ces polluants sur la santé humaine et vétérinaire et sur la biodiversité ;**

- **un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques avec des outils financiers initiés par l'Etat et mettant à contribution les pollueurs - notamment les entreprises de l'industrie chimique ayant mal agi en connaissance de cause -, et le soutien à des programmes de recherche sur les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS ;**
- **l'indemnisation des exploitations agricoles qui pourraient être concernées par des pertes d'exploitation liées à l'imprégnation de leurs produits ;**
- **l'accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences de pollutions sur l'approvisionnement en eau potable ;**
- **le soutien aux collectivités territoriales qui accompagnent les sites industriels concernés dans leur transition écologique et dans l'amélioration de leurs procédés visant à la suppression progressive des PFAS ;**
- **la mise en place d'une vaste étude d'imprégnation auprès des habitants;**
- **un soutien financier aux communes pour mener des analyses de sol, air ou eau.**

Motion : Pour que l'ARCEP revoie le modèle économique de la fibre

Rapporteur : Albin Freychet

Attractivité des territoires, visio-conférences, télétravail, divertissements... l'accès à internet pour tous, rendu possible en grande partie grâce au déploiement de la fibre, a une importance capitale dans la vie de chaque Néo-Aquitain. Les collectivités territoriales, accompagnées par l'Etat, se sont pleinement engagées et ont bâti des réseaux publics de fibre, notamment dans les vastes zones rurales de la région.

Les collectivités sont tenues à la règle d'or budgétaire d'équilibrer les investissements et les charges d'exploitation du réseau fibre avec des recettes nettes de commercialisation. Actuellement, les fournisseurs d'accès internet paient un forfait initial de 500 € par ligne destiné à financer la construction de la ligne puis 5 € par mois et par abonné destinés à couvrir les frais d'exploitation du réseau.

Or, ce modèle économique, défini par l'ARCEP, ne permet pas d'atteindre l'équilibre budgétaire et menace la pérennité du réseau fibre public. Le coût moyen de création d'une ligne optique en zone publique est trois fois plus élevé que le forfait initial de 500 € et le tarif d'accès au réseau est sous-évalué. A titre de comparaison, le tarif d'accès au réseau cuivre (DSL) est de 10€ / mois, alors même qu'il sera prochainement retiré par Orange.

Des études économiques de plusieurs cabinets ont pointé ce déséquilibre financier. Le constat est conforté par les conclusions de la Commission supérieure du numérique et des postes.

Pour autant, malgré les alertes répétées de Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit, du Conseil régional et des acteurs de la filière, l'ARCEP fait la sourde oreille.

Dans ce contexte et à l'heure où les opérateurs sont auditionnés par l'Assemblée nationale sur le déploiement de la fibre, il est important de maintenir la pression sur l'ARCEP.

Aussi, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine réitère sa demande à l'ARCEP de revoir le modèle économique de la fibre, notamment une hausse de la tarification de la location des lignes aux fournisseurs d'accès à internet, afin de couvrir les frais d'exploitation du réseau et d'assurer la pérennité des investissements de déploiement de la fibre.

Motion : Pour la défense des producteurs de noix du Périgord

Rapporteur : Florence Joubert

Avec 9 000 hectares de vergers et 38 000 tonnes de noix produites par an en moyenne, la noix du Périgord, devenue une AOP en 2004, est une filière agricole incontournable en Dordogne. Elle représente en surface la 2ème plantation d'arbres fruitiers en France, après les pommiers.

Malheureusement, les nuciculteurs font actuellement face à une crise majeure qui met l'ensemble de la filière en danger. Après une récolte record l'an dernier de 50 000 tonnes de noix, soit un tiers de plus que l'année précédente, ils voient les prix s'effondrer et sont contraints de vendre à perte. A l'heure actuelle, alors que le coût de production est d'environ 2 €, la grande distribution propose un prix d'achat de seulement 50 centimes le kilo. Une vente directe à prix coûtant a d'ailleurs été organisée par les producteurs de noix le 22 mai dernier à la gare Saint-Lazare pour alerter sur leur situation et sensibiliser les consommateurs sur les prix de vente.

Cette crise résulte de plusieurs causes : une diminution des ventes, une division par 6 du prix de vente (de 3 000 € à 500 € la tonne en un an), des frais de stockage élevés, un manque d'accompagnement des banques, des lourdeurs administratives, la multiplication des contrôles, la baisse du pouvoir d'achat des ménages qui ont réduit les achats de 20 % sur l'automne-hiver 2022, des pressions financières exercées par les centrales d'achat et surtout une concurrence internationale déloyale, venant notamment du Chili et de Californie, d'où la France importe massivement des noix à bas coût.

Pour s'en sortir à court terme, la filière en crise a besoin d'une aide d'urgence au stockage et à la promotion, en s'appuyant sur les atouts santé de la noix (riche en oméga 3) et sur les produits dérivés comme le brou de noix ou les pâtes de noix, sans oublier le report des charges sociales pour les producteurs en difficulté. A plus long terme, d'autres solutions doivent être mises en œuvre comme la fin des importations massives, le développement des circuits courts pour éviter les intermédiaires entre producteur et consommateur, ou la relance de la filière oléicole en noix.

En conséquence, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 12 et 13 juin 2023, rappelle son soutien indéfectible aux nuciculteurs et sa volonté de défendre l'AOP noix du Périgord. Il appelle le Gouvernement à aider financièrement les nuciculteurs à résoudre le problème du stockage, à mettre fin aux importations massives de noix qui tuent nos producteurs locaux et à contraindre la grande distribution à acheter les noix du Périgord à leur juste prix.

Motion présentée par les élus des groupes :

Renaissance
Centre et Indépendants



SÉANCE PLÉNIÈRE DES 12 ET 13 JUIN 2023

MOTION

« Pour la création d'un groupe de travail transpartisan pour anticiper le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle »

L'expansion mondiale des logiciels d'IA est aujourd'hui **source d'opportunités mais aussi facteur de risques**.

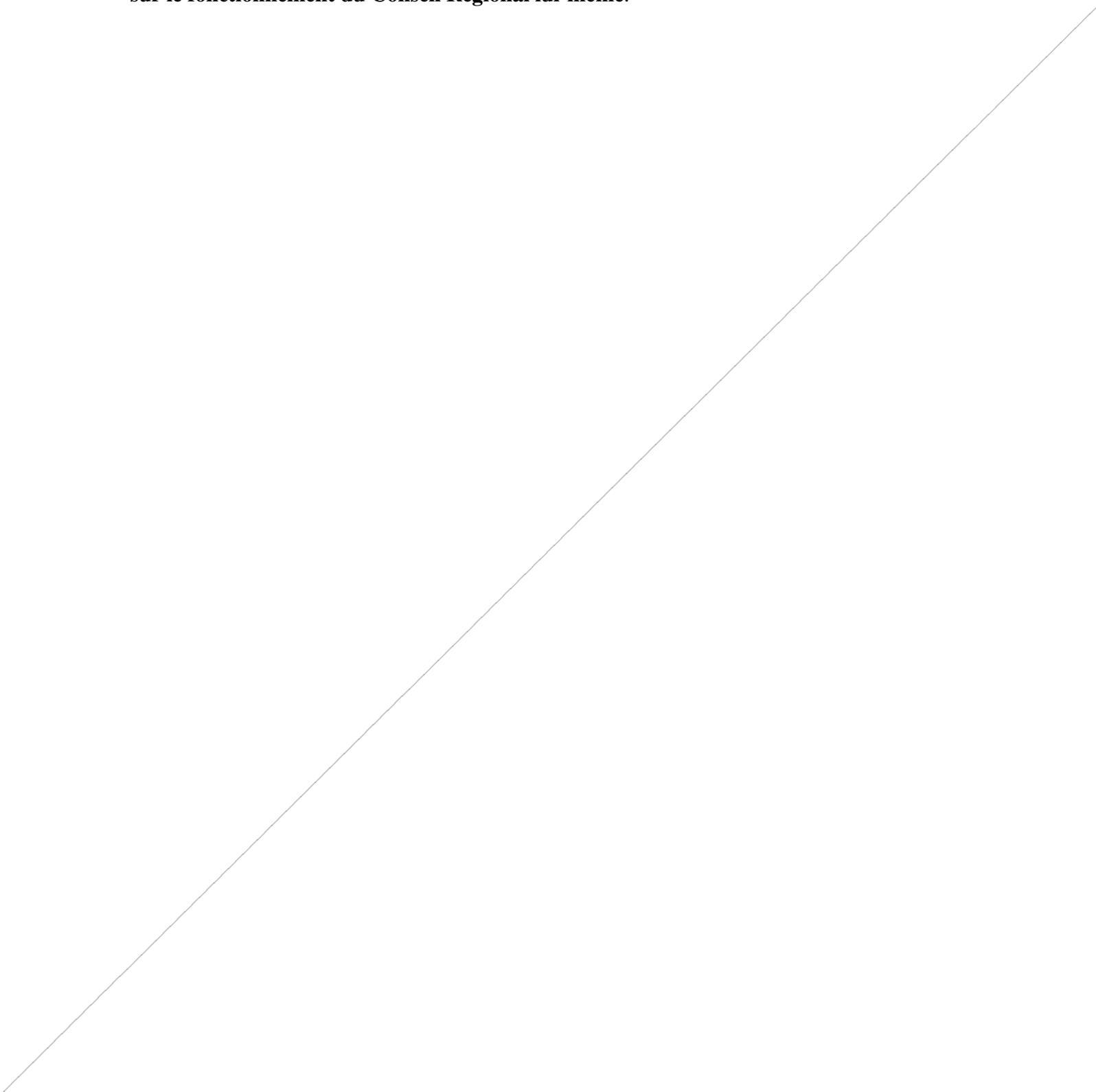
A l'échelle mondiale, européenne et nationale, des initiatives sont lancées pour réfléchir à anticiper et réguler cette évolution technologique particulièrement rapide, et **répondre à l'inquiétude légitime** qu'elle soulève.

A la demande du Premier Ministre, le Conseil d'Etat a publié en 2022 une étude qui appelle les collectivités publiques à prendre conscience du potentiel de performance des systèmes d'IA.

Le rapport évoque des cas d'usage des systèmes d'IA dans l'action publique, qu'il s'agisse par exemple de traitements algorithmiques, ou encore d'une simulation en trois dimensions augmentées d'informations qualitatives et quantitatives pour mesurer l'impact de décisions de politique publique. L'IA est dès à présent sollicitée par les collectivités territoriales comme un outil de gestion du quotidien et comme un outil d'aide à la décision.

Ce faisant, le rapport soulève la question du développement des SIA au sein des administrations publiques, et, concernant les collectivités territoriales, pointe la **priorité à les doter d'une capacité d'expertise propre**, afin d'éviter le risque d'un transfert indu de richesse (et de données) vers des prestataires privés. De la question de l'acceptabilité sociale de l'IA jusqu'au pilotage d'une stratégie RH de l'IA publique et à la nécessité de doter les administrations des ressources techniques et financières adaptées, la Région doit se fixer des objectifs et une stratégie claire à mener qui devra **créer les conditions de la confiance tant auprès des citoyens que des agents publics**.

La Région doit dès à présent prendre part à la réflexion, notamment éthique, à travers la mise en place d'un **groupe de travail transpartisan visant à recenser les initiatives, nourrir la réflexion et anticiper les conséquences de cette technologie innovante en pleine expansion sur le fonctionnement du Conseil Régional lui-même.**



Le service national universel (SNU)

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

Le service national universel (SNU) est un projet porté par le gouvernement pour les jeunes de 15 à 17 ans. Le gouvernement envisage de le rendre obligatoire à partir de la rentrée prochaine avec un stage de 12 jours sur le temps scolaire.

Selon ce projet, tous les enseignants en lycée pourront ainsi déposer une candidature pour que leur classe de seconde réalise un "séjour de cohésion", en uniforme, sur le temps scolaire dans un centre à proximité du lycée contrairement à l'ambition de mixité géographique et sociale promise à l'origine. Bien que l'obligation demeure en questionnement, elle est fortement incitée par le bénéfice de points supplémentaires sur Parcours sup. Cette distinction constitue une discrimination supplémentaire aux nombreuses dérives déjà observées sur le terrain : racisme, violences sexistes et sexuelles ou encore propos misogynes de certains encadrants.

Pour être opérationnel, le SNU doit s'appuyer sur les infrastructures de la Région via des conventions de mise à disposition des locaux d'établissements publics d'enseignement et de leurs personnels techniques. Réunir les jeunes autour de valeurs républicaines est une idée louable, mais qui ne correspond pas à la réalité du SNU. La République, ce n'est pas l'instrumentalisation des symboles mais l'universalisme, la solidarité, la défense des services publics comme la mixité sociale dans les lycées.

Comment allez-vous préserver la liberté de conscience des agents de la collectivité qui ne souhaiteraient pas participer au SNU ?

Quelles sont les mesures envisagées pour garantir le respect de l'intégrité physique et psychique des jeunes au regard des nombreux signalements ?

Betclic : renforcer les conditionnalités éthiques et demander le remboursement de la subvention régionale en cas de fraude avérée

Question orale posée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Monsieur le Président,

Des documents de l'opérateur français de paris en ligne Betclic ont été saisis en octobre dernier dans le cadre d'une enquête fiscale sur sa filiale maltaise. La Direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF) a procédé à cette saisie dans les locaux bordelais de Betclic, décision contestée en vain par Betclic devant le tribunal judiciaire puis la Cour d'appel de Bordeaux, qui a rejeté le pourvoi de l'opérateur le 23 mai dernier, selon un article publié par Sud Ouest.

La DNEF soupçonne Betclic Entreprises Limited, filiale de Betclic basée à Malte et titulaire d'une licence française de jeu en ligne, d'exercer « *une activité en France (...) sans souscrire les déclarations fiscales correspondantes* ». Ce n'est pas une surprise si l'on se souvient du scandale des Malta Papers de la dernière décennie.

Dès 2017, et relayant le réseau d'investigation journalistique European Investigative Collaborations (EIC), les eurodéputés Verts dénonçaient déjà le mécanisme qui permettait à l'actionnaire majoritaire de LOV Group, qui détient Betclic, de bénéficier d'un taux d'imposition net sur les bénéfices de seulement 5 %. Malte est ainsi un paradis fiscal au sein même de l'UE.

En 2018, les élus écologistes s'étaient vivement - mais en vain - opposés à la subvention régionale d'un million deux cent mille euros attribuée à Betclic par la Région en commission permanente. Non seulement Betclic n'avait pas besoin de cet argent public mais pire, il était destiné à optimiser ses algorithmes afin de mieux ruiner les petits parieurs, souvent issus des classes populaires. En effet, les sites de paris sportifs représentent un fléau social que des campagnes de sensibilisation menées par Santé publique France n'arrivent pas à juguler. L'enjeu d'évasion fiscale se double donc d'un enjeu éthique dans le choix régional de distribution de l'argent public. Après Solvay et DRT il y a quelques semaines, Betclic résonne comme un nouveau triste cas d'école pour notre Région.

Monsieur le Président, nous réitérons notre demande d'instauration de critères éthiques intégrés aux éco-socio-conditionnalités, qu'il s'agisse de la nature de l'objet social - compatible avec les valeurs que nous prônons -, mais également de comportements fiscaux non répréhensibles. Nous devons cesser d'abonder l'image catastrophique d'une collectivité qui tolère, sans les sanctionner aucunement, les pratiques de fraude fiscale perpétrées par des entreprises qu'elle soutient très abondamment ! Dans cette perspective, il nous semble logique d'exiger également le remboursement intégral de la subvention perçue par Betcllic si la fraude est avérée.

L'accepteriez-vous Monsieur le Président ?



Question orale : Atteintes à la laïcité dans les lycées néo-aquitains

Rapporteur : Edwige Diaz

Monsieur le Président,

Les relevés mensuels du Ministère de l'Éducation Nationale concernant les atteintes à la laïcité montrent que ce phénomène a explosé en milieu scolaire sur les derniers mois au niveau national.

En effet, alors que le nombre mensuel moyen d'atteintes de ce type était de 308 entre décembre 2022 et février 2023, nous avons assisté à une véritable explosion entre mars et mai 2023, avec une augmentation de 41% en moyenne de faits remettant en cause le principe de laïcité, pourtant à la base de nos valeurs républicaines.

Pire, d'après l'ancien inspecteur général de l'Éducation Nationale, Jean-Pierre Obin, l'enregistrement de ces atteintes serait largement sous-évalué parce que les enseignants, faute de soutien de leur hiérarchie, subissant la culture du « pas de vague », pratiquent l'autocensure préventive, pour éviter toutes représailles.

Récemment, la polémique dite de l'« abaya », vêtement féminin communément défini comme religieux et rattaché au wahhabisme, une doctrine prônant une pratique rigoriste de l'Islam, a fait l'actualité dans de nombreux territoires (Montauban, Yvelines, Clermont-Ferrand...).

Ainsi, au sein des 3 académies de notre région et plus particulièrement au sein de ses lycées, avez-vous eu connaissance des chiffres relatifs à ce fléau ? Dans ce cas, pourriez-vous nous les communiquer ?

Dans le cas contraire, allez-vous demander à en avoir connaissance, ou bien considérez-vous que ces phénomènes, pourtant profondément problématiques, ne font pas partie de vos préoccupations ?



Question orale : Lutte contre le harcèlement scolaire.

Rapporteur : Frédérique Joint

Monsieur le Président,

En janvier 2023 Lucas, 13 ans, élève au collège Louis-Armand de Golbey se donnait la mort après avoir subi le harcèlement de ses camarades de classe au nom de son homosexualité. Plus récemment c'est Lindsay, 13 ans également, scolarisée au collège de Vendin-Le-Vieil qui mettait fin à ses jours.

Ces drames très médiatisés sont l'arbre qui cache la forêt du harcèlement scolaire. Selon une étude menée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance en 2015, ce sont, en effet, 700 000 enfants, soit un enfant sur dix, qui sont victimes de harcèlement chaque année. Un chiffre qui s'est probablement aggravé depuis 8 ans.

Trop souvent, les victimes et leurs parents se plaignent d'avoir averti le corps professoral, la direction de l'établissement et l'autorité académique et que ces derniers ont minimisé les faits au nom de la doctrine du "pas de vague".

Cette politique de l'autruche face à ce fléau qui détruit, non seulement des scolarités mais des vies entières, n'a que trop duré. Il est temps de changer de braquet pour éradiquer définitivement le harcèlement scolaire.

En Nouvelle-Aquitaine, le Conseil régional a adopté un certain nombre de dispositifs pour tenter de répondre à cette problématique, notamment via son plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

Doté d'un budget modeste, ce plan, certes louable, semble insuffisant pour endiguer le harcèlement et ses nouvelles formes que sont l'hyper-violence et le cyber-harcèlement.

Aussi, Monsieur le Président, comptez-vous réviser à la hausse votre action en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, notamment en améliorant notre partenariat avec les autorités académiques, en sensibilisant massivement les agents des lycées à cette problématique, en augmentant le budget dédié à cette mission et en faisant de cette cause la priorité de votre mandat pour le bien-être de nos jeunes ?

Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2022

Séance plénière du 7 juin 2023

La collectivité affiche un résultat de clôture déficitaire de 54,6 M€. Grâce aux résultats antérieurs, le solde reste excédentaire de 148 M€.

Le besoin de financement, s'élève à 399 M€ en 2022. Il a été couvert par l'emprunt à hauteur de 340 M€ et par la mobilisation du fonds de roulement de 59 M€. Si ce dernier avait été abondé par les deux exercices précédents, le Conseil régional a fait le choix en 2022 de le mobiliser pour limiter le recours à l'emprunt.

Le choix de diminuer très fortement le recours à l'emprunt impacte les ratios financiers sans pour autant être le signe d'une mauvaise gestion. Le CESER, lors de son Avis sur le Compte administratif 2021, avait encouragé « la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt ».

Si la sécurisation de la dette est à souligner, elle a toutefois un coût. Le CESER sera attentif à la sécurisation du coût de la dette sur le long terme.

Si le Conseil régional privilégie un variable capé par rapport au variable non capé, le CESER s'interroge sur l'origine de ces 7 % emprunts à taux variable non capé et sur leur échéance.

Une baisse de 15 % des recettes tirées des certificats d'immatriculation (cartes grises) est à noter, d'autant plus que rien ne laisse présager une amélioration de cette recette à l'avenir. Le Conseil régional avait anticipé cette baisse chronique dans son Budget primitif 2022. Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique.

Vu les taux actuels, le CESER encourage le Conseil régional de continuer d'accroître la part des recettes propres d'investissement pour tendre vers le niveau de 2019.

PILIER 1. Développement Économique - Emploi

Le CESER réitère sa demande de bilans sur la mise en œuvre régionale du PIC, avec le détail qualitatif et quantitatif du réalisé, par publics.

Le CESER a fait à plusieurs reprises des recommandations concernant les investissements dans les formations sanitaires et sociales et a souligné que l'augmentation du nombre de places ouvertes en formation n'était pas une réponse suffisante aux difficultés dans ce champ.

Au regard des difficultés connues par ce secteur, le CESER s'interroge fortement sur le taux de réalisation très bas dans ce domaine et demande au Conseil régional de l'explicitier.

PILIER 2. Jeunesse

Les différentes délibérations votées depuis la réforme de 2018 sur l'apprentissage indiquent que le Conseil régional souhaite rester très actif dans ce champ. Or, les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage font partie des plus faibles du pilier (80,27 % en 2022 et 73,57 % en 2021). Le CESER souhaite connaître l'évolution chiffrée du nombre de labellisations (entrées et sorties) depuis la loi de 2018 et réitère sa demande de bilan qualitatif et quantitatif sur l'apprentissage.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Le CESER note la réalisation de l'intégralité des crédits d'investissement (près de 70 M€) inscrits en faveur de l'aménagement numérique du territoire. S'il apprécie la poursuite du déploiement du très haut débit en Nouvelle-Aquitaine, le CESER sera attentif aux prochaines étapes. Après la phase de déploiement, il faudra en effet faire « vivre » le réseau, l'entretenir... Se posera aussi la question des formations et du recrutement des équipes nécessaires. Au-delà du bilan du déploiement, le CESER serait ainsi intéressé par les perspectives envisagées par le Conseil régional et leurs traductions budgétaires possibles.

Le CESER attire l'attention sur le développement raisonné des solutions numériques, dont l'impact environnemental n'est pas neutre, dans le domaine des mobilités. Si le numérique peut incontestablement faciliter l'expérience utilisateur du voyageur, il peut aussi être une véritable source de complexité. L'enjeu est bien sûr celui de l'accessibilité de toutes et tous aux offres de mobilité, en premier lieu des personnes éloignées du numérique.

Dans le domaine de la politique culturelle, le budget a été très largement réalisé, mais dans une dynamique de baisse du volume de crédits entre 2021 et 2022. Le constat est, sensiblement de même nature en matière de politique sportive.

Deux domaines suscitent une attention particulière malgré leur poids limité dans le budget régional : l'économie sociale et solidaire (ESS) d'une part et la vie associative d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des domaines d'intervention dont on constate une érosion régulière au cours des dernières années, en particulier s'agissant de la vie associative. Le compte administratif 2022 évoque le motif de difficulté des associations à réaliser leur programme d'action en 2021 du fait de la crise sanitaire avec un report de versement de soldes jusqu'en 2023. Face à ces difficultés, qui s'expliquent en particulier par les contraintes administratives et financières dans le montage des dossiers, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement ciblé auprès des acteurs concernés afin de faciliter l'utilisation et la gestion des crédits.

PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique

Les dépenses allouées au chapitre « Environnement », en fonctionnement comme en investissement, restent faibles par rapport aux enjeux. Si le CESER est conscient que des financements sont alloués pour la transition écologique dans les autres chapitres, il regrette une fois encore de ne pas pouvoir identifier comment chaque politique régionale concourt ou non à la transition. Le CESER souligne avec intérêt les démarches engagées par le Conseil régional de « budget vert » et espère qu'il pourra constituer une réponse à ces questionnements.

Les taux de réalisation reflètent une bonne planification prévisionnelle des dépenses. Pour les lignes « Eau - Littoral » et « Economie circulaire et déchets », le taux de réalisation en investissement atteint les 100 % : cela peut signifier qu'il existe une demande dans les territoires pour les projets financés par ces lignes et que, si le budget avait été supérieur, davantage de projets auraient pu être aidés. Le CESER suggère ainsi d'identifier dans quelle mesure les financements alloués à ces lignes pourraient tout particulièrement être renforcés dans les prochaines années.

Après le redressement constaté au compte-administratif 2021, l'exécution du budget régional sur l'année 2022 a subi les conséquences de la hausse des prix dans un contexte de tensions internationales liées à la guerre en Ukraine. Comme cela a été souligné lors de l'examen du projet de budget primitif 2023, ce contexte inflationniste a conduit à une hausse des dépenses de fonctionnement et à la baisse de certaines recettes (ex : cartes grises), entraînant une dégradation de certains ratios financiers de la collectivité.

Ainsi, hors fiscalité directe (TVA), la baisse constatée des ressources associées aux autres impôts et taxes, s'agissant plus particulièrement des recettes sur les cartes grises, accuse un recul significatif dû à plusieurs facteurs (renchérissement des coûts, évolution de la structure du parc de véhicules au profit de véhicules électriques non taxés, évolution de la fiscalité applicable...). De manière plus générale, ce constat ne fait que renforcer les interrogations sur la pertinence du type de recettes fiscales dévolues aux Régions.

En dépit de ce contexte et des difficultés qu'il a généré sur la réalisation du budget, le niveau de dépenses a pu être maintenu, avec des taux de réalisation toujours élevés, et le recours à l'emprunt limité même si la capacité de désendettement a globalement augmenté (passant de 5,6 ans en 2021 à 6,2 ans en 2022).

Une année 2022 marquée par une très forte diminution du recours à l'emprunt

Le choix de diminuer très fortement le recours à l'emprunt impacte les ratios financiers sans pour autant être le signe d'une mauvaise gestion. Le CESER, lors de son Avis sur le CA 21, avait encouragé « la gestion prudentielle et le moindre recours à l'emprunt, car si l'encours de la dette est certain, les recettes de fonctionnement peuvent être baissières, ce qui ferait monter le taux d'endettement de la collectivité. [...] Le Conseil régional devrait poursuivre sa stratégie de sécurisation du coût de la dette, dans un contexte financier où les taux sont à la hausse ». Ce Compte administratif 2022 vient confirmer nos craintes partagées l'année dernière sur les répercussions à plus long terme de l'inflation qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de 73 M€ (fonctionnement des lycées, coût des transports interurbains de voyageurs, coût du crédit et impact sur la dette...) alors que l'accroissement des recettes n'a été que de 56 M€ (par exemple baisse des immatriculations et des recettes fiscales associées).

	BP 22	BS 22	BP+BS 22	CA 22	
+	Recettes propres d'investissement	244 054 000,00 €	- 20 605 000,00 €	223 449 000,00 €	236 700 000,00 €
	Recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur)	2 050 812 698,00 €	66 345 000,00 €	2 117 157 698,00 €	2 443 900 000,00 €
	Préfinancement initiaux FEDER-FSE				4 600 000,00 €
	RECETTES	2 294 866 698,00 €	45 740 000,00 €	2 340 606 698,00 €	2 685 200 000,00 €
	EMPRUNT	654 306 103,00 €	- 229 522 472,86 €	424 783 630,14 €	340 000 000,00 €
	TOTAL +	2 949 172 801,00 €	- 183 782 472,86 €	2 765 390 328,14 €	3 025 200 000,00 €
-	Dépenses d'investissement	1 030 968 105,00 €	- 71 160 901,60 €	959 807 203,40 €	914 700 000,00 €
	Dépenses de fonctionnement	2 011 015 298,00 €	43 429 119,00 €	2 054 444 417,00 €	1 988 000 000,00 €
	DEPENSES	3 041 983 403,00 €	- 27 731 782,60 €	3 014 251 620,40 €	2 902 700 000,00 €
	DETTE et autres opérations financières	180 000 000,00 €			177 079 000,00 €
	TOTAL -				3 079 779 000,00 €
	BESOIN DE FINANCEMENT (Résultat - FEDER-FSE)				59 179 000,00 €
	RESULTAT				- 54 579 000,00 €
	RESULTATS 2022 + ANTERIEURS				148 000 000,00 €

Ce moindre recours à l'emprunt apporte une réponse à plusieurs éléments, comme le résultat déficitaire de l'exercice, l'épargne en baisse ou encore la gestion de la dette.

- Alors que la collectivité affichait un résultat de clôture des exercices 2020 et 2021 en hausse, celui de **2022 est déficitaire de 54,6 M€**, (5,97 % du budget d'investissement). Grâce aux résultats antérieurs, le **solde reste excédentaire de 148 M€**. Le besoin de financement, s'élève à 399 M€ en hausse par rapport à 2021 de 16,7 %. Il a été couvert par l'emprunt à hauteur de **340 M€** et par la mobilisation du fonds de roulement de **59 M€**. Si ce dernier avait été abondé par les deux exercices précédents, le Conseil régional a fait le choix en 2022 de le mobiliser **pour limiter le recours à l'emprunt**.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
épargne brute	453,4 M€	465,5 M€	478,1 M€	331 M€	473 M€	456 M€
épargne nette	342,1 M€	342,6 M€	348,4 M€	195,1 M€	309,9 M€	278,8 M€
emprunts nouveaux	276,4 M€	201 M€	150 M€	456 M€	385 M€	340 M€
encours de la dette	2 Mds	2,1 Mds	2,1 Mds€	2,42 Mds€	2,66 Mds€	2,83 Mds€
taux d'endettement	85,80%	86,90%	84,90%	108,10%	111,40%	115,70%
capacité de désendettement	4,43 années	4,48 années	4,4 années	7,3 années	5,6 années	6,2 années

- **L'épargne brute**¹, alors qu'elle s'était améliorée en 2021, connaît une baisse de 3,5 % pour s'établir en 2022 à 456 M€. L'épargne nette, destinée à l'autofinancement des investissements, diminue de 10 % pour s'établir à 278,8 M€.

Le moindre recours à l'emprunt s'explique-t-il aussi par la diminution de l'épargne, critère important pour l'obtention de financements, qu'ils soient bancaires ou obligataires ?

¹ **Épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit couvrir a minima le remboursement du capital de la dette.

➤ **La gestion de la dette**

Les financements mobilisés en 2022 se composent de financements bancaires pour 150 M€ et d'obligations pour un montant total de 190 M€.

Financements mobilisés en 2022 (en millions d'euros)

Financement	Date	Montant	Maturité	Conditions financières
Bancaire	Février	1,5 M€	20 ans	Fixe 0,55 %
Bancaire	Février	40 M€	20 ans	Fixe 2,55%
Bancaire	Mars	13,5 M€	20 ans	Fixe 0,55 %
Bancaire	Mars	35 M€	20 ans	0,83%
Bancaire	Mars	10 M€	20 ans	0,57%
Obligataire	Juillet	100 M€	20 ans	Fixe 2,361%
Obligataire	Août	20 M€	18 ans	Fixe 2,194 %
Obligataire	Septembre	40 M€	12 ans	Fixe 2,748%
Obligataire	Septembre	30 M€	13 ans	Fixe 2,763 %
Bancaire	Octobre	50 M€	20 ans	2,95%
Total		340 M€		

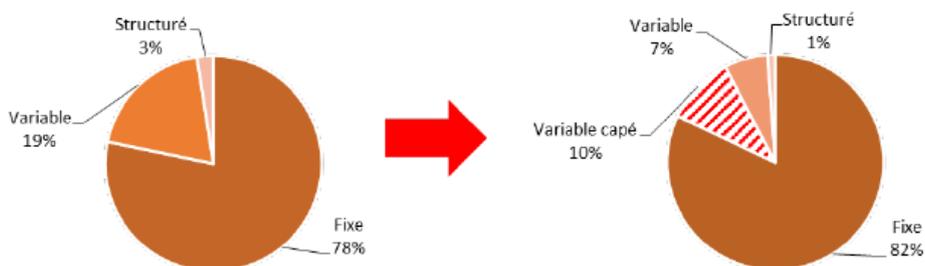
Extrait du rapport du Conseil régional

La part des financements à taux fixes atteint 91 % de l'encours fin 2022 (contre 80 % au 1er janvier). Le taux moyen atteint 1,92 % fin 2022 contre 1,51 % en 2021.

Cette année 2022 est marquée par la sécurisation d'emprunts. Le Conseil régional a notamment procédé à la fixation d'emprunts à taux variable pour un total de 328 M€ :

- Fixation d'un emprunt à taux variable d'un montant de 49 375 000 € à un taux fixe de 2,55 %
- Plafonnement (via l'achat d'option de plafonnement) de six emprunts à taux variable pour un montant total de 278 500 000 €.

Profil de dette de la Région avant et après la fixation – septembre 2022



Extrait du rapport du Conseil régional

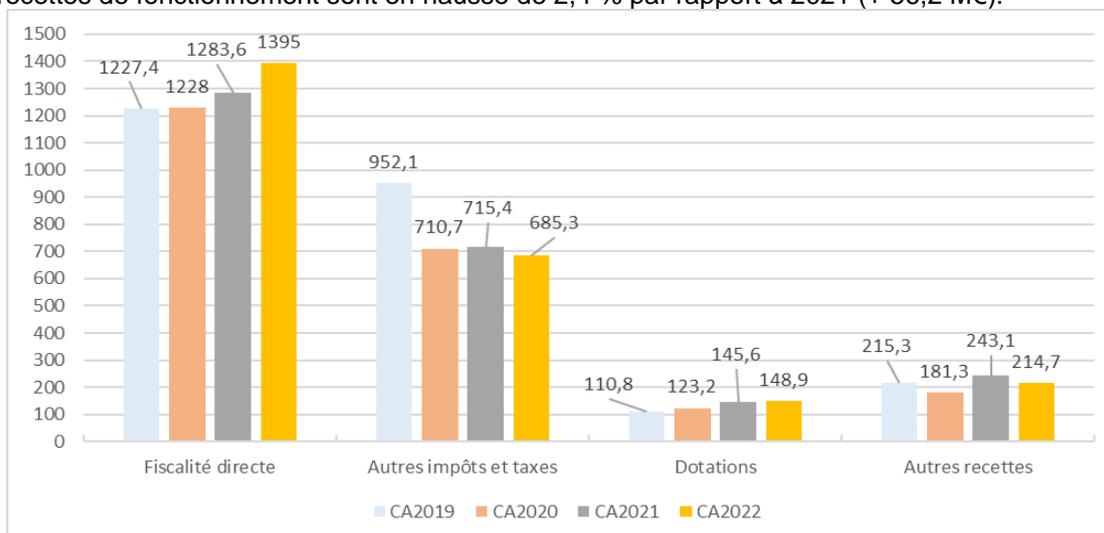
Le CESER note avec intérêt les informations détaillées fournies par le Conseil régional. Si la sécurisation de la dette est à souligner, elle a toutefois un coût. Le CESER sera attentif à la sécurisation du coût de la dette sur le long terme. Si le Conseil régional privilégie un variable capé par rapport au variable non capé, le CESER s'interroge sur l'origine de ces 7 % emprunts à taux variable non capé et sur leur échéance.

Les ressources régionales

En 2022, le montant des réalisations de recettes, hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP et reprise des résultats antérieurs, **s'élève à 2,68 Mds€** : 2,44 Mds € au titre de la section de fonctionnement et 236,7 M€ au titre de l'investissement.

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,4 % par rapport à 2021 (+ 56,2 M€).



Ressources régionales de fonctionnement, en M€ (hors emprunt, gestion active de la dette, fonds européens FEADER-FEAMP, reprise des résultats antérieurs)

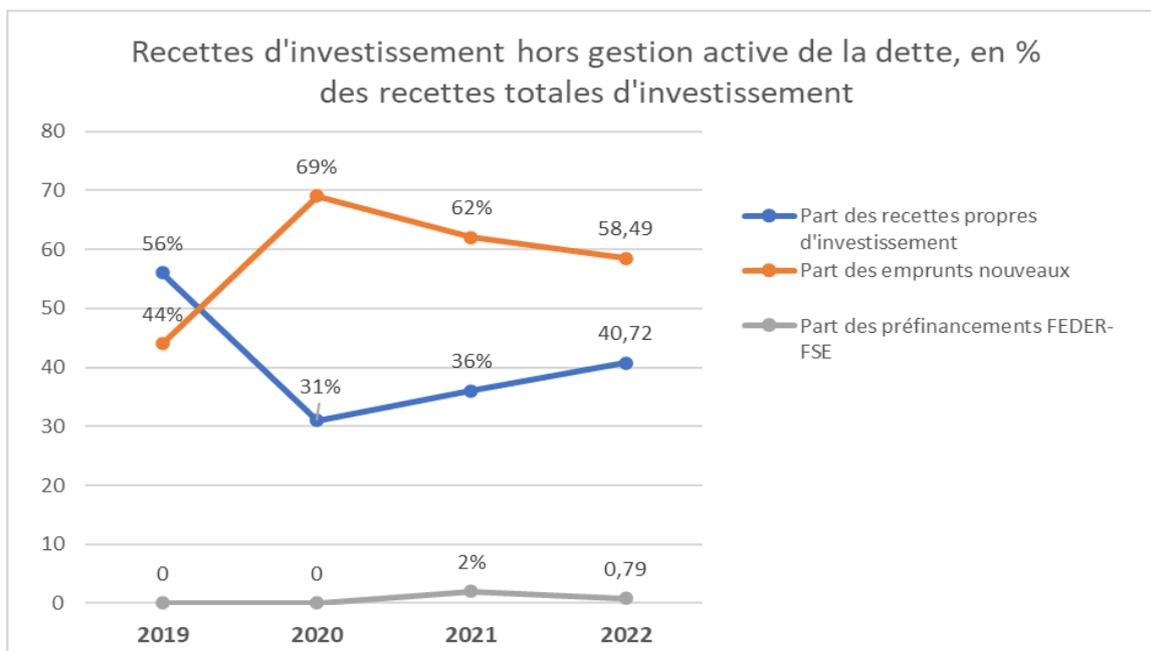
La progression la plus importante concerne la ligne « *Fiscalité directe* » (+73,6 M€), particulièrement par la progression des deux fractions de TVA en raison de l'inflation importante de 2022. Toutefois, cette progression doit être nuancée par la surestimation gouvernementale de la progression inflationniste et de l'évolution définitive de la TVA 2022. Une régulation des trop-perçus a été faite sur les acomptes de TVA d'avril 2023.

Une baisse de 15 % des recettes tirées des certificats d'immatriculation (cartes grises) est à noter, d'autant plus que rien ne laisse présager une amélioration de cette recette à l'avenir. Le Conseil régional avait anticipé cette baisse chronique dans son Budget primitif 2022. Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique².

Les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement (hors emprunt) sont en hausse de 5,5 % (+12,3 M€) par rapport à 2021. Cette croissance résulte de la progression enregistrée sur le FCTVA (+8,5 M€), de la participation du Conseil Départemental de la Gironde à la construction du collège du Barp pour près de 10,5 M€, comptabilisée au sein du poste « recettes d'investissement diverses » et du remboursement des prêts publics accordés aux entreprises (+10,2 M€), après deux années marquées par la mise en œuvre du moratoire sur les avances remboursables.

² Cf. Avis sur le Budget Supplémentaire 2023



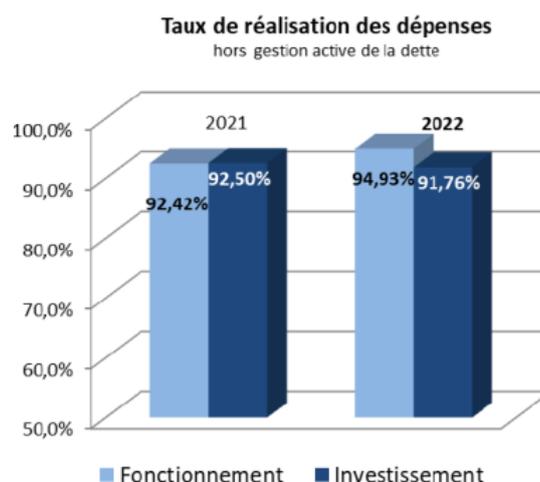
Vu les taux actuels, le CESER encourage le Conseil régional de continuer d'accroître la part des recettes propres d'investissement pour tendre vers le niveau de 2019.

Dépenses – Dans un contexte difficile, le maintien d'un taux élevé de réalisation du budget en 2022

Avec un niveau de dépenses en hausse (+4,2 % à 3,08 milliards €), l'exécution du budget 2022 se caractérise par le maintien d'un taux de réalisation élevé au regard des prévisions (93,8 %), en hausse pour les dépenses de fonctionnement (94,9 %) mais en léger repli pour les dépenses d'investissement (91,76 %). Il faut souligner que l'analyse de ces taux de réalisation doit aussi tenir compte de la hausse en valeur absolue des dépenses réalisées dans le cadre du budget 2022.

Sur la section de fonctionnement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, progresse de 94,52 % à 97,44 % en 2022.

Sur la section d'investissement, le taux de réalisation, hors fonds européens et gestion active de la dette, passe de 97,19 % à 95,04 % en 2022.



PILIER 1. Développement Économique – Emploi

Le taux de réalisation est, en 2022, de 96,37 % en fonctionnement et de 99,28 % en investissement (98,86 % en 2021).

➤ **Sur le PACTE d'investissement dans les compétences**

Dans son avis du 13 décembre 2018 émis lors du lancement du PACTE, le CESER pointe la question des moyens opérationnels et de la capacité de l'appareil de formation régional à répondre aux besoins générés par le PACTE. Cinq ans plus tard, le CESER constate que le Conseil régional rencontre des difficultés pour réaliser le PACTE, ce que confirme les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage inférieurs à la moyenne du pilier et baissent d'année en année.

Le CESER réitère sa demande de bilans sur la mise en œuvre régionale du PIC, avec le détail qualitatif et quantitatif du réalisé, par publics.

➤ **Formations sanitaires et sociales**

Le CESER a fait à plusieurs reprises des recommandations³ concernant les investissements dans les formations sanitaires et sociales et a souligné que l'augmentation du nombre de places ouvertes en formation n'était pas une réponse suffisante aux difficultés dans ce champ.

Au regard des difficultés connues par ce secteur, le CESER s'interroge fortement sur le taux de réalisation très bas dans ce domaine et demande au Conseil régional de l'expliquer.

PILIER 2. Jeunesse

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,17 % en fonctionnement et de 96,99 % en investissement (96,94 % en 2021).

➤ **Développement de l'apprentissage et convention de partenariat avec France compétences**

Les différentes délibérations votées depuis la réforme de 2018 sur l'apprentissage indiquent que le Conseil régional souhaite rester très actif dans ce champ.

Or, les éléments chiffrés présentés dans le CA font apparaître que les taux de réalisation dans le domaine de l'apprentissage font partie des plus faibles du pilier (80,27 % en 2022 et 73,57 % en 2021).

Le CESER souhaite avoir différents éléments d'information :

- La possibilité pour tout organisme de formation (OF) de devenir Centre de formation des apprentis (CFA) induit une multiplication du nombre de CFA. Parallèlement, le Conseil régional a mis en place son propre processus de labellisation. Le CESER souhaite connaître l'évolution chiffrée du nombre de labellisations (entrées et sorties) depuis la loi de 2018.
- À quoi correspondent les 17 M€ provisionnés en 2021 en fonctionnement pour l'apprentissage, alors que la dotation initialement prévue dans la feuille de route pour le développement de l'apprentissage votée le 10 avril 2020 était de 14 M€ environ ?
- Il est fait référence aux organismes de formation qui ont déclaré plus de parcours que ceux effectivement réalisés. Quelle est l'origine de ce différentiel ?
- Quel est le nombre de ruptures de contrat dans le cadre des différents dispositifs d'apprentissage ?
- Quels sont les freins à l'accès à l'apprentissage pour les étudiant.e.s ?

Le CESER réitère sa demande de bilan qualitatif et quantitatif sur l'apprentissage.

PILIER 3. Aménagement du territoire

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,04 % en fonctionnement et de 86,94 % en investissement (95,11 % en 2021).

Le CESER prend acte du bon niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement dans les domaines de l'aménagement du territoire et des mobilités durables. C'est tout particulièrement le cas en section de fonctionnement, où elles excèdent 98 % des inscriptions du pilier 3 « Aménagement du territoire » et de

³ Rapport Acteurs du lien social, Oct.2022

l'axe 4.5 « Mobilité durable et intelligente ».

Malgré ces résultats positifs, certains secteurs enregistrent néanmoins des taux de réalisation plus faibles que la moyenne. C'est en particulier le cas de la politique contractuelle, dont les réalisations restent, comme en 2021, relativement faibles : 71.93 % en fonctionnement, 72.16 % en investissement. Le CESER apprécie que le document de présentation du compte administratif livre des éléments explicatifs, qu'il souhaiterait voir prolongés à travers un échange avec les élus et/ou services du Conseil régional d'ici la fin de l'année. Cette rencontre permettrait au CESER de mieux appréhender la mise en œuvre de la politique contractuelle dans les territoires et les freins qu'elle semble rencontrer. Alors qu'elles sont au cœur d'enjeux centraux pour la construction des territoires de demain, les dépenses d'investissement en faveur du foncier, habitat, politique de la ville (72 %), ainsi que des infrastructures et transports (81 %) enregistrent également des taux de réalisation en deçà de la moyenne. Le CESER note toutefois, dans ce dernier secteur, une progression significative des dépenses d'investissement (+44,4 M€ par rapport à 2021), signe de l'engagement régional en faveur des transports.

Le CESER note par ailleurs la réalisation de l'intégralité des crédits d'investissement (près de 70 M€) inscrits en faveur de l'aménagement numérique du territoire. S'il apprécie la poursuite du déploiement du très haut débit en Nouvelle-Aquitaine, le CESER sera attentif aux prochaines étapes. Après la phase de déploiement, il faudra en effet faire « vivre » le réseau, l'entretenir... Se posera aussi la question des formations et du recrutement des équipes nécessaires. Au-delà du bilan du déploiement, le CESER serait ainsi intéressé par les perspectives envisagées par le Conseil régional et leurs traductions budgétaires possibles.

Le CESER note enfin que les règles de présentations budgétaires ne permettent pas toujours d'avoir une vision décloisonnée des différentes politiques régionales et des moyens qui leurs sont consacrés. C'est par exemple le cas de la mobilité « intelligente ». Il pourrait ainsi être intéressant d'avoir une vue globale des interventions et dépenses régionales dans ce domaine liant transport et numérique. En tant qu'autorité organisatrice, comment le Conseil régional entend-il mobiliser le numérique, en termes de connaissance de la mobilité, de conception d'une offre véritablement intermodale ou encore d'étude des impacts environnementaux comparés de différentes solutions ? Quelle en est la traduction budgétaire ?

Au-delà des aspects strictement budgétaires, le CESER attire l'attention sur le développement raisonné des solutions numériques, dont l'impact environnemental n'est pas neutre, dans le domaine des mobilités. Si le numérique peut incontestablement faciliter l'expérience utilisateur du voyageur, il peut aussi être une véritable source de complexité. L'enjeu est bien sûr celui de l'accessibilité de toutes et tous aux offres de mobilité, en premier lieu des personnes éloignées du numérique ; il est aussi de répondre également à des situations pouvant sortir du cadre normalisé proposé par des solutions dématérialisées. La présence humaine reste pour ces différentes raisons complémentaires et indispensables.

➤ **Culture, santé, ESS et vie associative**

Dans le domaine de la politique culturelle, le budget inscrit au budget primitif (74,95 M€ incluant économie culturelle et culture) a été très largement réalisé, mais dans une dynamique de baisse du volume de crédits entre 2021 et 2022. Le constat est, sensiblement de même nature en matière de politique sportive, réalisé à 81,7 % avec un écart sensible entre investissement (réalisation à 70,3 %) et fonctionnement (réalisation à 97,9 %). Avec une hausse des crédits inscrits et réalisés, le budget consacré à la santé a été quasi-intégralement consommé en 2022.

Deux domaines suscitent une attention particulière malgré leur poids limité dans le budget régional : l'économie sociale et solidaire (ESS) d'une part et la vie associative d'autre part. Dans les deux cas, ce sont des domaines d'intervention dont on constate une érosion régulière au cours des dernières années, en particulier s'agissant de la vie associative. Si le budget a été exécuté en totalité dans le cadre de la politique de soutien à l'ESS, la réalisation dans le domaine de la politique associative reste relativement modeste (78,7%). Le compte administratif 2022 évoque le motif de difficulté des associations à réaliser leur programme d'action en 2021 du fait de la crise sanitaire avec un report de versement de soldes jusqu'en 2023. Face à ces difficultés, qui s'expliquent en particulier par les contraintes administratives et financières dans le montage des dossiers, le CESER souligne l'importance d'un accompagnement ciblé auprès des acteurs concernés afin de faciliter l'utilisation et la gestion des crédits.

Le CESER s'interroge dans le même temps sur l'interprétation de certains taux de réalisation au plus haut (supérieurs à 98 %/99 %) qui, s'ils expriment un niveau d'exécution difficilement dépassable au vu

du budget initial voté pour 2022, peuvent aussi révéler des tensions entre les arbitrages opérés lors de l'élaboration du budget primitif et la réalité des besoins exprimés sur le terrain et éligibles aux politiques régionales. Ce peut être le cas sur certains segments de la politique de soutien à l'ESS (ex : structures d'insertion par l'économique), à la culture (ex : manifestations culturelles) ou à la vie associative. Ce point est développé dans l'Avis sur le Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine.

PILIER 4. Transition Écologique et Énergétique

Le taux de réalisation est, en 2022, de 98,39 % en fonctionnement et de 97,37 % en investissement (98,02 % en 2021).

Les dépenses allouées au chapitre « Environnement », en fonctionnement comme en investissement, restent faibles par rapport aux enjeux.

Si le CESER est conscient que des financements sont alloués pour la transition écologique dans les autres chapitres, il regrette une fois encore, comme souligné précédemment dans les travaux du CESER, de ne pas pouvoir identifier comment chaque politique régionale concourt ou non à la transition.

Le CESER souligne avec intérêt les démarches engagées par le Conseil régional de « budget vert » et espère qu'il pourra constituer une réponse à ces questionnements.

Les taux de réalisation du chapitre « Environnement » sont très élevés : en fonctionnement, le taux a augmenté d'environ 9 % par rapport à 2021 et s'élève à 98 %, soit l'un des plus élevés des différents chapitres. Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est en légère diminution, mais figure également parmi les plus élevés, à 99,77 %. Ces taux de réalisation reflètent une bonne planification prévisionnelle des dépenses. Pour les lignes « Eau – Littoral » et « Economie circulaire et déchets », le taux de réalisation en investissement atteint les 100 % : cela peut signifier qu'il existe une demande dans les territoires pour les projets financés par ces lignes et que, si le budget avait été supérieur, davantage de projets auraient pu être aidés. Le CESER suggère ainsi d'identifier dans quelle mesure les financements alloués à ces lignes pourraient tout particulièrement être renforcés dans les prochaines années.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER

« Compte administratif – Rapport de présentation – Exercice 2022 »

152 votants

152 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Budget Supplémentaire – Exercice 2023

Séance plénière du 7 juin 2023

Synthèse

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage, avec en particulier, une annulation de 45,3 M€ en recettes de fonctionnement. Dans la perspective d'un marché automobile atone, cette annulation est due en majeure partie (30 M€) au faible résultat des recettes issues de la taxe sur les certificats d'immatriculations de véhicules (cartes grises). Le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique. Le CESER ne peut que soutenir les Régions dans leur volonté de porter auprès de l'Etat cette demande légitime de mise en cohérence de leur modèle de ressources avec les défis écologiques et énergétiques auxquelles elles doivent contribuer à répondre.

Dans ce contexte actuel, le CESER note une baisse du niveau d'emprunt (-98,25 M€). D'année en année, le chiffre du besoin d'emprunt annoncé au Budget primitif est surévalué par rapport à l'utilisation effective constatée au Compte administratif et il conviendra de l'ajuster au mieux lors de l'élaboration du Budget primitif 2024.

Pilier 1 - Développement économique et Emploi

➤ Formations sanitaires et sociales

Le CESER souhaite connaître les détails du projet de construction d'un campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers faisant l'objet de financements supplémentaires à hauteur de 13 M€. S'il approuve ce projet, le CESER regrette toutefois qu'un projet de cette nature n'ait pas été inscrit dès le départ dans le projet de Budget primitif 2023.

Sont également prévues 591 places supplémentaires en formation sanitaires et sociales pour l'année 2023. Le CESER rappelle ses alertes récurrentes concernant les taux de remplissage de ces formations.

➤ Performance industrielle

Le CESER note l'inscription de 11,1 M€ en Autorisations de programme (AP) sur la ligne Performance industrielle. Ces AP devront permettre d'accorder des crédits de paiement à la communauté de communes de Latitude Nord Gironde pour son projet de création d'une zone d'activité, en grande partie dédiée à l'implantation de l'entreprise Flying Whales.

Pilier 2 - Jeunesse

➤ Lycées

Dans le cadre du Plan national d'hybridation dans les lycées, le CESER souhaite connaître les détails du déploiement au niveau régional du projet, notamment le mode de répartition de l'enveloppe entre les 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine ? Quelle répartition des fonds est-elle prévue entre les enseignements, professionnel, général et agricole ?

Le CESER souhaite par ailleurs alerter sur le retard pris dans certains travaux prévus, entre autres dans des établissements agricoles, pour cause de réorientation des budgets sur les factures d'énergie.

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Ce BS est marqué par des dépenses nouvelles générées par la prochaine convention TER, qui fait l'objet d'un avis spécifique. Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à développer, à travers ces nouvelles dépenses, le transport ferroviaire.

Un virement de près de 200 000 € de la ligne « recouvrements de créances » abonde la ligne de financement des manifestations culturelles et de 7 500 € en faveur de la vie associative. Le CESER appelle des précisions sur ces transferts financiers et la nature des projets qui seront financés par ces crédits supplémentaires.

Ce Budget Supplémentaire (BS) apporte les ajustements d'usage :

(Hors dette)	BP2023	avec ajustements du BS2022
Recettes de fonctionnement	2,57 Mds	2,69 Mds
Recettes d'investissement	262,94 M€	264,48 M€
Dépenses de fonctionnement	2,2 Mds	2,23 Mds
Dépenses d'investissement	1,11 Md€	1,1 M€

Pour un budget de 3,56 Mds€ (BP 2023), les données financières présentées dans le cadre de ce budget supplémentaire résultent :

En recettes :

- de l'excédent des exercices 2022 et antérieurs soit 147,96 M€
- de recettes nouvelles, pour un montant de 35,19 M€
- de l'annulation de recettes pour un montant de 63,10 M€
- de l'annulation de 98,25 M€ d'emprunt au budget 2023

En dépenses :

- de l'inscription de 44,94 M€ de dépenses nouvelles
- de l'annulation de dépenses pour un montant de 23,15 M€

1. Les recettes régionales

1 – Les annulations de recettes

Les recettes à annuler sur 2023, hors emprunt, s'élèvent à **63,1 M€** :

- **4,51 M€ au titre de la section d'investissement**
- **58,6 M€ au titre de la section de fonctionnement**

Dans la perspective d'un marché automobile atone, les annulations des recettes de fonctionnement sont dues en majeure partie (30 M€ sur 58,6 M€ annulés), au faible résultat des recettes issues de la taxe sur les certificats d'immatriculations de véhicules (cartes grises).

Au-delà de la perte que cela représente, malgré une compensation partielle par la hausse du tarif et la fin de l'exonération des véhicules dits propres, le CESER réitère le constat d'incohérence entre recettes et objectifs politiques du Conseil régional en matière de transition écologique. Plus les consommations de produits fossiles sont élevées en région, plus les ventes de voitures sont élevées, et plus les recettes sont élevées pour le Conseil régional. Or, face aux impératifs environnementaux, le Conseil régional mène des politiques de réduction des consommations d'énergie fossile et de l'usage des véhicules individuels. Il y a ainsi contradiction : si la moindre consommation de pétrole et de véhicules en région est réjouissante face au changement climatique, elle implique une baisse des recettes régionales. Cette situation interroge fortement sur la cohérence même du modèle de ressources régional : les recettes fiscales régionales, déterminées par l'Etat sont, en effet, dépendantes de la consommation d'énergie fossile et de l'achat de véhicules. Cette réflexion sur l'évolution du modèle de recettes dépasse naturellement le seul cadre régional : elle intéresse en premier lieu l'Etat, qui détermine les ressources des différents échelons de collectivités. Le CESER ne peut que soutenir les Régions dans leur volonté de porter auprès de l'Etat cette demande légitime de mise en cohérence de leur modèle de ressources avec les défis écologiques et énergétiques auxquelles elles doivent contribuer à répondre.

2 – Les recettes supplémentaires

Les nouvelles recettes s'élèvent à **35,19 M€** :

- **6,05 M€ au titre de la section d'investissement,**
- **29,14 M€ au titre de la section de fonctionnement**

3 – Les annulations d'emprunt

La prévision d'emprunt établie lors du Budget Primitif est ajustée à la baisse (**-98,25 M€**).

Pour mémoire :

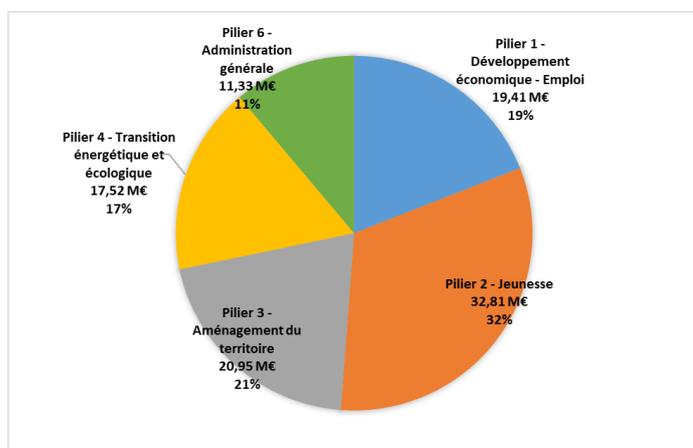
	Emprunts nouveaux annoncés au BP	Avec ajustements (DM et BS)	Utilisation effective des emprunts nouveaux (CA)	Ratio entre ce qui est annoncé au BP et ce qui est utilisé (en %)
2018	585 M€	401,14	201 M€	34,36
2019	523,3 M€	241,89	150 M€	28,66
2020	579 M€	588	456 M€	78,76
2021	588,7 M€	479,63	385 M€	65,4
2022	654,31 M€	424,78	340 M€	51,96
2023	724,48 M€	626,23		

Dans ce contexte actuel, le CESER note cette baisse du niveau d'emprunt.

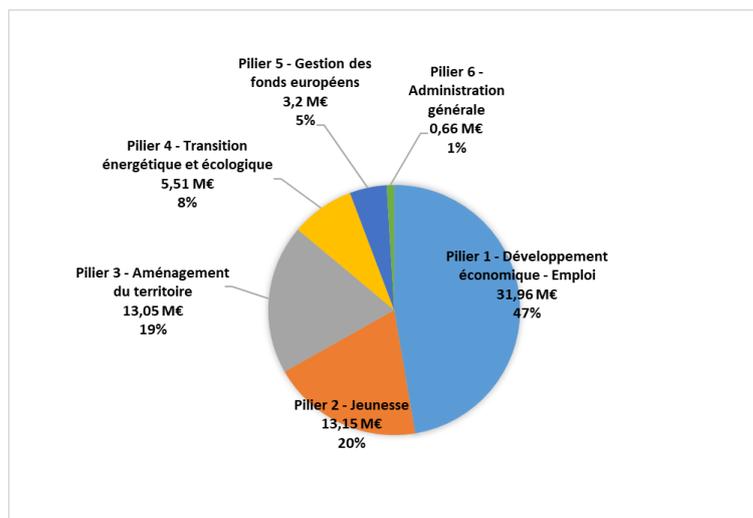
D'année en année, le chiffre annoncé au Budget primitif est surévalué par rapport à l'utilisation effective et il conviendra de l'ajuster lors de l'élaboration du Budget primitif 2024.

2. Les ajustements de dépenses par piliers

➤ Répartition des nouvelles affectations en Autorisations de Programmes (AP) et en Autorisations d'Engagement (AE)

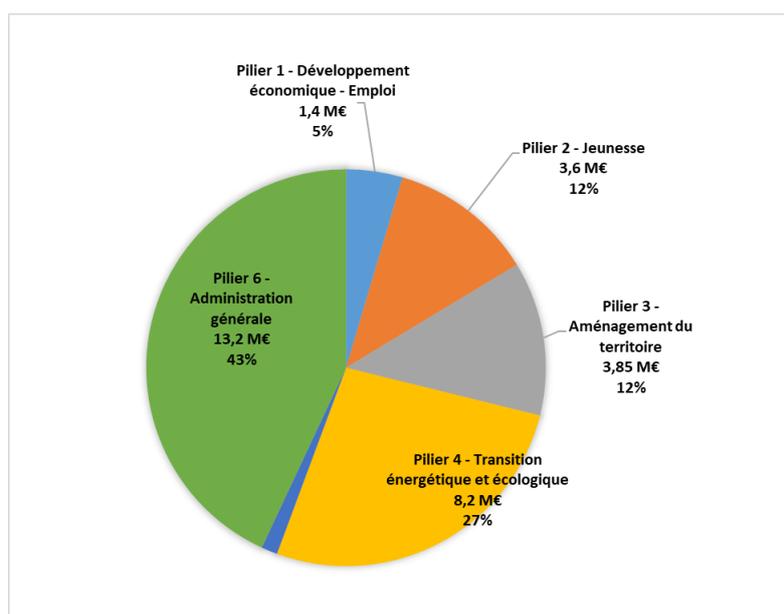


En AP



En AE

➤ Répartition des affectations en nouveaux Crédits de paiement (CP) (44,94 M€), dont 14,3 M€ de ré-imputation des aides économiques : leurs inscriptions en CP/AE sont équivalentes aux annulations de CP/AP et ne sont pas traduites dans ce graphique :



Pilier 1 – Développement économique et Emploi

➤ Formations sanitaires et sociales

Le CESER approuve le projet de construction d'un campus des formations sanitaires et sociales à Poitiers, qui fait l'objet de financements supplémentaires à hauteur de 13 M€. L'assemblée socio-professionnelle s'interroge cependant sur les raisons de l'absence d'information du Conseil régional vers le CESER à ce sujet regrette qu'un projet de cette nature n'ait pas été inscrit dès le départ dans le projet de Budget primitif 2023. Le CESER souhaite connaître les détails du projet, la façon dont il s'intègre dans la stratégie globale du Conseil régional en matière de formations sanitaires et sociales, son adaptation aux besoins des territoires.

Au niveau des recettes nouvelles, sont également prévues 591 places supplémentaires en formation sanitaires et sociales pour l'année 2023. Le CESER rappelle ses alertes récurrentes concernant les taux de remplissage de ces formations. Existe-t-il des garanties que ces places seront remplies ? Où se situent-elles sur le territoire, et dans quelles filières / structures ?

➤ Performance industrielle

Axe	Objectif	Chapitre	Programme	Libellé programme	AP	CPI/AP	AE	CPI/AE + CF
1.1 - Economie numérique	101A - Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	939	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE				232 500,00
1.3 - Performance industrielle	103A - Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	909	4094170	GRANDS PROJETS	11 100 000,00			
1.4 - Recherche, innovation et start-up	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	939	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTR			2 000 000,00	
1.4 - Recherche, innovation et start-up	104B - Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	939	4092030	BATIMENTS - SITES CONNEXES - ECONOMIE				3 400,00
1.6 - Tourisme	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	930	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES				565 500,00
1.6 - Tourisme	106C - Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	939	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT* FILIÈRES TOURISTIQUES				592 500,00
TOTAL Pilier 1. Développement économique - Emploi					11 100 000,00	0,00	2 000 000,00	1 393 900,00

Le CESER note l'inscription de 11,1 M€ en Autorisations de programme sur la ligne Performance industrielle. Ces AP devront permettre d'accorder des crédits de paiement à la communauté de communes de Latitude Nord Gironde pour son projet de création d'une zone d'activité, en grande partie dédiée à l'implantation de l'entreprise Flying Whales.

Pilier 2 – Jeunesse

➤ Lycées

Le CESER a pris connaissance d'un plan national d'hybridation dans les lycées, faisant l'objet de 0,66 millions de recettes nouvelles, financé par France relance. Le CESER demande la communication du projet régional correspondant à ce plan national.

En particulier, chaque Conseil régional est chargé de répartir l'enveloppe entre les lycées. Le CESER souhaite savoir comment est prévue la répartition entre les quelques 300 lycées de Nouvelle-Aquitaine ? Quelle répartition des fonds est-elle prévue entre les enseignements, professionnel, général et agricole ?

Concernant le surcoût énergétique dans les lycées, des dotations nouvelles ont été réalisées en 2022. Qu'en est-il pour 2023 et 2024 ? Comment est gérée la transition et permettre aux établissements de faire face aux factures d'énergie stagnantes mais toujours très conséquentes, dans l'attente de solutions plus pérennes prévues par la Région pour réaliser des économies d'énergie (géothermie...) ?

Pilier 3 - Aménagement du territoire

Ce budget supplémentaire est marqué par des dépenses nouvelles générées par la prochaine convention TER, qui fait l'objet d'un avis spécifique du CESER. Sont ainsi inscrits, en autorisation de programme :

- 113,7 M€ correspondant à la part investissement des péages prestations de redevances Gares & Connexions et des péages réseau de cette nouvelle convention ;
- 259,9 M€ au titre de la maintenance du parc TER (modernisation et développement des ateliers de maintenance, changement d'organes majeurs...) ;
- 44,1 M€ pour l'acquisition de trois rames supplémentaires en perspective du RER métropolitain.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à développer, à travers ces nouvelles dépenses, le transport ferroviaire.

Le CESER note certains ajustements opérés dans le cadre de ce budget supplémentaire en faveur de divers domaines d'intervention auxquels elle attache une vigilance particulière :

- La culture (+3,785 M€ et AP et AE, plus spécifiquement dans le cadre du solde du CPER 2015-2020, de l'aménagement culturel du territoire et des manifestations culturelles (+116 k€ cumulés), complétés de virements de crédits.
- La politique en faveur de la vie associative et de l'égalité bénéficie d'un complément de 150 k€ en investissement (solidarité).
- Le logement des jeunes (+1 M€ en autorisations de programme, du fait de besoins non anticipés dans le budget primitif).
- Le sport (+42 M€ en autorisation d'engagement et +0,335 en CP), en lien avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (0,25 M€) et avec un ajustement sur l'appel à projet Sportech.

Un virement de près de 200 000 € de la ligne « recouvrements de créances » abonde la ligne de financement des manifestations culturelles et de 7 500 € en faveur de la vie associative. Le CESER appelle des précisions sur ces transferts financiers et la nature des projets qui seront financés par ces crédits supplémentaires.

Divers autres virements permettent d'ajuster à la baisse ou à la hausse le volume des dépenses mobilisé dans d'autres domaines (manifestations culturelles +20 000 €, emplois spécifiques ou subventionnés, enseignement supérieur et vie étudiante, systèmes d'information en administration générale...)



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteur : Sylvie MACHETEAU

2 – « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER

« Budget supplémentaire – Exercice 2023 »

152 votants
152 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030

Séance plénière du 7 juin 2023

Le CESER attend de la nouvelle convention TER qu'elle permette de prolonger et d'amplifier la dynamique très positive enregistrée ces dernières années. Outre différentes évolutions à saluer au bénéfice des voyageurs, la convention sera marquée par deux principales nouveautés, qui permettront à la Région de prendre toute la mesure de son rôle d'autorité organisatrice : la gestion du parc matériel roulant, sur laquelle le CESER a eu l'occasion de s'exprimer ces derniers mois, et la mise en place d'un nouveau système de billettique qui, s'il pourrait marquer une véritable avancée pour la mobilité en région, interroge notamment sur son ouverture aux réseaux extérieurs.

Marquée par une très nette volonté de maîtrise des coûts, la nouvelle convention interroge sur la capacité à faire mieux avec des moyens en baisse. Plus globalement, le CESER considère que les bénéfices pour la société du report modal vers le ferroviaire justifient des investissements massifs et des budgets de fonctionnement conséquents, invitant à reconsidérer, au niveau national, les modèles de financement du ferroviaire. Les contraintes budgétaires rendent en effet difficile l'instauration du « choc d'offre » indispensable pour accélérer le report modal. Le CESER rappelle enfin qu'aucune politique volontariste ne pourra aboutir sans des investissements massifs sur le réseau ferré, aujourd'hui fortement dégradé.

La convention 2024-2030 sera la dernière à être passée de gré à gré avec la SNCF. Le CESER s'interroge sur le choix d'une convention de sept ans, alors que les textes autorisent jusqu'à dix ans. Une durée supérieure permettrait au Conseil régional de se donner le temps nécessaire à la réalisation d'un choc d'offre et une meilleure visibilité sur le service public ferroviaire régional, notamment en termes de mutualisation.

L'ouverture à la concurrence devra être minutieusement préparée. Un certain nombre de sujets essentiels doivent encore être approfondis, afin de lever les incertitudes et craintes légitimes qui s'expriment. Parmi les principaux points de vigilance d'ores et déjà identifiés : la définition de l'ambition à porter dans les appels d'offres, les paliers à franchir afin que la Région puisse jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice, le régime des biens, la fragmentation du système ferroviaire et son impact pour l'utilisateur, ou encore les garanties sociales à apporter aux personnels transférés.

Cet avis du CESER repose pour l'essentiel sur les travaux préparatoires conduits par la Commission n°2 « Développement des territoires et mobilité » depuis mars 2023. Le CESER souligne tout l'intérêt, sur un sujet structurant comme celui de la convention TER, d'un travail en amont de la saisine formelle du Conseil Régional. L'Assemblée tient ainsi à remercier le Conseil régional pour ces échanges préparatoires, ainsi que les autres organisations qui sont intervenues à cette occasion (Autorité de Régulation des Transports, organisations syndicales).

Le CESER regrette en revanche de n'avoir pu disposer, dans des délais permettant une réelle exploitation des documents, de la délibération et de la convention proprement dite.

Convention TER 2024-2030 : une ambition sous contraintes

Alors que les enjeux environnementaux et énergétiques invitent, de manière de plus en plus pressante, à un report modal massif de la voiture (autosolisme en particulier) et de l'avion vers des modes de transport les moins carbonés possibles, le développement du transport ferroviaire régional est, plus que jamais, une priorité. Au-delà de ces enjeux environnementaux et énergétiques, le TER est aussi, en lien avec les autres offres de transport, un levier essentiel pour améliorer les conditions de mobilité en Nouvelle-Aquitaine. Si tous les territoires sont concernés, certains concentrent, plus que d'autres, des difficultés récurrentes, qu'il s'agisse de zones mal desservies par les réseaux de transport ou encore congestionnées par un trafic routier de plus en plus important.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional entend prolonger son action à travers une nouvelle convention conclue avec SNCF Voyageurs. Cette nouvelle convention gagnerait, pour le CESER, à être inscrite dans une vision plus globale de la politique régionale de mobilité. La définition d'une telle feuille de route stratégique, présentant l'ambition régionale, les actions à conduire, adossées à une modélisation économique pluriannuelle, pourrait ainsi s'intercaler entre les grands objectifs inscrits dans le SRADDET et les délibérations successives présentées au Conseil régional, qui traitent d'un aspect particulier.

La convention qui s'achève a permis d'insuffler une nouvelle dynamique au TER. En quatre ans et demi de mise en œuvre effective, l'offre de trains a progressé de 11 %, grâce en particulier à la démarche Optim'TER ; dans le même temps, la fréquentation a augmenté de 33 %. Si des progrès restent à accomplir, la qualité de service s'est nettement améliorée¹. Cette dynamique très positive doit être prolongée et amplifiée.

Une convention 2024-2030 marquée par plusieurs nouveautés

La prochaine convention TER sera marquée par au moins deux nouveautés importantes :

- la gestion du parc matériel roulant : le Conseil régional souhaite en effet acquérir la pleine maîtrise du parc TER, en étant libre de déterminer sa stratégie d'investissement à chaque étape du cycle de vie du matériel. C'est dans cette perspective que la Région en a repris la propriété et vient de constituer, avec Occitanie, une société publique locale chargée de l'acquisition et de la maintenance lourde du matériel roulant. Le CESER renvoie sur ces sujets aux positions qu'il a exprimées dans ses avis des 11 et 12 octobre 2022 et du 22 mars 2023 ;
- la mise en place d'un nouveau dispositif de billettique régionale intermodale, sous la marque Modalis, dont la création a été confiée à Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Toutes les démarches visant à intégrer au sein du même système billettique les différentes solutions de mobilité contribuent à simplifier « l'expérience voyageurs ». Si l'objectif d'une meilleure intermodalité par l'interopérabilité billettique et l'intégration tarifaire sont par nature positives, le choix d'un outil propre à la Nouvelle-Aquitaine mériterait d'être explicité.

Si on peut en effet en espérer de réels progrès pour les déplacements internes à la région, cela ne risque-t-il pas de complexifier les déplacements nationaux ou interrégionaux (proposition d'itinéraires, achat, échange ou remboursement des titres...) ? La plus grande attention devra ainsi être portée à l'interopérabilité de Modalis avec les offres proposées par les réseaux nationaux (TGV, Intercités...) et par les autres régions, notamment voisines de la Nouvelle-Aquitaine. Le CESER espère que les échanges engagés sur ce sujet tant avec la SNCF que les autres Régions permettront de faciliter l'expérience du voyageur dès qu'il quittera les limites de la région. Plus globalement, le CESER s'interroge sur la multiplication des applications proposées aux voyageurs, tant en termes de simplicité d'usage que de sobriété numérique.

¹ Hormis un tassement observé en 2022.
Avis – Séance plénière du 7 juin 2023

La convention 2024-2030 introduit différentes évolutions favorables au voyageur, que le CESER salue. L'Assemblée note en particulier :

- le renforcement des objectifs de qualité, dans le prolongement des progrès constatés ces cinq dernières années. Le CESER souhaite toutefois que cet objectif, totalement légitime, ne conduise pas à dégrader les correspondances ;
- le maintien des contrôleurs dans les trains (hors périmètre du RER métropolitain), dont la présence participe à la sécurité et, plus généralement, à l'accompagnement des voyageurs tout au long de leur trajet (particulièrement utile en situation perturbée). Le CESER note avec intérêt la vente à bord des trains des titres de transport, aux mêmes conditions qu'en guichet, qui offrira un canal complémentaire de distribution. Cela pourrait être particulièrement utile aux voyageurs empruntant un train dans des gares/haltes ne disposant pas de guichet ou en dehors de leur horaire d'ouverture ;
- l'expérimentation des arrêts à la demande sur certaines lignes.

La convention intègre enfin un programme pluriannuel d'investissements, qui concerne notamment le matériel roulant. Le CESER tient à rappeler que les choix régionaux devront tenir compte des enjeux environnementaux dans leur globalité. Si le Conseil régional est attentif aux émissions de gaz à effet de serre, le CESER recommande qu'il soit également vigilant aux autres enjeux environnementaux. Biodiversité, matériaux doivent aussi faire partie de la réflexion. Par exemple, le développement des trains à batterie peut interroger : dans quelle situation ces trains sont-ils les mieux adaptés ? Dans certains cas, et à une temporalité sans doute plus longue, ne serait-il pas plus pertinent, en termes de consommation de matériaux, d'énergie et d'argent, de recourir à l'électrification des voies ?

Le CESER attend de la prochaine convention TER qu'elle permette de prolonger et d'amplifier la dynamique très positive enregistrée ces dernières années (hors COVID).

La convention 2024-2030 sera marquée par deux principales nouveautés, qui permettront à la Région de prendre toute la mesure de son rôle d'autorité organisatrice des transports :

- **la gestion du parc matériel roulant, qui sera désormais maîtrisée par la Région et pour laquelle le CESER renvoie aux différents avis émis en octobre 2022 et mars 2023 ;**
- **la mise en place d'un nouveau dispositif de billettique régionale intermodale, dont le CESER attend qu'il démontre sa simplicité pour les usagers et son ouverture aux réseaux nationaux et des autres régions.**

Le CESER salue le renforcement des objectifs de qualité et de nouveaux services (vente à bord, arrêt à la demande), qui devraient participer à renforcer, pour les voyageurs, l'attractivité du TER.

L'Assemblée rappelle par ailleurs que les choix en matière d'investissement devront être faits à l'aune des enjeux environnementaux dans leur ensemble, et pas seulement sur leur impact en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une volonté légitime de maîtrise de la trajectoire financière, mais des interrogations sur les conditions sociales des personnels

Le montant de charges forfaitaires baissera de 7 % en euros constants entre 2024 et 2030, à périmètre d'offre constant et, après actualisation, n'augmentera que de seulement 2 % en euros courants. Le montant de la contribution régionale devrait ainsi être maîtrisé, malgré une très forte augmentation des péages d'infrastructures payés à SNCF Réseau. Parallèlement, SNCF est engagée sur une augmentation annuelle des recettes de 4 % par an, l'invitant à poursuivre la reconquête commerciale des usagers.

Le CESER comprend, dans un contexte budgétaire contraint, la nécessité pour le Conseil régional de maîtriser les coûts. Pour autant, il s'interroge sur la capacité à faire plus (de qualité, de service...) avec des moyens en diminution. Le risque n'est-il pas, à rebours des ambitions affichées, de finalement dégrader le service ? L'amélioration des process, de l'organisation du travail peut certes être un levier à explorer ; l'Assemblée exprime toutefois la crainte que l'effort de productivité demandé pèse de manière excessive sur l'emploi et les conditions de travail des cheminotes et cheminots, déjà fragilisés ces dernières années. Au-delà des conditions sociales des agents qui œuvrent au service public ferroviaire, c'est aussi l'attractivité de ces métiers qui pourrait être amoindrie, alors que des difficultés de recrutement se font déjà jour.

Par ailleurs, le CESER considère que les bénéfices pour la société du report modal vers le ferroviaire justifient des investissements massifs et des budgets de fonctionnement conséquents. Le développement et

la qualité de l'offre TER ont un coût, certes important, mais inférieur aux coûts directs et indirects des transports carbonés (coût des infrastructures routières et aéroportuaires, coûts des dégradations environnementales induites et du changement climatique...). La réflexion doit ainsi se faire de manière globale, en intégrant l'ensemble des externalités, positives et négatives, de chaque mode de transport. Pour le CESER, il est indispensable d'allouer les moyens nécessaires au développement du train en remplacement des modes de transport carbonés. Bien au-delà du cadre régional, cette réflexion, qui invite à revoir le modèle économique des différents modes de transport pour y intégrer leur coût global pour la société, doit être menée, *a minima*, par l'Etat. Cela permettra alors de mettre en cohérence leurs modèles de financement avec les enjeux des transitions à mener.

La convention 2024-2030 est marquée par une très nette volonté de maîtrise de la trajectoire financière. S'il en comprend la logique dans un contexte budgétaire contraint, le CESER s'interroge sur la capacité à faire mieux avec des moyens en baisse. Il sera en particulier attentif à l'évolution de la qualité du service et à l'impact des efforts de productivité demandés sur l'emploi et les conditions de travail des cheminotes et des cheminots.

Plus globalement, le CESER considère que les bénéfices pour la société du report modal vers le ferroviaire justifient des investissements massifs et des budgets de fonctionnement conséquents. Une réflexion sur le coût global, pour la société, des différents modes de transport devrait ainsi être menée pour aboutir à une évolution de leurs modèles de financement.

Des contraintes qui pèsent fortement sur le développement du TER

Alors que les enjeux de mobilité, de transition écologique et énergétique justifieraient un « choc d'offre » afin de faire basculer une plus large part de la population vers le transport ferroviaire, le Conseil régional se heurte à de fortes contraintes, qui tiennent en partie aux choix nationaux de ces dernières décennies. La prochaine convention permettra d'achever, pour le service annuel 2024, la démarche Optim'TER de la convention actuelle en Limousin et Poitou-Charentes. En 2024-2026, l'offre de trains sera accrue sur le RER métropolitain de Bordeaux et sur les TER en Sud-Aquitaine, soit un accroissement de 5,5 % de l'offre. Si elle est positive, cette amélioration est loin de constituer le « choc d'offre » attendu, d'autant que seuls certains territoires en bénéficieront.

La question est d'abord financière : la convention représentera, sur 2024-2030, 2,580 milliards d'euros de contribution régionale, soit en moyenne 368,6 M€ par an, sans compter les investissements en gare, sur le matériel roulant² et les centres de maintenance (513 M€ sur la durée de la convention). Le Conseil régional doit ainsi veiller à ce que la création d'offre supplémentaire soit soutenable financièrement. La précédente convention a montré que le coût marginal des augmentations de trafic peut servir de point d'appui afin d'offrir un choc d'offre significatif favorisant le report modal. Pour autant, cette situation interroge véritablement le modèle de financement du transport ferroviaire régional. Si le développement du TER est une priorité, alors les Régions devraient pouvoir disposer des ressources nécessaires. Cela doit-il passer par l'attribution aux Régions d'une part du versement mobilité ou d'une autre ressource dédiée ? Pour le CESER, l'Etat devrait reconsidérer le modèle de financement du TER, service public régional de transport, pour le mettre en adéquation avec les ambitions affichées.

La très forte augmentation des redevances payées à SNCF Réseau n'encourage pas le développement de l'offre. La Région est en quelque sorte invitée à payer deux fois : elle devra ainsi supporter des péages élevés alors que, parallèlement, elle est appelée à cofinancer, par le biais des contrats de plan Etat-Région, les opérations de régénération et de modernisation des lignes de desserte fine. Le CESER comprend et soutient l'engagement de la Région, bien que hors de son champ de compétences, sur le réseau ; pour autant, il s'interroge sur le modèle même de financement de l'infrastructure et sa capacité à pérenniser et moderniser le réseau dans les prochaines années.

Hors du périmètre de la convention, le réseau est en effet un enjeu central. Fruit de plusieurs décennies de sous-investissement sur les lignes classiques, le réseau ferré est dans un état particulièrement dégradé. L'attractivité du TER se trouve pénalisée par la mise en place de limitations de vitesse, d'incidents techniques qui fragilisent la régularité ou encore par des limites capacitaires. Des investissements importants sont nécessaires pour remettre à niveau et moderniser le réseau, avec une double interrogation :

- celle d'abord du financement : le CESER sera en particulier attentif au volet mobilité du CPER, dont il attend que les projets, enveloppes financières et mise en œuvre soient à la hauteur des enjeux ;

² La convention 2024-2030 intègre en particulier un programme d'investissements importants sur le matériel, rendu nécessaire par l'avancée en âge des rames.

- celle ensuite de la capacité opérationnelle de SNCF Réseau et de ses prestataires à conduire les travaux nécessaires à une échéance raisonnable.

Si elle devrait permettre la création d'offre supplémentaire, la convention 2024-2030 n'aboutira pas pour autant au « choc d'offre » attendu. Afin de pouvoir répondre aux ambitions affichées, le CESER appelle l'Etat à reconsidérer le modèle de financement :

- du TER, par l'attribution aux Régions d'une ressource dédiée à la hauteur des enjeux ;
- de l'infrastructure, permettant de maîtriser les péages tout en assurant la pérennité du réseau.

Hors convention, la remise à niveau et la modernisation du réseau sont par ailleurs une priorité pour renforcer l'attractivité des TER et permettre le développement de l'offre. Des investissements massifs sont indispensables, posant la question de leur financement (volet mobilité du CPER) et de la capacité opérationnelle des acteurs à mener à bien les travaux dans des délais raisonnables.

La dernière convention conclue de gré à gré avec la SNCF

Une convention conclue pour sept ans

Saisissant la possibilité offerte par la loi « nouveau pacte ferroviaire » du 27 juin 2018, le Conseil régional a fait le choix de conclure, pour la dernière fois, une convention de gré à gré avec la SNCF ; les contrats d'exploitation ferroviaire suivants devront être mis en concurrence. Afin de préparer dans les meilleures conditions cette ouverture à la concurrence, le Conseil régional a alloué les services ferroviaires en quatre lots, et ainsi intégré leur détachement progressif dans la nouvelle convention.

La prochaine convention sera conclue pour une durée de sept ans, alors que les textes autorisent jusqu'à dix ans³. Le CESER s'interroge sur ce choix, qui conduira à engager assez rapidement le processus d'ouverture à la concurrence : il est en effet prévu que le lot A (Poitou-Charentes) soit mis en exploitation en 2027 ; au moins deux autres lots devront être attribués lors du mandat régional 2021-2028. Le CESER serait intéressé par les critères ayant présidé à la définition de ce calendrier, et en particulier par le fait de commencer par le lot Poitou-Charentes ; plus spécifiquement, il se demande si les retards dans les cessions dans le cadre du projet Ferrocampus, installé à Saintes, auront des incidences sur le calendrier prévu.

La Région va déjà devoir s'approprier de nouvelles compétences, du fait par exemple de la gestion du parc roulant, de l'acquisition et de la modernisation à venir des centres de maintenance ; elle aurait ainsi pu se donner un peu plus de temps pour préparer plus sereinement les autres phases de l'ouverture à la concurrence et approfondir les nombreuses questions que celle-ci suscite. En outre, le temps ferroviaire est un temps long : une durée plus longue aurait pu permettre d'offrir une meilleure visibilité sur le service public régional, notamment en termes de mutualisation : quelles nouvelles perspectives pourra-t-on réellement donner en sept ans ?

Le CESER s'interroge sur le choix d'une convention de sept ans, alors que les textes autorisent jusqu'à dix ans. Une durée supérieure permettrait au Conseil régional de se donner un peu plus de temps dans l'approfondissement des nombreuses questions posées par les nouvelles compétences. Elle aurait aussi permis d'offrir une meilleure visibilité sur le service public ferroviaire régional, notamment en termes de mutualisation.

De nombreux points de vigilance

Le principe même de l'ouverture à la concurrence fait débat au sein du CESER. Des positions diverses se sont exprimées : certaines mettent en avant l'amélioration de l'offre, l'accroissement de la compétitivité du transport ferroviaire, la meilleure transparence, en particulier pour les autorités organisatrices, des coûts de

³ La Région Occitanie vient ainsi de conclure une convention courant jusqu'en 2032.
Avis – Séance plénière du 7 juin 2023

production, ou encore l'amélioration du service rendu aux usagers ; les autres soulignent la complexification et la fragmentation du système ferroviaire, la hausse des tarifs, la dégradation de la qualité de service, les enjeux de sécurité, la dégradation des conditions sociales pour les cheminotes et les cheminots ou encore la désagrégation de la SNCF que l'ouverture à la concurrence induira.

Quels que soient les bénéfices ou les risques/dangers qui lui sont prêtés, l'ouverture à la concurrence des TER devra être la règle fin 2033, en l'état actuel de la législation. C'est pourquoi le Conseil régional la prépare dans la nouvelle convention. La démarche sera inévitablement complexe, et nécessitera une préparation minutieuse. Dans cette perspective, l'échelonnement des procédures d'appels d'offres est judicieux, permettant notamment de tirer les leçons de l'ouverture du premier lot. Une évaluation régulière devra ainsi être menée, intégrant l'ensemble des coûts (de la convention et hors convention). Le CESER a d'ores et déjà identifié plusieurs sujets qui mériteraient une attention particulière :

- la définition des attentes du Conseil régional vis-à-vis des futurs opérateurs : la procédure de mise en concurrence doit amener la Région à préciser, sans doute davantage qu'aujourd'hui, son ambition, sa stratégie, le type et le niveau de services qu'elle souhaite instaurer. Cela permettra ensuite d'identifier plus facilement les objectifs, les critères, les exigences à porter dans les appels d'offres. La compétitivité ne saurait pour le CESER être le seul axe retenu ; des attentes précises devraient ainsi être identifiées en termes de qualité de service, de réponse aux besoins des usagers, d'équité territoriale, définissant une véritable ambition de service public ;
- le processus de montée en compétence de la Région, dont les expériences étrangères montrent qu'il peut être long et délicat : l'ouverture à la concurrence peut être une opportunité pour la Région de devenir pleinement autorité organisatrice, en l'incitant à développer ses compétences dans le pilotage du transport ferroviaire régional. L'acquisition de cette expertise opérationnelle est une condition de la réussite du processus. La mutualisation des compétences et des ressources, comme la Nouvelle-Aquitaine l'a fait avec Occitanie dans le cadre de la gestion du matériel roulant, est dans cette perspective une piste à continuer d'explorer ;
- le régime des biens, avec en particulier l'enjeu pour la Région de prendre toute la mesure de ses nouvelles responsabilités dans la gestion du matériel roulant⁴ ;
- l'accès aux données détenues par l'opérateur historique, qui constitue un prérequis indispensable pour une préparation réussie des appels d'offres et un pilotage efficace du service régional de transport ferroviaire ;
- la gestion des gares, qui semble constituer aujourd'hui un « angle mort » des réflexions : si les gares les plus importantes sont directement gérées par SNCF Gares & Connexions, la majorité des gares sont gérées par le transporteur, aujourd'hui SNCF Voyageurs, selon le modèle du « transporteur-intégrateur ». L'enjeu central est, particulièrement dans ce deuxième cas, celui de l'accès transparent, équitable et non discriminatoire des gares aux entreprises ferroviaires. Comment, par exemple, gérer les enjeux d'information voyageurs, d'emplacement de distributeurs de titres de transports dans les gares multi-transporteurs ?
- la fragmentation du système ferroviaire induite par l'ouverture à la concurrence : la multiplication du nombre d'acteurs et des relations contractuelles à définir entre eux est une source de complexité à gérer. L'objectif serait de rendre celle-ci la moins visible et préjudiciable possible pour le voyageur. Il s'agira, et le système billettique régional pourrait y aider, d'offrir à l'utilisateur une façade unifiée et des déplacements sans couture (achats de titres, remboursement, acceptation d'abonnements par d'autres réseaux...) ;
- les conditions sociales des cheminotes et cheminots : l'ouverture à la concurrence se traduira par un changement d'employeur pour les agents concernés, qu'il s'agisse des filiales spécialement créées par la SNCF pour répondre aux appels d'offres ou d'autres entreprises ferroviaires. Les garanties qui seront accordées aux personnels transférés sont pour le CESER un point particulièrement sensible du processus : quelles exigences sociales la Région pourra-t-elle porter dans ses appels d'offres ?

⁴ Cf. avis du CESER des 11 et 12 octobre 2022 (reprise de propriété du matériel roulant) et du 22 mars 2023 (création de la société publique locale dédiée à la gestion du parc TER) ;
Avis – Séance plénière du 7 juin 2023

Imposée par la législation, l'ouverture à la concurrence devra être minutieusement préparée. Un certain nombre de sujets essentiels doivent encore être approfondis, afin de lever les incertitudes et craintes légitimes qui s'expriment. Parmi les principaux points de vigilance d'ores et déjà identifiés par le CESER :

- la définition d'objectifs exigeants mais réalistes à inscrire dans les appels d'offres, afin de porter, au-delà de la seule dimension financière, une véritable ambition de service public ;
- la montée en compétence de la Région, afin qu'elle puisse prendre toute la mesure de son rôle d'autorité organisatrice de transport ;
- le régime des biens, qui commence à s'esquisser dans les premières décisions du Conseil régional ;
- l'accès aux données, prérequis incontournable à la préparation d'appels d'offre de qualité et au pilotage du service de transport ferroviaire régional ;
- la gestion des gares, afin de garantir transparence, équité et non-discrimination dans l'accès des différentes entreprises ferroviaires ;
- la constitution d'une façade unifiée pour le voyageur, afin de limiter la complexité induite par la multiplicité des acteurs et opérateurs ;
- les conditions sociales des personnels transférés, auxquels un socle suffisant de garanties doit être accordé ;
- la nécessité d'une évaluation, dans la durée, du processus d'ouverture à la concurrence, intégrant l'ensemble des coûts, afin de tirer les enseignements des premiers appels d'offres.



Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Vote sur l'avis du CESER

« Convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030 »

149 votants
148 pour
0 contre
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027

Séance plénière du 7 juin 2023

La nécessité de la transition agroécologique, et de ses multiples intérêts pour la santé humaine et des écosystèmes, n'est plus à démontrer. Dans ce sens, la massification de la production biologique (afin qu'elle concerne des surfaces significatives qui seraient ainsi soumises à des normes environnementales particulièrement strictes, même s'il en existe aussi dans d'autres types d'agriculture) est depuis longtemps défendue par le CESER.

Il soutient donc le Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027 (ci-après dénommé « Pacte Bio ») présenté par le Conseil régional.

Au moment où la consommation de produits issus de l'agriculture biologique diminue et où des producteurs.trices choisissent de revenir en agriculture conventionnelle de plus en plus fréquemment, cet engagement du Conseil régional apparaît d'autant plus indispensable.

A l'heure où le Conseil régional matérialise les éco-socio-conditionnalités de ses aides, le CESER renouvelle sa proposition de conditionner celles à destination de l'industrie agro-alimentaire transformant des produits biologiques à des critères sociaux et écologiques, permettant ainsi de mieux accompagner ces entreprises vers la transition écologique, en cohérence avec le concept de l'agriculture biologique.

Le contexte inflationniste actuel, qui explique en majeure partie la baisse de la consommation alimentaire constatée (en quantité et en qualité), se répercute violemment, en particulier sur les personnes les plus fragiles (les plus âgées et les plus modestes). Ce contexte réhausse la nécessité d'un droit pour toutes et tous à une alimentation saine et de qualité, promue par le CESER et par la feuille de route « Néo Terra ».

Si le Conseil régional ne peut pas à lui seul améliorer le pouvoir d'achat des Français.es, il peut en revanche favoriser et valoriser la production bio locale, ce qui est plusieurs fois mentionné dans le document proposé, afin de redonner confiance aux consommateurs.trices. En effet, la production bio dans certains pays n'est pas toujours en accord avec les principes de la démarche de l'agriculture biologique et a pu altérer la confiance des consommateurs.

Il convient de reconnaître clairement le label AB par rapport à d'autres labels de certification environnementale, dont les exigences sont moindres, de façon à ne pas créer de confusion tant vis-à-vis des consommateurs que des agriculteurs eux-mêmes.

Afin de renforcer la production et la consommation de bio local, le CESER propose que le Conseil régional, en sa qualité de chef de file du Pacte Bio, renforce la dynamique des acteurs (collectivités locales, administrations et services publics, grandes entreprises, ...) afin d'élargir le champ du Pacte Bio au-delà de la seule restauration scolaire, comme la restauration « traditionnelle » par exemple ainsi que les metteurs en marché des produits biologiques détaillants, acteurs de la Grande Distribution, grossistes.

Enfin, le suivi-évaluation du présent Pacte Bio, comme du précédent, devrait, selon le CESER, être complété et renforcée, en proposant notamment des indicateurs de suivi qui permettent de mesurer précisément l'efficacité du dispositif.

L'engagement du Conseil régional pour développer l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine est salué

Le CESER salue l'ambition du Conseil régional, dans la continuité du premier Pacte Bio courant de 2017 à 2022, de promouvoir le développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine. Le développement de ce mode d'agriculture vertueuse est en effet une des réponses aux défis climatiques compte tenu de ses impacts positifs sur l'environnement et sur la santé, soulignés notamment dans le rapport du CESER de mars 2021 « *Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine* »¹.

Ce soutien du Conseil régional, matérialisé par ce second Pacte Bio et par la feuille de route « Néo Terra », est d'autant plus important à un moment où la consommation de produits issus de l'agriculture biologique marque un ralentissement net après la forte augmentation enregistrée à la suite des confinements. Selon les données du Conseil régional, la consommation reste cependant supérieure à celle notée avant la crise du COVID-19, mais la tendance n'est pas bonne.

Pour maintenir le développement de l'agriculture biologique dans ce contexte, l'engagement du Conseil régional est donc primordial.

Le soutien marqué du Conseil régional au développement de l'agriculture biologique est salué par le CESER.

Soutenir les producteurs et la production biologiques

La baisse de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique signalée précédemment entraîne une perte de revenus pour les producteurs.trices qui sont de plus en plus nombreux à revenir dans l'agriculture conventionnelle. Si le nombre d'exploitations quittant l'agriculture biologique reste inférieur en 2022 au nombre de nouveaux producteurs bio, cette tendance inquiétante doit être prise en compte.

Face à une diminution des revenus de certain.es producteurs et productrices qui ne sont plus soutenus par la Politique Agricole Commune (PAC), il semble important de développer les aides et accompagnements à leur destination, l'objectif étant qu'ils puissent poursuivre leur production en agriculture biologique. A cet égard, au-delà des aides déjà existantes pour la conversion, les aides au maintien en agriculture biologique, notamment sous la forme d'accompagnement administratif pour répondre aux exigences de la norme (en particulier pour les plus petites exploitations), tout au long de la vie de l'exploitation, gagneraient à être poursuivies par les pouvoirs publics (en particulier par le Conseil régional, qui a déjà fait ce choix en 2022).

A côté de cet accompagnement global, il existe également un besoin d'accompagnement technique spécifique par terroir, et des besoins de recherche sur ce même thème, afin d'identifier à cette échelle géographique fine les modèles de production biologique pertinents.

De même, le CESER salue les expérimentations et fermes pilotes des lycées agricoles, qui constituent autant d'exemples et de sources de retours d'expérience.

¹ CESER Nouvelle-Aquitaine, [Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine](#), mars 2021
Avis – Séance plénière du 7 juin 2023

Enfin, concernant l'industrie agro-alimentaire recourant aux produits biologiques, le CESER reprend la proposition, faite dans sa contribution en faveur des éco-socio-conditionnalités d'octobre 2022, de conditionner les aides du Conseil régional à des critères sociaux et écologiques², afin d'accompagner ces entreprises dans une transition écologique en cohérence avec le concept de l'agriculture biologique. Ces critères pourraient inclure en particulier la diminution voire l'abandon des emballages plastiques et la proximité d'origine des produits agricoles – ce qui est important pour le lien de confiance à construire avec les consommateurs et consommatrices sur ces sujets.

Le soutien du Conseil régional aux producteurs et productrices doit être maintenu, dans ce contexte difficile pour l'ensemble du secteur bio.

Le conditionnement des aides à des critères sociaux et écologiques permettrait d'accompagner davantage les entreprises de l'industrie agro-alimentaire transformant des produits biologiques vers la transition écologique inhérente à la démarche de l'agriculture biologique.

Relancer la consommation de produits issus de l'agriculture biologique impose de traiter la question du pouvoir d'achat des Français

Pour nombre de Françaises et de Français confronté.e.s à des difficultés financières, l'alimentation, et pas seulement issue de l'agriculture biologique, est la variable d'ajustement du budget familial. La note de conjoncture produite par l'INSEE en mars 2023³ montre en effet que les Français.e.s, confronté.e.s à l'inflation globale et particulièrement des produits alimentaires (+12,9% sur un an en décembre 2022), ont changé leurs habitudes de consommation pour privilégier des gammes de produits et des enseignes plus abordables. L'INSEE précise que « *les ménages les plus jeunes, les plus modestes et les ménages avec enfant sont ceux qui déclarent le plus avoir changé leurs habitudes en ce qui concerne l'alimentation.* » Le poids des dépenses alimentaires dans le budget des plus âgés et des plus modestes étant plus important que pour les autres, ce sont ces personnes qui sont les plus pénalisées par l'inflation constatée dans les produits alimentaires.

Le droit pour toutes et tous à une alimentation saine et de qualité promue dans le rapport du CESER précité de mars 2021 « *Pour un nouveau pacte social* » et dans la feuille de route du Conseil régional « Néo Terra » est donc plus que jamais d'actualité dans ce contexte inflationniste.

Pour relancer la vente des produits issus de l'agriculture biologique, le CESER soutient la mise en place des actions en faveur des débouchés locaux pour les produits labellisés Agriculture Biologique (AB) décrits dans le Pacte Bio, particulièrement les circuits courts. En effet, il s'agit-là pour le CESER du moyen à privilégier pour promouvoir le bio produit en Nouvelle-Aquitaine au détriment du bio produit dans d'autres pays. Les conditions de production du bio dans certains pays vont en effet à l'encontre des préceptes de l'agriculture biologique, soucieuse de son impact environnemental et de son impact social pour ses ouvriers.

Sachant qu'en 2021, 31,9% des produits bio vendus en France étaient importés⁴, il est important de promouvoir au maximum les conditions de production du bio certifié AB européen, ainsi que les produits issus de circuits courts (pas plus d'un intermédiaire) pour qu'elles soient en accord avec des valeurs garantissant la production écologique et la diffusion de proximité.

Même si le Conseil régional n'a pas de marge de manœuvre sur cette question, il est important de souligner que le pouvoir d'achat est le principal déterminant de la consommation bio en France.

Favoriser le bio local garantit de proposer aux consommateurs une production en accord avec les principes de l'agriculture biologique.

² CESER Nouvelle-Aquitaine, [Contribution en faveur des éco-socio-conditionnalités dans les dispositifs régionaux](#), séance plénière des 11 et 12 octobre 2022.

³ INSEE, [Note de conjoncture mars 2023, La croissance résiste, l'inflation aussi.](#)

⁴ Source : [Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)

Elargir la démarche au-delà de la restauration scolaire

Compte tenu des objectifs nationaux fixés par le Plan Stratégique National (30% de produits bio locaux dans la restauration scolaire publique des lycées) et des compétences du Conseil régional pour les lycées, le CESER comprend que la restauration scolaire dans ces établissements fasse l'objet d'une attention particulière dans ce nouveau Pacte Bio, mais il pense que cette démarche doit être élargie.

Il salue la volonté du Conseil régional d'initier des contacts avec la restauration d'entreprise privée (Axe 2.2 « Favoriser les produits biologiques dans la restauration collective »). Il l'invite également à engager une réflexion sur la possibilité d'élargir ce dispositif au secteur de la restauration « traditionnelle ». Il pourrait s'agir d'une piste pour soutenir et développer la production de bio dans la région, dans ce contexte de diminution de la consommation.

Le Conseil régional pourrait être porteur de cette réflexion auprès des différents acteurs, ce qui pourrait être un soutien important pour le développement de l'ensemble de la filière Bio néo-aquitaine. Il s'agirait de mieux structurer l'offre afin de faciliter l'implication des restaurateurs dans le marché bio local et les engager à y recourir.

Pour le CESER, élargir le Pacte Bio au-delà de la restauration scolaire et de la restauration collective privée permettrait aussi de sensibiliser les restaurateurs « traditionnels » et ainsi de soutenir la production et la consommation de bio local.

L'évaluation mériterait d'être précisée

Le suivi-évaluation tel que présenté dans l'axe 5 « Conforter l'organisation régionale » devrait, selon le CESER, être précisé. En effet, en l'absence d'indicateurs de suivi précis, il n'est pas possible de voir comment le Conseil régional va pouvoir mesurer l'efficacité de ce Pacte.

De plus, même si des données sont indiquées au début du Pacte Bio (développement de la surface agricole utile, nombre d'exploitants convertis et nombre d'exploitations, budget mobilisé), un véritable bilan du premier Pacte aurait été apprécié. Certains éléments importants pour le CESER ne semblent pas y figurer, comme par exemple la taille des exploitations ayant bénéficié des aides à l'installation, la durabilité de ces exploitations, etc.

Des données chiffrées sur les tendances économiques du marché bio néo-aquitains (déconversions, installations,...) permettraient également d'adapter au mieux les objectifs portés par le Pacte Bio à la réalité des tendances générales et territoriales.

Le CESER sera attentif à cette question de l'évaluation lors de sa participation au Comité de pilotage d'évaluation du premier Pacte Bio dans le cadre du programme évaluatif 2023-2024 du Conseil régional.

L'évaluation du premier Pacte Bio, comme du second, doit être précisée et renforcée.

■

Proposition de la commission 4 « Economie »
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FREMONT

Avec les contributions des commissions :

3 - « Environnement »
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY

B – « Évaluation des politiques régionales »
Président : Julien RUIZ, Rapporteur : Christian CHASSÉRIAUD

Vote sur l'avis du CESER
« **Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027** »

151 votants
151 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant

Séance plénière du 7 juin 2023

Cette délibération transforme la politique d'éducation à l'environnement du Conseil régional en intégrant une politique d'accompagnement au changement de comportement d'individus et groupes effectivement en mesure d'agir pour les transitions environnementales.

Le CESER approuve cette stratégie, sa méthode d'élaboration (basée sur les connaissances issues des sciences sociales et comportementales), son contenu (proposition d'un modèle conceptuel susceptible d'être mobilisé dans de nombreuses politiques) et son objectif (accompagner pour la transition écologique). Il s'agit d'une méthode éprouvée de longue date, notamment par les associations de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui en sont expertes.

L'Assemblée socioprofessionnelle propose donc que ce modèle conceptuel soit mobilisé dans les différentes politiques régionales, pour aider à la mise en œuvre des objectifs de Néo Terra, et qu'un suivi de son application soit réalisé afin d'obtenir des retours d'expérience. La mise en œuvre de cette stratégie devra par ailleurs pouvoir bénéficier de budgets suffisants au regard de son ambition et de l'intérêt de la démarche méthodologique. Le CESER invite de plus le Conseil régional à s'assurer que cette mise en œuvre ne déséquilibre pas les structures d'éducation à l'environnement existantes ni les projets qu'elles mènent, qui restent nécessaires pour mener à bien la transition.

Enfin, le CESER rappelle que les changements de comportement, même collectifs et effectués par des décideuses et décideurs locaux, ne seront pas suffisants à eux-seuls face aux enjeux environnementaux si le cadre institutionnel national et européen reste inchangé : il sera nécessaire de lever des contradictions entre des politiques sur lesquelles la Région n'a que peu de leviers d'action.

Une délibération qui transforme la politique d'éducation à l'environnement en une politique d'accompagnement aux changements...

Cette délibération remplace, avec une approche renouvelée, la stratégie en faveur de l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement soutenable adoptée en 2016 par le Conseil régional. Il ne s'agit plus tant d'éduquer et de sensibiliser aux questions environnementales que **d'accompagner les acteurs en situation d'agir pour qu'ils agissent effectivement, et ce dans la durée, en faveur des transitions environnementales.** D'une stratégie d'apport d'information à des publics larges, le Conseil

régional a décidé de passer à une stratégie *d'accompagnement à l'action de publics en situation d'agir*, grâce à une appropriation par ceux-ci tant des enjeux que des modalités d'action possibles. Ce changement de stratégie tient en particulier au constat que la connaissance ne suffit pas à entraîner l'action, et que l'urgence de la situation environnementale est telle qu'il convient d'engager les processus de changement sans attendre davantage.

Le Conseil régional a fixé dans la feuille de route Néo Terra les objectifs qu'il considère comme souhaitables pour le territoire, par thématique. S'il dispose de différents outils pour contribuer à les atteindre (par exemple les documents de planification et les appels à projets), le Conseil régional doit également compter sur la mobilisation effective de différents acteurs et actrices, toujours ancrés dans un territoire. La question qui se pose est celle de la meilleure manière de les engager à l'action, en complément des dispositifs régionaux existants, pour atteindre les objectifs de Néo Terra.

Afin de répondre à cette question, le Conseil régional s'est appuyé sur les connaissances scientifiques de multiples disciplines relevant des sciences sociales et comportementales. Ces réflexions ont abouti à la création d'un modèle conceptuel confronté à l'avis de différents professionnels de l'accompagnement au changement, qui est le mode opérationnel éprouvé, pratiqué notamment par les professionnels de l'EEDD. Il définit une méthode de réflexion, en différentes étapes, qui consiste à :

- identifier, pour un objectif de politique publique et sur un territoire donné, les personnes et groupes en mesure d'aider à atteindre cet objectif ;
- mesurer leur niveau de compréhension du sujet et de ses enjeux ;
- les accompagner pour construire et mettre en œuvre des actions adaptées, en partant de leurs réflexions ;
- évaluer l'efficacité des actions pour les ajuster au besoin.

Conformément à la volonté de la Région de prioriser ses efforts sur les personnes en capacité d'agir, les cibles principales de ce dispositif sont les décideurs et décideuses (élu.es des territoires, responsables d'entreprises, monde agricole ou encore forestier, entre autres). Mais outre les *individus*, le Conseil régional cible également les *groupes sociaux locaux*, dans une approche collective. Le deuxième type de cible du Conseil régional dans le cadre de ce dispositif spécifique est constitué des *lycéennes et lycéens de la région*, mais aussi, plus généralement, des jeunes, dans la continuité de l'action entreprise par le Conseil régional des jeunes. Leur capacité d'action est certes plus limitée que pour les décideurs locaux, mais réelle, et les compétences de la Région en la matière justifient de cibler davantage ces individus et groupes.

Afin de pouvoir accompagner au mieux les cibles, le Conseil régional s'appuiera sur des « *partenaires structurants* », tels que l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE). La stratégie prévoit en tant que de besoin de former ces partenaires. Un centre de ressources centralisant l'information sur l'accompagnement au changement dans le cadre de la transition écologique pourra par la suite être créé.

Des thématiques prioritaires d'accompagnement ont été définies pour une mise en œuvre à court terme de la stratégie. Il s'agit de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'économie circulaire, du littoral, de l'adaptation au changement climatique, de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables. Le modèle conceptuel pourra toutefois être déployé par la suite sur d'autres champs de compétences du Conseil régional.

Le règlement d'intervention joint à la stratégie définit plus spécifiquement les modalités de financement des actions. S'il s'agit bien de se substituer à l'ancienne stratégie d'éducation à l'environnement, le Conseil régional continuera à financer des actions en relevant, mais avec des taux de subvention moindres qu'auparavant et inférieurs à ceux des actions d'accompagnement au changement (30 % pour l'éducation à l'environnement contre 60 % pour l'accompagnement au changement).

... qui répond en cela à des préoccupations précédemment formulées par le CESER...

Dans son rapport *Enjeux d'une neutralité carbone en Nouvelle-Aquitaine en 2050*, adopté en juillet 2019, comme dans sa contribution sur la *Stratégie régionale de la biodiversité*, adoptée en juin 2022, le CESER a fait part de ses préoccupations quant aux capacités effectives des acteurs et actrices à passer à l'action, de ses craintes quant au décalage entre le « *penser* » et le « *faire* », de ses inquiétudes quant à l'absence de traductions concrètes dans les territoires de politiques pourtant bien pensées et cadrées.

La délibération actuelle constitue une forme de réponse à ces interrogations. Le CESER soutient ainsi cette nouvelle stratégie, tant pour sa méthode d'élaboration (appui sur les connaissances scientifiques) que pour son contenu (proposition d'un modèle conceptuel susceptible d'être appliqué à de nombreuses politiques pour

les améliorer ; recours à des partenaires structurants qui peuvent être des têtes de réseau mais aussi d'autres structures, dans le souci de s'adapter aux réalités locales) et son objectif (accompagnement dans la durée d'acteurs pour la transition écologique).

Il faut signaler que les problématiques santé-environnement – intégrées dans la politique globale « *One health* », (une seule santé) -, qui sont des priorités tant pour le CESER que pour le Conseil régional, doivent être incluses. Les associations d'EEDD sont d'ores et déjà engagées sur cette thématique.

... mais dont la mise en œuvre doit bénéficier de budgets suffisants et éviter de déstructurer l'offre d'éducation à l'environnement, laquelle reste nécessaire

La mise en œuvre de la stratégie est prévue à budget constant pour sa direction pilote, la Direction de l'environnement, par rapport à l'ancienne stratégie d'éducation à l'environnement. Or cette nouvelle stratégie correspond à une ambition bien supérieure, qui nécessite des compétences supplémentaires, davantage de temps d'échanges et de débats. Elle nécessite aussi l'élaboration de nouveaux outils et dispositifs adaptés aux cibles ou thématiques. Ces investissements en innovation doivent pouvoir être financés. Le CESER espère que les budgets alloués à la mise en place de cette nouvelle stratégie seront suffisants pour qu'elle puisse s'épanouir dans tout son potentiel – que les projets soient pilotés par la Direction de l'environnement, la Direction de l'énergie et du climat ou bien, comme cela est envisagé, par les autres directions du Conseil régional (Direction de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche, Direction du tourisme).

Outre cette question de budget, le CESER souligne l'importance que les projets d'éducation à l'environnement (biodiversité/milieus/climat) puissent continuer à être menés par ailleurs, en particulier auprès des publics scolaires. Cependant, pour le CESER, la distinction entre des actions dites « *d'éducation* » et celles « *d'accompagnement au changement* » peut s'avérer délicate, l'EEDD ayant toujours pour but de déboucher sur l'action et pour agir, il faut d'abord comprendre.

Les jeunes sont un public stratégique pour la transition, même s'ils ne sont pas et ne seront pas rapidement en situation de responsabilités. La jeunesse, malgré des comportements contradictoires, est actuellement en première ligne en matière d'exigence de transition écologique de la société. L'éducation qu'elle reçoit en la matière doit lui permettre de concrétiser ses engagements. Par ailleurs, comme les publics scolaires sont renouvelés chaque année, le financement des actions et des projets doit s'inscrire dans la durée. Si l'Assemblée socioprofessionnelle prend bonne note de la volonté de la Région de se tenir au plus près de ses compétences (et du fait que les actions pourront continuer à être financées dans le cadre du FEDER 2021-2027), elle considère nécessaire que les pouvoirs publics garantissent la poursuite de ces projets.

Aussi, pour le CESER, les objectifs poursuivis gagneraient à ce que la Région s'assure que la nouvelle stratégie ne met pas en difficulté les structures historiquement et actuellement actives dans le champ de l'éducation à l'environnement, dont les missions restent incontournables. Le CESER appelle également le Conseil régional à prendre appui sur l'ensemble des réseaux associatifs de l'EEDD qui maillent au plus près les territoires. Ces réseaux sont expérimentés aussi bien en appui des démarches de développement durable des collectivités qu'auprès du monde économique à travers les divers aspects de la RSE.

Préconisations :

- **s'assurer tout au long de la mise en œuvre de la stratégie que les budgets alloués sont à la hauteur des ambitions ;**
- **inciter les autres directions du Conseil régional à se saisir du modèle conceptuel pour intégrer l'environnement à leurs politiques ;**
- **réaliser des retours d'expérience de l'utilisation de ce modèle, afin d'identifier de manière fine dans quelle mesure il fonctionne et est reproductible à d'autres situations ;**
- **veiller à ce que les projets d'éducation à l'environnement puissent se poursuivre malgré un moindre financement du Conseil régional ;**
- **s'appuyer sur l'ensemble des réseaux associatifs de l'EEDD.**

Enfin, en guise de conclusion, cette stratégie est importante mais non suffisante face à l'urgence de la transition : les changements de comportement à cadre institutionnel inchangé, même des décideurs et décideuses, ne peuvent seuls faire réussir la transition. Une cohérence d'ensemble de la parole publique et, plus globalement, des politiques publiques sera nécessaire. Un des freins de la transition est en effet la coexistence de politiques contradictoires, avec encore nombre d'entre elles néfastes pour l'environnement. Il en va de même pour les législations, ce sur quoi la Région ne dispose que de leviers d'action marginaux. Une mise en cohérence s'accompagnant certainement d'un renforcement des législations en faveur d'une transition environnementale aussi bien en France qu'à l'échelle européenne sera également nécessaire.



Vote sur l'avis du CESER

« **Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales : nouvelle stratégie régionale et approbation du règlement d'intervention correspondant** »

141 votants
140 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'Intervention Sports et Activités Physiques

Séance plénière du 7 juin 2023

A l'instar du précédent règlement d'intervention voté en 2017, le CESER se félicite, une nouvelle fois, des orientations proposées dans le présent règlement d'intervention « sports et activités physiques » 2023 - 2027.

En effet, les activités sportives en Nouvelle-Aquitaine occupent une place importante, tant dans leur dimension sociale que pour leurs retombées territoriales sur l'économie et l'emploi. En ce sens, la politique de consolidation du socle existant en matière de sports, à travers la volonté de maintien de ces associations (licencié.es et bénévoles) apparaît essentielle dans un contexte marqué par des mutations et des crises impactant les pratiques sociales.

Cependant, dans le contexte économique, social et environnemental actuel, le CESER déplore l'absence d'éco-socio-conditionnalités adaptées à ce type de projets, qui participeraient à favoriser des projets respectueux de l'environnement et prônant des valeurs sociales vertueuses.

Il regrette par ailleurs la part encore faible laissée aux enjeux de mixité et d'inclusion (sociale et de genre) dans ce règlement d'intervention. La prévention sur ces sujets est aujourd'hui essentielle, et devrait être davantage visible dans un document socle comme celui-ci.

Il déplore enfin la place relativement faible laissée aux problématiques de violences dans le milieu du sport, et notamment la nécessité de renforcer les actions de formation et d'accompagnement des encadrant.e.s sportif.ve.s sur ce sujet.

Un Règlement d'intervention qui s'est adapté aux évolutions dans le domaine sportif

Le CESER se félicite des orientations portées par le présent règlement d'intervention « sports et activités physiques » afin de faire face aux évolutions constatées dans le domaine des pratiques sportives dans leur ensemble.

En effet, compte tenu de la place qu'occupent les activités sportives en Nouvelle-Aquitaine, tant dans leur dimension sociale que pour leurs retombées territoriales sur l'économie et l'emploi, il est essentiel de s'adapter aux évolutions de la société et participer à favoriser le maintien et la consolidation des structures existantes sur le territoire. Ainsi, le CESER constate la cohérence des différents piliers édictés dans ce règlement d'intervention et note que les thématiques abordées reprennent les différentes propositions formulées par les acteur.ice.s du sport et des activités sportives dans le cadre des instances de concertations telles que la Conférence Régionale du Sport.

Le CESER restera néanmoins vigilant à la traduction concrète de ces différentes orientations dans le cadre du projet de budget primitif 2024.

Une nécessaire prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux des projets

Les impacts environnementaux des activités et des infrastructures sportives ainsi que les conditions sociales dans lesquelles elles s'exercent sont des facteurs importants qu'il convient de prendre en compte pour adapter les pratiques. Dans ce contexte, le CESER **déplore l'absence d'éco-socio-conditionnalités d'accès aux aides régionales adaptées** à des financements en deçà du seuil fixé à 150 000 €¹ d'aide. En effet, des critères plus exigeants pourraient être fixés en termes d'utilisation des ressources, de bilan carbone, de pratiques sociales vertueuses ou encore de protection de la biodiversité, notamment dans le cadre des activités de pleine nature qui nécessitent des aménagements spécifiques.

La mixité, l'inclusion et les problématiques de violences dans le sport nécessitent d'être davantage accompagnées et visibles

Les enjeux de mixité et d'inclusion (sociale et de genre) dans et à travers le sport sont essentiels. Le CESER regrette ainsi la part encore trop faible qui leur est consacrée (y compris en termes d'écriture inclusive) dans le présent règlement d'intervention, notamment dans **la dimension de prévention qu'il convient de développer plus largement.**

Enfin, les problématiques de violences auxquelles le domaine des activités physiques et sportives est confronté mériteraient d'y consacrer une place relativement plus importante. Il conviendrait notamment de **renforcer les actions de formation et d'accompagnement des encadrant.e.s sportif.ve.s sur ce sujet** (cf. Pilier 1).

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec la contribution de la commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN
Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention – Sports et activités physiques 2023-2027 »

151 votants
150 pour
0 contre
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ « Eco-socio conditionnalités : principes et modalités », délibération n°2023.487.SP

Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 7 juin 2023

Le CESER se félicite de la prise en compte de plusieurs de ses préconisations dans la politique régionale de soutien aux associations.

Néanmoins, face aux évolutions économiques récentes et surtout, face aux urgences environnementale, sociale et démocratique ; le CESER estime que les politiques publiques régionales concernant le soutien à la vie associative devraient être plus ambitieuses. L'importante contribution des acteurs associatifs à la réalisation des priorités politiques régionales et leur capacité à engager des initiatives visant les transitions nécessaires ainsi le justifient. Sans oublier, que malgré sa résilience, le secteur a été fortement impacté par les récentes crises multiples.

Le Conseil régional doit veiller à ce que les modalités de soutien et de financement qu'il accorde, soient compatibles avec la nature non marchande des associations.

Le CESER rappelle également que les associations lient également des partenariats internationaux et transfrontaliers pour mener des initiatives de coopération qui méritent un accompagnement spécifique.

Le CESER constate que le Règlement d'intervention (RI) prend en compte plusieurs préconisations formulées par l'Assemblée socioprofessionnelle, notamment celles concernant l'adoption d'une Charte régionale formalisant et déclinant en région les engagements réciproques entre l'Etat, la Région et les acteurs associatifs. Par ailleurs, le CESER constate que plusieurs mesures proposées par le RI vont dans le bon sens, notamment : la revalorisation du soutien régional à l'emploi associatif ainsi que l'assouplissement apporté dans les possibilités d'accès à ce dispositif (ouverture aux temps partiels, éligibilité des CDD), au secteur associatif, les mesures destinées à encourager la mutualisation des ressources humaines ainsi que les mesures d'accompagnement de la formation.

Toutefois, le CESER considère qu'une politique régionale du soutien de la vie associative efficace ne peut pas se limiter à accompagner l'adaptation des associations aux évolutions socio-économiques (transition numérique, perte de vitesse du bénévolat, réduction de l'impact environnemental, augmentation des charges des associations, etc.).

Il estime en effet, qu'elle doit prendre en considération et répondre aux facteurs suivants :

- Loin d'être un simple prestataire de services, le secteur associatif joue un rôle clé en tant que partenaire des pouvoirs publics, contribuant à la réalisation des priorités politiques régionales, comme en témoigne l'inclusion dans le RI des objectifs de la feuille de route Néo Terra comme un des piliers guidant l'attribution des subventions régionales.
- Par leur présence sur le terrain et leurs initiatives d'intérêt général, les associations ont une capacité de prospective et de proposition de solutions innovantes qui leur permettent de s'engager dans les dynamiques de transition nécessaires face à l'urgence écologique, sociale et démocratique¹.

¹ CESER, 2021, COVID 19 en Nouvelle-Aquitaine : L'urgence de transformer demain. In <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/covid-19-en-nouvelle-aquitaine-lurgence-de-transformer-demain>

- La fragilité du secteur associatif à la suite des crises et évolutions politiques et économiques actuelles. En effet, en 2021, le CESER alertait sur la gravité de l'impact de la crise sanitaire sur le monde associatif². Aujourd'hui, les associations subissent encore directement les retombées de cette crise se traduisant par des difficultés financières, la démobilité des bénévoles, l'affaiblissement des partenariats publics, etc.³. Le contexte inflationniste actuel vient frapper à nouveau leur santé financière alors que les dispositifs d'aides restent méconnus ou peu mobilisés⁴.

Les éléments de bilan de la politique engagée entre 2017 et 2022 évoqués dans le projet de règlement, font état de 0,016% du total des bénévoles formés (2 000 bénévoles) ; 2 % des associations bénéficiaires d'un Dispositif Local d'Accompagnement (3 000 associations) et 0,10% du total des associations bénéficiaires d'aides à l'investissement pour soutenir leur projet associatif (157 associations). Le CESER estime que, face à « l'urgence de transformer demain », la portée du soutien du Conseil régional aux associations doit être beaucoup plus large et viser des résultats plus ambitieux.

Pour ce faire, il est impératif d'engager une véritable dynamique de co-construction de la politique de soutien à la vie associative, ce qui impliquerait que les acteurs associatifs soient plus étroitement d'être plus étroitement associés à l'élaboration de cette politique, plutôt que de prendre part à un simple processus de consultation.

Des modalités de soutien davantage compatibles avec la nature du mouvement associatif

Concernant la formation des bénévoles associatifs :

Le CESER souligne la nécessité de revaloriser le forfait-jour servant de base à la subvention, qui reste bloqué à 500 € depuis plusieurs années et ne prend pas en compte l'inflation et l'importance des frais de déplacement dans une grande région comme celle de Nouvelle-Aquitaine.

Concernant les modalités de financement :

Le CESER invite le Conseil régional à maintenir la subvention comme mode de financement privilégié des associations. Il alerte sur le risque de dérive associé à la généralisation des logiques venues du secteur lucratif, notamment l'introduction des impératifs de performance et la mise en concurrence entre les associations. Ces logiques sont contraires aux principes de coopération et d'autonomie inhérents à la nature associative.

Par ailleurs, la généralisation des appels à projets risque d'orienter les choix associatifs sur des thèmes fléchés et de les éloigner des thématiques d'interventions issues des observations du terrain ; de mobiliser des ressources humaines et financières des associations pour faire face à la lourdeur de la gestion et le suivi des projets ; d'exiger des compétences techniques pointues face à la complexité des dossiers et de rendre difficile le travail sur le long terme compte tenu de la succession des projets sur le court terme. De telles évolutions entraînent la raréfaction du soutien financier nécessaire à la vie démocratique des associations, l'un des socles du mouvement associatif⁵.

Concernant le soutien à la mutualisation :

Le CESER invite le Conseil régional à s'écarter d'une approche basée sur l'expertise externe et à reconnaître et s'appuyer davantage sur l'expertise interne des associations.

Concernant l'offre d'appui aux têtes de réseau :

Si le RI envisage une offre d'appui aux têtes de réseau associatif, la façon dont les missions d'appui sont formulées font apparaître celles-ci comme des « pourvoyeurs de services pour leurs membres ». Or, les regroupements d'associations jouent avant tout un rôle structurel en tant que garants des valeurs associatives, de veille pour assurer le respect de la vision du monde associatif, par exemple, dans le cadre des alliances et des coopérations avec d'autres acteurs publics et privés, etc.

² Idem.

³ Mouvement associatif, 2021, « Covid19 : Un an après, où en sont les associations ? » Résultats de la 3ème enquête in <https://lemouvementassociatif-na.org/ressources/covid-19/#covid3> (consulté en juin 2023).

⁴ Mouvement associatif, 2023, *Les associations face à l'inflation*, résultats de l'enquête. In [Les associations face à l'inflation : découvrez les résultats de l'enquête 2023 | Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine \(lemouvementassociatif-na.org\)](#) (consulté en juin 2023).

⁵ Collectif des associations citoyennes, 2023, *Marchandisation et financiarisation des associations*. Décryptage d'un processus, Coordonné par Marianne Langlet.

Concernant l'accompagnement des mutations associatives :

La formulation proposée par le RI (« *accompagner des propositions d'experts pour aider les associations de Nouvelle-Aquitaine...* ») laisse penser que les associations n'auraient pas la capacité d'analyser par elles-mêmes les mutations qui les concernent. Certes, il sera sans doute nécessaire à un moment donné de solliciter des experts pour faire face à ces mutations. Mais le CESER souhaite que la mise en œuvre de ce dispositif se fasse à l'initiative des associations et non pas d'experts extérieurs.

Concernant l'évaluation :

Le CESER se félicite de l'engagement en faveur d'une culture d'appréciation et d'évaluation inscrites dans la Charte d'engagement réciproque entre l'État, le Conseil régional et les acteurs associatifs. Néanmoins, l'Assemblée rappelle que la mesure de l'impact des activités associatives ne doit pas se limiter à une approche quantitative mais interroger également les aspects qualitatifs.

Les associations néo-aquitaines, des acteurs qui contribuent à concrétiser les ambitions européennes et internationales de la Région Nouvelle-Aquitaine

La dimension européenne et internationale de la Nouvelle-Aquitaine est le résultat à la fois de sa situation géographique – au cœur de la façade atlantique européenne – et des liens de coopération décentralisée et territoriale que les diverses parties prenantes – y compris des associations – entretiennent avec des partenaires internationaux.

Le CESER rappelle qu'un nombre important des initiatives locales de coopération et de solidarité internationale sont développées par des acteurs variés, parmi lesquels l'on trouve des associations à caractère divers (des forums des jeunes ; des associations de patrimoine ; des chantiers associatifs ; des structures de l'économie sociale et solidaire ; des associations des métiers ; des associations circassiennes ; des associations culturelles et sportives, des associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations, etc.)⁶. D'autres associations néo-aquitaines développent également dans nos territoires des actions dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

En tant que structures porteuses de projets, elles animent les espaces de coopération dans lesquels notre région participe, notamment le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui regroupe la Nouvelle-Aquitaine, l'Euskadi et la Navarre. Si le projet de Macro-région atlantique se concrétise, elles seront également appelées à jouer un rôle important dans cet espace de coopération réunissant toutes les régions de la façade atlantique européenne.

Plusieurs avis et contributions du CESER relèvent que des efforts doivent encore être faits pour soutenir les associations et autres acteurs de nos territoires agissant à l'international. C'est pourquoi, l'assemblée estime qu'il est important que le Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine, en tant que cadre d'aide à la vie associative, prenne en compte ces associations et leurs spécificités.

Ainsi, le renforcement de l'ingénierie territoriale est fondamental pour favoriser l'émergence des projets associatifs de coopération internationale et pour accompagner les projets mais aussi, à budget régional constant, pour faciliter aux associations l'accès aux financements alternatifs, notamment les fonds européens.

Le CESER estime que le Règlement d'intervention doit prévoir un accompagnement spécifique pour les associations menant des initiatives internationales.

Cet accompagnement pourrait inclure :

- l'identification des besoins par catégorie d'acteurs ; une meilleure information sur les fonds européens pour les candidats potentiels ; l'accompagnement au montage de projets européens ; l'animation et la mise en réseau ;
- la mutualisation de moyens et la mise en place d'outils financiers permettant un relais de trésorerie compte tenu du délai de paiement des soldes de convention par les gestionnaires de fonds européens ;
- la formation et l'accompagnement technique ciblé des porteurs durant la mise en œuvre et la gestion financière des projets afin de minimiser les risques de pertes des financements et de contentieux à l'issue des contrôles.

⁶ Le rapport de 2020 du CESER sur la Mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi permet d'apprécier des exemples concrets des initiatives de coopération pilotées par diverses associations.

Préconisations du CESER

- L'application systématique du conventionnement pluriannuel d'objectifs et des moyens, permettant d'inscrire le financement public dans la durée, tel que préconisé par le Rapport du CESER de 2017 sur la vie associative en Nouvelle-Aquitaine⁷.
- Veiller à ce que l'engagement en matière d'évaluation de la politique de soutien aux associations soit respecté. Intensifier les efforts pour socialiser les résultats des évaluations auprès du public intéressé. ...
- Intégrer parmi les objectifs de la politique de soutien de la Région, un objectif de renforcement de l'autonomie des associations.
- Adopter une approche différente pour la mutualisation, en faisant appel à l'expertise et les compétences internes des associations.
- Intégrer dans le règlement d'intervention des mesures spécifiques pour accompagner les associations impliquées dans la mise en œuvre des initiatives dans les domaines de la coopération décentralisée, internationale et transfrontalière.



Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec la contribution de la commission C « Coopérations interrégionales,
Transfrontalières et internationales – Europe » :
Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteur : Brigitte LAVIGNE

Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine »

152 votants
Pour : 152
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁷ CESER, 2017, Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine, in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/panorama-des-dynamiques-associatives-en-nouvelle-aquitaine>

Règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité

Séance plénière du 7 juin 2023

Le CESER se félicite de constater que le Conseil régional s'est saisi de l'opportunité offerte par le renouvellement du présent règlement d'intervention pour intensifier ses efforts en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations. Compte tenu du contexte, l'Assemblée encourage l'exécutif à faire preuve d'une volonté politique ferme notamment, en s'assurant que ces questions irriguent l'ensemble des politiques régionales. Elle rappelle que l'exemplarité en matière de politiques publiques va de pair avec la redevabilité. Or, cette dernière n'est pas possible sans l'évaluation opportune desdites politiques et sans la mise à disposition transparente des résultats des évaluations, notamment à l'attention de la société civile.

Également à des fins d'exemplarité, le CESER invite le Conseil régional à s'engager - comme l'a fait son assemblée sœur - dans une démarche de communication non discriminante.

Le CESER incite le Conseil régional à s'inspirer des propositions du HCE pour développer les dispositifs d'éco-socio conditionnalités relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

L'Assemblée attire l'attention sur le besoin d'intégrer dans le présent Règlement d'intervention, des éléments qui permettent de mieux comprendre l'articulation et la cohérence entre les deux axes qui le composent.

Ces dernières années, des avancées importantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations ont été enregistrées dans l'action publique, grâce, entre autres, aux efforts et aux initiatives de la société civile. Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional s'inscrit dans cette évolution en proposant de modifier son Règlement d'intervention dédié à la lutte contre les discriminations et au soutien aux solidarités pour intensifier son action et mieux répondre aux enjeux actuels.

Paradoxalement, ces avancées ont suscité l'opposition violente des secteurs récalcitrants défendant l'ordre établi sexiste et discriminant et un « retour de manivelle » qui représentent un risque non négligeable de remise en question - voir d'un recul - des acquis dans la matière. Il est donc impératif que tous les acteurs de l'égalité, y compris les collectivités territoriales, continuent à avancer avec fermeté et détermination sur le chemin de l'égalité et de la non-discrimination.

Conscient de ces défis, le CESER a formulé ces dernières années une série de préconisations à l'attention du Conseil régional, notamment dans le cadre de l'examen annuel du Rapport et du Plan d'action « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine »¹, parmi lesquelles se trouvent les suivantes :

¹ Voir par exemple : CESER, 2021, Avis sur le Rapport « Réaliser l'Égalité 2018-2021 » - Communication du bilan de la troisième année de déploiement du Plan d'action 2020 ; CESER, 2019, Avis sur le Rapport 2019 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2018.

- Viser l'exemplarité de l'institution régionale en valorisant davantage le travail des référent-e-s « Lutte contre les discriminations et Égalité » au sein du Conseil régional et en envisageant d'adopter une communication institutionnelle non discriminante.
- Intensifier le déploiement du Plan d'action dans les politiques d'intervention du Conseil régional selon une « approche intégrée ».
- Se doter d'éléments d'évaluation plus complets à l'aide d'un cadre plus précis (objectifs, critères, indicateurs) permettant de mieux apprécier la nature et la portée des actions initiées ou soutenues.
- Inscire l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations dans les critères d'intervention de la collectivité, en termes d'éco-socio-conditionnalité.

En 2022, le CESER a formulé une proposition de doter la Région, de manière complémentaire et articulée à « Néo Terra », d'une grande feuille de route baptisée par analogie « Néo Societas », dédiée aux attentes de transformation sociale autour des enjeux d'égalité². L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations figurent parmi les sept questions ayant vocation à dresser les contours du périmètre de « Néo Societas ». La suppression des effets potentiellement discriminatoires et sexistes de toutes les actions et politiques publiques ; la prise en compte transversale des enjeux de l'égalité et de la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques publiques ; la mise en œuvre des actions concrètes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont définies dans cette contribution comme des cibles à atteindre.

Le CESER se félicite de voir certaines de ses préconisations reprises dans le présent Règlement d'intervention. Il incite le Conseil régional à prendre en compte les autres, notamment celles qui concernent l'évaluation ; l'adoption d'une « approche intégrée » permettant d'irriguer l'ensemble de politiques régionales avec des objectifs d'égalité et de lutte contre les discriminations et l'adoption d'une démarche de communication égalitaire en cohérence avec son devoir d'exemplarité. À ce propos, depuis mars 2023, le CESER s'est lui-même engagé dans une démarche d'écriture inclusive pour toutes ses productions institutionnelles³.

Des éco-socio-conditionnalités pour davantage d'égalité et d'inclusion

En octobre 2022, le CESER a formulé une contribution à l'attention du Conseil régional précisant les exigences et les critères d'éco-socio-conditionnalité que l'Assemblée souhaitait voir priorisés dans les dispositifs régionaux ; parmi lesquels l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Plus tard, l'Assemblée de la société civile a salué la matérialisation de l'engagement du Conseil régional par une délibération spécifique proposant des principes et modalités de mise en œuvre d'éco-socio-conditionnalités régionales. Cependant, la démarche lui est apparue insuffisante, voire frileuse au regard des urgences environnementales, sociales et démocratiques et il appelle le Conseil régional à aller plus loin⁴.

Toujours en 2022, constatant que seulement un cinquième des 35 milliards du plan de relance a été affecté à un secteur majoritairement occupé par des femmes, le Haut Conseil à l'Égalité publiait à son tour, un plaidoyer appelant à renforcer l'action du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes notamment, en développant des conditionnalités à intégrer dans les critères de financements publics⁵. Dans ce document le HCE appelle à systématiser les dispositifs existants qui conditionnent l'accès au financement public, au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi ces dispositifs se trouvent : l'obligation de parité, la prise d'engagements précis et mesurables dans le domaine de la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement, la formation du personnel, l'exclusion de la procédure de passation de marchés des personnes juridiques et morales ayant été condamnées pour discrimination envers les femmes ; la publication d'un index Égalité salariale pour les entreprises qui souhaitent obtenir un financement de la banque publique d'investissement, etc.

² CESER, 2022, « Néo Societas » : combler les fractures, ouvrir de nouvelles lignes d'horizon Projeter la Nouvelle-Aquitaine dans une nouvelle ambition de transformation sociale ». in [20220617_NeoSocietas_VF.pdf \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](#)

³ <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/lecture-egalitaire-pour-promouvoir-egalite-femmes-hommes>

⁴ CESER, 2023, Avis « Éco-socio-conditionnalités : principes et modalités », in https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2023-03/2023_03_22_Avis_ESC.pdf

⁵ HCE, 2022, Pas d'argent public sans égalité Plaidoyer pour un financement public au service de l'égalité in https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_-_pas_d_argent_sans_egalite_-_plaidoyer_pour_un_financement_public_au_service_de_l_egalite.pdf (consulté en juin 2023).

Parallèlement, le HCE préconise l'introduction de dispositifs incitatifs à destination d'acteurs et actrices particulièrement engagées. Ces mécanismes incitatifs viendraient compléter ou majorer les aides conditionnelles, en aucun cas les remplacer.

Par ailleurs, le HCE préconise pour les collectivités territoriales la mise en place d'une budgétisation sensible à l'égalité femmes-hommes.

Le CESER encourage le Conseil régional à s'inspirer des propositions du HCE pour étendre les dispositifs déjà existants et pour créer des nouveaux dispositifs pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations.

Selon le HCE, « *cette question mériterait d'être mise à l'agenda des arbitrages budgétaires à travers une consultation élargie à la société civile pour étudier les dispositifs les plus efficaces et la faisabilité de leur introduction dans nos finances publiques* » (associations féministes et autres impliquées dans la lutte contre les discriminations, chercheuses et chercheurs, acteurs économiques, etc.). Le CESER souscrit à cette proposition et invite le Conseil régional à se l'approprier.

Une meilleure intégration des objectifs d'égalité et de solidarité

Dans les collectivités territoriales, un Règlement d'intervention offre un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité. Il est organisé autour des orientations stratégiques des politiques régionales spécifiques. Or, le CESER constate que le présent RI ne formule pas clairement les éléments d'articulation entre la promotion de l'Égalité et la lutte contre les discriminations d'une part, et la solidarité déclinée dans un axe de soutien des réseaux œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire de l'autre.

Pour l'Assemblée, il est important d'assurer la cohérence de l'intervention publique régionale, ce qui permettrait d'éviter le risque de voir les actions de solidarité se déployer selon des stéréotypes qui renforcent un partage inégal entre les femmes et les hommes des responsabilités liées au droit à l'alimentation.

Par ailleurs, une présentation davantage élaborée de l'axe « Solidarité » permettrait de mieux comprendre comment le Conseil régional se départit d'une approche caritative de l'alimentation. Pour rappel, le CESER a proposé dans son rapport « Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine » la création d'une « sécurité sociale alimentaire » plus adaptée à une approche en termes de droit à l'alimentation⁶. Cette préconisation est renouvelée dans le récent rapport du CESER sur la Pauvreté en Nouvelle-Aquitaine qui a été salué par l'exécutif⁷.

Le CESER invite le Conseil régional à développer dans le présent Règlement d'intervention, les éléments qui permettent de mieux comprendre l'articulation et la cohérence entre les deux axes qui le composent.

Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité »

152 votants

Pour : 152

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁶ CESER, 2021, *Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*, in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/un-pacte-pour-une-alimentation-durable-et-locale-une-ambition-necessaire>

⁷ CESER, 2023, *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine à partir de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de leur expertise*. À paraître.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>